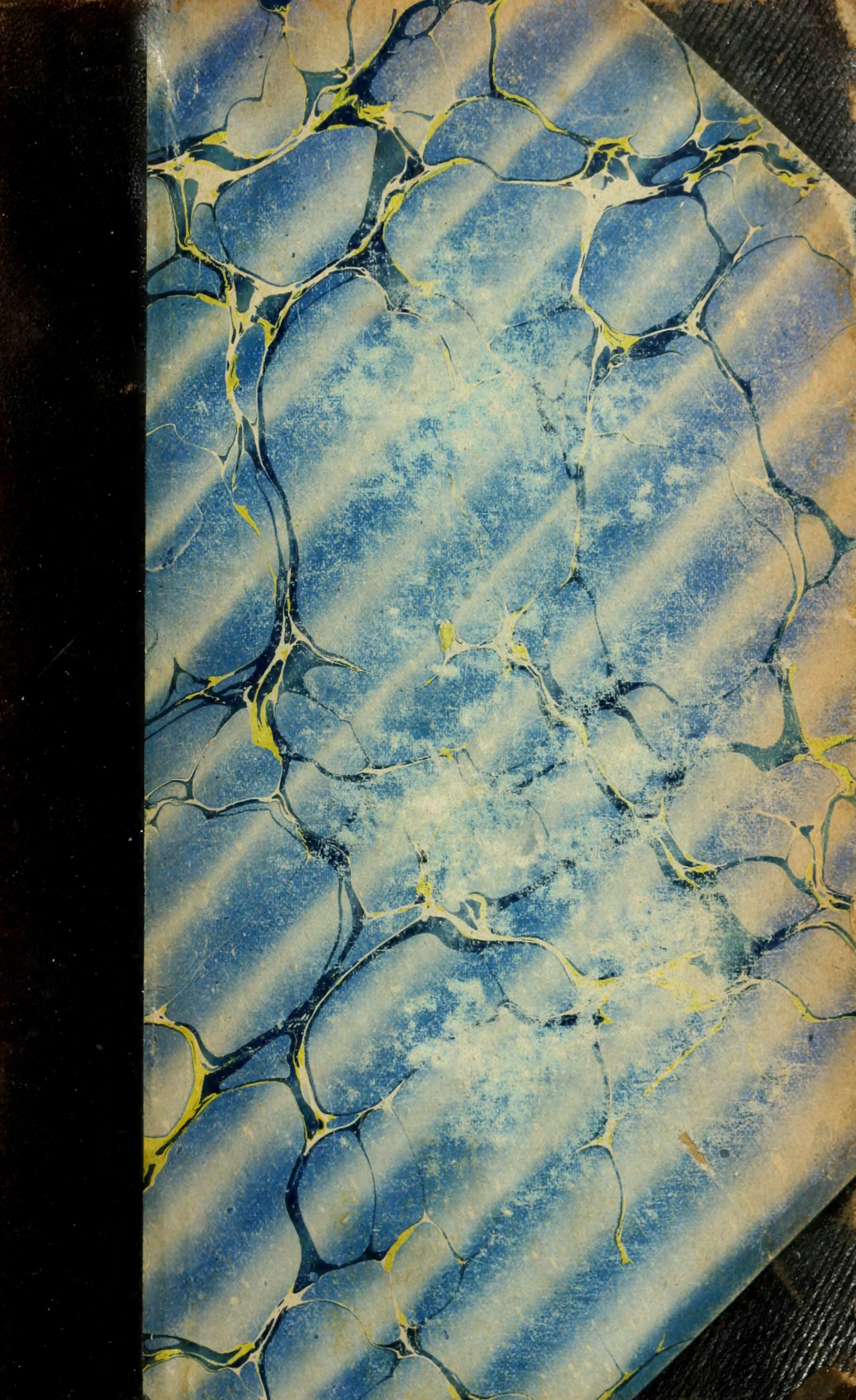
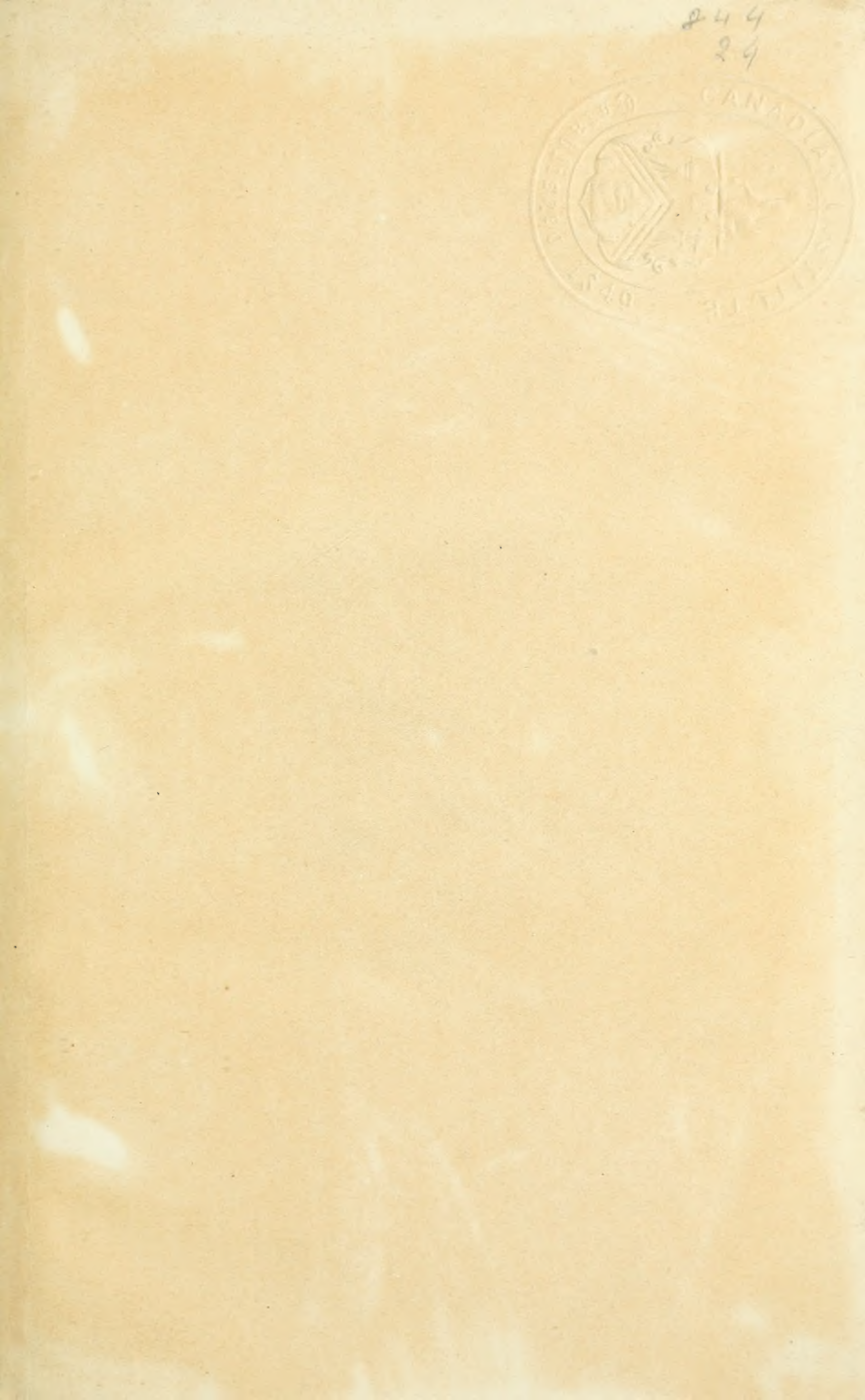
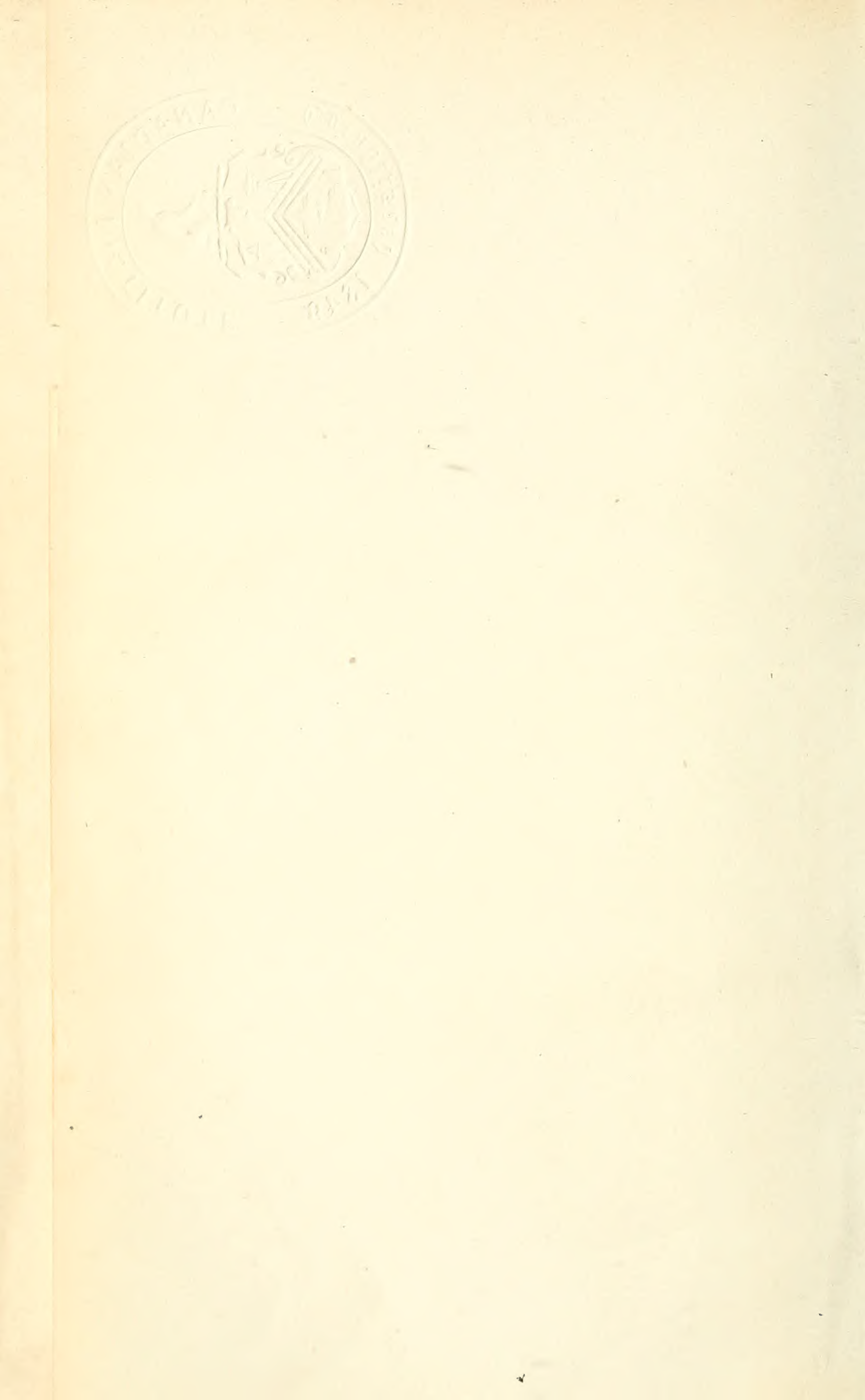



844
24



BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1900



BRUXELLES
HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE
Rue de Louvain, 112

1900

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1900. — N° 1.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 8 janvier 1900.

M. A. Giron, directeur sortant, occupe le fauteuil.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Ch. Mesdach de ter Kiele, *directeur* pour l'année 1900; S. Bormans, T.-J. Lamy, G. Tiberghien, L. Vanderkindere, le comte Goblet d'Al-

viella, F. vander Haeghen, Ad. Prins, J. Vuylsteke, Paul Fredericq, God. Kurth, H. Denis, le chevalier Éd. Descamps, G. Monchamp, P. Thomas, Ern. Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Pol. de Paepe, *membres;* J.-C. Vollgraff, *associé;* C. De Smedt, Jules Leclercq, M. Wilmotte, H. Pirenne, Ern. Gossart, D. Mercier et J. Lameere, *correspondants.*

M. Beernaert motive par écrit son absence.

M. le Directeur adresse à MM. Mercier et Lameere, récemment élus correspondants, la bienvenue et ajoute que la Classe compte sur leur concours.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique demande que la Classe lui soumette une liste double de présentation pour la nomination du jury chargé de juger la quatorzième période du concours triennal de littérature dramatique en langue française, embrassant les années 1897 à 1899.

— Le même Ministre envoie, pour la bibliothèque de l'Académie, un exemplaire de l'*Inventaire des archives de la ville de Saint-Trond*, tome VI, 4e et 5e livraisons; par François Straven. — Remerciements.

— M. le Dr Pierre Janet, secrétaire général du IVe Congrès international de physiologie, annonce que cette session aura lieu à Paris, dans le Palais des Congrès installé près de l'Exposition universelle, du lundi 20 au samedi 25 août 1900.

— M. le Secrétaire perpétuel fait savoir qu'il a reçu un manuscrit portant le timbre postal du 30 décembre dernier, en réponse à la question du programme du concours pour 1900 : *Établir la méthode de la psychologie humaine, eu égard à l'état actuel de cette science.*

Le délai pour la remise des manuscrits de ce concours étant expiré depuis le 1er novembre 1899, la Classe décide que cette question sera reportée au programme du concours pour 1901, qui sera clôturé le 1er novembre prochain.

L'auteur a, en conséquence, la faculté de reprendre son manuscrit pour le représenter au concours de 1901.

— Hommage d'ouvrages :

1° *Histoire de la philosophie médiévale;* par M. De Wulf (présenté par M. Lamy, avec une note qui figure ci-après);

2° *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, publiés avec une introduction critique par Franz Cumont. Tome Ier, Introduction, seconde moitié (présenté par M. Thomas, avec une note qui figure ci-après);

3° *Alphonse Rivier; sa vie et ses œuvres;* par Ern. Nys;

4° *Sesão solemne da Sociedade de geographia de Lisboa.* — Compte rendu, en portugais, de la séance solennelle de la Société de géographie de Lisbonne, tenue lors du quatrième centenaire de Vasco de Gama, sous la présidence du roi de Portugal, avec les discours des délégués des divers gouvernements, parmi lesquels figurait Jules Leclercq, délégué du Gouvernement de l'État Indépendant du Congo;

5° *Mélanges d'histoire bénédictine*, 2e série ; par Dom Ursmer Berlière ;

6° *Le système représentatif au Japon ;* par Hisatsuna

Furuya (présenté par M. le comte Goblet d'Alviella avec une note qui figure ci-après);

7° a) *L'Union du Crédit de Bruxelles. Une expérience d'un demi-siècle dans la mutualité du crédit*, 1re partie; — b) *La Banque Nationale et sa transformation en banque d'État mutuelliste;* — c) *La fin de l'ère des grèves. Lettre adressée à M. le Président du Comité central du travail industriel;* par Hector Denis;

8° a) *Où en est la législation internationale du travail;* — b) *Charles de Ribbe;* par Victor Brants. — Remerciements.

— Travaux manuscrits renvoyés à l'examen :

1° *Le voyage de Joseph II aux Pays-Bas* (31 mai-27 juillet 1781); appendice par E. Hubert. — Commissaires : MM. Discailles, V. Brants et Paul Fredericq.

2° *Contribution à l'étude sur les origines des papiers de crédit. La lettre de foire à Ypres au XIIIe siècle;* par G. Des Marez, archiviste adjoint de la ville de Bruxelles. — Commissaires : MM. Pirenne, Lameere et Vanderkindere.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. le professeur De Wulf, un de nos lauréats, l'*Histoire de la philosophie médiévale* qu'il vient de publier.

L'auteur a mis en œuvre tous les matériaux nouveaux que les récents travaux ont mis au jour et nous donne, sous une forme neuve, des vues bien coordonnées sur l'ensemble de la philosophie médiévale. Selon l'auteur, la scolastique est un *système spécifique;* c'est un ensemble

de théories ordonnées entre elles sur les divers problèmes que se pose toute philosophie.

De cette notion fondamentale, l'auteur tire d'importantes conclusions : 1° Un système ne se constitue pas de toutes pièces ; il est soumis à une formation lente et graduelle, dont les étapes marquent les *périodes* historiques de la scolastique. 2° Jamais une société quelconque ne s'étant reposée dans *une même* conception philosophique, à toutes les périodes de son histoire, la *scolastique* a dû se trouver aux prises avec une *antiscolastique.* De fait. l'auteur signale de nombreux systèmes antiscolastiques, tels le panthéisme, le matérialisme, l'averroïsme, le mysticisme moniste, le déterminisme, etc., et il s'attache à montrer l'opposition irréductible existant entre ces doctrines et la scolastique. Il établit ainsi une ligne de démarcation précise entre des terrains qu'on a trop longtemps confondus. 3° Chez les représentants mêmes de la scolastique, il s'en trouve qui, sans trahir les principes fondamentaux, se laissent entraîner de bonne foi à des transactions compromettantes : ce sont des *déviations de la scolastique.*

Enfin, la scolastique n'est qu'une forme de la pensée occidentale, — la plus brillante sans doute ; — mais à côté de la philosophie occidentale, l'historien ne peut négliger le courant de philosophie byzantine et le courant de philosophie syriaque et arabe. C'est l'ensemble de ces divers systèmes qui constitue la philosophie médiévale.

Cependant la philosophie occidentale l'ayant emporté en puissance sur la philosophie byzantine et asiatique, d'autre part, la scolastique constituant la plus brillante synthèse de la pensée occidentale, l'auteur s'attache aux

évolutions de la scolastique pour décrire la philosophie médiévale tout entière.

Ne pouvant reprendre par le détail les matières contenues dans les divers chapitres de l'ouvrage, bornons-nous à signaler celles qui nous semblent se recommander par la nouveauté de leurs conclusions : l'étude historique du problème des universaux du IXe au XIIe siècle ; le conflit des influences diverses qui marquent l'*élaboration* du système scolastique du IXe au XIIe siècle ; l'étude de la renaissance philosophique du XIIIe siècle ; l'exposé du thomisme et des nuanciations spécifiques dont saint Thomas colore la « synthèse » de l'École; la lutte du thomisme et de l'antithomisme à la fin du XIIIe siècle et notamment le conflit de l'augustinisme et du péripatétisme franc ; la philosophie de Henri de Gand où l'auteur complète sur divers points les conclusions de son mémoire couronné ; la conception nouvelle qu'il se fait du « terminisme » de G. d'Occam ; la description des systèmes déterministes de Nicolas d'Autrecourt, J. de Mirécourt, etc. ; enfin l'explication qu'il donne du malentendu entre les hommes de science et les philosophes scolastiques à la fin du XVIIe siècle, à propos des nouvelles découvertes scientifiques.

Notons en finissant que l'ouvrage est le seul qui ait été écrit en français, depuis l'*Histoire de la philosophie scolastique* de Hauréau (1880), distancée par les travaux modernes et insuffisante à de nombreux points de vue. Quant aux deux ouvrages de Erdmann et de Ueberwegs, parus en 1896 et 1898, ils n'étudient aucunement la filiation des systèmes médiévaux, ainsi que l'auteur le remarque dans sa préface. T.-J. Lamy.

—

Le dernier fascicule de l'ouvrage de M. Franz Cumont sur les mystères de Mithra vient de paraître. J'ai l'honneur de l'offrir à la Classe de la part de l'auteur.

Le premier fascicule avait vu le jour en 1894. Six années ont suffi pour mener à bien la publication de cette œuvre considérable, dont l'achèvement sera salué avec joie par le monde savant. Dès le début, les juges compétents avaient reconnu dans le *Mithra* de M. Cumont un travail de premier ordre. Cette impression n'a fait que s'accentuer au fur et à mesure de l'apparition des fascicules. Mais on peut dire que c'est dans l'*Introduction*, qui est le couronnement du livre, que le jeune professeur de Gand s'est révélé comme un maître.

La première partie de l'*Introduction*, consacrée à la critique des documents, est un modèle de discussion scientifique : chaque texte, chaque détail des monuments est soumis à une analyse pénétrante et éclairci par toutes les ressources d'une exégèse aussi prudente, aussi circonspecte qu'érudite et ingénieuse. L'auteur a tiré des données qu'il a rassemblées tout ce qu'il est possible d'en extraire en se conformant aux règles d'une méthode saine et sévère, et l'on reste confondu devant l'étendue, la variété et la sûreté de ses connaissances. Certes, il y a peu de questions aussi obscures et aussi complexes que l'histoire du culte de Mithra. Les renseignements que nous possédons sont maigres, vagues, parfois contradictoires; les inscriptions sont d'un laconisme désespérant; les monuments irritent notre curiosité sans la satisfaire. Ajoutez que la religion mithriaque offre un étrange amalgame de croyances mazdéennes, de rêveries babyloniennes, de superstitions locales et d'idées helléniques; qu'elle ne révélait ses mystères qu'à des initiés, qui étaient

tenus de garder rigoureusement le secret; qu'enfin elle a subi le sort de toutes les religions vaincues, c'est-à-dire qu'on s'est appliqué à en effacer les traces et à jeter le ridicule et l'odieux sur ses rites et sur ses sectateurs. Pour entreprendre de débrouiller ce chaos, de porter la lumière dans cette théologie ténébreuse, de reconstituer, au moins dans leurs grandes lignes, les origines, la formation, l'organisation et les destinées de ce culte évanoui, il fallait une énergie et une abnégation dont peu d'hommes sont capables; et pour réussir dans une tentative aussi hardie, il fallait réunir les qualités les plus éminentes du philologue et de l'historien. Nous aurons assez loué M. Cumont en disant qu'il s'est dignement acquitté de la tâche qu'il s'était imposée. Et qu'on ne s'imagine pas qu'une pareille somme de labeur et de talent ait été dépensée pour le vain plaisir de résoudre des énigmes et de vaincre des difficultés. Non, les résultats de cette vaste et minutieuse enquête ont une haute portée et sont de nature à intéresser tous ceux qui font de la vie religieuse des peuples l'objet de leurs méditations. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire la seconde partie de l'*Introduction*, où l'auteur fait connaître ses conclusions et étudie tour à tour les origines du culte de Mithra, sa propagation dans l'Empire romain, Mithra et le pouvoir impérial, la doctrine des mystères, la liturgie, le clergé et les fidèles, Mithra et les religions de l'Empire. Nous devons renoncer à analyser cet exposé si complet, si lumineux, si bien ordonné, si plein d'idées et de vues originales.

Bornons-nous à signaler le chapitre III (*Mithra et le pouvoir impérial*), l'un des plus neufs du livre. M. Cumont y montre que les empereurs trouvèrent dans les doctrines

mithriaques un appui pour leur politique personnelle et pour leurs prétentions autocratiques. Ces doctrines furent le fondement théologique de la monarchie romaine, et on les voit s'affirmer dans le caractère particulier du culte des empereurs et dans le protocole, dont elles permettent seules de pénétrer la signification.

Dans sa préface, M. Cumont nous fait espérer qu'il abordera un jour l'histoire de la lutte entre l'idolâtrie et l'Église grandissante. En attendant qu'il se mesure avec ce redoutable sujet, félicitons le vaillant athlète qui est venu à bout d'une entreprise devant laquelle tant d'autres eussent reculé ; félicitons aussi notre pays, dont le renom scientifique a reçu, grâce à lui, un nouvel éclat.

P. Thomas.

—

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, un exemplaire de la thèse qu'un jeune Japonais, M. Hisatsuna Furuya, vient de soutenir brillamment à l'Université de Bruxelles, en vue d'obtenir le grade de docteur en sciences politiques. C'est un volume in-8° de 262 pages, intitulé : *Le système représentatif au Japon* (Bruxelles, Lamertin, 1899). L'auteur recherche les origines du système représentatif au Japon, décrit la composition ainsi que le fonctionnement de la diète, enfin, fait la critique des institutions représentatives de son pays. Ce dernier chapitre, qui n'est pas le moins intéressant, traite de problèmes avec lesquels notre propre histoire parlementaire ne nous a que trop familiarisés : les conflits des pouvoirs; l'extension du droit de vote; l'organisation d'une première Chambre ; la séparation des électeurs

urbains et ruraux; enfin, la représentation des minorités, qui a déjà fait son apparition, au Japon, dans des projets de loi électorale.

Le système représentatif du Japon est moins un gouvernement parlementaire qu'un gouvernement constitutionnel, en ce sens que sa source est dans une délimitation volontaire de l'autorité impériale, plutôt que dans la souveraineté de la nation. Son introduction, toute récente, n'en est pas moins un des phénomènes historiques les plus curieux de notre temps. Nous sourions volontiers des philosophes qui, au XVIIIe siècle, fabriquaient de toutes pièces des constitutions destinées à l'exportation, et c'est parmi nous un principe absolu, que des institutions politiques ou sociales ne peuvent s'implanter convenablement chez un peuple, si elles ne sont la résultante de son développement ethnique et de sa tradition nationale. Le Japon ne vient-il pas de donner un démenti à cette théorie, en se débarrassant brusquement d'une féodalité enracinée depuis six siècles, pour adopter les institutions et les méthodes gouvernementales d'une autre race et d'une autre civilisation?

Le mémoire de M. Furuya laisse l'impression que le passage n'a pas été tout à fait aussi brusque. Le parlement japonais a débuté, après l'abolition du taïcounat, en 1868, sous la forme d'une assemblée consultative où le Mikado avait appelé à siéger les délégués des principaux clans féodaux. Le but de cette réforme, nous apprend M. Furuya, était moins d'introduire le principe du gouvernement représentatif que de satisfaire l'amour-propre des clans et d'empêcher leur opposition au gouvernement central. Celui-ci acheva alors d'affaiblir l'organisation des clans, qui fut définitivement supprimée en 1871.

L'assemblée, qui avait été partiellement associée, dans l'intervalle, à l'exercice du pouvoir législatif, ne fut plus composée, pendant quelque temps, que de membres à la nomination de la couronne. Cependant, en 1878, un décret impérial avait introduit le système représentatif dans l'administration des provinces. Enfin, en 1888, l'Empereur octroya une constitution en soixante-seize articles, qui établissait deux Chambres : l'une, le Sénat, qui devait représenter surtout la noblesse et la haute administration ; l'autre, la Chambre basse, élue par tous les citoyens payant une certaine quotité d'impôts.

On voit qu'il y a eu là évolution plutôt que révolution. La différence avec ce qui s'est passé en Europe, c'est que les Japonais, grâce à leur merveilleuse puissance d'assimilation, ont franchi, en vingt ans, le chemin que nous avons mis des siècles à parcourir. Auront-ils à s'en féliciter, et n'y aurait-il pas lieu de leur souhaiter, en matière politique comme en matière d'art, de costume, de religion et de littérature, un développement plus conforme aux traditions autonomes de leur génie national ? C'est le secret de l'avenir. En tout cas, M. Furuya se montre rempli d'une confiance que semblent justifier jusqu'ici, malgré quelques inévitables frictions, les débuts du régime représentatif dans l'empire du Soleil levant. Il reste, cependant, la question de savoir jusqu'à quel point tout ce mouvement politique a pénétré sous la surface, et c'est un point sur lequel l'ouvrage de M. Furuya, si matériellement exact qu'il puisse être, ne nous donne pas tous nos apaisements.

Comte Goblet d'Alviella.

ÉLECTIONS.

La Classe s'occupe de l'élection de son directeur pour l'année 1901; les suffrages se portent sur M. Paul Fredericq, lequel, invité à venir prendre place au bureau, remercie ses confrères.

M. Giron remercie la Classe pour le concours cordial qui lui a facilité, dit-il, sa tâche de directeur pendant l'année écoulée; il installe au fauteuil M. Mesdach de ter Kiele, directeur pour l'année courante.

— La Classe procède ensuite :

1° A la formation de la liste double de dix candidats pour le choix, par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, du jury de cinq membres chargé de juger la quatorzième période (1897-1899) du concours triennal de littérature dramatique en langue française. — Ces noms seront transmis au Gouvernement;

2° A l'élection des sept membres chargés de juger la deuxième période (1898-1899) du dixième concours pour les prix De Keyn (enseignement moyen et art industriel) à décerner en mai 1900. Sont élus : MM. S. Bormans, Léon Fredericq, Paul Fredericq, Marchal, Neuberg, Thomas et Wilmotte.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

—

Anurádhapura sous les rois cinghalais; par Jules Leclercq, correspondant de l'Académie.

Pour comprendre Anurádhapura et ses ruines énigmatiques (1), il faut lire, dans les chroniques cinghalaises, l'histoire des rois qui édifièrent la ville géante, disposant d'un pouvoir aussi absolu qu'on peut l'imaginer. Cette histoire, qui remonte à vingt-quatre siècles, a l'étrange et troublante saveur des choses très vieilles et très authentiques : enfouie dans un long oubli, elle a résisté au temps et, comme celle de la vieille Égypte, elle a revu le jour, grâce aux travaux et au génie d'un héros de la science.

On a cru longtemps que les annales cinghalaises n'avaient, comme celles des Hindous, aucune valeur historique et n'étaient qu'un tissu de fables et de légendes. Telle était l'opinion des écrivains portugais, et elle ne se modifia point à l'époque de la domination hollandaise, comme on peut le voir dans l'ouvrage publié par Valentyn vers 1725 (2). Cette opinion fut acceptée par tous les

---

(1) *Une ville morte à Ceylan.* (Bull. de l'Acad. roy. de Belgique [Classe des lettres, etc.], n° 6, pp. 485-524, 1899.)

(2) Valentyn, *Oud en Nieuw Oost-Indien. Landbeschryving van 't Eyland Ceylon,* ch. IV, p. 60.

historiens qui écrivirent sur Ceylan antérieurement à 1833 : ne connaissant pas la langue indigène, ils ne pouvaient que persister dans l'erreur de leurs devanciers (1).

A Georges Turnour revient l'honneur d'avoir découvert la longue série de chroniques écrites par les historiographes officiels des rois de Ceylan, depuis le règne de Dathu Sena, dont l'avènement eut lieu en l'an 459 après Jésus-Christ. Ces chroniques racontent non seulement l'histoire authentique de Ceylan, mais jettent aussi un certain jour sur celle de l'Inde. Né à Ceylan en 1799 et entré au Civil Service en 1818, Turnour s'appliqua à l'étude des langues indigènes, et aussi du pali, la langue primitive, connue seulement de quelques rares initiés appartenant au clergé bouddhiste. Avec l'aide de ces initiés, il découvrit la clef du livre sacré des Cinghalais, le *Mahawanso*, et en entreprit une traduction en langue anglaise. Le premier volume de sa traduction parut à Colombo en 1837 (2); prévoyant que les sceptiques douteraient de l'authenticité d'une découverte aussi importante, il joignit à sa version anglaise une reproduction en caractères latins du texte pali. Mais ces travaux de bénédictin minèrent sa santé; il mourut à Naples, au cours d'un voyage en Europe, en 1843, laissant inachevée la traduction du second volume du livre qu'il avait exhumé de l'oubli (3). Heureusement, cette seconde partie du *Mahawanso* n'a pas la valeur de la première partie : écrite à une époque de décadence de la littérature cinghalaise,

---

(1) *Davy's Ceylon*, ch. X, p. 293.

(2) Turnour's *Mahawanso*.

(3) Tennent, *Ceylon*, t. I, p. 312, note.

elle a tous les défauts des œuvres d'une période de déclin. Le *Mahawanso* est la principale source de l'histoire ancienne de Ceylan. Mais il existe encore d'autres chroniques, telles que le *Rajawali* et le *Rajaratnacari*, qui ont été traduites par Corneille Wijesinha.

On ne possède aucune donnée précise sur l'origine des Cinghalais et sur celle encore plus incertaine de la race aborigène qu'ils supplantèrent dans l'île de Ceylan. Une obscure tradition, appuyée par les premiers historiens portugais et par Pridham (1), attribue aux Cinghalais, et peut-être aussi aux aborigènes, une origine malaise ou siamoise; mais comme cette tradition ne repose sur aucun fondement sérieux, il est permis d'adopter l'hypothèse plus vraisemblable que les premières races qui peuplèrent l'île étaient venues de l'Inde continentale, la contrée la plus proche. Tout ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est que les premiers aborigènes de Ceylan, que les chroniques désignent sous le nom de « démons », étaient une race grossière qui n'a laissé aucun monument ni aucune histoire. Il est probable que les conquérants cinghalais les réduisirent en esclavage et leur imposèrent de dures corvées. Le plus grand nombre fut graduellement absorbé par la race dominante; mais d'autres résistèrent longtemps à cette absorption, et, pour se soustraire à l'esclavage, se réfugièrent dans les forêts où l'on en trouve encore de rares vestiges dans la race presque éteinte des Veddahs (2).

(1) Pridham, *An historical, political and statistical account of Ceylon*, t. I, p. 24.

(2) Burrows, *The buried cities of Ceylon*. p. 2. Sur les Veddahs, v. Tennent, *op. cit.*, t. II, p. 437.

La dynastie cinghalaise fut fondée en 543 avant Jésus-Christ par un prince Wijeyo, qui était venu, suivant une antique tradition, de la vallée du Gange, et qui débarqua avec sa suite dans le voisinage de la ville actuelle de Putlam. Turnour (1) a signalé la curieuse analogie entre l'histoire de ce débarquement, telle qu'elle est narrée dans le chapitre VII du *Mahawanso*, et le récit que nous a laissé l'auteur de l'*Odyssée* du débarquement d'Ulysse dans l'île de Circé. La ressemblance est tellement frappante, qu'il est difficile d'admettre que l'écrivain cinghalais ignorât l'œuvre d'Homère. Le débarquement de Wijeyo eut lieu vraisemblablement vers le temps où Gautama parvint, par sa sainteté, au rang de Bouddha. Il subjugua les indigènes, grâce à l'influence de la fille d'un de leurs princes qu'il avait épousée et qu'il répudia plus tard pour prendre la fille d'un prince indien (2). Il établit sa capitale à Tamana Neuera, et, comme sa race passait pour être issue d'un lion, « sinha », il donna à son royaume le nom de « Sinhala », où l'on retrouve l'origine du nom des Cinghalais et de Ceylan (Seylan). Ce royaume devint, grâce à ses efforts, « habitable à l'homme » (3). Il régna trente-neuf ans, et la civilisation qu'il apporta à Ceylan devait être déjà assez avancée, si l'on en juge par la dagoba de Thuparama, érigée cent cinquante ans après la date de l'invasion. Son neveu Panduwasa lui succéda en 504 avant Jésus-Christ. Il s'allia avec une princesse indienne, qui établit dans l'île ses six frères, entre autres le prince Anuradha, fondateur de la ville qui porte encore

(1) TURNOUR'S *Mahawanso*.

(2) *Mahawanso*, ch. VII.

(3) *Ibid.*

son nom. Le roi fit de cette ville sa capitale, désignée par Ptolémée sous le nom d'*Anurogrammun* (1).

Cette multiplicité de petits royaumes, tolérée par les premiers rois dans le but de favoriser la colonisation de l'île, amena à la longue des dissensions et de désastreuses guerres civiles (2).

Panduwasa eut pour successeur son petit-fils Pandukhabayo, en 437 avant Jésus-Christ. Ce roi s'appliqua à agrandir et embellir la fameuse Anurádhapura. On trouve dans les chroniques de curieux détails sur les règlements administratifs de ces temps reculés : le roi, pour améliorer l'état sanitaire de sa capitale, institua une corporation de cent cinquante gardiens du cimetière, et une autre de cent cinquante hommes affectés au transport des cadavres. Il y avait en outre deux cents vidangeurs, une véritable armée de balayeurs, et une compagnie d'agents de police et de veilleurs de nuit. Les Veddahs furent relégués dans un faubourg spécial, près de la ville, et d'autres faubourgs furent réservés aux mendiants, aux fakirs et aux « castes des païens » (3).

A ce sage administrateur succéda, en 307 avant Jésus-Christ, le pieux roi Devenipiatissa, plus connu sous le nom de Tissa, et c'est de ce règne que date, sinon l'introduction du bouddhisme à Ceylan, du moins le nouveau dogme dont cette île devint le foyer, sous l'influence des prédications du zélé missionnaire Mahindo, prince de Magadha. Le *Mahawanso* raconte en termes pompeux l'arrivée

(1) *Mahawanso*, ch VII; *Rajawali*, pp. 177-186. Turnour, *Epitome of the History of Ceylon*, pp. 12-14.

(2) Tennent, *op. cit.*, t. I, p. 336.

(3) Burrows, *op. cit.*

du royal missionnaire, son extraordinaire voyage dans les airs et sa descente sur la plus haute cime du Mihintalé, la montagne sainte qui domine la ville sacrée d'Anurádhapura; il raconte comment le roi, étant à la chasse, fut miraculeusement attiré, dans la poursuite d'un cerf, vers le lieu où Mahindo était assis, et comment Mahindo exposa la nouvelle doctrine « au maître du pays qui, après avoir entendu son discours, reçut la lumière de la foi avec ses quarante mille partisans » (1). Ce qui acheva la conversion de l'île, ce fut l'arrivée de Sanghamitta, sœur de Mahindo, qui apporta de l'Inde une branche de l'arbre à l'ombre duquel Gautama avait atteint la perfection de Bouddha. Le *Mahawanso* consacre deux chapitres au récit d'une cérémonie qui forme un des plus curieux épisodes de ce livre de si étrange saveur. Comme il eût été sacrilège de mutiler l'arbre, la branche se détacha d'elle-même et alla d'elle-même plonger ses racines dans la terre parfumée qui lui avait été préparée dans un vase d'or. Le vase, transporté par mer à Ceylan, fut reçu en grande pompe par le roi Tissa, qui planta la branche à Anurádhapura, au lieu même où, après vingt-deux siècles, elle forme le bò sacré vénéré par les peuples bouddhiques (2). Le roi, dans son zèle pour la religion, consacra la plus grande partie de son règne à édifier des temples, des monastères, des monuments gigantesques. La Thuparama, l'Isurumuniya et la plupart des constructions de Mihintalé attestent la piété et la munificence de ce monarque qui mourut en odeur de sainteté après un règne de quarante ans.

---

(1) *Mahawanso*, ch. XIV.
(2) *Ibid.*, ch. XVIII, XIX.

Les rois cinghalais, à raison de l'inaptitude des indigènes pour le métier des armes, s'habituèrent de bonne heure à prendre à leur solde des troupes mercenaires pour la protection des côtes et de l'intérieur de l'île. Ces mercenaires, recrutés parmi les Malabars, furent les précurseurs de ces invasions qui graduellement expulsèrent les Cinghalais des provinces du nord. Sous ce nom de Malabars, qu'il ne faut pas confondre avec les Malabars actuels, il faut entendre les peuples de toutes les parties de la péninsule. Si le *Mahawanso* désigne les envahisseurs sous le nom de « Damilos » ou Tamils, c'est que de tout temps le sud de l'Inde fournit les plus gros contingents ; mais il en vint aussi des provinces septentrionales. Il se produisit ainsi des jalousies de races, qui provoquèrent de fréquentes collisions et aboutirent finalement au renversement de la dynastie de Wijeyo et à la chute de la suprématie cinghalaise.

Dès l'an 237 avant Jésus-Christ, deux généraux mercenaires trahirent la confiance du roi Suratissa dont ils se défirent par l'assassinat pour s'emparer du pouvoir suprême qu'ils détinrent pendant vingt ans, jusqu'à ce qu'ils fussent massacrés à leur tour par les adhérents de la dynastie légitime (1). Toutefois, leur succès détermina la première grande invasion de Ceylan quelques années après ; un prince malabar de Tanjore, l'illustre Elala, débarqua dans l'île en 204, tua le roi Asela, usurpa le sceptre et réussit à se maintenir sur le trône pendant quarante ans. Ce long règne fut-il la récompense d'un gouvernement juste et sage, ou simplement la conséquence

(1) *Mahawanso*, ch. XXI ; *Rajaratnacari*, ch. II.

d'un acquiescement tacite de la part d'un peuple peu guerroyeur? C'est ce que ne dit point le pieux chroniqueur, qui toutefois reconnaît que l'usurpateur infidèle « administra impartialement la justice aussi bien envers ses ennemis qu'envers ses amis, et, tout hérétique qu'il était, et voué comme tel à la perdition, sut, en évitant l'impiété et l'injustice, conquérir un pouvoir surnaturel (1) ». Sur ce point, le *Mahawanso* n'est nullement d'accord avec les autres livres cinghalais, le *Rajavali* et le *Rajaratnacari*, qui représentent Elala comme le profanateur des monuments et le destructeur des temples.

Mais la royauté légitime, qui avait conservé dans la personne du prince Dutugemunu un de ses plus nobles représentants, résolut de reconquérir la couronne. En l'an 164 avant Jésus-Christ, l'héritier du trône livra bataille à Elala pour rentrer dans ses droits usurpés. Les deux armées se rencontrèrent sous les murs d'Anurádhapura, et comme on ne savait de quel côté penchait la victoire, l'un des princes proposa d'éviter une plus grande effusion de sang et provoqua son adversaire à un combat singulier. La lutte entre les deux rivaux, digne des plus beaux temps de la chevalerie, se poursuivit comme celle des Horaces et des Curiaces, en présence des deux armées; et si l'on songe qu'ils montaient de magnifiques éléphants, on comprend ce qu'il devait y avoir de grandeur et de noblesse dans ce tournoi dont un royaume était l'enjeu. Le prince légitime défit et tua l'usurpateur, et fut proclamé roi sur le champ de bataille. En prince généreux et magnanime, il honora la mémoire de son rival par un

(1) *Mahawanso*, chap. XXI.

superbe tombeau devant lequel il voulut que les rois eux-mêmes descendissent de leurs palanquins (1).

Dutugemunu, qui fut un grand soldat, fut aussi un grand pénitent. Pour racheter le sang qu'il avait versé, il consacra son règne à de magnifiques travaux, et, comme il en fit l'aveu à son lit de mort, il fut « l'esclave du clergé » (2). Avant de toucher à sa nourriture, il ne manqua jamais d'en affecter une part aux prêtres, et quand, dans son âge mûr, il se souvint qu'un jour, dans son enfance, il avait négligé cette pratique, il se soumit à une pénitence pour expier cette impiété (3). C'est à ce pieux roi qu'Anurádhapura doit les prodigieux monuments sacrés dont les vestiges étonnent aujourd'hui encore le voyageur : la dagoba de Ruanweli, le palais d'airain aux mille six cents piliers et aux neuf cents chambres, la dagoba de Miritswettiya, le canot de pierre. Sa mort, telle qu'elle est racontée dans le *Mahawanso*, est touchante. Sentant sa fin prochaine, il se fait transporter sur un lit placé en face du Ruanweli, dans un endroit que marque aujourd'hui encore une plaque de granit, afin de pouvoir contempler de son œil mourant son œuvre la plus grandiose. Étendu sur sa couche, il s'entretient avec un de ses anciens compagnons d'armes qui s'est voué à la vie religieuse : « Autrefois, lui dit-il, avec l'aide de mes dix capitaines, j'ai soutenu maintes batailles; aujourd'hui, livré à mes seules forces, j'entame ma dernière bataille avec la mort; et il ne me sera pas donné de vaincre mon adversaire. » Le prêtre, pour le raffermir

---

(1) *Mahawanso*, ch. XXI.
(2) *Ibid.*, ch. XXXII.
(3) *Ibid.*, ch. XXIV, XXV.

en face de la mort, déroule devant le maître des hommes l'énumération de ses nombreux actes de piété et de munificence. « Tous ces actes, répond le monarque, que j'ai accomplis dans mes jours de prospérité, ne suffisent pas à rassurer mon âme ; mais deux offrandes que j'ai faites lorsque j'étais dans l'adversité et l'affliction, sans me soucier de ma misère, sont les seules dont le souvenir me réconforte à cette heure suprême. » Et le prêtre lui donne sa bénédiction et lui ferme les yeux (1). N'est-ce pas une fin digne d'un chrétien?

Au temps de Dutugemunu, mort en 137 avant Jésus-Christ, les Cinghalais avaient atteint un haut degré de civilisation. Les monuments de cette époque attestent un art avancé, et maints indices permettent de conjecturer que le développement des sciences marchait de front avec le progrès des arts. On peut induire de certaines allusions des livres sacrés de Ceylan, que dès ces temps reculés les Cinghalais avaient la notion de la nature électrique des éclairs et protégeaient leurs édifices par des paratonnerres. Le *Mahawanso* contient sur ce point un texte bien frappant. Le passage se rapporte à la construction de la grande dagoba de Ruanweli que le roi Dutugemunu éleva à Anurádhapura. Il ne put terminer son ouvrage avant sa mort, mais il l'acheva jusqu'au chapiteau carré qui devait supporter la flèche (2) et sur chaque côté duquel était représentée l'image du soleil (3). A sa mort, le roi chargea son frère et successeur Saidaitissa d'achever l'édi-

(1) *Mahawanso*, ch. XXXII.
(2) *Ibid.*, ch. XXXI, p. 192.
(3) *Ibid.*, ch. XXXII, p. 193.

fice (1). Le *Mahawanso* rapporte que, conformément au vœu du défunt, Saidaitissa compléta le pinacle (2) auquel le chapiteau carré servit de base; or le *Dipawanso*, chronique plus vieille d'un siècle et demi que le *Mahawanso*, donne une minutieuse description de cette partie du travail et rapporte que le pinacle, érigé entre les années 137 et 119 avant Jésus-Christ, était construit *en verre* (3). Un roi postérieur, Amanda, en l'an 20 après Jésus-Christ, fixa à la flèche un *chatta*, imitation du parasol blanc qui est l'emblème de la royauté (4). Deux siècles plus tard, Sanghatissa, qui régna de 234 à 246 après Jésus-Christ, « fit dorer ce chatta et fit placer, au centre des quatre emblèmes du soleil, quatre pierres précieuses dont chacune coûtait un lac (5) ». Ici se trouve le passage qui fait une allusion directe, quoique obscure, à la nature électrique de la foudre. « Il plaça de même un pinacle de verre sur la flèche, pour servir de protection contre la foudre (6). » Ces derniers mots ne peuvent laisser aucun doute sur le but de l'appareil qui surmontait la flèche de la dagoba. On peut donc en conclure que déjà à cette époque reculée, les Cinghalais avaient remarqué que le verre possède la propriété d'isoler l'électricité et avaient été amenés ainsi à croire que ce corps pouvait préserver de la foudre. Si leur croyance dans l'efficacité du verre comme paratonnerre était erronée, il n'en est pas moins

(1) *Mahawanso*, ch. XXXII, p. 198.
(2) *Ibid.*, ch. XXXIII, p. 200.
(3) *Dipawanso*, d'après De Alwis. Tennent, *op. cit.*, t. I, p. 507.
(4) *Mahawanso*, ch. XXXV, p. 215.
(5) *Ibid.*, ch. XXXVI, p. 229.
(6) *Ibid.*

remarquable qu'ils aient eu l'idée du paratonnerre des milliers d'années avant Franklin.

Après le règne fameux de Dutugemunu, plusieurs princes se succèdent dont l'histoire offre peu de faits saillants. La longue liste des souverains se divise en deux classes distinctes : ceux du *Mahawanso* ou de la « haute généalogie », issus de Wijeyo, qui règnent de 505 à 302 avant Jésus-Christ, et ceux du *Suluwanso* ou de la « généalogie inférieure », dont la race est moins pure et qui détiennent le pouvoir jusqu'à la conquête de l'île par les Européens, au XVIe siècle. C'est à la première dynastie que Ceylan doit l'efflorescence de sa civilisation, son système de gouvernement, son culte national et l'art de l'agriculture. Mais les souverains de cette dynastie ne parvinrent pas à se concilier la fidélité de leurs sujets. Des cinquante et un rois de la race de Wijeyo, deux sont déposés par la nation, dix-neuf sont mis à mort par leurs successeurs. Leurs travaux se bornent généralement à l'édification d'une dagoba ou à la construction d'un étang, et ils ne s'illustrent pas par de plus nobles exploits que les meurtres auxquels ils doivent la couronne, qu'ils gardent jusqu'au jour où ils sont eux-mêmes victimes d'une conspiration (1).

Le plus vaillant champion du bouddhisme après Dutugemunu fut Walagambahu, qui monta sur le trône en 104 avant Jésus-Christ. Sous son règne eut lieu la deuxième grande invasion des Malabars. Réduit à prendre la fuite pour se soustraire à la poursuite de ses ennemis, il se cacha dans les montagnes les plus inaccessibles, vivant

---

(1) TENNENT, *op. cit.*, t. I, pp. 360-361.

secrètement dans des cavernes ou des fentes de rochers, et lorsque, après quinze années de vie errante, il put reconquérir le trône, il transforma les grottes où il avait trouvé un asile en temples merveilleux, tels que ceux de Dambulla (1). C'est dans un de ces temples, le Aluwihara, près de Matalé, que le roi convoqua les prêtres en l'an 90 avant Jésus-Christ, et fit transcrire en langue pali les livres bouddhiques qui, enseignés oralement par Mahindo, s'étaient transmis jusqu'alors par la tradition (2). Ce fut le même roi qui édifia la dagoba d'Abayagiriya (montagne du salut), le plus gigantesque ouvrage de Ceylan, dont le faîte s'élevait à 120 mètres du sol (3).

Il serait fastidieux de raconter le règne de tous les radjahs qui s'assirent sur le trône d'Anurádhapura. La plupart n'eurent d'autre ambition que d'éclipser leurs prédécesseurs par leurs ouvrages d'irrigation ; ou encore ils eurent à repousser les incursions répétées des Malabars; nombre d'entre eux terminèrent par une mort violente une existence peu glorieuse. L'irrigation, la lutte contre les Malabars, l'assassinat sont les principaux faits qui caractérisent chaque règne. Parmi les rois des deux races, vingt-deux furent assassinés par leurs successeurs, six par des mains étrangères, treize périrent à la guerre, quatre se suicidèrent, onze furent détrônés (4).

La monotonie n'est rompue que par les méfaits d'une femme qui parvint à conquérir sa place dans la liste des monarques de la *grande* dynastie. C'est celle que le *Maha-*

---

(1) Burrows, *op. cit.*, p. 25.

(2) *Rajaratnacari*, ch. I, p. 43.

(3) Burrows, *op. cit.*, p. 8.

(4) Forbes, *Eleven years in Ceylon*, t. I, ch. IV.

wanso appelle « l'infâme Anula », la Messaline des annales cinghalaises, très experte dans l'art de se débarrasser par le poison des amants qu'elle tira successivement des plus basses conditions pour les élever au trône ; un fils du roi Tissa (1) mit fin à ses turpitudes, en l'an 41 avant Jésus-Christ, et releva le prestige de la monarchie.

A dater de cette époque se succèdent pendant huit siècles une série de rois fainéants qui ne se distinguaient que par leur servile soumission au clergé. Le bouddhisme était alors très florissant et s'étendait au loin. De vastes districts, fertilisés par les eaux captées des rivières et par les canaux, sont appropriés à l'usage du clergé ; parfois un étang, avec les milliers d'hectares qui bordent ses rives, est affecté à l'entretien perpétuel d'une dagoba. L'imagination peut à peine se représenter le nombre incroyable de ces prodigieux ouvrages d'irrigation. Chaque roi en construisait de quinze à trente, et les annales cinghalaises les énumèrent à côté du nom de chacun d'eux (2). A l'origine, ces travaux sont exécutés « pour le plus grand avantage du pays » et « par compassion pour les créatures vivantes (3) » ; mais dès le Ier siècle de l'ère chrétienne, la coutume s'établit de construire des étangs avec la pieuse intention d'attribuer au clergé les terres qu'ils fertilisent (4). Le *Mahawanso* mentionne un fait qui donne une idée de ces largesses extravagantes. Le même roi qui un jour fit faire un tapis

---

(1) TENNENT, *op. cit.*, t. I, p. 377.

(2) *Rajaratnacari*, *Rajawali*, *Mahawanso*.

(3) *Mahawanso*, ch. XXXVII, p. 242.

(4) *Ibid.*, ch. XXXIV, XXXV ; *Rajaratnacari*, ch. II ; *Rajawali*, p. 241. TURNOUR, *Epitome of the History of Ceylon*, p. 21.

de sept milles de long, « afin que les pèlerins pussent marcher sans se souiller les pieds », récompensa une autre fois un prêtre qui lui avait présenté une gorgée d'eau en lui allouant une terre d'une contenance d'un demi-yoyana (huit milles) (1).

La troisième invasion des Malabars eut lieu vers 106 après Jésus-Christ. Ils emportèrent un énorme butin et emmenèrent douze mille captifs cinghalais. Mais le roi Gajabahu, en 112, fit une expédition sur le continent, délivra les captifs et captura un nombre égal de Malabars qu'il emmena à Ceylan (2).

Cependant, un autre danger menaçait l'île. Dès le commencement du III[e] siècle, une secte schismatique y introduisit la doctrine connue sous le nom d'hérésie wytulienne; mais la tentative échoua par deux fois, et les hérétiques furent ignominieusement punis. Les chroniques ne disent point en quoi consistaient les dogmes de cette hérésie; mais il est probable que les brahmanes de l'Inde tentèrent d'extirper le bouddhisme de Ceylan par la même tactique qu'ils avaient employée avec tant de succès sur le continent (3). Sous le règne de Gothábaya (248 après J.-C.), cette secte voulut s'imposer de nouveau, et un de ses secrets adhérents se fit nommer tuteur des deux fils du roi. Le plus jeune, Maha Sen, profita des leçons de son maître, et lorsqu'il monta sur le trône, en l'an 275, il entreprit aussitôt de substituer la foi nouvelle aux anciennes croyances.

Il interdit de faire des offrandes aux adhérents de la

(1) *Mahawanso*, ch. XXXIV.

(2) Burrows, *op. cit.*, pp. 8-9.

(3) *Rajaratnacari*, ch. II, p. 61.

vieille religion, que la faim força ainsi de fuir dans le sud de l'île; il rasa jusqu'aux fondements le palais d'airain et trois cents autres édifices, et en affecta les matériaux à l'érection de sanctuaires du culte nouveau (1). Mais le peuple était très opposé à ces innovations. Moins heureux qu'Henri VIII, le roi, par une rétractation opportune et complète, évita la menace d'une insurrection non sans avoir sacrifié à la frénésie populaire son tuteur et son principal auxiliaire, Sanghamitta. Il rebâtit ensuite les édifices qu'il avait détruits, rappela les prêtres et consacra le reste de son règne à l'érection de gigantesques monuments conformes à sa nouvelle orthodoxie. Le plus remarquable de ces monuments était la dagoba de Jetawanarama, dont les ruines massives sont encore les plus pittoresques d'Anurádhapura; elle avait originairement 96 mètres de haut et s'élève encore de 76 mètres.

Son travail le plus utile fut le grand étang de Minnéria, qui avait 32 kilomètres de circonférence (2). Il construisit encore seize autres étangs et répara de nombreux temples. Le *Mahawanso* dit de lui « qu'il eut après sa mort une destinée digne de ses mérites (3) ».

Quantité de fables et de superstitions s'amoncelèrent autour du monarque défunt, qui est appelé dans les chroniques « le dernier du Mahawanso ». Après sa mort, le pays fut éprouvé par une série de mauvaises saisons et d'épidémies désastreuses; le peuple invoquait la mémoire du puissant Radjah, implorait sa protection ou apaisait

(1) *Mahawanso*, ch. XXXVII, p. 235.
(2) Turnour, *Epitome of the History of Ceylon*, p. 25.
(3) *Mahawanso*, ch. XXXIII, p. 238.

sa colère par des prières et des offrandes ; la maladie et la famine diminuèrent graduellement ; ses adorateurs reconnaissants le vénérèrent comme l'incarnation de Kartikeya, le Mars indien, et son sanctuaire à Minnéria fut l'objet d'une grande dévotion (1).

Le règne suivant fut marqué par l'arrivée à Ceylan, en 311 après Jésus-Christ, de la fameuse relique *Dalada*, la dent sacrée de Bouddha. Le roi de Kalinga, la moderne Orissa, ne pouvant la défendre contre le fanatisme des Brahmines, pour la mettre en sûreté l'envoya à Ceylan sous la garde de son fils et de sa fille, la princesse Kalinga, qui la tint cachée dans sa chevelure. La relique fut déposée dans le sanctuaire voisin de la dagoba de Thuparama, et plus tard un autre sanctuaire la reçut à Pollonarua, lorsque l'ancienne capitale fut abandonnée (2).

Sous le règne de Mahanama, qui monta sur le trône en 410, Anurádhapura fut visitée par le célèbre voyageur chinois Fa-Hian, dont les écrits confirment singulièrement la vérité des chroniques cinghalaises. Il décrit les larges rues droites, les beaux édifices publics, les monuments bouddhiques grands comme des montagnes, l'aspect du Bò, dont la description est encore presque littéralement applicable aujourd'hui, et les cérémonies qui accompagnaient l'exhibition de la dent sacrée (3). C'est aussi vers ce temps que Ceylan noua des relations politiques avec la Chine et paya tribut à cette contrée pendant plus de cent ans. Les relations avec l'Occident n'étaient pas entiè-

---

(1) Burrows, *op. cit.*, p. 10.

(2) *Mahawanso*, ch. XXXVII, pp. 241-249.

(3) Fa-Hian, *Foè Kouè Ki* (Description des royaumes bouddhistes), trad. de Rémusat, ch. XXXVIII, pp. 334-335. Tennent, *op. cit.*, p. 338.

rement inconnues à cette époque. Ammianus Marcellinus (1) assure qu'une ambassade fut envoyée de Ceylan à la cour de l'empereur Julien sous le règne d'Upatissa II, prédécesseur de Mahanama; et Pline (2) fait mention d'une ambassade encore plus ancienne, qui fut envoyée en Italie sous le règne de Chanda-Mukha-Siwa, en 44-52 après Jésus-Christ.

La mort du roi Mahanama est suivie d'une nouvelle invasion des Malabars, qui infligent au pays une longue oppression; le roi Dhatu-Sena, monté sur le trône en 459, réussit à chasser les envahisseurs après une lutte prolongée. Sa fin tragique est un des épisodes des annales cinghalaises qui font le mieux ressortir le mélange de barbarie et de raffinement de ces temps lointains; le sombre drame, si horrible qu'il soit, est d'une authenticité absolue, car il est rapporté par un témoin oculaire et un historiographe officiel, le prêtre Mahanamo, l'oncle du roi et le premier écrivain du livre sacré, le *Mahawanso*, dont la rédaction devait se poursuivre dans la suite des siècles jusqu'à la mort de Mahasen. Le roi avait deux fils et une fille; il avait donné sa fille à son neveu, lorsqu'il apprend que celui-ci l'a grossièrement insultée « en la faisant fouetter sans qu'il puisse lui reprocher la moindre offense ». Le roi indigné se venge en faisant brûler la mère du coupable. Son gendre et son fils aîné, Kasyapa, s'unissent contre lui, le font prisonnier et le pressent de leur révéler ses trésors cachés. Le roi y consent, à condition qu'il pourra visiter encore une fois le

(1) Lib. XX, c. 7.
(2) Lib. VI, c. 24. TENNENT, *op. cit.*, t. I, p. 556, note 2.

grand étang de Kaláwewa, son œuvre la plus chère, et avoir un entretien avec son vieil ami le prêtre Mahanamo. On l'y conduit sous escorte, dans un mauvais chariot aux roues brisées. Arrivé à destination, il reçoit le confort spirituel du prêtre et le confort corporel des eaux de l'étang, et, montrant le prêtre et l'étang, il s'écrie que ce sont là les seuls trésors qu'il possède. On le ramène dans la capitale, et Kasyapa, soupçonnant qu'il dissimule ses richesses en faveur de Mogallana, son second fils, donne ordre de l'exécuter. Mais avant l'exécution, il va le voir dans sa prison ; et le roi, devinant sa pensée, lui dit avec douceur : « Maître des grands, j'ai la même affection pour vous que pour Mogallana. »

Pour toute réponse, l'usurpateur sourit en secouant la tête. Et alors le roi est dépouillé de ses vêtements, chargé de chaînes et enseveli vivant, la face tournée vers l'Orient, dans un mur dont la maçonnerie se referme sur lui. « Après cela, observe le chroniqueur, quel homme sage envierait richesses et prospérité (1) ? »

Son forfait accompli, Kasyapa ne réussit pas à asseoir sûrement sa domination. Après avoir vainement tenté d'assassiner son jeune frère Mogallana, qui se sauve dans l'Inde, le parricide, redoutant le séjour d'une capitale ouverte, se réfugie sur le rocher presque inaccessible de Sigiri, s'y fortifie, y dépose ses trésors et s'y construit un palais. En vain il cherche à expier son crime par les largesses qu'il fait aux temples et par les mortifications qu'il s'impose ; en vain, tourmenté par le remords et la crainte d'une autre vie, il se soumet au plus rigoureux ascétisme.

---

(1) *Mahawanso*, ch. XXXVIII.

Mogallana, qui a juré de venger le meurtre de son père, après dix-huit ans d'exil, revient de l'Inde à la tête d'une armée et provoque le parricide à lui livrer combat hors de sa forteresse. Le roi accepte le défi, et les deux frères se rencontrent à Ambatthakolo. Au cœur de la bataille, Kasyapa détourne son éléphant pour éviter un marais; à cette vue, ses soldats, croyant qu'il prend la fuite, jettent leurs armes, découragés, et son frère, profitant de la confusion, lui tranche la tête, remet l'épée au fourreau et va prendre possession de la capitale (1).

Le successeur de Mogallana, Kumára Das (515), meurt également d'une fin tragique. Une nuit, chez une courtisane, il écrit une énigme sur la muraille, promettant à celui qui l'interprétera d'accomplir le vœu qu'il exprimera. Le célèbre poète indien Pandita Kalidas visite la maison de la courtisane et donne la réponse de l'énigme; mais la courtisane, ambitionnant pour elle-même le prix, tue le poète, l'ensevelit sous sa maison et se proclame l'auteur de la réponse. Le roi, incrédule et soupçonneux, fait faire des perquisitions; le corps de Kalidas est découvert; la criminelle courtisane est mise à mort et l'on allume un grand bûcher pour brûler les restes du poète.

Lorsque les flammes s'élèvent, le roi, pris de remords à la pensée d'une perte irréparable, se précipite sur le bûcher et meurt dans les flammes, et son exemple est immédiatement suivi par ses cinq femmes qui périssent avec lui (2).

Les règnes qui suivent sont marqués par de conti-

(1) *Mahawanso*, ch. XXXIX

(2) TENNENT, *op. cit.*, t. I, p. 386.

nuelles discordes civiles et par les empiétements des Malabars. En 769, Aggrabodhi IV, pour fuir l'invasion, décide d'évacuer Anurádhapura et établit sa nouvelle capitale à Pollonarua. Des rois antérieurs avaient choisi ce lieu comme résidence temporaire; en l'an 368, le roi Upatissa II avait construit, dans le voisinage immédiat, l'étang de Topawewa; en 650, le roi Siri Sangabo II y avait édifié un palais (1). La nouvelle ville fut bientôt pourvue de travaux d'irrigation et ornée de vastes édifices religieux; mais le changement de capitale ne servit qu'à accroître la force et l'influence des Malabars. Chaque nouveau monarque tenait les rênes du pouvoir d'une main plus faible; la disette et la famine décimaient la contrée; le bouddhisme déclinait. Enfin, en 1023, les Malabars s'emparèrent de la personne du monarque régnant, l'emmenèrent dans l'Inde avec sa femme et ses trésors, et établirent à Pollonarua un vice-roi malabar (2).

La fortune de la monarchie cinghalaise était au plus bas, mais devait se relever encore pour la dernière fois. La famille royale s'était réfugiée à Rohuna, dans le sud de l'île, et un prince du nom de Wijayo Bahu y fut couronné roi de Ceylan en 1071. Avec une énergie martiale il réunit des troupes, marche contre Pollonarua, défait les Malabars et emporte la ville d'assaut. Il travaille à embellir la capitale, à réformer le clergé, à rétablir l'ordre et la justice, lorsque son œuvre est interrompue par une nouvelle attaque des Malabars, qui, victorieux cette fois, reprennent la ville et rasent le palais. Mais

(1) TENNENT, *op. cit.*, p. 400.
(2) *Ibid.*, p. 402.

l'intrépide monarque les assiège derechef, les chasse vers le littoral et envahit même le pays de l'ennemi héréditaire. Il mourut en 1126 (1).

Son petit-fils Prakrama Bahu, qui fut proclamé roi en 1153, est presque le seul personnage remarquable de l'ère de Pollonarua. La première partie de son règne est marquée par une série de luttes avec les ennemis du dedans, luttes dont il sort triomphant. Ayant conquis la souveraineté, il retourne dans sa capitale où il se voue aux arts de la paix, à la restauration de la religion, au développement de l'architecture. Comme les prêtres de rang élevé ont presque entièrement disparu de l'île, il en fait venir du Siam (2); il réunit un concile pour fixer les questions religieuses controversées (3); il restaure les édifices sacrés d'Anurádhapura et construit d'innombrables « wiharas », des salles de prêche, des temples creusés dans le roc; le plus remarquable de ces temples, le Galwihara, subsiste encore à Pollonarua à peu près dans son état primitif, tel qu'il est décrit dans le *Mahawanso* (4). Il fortifie les côtes, élève un mur autour de la capitale dont l'enceinte couvre un espace de 12 milles de large sur 30 de long, établit aux quatre portes des aumôneries pour les pauvres, édifie un palais de 4,000 appartements, construit 1,470 nouveaux étangs et en répare un grand nombre d'anciens. Une rébellion l'appelle de nouveau sur le champ de bataille, et il célèbre sa victoire finale par une magnifique procession semblable aux

(1) *Mahawanso*, ch. LIX. Tennent, *op cit.*, pp 404-405.
(2) *Mahawanso*, ch. LX.
(3) *Ibid.*, ch. LXXVII.
(4) *Ibid.*, ch. LXII.

triomphes romains. Le ciel même sourit à ses succès : un violent orage éclate au milieu de la cérémonie, mais les torrents d'eau qui inondent toute la contrée environnante épargnent comme par miracle le lieu où s'avance la procession. Il tourne ensuite ses armes contre les rois du Cambodge et de l'Arramana, qui avaient pillé ses marchands et insulté ses ambassadeurs. Dans une bataille rangée, son général tue le roi du Cambodge, s'empare de sa capitale et soumet la contrée à son royal maître. Une autre expédition est envoyée ensuite contre les monarques alliés de Soli et de Pandi, dont le quartier général se trouve à Madura, dans le sud de l'Inde. Le succès favorise encore une fois les armes cinghalaises ; l'ennemi, en dépit du nombre, est repoussé dans sept grandes batailles ; Rameswaram et les six districts voisins tombent entre les mains du vainqueur, et Pandi paie tribut à Pollonarua (1).

Le récit des exploits du dernier grand prince d'une race affaiblie nous donne l'idée de la prospérité et de la densité de la population d'une contrée qui n'est plus aujourd'hui qu'un désert de jungles stériles habité par des villageois minés par les fièvres. Prakrama Bahu mourut en 1186, dans la trente-troisième année de son règne. Il reste de lui une statue taillée dans un rocher isolé, à environ une demi-lieue au sud de la ville à laquelle il donna tant d'éclat. Le roi a le dos tourné à la ville et tient, ouvert dans la main, le « livre de la loi », comme pour faire entendre qu'il y a plus de consolations à puiser dans les méditations religieuses que dans la construction de tant de monuments (2).

---

(1) *Mahawanso*, ch. LXXVI.
(2) Burrows, *op. cit.*, pp. 13-16.

La puissance et le prestige de la monarchie cinghalaise finissent avec le règne du grand monarque. Le roi Kirti Nissanga, qui monta sur le trône en 1192, dut son renom à l'attention qu'il donna aux édifices religieux. Il répara et agrandit les temples souterrains de Dambulla, et fit transporter de Mihintalé à Pollonarua, sur une distance de plus de quatre-vingts milles, l'énorme Galpota ou pierre écrite, longue de huit mètres. Après sa mort, d'épaisses nuées d'envahisseurs se répandirent sur le malheureux royaume. En 1219, une puissante armée de vingt-quatre mille hommes, venue du nord, inonde le pays, décerne la royauté à son chef, torture et mutile les habitants, détruit un grand nombre de monuments bouddhiques, faisant de l'île, suivant l'expression de la chronique, « comme une maison dévastée par les flammes et les voleurs ». Jamais plus ils ne purent être expulsés. En 1240, le siège du gouvernement est transféré à Dambadeniya, puis à Yapahu, à Kurunegala, à Gampola, à Kandy, et finalement à Cotta, près de Colombo.

C'est dans le voisinage de cette dernière localité que la nouvelle parvient au roi qu'un navire a jeté l'ancre près de Colombo, « contenant une race d'hommes d'une blancheur et d'une beauté remarquables, portant des bottes et des chapeaux en fer, mangeant une pierre blanche, buvant du sang et possédant des fusils qui peuvent briser un château de marbre (1) ». Lorsque les Portugais débarquèrent à Ceylan, au commencement du XVIe siècle, la monarchie cinghalaise n'existait plus que de nom.

(1) Burrows, *op. cit.*, p. 16.

A propos d'une charte de Baldéric d'Utrecht. — *Solution de quelques petits problèmes historiques;* par Léon Vanderkindere, membre de l'Académie.

Tout ce qui peut jeter quelque lumière sur la famille des Régnier de Lotharingie mérite assurément l'attention de l'historien. C'est ce qui m'engage à consacrer une courte étude à une charte demeurée jusqu'ici fort énigmatique et qui a donné lieu aux plus vaines conjectures.

Il s'agit de l'acte daté du 24 juin 943, par lequel l'évêque Baldéric, qui occupa le siège d'Utrecht de 918 à 977, dispose en faveur d'une personne dont le nom ne nous a pas été conservé; il a été publié, en dernier lieu, par S. Muller, dans *Het oudste Cartularium van het sticht Utrecht*, n° 25, page 47 (1); or les données qu'il fournit ont paru être en désaccord avec quelques autres textes dignes de foi.

Pour faire comprendre plus aisément le problème, je commencerai par résumer la charte de Baldéric.

L'évêque prenant en considération l'intérêt qu'il y a pour l'église à remettre des biens en usufruit pour les retrouver plus tard améliorés et augmentés, constitue en précaire un domaine dépendant de l'abbaye de *Heriberc* (c'est-à-dire *Odilienberg*) et comprenant 65 manses (envi-

(1) Auparavant dans Sloet, *Oorkondenboek der graafschappen Gelre en Zutphen,* I, 79, que Wauters, *Table chronologique,* VII, 1213, appelle, je ne sais pourquoi : *Wirtembergisches Oorkondenboek*

ron 680 bonniers), tous situés aux environs de Ruremonde, avec 383 *mancipia*. Le destinataire les conservera sa vie durant et ils passeront ensuite à son fils Baldéric, puis éventuellement au frère de ce dernier, Rodolphe; le cens recognitif (*de respectu*) sera de 12 deniers.

D'autre part, l'intéressé remet à l'abbaye de Saint-Martin d'Utrecht un alleu à *Wilere* avec une église à *Buochem* et la moitié d'une autre église à *Fiscolo* (probablement Fischlaken, dans le Ruhrgau, aujourd'hui cercle de Werden), et 45 manses serviles avec 190 *mancipia*, et par une disposition spéciale, il affecte 12 de ces manses à l'entretien des religieux : *pro ablutione peccaminum genitoris vestri Raineri comitis et insuper Nevelungi senioris vestri*.

Le texte, que je reproduis d'après Muller, est celui du manuscrit d'Egmond, conservé au British Museum et qui date du XIe siècle; il convient cependant d'ajouter que le cartulaire du *Liber donationum*, reposant aux archives du royaume à Utrecht, porte : *genitoris nostri* au lieu de *vestri*; ce manuscrit ne remonte qu'au XIIe siècle, mais il a la même source que le précédent. Toutefois il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette leçon, que condamnent à la fois le sens même de l'acte et les renseignements fournis par d'autres documents.

Il résulterait en effet de la lecture : *genitoris nostri*, que Baldéric d'Utrecht avait pour père le comte Régnier, c'est-à-dire, d'après l'interprétation du chanoine Daris, Régnier Ier, père du duc Giselbert (*Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, t. I, p. 316, et *Notices historiques*, t. XIII, *Notes sur l'origine de Baldéric, évêque d'Utrecht, et des deux Baldéric, évêques de Liège*, pp. 6-22).

Or, non seulement les sources ne contiennent aucune trace de cette parenté, mais le nom du père de Baldéric d'Utrecht est révélé à la fois par la vie de Radbod, prédécesseur de Baldéric : *Valdricus egregius adolescens, Ricfridi comitis filius* (*SS.*, t. XV, 571[a]), et par l'épitaphe du comte Ricfred, qui se trouvait dans la crypte de l'église Saint-Sauveur à Utrecht :

... Qui jacet hic torpens fulsit in orbe potens,
Nomine Ricfridus, hoc nomine Dodo vocatus,
Nam comes eximius extitit atque pius.
. . . .
Is fuerat stirpis radix præclara decoris,
Presul Baldricus unde fuit genitus.

(MULLER, *loc. cit.*, p. 47, n° 1.)

Le père de Baldéric était donc incontestablement Ricfred (1), et il a fallu que M. Daris, pour sauver sa thèse, se donnât la tâche aventureuse de démontrer que les deux noms de Régnier et de Ricfred peuvent être identiques : « Ricfride peut être traduit par *Regni-pax*; de *Regni-pax* a-t-on fait *Reginerus* ? » (*Notices*, t. XIII, p. 12.)

Au surplus, il est absolument invraisemblable que l'évêque s'en remette à un tiers du soin de sauver l'âme de son propre père; c'était un devoir pieux dont il lui appartenait de s'acquitter en personne.

---

(1) Il y avait eu à Utrecht un évêque Ricfridus au commencement du IX[e] siècle (*SS.*, t. XV, p. 344). Est-ce un parent de Baldéric?

Le comte Ricfred ou Dodo est assurément identique à celui que mentionne en 897 un diplôme de Zwentibold : *in pago Battawi in comitatu Dodonis* (LACOMBLET, I, n° 79).

La leçon du manuscrit d'Utrecht est donc incontestablement fautive, mais il importait de constater qu'en acceptant *vestri* avec Muller, on n'a pas recours à une hypothèse, comme semble le dire M. Parisot, qui s'exprime de la façon suivante : « La contradiction est d'autant plus singulière que l'auteur de la *Vita Ratbodi* devait, d'après l'éditeur de celle-ci, Holder-Egger, écrire du vivant même de Radbod (lisez : Baldéric) et dans l'évêché d'Utrecht (*SS.*, t. XV, p. 568) ; comment aurait-il pu ignorer de qui son évêque était le fils ? La chose est inadmissible. Comme d'ailleurs Baldéric lui-même pouvait encore moins se tromper en pareille matière, il faut supposer avec Sloet (*Oorkondenboek*, etc., t. I, p. 79) qu'il y a une erreur de transcription dans la charte de Baldéric, et lire : « genitoris *vestri* Raineri comitis » au lieu de : « genitoris nostri ». (*Le royaume de Lorraine*, p. 619, note 2.)

En réalité, on ne suppose rien ; on se borne à suivre le manuscrit le plus ancien, qui porte *vestri*, et qui fait donc de Régnier le père de l'anonyme auquel s'adresse la charte, et non le père de l'évêque.

Mais l'acte de 943 présente une autre difficulté : Que faut-il entendre par *Nevelungi senioris vestri?* Muller propose, non sans quelque hésitation, de traduire par : votre fils aîné, et il conclut que le destinataire, fils du comte Régnier, avait lui-même deux fils en vie : Baldéric et Rodolphe, et qu'un troisième fils, Nevelongus, était mort (1).

---

(1) P. 47, n. 1 : Uit onze oorkonde blijkt, dat de persoon tot wien zij gericht was, de zoon was van graaf Rainer, en dat hij twee zonen had, Balderik en Rodulf, terwijl *wellicht* de oudste overleden zoon Nevelung heette.

Cette explication n'a pas seulement l'inconvénient de donner au mot *senior* un sens qu'aucun exemple n'autorise, elle conduit de plus à d'inextricables difficultés. Si l'on se reporte en effet à l'épitaphe dont j'ai transcrit plus haut les premières lignes, on voit qu'elle attribue au comte Riefred, père de Baldéric d'Utrecht, trois autres fils :

Monstrat et ista domus qualis fuit ille patronus,
Preses Rodolphus duxit et unde genus,
Victor Yrmifridus pariterque comes Nevelongus.

Ainsi Baldéric d'Utrecht avait pour frères l'évêque Rodolphe, le glorieux Yrmifridus et le comte Nevelongus, et précisément, dans la charte que j'étudie, on retrouverait trois frères portant les mêmes noms : Baldéric, Rodolphe et Nevelongus; de là à conclure que nous sommes, d'un côté et de l'autre, en présence des mêmes personnages, il n'y a qu'un pas. Mais alors on aboutit à ce résultat bizarre que Baldéric, fils du destinataire de l'acte, est l'évêque lui-même, auteur de l'acte, et qu'ainsi il parle de soi à la troisième personne; il constitue sur les biens de l'évêché un précaire qui, après la mort du bénéficiaire principal, dont il est le fils, lui reviendra en premier lieu pour passer ensuite à son frère Rodolphe, et l'on tombe, on le voit, dans les pires absurdités.

M. Daris croit que *senior* a le sens d'aïeul; il découvre donc dans *Nevelongus* le grand-père de Baldéric, et il établit cette série généalogique : Nevelongus a pour fils Régnier Ier; Régnier Ier a pour fils Baldéric d'Utrecht. C'est de la fantaisie pure. Tout indique que le père de Régnier Ier était Gislebert, le gendre de l'empereur Lothaire.

M. Parisot, beaucoup plus circonspect, traduit *senior* par *seigneur :* « la charte ne nomme pas malheureusement *les donateurs* auxquels s'adresse Baldéric; nous

savons par elle qu'ils avaient pour fils Baldéric et Rodolphe, *pour seigneur Nevelong.* »

Mais que peut être, au X[e] siècle, le *seigneur* d'un propriétaire d'alleux assez riche pour disposer de 45 manses et assez honoré pour que l'évêque d'Utrecht, qui se sert dans l'adresse de l'expression « très noble », juge convenable de lui attribuer un bénéfice de 65 manses avec 383 *mancipia?* Et où a-t-on vu à cette époque un vassal faire une donation pieuse pour racheter les péchés de son seigneur?

Plus on marche, plus on s'enfonce dans les ténèbres. Or, pour faire la lumière, il suffit d'une observation très simple. Personne jusqu'ici ne s'est avisé de ce fait, que le destinataire de la charte de 943 est une femme. *Senior* n'est ni le fils aîné, ni le grand-père, ni le seigneur : c'est tout bonnement le mari défunt; l'expression est d'ailleurs si fréquente que je crois inutile d'en apporter des exemples.

Au surplus, si l'on s'était donné la peine de lire le texte avec quelque attention, on se serait arrêté aux mots : divino instinctu *commonita* sponte tradidistis... *Commonita* est bien un participe féminin, et l'adresse elle-même, toute mutilée qu'elle est, nous permet de deviner qu'elle se rapporte à une femme : *Baldricus... sanctae Trajectensis ecclesie humilis presul,* (lacune...) *nobilissime probateque Deo sacrate* (lacune...).

Nous sommes en présence d'une veuve très noble et qui s'est vouée à Dieu; elle a eu pour époux Névelong (1);

(1) La *Chanson de Roland* cite un comte Névelong : *Icil cumandit le cunte Nevelun*, sans doute le neveu de Charles Martel, que mentionne la *Continuatio* de Frédégaire. Le nom est intéressant comme forme bas-allemande de *Nibelung;* M. Léon Gautier y voit à tort un dérivé de *Neffe*, neveu; *Nibelung* est le fils du brouillard.

elle en a conservé deux fils : Baldéric et Rodolphe ; elle avait pour père Régnier.

Et désormais tout s'éclaircit.

Névelong était, d'après l'épitaphe, l'un des frères de Baldéric d'Utrecht.

D'autre part, Folcuin, dans les *Gesta abbatum Lobiensium* (SS., t. IV, p. 67), nous apprend que Régnier au long Col, le comte de Hainaut qui fut exilé par Bruno en 958, était l'*avunculus*, l'oncle maternel, de l'évêque Baldéric Ier de Liège (956-959), et le renseignement est confirmé par l'évêque Rathère, prédécesseur de Baldéric Ier ; dans son écrit : *Phrenesis*, il dénonce ses ennemis, les comtes Régnier et Rodolphe, qui l'ont fait expulser de Liège pour lui substituer leur neveu Baldéric, qui était en même temps le fils du frère de Baldéric d'Utrecht : *vi publica comitum Regeneri atque Ruodvolti nepos ipsorum, qui et filius fratris extiterat Baldrici... ejusdem nominis puer quidam... ne scilicet jam fati comites a rege ad Conradum qui tunc contra ipsum agebat, deficerent...* (SS., t. IV, p. 262, n. 11).

Ce passage de Rathère a encore fourni aux commentateurs l'occasion de fâcheuses erreurs. M. Daris y a vu la confirmation de l'hypothèse d'après laquelle Baldéric d'Utrecht était le fils de Régnier Ier, puisqu'il était l'oncle du neveu de Régnier et de Rodolphe (qu'il croit à tort fils de Régnier Ier) ; et comme il était invraisemblable de doter celui-ci d'un quatrième fils, inconnu de tous les chroniqueurs et qui pût être le père de Baldéric de Liège, il a dû se rabattre sur cette dure nécessité de gratifier de cette paternité le duc Giselbert ; il est avéré que Giselbert n'a laissé de Gerberge qu'un enfant, Henri, mort peu d'années après la catastrophe de 939. Est-il un seul instant

admissible qu'un autre enfant, Baldéric, eût été placé en 956 sur le siège épiscopal de Liège, sans qu'aucun texte fît mention de son origine ? Est-il admissible que Rathère appelle son successeur neveu de Régnier et de Rodolphe, neveu de Baldéric d'Utrecht, au lieu de dire tout simplement fils de Giselbert ?

Pour l'inexactitude, l'arbre généalogique du chanoine Daris ne laisse donc rien à désirer, et l'on peut dire, sans aucune sévérité, que de son étude sur les trois Baldéric, il n'y a pas une ligne à conserver.

Il est donc certain que Baldéric d'Utrecht n'avait aucun lien de parenté avec Régnier I[er]; et comment, en effet, né d'une race aussi constamment hostile aux souverains allemands, serait-il devenu l'homme de confiance de l'empereur Otton?

Il est également acquis à l'histoire que Baldéric de Liège, fils de Névelong, était le neveu de Régnier au long Col, parce que sa mère était fille de Régnier II, et le neveu de Baldéric d'Utrecht, parce que son père était le frère de ce prélat.

Plus que jamais, il devient ainsi évident qu'il faut éviter de confondre Régnier II et Régnier III, et que le comte rebelle, envoyé en exil par Bruno, était, non le fils de Régnier I[er], mais son petit-fils.

En effet, on ne connaît à Régnier I[er] que deux fils : Giselbert et Régnier II, et une seule fille, mariée à Bérenger, comte de Lomme;

Les frères Régnier III et Rodolphe sont les neveux de Giselbert, et par conséquent les fils de Régnier II;

La femme de Névelong, mère de Baldéric I[er] de Liège, était la sœur de Régnier III et de Rodolphe, c'est-à-dire la fille de Régnier II.

Quant à l'objection, souvent répétée, en dernier lieu par Namèche (1), que Baldéric I[er], évêque en 956, ne pouvait être le petit-neveu de Giselbert, que Widukind qualifie, en 928, d'adolescent (I, 30), elle ne tient pas devant un examen attentif.

Lorsque Baldéric fut promu à l'épiscopat, il était encore *puer*, c'est Rathère qui nous l'apprend; le fait n'a rien d'extraordinaire; il y eut même des papes à peine sortis de l'enfance. Supposons que Baldéric eût 18 ans, 20 ans en 956, cela reporterait sa naissance à 938 ou 936; les mariages étaient très précoces; sa mère pouvait être née en 920; or, nous savons qu'en 924 Giselbert remet en ôtages les enfants de son frère Régnier II : les données concordent parfaitement; comme l'a fait remarquer d'ailleurs M. Parisot (p. 612), Régnier II et Giselbert assistent dès 916 au *placitum* de Herstal; c'est dire qu'à cette date ils avaient atteint leur majorité. L'argument tiré de l'épithète d'*adolescens* n'a aucune portée.

Qu'est devenu le frère de Baldéric de Liège, Rodolphe, qui, d'après la charte de 943, devait hériter du précaire constitué par Baldéric d'Utrecht?

Il faut bien distinguer ici les trois Rodolphe : le frère de Baldéric d'Utrecht, le frère de Régnier III, et le frère de Baldéric de Liège.

Rodolphe, frère de Baldéric d'Utrecht, qualifié de prélat dans l'épitaphe de leur père Riefred, est difficile à retrouver. Il y a, dans la seconde moitié du X[e] siècle, trois évêques du nom de Rodolphe. Il faut écarter, je pense, Rodolphe de Noyon (950-952), que le roi

(1) *Histoire nationale*, t. III, p. 20.

Lothaire de France appelle son *cognatus* (Bouquet, t. IX, 654). Reste alors soit Rodolphe de Laon (936-948), soit Rodolphe de Châlon-sur-Saône (977-986). Les dates plaideraient plutôt en faveur du premier.

Quant à Rodolphe, frère de Régnier III, les historiens l'ignorent, parce que les chroniqueurs l'ont oublié, mais les chartes gardent plus fidèlement les souvenirs qu'on leur a confiés. Elles permettent non seulement de reconnaître Rodolphe, mais encore d'affirmer qu'il a dû, en 958, partager la disgrâce de son frère Régnier III. On savait depuis longtemps que l'archevêque Bruno, duc de Lotharingie, avait enlevé à Régnier III le Hainaut qui lui était échu comme part d'héritage de ses ancêtres; mais on n'avait pas observé que Rodolphe avait reçu pour lot une portion de la Hesbaie et du Masalant, où certainement tous ses prédécesseurs, depuis le premier Giselbert et le premier Régnier qui nous soient connus, avaient possédé des domaines importants. Nous venons de voir que c'était le cas aussi pour la fille de Régnier II, mère de Baldéric d'Utrecht.

En 949, Rodolphe et Régnier III signent à Nimègue un diplôme royal confirmant à l'abbaye de Prum la possession de l'abbaye de Susteren (rive droite de la Meuse, dans le Masalant. *Diplomata*, t. I, p. 194).

Le 7 octobre 950, Otton Ier cède à un vassal les droits de tonlieu et de monnayage à Kessel, *in pago Masalant in comitatu Ruodulfi* (*Ibid.*, t. I, p. 210).

Le 4 juillet 952, Otton fait donation à l'évêque Farabert de Liège du monastère d'Alden-Eyck (près de Maeseyck) *situm in pago Huste* (partie du Masalant) *in comitatu Ruodulphi* (*Ibid.*, t. I, p. 236).

Une charte, relative à la Hesbaie, nous révèle la cata-

strophe qui, sans doute en même temps, a frappé les deux frères convaincus de haute trahison.

Lorsqu'en 966, Otton I[er] confirme les donations faites à la chapelle d'Aix par le comte Immon, il rappelle qu'il lui a cédé Jamine (*curtem Galmina nominatam, que quondam Rudolfi erat, sed ob infidelitatem ejus quam in nostrum imperium exercuerat, in nostrum jus dijudicata, sitam in pago Haspengewe in comitatu Werenharii.* Jamine est situé au sud-ouest de Looz).

Les biens de Rodolphe avaient donc été confisqués à cause de l'infidélité dont il s'était rendu coupable envers le roi ; or je tire la même conclusion d'un acte que l'on date de 946 (Beyer, MRUB, t. I, p. 256 ; cf. Wauters, t. I, p. 354), mais qui, sous sa forme actuelle, est certainement plus récent. C'est en réalité une *noticia*, relatant un échange qui a été fait entre l'église de Trèves et un certain Goderamnus, *au temps où Robert était archevêque*, ce qui veut dire évidemment qu'il ne l'est plus au moment où l'on rédige la pièce, qui d'ailleurs se termine par un emprunt direct à l'acte primitif : signatures de l'archevêque Robert et de plusieurs témoins, et dates : année 946, indiction III, 13[e] année du règne d'Otton (1).

Il convient donc de séparer le préambule de la souscription; le préambule a été écrit après la fin de l'épiscopat de Robert, c'est-à-dire après 956, et cette constatation permet de ramener à la même époque la mention du comte Rodolphe : *commutationem novem mansorum*

(1) Ces dates ne sont pas tout à fait régulières ; la treizième année d'Otton correspond à 949 et à l'indiction VII.

in villa Lens in comitatu Avernae temporibus Rodulphi comitis, qui eam tunc temporis habuit (1).

Ici encore Rodolphe nous apparaît comme ayant perdu les domaines qu'il occupait dans la Hesbaie, et si l'on rapproche ce fait de celui qu'atteste le diplôme d'Otton I[er] relatif à Jamine, on se convaincra que la condamnation dont il a été atteint se place entre 956 et 966, vraisemblablement en 958, c'est-à-dire l'année où Régnier III a été banni chez les Slaves.

Régnier n'est plus revenu en Lotharingie; il est mort en exil, et il est possible que Rodolphe a eu le même sort.

L'acte de 966 nous apprend que son comté avait été confié à Werenharius (Werner, Garnier). Ce personnage n'est sans doute qu'un de ces agents royaux chargés temporairement d'un gouvernement devenu vacant, tels qu'on en rencontre à diverses reprises dans des circonstances analogues. Est-il peut-être identique au Garnier qui fût tué en 973 dans le Hainaut par Régnier IV et Lambert? Je n'oserais l'affirmer, mais je pense, en tout cas, qu'il eut pour successeur, dans la Hesbaie du nord-est, le célèbre Immon, le compagnon de Giselbert, dont M. Kurth récemment nous a raconté l'histoire et qu'il a indiqué, avec certaines réserves cependant, comme l'ascendant des comtes de Looz (2).

---

(1) C'est probablement du même Lens qu'il est question dans le diplôme d'Otton I[er] en faveur de l'abbaye de Nivelles (24 janvier 966, *Diplom.*, I, 432) : *Rodulphus comes tradidit in villa que dicitur Lentlo mansas VI..* ... L'acte est interpolé, mais l'énumération des biens de Sainte-Gertrude qui y a été introduite, est certainement empruntée à une source ancienne.

(2) A. B., 3e sér., t. XXXV, pp. 320 et suiv.

Le chroniqueur Widukind nous apprend qu'Immon avait une fille unique, et l'importance que ce fait prend dans son récit montre bien qu'il n'avait pas de fils; pour séduire en effet l'un de ses adversaires, il lui promet cette fille en mariage, entendant évidemment par là lui assurer sa succession (II, 18). Ce n'était qu'une ruse, qui aboutit à la captivité du trop crédule prétendant.

Avec qui s'est mariée la fille d'Immon? J'émettrai l'hypothèse que c'est avec le troisième Rodolphe, le fils de Névelong et de la fille de Régnier II, et les raisons qui m'y conduisent sont les suivantes : au XIe siècle, le comté de Looz est entre les mains d'un comte Giselbert, qui a pour frères Arnoul et Baldéric II (évêque de Liège de 1008 à 1018).

Ce comte Giselbert aura pour fils un comte Emmon.

Le choix des noms, au moyen âge, n'est jamais arbitraire; c'est par eux que visiblement les générations s'enchaînent. Giselbert rattache la famille de Looz à la lignée des Régnier, dont descendait son père Rodolphe (1); Emmon de Looz est l'arrière-petit-fils du personnage au sujet duquel Widukind a recueilli ses curieuses légendes. Baldéric II rappelle à la fois Baldéric Ier, son oncle, et Baldéric d'Utrecht, son grand-oncle, et s'il occupe à son tour le siège de Liège, on n'ignore pas combien il est fréquent de voir un évêché revendiqué en quelque sorte comme un apanage du sang.

---

(1) La plupart des généalogistes donnent pour père à Giselbert de Looz un comte Louis qui a été inventé par Mantelius et dont il est impossible de trouver trace quelque part.

On comprend aussi comment la Hesbaie orientale, qui avait été enlevée naguère aux Régnier, se retrouve, un demi-siècle plus tard, en la possession d'une race comtale qui leur est apparentée; c'est l'union de Rodolphe, petit-fils de Régnier II, avec l'héritière du comte Immon, qui a effacé les traces de la confiscation de 958, et il se trouve ainsi qu'au XIe siècle les descendants des Régnier ont réussi à reprendre, dans la Lotharingie inférieure, le vaste champ que, dès le IXe siècle, ils avaient occupé : Hainaut, Hesbaie occidentale (dans le comté de Louvain), Hesbaie orientale (dans le comté de Looz).

Les faits obscurs que j'ai cherché à élucider ne sont que des épisodes de la grande lutte qui, pendant plus d'un siècle, a mis aux prises, dans nos contrées, des dynastes indigènes et les rois de la *Francia* teutonique.

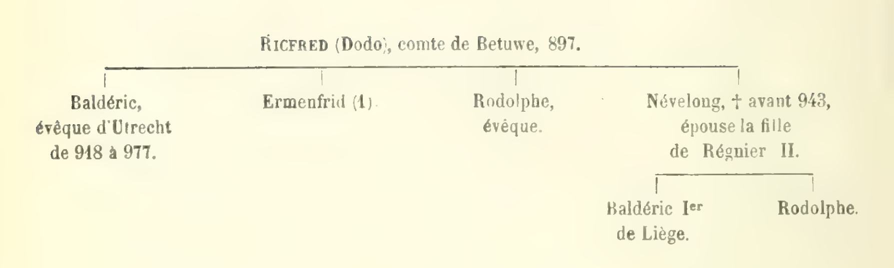
Une dernière confirmation : l'alleu de Jamine, qui avait appartenu à Rodolphe et qu'Otton Ier avait transmis au comte Immon, fut donné en 1079, avec d'autres terres de la Hesbaie, à l'église Saint-Barthélemy de Liège, par une comtesse Ermengarde (Miræus, t. IV, p. 505).

Cette Ermengarde, dont je ne puis songer à rechercher ici les origines, était incontestablement alliée de quelque façon aux comtes de Looz. Jamine ne pouvait se trouver entre ses mains que comme un héritage éloigné du comte Immon.

Pour conclure ce petit mémoire, je dresse deux tableaux généalogiques dont j'écarte les noms qui ne sont point cités dans les pages ci-dessus.

Ce mémoire était composé lorsque mon savant confrère, Mgr Monchamp, a déposé sur le bureau de la Classe des lettres le tome XVI des *Notices historiques* de M. Daris. Dans ce volume, qui a paru en 1897, mais qui malheureusement avait échappé à mon attention, figure une note de quelques pages sur les deux Baldéric. L'auteur y rectifie certains points de ses travaux antérieurs, que j'avais signalés dans les pages ci-dessous; il reconnaît que la charte de 943 est adressée à une dame et que celle-ci a pu être la femme du comte Névelong. Toutefois ses conclusions demeurent si vagues et si incertaines que dans un paragraphe final il propose une autre explication : Névelong, auquel il donne le titre de « sire de Bourbon », pourrait être le père de Regnier Ier ; il descendrait de Pépin de Herstal par Childebrand Ier, Névelong Ier et Childebrand II. Je ne crois pas bien utile de discuter cette hypothèse.

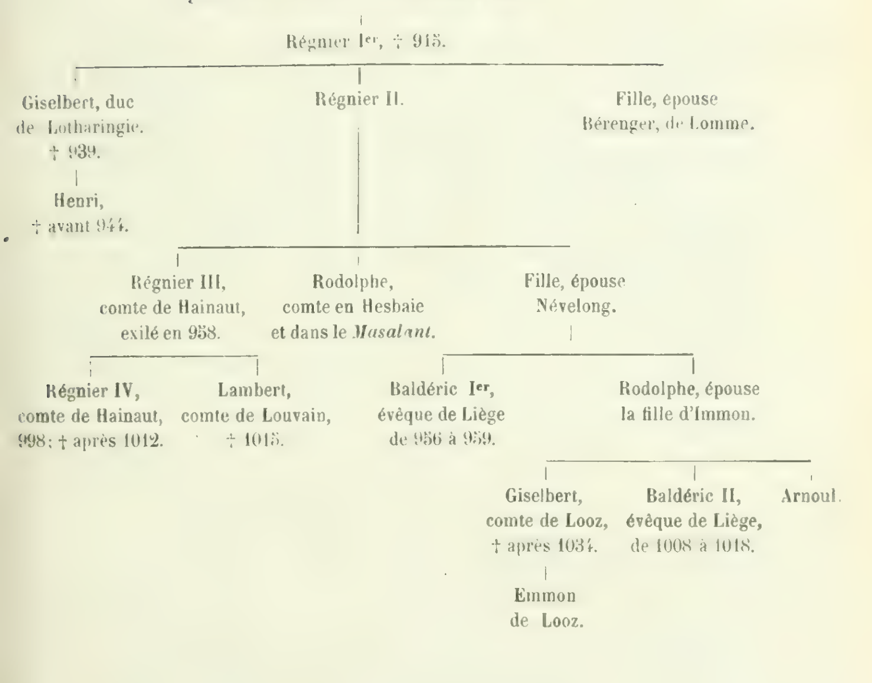
I.



(1) Je m'abstiens de rechercher ce qu'est devenu Ermenfrid, frère de Baldéric d'Utrecht, me réservant d'y revenir dans une dissertation spéciale.

II.

Giselbert, comte du *Masalant* et du *Darnau*,
gendre de Lothaire Ier, cité de 840 à 885.



CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 4 janvier 1900.

M. J. Robie, directeur pour 1899, occupe le fauteuil.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Cluysenaar, *directeur* pour 1900; F.-A. Gevaert, G. Guffens, Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gust. Biot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Jos. Stallaert, Al. Markelbach, Max. Rooses, G. Huberti, A. Hennebicq, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, J.-J. Van Ysendyck, C. Meunier, *membres;* Flor. van Duyse et G. Bordiau, *correspondants.*

MM. P. Benoit, membre, et E. Mathieu, correspondant, font savoir que leur état de santé les empêche d'assister à la séance.

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification officielle, sous l'impression d'un profond sentiment de regret, de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Joseph Dupont, membre titulaire de la Section de musique, décédé à Bruxelles le 21 décembre dernier.

Elle vote des remerciements à M. G. Huberti qui a bien voulu être aux funérailles l'organe de l'Académie.

— M. Fernand Donnet envoie, à titre d'hommage, un exemplaire de sa brochure : *Les fondeurs de canons malinois.* — Remerciements.

ÉLECTIONS.

La Classe procède à l'élection de son directeur pour l'année 1900 : M. Éd. Fétis est élu.

M. Robie installe au fauteuil présidentiel M. Alfred Cluysenaar après avoir exprimé à ses confrères ses remerciements au sujet de leur concours amical qui lui a facilité, dit-il, sa tâche de directeur pendant l'année 1899.

Les applaudissements accueillent la proposition de M. Cluysenaar de voter des remerciements à M. Robie pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions pendant l'année écoulée.

— La Classe s'occupe ensuite des élections pour les places vacantes :

Ont été élus :

Section de peinture. — Correspondant : M. Eugène Smits, artiste peintre, à Schaerbeek.

Section de sculpture. — Correspondant : M. Jef Lambeaux, statuaire, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Section de gravure. — Associé : M. Léopold Flameng, membre de l'Institut de France, à Paris.

Section des sciences et des lettres. — Correspondant : M. Lucien Solvay, à Saint-Josse-ten-Noode.

Associé : M. L.-B.-G.-P. Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des beaux-arts de l'Institut de France, à Paris.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES.

M. Edm. Marchal, trésorier, donne lecture de l'état général des recettes et des dépenses de la Caisse pendant l'année 1899.

La Classe en décide l'impression dans l'*Annuaire* de l'Académie pour 1901.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

—

Brants (*Victor*). Où en est la législation internationale du travail? Louvain, 1900; extr. in-8° (15 p.).

— Charles de Ribbe. Bruxelles, 1899; extr. in-8° (14 p.).

Denis (*H.*). L'Union du crédit de Bruxelles. Une expérience d'un demi-siècle dans la mutualité du crédit, 1re partie. Bruxelles, 1899; in-8° (31 p., 4 tableaux graphiques).

— La Banque Nationale et sa transformation en banque d'Etat mutuelliste. Bruxelles, 1899; extr. in-8° (45 p., 1 tableau).

— La fin de l'ère des grèves. Lettre adressée à M. le Président du Comité central du travail industriel. Liége, 1899; pet. in-8° (93 p.).

Leclercq (Jules). Discours prononcé à Lisbonne, le 16 mai 1898, à la séance solennelle de la Société de géographie tenue lors du IVe centenaire de Vasco de Gama. Lisbonne, 1899; extr. in-8° (3 p.).

Nys (Ernest). Alphonse Rivier, sa vie et ses œuvres. Bruxelles, 1900; in-8° (19 p.).

De Wulf. Histoire de la philosophie médiévale. Louvain, 1900; in-8° (480 p.).

Donnet (Fernand). Les fondeurs de canons malinois du XVIe siècle. Hans Poppenruyter, Remy de Hallut, Gérard et Gaspard Vanden Nieuwenhuysen. Malines, 1899; in-8° (19 p.).

Cumont (Franz). Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra, tome I, introduction, seconde moitié, avec carte. Bruxelles, 1899; in-4°.

Furuya (Hisatsuna). Le système représentatif au Japon. Bruxelles, 1899; in-8° (xi-262 p.).

Straven (François). Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond, tome VI, 4e et 5e livraisons. 1899.

Berlière (Le R. P. Dom Ursmer). Mélanges d'histoire bénédictine, 2e série. Maredsous, 1899; in-8°.

GAND. *Kon. vlaamsche Academie.* De Keure van Hazebroeck van 1336, met aanteekeningen en glossarium (Ed. Gailliard), deel IV. 1899.

—

ALLEMAGNE.

BERLIN. *K. preuss. Akademie der Wissenschaften.* Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen, 25. Band. 1899.

— *Archäologische Gesellschaft.* 59. Programm : Altgriechisches Bronzebecken aus Leontini. (Hermann Winnefeld.) 1899; in-4°.

—

BUENOS-AYRES. *Sociedad cientifica argentina.* Primera reunión de Congressio científico latino americano, I y IV. 1898; 2 vol. in-8°.

—

Bollack (Léon). Grammaire abrégée de la langue bleue-Bolak Langue internationale pratique. Paris, 1899; in-8° (66 p.).

—

LUXEMBOURG. *Institut grand-ducal. Section historique.* Publications, volumes 46, 47 et 49, 1er fascicule. 1898-1900.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1900. — N° 2.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 5 février 1900.

M. Ch. Mesdach de ter Kiele, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Paul Fredericq, *vice-directeur* ; S. Bormans, T.-J. Lamy, L. Vanderkindere, le comte

Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, Ad. Prins, J. Vuylsteke, A. Giron, le baron de Chestret de Haneffe, God. Kurth, H. Denis, G. Monchamp, P. Thomas, Ern. Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Pol. de Paepe, *membres;* J.-C. Vollgraff, *associé;* C. De Smedt, Alph. Willems, H. Pirenne, Jules Leclercq, Ern. Gossart, E. Nys, D. Mercier et J. Lameere, *correspondants.*

M. le Directeur adresse les félicitations de la Classe à M. Ferd. vander Haeghen au sujet de son élection de correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France.

Des applaudissements accueillent cette motion — pour laquelle M. vander Haeghen remercie ses confrères — ainsi que la proposition de M. Mesdach de ter Kiele d'adresser des félicitations à M. le baron Émile de Borchgrave, actuellement à Vienne en qualité d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, au sujet de sa promotion au grade de grand-officier de l'Ordre de Léopold.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique envoie une ampliation de l'arrêté royal en date du 19 janvier, nommant président de l'Académie pour l'année 1900, M. Mesdach de ter Kiele, directeur de la Classe des lettres pour ladite année.

— Le même Ministre envoie, pour la Bibliothèque de l'Académie, un exemplaire des ouvrages suivants :

Vingt-troisième fascicule du recueil des travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand : *Une copie de la Vie de saint Théodose, par Théodore, conservée dans le Baroccianus 183* ; par E. Rolland ;

Sixième fascicule de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége : *La recension égyptienne des Mille et une Nuits ;* par V. Chauvin. — Remerciements.

— M. J.-Th. Homolle, associé de l'Académie, adresse, en sa qualité de directeur de l'École française d'Athènes, le compte rendu et la médaille commémorative du cinquantenaire de cette institution, en souvenir de la part que l'Académie a prise à cette fête. — Remerciements.

— La Classe renvoie à l'examen de MM. Lamy, De Smedt et Vollgraff un manuscrit de M. J. Bidez, portant pour titre : *Description d'un ménologe grec palimpseste, avec des fragments d'un panégyrique de saint Polycarpe, attribué à saint Jean-Chrysostome.*

Hommages d'ouvrages :

1° *A travers l'Afrique australe. Voyage au pays des Boers* (nouvelle édition) ; par Jules Leclercq (présenté par l'auteur, avec une note) ;

2° *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liége*, vol. XVI et XVII ; par le chanoine Daris (présenté par M. Monchamp, avec une note) ;

3° *Un orateur du XVIe siècle. François Richardot, évêque d'Arras;* par l'abbé Léon Duflot (présenté par M. Brants, avec une note);

4° *Réflexions morales et politiques,* ouvrage posthume d'Emile Banning, publié par Ernest Gossart et précédé d'une notice biographique par le général Brialmont;

5° *A Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liege, à l'occasion du XXVe anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire* (offert par Alph. Delescluze);

6° a. *Levensbericht van Willem-Hendrik Kosters;* b. *Verslag van de lotgevallen der Universiteit Leiden, in 1898-1899;* par C.-P. Tiele, associé;

7° a. *Rapport du Ministre de la Justice sur les travaux des tribunaux et sur l'application de la justice en Suède pendant l'année 1898;* b. *Rapport du Conseil d'administration des prisons sur l'état des prisons et sur le régime pénitentiaire en Suède pendant l'année 1898.* Deux cahiers in-4° (en suédois) offerts par Kanut d'Olivecrona, associé à Stockholm (à la fin du premier rapport figure un résumé des matières et au commencement du second, une table des matières, tous les deux en français);

8° a. *Les Belges au Congo;* b. *A propos du message du Czar;* c. *L'exode rural en Angleterre;* d. *Empires perdus des temps modernes;* e. *L'apothéose de Goethe;* f. *The teaching of the french language and literature in British universities;* g. *Les « Mémoires » de Saint-Simon;* h. *Hippolyte Taine;* i. *Democracy and Liberty;* par Charles Saroléa;

9° *Iconographia Dantesca, the pictural representation to Dante's Divine Comedy, by Ludwig Volkmann; with a preface by Ch. Sarolea* (les ouvrages cités sous les nos 8 et 9 ont été présentés par M. le comte Goblet d'Alviella, avec une note);

10° *Entre deux siècles;* par la révérende sœur Marie-Jeanne. — Remerciements.

Les notes lues par MM. Jules Leclercq, Monchamp, Brants et le comte Goblet d'Alviella figurent ci-après.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe une nouvelle édition de mon livre : *A travers l'Afrique australe. Voyage au pays des Boers.*

Bien que cet ouvrage soit antérieur aux événements auxquels il emprunte une triste actualité, ces événements y sont pressentis dans plusieurs chapitres. Comme l'histoire des Boers est encore peu connue, ce peuple n'ayant attiré l'attention de l'Europe que dans ces derniers temps, j'en ai présenté un rapide aperçu dans un chapitre additionnel qui figure à la fin du volume. Cet aperçu, en faisant connaître ce que furent les Boers dans le passé, fait mieux comprendre l'aspect sous lequel ils se montrent à l'époque contemporaine.

JULES LECLERCQ.

J'ai l'honneur de présenter à la Classe les deux derniers volumes des *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liége*, publiés par le chanoine Joseph Daris, professeur émérite au séminaire de Liége. On sait qu'outre des travaux considérables sur le droit ecclésias-

tique, une histoire du comté de Looz en deux volumes, et une histoire en onze volumes du diocèse et de la principauté de Liége depuis leur origine jusqu'à nos jours, ce laborieux et infatigable écrivain a publié à intervalles assez rapprochés des recueils d'études et de documents concernant principalement des églises et des paroisses du diocèse de Liége, et aussi, surtout dans les derniers temps, des personnages, des événements ou des institutions remarquables : les volumes que j'offre à la Classe sont les XVI[e] et XVII[e] de la série.

Il en est qui trouvent à redire pour la méthode et pour la forme aux ouvrages historiques de M. Daris ; mais nul ne contestera qu'ils sont indispensables à quiconque veut faire de l'histoire liégeoise ; que pour le XVIII[e] siècle sa grande histoire de la principauté est une œuvre entièrement nouvelle; que les *Notices* contiennent beaucoup de documents intéressants.

Je me borne à signaler dans le tome XVII, paru l'an dernier, la notice sur Glain et les extraits de correspondances inédites concernant la révolution liégeoise de 1789 et l'invasion française de 1792.

Au tome XVI (Liége, 1896), on trouve, entre autres choses, l'*Antigraphum* de Lambert le Bègue, inédit jusqu'alors, et une courte mais judicieuse étude sur ce pseudo-réformateur, auquel on ne peut d'ailleurs refuser un brillant talent.

Je voudrais, à propos de ce XVI[e] volume, attirer quelques instants l'attention de la Compagnie sur la question de l'origine des deux Baldéric, évêques de Liége.

On savait, par Folcuin, que Baldéric avait été promu au siège épiscopal avec l'appui de Régnier, comte de Hainaut, son oncle, *avunculus*. M. Daris, en lisant les

œuvres — d'une lecture difficile — de l'évêque Rathère, prédécesseur immédiat de Baldéric, de 953 à 956, remarqua un passage de l'opuscule *Phrenesis*, où il était dit que Baldéric était le neveu de Régnier et de Rodolphe, comtes de Hainaut, et le fils d'un frère de Baldéric, évêque d'Utrecht. Daris eut ensuite la bonne idée de rapprocher cette donnée d'un très énigmatique diplôme de Baldéric d'Utrecht, daté de 943, publié depuis longtemps, où il s'agit d'une concession d'usufruit faite à une noble dame et à ses deux fils, Baldéric et Rodolphe. Tout en adoptant la bonne leçon *genitoris vestri* (1), il crut à bon droit pouvoir identifier cette dame (2) avec une belle-sœur de l'évêque d'Utrecht et voir dans son fils Rodolphe le père de Baldéric II, évêque de Liége. Il publia le résultat de ses recherches d'abord au tome XIII des *Notices*, paru en 1887, et puis le rappela au volume de sa grande histoire paru en 1890.

Malheureusement, il faut avouer qu'il commit une grosse faute d'interprétation en concluant du passage de Rathère que les trois oncles de Baldéric de Liége étaient trois frères. La tournure même de la phrase de Rathère aurait dû le mettre en garde, d'autant plus que le chanoine Thysius, — au rapport de Daris lui-même, — dans son étude sur la généalogie des comtes de Hainaut, tout en ignorant la parenté de notre évêque avec Baldéric

---

(1) Voir plus haut (p. 38) le travail de M. VANDERKINDERE, *A propos d'une charte de Baldéric d'Utrecht.*

(2) Une leçon vicieuse du texte imprimé dont il se servait (*commoniti* pour *commonita*) lui fit croire à tort que Baldéric d'Utrecht s'adressait à cette dame et à son époux. M. Vanderkindere a parfaitement élucidé ce point.

d'Utrecht, penchait à voir des oncles maternels dans les comtes de Hainaut, parce que Folcuin emploie le mot *avunculus* et non le mot *patruus*.

Cette première erreur de Daris l'entraîna dans plusieurs autres et l'amena à des conjectures absolument invraisemblables.

En 1896, il eut connaissance du texte d'une inscription sépulcrale qui se lisait jadis dans la crypte de l'église Saint-Martin à Utrecht (elle avait été publiée en dernier lieu en 1892). Il y trouva de nouvelles données sur la famille de Baldéric d'Utrecht. Grâce à elles, il put, dès le tome XVI de ses *Notices*, imprimé en 1896-97, redresser, parfois avec un peu de timidité, ses erreurs de 1887 et de 1890.

Dans sa lecture du mois de janvier de cette année 1900, notre savant confrère, M. Vanderkindere, qui ignorait l'autoréfutation de M. Daris, a en somme, dans les parties de son travail qui traitent de l'origine des deux Baldéric, évêques de Liége, reproduit et complété les déductions du savant chanoine liégeois.

GEORGES MONCHAMP.

—

L'abbé LÉON DUFLOT, *Un orateur du XVIe siècle. François Richardot, évêque d'Arras.* 1 vol. in-8°. Arras, Sueur-Charruey, 1898.

Depuis que les princes de la Maison de Bourgogne ont tenu le sceptre de nos provinces, plus d'une personnalité vint de Bourgogne jouer un rôle aux Pays-Bas. Parmi les familles de cette provenance, à la suite des Granvelle, dont ils furent les protégés, on peut citer les Richardot.

Cette famille donna aux Pays-Bas plusieurs hommes distingués par leurs talents et leurs charges, dans l'État comme dans l'Église. Le premier, qui y fut amené par le cardinal Granvelle, fut François, auquel le célèbre homme d'État laissa le siège épiscopal d'Arras quand lui-même fut promu au nouveau siège de Malines. François Richardot a une renommée d'orateur et de savant. Il prononça l'oraison funèbre de Charles-Quint, de Marie de Hongrie, de don Carlos, de Marie Tudor, à l'église Sainte-Gudule (1); il fut l'un des fondateurs attitrés de l'Université de Douai, de ses professeurs, de ses organisateurs les plus dévoués, et l'on y procédait « comme par advis de Mons. le Rév[me] Evesque d'Arras sera advisé (2) »; il prend une part active à l'organisation ecclésiastique qui suit le grand Concile de Trente; il intervient même dans la politique. C'est un homme de haute marque en son temps, et son souvenir s'est bien à tort un peu perdu chez nous. Ailleurs il n'en est pas ainsi, et diverses études lui ont été consacrées. C'est un de ces ouvrages que j'ai l'honneur d'offrir à la Classe; il fait une étude détaillée de l'homme, de l'orateur, et l'on peut dire que c'est un livre d'intérêt soutenu, fait d'après les sources manuscrites et imprimées (3). Sans doute, quant aux faits

---

(1) Un de nos compatriotes en a donné l'analyse. (AD. DELVIGNE, *Les oraisons funèbres des souverains des Pays-Bas*. Bruxelles, Ollivier, 1885, t. I.)

(2) G. CARDON, *La fondation de l'Université de Douai*. Paris, Alcan, 1892, p. 310.

(3) Il a échappé à l'auteur une série de lettres de Richardot à Grégoire XIII, au cardinal Alciat, etc., au sujet de la correction du décret de Gratien. Elles sont publiées dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1862.

généraux de l'époque, ce livre ne contient pas de contribution importante, mais c'est une monographie soignée, documentée.

F. Richardot a un mérite que l'auteur n'a pas relevé, mais qui peut être mis en lumière; à Arras, il a amené avec lui et protégé son neveu Jean Grusset, qui plus tard prit le nom de son oncle et sous le nom de Jean Richardot (1) joua dans notre histoire au XVIIe siècle un rôle important en qualité de diplomate et de chef-président du Conseil privé. Nous avons déjà parlé à la Classe de ce personnage (2). Les Richardot devaient faire souche en Belgique, et c'est en nous occupant de l'un d'entre eux, à la fois diplomate et homme d'église, Jean, fils du président, que nous sommes venu à nous occuper du premier. Ce Jean monta plus tard sur ce même siège épiscopal d'Arras, où son nom avait laissé de profonds souvenirs. Il nous sera permis de rappeler que nous l'avons signalé naguère comme le premier titulaire de la légation officielle des Pays-Bas près le Saint-Siège (3).

La famille Richardot compta encore d'autres personnages distingués, mais moins remarquables et qui n'appartiennent pas à l'histoire; n'eût-elle que ces trois noms, elle mérite encore une place honorable dans la biographie historique de nos États.

---

(1) M. DE HAUTECLOCQUE, *Le président de Richardot.* (MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS, 1878, pp. 138 et suiv.)

(2) *Les théories politiques aux Pays-Bas sous les Archiducs.* (BULL. DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE, 3e sér., t. XXXV, nº 1, 1898.)

(3) *Jehan Richardot. Note d'après des documents inédits sur les origines de la légation belge à Rome, etc.* Louvain. Istas, 1891. (Extrait du MUSÉON.)

C'est avec plaisir que j'offre à la Classe, de la part de son auteur, l'ouvrage de M. Duflot sur François Richardot.

V. Brants.

Notre compatriote, M. Charles Saroléa, qui enseigne avec distinction la littérature française et la philologie romane à l'Université d'Édimbourg, me prie d'offrir à l'Académie une nouvelle série de publications qui témoignent, une fois de plus, de son infatigable activité et de la variété de ses travaux.

Je ne puis guère ici qu'en énumérer les titres : *Les Belges au Congo*, brochure de 26 pages, Bruxelles, 1899; *A propos du message du Czar; L'exode rural en Angleterre; Empires perdus des temps modernes; L'apothéose de Goethe*; ces quatre dernières brochures extraites de la *Revue de Belgique*; un essai, écrit en anglais, sur l'enseignement de la langue et de la littérature françaises dans les universités britanniques; enfin la préface qu'il a rédigée pour le bel ouvrage de M. Ludwig Volkmann, *Iconographia Dantesca*, où l'éminent critique et érudit de Leipzig retrace l'évolution de l'interprétation artistique de la *Divine Comédie* depuis le XIV[e] siècle jusqu'à nos jours. M. Saroléa joint à son envoi un récent exemplaire de la *Revue française d'Édimbourg*, un *quarterly* bilingue dont il rédige parfois à lui seul les livraisons entières; car il est un de nos rares compatriotes et, peut-on ajouter, un des rares écrivains français qui manient les deux langues avec une facilité à peu près égale.

Comte Goblet d'Alviella.

ÉLECTIONS.

La Classe procède à l'élection :

1° Des trois membres du comité qui sera chargé, conjointement avec le Bureau, de présenter des candidats pour les places vacantes. — Sont élus : MM. Descamps, Stecher et Vanderkindere;

2° Des dix candidats pour la nomination, par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, du jury de cinq membres chargé de juger la seconde période du prix Antoon Bergmann, fondé par sa veuve, pour la meilleure monographie en flamand d'une ville de la province de Brabant. — Les noms seront transmis à M. le Ministre.

La Classe a reçu pour ce concours deux histoires imprimées de la ville de Louvain, la première par J.-A. Torfs et la seconde par Herman Vander Linden, et une histoire, également imprimée, de la commune d'Assche, par D. De Grave.

RAPPORTS.

Il est donné lecture des rapports suivants :

1° De MM. Kurth, Pirenne et Vanderkindere, sur une notice portant pour titre : *Sul nome Germani;* par Fr. Garofalo. — L'auteur sera remercié pour sa communication qui est déposée aux archives;

2° *a*) De MM. Monchamp, Denis et Leclercq, sur les

ouvrages soumis à la septième période (1896-1898) du prix fondé par Adelson Castiau, *Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres ;*

b) De MM. Fredericq, Vanderkindere et De Smedt, sur le mémoire envoyé en réponse à la question posée pour la septième période (1895-1900) du prix d'histoire nationale fondé par le baron de Stassart : *Faire l'histoire des origines et des développements des béguinages dans les anciens Pays-Bas jusqu'à nos jours ;*

c) De MM. Stecher, Discailles et Potvin, sur le mémoire envoyé en réponse à la question du programme du concours de la Classe pour 1900 : *Faire l'histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1830.*

—

Le voyage de l'Empereur Joseph II dans les Pays-Bas en 1781 (Appendice); par Eugène Hubert.

Rapport de M. Ernest Discailles, premier commissaire.

« M. Eugène Hubert était occupé à corriger les épreuves du remarquable travail sur *Le voyage de l'Empereur Joseph II dans les Pays-Bas*, dont notre Classe a décidé (1) l'impression dans le recueil in-4° des *Mémoires couronnés*, lorsque M. Gaillard, archiviste adjoint du Royaume, lui donna avis qu'on venait de découvrir dans un carton du

---

(1) Séance du 6 juin 1899. — Rapports de MM. Discailles, Brants et Fredericq.

cabinet de l'archiviste général un dossier formé jadis par Gachard et intitulé : *Pièces relatives au voyage de Joseph II dans les Pays-Bas en 1781.*

Les documents ainsi découverts font le sujet d'une notice de M. Hubert que la Classe a soumise à notre examen.

M. Hubert a trouvé dans le dossier de Gachard, indépendamment d'un certain nombre d'extraits de journaux et de quelques pièces de vers présentées à l'Empereur au cours de son voyage, quarante-quatre pièces inédites, d'intérêt fort inégal.

* * *

Vingt-trois de ces pièces, empruntées par l'ancien archiviste général du Royaume au fonds des États de Namur, sont des lettres écrites de Bruxelles (du 13 mai au 28 juillet) au Pensionnaire des États de Namur, Petitjean.

L'auteur, Mertens, agent des États de Namur à Bruxelles, annonce au Pensionnaire les rumeurs qui circulent depuis le commencement de mai au sujet du voyage projeté par Joseph II, lui signale les étapes de ce voyage, le renseigne sur le séjour de l'Empereur dans les différentes villes et particulièrement sur son séjour et ses travaux à Bruxelles (1).

(1) Une lettre du 8 juillet fait un vif éloge de l'affabilité avec laquelle Joseph II déclare à ses ministres et conseillers qu'il vient faire son apprentissage auprès d'eux.

* * *

Un vingt-quatrième document, le mémoire adressé aux États de Namur par le Pensionnaire Petitjean, paraît à M. Hubert être tout à la fois le résumé de renseignements reçus de Mertens et le récit, très détaillé, du séjour de l'Empereur à Namur. C'est ce mémoire que Gachard a utilisé pour la lecture faite à notre Classe en 1838.

* * *

Des vingt autres documents trouvés dans le carton, la plupart ne présentent que peu ou point d'intérêt, et ils se rapportent d'ailleurs, comme le dit M. Hubert, à des faits suffisamment connus.

Quatre ont attiré à juste titre l'attention toute particulière de M. Hubert, qui se propose de les joindre aux *Pièces justificatives* de son mémoire.

Ce sont deux lettres de l'évêque de Bruges, Félix Brenart ;

une lettre du bourgmestre de Nieuport, De Brauwere ;

et une lettre du secrétaire du Conseil des finances, de Beelen (avec un tableau-annexe).

* * *

I. L'évêque de Bruges écrit à (?) le 13 juin, à 3 heures de l'après-midi, que Joseph II est attendu le jour même entre 6 et 7 heures à l'*Hôtel du Commerce*, venant de Blanckenberg, où il aura dîné et « vu rentrer toutes les barques pescheresses ».

II. Dans la seconde lettre « à Bruges en grande hâte le 14 juin », l'évêque annonce que l'Empereur est arrivé la veille « au soir quard avant 5 heures ». Un quart d'heure après il est allé à la Waeter-halle, où Monseigneur a eu « l'honneur de se mettre à ses pieds et d'en être reçu gràcieusement au delà de toute expression ». Joseph II a visité ensuite le bassin, les magasins, les canaux de Damme et de l'Écluse. Rentré à 7 heures « à l'hòtellerie, il a travaillé ». Le matin du 14, visite d'abord à Notre-Dame, puis à la cathédrale. « Sa Majesté a entendu toute la messe à genoux, sauf qu'elle s'est levée à l'Évangile. Elle a accompagné la procession un cierge à la main... » Rien dans cette lettre qui ne soit en contradiction avec l'accusation « d'affectation de philosophisme » enregistrée trop complaisamment par Gaillard dans ses *Éphémerides brugeoises* (1). L'évêque ajoute que « Sa Majesté de retour chez elle, en sortit pour faire visite au duc de Glocester qui était arrivé pendant la procession ». L'entretien de l'Empereur et du duc aurait donc eu lieu le 14 et non le 15 (cf. le mémoire). Après des audiences, une inspection des troupes, des visites à l'hòpital et aux casernes, l'Empereur rentre à « l'hòtellerie » vers 9 heures. Le lendemain à 5 heures du matin, il verra encore manœuvrer des troupes, puis partira pour Gand.

* * *

III. Avant d'aller à Bruges, Joseph II avait visité Furnes, Dunkerque, Nieuport et Ostende (10-13 juin).

---

(1) Voir notre rapport. *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique,* 6 juin 1899.)

La lettre écrite à (?) par le bourgmestre de Nieuport, le 12 juin, contient, sur le passage de l'Empereur par les trois premières de ces villes, des détails qui permettent à M. Hubert de compléter son premier récit (1).

Le 10, à 4 heures du soir, l'Empereur est arrivé à Furnes, « vêtu... (2), etc. ». Il est descendu à l'*Auberge de l'hôtel de ville*, où il a reçu en audience « l'évêque » d'Ypres, l'abbé de Furnes et trois autres abbés qui s'y » trouvaient à l'occasion de l'installation dudit abbé de » Furnes faite le matin du même jour ; ensuite le magis- » trat de Furnes... Sa Majesté n'a pas sortie de son » auberge que le lendemain 11, à 5 heures du matin, en » habit grisâtre..., etc. ».

Il a donné l'ordre à deux voitures de sa suite de prendre le chemin de Nieuport. Quant à lui, il s'est dirigé avec le général comte de Terzy vers la ville de Dunkerque. Il comptait s'y promener « dans le plus strict *incognito* », mais il fut reconnu et incontinent prit la route de Nieuport, pendant que le peuple s'attroupait et qu'on battait la générale pour mettre la garnison sous les armes. L'incident est curieux. « Le colonel des dragons, de garnison à » Dunkerque, écrit De Brauwere, assembla d'abord cin- » quante cavaliers, avec lesquels il courait bride abbatue » et atteignit à une demie lieue de Dunkerque la voiture » de Sa Majesté qu'il a ainsi escortée jusqu'aux frontières » de la domination française... »

(1) M. Hubert ne possédait sur la visite importante de Joseph II à Nieuport que quelques lignes extraites du *Rotterdamsche Courant*.

(2) Le bourgmestre, bien documenté, met les points... pardon!... les broderies sur toutes les coutures. Cf. pp. 11 et 12 de l'Appendice.

Arrivé à Nieuport à 1 heure, Joseph II en repartit à 6 heures pour Ostende.

Cinq heures bien employées, à en juger par le récit assez long du bourgmestre.

Accueilli, quoi qu'il en eût, « au son de toutes les cloches et du carillon de la ville et aux acclamations de joie et applaudissemens de tous les citoiens », Joseph II se tint « debout dans sa voiture avec une affabilité inexprimable ». L'affabilité persiste pendant l'audience qu'il donne, dans l'*Hôtel de la Chasse roiale,* aux diverses autorités. Quand De Brauwere est admis à présenter ses hommages, il présente également un *Écrit de mémoire et supplique pour la Ville.* Le brave bourgmestre n'a pas perdu de temps : peut-être, comme la lettre remise par Rosine à Figaro dans le *Barbier de Séville, « elle était prête »*, la supplique!

« Le Monarque, continue De Brauwere, daigna la
» recevoir avec bonté et nous faire, avec le plus
» gracieux accueil, plusieurs très judicieuses demandes
» sur l'état et la capacité de notre port, de la rade,
» de la pêche, du nombre des dogres et chaloupes,
» le commerce, les fabriques, manufactures, débouchés,
» nombre et moiens de subsistance des habitants et eut
» la bonté de témoigner son désir de voir et examiner
» le port... »

Immédiatement on organise l'excursion, dont le récit minutieux figure dans la lettre de De Brauwere, qui pousse le scrupule des détails jusqu'à donner le nom de l'ancien maître de navire Adrien Meynne, « qui tint le gouvernail de la chaloupe impériale ».

Pendant les préparatifs de l'excursion, l'Empereur

avait été visiter, et de très près, la « genièvrerie à la Hollandaise », dont la réputation était si bien établie que Joseph II permit d'en présenter à sa table les produits et les goûta même, « distinction d'autant plus flatteuse » que Sa Majesté ne prent presque jamais ni vin, bierre, » ni autre liqueur quelconque ».

Le bourgmestre constate que le Souverain a fait des observations judicieuses sur les ouvrages du port, sur les jetées, etc., et a indiqué les moyens de remédier à une situation qui laissait fort à désirer.

Suivent des éloges sur la générosité et la simplicité affable de ses manières et « les marques grâcieuses de ses bontés qui vont au delà de toute expression ». (P. 17 de l'Appendice.)

* * *

Après son voyage en Hollande (voir notre précédent rapport), l'Empereur était revenu à Bruxelles par Aix-la-Chapelle, Limbourg, Spa et Liége. Le mémoire de M. Hubert ne donnait sur le passage à Limbourg que quelques lignes empruntées à la *Gazette de Liége* du 25 juillet 1781. Or le secrétaire du Conseil des finances, de Beelen, était à Limbourg, et sa lettre, datée de Herve le 20 juillet et trouvée par Gachard dans nous ne savons quel dépôt, complète et précise les renseignements de la *Gazette de Liége*.

L'Empereur, qui avait suivi un « chemin affreux » pour arriver à Limbourg *(74 maisons, y compris des barraques couvertes de paille)*, était descendu « pour surcroît de gui-» gnon dans la plus mauvaise des deux auberges qui s'y

» trouvent, et il n'y avait qu'une chambre en bas, et un » vestibule très étroit qui servait d'antichambre ». Et c'est là qu'il donna audience à la Haute-Cour du duché! De Beelen donne des détails curieux sur la « confusion » qui a régné dans l'entretien avec les magistrats.

L'industrie « lainière » fut l'un des objets principaux de l'attention du monarque. Pendant une conversation particulière avec de Beelen, il examina les moyens de favoriser le développement des fabriques et d'établir des relations commerciales plus faciles entre le Limbourg et l'Allemagne. Il se préoccupa beaucoup de la question financière et des impôts. (Voir, en annexe à la lettre de Beelen, un tableau sur les ressources de la province, sur ses dettes, etc.) L'Empereur enfin manifesta de « bonnes dispositions » quant aux réformés de Hodimont et de Herve qui sollicitaient « l'autorisation de célébrer leur culte dans un temple ».

Sur de Beelen, comme sur le bourgmestre de Nieuport, Joseph II avait fait une excellente impression. Le secrétaire des finances du Limbourg dit, en effet, qu'il plut à tout le monde : « Je vis étaler toute sa pénétration, son » amour pour le bien et la justice, et sa grande bonté...; » il est parti emportant les cœurs d'un chacun... »

*
* *

Les documents que nous venons d'analyser ont leur place marquée dans les *Pièces justificatives* du mémoire de M. Hubert. »

—

Rapport de M. V. Brants, deuxième commissaire.

« La note que nous présente M. Hubert n'est que le complément du mémoire qu'il nous a soumis il y a quelques mois. Je m'en réfère donc pour l'ensemble à mon précédent rapport, aux appréciations comme aux réserves que j'y ai formulées.

Les pièces complémentaires proviennent d'un dossier, réuni naguère par Gachard, sur le même sujet, et l'on éprouve quelque surprise à constater que le dossier de Gachard — Gachard ! — a pu être et n'est vraiment qu'un *complément!*

Ce complément sera naturellement joint au mémoire ; on ne peut l'en séparer.

On peut constater combien chaque jour les archives nous révèlent des documents nombreux sur les diverses périodes de notre vie nationale. Sur cette période du XVIIIe siècle, M. Hubert vient encore de publier une série de pièces relatives au budget et aux finances des dernières années de Marie-Thérèse dans nos provinces (1). En même temps, un jeune docteur en philosophie et lettres (section d'histoire moderne) de l'Université de Louvain, M. J. Laenen, remportait la palme du concours gouvernemental par un volumineux mémoire. Ce mémoire reconstruit tout le système de l'administration autrichienne aux Pays-Bas sur les points les plus divers,

(1) *Comptes rendus des séances de la Comm. roy. d'histoire,* 5e sér., t. IX, n° 3, 1899, pp. 429 et suiv.

d'après la correspondance inédite du marquis Botta d'Adorno, ministre plénipotentiaire pendant quelques années auprès du prince Charles de Lorraine (1), retrouvée à la Bibliothèque ambrosienne de Milan.

Sans revenir ou m'étendre ici sur des questions d'appréciation et d'idées, on ne peut que voir avec satisfaction la féconde recherche dans les archives, que la réorganisation de nos études supérieures d'histoire a stimulée si heureusement. »

—

Rapport de M. Paul Fredericq, troisième commissaire.

« Je crois aussi qu'il n'y a aucun inconvénient à permettre que M. Hubert joigne à son grand mémoire l'*Appendice* qu'il nous soumet et qui est intéressant à tous égards. »

Conformément aux conclusions des rapports de ses commissaires, la Classe décide l'impression de cet appendice à la suite du mémoire de M. Hubert.

---

(1) Ce document avait été signalé par notre collègue de Louvain, M. Cauchie, membre de la Commission royale d'histoire. (*Comptes rendus des séances de la Comm. roy. d'histoire,* 5e sér., t. IV, 1894.)

COMMUNICATION ET LECTURE.

Un chapitre de l'histoire de la mer. — *Aperçu juridique et politique;* par Ernest Nys, correspondant de l'Académie.

« Tiens! Vois cette médaille zélandaise. Ce Neptune gravé représente l'océan; on l'appelle : *Protector et hostis*. En effet, la mer est notre bienfaitrice quand elle transporte les navires aux pays des richesses; elle devient notre ennemie dès qu'elle lance ses tempêtes aux trousses des poupes! Et la mer, c'est ce qu'il y a de plus grand, de plus profond, de plus divin! » Ainsi s'exprime un des personnages de *La route d'émeraude* de M. Eugène Demolder. *Protector et hostis!* C'est l'antithèse des lointaines civilisations; ce sont les aspects divers des flots de la mer; c'est Nérée, qui, selon le poète grec, ne trompe personne dans sa bonté et jamais n'oublie les lois de l'équité; c'est Poséidon, le dieu intraitable.

Peut-être bien, dans le récit des efforts séculaires de l'humanité, n'a-t-on pas insisté suffisamment sur le rôle important de la mer et n'a-t-on pas assez fait ressortir l'aide puissante qu'elle a apportée dans l'œuvre de la civilisation.

Déjà comme théâtre d'action, sa prépondérance est grande. Des 510 millions de kilomètres carrés qui forment la superficie de notre planète, les trois quarts sont

couverts par la mer, si l'on englobe les régions polaires dans la masse océanique (1). M. Élisée Reclus montre de manière saisissante l'influence bienfaisante de l'océan dans l'économie générale du globe. Les mers ont commencé leur labeur de création dès l'origine des âges; elles continuent l'incessant renouvellement; l'océan modèle le relief du globe; il faut attribuer aux phénomènes de la vie maritime le travail géologique des fleuves; c'est grâce aux vapeurs marines que la vie est possible sur la surface des terres émergées et, un jour, la science pourra déterminer la part qui revient à la mer dans la production et dans le développement des germes de vie animale ou végétale (2).

Tout le cours de l'histoire témoigne de l'influence des mers sur l'activité même des hommes et atteste la direction qu'elles ont imprimée aux nations. Pour employer le mot du grand géographe, les mers ont inspiré « l'amour de l'espace ». Elles ont développé l'instinct de la sociabilité et suscité mille relations commerciales, intellectuelles et politiques; elles ont contribué dans une large

---

(1) La « découverte » du globe s'est faite en ces derniers siècles seulement. Les chiffres sont intéressants. Des 510 millions de kilomètres carrés formant la superficie de la planète, 50 millions étaient connus en 1400; 110 millions en 1500; 316 millions en 1600; 377 millions en 1700; 450 millions en 1800; 483 millions en 1890. A cette dernière date, 27 millions de kilomètres restaient à découvrir. (Voir ALWIN OPPEL, *Terra incognita,* 1891.)

(2) ÉLISÉE RECLUS, *La Terre, Description des phénomènes de la vie du globe,* t. I, *Les continents,* p. 5; t. II, *L'océan, l'atmosphère, la vie,* pp. 2 et 650.

mesure à donner aux peuples le sang-froid, l'intrépidité et la persévérance; elles ont enseigné, on peut le dire, qu'il y avait pour eux des qualités plus précieuses que les « vertus militaires et guerrières ».

Dans la théorie de Carl Ritter, admettant une sorte d'harmonie préétablie entre l'homme et le globe terrestre, se manifeste, au point de vue historique, la loi des « trois milieux » : quatre grandes civilisations s'épanouissant dans les régions fluviales; la période des civilisations méditerranéennes succédant à ces premières civilisations; enfin une époque nouvelle s'ouvrant, universelle cette fois, l'époque des civilisations océaniques. De nouveau, c'est la mer qui domine. Pour les peuples primitifs, la terre était la fille de l'océan; l'histoire vient attester combien la civilisation dans son œuvre de l' « aménagement » de la planète dépend en quelque sorte des mers. L'œuvre même est loin d'être accomplie et déjà surgissent d'intéressants problèmes; déjà on peut se demander si la période des civilisations océaniques ne va point se scinder et si une période du Pacifique ne s'ouvrira pas bientôt, apportant des éléments de progrès que n'aura point connus la période de l'Atlantique (1).

---

(1) Dans le beau livre de Léon Metchnikoff, *La civilisation et les grands fleuves historiques,* qui a été publié en 1889 par M. Élisée Reclus, la question de la période du Pacifique est signalée. « La nouvelle et dernière période de l'histoire universelle, la période des civilisations océaniques, est-il dit, est bien jeune en comparaison des deux précédentes, mais on pourrait déjà y établir une division. Jusqu'au milieu de notre siècle, l'Atlantique, seul des cinq océans qui baignent notre planète, semblait posséder le privilège de servir de principal théâtre aux triomphes de la civilisation. Il n'en sera plus

L'Europe exerce actuellement l'hégémonie politique, économique et intellectuelle. Les Européens et les descendants d'Européens étendent leur domination sur la majeure partie des terres; directement ou sous les multiples formes usitées dans la pratique internationale moderne, leur empire couvre 112 millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire 82 °/₀ des terres. Pour se rendre compte de l'intensité même du mouvement progressif dans la période océanique, il suffit de noter qu'il y a quatre cent cinquante ans il n'y avait, à proprement parler, point encore d'Europe. La partie septentrionale du continent était peu connue et sans influence apparente; l'est continuait à être parcouru par de nomades tribus mongoles; les Turcs occupaient le sud-est et menaçaient les régions centrales; au sud-ouest subsistait encore le royaume maure de Grenade.

En Europe, l'ère méditerranéenne s'est prolongée durant près de vingt-trois siècles. Elle commence vers l'an 800

---

de même..... Les progrès rapides de la Californie et de l'Australasie, l'ouverture de la Chine et du Japon au trafic international, le développement considérable de l'émigration chinoise et l'extension des Russes jusqu'à la Mandchourie, aux portes de la Corée, ont définitivement annexé le Pacifique au domaine du monde civilisé. Mais la terminologie « période du Pacifique » serait inexacte. L'Atlantique n'a pas perdu; par l'isthme de Suez, la Méditerranée a gagné. L'océan Indien, à son tour, a gagné. Restent l'océan Boréal et l'océan Antarctique Déjà il est prouvé que le premier n'est pas une non-valeur aussi absolue qu'on le supposait pour la civilisation. » Depuis la publication du livre de Metchnikoff, des événements se sont produits, qui suggèrent la pensée qu'une « période du Pacifique » pourrait bien devenir, à une époque peu éloignée, une dénomination exacte et juste.

avant Jésus-Christ, quand les Phéniciens, émigrés à l'aube de la civilisation d'un de leurs centres primitifs, l'archipel Bahreïn dans le golfe Persique, et établis depuis des siècles sur la côte orientale de la Méditerranée, ont achevé de fonder leurs factoreries sur le littoral et dans les îles de la grande mer intérieure ; elle se clôt quand les découvertes géographiques de la fin du XV[e] siècle déplacent le centre de l'activité et ouvrent à l'humanité d'immenses espaces jusqu'alors ignorés.

Autour de la Méditerranée s'étaient succédé des civilisations dont l'héritage précieux constitue, de nos jours encore, une part importante de nos richesses matérielles, intellectuelles et morales. L'histoire nous a transmis l'exacte représentation de ce qu'ont accompli certains peuples; pour d'autres, nous sommes réduits à des appréciations dépourvues de certitude; pour d'autres encore, nous devons nous borner à des conjectures. Sur la Méditerranée, des dominations ont été exercées qui ont à peine laissé comme souvenirs quelques noms légendaires. Un passage de la *Chronique* d'Eusèbe reproduit un document énumérant dix-sept États qui auraient possédé la suprématie navale. Sans doute il y avait là de l'exagération ; mais même dans ces récits grossissants se trouve une part de vérité. Il suffit de songer à la confédération libyo-pélasgique qui, de longs siècles avant notre ère, réunit les Pélasges de l'Archipel, de la Grèce et de l'Italie, les Philistins de la Crète, les Sicules, les Sardones, les Libyens et les Maxyes d'Afrique, menaça à un moment donné la puissance de Ramsès III, et fit surgir contre les cités phéniciennes de redoutables ennemis (1). Faut-il

(1) *Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*, par François Lenormant, continuée par Ernest Babelon, t. VI, p. 493.

rappeler la civilisation « mycénienne » florissant dans les îles du bassin oriental et sur une partie de son littoral ? Faut-il mentionner le problème non encore résolu, l'hypothèse hardie d'une « race méditerranéenne », qui aurait précédé dans les voies de la civilisation toutes les autres races humaines et qui aurait réalisé avant elles de considérables progrès (1).

Il est impossible de faire l'évaluation exacte des multiples éléments ; seulement il convient d'élargir et d'étendre à toutes les races et à tous les peuples qui se succèdent dans le développement de l'histoire, la pensée si bien exprimée par Lorimer quand, prémunissant contre la « mort politique des États », il se demande si cette mort, « dont l'histoire n'indique pas qu'il y ait jamais eu résurrection », est bien l'annihilation, et quand il montre que, pas plus que les autres entités spirituelles et matérielles, l'État ne sera complètement détruit.

« L'esprit qui animait l'Etat, écrit l'illustre philosophe du droit, sa conception de la perfection dans le rapport, enrichiront les traditions politiques de l'humanité. Son corps subsistera dans les héritiers de sa vie physique, dans les petits-enfants de ceux qui furent ses citoyens, quoique leur sang soit aussi peu reconnaissable que la poussière des ossements de leurs pères. L'esprit de la Phénicie, par exemple, vit dans le droit commercial et dans le système colonial du monde moderne. Le corps de la Phénicie vit dans les populations maritimes des côtes de la Méditerranée et en constitue probablement la partie

(1) *Report of the sixty-sixth meeting of the British Association for the advancement of science*, 1896. *The « Eastern Question » in Anthropology*, par Arthur J. Evans, pp. 906 et suivantes.

la plus énergique. L'esprit de la Grèce vit dans la vie spirituelle de l'humanité. Nous savons à peine ce qui est advenu de la vie matérielle de la Grèce, mais nous savons que la Phénicie, et après elle sa fille Carthage, comme organismes politiques, sont aussi mortes qu'Annibal, que la Grèce est aussi morte que Socrate et qu'il est aussi improbable que l'une d'elles viendra à vivre de nouveau qu'il est improbable qu'Annibal et Socrate ressusciteront d'entre les morts ! »

Mieux que toute autre mer, la Méditerranée a rempli ses fonctions économiques, assuré les communications des civilisations riveraines et amené ainsi le contact des pays de trois continents qui lui servent de ceinture et dont elle a rendu plus intense l'action respective.

Sa situation même et sa configuration la préparaient pour son rôle que facilitait d'ailleurs la circonstance que les calmes y sont fréquents et que, somme toute, peu étendue et n'offrant pas de trop grandes distances à parcourir, elle est parsemée d'îles, tandis que le long d'une grande partie de ses côtes elle pénètre par des échancrures multiples au cœur des terres (1). Sa plus grande longueur, du détroit de Gibraltar à Beyrouth, est de 3,750 kilomètres; sa plus petite largeur, du cap Granitola en Sicile au cap Bon en Tunisie, est de 138 kilomètres. Sa superficie totale est de 3,081,850 kilomètres carrés, et si l'on fait abstraction de la mer Noire, de la mer d'Azof, de la Marmara et de l'Adriatique, ce qui reste de la grande mer intérieure a une superficie de 2,976,460

(1) J. Duval, *Des rapports entre la géographie et l'économie politique,* p. 16.

kilomètres carrés, c'est-à-dire plus de cinq fois la France (1). Un fait intéressant se constate : la Méditerranée se subdivise en une série de bassins reproduisant, en des dimensions plus restreintes, la nature de l'ensemble. A l'ouest, elle s'étend sur une vaste surface terminée aux deux extrémités par des détroits, le détroit de Gibraltar et le « canal » de Malte ; vers le nord, des golfes spacieux se succèdent, où sont semées de grandes îles. Le bassin qui commence à la Sicile et finit à la côte de Syrie, est étranglé en son milieu par la côte d'Afrique proéminente et par les ramifications méridionales des montagnes de l'Hellade. Au delà encore, vers le nord-est, le détroit des Dardanelles conduit à la mer de Marmara, une Méditerranée en petit, et enfin par la mer Noire on pénètre dans une autre mer intérieure (2). Pour emprunter les termes mêmes de M. Cartault, « la Méditerranée, pénétrant les continents comme une matière molle, s'y répand en nappes liquides enserrées de toutes parts de caps aigus, qui s'avancent pareils à des jetées de ports : semée de milliers d'îles, d'îlots, de rochers, c'est une sorte d'élément indéfinissable qui participe à la fois de la terre et de la mer ».

Dans le sens large, l'histoire est l'exposé de ce qui est survenu. Pourquoi n'écrirait-on pas l'histoire de la mer, ou plutôt de ce qui est survenu sur la mer et souvent grâce à elle ; pourquoi ne mettrait-on pas plus spécialement en relief des faits qui ont exercé sur la direction

---

(1) *La Grande Encyclopédie*, v° Méditerranée.

(2) A. Cartault, *La trière athénienne. Étude d'archéologie navale.* Introduction, p. III.

même de l'humanité la plus grande influence? Une semblable étude toucherait de bien près à deux matières importantes : le droit et la politique. Elle comprendrait l'examen des institutions juridiques qui concernent plus spécialement la mer; elle conduirait à l'étude de la domination maritime exercée par les peuples et montrerait de plus près ce que furent les « thalassocraties ». La mer elle-même ne saurait être l'objet de la domination de l'homme, et il fallait l'orgueil insensé de Xerxès pour la faire fouetter parce qu'elle avait détruit son pont de bateaux. Le droit non plus ne domine point la mer; à vrai dire, il peut seulement régler les rapports des hommes dans les transactions qu'ils opèrent sur ses flots ou dans les luttes auxquelles ils se livrent pour dominer sur d'autres hommes. Comme le fait observer M. Ernest Roguin, « le droit est le règlement de relations sociales, et les points d'attache de celles-ci sont forcément deux personnes au moins ou deux groupes au moins de personnes physiques (1) ». Mais les applications du droit et de la politique ont subi l'action de la mer; le long travail de l'humanité comprend dans ses buts multiples l'aménagement du globe et les principes politiques et juridiques ont leur part dans cette œuvre.

Nous aurons plus d'une fois l'occasion de parler de la politique; en ce moment, il convient de mentionner plus spécialement les institutions principales du droit maritime. Kaltenborn, croyons-nous, en a le mieux montré l'ensemble systématique, et l'on peut adopter son

---

(1) Ernest Roguin, *Étude de science juridique pure. La règle de droit*, p. 45.

exposé (1). Le droit maritime embrasse dans sa notion la plus étendue toutes les relations qui se créent par l'intermédiaire de la mer, et il constitue une branche du droit commercial général; revêtant d'ailleurs plus ou moins un caractère international, il s'appuie en même temps sur le droit des gens. Voilà pour sa situation dans le droit en général. Il se subdivise du reste et ainsi il est, ou bien, le droit maritime positif, ou bien, selon l'ancienne conception, le droit maritime naturel ou philosophique. Le droit maritime positif lui-même est universel ou particulier; il est coutumier ou écrit; il est le droit en temps de paix et le droit en temps de guerre.

La plupart des institutions du droit maritime sont relativement récentes; quelques-unes seulement sont fort anciennes. Presque toutes présentent la particularité qu'elles sont, en réalité, l'application aux transactions qui se produisent sur la mer de règles inventées déjà et mises en pratique sur la terre ferme; elles forment comme le prolongement d'institutions « terrestres ».

Cela se voit en droit privé maritime et en droit des gens maritime.

De temps immémorial, des troupes de marchands ont traversé les déserts; des usages se sont nécessairement formés concernant les droits et les devoirs respectifs de ceux qui font partie des caravanes, et parmi ces usages figure la coutume de régler la part que supportent ceux dont les effets ont été sauvés pour indemniser ceux qui ont supporté le sacrifice fait par le jet de marchandises.

---

(1) Carl von Kaltenborn, *Grundsätze des praktischen Europäischen Seerechts, besonders im Privatverkehre,* t. I, p. 2.

La même règle se retrouve au sujet des opérations mercantiles sur mer. Le fait est tout naturel ; la coïncidence est logique. Thomassy a fait ressortir que pour la caravane comme pour la flotte marchande, les voyages ne sont qu'un même sillage à travers les sables ou à travers les flots, et il a montré que dans les deux cas les conditions d'isolement, de protection ou d'hostilité sont parfaitement semblables (1). Faut-il rappeler que pour désigner une flottille le Râmayana emploie l'expression imagée de « caravane de navires » et que dans d'autres poèmes la caravane est comparée à une flottille?

Deux autres faits attirent l'attention dans l'étude du droit maritime. C'est tout d'abord la prépondérance de l'élément coutumier. En effet, la coutume, les usages ont suscité et développé les institutions juridiques de la mer qui ont échappé pendant des siècles aux dispositions précises de l'autorité « toute-puissante », décidant et statuant dans sa prétendue sagesse et dans la conscience de son infaillibilité. Ensuite il y a une continuité, une universalité frappantes; les mêmes éléments, des circonstances presque identiques produisent l'uniformité de règles. Dans le temps et dans l'espace, on aboutit à des situations pareilles les unes aux autres; les mêmes rapports appellent des solutions similaires.

Une confirmation de ces observations se trouve dans les règles en vigueur dans le lointain Orient. Une civilisation s'est formée sur une mer deux fois aussi grande que la Méditerranée : c'est la civilisation malaye; vers la fin du XIII[e] siècle de notre ère, les usages maritimes y

(1) Voir *Revue de droit international*, t. XXIX, p. 209.

ont été rédigés, sous le règne de Mahmoud-Schah, le premier des souverains malais qui embrassèrent l'islamisme, et leurs principales dispositions sont conformes aux dispositions du droit maritime des Grecs, des Romains et même des peuples modernes de l'Europe (1). Les codes malais n'innovaient en aucune manière; leurs auteurs s'étaient bornés, comme ils le proclamaient, à « recueillir de la bouche des vieillards les coutumes anciennes », et leur but avait été « de prévenir les contestations et les querelles, et d'empêcher chacun de suivre l'impulsion de ses caprices ou de ses désirs personnels, afin d'éviter les difficultés et les malheurs dans les jonques et dans les grandes embarcations (1) ».

Parmi les plus anciennes dispositions du droit maritime figurent les règles sur le jet en mer d'objets de chargement ou d'agrès pour alléger le navire, sur les avaries et sur la contribution. C'est au droit rhodien qu'elles sont communément attribuées; c'est à lui que remonte ainsi la maxime répandue d'après laquelle il n'y a lieu à contribution que pour les sacrifices faits en vue d'échapper à un danger commun, *communis periculi removendi causâ*. Le jet ou l'abandon de marchandises doit avoir eu pour cause et pour résultat le salut du navire, sinon il n'y a pas lieu à répartition entre tous les propriétaires de marchandises chargées à bord et les propriétaires du navire préservé.

A la base même de la civilisation rhodienne et du droit rhodien se trouvait l'élément phénicien. Aux régions

---

(1) J.-M. Pardessus, *Collection de lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle*, t. VI, p. 389.

qu'explorait la navigation des Phéniciens appartenaient, déjà au XVI[e] siècle avant notre ère, non seulement l'île de Chypre, si riche en mines de cuivre et en forêts, mais la mer Égée dans toute son étendue. Jusqu'alors dans l'île de Chypre vivaient clairsemés les Kefâtiou, peuple apparenté à ces Égéens, dont la civilisation explique peut-être bien ce qui semble être de solution si difficile dans le problème des civilisations de Troie et de Mycènes. Les Phéniciens y fondèrent de nombreux comptoirs et c'est même là qu'ils acquirent leur incontestable maîtrise dans le travail des mines. Vers la même époque, ils visitèrent et exploitèrent d'autres îles. Des stations se formèrent ainsi dans quelques-unes des Cyclades et des Sporades, et dans l'île de Rhodes où Jalysos à la pointe nord et Kameiros sur la côte orientale furent de grands marchés. Plus tard, l'influence hellénique pénétra dans l'île ; la ville même de Rhodes fut fondée par les Grecs, mais l'action phénicienne ne s'en maintint pas moins forte et puissante. Strabon nous montre même les habitants de Lindos, de Jalysos et de Kameiros se réunissant à un moment donné et se fondant dans Rhodes en une seule cité. Aux points de contact des deux races, il se forma de véritables peuples mixtes; ce fut le cas pour Chypre, pour la Lycie, pour la Carie; ce fut le cas pour de nombreuses îles (1). Du reste, l'action réciproque des races se manifesta encore en des cités au rôle historique, comme Milet, qui avait été successivement colonisée par les Phéniciens, les Crétois, les Cariens, les Ioniens avant de devenir une ville cosmopolite et d'exercer à son tour

---

(1) A. Cartault, *ouvrage cité,* Introduction, p. vi.

la thalassocratie, grâce aux multiples composés qui avaient abouti à une heureuse combinaison (1).

La durée même de l'influence phénicienne peut être invoquée. Quand, au IIe siècle avant notre ère, la Phénicie s'hellénisa, sous la domination des princes de Séleucie, elle garda sous l'enveloppe nouvelle ses qualités natives, et pendant plus de quinze cents ans encore, Tyr, pour ne citer qu'elle seule, demeura une ville commerçante entre toutes.

Au IIIe siècle avant notre ère, la ville de Rhodes constituait la force dirigeante des affaires commerciales du Levant; elle était le marché le plus important et le centre des opérations de banque. Son droit dut subir à un haut degré l'influence du droit phénicien; il en fut comme l'expression en langue grecque (2). Il ne faut pas oublier comment au vaste trafic qu'elle faisait sur mer la Phénicie avait joint un commerce terrestre fort étendu qu'elle faisait au moyen de caravanes, ni perdre de vue que si l'habitude phénicienne était de traiter les affaires commerciales au comptant, multiples devaient être les cas où la durée des opérations, la participation d'intéressés nombreux, les risques à courir exigeaient des combinaisons et des calculs, des principes et des règles.

Un des grands mérites des confédérations phéniciennes a été de transmettre aux Grecs et aux Italiotes les progrès réalisés par les Égyptiens et par les Babyloniens.

---

(1) D. Mallet, *Premiers établissements des Grecs en Égypte,* Introduction, p. xxiv.

(2) *The influence of the shemitic races on the development of maritime law,* dans le Journal of Jurisprudence, t. XX, pp. 197 et suiv. Édimbourg, 1876.

En matière maritime, elles doivent avoir innové et créé ; en effet, la Phénicie accomplit dans la navigation des progrès tels qu'ils ne furent dépassés qu'au bout de longs siècles. En droit commercial et en droit maritime, elles doivent avoir agi dans le sens de la simplification et de la réduction du formalisme qui enrayait les opérations commerciales chez les Chaldéens (1). Ajoutons qu'elles assuraient à leurs communautés marchandes établies à l'étranger l'aide judiciaire, que des suffètes statuaient au besoin sur les différends des membres et que dans le cas où des difficultés surgissaient entre les communautés elles-mêmes, il était loisible d'en appeler à la métropole. Faut-il citer l'institution phénicienne des « hôtes », assumant un devoir de protection, ayant par cela même droit à l'assistance, et fournissant ainsi aux Grecs le modèle de leurs « proxènes », mandataires de tous les citoyens de la république étrangère qui leur avait confié cet office, ancêtres en quelque sorte des agents consulaires modernes?

Nous possédons des renseignements sur le droit maritime des Grecs; les discours de Démosthène notamment fournissent de suffisantes indications que viennent compléter les renseignements fournis par d'autres sources. Qu'on ne perde pas de vue que, selon l'expression de M. Cartault, la véritable patrie des Hellènes, c'est la Méditerranée, dont les îles, les presqu'îles, les villes côtières ne sont pour eux que l'appendice, et qu'on n'oublie pas qu'à certaines époques il s'est constitué des confédéra-

---

(1) J. Menant, *Les pierres gravées de la Haute Asie. Recherches sur la glyptique orientale.* Seconde partie, p. 210.

tions maritimes assurant la thalassocratie grecque sur presque tout le bassin oriental de la grande mer intérieure (1).

Un certain nombre de relations juridiques maritimes sont réglées par le droit romain, et M. Arthur Desjardins a dit avec raison qu'on pourrait, en classant les textes épars dans plusieurs titres des *Pandectes*, reconstituer un *Corpus juris maritimi romani* (2). Ainsi pour les droits et les obligations de l'armateur et du patron, pour le contrat d'affrètement, pour le *nauticum fœnus*, d'où procède la théorie française des contrats à la grosse, pour les principes fondamentaux du jet, espèce type de l'avarie commune, des avaries et de la contribution, pour la responsabilité dans le cas de collision des navires. Le Code théodosien renferme un certain nombre de dispositions relatives au naufrage, à la garde du littoral, aux navires destinés aux approvisionnements publics; une d'elles défend aux sujets de l'empire, sous peine de mort, de former les barbares dans l'art de la construction navale.

Des notions nouvelles s'introduisent au moyen âge. Anciennement les propriétaires du navire achetaient les marchandises et faisaient, à l'aide d'esclaves, leurs expéditions maritimes. Maintenant apparaissent le travail libre et l'association. Des situations juridiques différentes se présentent donc comme tout naturellement. Ainsi le capitaine n'est plus comme autrefois le préposé des armateurs; il devient le maître du navire, *lo senyor de la nau*,

(1) Arthur Desjardins, *Introduction historique à l'étude du droit commercial maritime*, p. 8.

(2) Ibid., pp. 11 et suiv.

pour employer l'expression du *Consulat de la mer* : c'est sous l'influence du contrat de commande qui est assez longtemps le ressort puissant des opérations commerciales dans les villes de la Méditerranée (1). Souvent aussi les marchands accompagnent les marchandises et sont les directeurs et les chefs. Dans la lutte contre les risques de mer, qui déjà en droit romain avait suscité la clause de garantie accessoire au contrat de transport, apparaît la stipulation de la communauté de gains et de pertes : c'est le contrat d' « agermament », sorte d'assurance mutuelle, destinée surtout à parer aux risques de la piraterie et du naufrage (2). Puis vient le contrat de « colonne », société formée en vue d'une exploitation maritime et comprenant le propriétaire du navire, l'armateur, s'il est autre que le propriétaire, les chargeurs, le capitaine et les gens de l'équipage (3). Vers la fin du XIIIe siècle, l'assurance mutuelle est imaginée et bientôt est introduite une autre création des marchands qu'accueille et confirme la coutume, le contrat d'assurance par lequel s'engagent des tiers étrangers au contrat d'affrètement (4).

Dans les entreprises commerciales des villes de la Méditerranée, on constate la présence à bord des navires marchands de « consuls sur mer »; ils sont choisis parmi les marchands qui accompagnent le vaisseau, ou bien par

---

(1) A. Frémery, *Études de droit commercial*, pp. 180 et suiv.

(2) Jules Lefort, *Les origines de l'assurance*. (Revue générale du droit, 1897, pp. 45 et suiv.)

(3) Enrico Bensa, *Histoire du contrat d'assurance au moyen âge*, traduction de Jules Valéry. (Même revue, 1896, p. 131.)

(4) Jules Lefort, *étude citée*.

les autorités de la ville, comme à Marseille, à Montpellier, à Gênes, ou bien par les marchands eux-mêmes et par l'équipage, comme à Venise et à Barcelone (1). Le navire semblait être le prolongement de la terre natale et, à son tour, l'établissement qui se formait au port de destination, était comme la reproduction des institutions de la patrie (2). Dans l'organisation vénitienne, les voyages de commerce étaient faits au moyen de galères que l'État mettait en location; le capitaine était nommé par le grand conseil, mais il était rétribué par les marchands adjudicataires et, dans la règle, il devait consulter ceux-ci au sujet des ports où il fallait aborder et de la route qu'il convenait de suivre.

Déjà les dangers de la Méditerranée, anciens les uns comme les déprédations des pirates mais singulièrement plus menaçants, nouveaux les autres comme les attaques incessantes des Sarrasins, avaient modifié l'étendue même de la contribution. Le pillage par les pirates et le cas de naufrage furent rangés parmi les avaries communes donnant lieu à contribution. Mais l'innovation eut à lutter contre les traditions romaines avec lesquelles elle était en contradiction, et l'on peut suivre les péripéties de cette guerre de maximes et de principes juridiques. Pise, Marseille, Barcelone et presque tout l'archipel grec demeurèrent fidèles au système ancien, tandis que parmi les villes de l'Adriatique, Venise, Ancône et Trani adoptèrent la réglementation nouvelle qui prévalut dans

(1) L. Blancard, *Le consul de mer et le consul sur mer*. (Bibliothèque de l'École des chartes, 4e sér., t. III, p. 428.)

(2) E. Nys, *Autour de la Méditerranée*. (Revue de droit international, t. XXVII, p. 342.)

un recueil à la date indécise, portant dans l'histoire la dénomination de droit naval des Rhodiens, Νόμος Ῥοδίων ναυτικός, sans avoir avec l'île de Rhodes quoi que ce soit de commun (1). Le *Consulat de la mer* adoptait les deux systèmes; il appliquait le premier comme règle générale, et il admettait le second dans le cas du pacte d'agermament par l'effet duquel tous les sacrifices et toutes les pertes donnaient lieu à contribution (2).

Au sujet même de l'évaluation des choses sacrifiées, des dispositions divergentes furent admises. Tantôt on évaluait les choses sacrifiées au prix d'achat et les choses sauvées suivant ce qu'elles valaient au lieu où se faisait la contribution, — c'était le système du droit romain et des Basiliques, — tantôt on tenait compte de la valeur d'achat des choses jetées et des choses conservées, — c'était le système des « cours de la chaîne », tribunaux maritimes du royaume latin de Jérusalem. Les *Rôles d'Oléron* vinrent substituer à ces règles un principe plus équitable, l'évaluation des choses perdues et des choses conservées d'après leur valeur au temps de la contribution, et le principe nouveau pénétra dans les législations de toutes les villes de la Méditerranée (3).

Tout comme au sujet de la contribution, il y avait en ce qui concernait la plupart des matières du droit maritime des divergences dans les usages et dans les statuts des villes maritimes. Les divergences avaient généralement

---

(1) E. DE ROZIÈRE, *Dissertation sur la véritable date du statut maritime de Trani.* (REVUE HISTORIQUE DE DROIT FRANÇAIS ET ÉTRANGER, t. I, pp. 196 et suiv.)

(2) PARDESSUS, *ouvrage cité*, t. II, p. 21.

(3) IBID., même page.

leur raison d'être ; des faits économiques ou bien les traditions scientifiques les expliquent fort souvent ; parfois aussi elles témoignent d'un dissentiment entre l'esprit pratique des marchands et la tendance habituelle des hommes de loi à maintenir debout les théories consacrées par le temps. On n'a pas assez fait ressortir que les jurisconsultes du moyen âge et des premiers temps de l'époque moderne se sont comme acharnés presque tous à faire rentrer de gré ou de force les conventions commerciales dans les divers contrats du droit civil et à les faire régir par les dispositions de ce droit (1).

On peut dire que les droits maritimes des empires, des royaumes et des républiques dont la Méditerranée baignait les côtes, « luttaient » et « bataillaient », mais, hâtons-nous de l'ajouter, la raison et l'équité décidèrent généralement de la victoire. Dans un passage de ses *Prolégomènes historiques*, l'illustre Ibn Khaldoun rapporte que lorsque les armées musulmanes se furent emparées de l'Égypte, le calife Omar écrivit à son général Amr Ibn el-Aci pour lui demander ce que c'était que la mer. Amr lui répondit : « C'est un être immense qui porte sur son sein des êtres bien faibles, des vers entassés sur des morceaux de bois. » Le fait est que des règles juridiques régissaient autrefois, comme elles régissent encore, les rapports de ces « êtres bien faibles », et que sur le sein de la mer immense, il y avait conflit, effort, tentative de suprématie et d'hégémonie de ces règles elles-mêmes. Il n'y a même pas grande exagération à dire que, pareils aux commer-

---

(1) W. MOLENGRAAFF, *Étude sur le contrat d'affrètement.* (REVUE DE DROIT INTERNATIONAL, t. XIV, p. 52.)

çants sur la terre ferme, les navigateurs ne forment sur mer qu'un seul peuple, ni à envisager ce « peuple » comme un composé de tribus diverses (1).

Sur la Méditerranée, le droit romain et le droit byzantin régirent assez longtemps les relations juridiques; toutefois les coutumes des grands centres commerçants tentèrent d'imposer leurs préceptes et leurs volontés, et alors commença une intéressante période dans l'histoire juridique. Toutes les villes quelque peu importantes eurent leur droit propre, confiné d'abord dans les usages, formé en dehors même de l'action des juristes, droit qui fut transmis ensuite par la tradition orale, puis recueilli dans l'expression et l'application que ces usages avaient reçues dans les tribunaux maritimes et, enfin, officiellement formulé dans les ordonnances et dans les statuts. On peut citer comme monuments importants la *Tabula amalfitana*, qui dérive en réalité de la cour maritime d'Amalfi; les *Ordinamenta et consuetudo maris*, recueil des décisions des consuls et de la corporation des marins de Trani; le *Capitulare nauticum*, revision faite à Venise, en 1255, de statuts plus anciens; le *Constitutum usûs* et le *Breve curiæ maris* de Pise; les *Capitoli del mare* d'Ancône; les statuts maritimes de Gênes et de Marseille. L'*Office de Gazarie* de Gênes légiférait pour les établissements des côtes de la mer Noire. Dès sa fondation au commencement du XII[e] siècle, le consulat ou tribunal maritime de Messine avait exercé la plus grande influence. En Espagne, Valence et Tortose avaient, l'une les dispositions spéciales de son *Fuero*, l'autre son *Codigo de las costumbras*. De tous les

(1) A. Frémery, *ouvrage cité*, p. 177.

droits, deux finirent par dominer : le *Consulat de la mer*, qui reproduisait la jurisprudence des prud'hommes siégeant dans la cour maritime de Barcelone, et les *Rôles* d'Oléron. Le *Consulat* étendit son autorité sur la majeure partie de la Méditerranée (1). Les *Rôles* d'Oléron imposèrent sur la Méditerranée même quelques-unes de leurs règles, mais leur action fut surtout féconde sur l'Atlantique et sur les mers du Nord, où se formèrent trois domaines juridiques distincts : le domaine du droit d'Oléron proprement dit, le droit maritime flamand et le droit de Wisby.

Dans l'antiquité, les règles de la guerre sur mer sont d'une simplicité élémentaire ; la force règne seule, et si parfois des pactes protecteurs interviennent pour faciliter les relations commerciales de certaines cités, en général cependant rien ne met obstacle au déchaînement des passions ni à la violence de leurs manifestations. A vrai dire, il n'existe point d'institutions juridiques dont l'ensemble puisse être comparé à un code, même imparfait, de droit international. Çà et là apparaissent de rares conventions par lesquelles des villes grecques s'attribuent l'exemption du droit de capture ; çà et là interviennent des accords au sujet des décisions à prendre quand les navires sont saisis. Aux yeux des Romains, l'*occupatio bellica* est le mode d'acquisition par excellence. Du reste, même quand la guerre n'est pas ouverte, le droit de prise s'exerce à l'égard de tous les peuples qui n'ont avec Rome ni pacte d'alliance ni lien d'hospitalité ou d'amitié. La notion se développe à un tel degré que

(1) H. ROLIN, *L'abordage. Étude d'histoire de droit et de droit comparé*, p. 41.

lorsque l'empire se voit menacé par les barbares, défense est faite, sous peine de mort, de leur vendre des armes, de l'or, du vin, de l'huile, de commercer avec eux en dehors des lieux de commerce autorisés pour le négoce avec certaines nations barbares; ordre est donné, si l'on trouve de l'or chez eux, de le leur enlever, « *subtili auferatur ingenio* » (1). Ces mesures édictées pour le temps de paix, de même que les prohibitions similaires des empereurs byzantins et les défenses formulées par les conciles et par les papes au sujet du négoce avec les Sarrasins, servirent plus tard à édifier la théorie de la contrebande de guerre.

A la fin du XIII[e] siècle apparurent, sur les bords de la Méditerranée, les premiers règlements organiques de la « course ». L'institution nouvelle se dégageait en réalité de la guerre privée et complétait des mesures prises contre la piraterie, en soumettant à une autorisation préalable tout armement particulier. L'Aragon, la Catalogne, les villes italiennes astreignirent les « corsaires » à des formalités et à des engagements, et les placèrent sous le contrôle des autorités (2).

Le problème des droits des non-belligérants ne tarda pas à se poser. Comme on l'a dit, un pas immense était fait, dès lors, dans la voie de la civilisation de la guerre sur mer, et la partie principale du droit maritime international, celle qui concerne les rapports des neutres avec les belligérants, se constituait (3).

---

(1) Charles De Boeck, *De la propriété privée ennemie sous pavillon ennemi*, p. 13.

(2) Ibid., *ouvrage cité*, p. 25; E. Nys, *La guerre maritime. Étude de droit international*, p. 20.

(3) Charles De Boeck, *ouvrage cité*, p. 16.

Il nous faut signaler certaines prétentions qui furent émises en droit public et en ce qui devait former plus tard le droit international. Les jurisconsultes de Rome avaient posé le principe que la mer, en vertu de sa nature même et du droit naturel, est soustraite à la propriété et ouverte à l'usage commun de tous, aussi bien que l'eau courante et que l'air (1). Au moyen âge, une théorie surgit au sujet des droits des villes et des États maritimes, qui devait conduire à de funestes conséquences. Venise, Gênes, l'Angleterre, le Danemark, pour ne citer que ces États, voulaient exercer sur les mers qui les entourent des droits de police, de tribut, de souveraineté qui aboutissaient à la négation de la liberté même. La nécessité de justifier la juridiction des tribunaux en matière de délits et de crimes commis en mer servait souvent de base à ces prétentions, qui invoquaient aussi l'intérêt tout-puissant s'attachant à la répression de la piraterie, mais dont les affirmations se produisaient parfois de façon brutale et sans invocation aucune de prétexte ni de raison. Venise établissait un impôt considérable sur tous les vaisseaux et sur toutes les marchandises qui naviguaient dans l'Adriatique, au nord du cap de Ravenne d'un côté et du golfe de Fiume de l'autre, et elle se déclarait maîtresse d'une mer dont elle ne possédait pas même tous les rivages (2). Des jurisconsultes illustres se chargèrent d'ailleurs d'exposer et de défendre dans le domaine des idées une thèse qu' « enseignaient » dans la pratique les galères de la sérénissime république. Gênes considérait

---

(1) A. Rivier, *Principes du droit des gens,* t. Ier, p. 236.

(2) Daru, *Histoire de la république de Venise,* liv. V.

la haute mer comme son domaine propre et, de fait, elle réduisait les villes voisines au seul cabotage; à un moment donné, elle prétendit déterminer la distance à laquelle les marins de la Provence et du Languedoc pourraient s'avancer dans la Méditerranée (1). Ici encore des publicistes développèrent l'orgueilleuse thèse. Toutefois, il convient de le noter, la liberté des mers ou plutôt de leur « communauté » trouva des défenseurs, et parmi eux figure un auteur du XIVe siècle, Ange de Ubaldis, qui rappelle que « la mer et les rivages sont communs comme l'eau et l'air, en vertu du droit de la nature et du droit des gens », et qui admet tout au plus qu'ensuite d'une longue occupation elle est susceptible de faire l'objet d'une quasi-possession. La prétention de souveraineté fut restreinte plus tard aux parties de la mer qui baignent les côtes. Déjà la thèse avait été développée par les Commentateurs, mais les limites du territoire maritime avaient été portées au loin; la notion plus juste prônée par Bynkershoek finit par prévaloir et une distinction s'établit entre le *mare terræ proximum* et le *mare exterum* (2).

La théorie de la contrebande, qui pouvait invoquer les défenses édictées par les empereurs, par les conciles et par les papes pour le temps de paix, s'étendit outre mesure au XIIIe siècle. Il devint d'usage de lancer, au début des guerres, des proclamations qui défendaient à tous navires d'apporter à l'ennemi quoi que ce fût. Seulement, comme le fondement rationnel de la prohibition

---

(1) W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*. Édition française publiée par Furcy Raynaud, t. Ier, p. 20.

(2) E. Nys, *La guerre maritime*, p. 20.

du transport de contrebande se trouve en ce que ce transport est un acte d'immixtion dans les hostilités, la tendance toute logique fut de se borner à la prohibition du seul commerce qui aurait un rapport direct avec la guerre (1).

Le développement de la théorie de la contrebande se fit surtout quand déjà la Méditerranée avait accompli son rôle historique; néanmoins la partie importante qui concerne la sanction même fut empruntée aux juristes italiens du XIV[e] siècle par les écrivains du XVI[e] et du XVII[e] siècle. Cinus, Bartole, Balde, d'autres encore, formulèrent sur la confiscation des objets illicites, de la cargaison « innocente » et du navire lui-même des conclusions basées à la fois sur la législation romaine et sur les règlements fiscaux des républiques italiennes. Le phénomène n'est pas isolé et plus d'une règle, discutée ou suggérée par les Commentateurs à l'occasion de leurs études sur les statuts municipaux, fut littéralement « transportée » en droit des gens par les jurisconsultes des siècles suivants. C'est le cas pour les conséquences de la violation de blocus et c'est le cas pour la réglementation internationale des difficultés résultant des collisions.

Le blocus, qui se rattache à la thèse de la prohibition de toutes relations entre neutres et belligérants, mais dont la justification se trouve dans la nécessité qui impose un semblable moyen de contrainte (2), date véritablement du commencement du XVII[e] siècle.

Plus anciennes sont les règles qui concernent le trans-

---

(1) Charles De Boeck, *ouvrage cité*, p. 590.

(2) Ibid., *ouvrage cité*, pp. 636 et 641.

port de marchandises ennemies sur navire « ami » ou, pour employer la terminologie moderne, sur navire neutre, et celles qui concernent le transport de marchandises « amies » sur navire ennemi. Les premières sont libres ; les deuxièmes sont confisquées. Mais bientôt apparaissent des principes différents : « le pavillon confisque la cargaison » et « la robe de l'ennemi confisque la robe de l'ami et le navire ». Il y a, en fait, une application de la théorie de la *vis attractiva* mise en honneur par quelques jurisconsultes de l'École des Commentateurs, d'après laquelle les biens prohibés vicient en quelque sorte les biens licites, théorie que Bartole avait combattue quand il soutenait que dans le transport des marchandises prohibées la pénalité est uniquement encourue *in consequentiam delicti*.

Comme Cauchy en fait la remarque, dès que l'homme parut sur la mer, il y porta ses passions en même temps que ses nobles instincts. La navigation commerciale conduisit à la guerre, ou plutôt dès le début se présenta la situation indéfinissable où négoce et piraterie se confondent. La Méditerranée tout particulièrement a été le théâtre de longues et sanglantes luttes, de rencontres, de scènes d'attaque et de pillage. A de fréquentes époques, les guerres étaient à peine interrompues par quelques trêves, si, comme l'écrit Pardessus, on peut dire qu'il y avait des trêves lorsque la piraterie s'exerçait en tout temps jusque sur les alliés (1).

Dans les premiers siècles de l'histoire, la piraterie

(1) E. Nys, *Recherches sur l'histoire de l'économie politique*, p. 58.

était une espèce de commerce (1); le pirate, πειράτης, était, selon la notion ancienne des Grecs n'ayant en soi rien de défavorable, un aventurier qui tentait la fortune de la mer (2); seulement le brigandage maritime devint tel qu'il nécessita d'énergiques mesures de la part des communautés politiques qui s'adonnaient au négoce. A certaines périodes, de véritables confédérations de pirates se formèrent, suffisamment puissantes pour défier l'autorité des États; à presque toutes les époques, le mal fut tel qu'il nécessita d'importantes mesures de précaution ou d'énergiques actes de répression.

Est-il besoin de rappeler que vers l'an 67 avant notre ère, la république romaine vit sa puissance bravée dans la Méditerranée tout entière? Des pirates dont les retraites fortifiées s'espaçaient sur les rivages montagneux de la Cilicie et qui possédaient, croyait-on, plus de mille navires, commettaient d'incessants excès, rançonnant les marins, pillant les villes, interceptant les convois de blé que la Sicile, la Sardaigne et l'Afrique envoyaient à Rome. C'est alors qu'un tribun proposa d'investir un des consulaires, pour trois ans, avec une autorité absolue et irresponsable, du commandement des mers et de toutes les côtes de la Méditerranée jusqu'à 400 stades dans l'intérieur. Pompée obtint ces pouvoirs et se vit confier cinq cents navires et cent vingt mille hommes. Pour mener à bonne fin son entreprise, il divisa la Méditerranée en treize départements auxquels il assigna des escadres, et

---

(1) Laurent, *Études sur l'histoire de l'humanité,* t. Ier, *L'Orient,* p. 504.

(2) A. Rivier, *ouvrage cité,* t. Ier, p. 249.

il commença depuis les colonnes d'Hercule à pourchasser devant ses flottes les vaisseaux des pirates (1).

Certaines régions furent presque constamment dominées par les pirates; telles les côtes de la Cilicie, telle une partie de l'Adriatique, tel encore le Rif sur la côte d'Afrique. Il se faisait aussi que sur toute l'étendue de la mer intérieure, il n'y avait aucune sécurité. L'énumération serait assurément fastidieuse s'il fallait mentionner à ce point de vue les dates et les faits sinistres dans l'histoire des relations commerciales; un mot de Strabon est typique; parlant de ces écumeurs de mer, il les montre exerçant sur les flots la « tyrannie ».

Dès que la puissance publique s'affirmait au sein des villes et des États riverains, apparaissaient des mesures de surveillance, de contrôle et de garde. L'empire romain créa des flottes permanentes. Déjà Auguste établit deux stations principales pour défendre sur la mer Tyrrhénienne et sur l'Adriatique les abords de l'Italie. Ainsi furent formées la flotte du cap Misène, à l'entrée du golfe de Naples, et la flotte de Ravenne. Plus tard, d'autres flottes vinrent renforcer celles qui devaient faire régner sur les mers la « paix romaine » qui existait sur les continents : les flottes de Fréjus, d'Aquilée, d'Alexandrie, de Syrie, pour ne citer que celles-là. Du reste, d'autres civilisations que la civilisation romaine poursuivirent le même but de l'entretien d'escadres suffisamment armées pour empêcher le brigandage et la rapine. Venise mit son orgueil à surveiller l'Adriatique;

---

(1) Eugène Cauchy, *ouvrage cité*, t. Ier, p. 114; Duruy, *Histoire des Romains*, t. II, pp. 779 et suiv.

l'Ordre des Hospitaliers de Rhodes essaya d'assurer la sécurité de la partie orientale de la Méditerranée; le Saint-Siège, à son tour, conçut le projet d'« unions » pour l'armement de flottilles destinées à croiser le long des côtes asiatiques où les écumeurs de mer turcs, grecs et francs se livraient aux plus horribles excès. Une de ces ligues, formée sous la direction du pape Clément VI, unit dans un but commun l'empereur grec Andronic V, le doge de Venise, le grand-maître des Hospitaliers, le roi de Chypre et le roi de Naples.

Déjà dans le droit ancien, la piraterie était considérée comme un acte d'hostilité flagrante contre l'humanité entière et la peine capitale en était régulièrement le châtiment. Le principe prévalut même longtemps que quiconque avait arrêté des pirates pouvait légitimement les mettre à mort, sans attendre l'intervention de l'autorité publique (1). Au moyen âge, les législations particulières cherchèrent à prévenir ou à punir un crime qui entraînait pour la communauté en général les effets les plus désastreux. D'ingénieuses mesures furent même prises et il convient de signaler tout particulièrement la *Salvaterra*, la « garantie », l' « assurance », c'est-à-dire le coffre aux dénonciations établi par la république de Gênes. Tout homme lésé par les Génois, n'importe où, était certain d'être indemnisé pourvu que son pays ne fût pas en guerre avec la république, s'il introduisait ou faisait introduire par qui que ce fût, au besoin en cachette, une cédule exposant la plainte et le nom des spoliateurs. A

(1) Théodore Ortolan, *Règles internationales et diplomatie de la mer*, t. Ier, p. 11; Heffter, *Le droit international de l'Europe*, édition annotée par H.-F. Geffcken, p. 232.

certaines dates, les commissaires ouvraient le coffre; ils citaient les accusés à comparaître devant eux; si les faits étaient prouvés, ils les condamnaient à restituer et, s'ils ne s'exécutaient pas, ils faisaient saisir. C'était là l'*Officium robariæ*, le bureau de la piraterie (1).

Trop souvent la course et la piraterie se confondaient. Les maux qui résultèrent de l'état de choses devaient être terribles, puisque les gouvernements chrétiens et les gouvernements musulmans essayèrent à plusieurs reprises de prendre en commun des mesures suffisamment efficaces pour y mettre un terme. Il y eut notamment communauté d'action entre des villes italiennes et des sultans musulmans d'Afrique; les gouvernants chrétiens promettaient d'atteindre et de châtier ceux de leurs sujets qui armeraient en course contre les sujets des sultans, de les poursuivre sur terre et sur mer, de les tuer s'ils s'emparaient de leurs personnes, de confisquer leurs biens et leurs marchandises, de déposer ces biens et ces marchandises ou leur valeur à la douane de Tunis. Pour le cas où les princes se décideraient à équiper des navires contre les forbans, les républiques s'engageaient à concourir à l'armement par l'envoi de quelques galères et à l'amiral des sultans appartiendrait le commandement supérieur (2).

Il nous faut mentionner les forces considérables qui se déployèrent sur la Méditerranée. D'après les légendes phéniciennes, la navigation serait d'origine divine : les

---

(1) L. DE MAS LATRIE, *L'Officium robariæ ou l'office de la piraterie à Gênes au moyen âge.* (BIBLIOTHEQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, t. LIV, pp. 264 et suiv.)

(2) E. NYS, *Études de droit international et de droit politique*, p. 16.

dieux auraient enseigné aux hommes à naviguer et Melkarth lui-même aurait montré aux Tyriens le moyen de fabriquer un radeau avec des branches de figuier. Si l'on jette un regard sur les civilisations plus anciennes que la civilisation phénicienne, on constate que, vingt-trois siècles au moins avant notre ère, le commerce se fait entre Babylone et l'Égypte; déjà les mers servent à faciliter des relations dont l'agent principal semble avoir été le peuple encore peu connu dont le Mashonaland actuel atteste la vigueur et l'activité par les ruines de temples massifs dédiés au Soleil et par les restes de mines d'or habilement exploitées. Mais les mers dont il s'agit étaient la mer Rouge, la mer des Indes et le golfe Persique, et les Phéniciens émigrés du golfe Persique furent les premiers qui, du moins à la connaissance de l'histoire, s'aventurèrent sur les flots de la Méditerranée. Hâtons-nous de le dire, il ne s'agit pas de la navigation dans le sens de simple manœuvre, c'est-à-dire de l'art de conduire un vaisseau à l'aide de puissances mécaniques, comme la rame et la voile; il s'agit, selon la juste observation de Montucla, de la science de diriger le vaisseau dans la route nécessaire pour aller d'un lieu dans un autre (1).

Déjà vers la fin du VIIIe siècle avant notre ère, il existe deux « types » de navires phéniciens. L'un n'a point de voile et marche à la rame seulement; l'autre est mieux agencé pour la navigation et pour le combat : il a un mât et une voile et il est armé à l'avant d'un fort éperon. Le bâtiment marchand et le vaisseau de guerre

---

(1) Montucla, *Histoire des mathématiques*, t. Ier, p. 189.

apparaissent ainsi de bonne heure, donnant naissance aux deux « familles » de navires qui subsistèrent à travers les âges ; le navire « rond », le navire marchand à larges flancs et à grandes voiles, d'allure lourde, et le vaisseau « long », le navire de combat (1). Les Phéniciens eurent, semble-t-il, des vaisseaux à deux rangs de rameurs ; la création des trois rangs de rameurs, en d'autres mots l'invention de la trière, est due au génie hellénique.

Quelques chiffres et quelques indications permettent de constater les progrès. Le navire phénicien avait à bord tout au plus trente rameurs, dix soldats, des gabiers, des timoniers, un pilote, un capitaine, soit une cinquantaine d'hommes. La trière grecque a un équipage de cent quatre-vingt-dix hommes; son déplacement d'eau est de 80 tonneaux ; sa force motrice paraît avoir été égale à une vingtaine de chevaux-vapeur; sa vitesse atteint 9 à 10 milles par heure. Au moyen âge, des bâtiments ont à bord huit cents passagers ; au milieu du XVe siècle, des navires de 1,500 tonneaux sont armés de huit bombardes.

L'histoire mentionne, dès l'antiquité, de puissantes flottes militaires. La flotte des Perses, qui fut défaite à Salamine, comprenait mille deux cent sept trirèmes de guerre. Dans la guerre du Péloponèse, Athènes disposait d'un nombre considérable de navires. Dans la bataille d'Actium, Antoine mit en ligne cent soixante-dix vaisseaux, mais sa flotte en comptait cinq cents. L'empire byzantin développa les armements maritimes, et il maintint long-

---

(1) Alfred Espinas, *Étude sociologique. Les origines de la technologie,* pp. 91 et suiv.

temps sur la Méditerranée une suprématie que les Occidentaux ne pouvaient lui disputer. Quand, au milieu du VIe siècle, il établit sa domination sur l'Italie, deux flottes furent formées, dont l'une fut sous les ordres du patrice de Sicile et dont l'autre fut à la disposition de l'exarque de Ravenne. En 533, lors de l'expédition d'Afrique, cinq cents bâtiments de transport manœuvrés par vingt mille matelots portaient l'armée, et une escadre de quatre-vingt-douze dromons montés par deux mille rameurs convoyait la flotte de transport.

Ibn Khaldoun célèbre la puissance maritime des princes arabes dont les États s'espacent le long de la côte septentrionale d'Afrique. Il les montre prenant d'abord à leur service un grand nombre de matelots pour les besoins de la marine, puis s'habituant à lutter contre la mer, souhaitant avec ardeur le bonheur d'y porter la guerre sainte, et construisant de nombreuses galères dans le but de combattre les peuples infidèles. Au XIe siècle, les Arabes commandaient en maîtres sur la Méditerranée. C'est avec orgueil que le grand écrivain rappelle les actes glorieux qui contrastaient singulièrement avec la politique timide des princes qu'il sert. « Lorsque l'Islam se fut constitué en empire, écrit-il, les musulmans subjuguèrent toutes les contrées qui bordent la mer Romaine et, par la puissance de leurs flottes, ils mirent les chrétiens de ces pays dans l'impossibilité de leur résister. Pendant ce long espace de temps, chacune de leurs expéditions se terminait par une victoire. On sait quels étaient leurs hauts faits, leurs conquêtes et les richesses qu'ils enlevèrent au pays. Ils s'emparèrent de toutes les îles de cette mer. Majorque, Minorque, Iviça, la Sardaigne, la Sicile, Cossyra, Malte, Crète et Chypre

tombèrent en leur pouvoir, ainsi que d'autres contrées appartenant au royaume des Romains et à celui des Francs... Les flottes des musulmans s'acharnaient sur celles des chrétiens ainsi que le lion s'acharne sur sa proie. Leurs navires, aussi nombreux que bien équipés, couvraient la surface de la mer, la parcouraient en tous les sens, soit dans un but pacifique, soit pour faire la guerre. Les chrétiens ne pouvaient pas même y faire flotter une planche. » Ibn Khaldoun insiste sur la construction de chantiers et d'arsenaux maritimes et, comme pour faire honte à ses contemporains, il raconte que dans une guerre entre deux dynasties musulmanes celles-ci purent réunir des flottes de deux cents bâtiments.

La situation géographique de l'Italie et le génie de ses populations créèrent au moyen âge d'admirables centres de civilisation. Edgar Quinet en fait la remarque : le premier germe de renaissance sociale apparut sur les flots; Amalfi, Pise, Naples forment des communautés libres quand le reste de l'Europe est courbé sur la glèbe. Les jurisconsultes italiens aimaient à montrer en Venise l'héritière de Rome; ils affirmaient que la reine de l'Adriatique n'avait point d'autre supérieur que le Dieu tout-puissant; ils disaient que la cité des doges était libre précisément parce qu'elle avait été fondée au milieu des flots. C'est presque le mot de l'illustre auteur des *Révolutions d'Italie :* il n'y a point de serfs sur la glèbe de l'océan. Venise et Gênes, pour ne citer que ces noms, furent des villes merveilleuses dont la puissance maritime frappe d'étonnement. Elles dominèrent au loin, exploitant de riches colonies, utilisant dans les pays étrangers toutes les ressources du commerce et de l'indus-

trie. A certaines époques, les transports par mer, surtout dans le bassin oriental de la Méditerranée, furent pour ainsi dire monopolisés par les Italiens. Au commencement du XVe siècle, Venise avait trois mille bâtiments de commerce de cent à deux cents tonneaux montés par dix-sept mille marins, trois cents navires de l'État avec huit mille hommes d'équipage, et quarante-cinq galères de trafic qui en portaient onze mille. Les navigateurs de Gênes figurent parmi les plus hardis et parmi les plus entreprenants qui aient apparu dans l'histoire des découvertes et des voyages. L'administration des ports italiens édictait de nombreuses mesures; une surveillance étroite était exercée sur la construction et l'entretien des navires et sur la composition de l'équipage; de minutieux règlements fixaient les formes des bâtiments et leurs proportions en vue des voyages et des charges. De bonne heure, du reste, la construction et l'armement des vaisseaux atteignirent dans les chantiers italiens une perfection remarquable et le pays finit par occuper, sans contestation possible, le premier rang entre toutes les nations maritimes (1).

D'autres communautés politiques que les villes italiennes collaborèrent à l'œuvre de la civilisation méditerranéenne du moyen âge. Marseille, puissance commerciale longtemps avant que Gênes et Venise fussent nées, avait réussi au XIIIe siècle de notre ère à s'attribuer un rôle important dans les transactions commerciales; elle était en relations suivies avec les

---

(1) E.-T. Hamy, *Études historiques et géographiques*, p. 3; E. Nys, *Recherches sur l'histoire de l'économie politique*, p. 44.

villes d'Espagne et d'Italie, avec les sultanats arabo-berbères d'Afrique, avec l'Égypte et avec l'Asie antérieure; ses statuts municipaux proclamaient dès cette époque l'inviolabilité de la propriété privée ennemie en temps de guerre. Au milieu du XIIe siècle, les villes espagnoles étaient des centres importants pour le commerce et pour l'industrie. Barcelone notamment rivalisait en activité et en esprit d'entreprise avec les cités les plus florissantes. Sur la côte africaine se dressaient les constructions politiques des Arabes et des Berbères, grâce auxquelles l'influence musulmane s'exerça sur le monde européen. Si l'on veut compléter le tableau, il faut mentionner l'Égypte formant successivement un royaume arabe et une république militaire, constituant par sa situation géographique un marché de premier ordre pour les produits de l'Afrique orientale et méridionale, de l'Arabie et de l'Inde; il faut rappeler les multiples principautés chrétiennes formées à l'époque des croisades en Syrie, dans les îles de l'Archipel et dans la Grèce continentale; il faut montrer les possessions des Vénitiens et des Génois bien au delà du Bosphore, dans la Crimée et dans la Mingrélie (1).

La période « méditerranéenne » de l'histoire de notre continent touchait à sa fin. Des faits d'une portée considérable, qui se trouvaient intimement rattachés aux efforts tentés déjà des centaines d'années auparavant, se produisirent. La découverte du nouveau monde et celle du chemin de l'Orient par les mers australes vinrent ouvrir une période nouvelle, déplaçant le centre de la civilisa-

---

(1) E. Nys, *ouvrage cité*, p. 58.

tion et ouvrant à l'activité de l'homme le théâtre le plus vaste où elle pût se déployer. Pendant plus de trois siècles, la grande mer intérieure fut livrée à la désolation. Déjà la marche triomphale des Turcs vers le bassin oriental de la Méditerranée avait été pour les villes des bassins occidentaux un solennel avertissement; leurs conquêtes en Syrie et en Égypte avaient fermé les routes qui amenaient les produits de l'Inde et de l'extrême Asie. Les découvertes géographiques de la fin du XVe siècle achevèrent la ruine. La mer elle-même, dans toute son étendue, fut livrée aux désordres, aux pillages, à la piraterie; désormais il n'y eut plus sur ses flots ni sécurité, ni justice, ni liberté.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 1er février 1900.

M. Alfr. Cluysenaar, directeur.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gust. Biot, Th. Vinçotte, Jos. Stallaert, Al. Markelbach, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, A. Hennebicq, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, J.-J. Van Ysendyck, C. Meunier, *membres;* Alb. De Vriendt, F. van Duyse, Ém. Mathieu, G. Bordiau et L. Solvay, *correspondants.*

M. le Directeur adresse aux correspondants récemment élus les félicitations de la Classe, laquelle, ajoute-t-il, compte sur leur précieux concours dans la mission qui lui est dévolue comme premier corps savant de l'État. Je regrette, continue M. Cluysenaar, de ne pouvoir installer au bureau notre directeur pour l'année 1901 ; cependant, d'après les nouvelles que nous avons reçues, notre excellent confrère Fétis est entré en convalescence et nous comptons bien qu'il sera parmi nous lors de la prochaine séance.

— M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une

lettre qu'il vient de recevoir de M. Fétis, lequel le prie de faire connaître « à ses honorés et affectionnés confrères combien il est sensible à la nouvelle marque de sympathie qu'ils ont bien voulu lui donner, en l'appelant à l'honneur de diriger les travaux de la Classe pendant l'année 1901. J'étais assez gravement malade quand vous avez eu l'aimable attention de me faire part de cette décision dont je suis très fier et très touché. »

M. le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture d'une lettre de M. Eugène Smits regrettant de ne pouvoir assister à la séance et adressant à la Classe ses remerciements pour son élection de correspondant.

Des remerciements semblables sont exprimés par MM. Jef Lambeaux et Lucien Solvay, élus correspondants, ainsi que par MM. Léopold Flameng et Larroumet, de l'Institut de France, élus associés.

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification de la mort de sir John Ruskin, décédé le 20 janvier dernier, à l'âge de 81 ans, dans sa propriété de Brentwood (Sussex, Angleterre). L'illustre critique d'art appartenait comme associé à la Section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts, depuis le 7 janvier 1892.

— M. le Ministre de l'Intérieur transmet une ampliation de l'arrêté royal en date du 19 janvier, nommant président de l'Académie pour 1900, M. Mesdach de ter

Kiele, directeur de la Classe des lettres pour ladite année.

— M. le Ministre de l'Agriculture adresse, avec demande d'avis, le troisième rapport semestriel de M. Jongen, premier prix du grand concours de composition musicale de 1897. — Commissaires : MM. Radoux, van Duyse et Mathieu.

— M. A. Blomme, d'Anvers, fait hommage d'un exemplaire du discours portant pour titre : *Deux tableaux de Van Dyck*, qu'il a prononcé dans la séance publique du 8 octobre 1899, tenue par l'Académie royale d'archéologie d'Anvers, à l'occasion du troisième centenaire de Van Dyck. — Remerciements.

RAPPORTS.

MM. Radoux, van Duyse et Mathieu donnent lecture de leurs appréciations sur le deuxième rapport (séjour à Bayreuth) de M. Jongen, premier prix du grand concours de composition musicale de 1897. — Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture.

La Classe s'occupe ensuite de différents objets d'ordre intérieur, ainsi que de la formation de son programme du concours annuel pour 1901. Ce programme sera arrêté dans la prochaine séance, laquelle aura lieu le jeudi 1er mars.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

—

Banning (*Émile*). Réflexions morales et politiques. Publié par Ernest Gossart. Précédé d'une notice biographique par le général Brialmont. Bruxelles, 1899; in-18 (279 p.).

Leclercq (*Jules*). A travers l'Afrique australe. Voyage au pays des Boers, 2e édition. Paris, 1900; in-16.

Daris (*le chan. Jos.*). Notices historiques sur les églises du diocèse de Liége, tomes XVI et XVII. Liége, 1899; 2 vol. in-8°.

Saroléa (*Ch.*). Les Belges au Congo. Bruxelles, 1899; extr. in-8° (26 p.).

— A propos du message du Czar. Bruxelles, 1899; extr. in-8° (13 p.).

— L'exode rural en Angleterre. Bruxelles, 1898; extr. in-8° (18 p.).

— Empires perdus des temps modernes. Bruxelles, 1899; extr. in-8° (14 p.).

— L'apothéose de Gœthe. Bruxelles, 1899; extr. in-8° (19 p.).

— The teaching of the french language and literature in British Universities. Édimbourg; extr. in-8° (7 p.).

— Les « Mémoires » de Saint-Simon. Édimbourg, 1899; extr. in-8° (19 p.).

— Hippolyte Taine. Édimbourg, 1899; extr. in-8° (5 p.).

— Democracy and Liberty : considered especially with reference to french History and french Politics. Édimbourg, 1899; extr. in-8° (16 p.).

Blomme (*A.*). Deux tableaux de Van Dyck. Discours. Anvers, 1899; in-8° (23 p.).

A Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liége, à

l'occasion du XXVe anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire. Liége, 1899; gr. in-8° (224 p., portrait).

Marie-Jeanne (*Sœur*). Entre deux siècles. Bruxelles, 1900; pet. in-8° (240 p.).

MONS. *Société des sciences, des arts et des lettres*. Mémoires, 6e série, tome Ier, 1899.

GAND. *Université*. Travaux de la Faculté de philosophie et lettres, 23e fascicule : Une copie de la vie de saint Théodose par Théodore, conservée dans le Baroccianus 183 (E. Rolland). 1899.

LIÉGE. *Université*. Faculté de philosophie et lettres, 6e fascicule : La recension égyptienne des Mille et une Nuits (Victor Chauvin). 1899.

—

WASHINGTON. *Bureau of education*. Report for 1897-1898, vol. I and II. 1899.

—

FRANCE.

Hamy (*E.-T.*). Essai d'interprétation d'un des monuments de Copau (Honduras). Paris, 1886; extr. in-8° (8 p., fig.).

— Les races humaines de Madagascar. Paris, 1895; extr. in-8° (26 p.).

— La nécropole Berbère d'Henchir El'-Assel (Tunisie). Paris, 1896; extr. in-8° (7 p.).

— Note sur de nouvelles observations archéologiques. Paris, 1896; extr. in-8° (8 p.).

— Documents inédits sur l'*Homo sylvestris*, rapporté d'Angola en 1630. Paris, 1897; extr. in-8° (6 p.)

— L'âge de la pierre au Gabon. Paris, 1897; extr. in-8° (3 p.).

— L'âge de la pierre dans l'arrondissement de Bien-Hoa (Cochinchine française). Paris, 1897 ; extr. in-8° (5 p.).

— L'âge de la pierre dans la Dubreka. Paris, 1897; extr. in-8° (2 p.).

— Quelques notes sur certaines actions de milieu. Paris, 1899; extr. in-8° (4 p.).

— Note sur une hache en quartzite du type de Saint-Acheul trouvée dans l'État libre d'Orange. Paris, 1899; extr. in-8° (3 p.).

Duflot (*Léon*). Un orateur du XVIe siècle : François Richardot, évêque d'Arras. Arras, 1898; in-8° (xvi-382 p.).

Paris. *Académie des Inscriptions*. Mémoires, tome XXXVI, 1re partie. Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, tome XXXVI, 1re partie. Histoire littéraire de France, tome XXXII, avec tables générales pour les tomes XXV à XXXII. Recueil des historiens des croisades : Historiens orientaux, tome IV. Corpus inscriptionum semiticarum, pars prima, II, fasc. 2, avec atlas. 1898-1899.

Société de l'histoire de France. Journal de Jean Barillon, tome II, Pierre de Voissière. 1899. — Chroniques de J. Froissart, tome XI. 1899.

—

Grande-Bretagne.

Volkmann (*Ludwig*). Iconografia Dantesca : the pictural representations to Dante's Divine Comedy; with a preface by Charles Saroléa. Londres, 1899; vol. gr. in-8° (xx-234 p., planches).

—

Naples. *Società reale*. Atti (scienze morali), volume XXX. 1899. Atti (archeologia), vol XX.

—

Pays-Bas.

Tiele (*C.-P.*). Levensbericht van Willem Hendrik Kosters. Amsterdam, 1899; in-8° (17 p.).

— Verslag van de lotgevallen der Universiteit (Leiden) in den cursus 1898-1899. Leyde, 1899; in-8° (28 p.).

Leyde. *Maatschappij der nederlandsche letterkunde*. Levensberichten en Mededeelingen voor 1898-1899. — Leven van Sinte Lutgart, tweede en derde boek naar een Kopenhaagsch handschrift, uitgegeven door Frans Van Veerdeghem.

—

Athènes. *École française d'Athènes*. Le cinquantenaire de l'École, célébré les 16-18 avril 1898. 1899; in-4°.

Le Caire. *Institut égyptien*. Livre d'or de l'Institut. Le Mans, 1899; in-8°.

d'Olivecrona (*Canut*). Rapport sur les travaux des tribunaux et sur l'application de la justice en Suède pendant l'année 1898. Stockholm, 1899; in-4° (en suédois).

— Rapport du Conseil d'administration des prisons sur l'état des prisons et sur le régime pénitentiaire en Suède, 1898. Stockholm, 1899; in-4° (en suédois).

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1900. — N° 3.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 5 mars 1900.

M. Ch. Mesdach de ter Kiele, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Paul Fredericq, *vice-directeur ;* S. Bormans, T.-J. Lamy, L. Vanderkindere, le comte

Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, Ad. Prins, J. Vuylsteke, A. Giron, le baron J. de Chestret de Haneffe, God. Kurth, H. Denis, le chevalier Ed. Descamps, G. Monchamp, Ern. Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Pol. de Paepe, A. Beernaert, *membres;* J.-C. Vollgraff, *associé;* Ch. De Smedt, Alph. Willems, H. Pirenne, Jules Leclercq, M. Wilmotte, Ern. Gossart et J. Lameere, *correspondants.*

M. Nys s'excuse par écrit de ne pouvoir assister à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le baron E. de Borchgrave, membre titulaire, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Belgique à Vienne, remercie la Classe par lettre pour les félicitations qui lui ont été adressées au sujet de sa promotion au grade de grand-officier de l'Ordre de Léopold.

— L'Académie royale des sciences de Turin annonce la mort de son directeur de la Classe des sciences morales, historiques et philologiques, le commandeur baron Gaudenzio Claretta, décédé à Rome, le 17 février dernier.

Une lettre de condoléance sera adressée, par les soins de M. le Secrétaire perpétuel, à l'Académie royale de Turin.

— Le Comité organisateur du Congrès international

de sociologie coloniale annonce l'ouverture de sa session à Paris, le 6 août prochain.

Le Comité organisateur du Congrès international d'histoire comparée annonce sa nouvelle session à Paris, du 23 au 29 juillet prochain.

— M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique envoie, pour la bibliothèque de l'Académie, un exemplaire des ouvrages suivants :

Mémoires archéologiques, tome VII; par D.-A. Van Bastelaar;

Middelnederlandsch Woordenboek, deel V, 1-3. — Remerciements.

— Hommages d'ouvrages :

1° *Iscrizioni Ricordi funebri e salmi*, in-12; par V. di Giovanni, associé, évêque titulaire de Teodosiopoli, à Palerme;

2° *Études sur la civilisation française*; par A. Marignan. Tome Ier : *La société mérovingienne*; tome II : *Le culte des saints sous les Mérovingiens*, 2 vol. in-8° (présentés par M. le comte Goblet d'Alviella avec une note qui figure ci-après).

L'Académie de Stanislas envoie le programme de ses concours pour le prix Stanislas de Guaita à décerner en 1900 et destiné à recompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou à venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres, et pour le prix Dupeux à décerner en 1901, pour un sujet d'histoire ou d'archéologie se rapportant de préférence à la Lorraine.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Un écrivain français, bien connu déjà par ses consciencieux travaux d'histoire et d'archéologie, M. Albert Marignan, vient de publier les deux premiers volumes d'une série d'études qu'il a entreprises sur les origines de la civilisation française. Il a bien voulu me charger d'en offrir un exemplaire à l'Académie. Le premier volume a pour titre : *La société mérovingienne;* le second : *Le culte des saints sous les Mérovingiens.* L'auteur s'efforce tout d'abord de distinguer dans la société mérovingienne ce qui revient à la société gallo-romaine et ce qui procède des invasions barbares. A cet effet, il porte successivement ses recherches sur les villes, les villages, la société laïque, l'état du clergé tant régulier que séculier, la vie religieuse et les usages populaires. Parmi les problèmes qu'il est ainsi appelé à examiner, un des plus intéressants est celui qui concerne les actions et les réactions entre la religion chrétienne et le milieu ambiant.

Il est certain que le principal obstacle à la diffusion du christianisme en Gaule a été moins l'attachement aux grandes divinités du panthéon gréco-romain que la persistance des cultes locaux auxquels le polythéisme officiel avait fait une place dans ses cadres. M. Marignan montre comment ces cultes, en quelque sorte municipaux, de la société gallo-romaine, non moins que le fétichisme germanique des barbares, ont laissé des traces que le christianisme a dû accepter. C'est la vénération des saints, et, en particulier, des martyrs, qui a servi au christianisme de point d'attache pour absorber les vieilles dévotions populaires. Aussi les survivances sont-elles surtout sensibles

dans le culte local des saints, que M. Marignan nous montre continuant, dans ses sanctuaires, ses rites, ses traditions, ses miracles, le culte des demi-dieux et des héros divinisés. Mais en même temps apparaissent les éléments d'un idéal supérieur que l'Église de cette époque s'efforce d'implanter dans les masses. M. Marignan rend pleinement justice à l'œuvre de progrès moral et d'unité politique que le christianisme a accomplie au sein d'une société travaillée par d'innombrables ferments de dissolution.

Il y a peu de sujets historiques aussi fascinants que les grandes transitions sociales, comme celle qui marque la disparition de la civilisation antique et la naissance de l'ordre nouveau auquel se rattachent les sociétés modernes. On est heureux d'en poursuivre l'étude avec un guide aussi impartial et aussi sûr que l'auteur de ces deux volumes.

Comte Goblet d'Alviella.

RAPPORTS.

La lettre de foire à Ypres au XIIIe siècle; par G. Des Marez, docteur en droit, docteur en philosophie et lettres, archiviste adjoint de la ville de Bruxelles.

Rapport de M. Pirenne, premier commissaire

« Les archives de la ville d'Ypres ont conservé, par une rare fortune, une collection d'environ sept mille chirographes de 1249 à 1291, qui présente, tant pour

l'histoire économique que pour l'histoire du droit, le plus vif intérêt (1). Ces documents constituent, en effet, à quelques exceptions près, des lettres obligatoires, c'est-à-dire des actes par lesquels une personne s'engage à payer en foire à une autre personne ou à son ordre, une somme déterminée d'argent ou bien à lui fournir une certaine quantité de marchandises. Ils nous fournissent donc, pour la connaissance du crédit commercial au moyen âge, un ensemble de sources dont on chercherait, je crois, vainement l'analogue dans l'Europe septentrionale.

M. G. Des Marez qui, grâce à l'obligeance de l'administration communale d'Ypres et de l'archiviste de cette ville, a pu les étudier à loisir, en a reconnu toute l'importance et a eu l'heureuse idée de leur consacrer un travail approfondi. Son mémoire, s'il semble avoir été rédigé avec une certaine précipitation, présente, quant au plan et à la méthode, les mêmes qualités de clarté, de précision et de critique par lesquelles se distingue à un degré si éminent l'*Histoire de la propriété dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre*, que le jeune érudit a fait paraître en 1898.

M. Des Marez a voulu extraire des riches matériaux dont il disposait, non à proprement parler la théorie, mais plutôt le tableau du crédit commercial au XIIIe siècle, dans la réalité de son fonctionnement. Il a envisagé son sujet beaucoup plus en historien qu'en juriste,

(1) M. Des Marez a déjà décrit certaines particularités intéressantes de ces actes dans sa notice sur *Les seings manuels des scribes yprois au XIIIe siècle*. (COMPTES RENDUS DES SÉANCES DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t. LXVIII, pp. 631-646.)

et s'il se montre parfaitement au courant des questions de droit que son étude soulève et de la bibliographie qui s'y rapporte, c'est surtout à la vie commerciale elle-même, telle qu'elle nous apparaît dans les milliers de documents qu'il a consultés, qu'il demande la solution du problème qu'il s'est attaché à résoudre. Il est évident, en effet, que les chartes, ces *membra disjecta* de la pratique, nous instruisent d'une manière bien plus sûre, et pour ainsi dire bien plus directe, que les travaux des coutumiers et des légistes. Ce serait au grand dam de la science qu'on en reviendrait, comme le propose un auteur récent (1), aux Beaumanoir et aux Eike von Repgau pour établir les principes du droit médiéval. Pourtant, M. Des Marez m'a paru, par endroits, faire preuve d'une intransigeance excessive ou, si l'on veut, d'une défiance exagérée à l'égard des coutumes, dont les auteurs ont été, en somme, des praticiens. D'autre part, je ne puis me persuader que le droit du XIII[e] siècle ait été aussi flottant, aussi peu arrêté, qu'il semble le croire. S'il est sans doute impossible de lui attribuer le degré de précision rigoureuse que présentent nos législations modernes, il n'en est pas moins vrai qu'il forme un système, qu'il possède des règles très étroites et qu'il est animé d'un esprit très ferme.

Il m'est impossible d'analyser en détail le mémoire de M. Des Marez. Quand bien même je ne craindrais pas d'excéder les limites d'un simple rapport, j'en serais détourné par l'insuffisance de mes connaissances en

---

(1) Ed. Meyer, *Deutsche und Französische Verfassungsgeschichte*, t. I, *Vorwort*.

droit privé. Je crois pouvoir cependant affirmer sans crainte que le travail qui nous est soumis offre, tant par l'abondance de ses sources que par ses qualités d'exécution, un intérêt considérable. Les pages qui y sont consacrées à la distinction entre la lettre de foire et la lettre de change, aux obligations du débiteur, à la plégerie, au gage, au paiement, aux usages des foires et spécialement aux foires de Flandre, enfin à la question si controversée de la cession des actes obligatoires à une tierce personne, m'ont paru pleines de renseignements neufs et instructifs. Un appendice, formé de pièces choisies par M. Des Marez parmi la masse énorme de chirographes qu'il a eus sous les yeux, ne sert pas seulement de preuve au texte même des recherches, mais communique encore au mémoire — que j'ai l'honneur de proposer à la Classe d'accueillir dans la série de ses *Mémoires* in-8° — la valeur et la saveur des travaux puisés entièrement à des sources nouvelles et pour ainsi dire toutes fraîches. »

—

Rapport de M. J. Lameere, deuxième commissaire.

« Il s'est produit en Flandre, au XIIIe siècle, un renouvellement industriel et commercial considérable, qui n'a point manqué d'avoir son contre-coup dans l'ordre juridique. Les formes d'une coutume rudimentaire, des conventions verbales, des paiements au comptant, un numéraire restreint, d'ailleurs d'une circulation périlleuse et difficile, ne peuvent suffire aux grandes affaires; on voit se développer l'emploi de l'écriture, se multiplier les

paiements à terme et naître les instruments de crédit. L'évolution est remarquable et vaut d'être étudiée : c'est, peut-on dire, un chapitre important de l'histoire de la civilisation.

La découverte de M. Des Marez est à cet égard une source abondante d'informations ; elle sert de base à un exposé animé et lucide, qui dénote chez l'auteur à la fois l'intelligence du droit au moyen âge et la connaissance étendue des travaux qui se rapportent à son sujet. Je ne puis donc que louer M. Des Marez de sa perspicacité comme de l'étude qu'il nous soumet, et me ranger à l'avis de M. Pirenne, tout en faisant également sur certains points quelques réserves, qui ne sont aucunement de nature à infirmer mes conclusions.

La jurisprudence des échevins d'Ypres a eu déjà cet heureux privilège qu'elle a contribué à reconstituer la procédure orale et formaliste de la Flandre et des régions qui l'avoisinent au moyen âge. M. Brunner, l'un des associés de la Classe, y a trouvé, en effet, de précieux éléments pour l'une de ses plus ingénieuses études. C'est à la juridiction gracieuse des magistrats yprois que se rattachent cette fois les documents nouvellement mis au jour, et l'on peut retrouver, parmi ces chirographes, qui sont en français, la plupart des contrats qui se formaient alors en Flandre.

Les chirographes étaient également de pratique courante dans le nord de la France ; De Laurière les signale sous le nom de lettres en ferme, parce que l'on appelait ferme l'endroit où les magistrats gardaient les doubles de ces titres. On les rencontre aussi en Angleterre. Littleton en donne un modèle sous seing privé et il ajoute, ce qui

n'est pas sans démontrer que l'étude des anciens coutumiers doit se combiner avec l'étude des textes, qu'il est préférable de les rédiger « en la tierce persone », parce que « tiel forme d'endenture — l'endenture, c'est le chirographe découpé en dents — est de plus sûre feasance ». A une époque où le formalisme domine, il est prudent de ne point s'écarter d'une pratique éprouvée.

Le chirographe yprois constitue une reconnaissance d'obligation. Cette reconnaissance, transcrite en double des deux côtés d'un parchemin, demeure, quand celui-ci est rompu, aux mains du créancier et de l'autorité publique. L'obligation est libellée à la troisième personne. La formule contient d'abord une notification ; immédiatement après, la reconnaissance, puis constate que l'obligation a été reconnue devant les échevins, deux d'ordinaire. Vient en dernier lieu la mention liturgique de l'année et du mois.

L'instrument laisse entrevoir dans sa forme une origine ecclésiastique; les reconnaissances reçues à cette époque dans les officialités se rapprochent de ces formules.

On ne se placerait point dans les conditions de recul nécessaires si l'on s'imaginait que cet instrument était dressé par l'autorité publique elle-même; M. Des Marez, qui a minutieusement scruté cette masse énorme de documents, nous fait voir que, jusqu'en 1283 du moins, ils ne sont point l'œuvre de scribes opérant sous la direction des échevins. Les scribes employés à Ypres rappellent également, notamment par l'apposition sur l'écrit d'un signe qui seul trahit leur intervention, les clercs qui rédigeaient les reconnaissances en cours de chrétienté.

Point essentiel à noter, ces chirographes n'annoncent

aucun sceau et ne sont, en réalité, point scellés. M. Des Marez estime néanmoins, et fort justement à mon avis, que l'obligation reconnue dans ces formes recevait de celles-ci un caractère authentique et une force exécutoire. Si l'on voulait faire la théorie du moyen de preuve, on pourrait, semble-t-il, la formuler ainsi, tout en faisant voir du même coup le lien qui unit les formes anciennes aux formes nouvellement instituées : le dépôt de l'écrit que retient la justice s'ajoute à la reconnaissance purement verbale d'autrefois, mais l'authenticité imprimée à l'obligation, de même que sa force exécutoire, ne résident point dans l'instrument lui-même, elles dérivent exclusivement de l'intervention des échevins; ceux-ci, s'il est besoin, recorderont, tout en rapprochant les chartes parties, la reconnaissance qui s'est faite devant eux. On peut recourir à la grande charte des Gantois de 1297 pour apercevoir, réalisées dans la vie pratique de l'époque, les conditions dans lesquelles l'obligation était reconnue et celles dans lesquelles il était procédé à l'exécution du débiteur sur la représentation du titre. Je me borne à signaler, parce qu'elle rend les choses sensibles, cette partie de la charte où, après livraison des marchandises par le vendeur à l'acheteur, elle nous montre les *Halle-Heeren* recevant la reconnaissance du débiteur et remettant au créancier l'instrument authentique et exécutoire de l'obligation.

A Gand, on délivrait alors déjà au créancier des lettres scellées; à Ypres, il recevait le double du chirographe, auquel, par suite de l'intervention des échevins, la même foi se trouvait indirectement attachée, si bien que la délivrance de l'un et l'autre titre devint un moyen puis-

sant et efficace d'assurer l'exécution des contrats, partant de développer le crédit. Une ordonnance générale, dictée par la volonté très manifeste de faire servir aux progrès du commerce l'action du droit et l'autorité de la justice, consacrait non seulement la pratique de ces reconnaissances, mais elle en imposait l'usage en foire. La comtesse Marguerite avait, en effet, ordonné qu'en foire, après exécution du contrat par le vendeur, l'obligation fut sans delai reconnue devant les échevins; l'ordonnance ajoutait : « et che kechil eskevins en temoingneront et connistront doit estre tenu ».

M. Des Marez considère donc avec raison les documents qu'il nous soumet comme des lettres obligatoires; il justifie le titre de lettres de foire qu'il donne à son mémoire, en faisant remarquer que les chirographes yprois fixent presque toujours l'échéance de la dette à l'une des foires de Champagne ou de Flandre.

Le sujet s'élargit ici et touche aux origines de la lettre de change.

Les chirographes contiennent généralement, en effet, une clause au porteur et une remise de place.

Les termes de la clause varient : tantôt elle porte que la somme est payable au créancier « ou à son commandement qui cette charte partie apportera », ou à son commandement, sans plus; tantôt au créancier ou à « son commant » porteur de la charte partie; puis au créancier ou au porteur de la charte partie « de par lui »; puis encore « à son certain commant » porteur de la charte partie, etc.; les variantes sont indiquées dans le mémoire et j'y renvoie.

Il n'est incontestablement point aisé de discerner dans

quelle mesure ces titres étaient négociables. M. Des Marez discute le problème avec beaucoup d'indépendance scientifique et il se prononce contre l'opinion qui tiendrait la créance pour transmissible par la simple tradition du titre. D'après lui, le chirographe avec cette clause n'est encore qu'un titre de crédit peu perfectionné, important pour l'époque, mais qui ne transfère point la créance sans lettres expresses à représenter par le porteur. Il fait remarquer notamment que l'analyse de certains chirographes révèle la production de procuration par les « commants » et la rédaction de lettres de cession. Il ajoute, et c'est, je pense, son argument essentiel, que la clause au porteur n'est point une clause exclusivement commerciale, puisqu'elle se rencontre dans un certain nombre de contrats de droit civil rapportés dans les chartes parties.

J'avoue que je conserve des doutes sur le fondement de la solution que M. Des Marez propose, et je suis disposé à penser que, parmi ce mouvement économique intense que les chirographes d'Ypres font apparaître, la notion juridique de la transmission de la créance par la seule tradition du titre s'est produite plus tôt que M. Des Marez ne le suppose.

Il existe sur le point en discussion un témoignage d'autant plus remarquable que, émanant d'un romaniste, il nous a transmis intacte, au sujet de la clause au porteur, notre tradition coutumière. M. Brunner l'a relevé dans la *Somme rurale* de Boutellier (I, titre XL). Théoricien et praticien à la fois, Boutellier rappelle d'abord que les lettres font commandement : « qui dict : ou à celuy qui les lettres portera », et il ajoute — ici je modernise

son langage — : « Je veux montrer comment sans procuration on peut intenter une demande, quoique l'obligation ne soit pas au nom de celui qui fait la poursuite. Sachez, puisqu'il (le porteur) a les lettres par devers lui, qu'il est seigneur de la chose et qu'il peut faire, ordonner, « quitter », céder et transiger à sa volonté. »

Il semble que ce texte soit sans réplique; on peut y répondre que Boutellier écrivait à la fin du XIV[e] siècle et qu'il s'agit pour le moment de la seconde moitié du XIII[e]; mais la chaîne a été renouée et M. Brunner a démontré que le principe se rencontre bien antérieurement à la *Somme rurale* dans les sources coutumières de nos régions.

L'opinion qui admet la cession absolue par la simple tradition du titre n'est donc point sans base historique.

L'objection tirée de ce que la clause apparaît également dans les contrats de droit civil n'a aucune portée décisive : qu'importe, en effet, que la clause ne fût point exclusivement commerciale, si le commerce a trouvé en elle l'instrument que ses opérations réclamaient? On oppose que, parmi la diversité des formules, il en est qui exigent évidemment la production de procurations de la part des porteurs; mais la chose n'a rien que de naturel : à une époque où la jurisprudence interprète les conventions dans leur lettre la plus stricte, une différence dans les termes, nous parût-elle aujourd'hui sans importance, entraînait d'ordinaire la variété des effets; ce que nous pourrions qualifier de subtilité se trouve être le plus souvent chez les juristes du moyen âge une distinction judiciairement reconnue.

J'incline ainsi à penser qu'en Flandre, à l'époque des

chirographes yprois, la cession du titre pouvait suffire à transférer le droit. Le lourd appareil des procurations ou des lettres de grâce ne se concilie point avec l'allure rapide déjà imprimée aux transactions. Il paraît admis aujourd'hui que la lettre de change, dans sa forme originaire, a existé de bonne heure aux foires de Champagne; la stipulation « dedens droict paiement », c'est-à-dire d'un paiement à faire au moment où s'effectuaient en ces foires les opérations de change, se retrouve fréquemment dans les chirographes; il semble naturel d'admettre, dès lors, que le contact habituel des intérêts a communiqué aux instruments de crédit une mobilité identique.

D'après M. Des Marez, la lettre de foire serait un phénomène économique particulier du droit germanique et elle serait étrangère à l'origine de la lettre de change. Dans mon sentiment, celle-ci serait plutôt le fruit de l'expérience commune des peuples qui trafiquaient aux grandes foires du moyen âge, et la Flandre, comme la Champagne, pourraient revendiquer une part dans l'élaboration de ses principes. Un jurisconsulte de haute valeur, je pourrais dire : un de nos savants, puisqu'il a enseigné à Louvain sous le gouvernement des Pays-Bas, Holtzius, a démontré que vers la fin du XIVe siècle, les *Consilia* de Balde ne témoignent encore, au sujet de la lettre de change, que d'une doctrine en voie de formation; on peut donc sans témérité rapprocher la lettre de foire du titre de crédit en usage au XIIIe siècle en Italie et à Marseille pour les considérer à la fois, l'une et l'autre, comme une forme originaire de la lettre de change.

M. Des Marez ne s'est point borné à l'étude de ces points principaux; j'aurais eu plaisir à le suivre, notam-

ment dans l'examen des diverses stipulations qu'il relève, en outre, dans les chirographes et à l'accompagner dans la pointe qu'il a poussée en Angleterre à l'occasion des lettres obligatoires; mais je dois abréger.

Les stipulations qu'il analyse et examine sont relatives, entre autres, à la caution personnelle, au gage, au lieu du paiement, aux engagements sur les biens et entraînent d'intéressants aperçus au sujet de l'exécution du débiteur, tant sur sa personne que sur ses meubles et ses immeubles. Il y a là un vaste champ d'étude. Si M. Des Marez a le tort de regarder le droit au XIIIe siècle, vraisemblablement à raison de ses progrès, comme peu arrêté et flottant, ses solutions n'en sont pas moins d'ordinaire juridiques et exactes. Fondé, selon l'heureuse expression de M. Pirenne, sur des sources nouvelles et pour ainsi dire toutes fraîches, son mémoire vaut par ce qu'il nous apprend et par ce qu'il suggère; il mérite à tous égards de prendre place parmi les travaux de l'Académie. »

« M. Vanderkindere, troisième commissaire, déclare, dit-il, qu'après les rapports si complets des deux premiers commissaires, il ne lui reste qu'à adhérer à leurs conclusions qu'il considère comme parfaitement justifiées. »

Ces conclusions sont adoptées. En conséquence, le mémoire de M. Des Marez paraîtra dans le recueil des *Mémoires* in-8°.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Remarques critiques sur les œuvres philosophiques d'Apulée [troisième série] (1); par P. Thomas, membre de l'Académie.

DE DEO SOCRATIS. PROLOGUS.

Le traité *De deo Socratis* est précédé, dans les manuscrits, d'une espèce de prologue dont je reproduis intégralement le texte pour l'intelligence de ce qui va suivre (2) :

APULEI PLATONICI MADAURENSIS INCIPIT DE DEO SOCRATIS FELICITER.

§ 1. Qui me voluistis dicere ex tempore, accipite rudimentum post experimentum. Quippe, prout mea opinio est, bono periculo periculum faciam, postquam mire (3)

---

(1) Voir *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique,* 3e sér., t. XXXV, no 6, pp. 993-1012, 1898, et *Bull.* (Classe des lettres, etc.), no 6, pp. 470-484, 1899.

(2) J'ai pris pour base du texte l'excellent manuscrit de Bruxelles 10054 10056, que je désigne par B. M = le *Monacensis,* très proche parent de B et qui occupe le second rang ; δ = les manuscrits inférieurs ; *cett.* = les manuscrits autres que B. — La division en paragraphes est celle de l'édition de Lütjohann (Greifswald, 1878).

(3) postquam (δ) mire (*Goldbacherus*) : post quare.

probata meditata sunt (1), dicturus incogitata. Neque enim metuo ne in frivolis (2) displiceam, qui in gravioribus placui. Sed ut me omnifariam noveritis, etiam in isto, ut ait Lucilius, schedio *** (3) et incondito experimini, an idem sim repentinus qui (4) praeparatus, si qui tamen vestrum nondum subitaria ista nostra cognostis. § 2. Quae scilicet audietis pari labore quo scribimus, venia propensiore quam legimus: enim sic ferme adsolet (5) apud (6) prudentes viros esse in operibus (7) elaboratis iudicatio (8) restrictior, in rebus subitariis venia prolixior. Scripta enim pensiculatis et examinatis, repentina autem noscitis simul et ignoscitis; nec iniuria. Illa enim, quae scripta legimus, etiam tacentibus vobis talia erunt, qualia inlata (9) sunt; haec vero, quae inpraesentiarum et quasi vobiscum parienda (10) sunt, talia erunt, qualia vos illa favendo (11) feceritis. Quanto enim exinde orationi modificabor *** (12) vos animadverto libenter audire. Proinde in vestra manu situm est (13) vela nostra sinuare et immittere (14), ne pendula et flaccida neve restricta et caperrata sint.

---

(1) sunt *Lipsius :* sum.

(2) frivolis *ex* fribolis *corr. post.*

(3) *lacunam significavi.*

(4) qui δ : *om.* B. (7 *i. e.* et *ante* praeparatus *add. m. post.*).

(5) adsolet δ : adsoleat.

(6) apud *ex* aput *corr. post.*

(7) esse in operibus δ : esse ‖ (p̄ *eras. et m. post. superscr.* vel quidem) in opebus (ri *add. m. post.*).

(8) ‖ re (o *eras.*) strictior.

(9) inlata *in* illata *corr. post.*

(10) parienda *Rohdius :* partenda (i *superscr. m. post.*, *ut sit* partienda).

(11) favendọ *ed. Romana :* facienda.

(12) *lacunam significavi.*

(13) est *nonnulli* δ : esse.

(14) et immittere *Oudendorpius :* etiam mittere.

§ 3. At ego, quod (1) Aristippus dixit, experiar, Aristippus ille Cyrenaicae (2) sectae repertor (3), quodque malebat (4) ipse, Socrati (5) discipulus. Eum quidam tyrannus rogavit, quid illi philosophiae (6) studium tam inpensum tamque diutinum profuisset. Aristippus respondit : « Ut cum omnibus », inquit, « hominibus secure et intrepide fabularer. »

§ 4. Verbo subito compta (7) sententia est, quia de repentino (8) oborta est, quasi velut in maceria lapides temerario iniectu (9) poni necesse est neque interiecto intrinsecus pondere neque conliniato pro fronte situ neque conniventibus (10) ad regulam lineis; quippe qui structor orationis huius egomet non e meo monte (11) lapidem derectim caesum adferam (12), probe omnifariam conplanatum, leviter extimas (13) oras ad unguem (14) coaequatum (15), sed undique (16) operi adcommodem vel inaequalitate aspera vel levitate lubrica vel angulis eminula vel rotunditate (17) volubilia, sine regulae correctione et mensurae parilitate et perpendiculi sollertia. Nulla enim

(1) quod Mδ : quo (*superscr. m. post.* modo).
(2) ille Cyrenaicae Mδ : ille ..renaicae (*spat. 2 litt. vac. rel.*).
(3) repertor *vulg.* : reppertor.
(4) quod quem | alebat.
(5) *sic* B *et* M[1].
(6) filosophiae.
(7) compta *Wilamowitzius* : sumpta.
(8) derepentino (n *in* no *ex corr. 1. m.*)
(9) iniectu *Ellis* : interiectu.
(10) conniventibus *nonnulli* δ : conhibentibus (*sed* n *in* con *expunct.*).
(11) monte *cett.* : montem.
(12) adferam *in* afferam *corr. post.*
(13) extimas *Salmasius* : exoptimas.
(14) ad unguem *cett.* : ad ungui (*in fine versus*).
(15) coequatum.
(16) undique *Lütjohann* : cuique.
(17) rotunditate *vulg* : rotunda *ex* rutunda.

res potest esse eadem festinata simul et examinata, nec est (1) quicquam omnium, quod habeat (2) laudem diligentiae simul et gratiam celeritatis.

§ 5. Praebui (3) me quorumdam voluntati, qui oppido (4) quam (5) a me desiderabant (6) ut dicerem ex tempore. At (7) est (8) hercule formido ne id mihi evenerit, quod corvo suo evenisse Aesopus (9) fabulatur, id erit (10), ne, dum hanc novam laudem capto, parvam (11) illam, quam ante peperi, cogar amittere. § 6. Sed de apologo quaeritis : non pigebit aliquid fabulari. Corvus et vulpis unam offulam simul viderant eamque raptum festinabant pari studio, inpari celeritate, vulpis cursu, corvus volatu. Igitur ales bestiam praevenit et secundo flatu propassis utrimque pinnis (12) praelabitur et anticipat, atque (13) ita praeda simul et victoria laetus sublime evectus in quadam proxima quercu in summo eius cacumine tutus sedit. Eo quoque tamen vulpis, quia lapidem nequibat, dolum iecit. Namque eandem arborem successit (14) et subsistens, cum superne (15) raptorem praeda ovantem (16) videret, laudare astu adorta est : § 7. « Ne ego inscita, quae cum alite Apol-

(1) nec est *nonnulli* δ : necesse est.
(2) habeat *vulg* : habe re.
(3) praebui || (t *eras.*).
(4) oppido δ : oppi.
(5) quam *Rohdius* : quae.
(6) desiderabant *Rohdius* : desiderabantur.
(7) at *Lütjohann* : et.
(8) est Mδ : ex (*superscr. m. post.* vel est).
(9) Aesopus *cett.* : es || opus (t *eras*).
(10) id erit (*superscr. m. post.* vel id est).
(11) parvam *nonnulli* δ : parum.
(12) pinnis *in* pennis *corr. post.*
(13) anticipat atque *cett.* : anticipata || (q. *eras.*).
(14) successit *ex* succesit *corr. post.*
(15) superne *cett.* : supernae (*sed* a *expunct.*).
(16) ovantem *cett.* : ovandam (*superscr. m. post.* vel tam).

linis frustra (1) certaverim, quippe cui iam pridem corpus tam concinnum est, ut neque oppido parvum neque nimis grande sit, sed quantum satis ad usum decoremque; pluma mollis, caput argutum, rostrum validum. Iam ipsa alis persequax, oculis perspicax, unguibus pertinax. Nam de colore quid dicam? Nam cum duo colores praestabiles forent, piceus et niveus, quibus inter se nox cum die differunt, utrumque colorem Apollo suis alitibus condonavit, candidum olori (2), nigrum corvo. Quod utinam sicuti cygno cantum indulsit, ita huic (3) quoque vocem tribuisset, ne tam pulchra ales, quae ex omni avitio (4) longe (5) praecellit, voce viduata, delicie (6) facundi dei, muta viveret et elinguis (7)! » § 8. Id vero ubi corvus audit, hoc solum sibi prae ceteris deesse, dum vult clarissime clangere, ut ne in (8) hoc saltem olori concederet, oblitus offulae, quam mordicus retinebat, toto rictu hiavit atque (9) ita, quod volatu pepererat, cantu amisit; enimvero vulpis, quod cursu amiserat, astu recuperavit. Eandem istam fabulam in pauca cogamus, quantum fieri potest cohibiliter : corvus ut se vocalem probaret (10), quod solum deesse tantae (11) eius formae vulpis simulaverat, groccire adortus praedae, quam ore gestabat, inductricem conpotivit (12).

---

(1) frustra *cett.* : frusta.

(2) ‖ olori (c *eras.*).

(3) huc (*sed* i *add. 1. m., ut vid.*)

(4) ex omnia vitio.

(5) longe *cett.* : longae.

(6) delicie *nonnulli* δ : deliciae.

(7) viveret et elinguis *cett.* : vivere te te linguis (*sed alterum* te *expunct.*).

(8) in *Goldbacherus* : id.

(9) atque *ex* adque *corr. post.*

(10) proba ‖ ret (*una litt. eras.*).

(11) tantae *cett.* : tanta.

(12) conpotivit δ : conpotuit.

EXPLICIT PRAEFATIO. INCIPIT DISPUTATIO DE DEO SOCRATIS FELICITER.

§ 9. Iamdudum scio quid hoc significatu flagitetis : ut cetera Latine (1) materiae persequamur. Nam et in principio vobis (2) diversa tendentibus ita memini polliceri, ut neutra pars vestrum, nec qui Graece (3) nec qui Latine petebatis, dictionis huius expertes abiretis. Quapropter si ita videtur, satis oratio nostra atticissaverit (4). Tempus est in Latium demigrare de Graecia (5) ; nam et quaestionis (6) huius ferme media (7) tenemus, ut, quantum mea (8) opinio (9) est, pars (10) ista posterior prae illa Graeca (11), quae antevertit, nec argumentis sit effetior (12) nec sententiis rarior nec exemplis pauperior nec oratione defectior (13).

Pierre Pithou, dans ses *Adversaria subseciva* (1565), avança que ce morceau, jusqu'aux mots *Iamdudum scio* (§ 9), devait faire partie des *Florida* (14).

---

(1) Latine *vulg. :* latinae (*sed virgula post. m. addita esse videtur*).

(2) vobis *ed. Romana :* nobis.

(3) grece.

(4) atticissaverit *ex* atticisaverit *corr. post.*

(5) grecia.

(6) questionis.

(7) media || (e *eras*).

(8) mea *ex* meo.

(9) opi || nio (o *eras.*).

(10) pars *Vulcanius :* ars.

(11) greca.

(12) effetior *vulg. :* effectior (*sed* c *in ras.*).

(13) defectior *ex* defertior.

(14) « Hic (sc. Apuleius) praeter Asinum libros Floridorum scripsit. Quorum ego partem quandam esse arbitror libelli, qui de Deo Socratis passim inscribitur, initium, quod et ad instar Pancarpiae

Juste Lipse, dans le second livre de ses *Electa*, publié en 1585, citant un passage de la fable du *Corbeau et du Renard* (§ 7), se borne à dire : « in libello de deo Socratis, qui pars et ipse Floridorum (1) ».

Un des amis de Juste Lipse, J. van Wouweren (Wowerius), dans son édition des œuvres d'Apulée (1606), sépara tout le morceau, y compris le § 9 (*Iamdudum scio*, etc.), du traité *De deo Socratis* et le joignit aux *Florida* (2). Il fut suivi par plusieurs éditeurs, notamment par Oudendorp (3). Le soi-disant prologue fut coupé en deux : le premier fragment (§§ 1-8) forma le n° 23, et le second (§ 9) le n° 24 des *Florida*.

Mercier (1625) admit que le premier fragment appartenait aux *Florida*, mais il considéra le second comme le prologue du *De deo Socratis*, ou plutôt comme la transition entre un discours grec, aujourd'hui perdu, sur le même sujet, et le discours latin, que nous possédons (4).

---

cuiusdam est usque ad illa verba, *Iamdudum scio*, ubi deesse disputationis de Daemonio principium ab Apuleio Graece scriptum sequentia indicant. » *Advers. subseciv.*, l. II, c. 10.

(1) *Elect.*, l. II, c. 21.

(2) Cf. Wowerii *praef.* : « ...initium (savoir le commencement du *De deo Socratis*) vero plane irreptitium et alieno loco positum, nihil cognatum habet cum gravissima disputatione et rerum divinarum contemplatione... Quare ne lectorem Philosophiae intentum intempestive a seriis ad ludicra avocaret, induci me passus sum ut *Floridis* ob similitudinem adiungerem. Nemo me vituperabit, quod ad votum legentis haec composui : non abieci partum, sed aptiori loco exposui ».

(3) Voy. la note de son édition, tome II, p. 103.

(4) « Hoc esse principium diatribae de Deo Socratis monuit dudum doctissimus Pithoeus in Adversariis, veteres codd. secutus, quibuscum consentiunt duo ex iis quos ante annos XL contulimus... Ego

Hildebrand (1842) rejeta ces hypothèses et réunit le morceau tout entier au *De deo Socratis*, sous le titre de *Prologus* (1).

M. Goldbacher (2) soutint que les deux fragments (§§ 1-8 et § 9) ne se rattachaient en rien au *De deo Socratis* et appartenaient aux *Florida*.

Enfin Lütjohann (3), reprenant l'idée de Pithou et de Mercier, prétendit qu'Apulée avait prononcé sur le démon de Socrate, non pas un, mais deux discours, l'un en grec, l'autre en latin ; et il s'efforça de prouver que le premier fragment (§§ 1-8) était le prologue général de cette dissertation bilingue, et le second (§ 9), l'introduction à la partie latine (la partie grecque, qui se trouvait entre les deux fragments, aurait disparu).

Une étude attentive de la question m'a conduit aux conclusions suivantes :

1° Le morceau qui a fait l'objet de tant de controverses,

---

eos libros secutus facile adsentior viris doctis, qui illa omnia (savoir les §§ 1-8) reiecerunt in Floridorum libros, qui omnes similibus μελέταις constant. Nam ea sane nihil huc facere vel quae sequuntur indicant... Sed quod iidem etiam istud principium, *Iamdudum scio* etc., reiiciunt in eosdem Floridorum libros, non mihi persuadent contra libros omnes, etc. » Note de Mercier reproduite dans l'édition d'Oudendorp, t. II, pp. 111-112.

(1) Voy. sa grande édition, t. I., p. XLIII.

(2) Dans la *Zeitschrift für das österreichische Gymnasialwesen*, IX (1868), pp. 803 et suiv. Je regrette de n'avoir pu consulter cet article, que je ne connais que par les résumés de Lütjohann et de M. Schanz (dans sa *Geschichte der römischen Litteratur*). — Cf. l'édition de Goldbacher.

(3) *Apulei de deo Socratis liber. Edidit* CHR. LÜTJOHANN, Greiswald, 1878, pp. 38-40.

ne se compose pas de *deux*, mais de *cinq* fragments disparates (1);

2° Ces fragments doivent figurer parmi les *Florida;*

3° Aucun d'entre eux ne peut être rapporté avec certitude au *De deo Socratis*.

Voici les cinq fragments que j'ai cru reconnaître dans le salmigondis que présentent les manuscrits :

A

Qui me voluistis dicere ex tempore — neve restricta et caperrata sint (§§ 1-2).

B

At ego — fabularer (§ 3).

C

Verbo subito — et gratiam celeritatis (§ 4).

D

Praebui me quorumdam voluntati — inductricem conpotivit (§§ 5-8).

E

Iamdudum scio — nec oratione defectior (§ 9).

---

(1) On n'a pas prêté assez d'attention à ces mots de Pithou : « libelli... initium, QUOD ET AD INSTAR PANCARPIAE CUIUSDAM EST usque ad illa verba *Iamdudum scio* ».

A. L'orateur annonce une improvisation après une lecture qui vient d'être applaudie. Il se flatte d'obtenir le même succès en parlant d'abondance, et il compte d'ailleurs sur l'indulgence de ses auditeurs.

B. Apulée s'applique un mot d'Aristippe sur la παρρησία du philosophe.

C. L'orateur s'interrompt dans le cours d'une improvisation pour s'excuser de la forme qu'il a donnée à l'une de ses pensées : il avait sans doute employé un terme inusité, un néologisme un peu hardi (*verbum subitum*).

D. Apulée s'est prêté aux désirs de quelques personnes qui lui avaient demandé d'improviser un discours; mais il craint qu'en cherchant à acquérir cette gloire nouvelle il ne perde le faible mérite qu'on lui avait accordé antérieurement.

E. Apulée a traité en grec la première partie de son sujet; il traitera le reste en latin, à la demande de son auditoire; et il compte que la seconde partie ne sera pas inférieure à la première.

Cette simple analyse montre que les cinq fragments que nous avons distingués dans le prétendu prologue du *De deo Socratis* n'ont rien de commun entre eux.

B ne se rattache en aucune façon à A. Quel rapport y a-t-il entre ces deux idées : « L'improvisateur a besoin d'être soutenu par la faveur de son auditoire » et « le philosophe parle hardiment à tous les hommes » (1)?

C n'est pas tiré d'un prologue, mais du corps d'un discours : il se rapporte à une phrase qui précédait,

(1) L'explication donnée par Lütjohann (*ouv. cité*, p. 24) ne soutient pas l'examen.

comme l'indique le parfait *compta est* (1). Cette phrase est perdue; il n'y a pas dans B de *verbum subitum*, de néologisme ou d'expression irrégulière qui justifie l'apologie contenue dans C.

D pourrait être un épilogue aussi bien qu'un prologue (2). Quoi qu'il en soit, il est absurde de le joindre à C, qui n'est qu'une remarque incidente, une sorte de parenthèse à propos d'un détail de style. De plus, il est en contradiction formelle avec A, comme il résulte de la comparaison des phrases suivantes :

A	D
Bono periculo periculum faciam... Neque enim metuo ne in frivolis displiceam, qui in gravioribus placui.	*At est hercule formido ne... dum hanc novam laudem capto, parvam illam, quam ante peperi, cogar amittere.*

Enfin E, qui sert de transition entre une dissertation grecque et une dissertation latine, fait allusion à une promesse dont il n'y a de trace dans aucun des quatre fragments précédents : *Nam et in principio vobis diversa*

(1) Les traducteurs de la collection Panckoucke et de la collection Nisard ont bien senti que le parfait ne peut se justifier dans l'hypothèse d'un prologue où C se relierait immédiatement à ce qui précède; aussi se sont-ils tirés d'affaire en le rendant par un futur!

(2) Les mots *Praebui me quorumdam voluntati, etc.* sont équivoques, car le sens peut être : « Je me suis prêté aux désirs de quelques personnes, etc. (et en conséquence je vais parler) », ou bien : « Je me suis prêté aux désirs de quelques personnes, etc. (et en conséquence j'ai parlé). » Le parfait du subjonctif *evenerit* semble indiquer que l'improvisation est terminée, mais on peut induire le contraire de *id erit, ne — cogar amittere.*

tendentibus ita memini polliceri, ut neutra pars vestrum, nec qui Graece nec qui Latine petebatis, dictionis huius expertes abiretis. — En outre, il ne s'accorde pas avec A : A annonce une improvisation après une lecture; E, un discours latin après un discours grec. Dira-t-on que le discours grec a été lu et le discours latin improvisé? Mais alors A et E se rapportant au même objet devraient se trouver à la même place. Or comment les réunir, les ajuster ensemble? Comment concilier les expressions *incogitata, in frivolis, in isto schedio incondito*, etc., et l'appel à l'indulgence du public, avec la phrase *ut, quantum mea opinio est, pars ista posterior prae illa Graeca, quae antevertit, nec argumentis sit effetior nec sententiis rarior nec exemplis pauperior* NEC ORATIONE DEFECTIOR? Comment s'expliquer l'intercalation de B, C, D? Si l'on suppose que le discours grec et le discours latin dont il s'agit dans E ont été tous les deux improvisés, et qu'ils ont été précédés par la lecture mentionnée dans A, on tombe dans de nouvelles difficultés. D'abord, une lecture, une improvisation en grec et une improvisation en latin dans une seule séance, c'est beaucoup. Ensuite, de deux choses l'une : le discours lu était en grec ou en latin. S'il était en grec, la première improvisation étant aussi en grec, on ne comprend pas pourquoi A, qui se trouvait entre les deux, est rédigé en latin. Si le discours lu était, au contraire, en latin, E n'a plus de sens : Apulée avait tenu la promesse qu'il avait faite au commencement de la séance et n'avait plus besoin d'improviser en latin, puisqu'il avait déjà parlé dans les deux langues. Et d'ailleurs l'intercalation de B, C et D reste toujours inexplicable. — Tentera-t-on, en jetant A, B et C par-dessus bord, de mettre E en rapport avec D? Dira-t-on, par

exemple, que D a servi de prologue à deux discours improvisés, l'un grec, l'autre latin, et que E a servi de transition entre le premier et le second? Ici encore on se heurte à de graves objections. Il n'est pas question dans D de la promesse de parler en deux langues à laquelle il est fait allusion dans E; il est peu vraisemblable qu'un prologue latin ait précédé une improvisation grecque; et si la phrase *ut, quantum mea opinio est, pars ista posterior prae illa Graeca, quae antevertit, nec argumentis sit effetior nec sententiis rarior nec exemplis pauperior nec oratione defectior* ne peut, comme nous l'avons vu, se concilier avec A, elle le peut encore moins avec D, où l'orateur dit qu'il craint de perdre sa réputation en improvisant.

Inutile, je pense, d'insister davantage; les esprits non prévenus confesseront qu'il n'y a aucun lien entre A, B, C, D et E.

De cette constatation, il résulte que les cinq fragments (1) appartiennent aux *Florida*. Le témoignage des manuscrits, invoqué par Lütjohann (2), est ici de nulle valeur. Ne sait-on pas, par exemple, que l'unique manuscrit d'Arnobe, le *Parisinus* 1661 (IX[e] siècle), qui contient aussi l'*Octavius* de Minucius Felix, donne ce dialogue pour le VIII[e] livre du traité *Adversus gentes* (3)? Rien de plus simple que de supposer, avec M. Goldbacher (4), que, dans l'archétype, le *De deo Socratis* suivait immédiatement les *Florida*, et que, le volume ayant été mal-

(1) Pour ce qui concerne le fragment E, voy. plus bas.

(2) *Ouv. cité*, p. 39.

(3) *Arnobii liber VII explicit, incipit liber VIII feliciter* (suit l'*Octavius*).

(4) *Art. cité.*

adroitement divisé en deux, nos fragments se sont trouvés hors de leur place véritable. Le caractère de ces fragments est tout à fait celui des *Florida*. Ce sont des morceaux « fleuris », brillants, propres à figurer dans une anthologie; c'est une habile *captatio benevolentiae* (A; cf. *Florid.*, nos 9 et 18), une parole mémorable d'Aristippe (B; cf. *Florid.*, no 2, et *passim*), une comparaison ingénieusement détaillée (C; cf. *Florid.*, nos 11 et 23, et *passim*), une fable racontée d'une façon piquante (D; cf. les petits récits des *Florida*, nos 3, 6, 18 et 19), une transition spirituellement tournée (E).

Il nous reste à rechercher si l'un ou l'autre des cinq fragments a quelque rapport au *De deo Socratis*, en d'autres termes, s'il a pu lui servir de prologue ou être extrait d'un prologue de cet ouvrage.

Nous écarterons A, B, C et D pour les raisons suivantes :

1° Il n'est pas probable que le *De deo Socratis* ait été improvisé (1); ce n'est pas un jeu d'esprit : c'est ce que nous appellerions aujourd'hui une conférence de philosophie populaire; le ton en est sérieux, et Apulée y expose des idées qui lui tenaient fort à cœur, qu'il avait souvent méditées, sur lesquelles il revient ailleurs (2) et qu'il

(1) Ceux qui pensent qu'il a été improvisé s'appuient sur ce passage du chapitre XI : *Versum Graecum, si paulisper opperiamini, Latine enuntiabo – atque adeo hic sit inpraesentiarum*... C'est attacher trop d'importance à un artifice de rhétorique. Cf. Pline le Jeune, *Epist.*, I, 20, 10 : *Ideo in optima quaque* (sc. *oratione*) MILLE FIGURAS EXTEMPORALES INVENIMUS, IN IIS ETIAM QUAS TANTUM EDITAS SCIMUS, *ut in Verrem* (*Act. sec.*, IV, 3, 5) : « *Artificem quem? quemnam? recte admones : Polyclitum esse dicebant.* »

(2) Cf. *Florid.*, no 10; *De Plat. et eius dogm.*, I, 11-12; *De mundo*, 24 et suiv.

désirait propager. On ne peut donc appliquer à un pareil discours les termes *frivola* (opposé à *graviora*), *incogitata* (opposé à *meditata*), etc., qui se rencontrent dans A, ni la phrase de D : *Praebui me quorumdam voluntati, qui oppido quam a me desiderabant ut dicerem ex tempore.* A et D conviennent à des improvisations sur des sujets légers, d'un intérêt purement littéraire, et non à une prédication philosophique (1). Ce n'est pas tout : nous avons démontré que A et D ne s'accordent pas avec E ; si donc E est en rapport avec le *De deo Socratis* (ce que nous examinerons plus loin), A et D sont nécessairement étrangers à cet ouvrage.

2° A et D étant exclus, les fragments *intermédiaires* B et C le sont du même coup. Au surplus, il n'y a aucun indice à tirer de B, et quant à C, nous avons vu qu'il ne faisait pas partie d'un prologue.

E est donc le seul fragment qui ait quelque chance d'être rattaché au *De deo Socratis;* aussi bien il le précède immédiatement. Tout dépend de la question de savoir si Apulée a traité du démon de Socrate dans deux discours successifs, d'abord en grec, puis en latin.

Mercier, approuvé par Lütjohann (2), se prononce pour l'affirmative (3); M. Goldbacher, après Van Wouweren (4), pour la négative (5).

---

(1) Cf. le passage cité plus haut (p. 7, note 2) de la préface de Van Wouweren.

(2) *Ouv. cité.*, pp. 39-40.

(3) Dans la note reproduite au tome II, pp. 111-112, de l'édition d'Oudendorp.

(4) Wouwerii *Praefatio :* « Qui autem inducti iis verbis : *ut caetera Latinae materiae persequamur,* existimarunt, principium Graeco sermone conceptum fuisse, minus recte sentire videntur, etc. »

(5) *Art. cité.*

En faveur de la négative, on allègue que le *De deo Socratis* commence, selon l'expression vulgaire, par le commencement (1); qu'il forme un tout complet et qu'il ne renferme aucune allusion à un discours grec qui l'aurait précédé (2). En faveur de l'affirmative, on fait valoir qu'il n'épuise pas la matière (3); que la phrase du chapitre 15 : *Unde nonnulli arbitrantur*, UT IAM PRIUS DICTUM EST, εὐδαίμονας *dici beatos, quorum daemon bonus id est animus virtute perfectus est*, doit se rapporter au discours grec, attendu que cette explication du mot εὐδαίμονας ne se retrouve pas dans l'opuscule latin (4);

---

(1) « Libet... interrogare quomodo dicat, *quaestionis huius media tenemus*, quam postea ab ipso capite deducit. » Woweri *Praef.* — Les autres arguments de Van Wouweren sont faibles et ont été aisément réfutés par Mercier.

(2) Goldbacher, *art. cité*. S. Augustin paraît ignorer l'existence du discours grec; mais on ne peut rien conclure de son silence. Voy. Lütjohann, *ouv. cité,* p. 40.

(3) Mercier, *note citée :* « Videtur Apuleius in oratione Graeca proposuisse quaestionem, quid et quale esset Socratis daemonium, et varias de eo veterum opiniones recensuisse, quorum alii ὄψιν θεοῦ, quidam φωνῆς τινὸς αἴσθησιν, aut λόγου νόησιν, aut πληγὴν τῆς ψυχῆς, nonnulli etiam κλήδονα aut πταρμόν, alii aliud quid fuisse dicerent, ut videre est apud Plutarchum in libro eiusdem tituli : quae omnia fuse, ut solet, exposita et deducta in ea Graeca oratione, additis argumentorum, sententiarum et exemplorum luminibus; deinde in Latina decisionem eius quaestionis aggressus similibus pigmentis illustravit, ut... vere dicat quaestionis mediam partem explicitam sermone Graeco, etc. » Cf. Lütjohann, *ouv. cité,* p. 40.

(4) Mercier, *note citée :* « In ea parte (sc. Graeca) orationis fuerat quod sibi dictum prius memorat, nonnullos arbitrari εὐδαίμονας dici beatos, quorum daemon bonus, id est animus virtute perfectus est. » Cf. Lütjohann, *ouv. cité,* pp. 39-40.

qu'enfin le sujet que l'orateur se propose de traiter n'est point indiqué dès le début du discours (1).

Pour ma part, le *De deo Socratis* me fait l'effet d'un tout complet, d'un ouvrage indépendant, et non de la continuation d'un discours grec. D'un autre côté, j'avoue que la phrase : *Unde nonnulli arbitrantur, ut iam prius dictum est, etc.*, est embarrassante et que l'explication de Mercier a quelque chose de séduisant (2). Dans cette incertitude, tout ce qu'il est permis de dire, en bonne critique, c'est qu'*il n'est pas absolument impossible* qu'Apulée ait consacré deux discours au démon de Socrate et que E ait servi d'introduction à la dissertation latine, ce qui n'empêche pas, du reste, que ce fragment n'ait pu être recueilli dans les *Florida*.

DE DEO SOCRATIS.

II (p. 6, l. 7-10) : ... *quinque stellas, quae vulgo vagae ab imperitis nuncupantur, quae tamen indeflexo et certo et stato cursu meatus longe ordinatissimos divinis vicibus* AETERNOS *efficiunt*.

B donne AETERNO, qui me paraît être la vraie leçon. Cet adverbe étant assez rare, les copistes lui ont substitué l'adjectif (*aeternos*), qui leur était suggéré par *ordinatissimos* s'accordant avec *meatus*.

(1) LÜTJOHANN, *ouv. cité*, p. 39 : « Quid tractandum ipse sibi proposuisset aut ab auditoribus accepisset, nonne statim in ipso orationis exordio ei declarandum erat? »

(2) L'interprétation que M. Goldbacher propose des mots *ut iam prius dictum est*, n'est pas soutenable. Voy. LÜTJOHANN, *ouv. cité*, p. 40.

VIII (p. 12, l. 11) : *Nam cum quattuor sint elementa . . . sintque propria animalia terrarum < aquarum > flammarum, siquidem Aristoteles auctor est in fornacibus flagrantibus quaedam* PROPRIA *animalia pennulis apta volitare, etc.*

Il est impossible de ne pas être choqué de la gauche répétition de *propria animalia*. Le second *propria* est d'ailleurs absurde. Il y a dans le texte d'Aristote (*Hist. animal.*, V, 19) : θηρία . . . τῶν μεγάλων μυιῶν μικρόν τι μείζονα. Je lis en conséquence *quaedam* PARVULA *animalia*. Sur ce genre de fautes, v. Lindsay, *Introduction à la critique des textes latins*, trad. Waltzing, p. 82 (Paris, Klincksieck, 1898).

XX (p. 22, l. 15-16) : *Verum enimvero, ut ista sunt, certe, qui hominum* (mss. : *quid omnium*) *arioli vocem audiunt saepenumero auribus suis usurpatam, de quo nihil cunctentur, de lingua* (mss. : *de qua*) *sciunt ex ore humano profectam.*

Ce passage est extrêmement altéré. Je lis : *Verum enimvero*, UTUT (Stewechius) *ista sunt, certe* QUIDEM (Wilamowitz) *ominum* (Lütjohann) *arioli vocem audiunt saepenumero auribus suis usurpatam,* [*de*] QUAM (Scaliger) *sciunt ex ore humano profectam, de quo nihil cunctentur.*

J'ai transposé *de quo nihil cunctentur* après *profectam*. Cette transposition me paraît tout indiquée : *quo* se rapporte à *ore*. Le membre de phrase *quam sciunt — profectam*, omis par un copiste, aura été ensuite maladroitement intercalé entre *de* et *quo*, ce qui a eu pour conséquence le changement de *quam* en *qua* et la répétition de *de* devant *quo*.

XXI (p. 23, l. 17-20) : *Quin potius nos quoque Socratis exemplo et commemoratione erigimur ac nos secundo studio philosophiae* PARI *similium numinum* CAVENTES *permittimus, de quo quidem nescio qua ratione dirapimur?*

Pari a été corrigé en PARIS par Fleury, et *cauentes* en AVENTES par Vulcanius et Scaliger. Ces deux corrections me paraissent certaines (1), mais elles ne suffisent pas pour rétablir le texte. L'expression *similium numinum auentes* pour dire : « aspirant à obtenir la faveur de divinités semblables (au démon de Socrate) » est bizarre; il manque un substantif signifiant « faveur, protection », et dépendant directement de *auentes*. Ne serait-ce pas CURAE? Nous lirons alors PARIS *similium numinum* C<URAE> AVENTES. Sous la plume d'un copiste distrait, le groupe *curaeauentes* s'est réduit à *cauentes*. *Paris* va naturellement avec *curae* et non avec *philosophiae*.

[ASCLEPIUS.]

XXVII (p. 50, l. 15) : *Et haec usque eo narrata* SUNT.

B porte : *narrati sunt*, corrigé en *narrat*A *sint*; l'A est d'une main postérieure, mais l'I semble être de la première main. La faute *narrati* ne s'explique guère que par le voisinage d'un *i*; il est donc probable que l'archétype portait *sint*. Des manuscrits inférieurs donnent aussi *sint*, et c'est ainsi qu'il faut lire. Cf. XIV (p. 38, l. 10) : *Et de his* SIT *hucusque tractatus*; XX (p. 45, l. 9-10) : *Haec ergo ratio, o Asclepi, tibi* SIT *reddita*; XXXVII (p. 58, l. 11): *Sed iam de talibus* SINT *satis dicta talia*; toutes formules

(1) Celle de Fleury a été approuvée par Bosscha : « Ceterum bene, ni fallor, Floridus edidit *paris*, cum *s* facile absorberi potuerit a sequente *similium*. » — *Aventes* = *cupientes* et est construit de même avec le génitif; cf. *Corpus glossariorum Latinorum*, t. IV, p. 23, l. 29 : AVENTES *cupientes vel gaudentes*.

qui sont la traduction de la tournure grecque : περὶ μὲν οὖν . . . ταῦτα (ou τοσοῦτον) εἰρήσθω.

XXXVII (p. 59, l. 11-14) : *Per hanc causam, o Asclepi, quod aliis quae colenda videntur atque veneranda, apud alios dissimiliter habentur ac *** propterea bellis se lacessere Aegyptiorum solent civitates.*

B portait de la 1re main : *habentur hac propter bellis* (1). L'*h* de *hac* a été exponctué et gratté, et une main ancienne a changé *propter* en *propterea*. Il faut rétablir la leçon primitive et lire : *quod — habentur*, HACPROPTER *bellis, etc. Hacpropter* se rencontre dans un fragment de Varron conservé par Nonius Marcellus (*Varronis Menippeae*, nº 215, éd. Bücheler). Les copistes n'ont pas compris cette locution archaïque et rare.

DE MUNDO.

I (p. 105, l. 1-2) : *Consideranti mihi et diligentius intuenti et saepe alias, Faustine* MI, *virtutis indagatrix, etc.*

Mi est une conjecture de M. Goldbacher ; les manuscrits ont *mihi*. Je lirais : *Faustine* FILI. Cf. *De Plat. et eius dogm.*, lib. II, c. I (p. 80, l. 14) : *Moralis philosophiae caput est, Faustine* FILI, *etc.* Nous avons ici une erreur de substitution analogue à celle que j'ai relevée plus haut dans le *De deo Socratis*, c. VIII.

IX (p. 115, l. 8) : *Nam priusquam in aquam* DEFLUANT (*sc. nubes*)...

B donne DEPLUANT, qu'il convient, je crois, de rétablir.

(1) M donne aussi *hac ;* du silence de M. Goldbacher, je dois conclure que ce manuscrit a *propterea,* sans correction.

Depluere est un mot rare : on conçoit plus aisément la substitution de *defluant* à *depluant* que le contraire.

Ibid. (l. 12) : *Grandinare vero tum* DICIS, *cum aqua, etc.*

Cette tournure (la 2ᵉ pers. du sing. de l'indicatif) est tout à fait insolite. Scriverius corrigeait *dicis* en *dicimus*. Il vaut mieux lire *dicitur*. *Dicĩ* a été pris pour *dicij* (*dicis*).

X (p. 113, l. 24-25) : ***Qui** (sc. venti) **facti e telluris halitu constant, terrigenae nuncupantur.***

J'ai peine à croire *aliquid constat factum ex aliqua re* soit latin. Le texte grec porte : ἐκ νενοτισμένης γῆς. Apulée a sans doute écrit : *qui* MADEFACTAE *telluris halitu constant*.

XII (p. 115, l. 10-11) : ***Anaphysemata Graeci vocant** eos spiritus, qui de fundo vel hiatibus terrae explosi ad superna* GLOMERARI *solent.*

Glomerari est une conjecture (malheureuse) de M. Goldbacher. B (avec VPL) porte *ad superna maris solent*. Il est clair que l'*s* de *maris* provient d'une dittographie et que nous devons tirer de ce mot un verbe déponent en *-ari*. Je lis : *ad superna* MINARI *solent*. Cf. VIII (p. 112, l. 11) : (*exhalationes*) *ad superiora* MINARI *ex gremio telluris*.

XV (p. 117, l. 17-18) : *Sonus* AËRE VERBERATO *id est alterius indicio sentitur.*

B porte : *sonus aera verberati id est, etc.* D'où je tire : *sonus aëra verberat id est, etc.* L'*i* de *verberati* provient d'une dittographie.

Ibid. (p. 118, l. 3-4) : *Irin vulgo arcus esse aiunt, quando imago solis, etc.*

Esse est nécessairement le verbe substantif (« exister, avoir lieu, se produire »). Dès lors les mots *vulgo arcus* ne peuvent être qu'une glose (il faudrait l'accusatif *arcum*.

si ce mot était apposé à *Irin*). Cf. *Corpus gloss. Lat.*, t. IV, p. 101, l. 55; p. 252, l. 50; p. 357, l. 40; p. 528, l. 24; t. V, p. 305, l. 19.

Dans la phrase précédente (l. 1-2) : *Fallunt imaginem iridis et arcus et talia*, B donne *irid*ES de la première main (*iridis* est une correction postérieure). Je regarde les mots *et arcus* comme suspects. En tout cas, la leçon *irid*ES s'impose. Le texte grec porte : κατ' ἔμφασιν μὲν ἴριδες καὶ ῥάβδοι καὶ τὰ τοιαῦτα.

XIX (p. 121, l. 2-5) : *Cum in urbe ex diversis et contrariis corporata* RERUM *inaequalium multitudo concordat.*

Comme il s'agit de personnes, la leçon *rerum* est inadmissible. Il y a dans le texte grec : ὡς κἂν εἰ πόλιν τινὲς θαυμάζοιεν, ὅπως διαμένει συνεστηκυῖα ἐκ τῶν ἐναντίων ἐθνῶν. Je lirais en conséquence GENERUM au lieu de *rerum*.

XXI (p. 122, l. 4-5) : ... *temperavit : humidis arida, etc.*

B porte : ... *temperavit : namque ubidis arida*, d'où Vulcanius avait tiré... *temperavit : namque* UVIDIS *arida*. C'est la véritable leçon, qu'on a eu tort de négliger. M fait défaut pour cette partie du *De mundo*, mais V, qui est de la même famille, a *namque*. Cette circonstance aurait dû frapper M. Goldbacher, qui, ne connaissant pas B, a pris surtout pour guides MV.

Ibid. (l. 6), il faut lire *conf*VDIT au lieu de *conf*VNDIT.

XXIII (p. 125, l. 16) : *terram ... nec occasibus fatigari nec saeculis anilitari.*

Occasus ne peut se dire de la terre. Le mot grec est πάθη, qu'Apulée rend tantôt par *passiones*, tantôt par *casus*; cf. VIII (p. 112, l. 9) : *terreni casus*. Nous écrirons donc *nec* CASIBUS *fatigari*. La syllabe *oc* provient du voisinage de *nec*.

XXVI (p. 126, l. 5) : *Alios et alios praefecerat ceteris urbibus.*

Ceteris n'a pas de sens : il n'a pas été question de villes antérieurement ; aussi Juste Lipse proposait-il de lire *certis urbibus*. Mais le texte grec porte : *στρατηγοὶ πολέμων*. A moins d'admettre qu'Apulée a lu *πόλεων* au lieu de *πολέμων*, ce qui est peu vraisemblable, nous devrons corriger *ceteris urbibus* en EXERCITIBUS.

Ibid. (l. 4-5) : *Alii venatibus agendis provinciam nacti, pars domibus* (lisez *donis*, avec Colvius) *et muneribus praefecti* PUTABANTUR.

Je ne m'explique pas *putabantur*. Peut-être faut-il lire DE*putabantur*. Cf. *Corpus gloss. Lat.*, t. II, p. 44, l. 6 : DEPUTATUR ... *κατατέτακται*; l. 7 : DEPUTATUS, *καταταχθείς*.

Ibid. (l. 15) : *quod erat scite opus*.

B donne *scito*, qui se trouve déjà dans d'anciennes éditions. Il faut rétablir cette construction archaïque (DRAEGER, *Hist. Synt.*, II, § 575), qui est bien dans le goût d'Apulée.

XXXV (p. 152, l. 30-32) : *Videasque illam civitatem pariter spirantem Panchaeis odoribus et graveolentibus* CENIS.

Oudendorp, Hildebrand et M. Goldbacher, après bien d'autres, impriment gravement *coenis* ou *cenis* et supposent, par conséquent, qu'Apulée parle de « dîners infects ». *Graveolentibus* se comprendrait s'il s'agissait de cuisines; mais une *cena* n'est pas une *culina*. Il suffit tout simplement de lire avec B CAENIS, de *caenum*, « boue ». Les traducteurs de la collection Panckoucke et de la collection Nisard ne s'y sont pas trompés; l'un traduit : « l'odeur fétide des boues » ; l'autre : « l'odeur infecte des ordures ». Ces pauvres traducteurs français, si souvent malmenés par la critique, y ont, cette fois, vu plus clair que les érudits allemands et hollandais.

—

« *Gerbert de Montreuil* » *et les écrits qui lui sont attribués;* par Maurice Wilmotte, correspondant de l'Académie.

L'histoire de la poésie courtoise des XII[e]-XIII[e] siècles a fait de surprenants progrès depuis vingt ans. Elle en doit une large part à l'érudition allemande; en France, personne ne lui a rendu de plus éclatants services que le maître des études romanes en ce pays : M. Gaston Paris (1). Non seulement il s'opère un classement de plus en plus précis des œuvres signées ou anonymes, leur provenance, leur datation et leur localisation étant chaque jour l'objet de recherches nouvelles; mais encore, et ce n'est pas le moindre intérêt que nous offre la philologie ainsi comprise, on arrive à restituer à tel ou à tel trouveur un poème qui, pour des raisons faibles ou même nulles, fut longtemps attribué à un de ses confrères; ou bien c'est ce trouveur qu'on dépouille des brillantes plumes dont une critique trop empressée, ou trop peu attentive, l'avait injustement paré. Ainsi se reconstitue, de la meilleure façon, l'histoire littéraire de nos premiers siècles.

Après Chrétien de Troyes et Raoul de Houdenc, qui appartiennent tous les deux au XII[e] siècle, Gerbert de Montreuil est assurément l'un des premiers noms que l'on rencontre dans cette histoire. D'une génération plus récent que les auteurs de *Erec et Enide* et de *Méraugis*,

(1) Voyez, en particulier, le tome XXX de l'*Histoire littéraire de la France,* le *Manuel d'ancien français*, t. I, et la collection de la *Romania*.

Gerbert se rattache à eux par ses imaginations et son style. Il représente avantageusement, dans la première moitié du XIII[e] siècle, cet esprit courtois qui fut celui d'une petite élite, domina dans toutes les cours de 1150 à 1200 et nous a légué de si curieux documents. On ne peut nier la large part qui y revient à l'influence méridionale, ni non plus ce que l'imagination celtique y apporta de nouveautés étranges et encore inexpliquées; mais ceux qui ont lu attentivement les romans de l'époque de transition entre l'épopée et cette littérature d'importation, c'est-à-dire les poèmes sur *Troie*, sur *Enée*, sur *Thèbes*, etc., ne méconnaîtront pas, d'autre part, qu'il s'était fait, dans la France d'oïl, et indépendamment des influences étrangères, une profonde modification du goût littéraire d'une certaine classe. C'est au sein de cette classe, et à l'exclusion du clergé, de la bourgeoisie et du peuple des villes et des campagnes, que vont éclore et plaire des œuvres de longue haleine, dont les plus parfaites sont assurément celles de Chrétien de Troyes. Chrétien était-il un clerc? Un juriste plutôt (1); quant à Raoul de Houdenc, il avait de bonne heure demandé à la vie monastique une paix, qui n'était pas celle de l'oubli.

(1) Je renvoie, entre autres passages, à cette curieuse discussion entre la dame d'*Yvain* et sa suivante, Lunete, qui est dans les chrestomathies et qui constitue un modèle de débat judiciaire, avec la terminologie d'usage. Voyez encore le dialogue entre Thessala et Fenice, dans *Cligès*, surtout vers 3085 et sq., les vers 4409, sq., allégués déjà par M. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1[e] Abth., p. 497; la dissertation toute scolastique sur le bien et le mal dans *Guillaume d'Engleterre*, pp. 100; 157-158; dans *Erec* les maximes abondent et il est de longs développements dans le ton sentencieux, par exemple 5919, sq.; 6058, sq.

Car c'est au couvent qu'il rima son *Méraugis*, de même que l'auteur anonyme de *Guillaume de Dôle* (1). La réserve que je formulais tantôt au sujet du clergé ne semble donc pas devoir s'étendre aux ordres religieux. Alors, comme aujourd'hui, ceux-ci n'étaient-ils pas le refuge tout assigné à ces âmes dégoûtées de la vie du « siècle », et dont le désenchantement n'avait pas dépassé les bornes terrestres?

Gerbert de Montreuil parait avoir été un écrivain professionnel, et rien ne nous permet d'affirmer qu'il ait appartenu à la *clergie*. Sans doute le *Roman de la Violette* finit par ces vers :

> Et Dex, qui tous les biens nous preste,
> Le sien paradys nous apreste
> A la fin, quand nous finerons;
> Qu'en chest siècle poi demourrons...

Mais, outre qu'un autre manuscrit (2) a une formule sensiblement différente et qu'en l'absence d'une édition critique on peut fort bien attribuer au scribe celle qu'on vient de lire, le fait qu'elle serait de l'auteur n'aurait rien de surprenant ni de caractéristique ; il est peu d'écrivains des XIIe-XIIIe siècles qui, à l'un ou l'autre endroit de leurs ouvrages, ne se soient exprimés ainsi.

Dans ce même épilogue du *Roman de la Violette*, Gerbert nous apprend qu'il le composa pour la comtesse

---

(1) Voyez l'édition Servois (Paris, MDCCCXCIII), p. XXVIII, sq.

(2) Le manuscrit 7498[3] cité par M. Fr. Michel, p. 309 de son edition, ROMAN DE LA VIOLETTE *ou de Gerard de Nevers*, en vers, du XIIIe siècle, par Gibert de Montreuil, Paris, Silvestre, 1834.

Marie de Ponthieu; un des manuscrits du roman (1) ajoute une allusion qui a son prix; après un éloge ampoulé de cette comtesse, il reconnaît qu'elle fut « souvent marie ».

> ... anchois que venist à terre;
> Souventes fois l'ala requerre;
> Mais sa fois et sa loiautés
> Li rendi terre et yretés
> . . . .

En fait, la comtesse de Ponthieu « ne recouvra qu'en 1225 son comté confisqué par Philippe-Auguste en 1214 » (2); si le manuscrit qui nous rapporte la bonne issue de ses mésaventures est digne de foi, le roman n'aurait été terminé au plus tôt qu'en 1225, et c'est effectivement la date que M. Gaston Paris lui assigne (3). Mais il est difficile de rien préciser à cet égard, en l'absence d'une édition critique. Peut-être l'étude intrinsèque

---

(1) Celui qui a servi de base à l'édition, Paris, Bibl. Nat. 7595; il a été décrit en détail par les éditeurs de *Barlaam* et *Josaphat*, p. 329 sq. de leur édition.

(2) *Le Ròman de la Rose ou de Guillaume de Dôle*, éd. Servois, p. xv, note 2. Il est encore fait allusion à la dame de Ponthieu, à sa courtoisie et à sa large hospitalité, aux vers 3207 et sq. *de la Violette* :

> Onques de mes ij. iex ne vi
> Ostel à baron si plentiu
> Fors que la dame de Pontiu :
> Cil passe tout; che m'est avis
> Que li dous samblans de son vis,
> Sa courtoisie et sa parolle
> Ciaus de sa court paist et saolle.

(3) Dans son *Manuel d'ancien français*. Ce qui semble confirmer cette vue, c'est la mention du « sire de Roye », chambrier de France et qui assistait, d'après M. Michel, « à la cession que fit au roi Louis VIII » la comtesse de Ponthieu, Marie, de Saint-Riquier, de Dourlens, de » la terre d'Avesnes et de ses dépendances... ». (Note du vers 6135.)

de l'œuvre fournirait-elle à un historien des données plus précises. Nous y voyons figurer, en effet, un grand nombre de seigneurs, qualifiés nominativement ou par leur titre, et parmi eux, un comte de Forez, qui joue un assez vilain rôle dans le récit, le comte d'Alost, le Barrois, les comtes de Ponthieu, de Montfort, de Braines, de Boulogne, de Saint-Pol, de Châlons, d'Auvergne, de Sancerre, de Grandpré; les sires de Lansi (*var.* Naisi), d'Aspremont, de Bourbon, de Beaujeu, etc. Il y a là les éléments d'une détermination, tout au moins de quoi fixer un *terminus a quo*; car rien ne prouve que l'auteur ait eu sur tous ces personnages des informations personnelles et qu'il ne les ait pas empruntés à une œuvre antérieure. Déjà M. Gröber (1) a noté le rapport de dépendance qui pouvait exister entre le *Roman de la Violette* et *Guillaume de Dôle*; il est certain que le comte de Forez figure des deux parts, ainsi que celui d'Alost (2) et le Barrois, cité dès la fin du XII[e] siècle comme un parangon de chevalerie. On remarque, de part et d'autre, le même goût pour les descriptions de cortèges et de tournois et des analogies surprenantes dans la précision géographique, qui permettent de supposer que l'un des auteurs (sinon les deux) a visité successivement le centre

---

(1) *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1. Abth., p. 534.

(2) *Alos : los* 5731. Le manuscrit 7498 a *Los*; M. Fr. Michel croit « probable » que ce nom désigne Aloxe (Côte-d'Or); M. Servois, le retrouvant dans *Guillaume de Dôle* (*Aloz : galoz* 2598; *Alos : clos* 2692), veut que ce soit Alost, ville de la Flandre orientale. Je serais porté à y voir Looz (Limbourg), ce qui s'accorderait mieux avec la rime et le contexte, surtout dans le *Roman de la Rose*. Quant au comte de Forez, c'est M. Servois (préf. p. XLV) qui a indiqué l'analogie le Barrois est partout.

de la France, le Nord-Est, la principauté de Liége (1), les bords du Rhin. De même que Gérard de Dôle, Gérard de Nevers fait un séjour à Cologne (2507, sq.); il y descend chez un bourgeois appelé Adam le Grigois, qui le traite richement; il sait que non loin de là croissent des vignobles (2537), que l'on y pêche le saumon (2528), qu'une des portes de la ville est la porte des Trois-Rois (2545), située « lès la rivière », et que les tours de la cathédrale dominent la cité (*Couloigne à la grant tour*, 2558).

D'autre part, l'auteur du *Roman de la Violette* est un liseur de romans, à la mémoire bien garnie de souvenirs épiques; il cite Charlemagne, Roland, la belle Aude, Mainet, Fernagus, Guillaume Fiere-brace, Florence de Rome, Espaulart de Gormaise, etc. Il n'est pas sans intérêt de noter des allusions à Tristan et Yseut et à Brangien, au Gral (2), à Thessala, que Chrétien a mise en

---

(1) Le glossaire de M. Servois porte *Liege* tout court, le texte porte *le Liege*, c'est-à-dire la principauté de Liège; on la trouve ainsi désignée dans maints documents (par exemple *Erec et Enide*, 5393).

(2) Comme nous le verrons plus loin, on attribue à Gerbert une des suites du *Gral;* il est donc intéressant de noter ce passage du *Roman de la Violette*, où il y a une évidente réminiscence de celui où la mère de Perceval, lui ayant dépeint les chevaliers couverts de leur armure comme des démons, dont il doit fuir l'approche, ce héros, dès la première rencontre, croit plutôt voir en eux des anges descendus du ciel :

Tous li païs frémist et bruit
Des compaignies qui assamblent,
Des chevaliers qui viennent samblent
Que chou soient angele empené. (5904-5907)

Il est intéressant de constater que le Gerbert de la Suite du *Gral*

scène dans *Cligès* en s'inspirant d'Ovide (1); à Carados Bries-bras, bref à plusieurs des héros de la Table Ronde; qu'il ait connu *Erec et Enide* semble attesté par un

---

rappelle à un endroit ce trait des premiers récits. Voici en quels termes (Ms. fol. 162, v° 3.) :

. . . .
Bien a reconut le destroit;
Car, pres du bois, iluec endroit
Encontra les .v. chevaliers
A cui il demanda premiers
S'il estoit diex ou angelos
. . . .

Le passage n'a pas été imprimé par M. Potvin.

(1) Voici le passage que l'éditeur n'avait d'abord pas compris, mais qu'il explique dans ses *Additions et corrections* :

Plus savoit la vielle d'engien
Qu'entre Tessala ne Brangien.

En note, il cite, d'après un ouvrage inédit du comte G. Leopardi, une série de textes établissant que les Thessaliennes étaient « renommées pour leur science dans la magie et dans l'art de composer des philtres amoureux ». C'est ce que Chrétien dira de Thessala, dans *Cligès,* 3002, sq.

Sa mestre avoit non Thessala
Qui l'avoit norrie d'aufance,
Si savoit mout de nigromance.
Por ce fu Thessala clamee
Qu'ele fu de Thessaille nee,
Ou sont feites les deablies,
Anseigniees et establies.
Les fames qui del païs sont
Et charmes et charaies font.

Plus loin, trahissant sa source, l'auteur de *Cligès* fait dire à cette Thessala, qu'elle sait

D'anchantemanz et de charaies
Bien esprovees et veraies
Plus qu'onques Medea ne sot. (3029-3031)

C'est, en effet, à Médée et au roman de *Troie* que Chrétien a

emprunt quasi littéral qu'il lui fait (1), de même qu'il a pris deux vers dans le *Roman de Troie* (2); un examen minutieux du texte nous révélerait certainement d'autres larcins.

Voilà bien des indices; mais l'étude de la langue et des rimes en fournirait de plus précis, si l'on avait une édition critique du *Roman de la Violette*. Si l'on veut se convaincre des inconvénients qu'offre la publication d'un seul manuscrit, on n'a qu'à consulter la dissertation récente de M. Kraus (3). Aussi bien vais-je avoir à m'occuper de celle-ci, puisque cet auteur essaie d'y dresser la liste des ouvrages qu'a écrits Gerbert en outre de son roman, et que c'est précisément la question qu'il me reste à résoudre.

Selon M. Kraus, Gerbert nous a laissé une suite du *Gral*, très probablement un fabliau; il était, de plus,

---

emprunté ce personnage de Thessala, qu'il s'est contenté de baptiser d'après une tradition antique dont nous allons connaître un écho plus direct; Médée a une « mestre » qui ressemble fort à celle de Fénice; Médée elle-même s'exprime ainsi :

> Mais gie sai tant de *nigromance* (comp. v. 3303-3304 précités)
> Que j'ai aprise de m'*enfance*
> Que quant gie voil trestot puis faire... (1407-1409)

Voyez encore vers 1543-1544 où il est parlé d'une « colte »

> Qui fu de paille :
> Onc meillor n'en ot en Tessaille.

(1) *Violette*, 2141-2143.

> . . . .
> Tant ke il puet boire et mangier
> Et k'il parolle bien a iaus;
> Et le garde de poivre et d'aus.

Erec, 5204-5206.

> . . . .
> Chascun jor quatre foiz ou plus
> Le feisoient mangier et boivre,
> Sel gardoient d'auz et de poivre...

(2) Voyez la note des vers 2118-2119.

(3) Kraus, *Ueber Girbert de Montreuil und seine Werke*, dissertation de Wurzbourg, Erlangen, 1897.

l'auteur d'un *Tristan* perdu. Le débat portant surtout sur l'attribution de la Suite du *Gral*, il est plus expédient de nous débarrasser d'abord des menues difficultés que soulèvent les autres ouvrages, c'est-à-dire le fabliau *De Groingnet et de Petit* et le *Tristan*.

Pour *Tristan*, M. Kraus se fonde sur un passage de la Suite du *Gral*. C'est dire que la question des deux poèmes n'est qu'une seule question. Pourtant on me pardonnera de considérer comme indifférent, pour l'heure, si notre Gerbert est bien le Gerbert du *Gral*. Ce dernier a-t-il, oui ou non, composé un autre ouvrage sur le célèbre héros celtique? Si oui, et s'il se vérifie ensuite qu'il ne fait qu'un seul et même personnage avec l'auteur de la *Violette*, le voilà mieux loti que Raoul de Houdenc et que Gautier d'Arras, presque aussi fécond, sinon aussi doué, que Chrétien. Mais c'est ce qui reste à démontrer.

J'ai dit que M. Kraus argumentait d'un passage de la Suite du *Gral*, que je vais reproduire en rectifiant la ponctuation. Après avoir fait connaître la part qui revient à Chrétien dans les récits relatifs au *Gral*, l'auteur de la Suite ajoute que la mort « qui l'adevancha » l'empêcha de terminer son œuvre. Il reprend ensuite son récit, où il met en scène Perceval et son amie, Blancheflor. Celle-ci n'avait cessé d'attendre et d'aimer Perceval :

N'onques puis, por sa demorée,
Ne fu mains jor enamorée,
Tant fu de lui amer esprise;
Et il l'a or à feme prise,
Si com la matere descoevre
Gerbers, qui a reprise l'œuvre
Quant chascuns trovere le laisse;
Mais or en a faite la laisse
Gerbers selon la vraie estoire :
Diex l'en otroit force et victoire

De toute vilenie estaindre
Et que il puist la fin ataindre
De Percheval, que il emprent,
Si com li livres li aprent
Où la matere en est escripte.
Gerbers, qui le vous traite et dite,
Puis enencha que Parchevax,
Qui tant ot paines et travax,
La bone espee rasalda
Et que du Graal demanda,
Et de la lance qui saignoit
Demanda que senefioit ;
Puis enencha (le vos retrait)
Gerbers, qui de son sens estrait
La rime, que (= *ce que*) je vois contant ;
Neïs la lutte de Tristrant
Amenda il tot à compas ;
Nule rien ne vos outrepas.

Que signifie ce passage ? Que Gerbert reprend la matière où Chrétien, surpris par la mort, l'avait laissée ; qu'en s'inspirant de *l'estoire* (ou du livre où le récit est écrit), il entend narrer les dernières aventures de Perceval, la soudure de l'épée merveilleuse et la fameuse interrogation au sujet du *Gral*, c'est-à-dire les événements qui clôturent la *quête*, enfin la lutte de Tristan, rattachée de bonne heure aux aventures de Perceval par le roman en prose, où nous assistons successivement à la mort tragique des principaux héros du cycle breton. Et qu'est-ce que le *livre*, sinon ce roman en prose, dont l'analyse de M. Löseth (1) nous montre le dénouement conforme au résumé que Gerbert nous offre ici. Au surplus, si, au lieu

(1) *Le roman en prose de Tristan*, etc., analyse critique d'après les manuscrits de Paris, par E. Löseth. Paris, Bouillon, 1891.

de nous contenter de l'analyse de M. Potvin, singulièrement écourtée à cet endroit, nous nous reportons au manuscrit (1), que j'ai consulté à Paris, nous constatons que la « lutte de Tristan » y est décrite tout au long. Tristan envoie à la cour d'Arthur un écuyer, qu'il charge de provoquer à un combat singulier n'importe lequel des chevaliers du roi :

Si vous prie sanz atargier
Lui trametez un chevalier
A cui il ensaier s'en puist...
(Fol. 166, r°, col. 1.)

Gifflet, Lancelot du Lac et Yvain sont successivement désarçonnés et vaincus par le mystérieux adversaire. Gauvain, à son tour, est aux prises avec lui quand un ménestrel vient dire au roi qu'il a reconnu Tristan :

Je connois bien cel chevalier;
Hui mais ne le poi enterchier :
Tristrans est apelez sanz faille;
Niez est roi Marc de Cornuaille.
C'est cil qui le serpent ocist
Et Morhot qui tant de mal fist,
Par coi conquist la bele Yseut
Por cui amour sovent se deut, etc.
(Fol. 166, v°, col. 3.)

On fête comme il convient la présence de ce glorieux personnage, et il continue à se distinguer dans tous les « jeux » de force ou de grâce auxquels se complaisent les chevaliers d'Arthur ; nul ne peut lui résister ni rivaliser avec lui. Gauvain, piqué de cette supériorité si manifeste, propose à Tristan une *lutte* « privéement ».

En une chambre, lone de gent,
S'en entrerent, et por *luitier*
Moult les veissiez esforchier

(1) Ce manuscrit est un *unicum;* il est conservé à la Bibliothèque Nationale, f. fr. 12576.

Et estraindre et muer colors;
Moult lor veïssiez faire tors,
Car andoi erent fort et roit.
Mais Tristrans mix *luiter* savoit, etc.

(Fol. 167, r°, col. 3.)

Et quand Gauvain a eu le dessous, Tristan lui demande :

De mon *luitier* que vus est vis?

Il ne peut donc rester aucun doute au sujet du passage où Gerbert nous dit qu'il « compassa » la lutte de Tristan : il s'agit bel et bien des multiples prouesses dont le résumé de M. Potvin ne nous dit malheureusement que peu de chose. Toutefois, l'attention de M. Kraus aurait dû être éveillée par l'endroit (VI, p. 178) où M. Potvin, analysant l'œuvre de Gerbert, parle d'un tournoi au « milieu duquel l'auteur place un petit épisode où paraissent Tristan et Yseut.

Mais un poi weil chi arester
Du tornoi, si vos veil conter
d'Yseut, qui Tristan ravisa, etc. (1). »

Conclusion : Gerbert n'a écrit aucun poème sur Tristan ; mais, obéissant à des préoccupations cycliques, il a inséré dans sa Suite du *Gral* un épisode de près de quinze cents

---

(1) Il est curieux de noter que le passage de la Suite du *Gral*, auquel je me réfère ici, est lui-même étroitement apparenté aux vers 5493, sq., du *Roman de la Rose*, où l'allusion au héros breton est amenée par une comparaison :

Violette.	Suite du *Gral :*
Quant Tristrans ama plus Yseut,	La ont le déduit demené,
Et il s'en pot miex aaisier	Si come amis fait à amie ;
Et d'acoler et de baisier	*Du baisier*, car je n'i fui mie,
Et dou sorplus qu'il i couint...	*Le sorplus ne vous dirai pas.*

vers (fol. 166 r° - 171 v° du manuscrit de Paris), où il nous montre le célèbre amant d'Yseut éclipsant tous ses partenaires dans la « lutte » chevaleresque.

Reste le fabliau, ou plutôt le serventois, comme l'auteur l'intitule lui-même; c'est une courte et jolie satire de l'avarice des contemporains, qui reçoivent chichement et de mauvais gré leurs visiteurs. Mais quels visiteurs? Il faut arriver au vers 105 (il y en a 126 en tout) pour être éclairé; il s'agit bien des « menestreus », de ceux qui disent « aucun biau mot » (115); donc les ménestrels sont les victimes de l'avarice de certains, et non content de personnifier ce vice, le rimeur a personnifié en deux valets de mauvaise composition l'accueil qu'il reçoit partout : Groingnet est l'un, et l'autre Petit.

Les éditeurs du recueil des fabliaux, MM. de Montaiglon et Raynaud (1), n'avaient pas de bien bonnes raisons pour réimprimer cette satire; ils nous ont toutefois rendu un réel service; car, en examinant de près les variantes du manuscrit B (Bibl. Nat. f. fr. 25545) qu'ils ont jointes en appendice et dont M. Fr. Michel n'avait communiqué qu'un petit nombre, je constate qu'elles offrent plusieurs leçons meilleures que celles du manuscrit A (Arsenal 3114). C'est le cas aux vers 17, 21, 37, 89-90 (2). Or le

(1) Je ne sais où les derniers éditeurs ont pris que « M. Fr. Michel voit dans ce Girbert... l'auteur du *Roman de la Violette* ». (Tome III du *Recueil général*, etc., p. 324.) Page 319 de son livre, M. Fr. Michel parle simplement « d'un trouverre nommé Girbers ou Gerbers qui gémit de ce que les ménétriers ne sont plus accueillis comme ils avaient coutume de l'être ». MM. de Montaiglon et Raynaud se bornent à dire que l'identification n'est pas impossible.

(2) Au vers 17, la leçon de A *On lait la ronce por l'ortie* est une faute grossière; B a *la rose; nasse* (21) vaut mieux que *masse; biaus dis* (89) répète exactement une formule déjà employée au vers précé-

manuscrit B ne renferme aucune désignation d'auteur; partout où A dit *Gerbers*, il porte : *li clers*. Il est bien vrai que, venant d'un clerc, cette protestation en faveur des ménestrels sonne plus étrangement que dans la bouche d'un jongleur (1); mais en l'absence d'un troisième manuscrit, il serait téméraire de rien résoudre, et les analogies de langue et de style invoquées par M. Kraus ne sont nullement décisives (2).

---

dent; *biautez* n'a aucun sens; 90 *car M. partout se melle* est une meilleure leçon que celle de A; il en résulte que la rime invoquee par M. Kraus (p. 82) n'a plus d'intérêt, non plus que celle ci : *masse : amasse* (21) qui prêtait au parallèle; de même, encore, la leçon de B au vers 37 nous donne *mès* (missus) : *mès* (missus et non magis, ou plutôt mansus) de A. Les variantes où A est à préférer sont assez nombreuses [14. 15, 21 (*ensis* B). 32, 76, 80, 106, 118 (?)]. Mais il n'y a jamais faute grossière de la part du copiste de B; celui-ci a supprimé (ou celui de A a ajouté) un certain nombre de vers; je les trouve d'entière superfétation. sauf peut-être 85-86, qui seraient indispensables sans la leçon de B : *despiter* au vers 87; il faut toutefois noter que la même image reparait quelques vers plus loin (92-93), et que cette répétition à si court intervalle n'ajoute pas au mérite littéraire de ce petit ouvrage; je crois donc a une interpolation de A plutôt qu'à une amputation de B. Autant d'indices que B est plus près de l'original; or B ignore Gerbert.

(1) *Menestreus* est une fois dans B, si les variantes sont exactement rapportées par MM. de Montaiglon et Raynaud; c'est au vers 118; au vers 105 il ne figure pas dans B; il ne peut donc y avoir de doute sur le thème de l'auteur.

(2) J'ai déjà réduit le nombre et la portée de ces analogies dans une note précédente; elles n'ont d'ailleurs rien de décisif, et M. Kraus l'a compris, car il n'affirme point expressément que le petit ouvrage soit de Gerbert de Montreuil; il se borne à dire que rien ne s'oppose à cette paternité. Aux rimes qu'il allègue, p. 83, il y aurait lieu d'ajouter celle-ci (qu'on retrouve dans la *Violette*) *cointes : acointes* (103); comp. V. 148, 3836, 6083; *melle : melle* (89 var. de B) qui est dans V. 1929; *prest : prest* 31; comp. V. 4993 5503; *afaire :*

Arrivons maintenant au point le plus intéressant de cette étude, l'identité hypothétique du Gerbert, qui composa une suite du *Gral*, avec notre Gerbert, qui rima le *Roman de la Violette*.

Cette identité, une première fois indiquée par M. Francisque Michel (1), a trouvé un défenseur plus formel, en 1877, dans M. Birch-Hirschfeld, dont tous les arguments n'étaient pourtant pas d'égale valeur (2). En 1890, M. Gaston Paris a considéré comme un fait acquis que le Gerbert de la Suite du *Gral* fut en même temps l'auteur du *Roman* (3), et M. Kraus est venu, plus récemment, apporter à cette question le secours d'une longue démonstration, qui embrasse la langue, la versification et le style des deux ouvrages. Il convient donc moins de reprendre son œuvre que d'en discuter l'utilité, de la corriger, de la compléter et de la préciser s'il y a lieu.

M. Kraus a débuté par l'étude de la versification; je parlerai d'abord de la langue. En ce qui concerne celle-ci, il faut reconnaître que M. Kraus n'a rien su résoudre. Voici (p. 62) les traits communs des deux ouvrages qui lui paraissent être caractéristiques et convaincants par leur simultanéité :

1) *iu* pour *ieu*.

---

faire 45; comp. V. 2160, 2186, 2403, 4022, etc.: *garde : regarde* 53; comp. V. 4054, 6445 et subsidiairement 3172-3175; *creus : recreus* 65; comp. V. 2027, 5845, 6317. Mais ce sont là de très faibles indices.

(1) *Tristan*, I, CIV, note 75 : « Peut-être le même que l'auteur du *Roman de la Violette*. »

(2) *Die Sage vom Gral*, Leipzig, 1877, pp. 110 et sq. Voyez les réserves de M. Koschwitz, *Zeitschrift f. R. Ph.*, II, 622.

(3) *Manuel d'ancien français*[2], § 59 : « L'autre fin (du *Gral*) est de Gerbert de Montreuil, à qui nous devons le *Roman de la Violette*. »

2) *(i)aus* = illos ou — ellos.

3) *ie* pour *iee*.

4) *ies* monosyllabique au conditionnel.

5) Désinence en *u* ou *iu* (et non *eu*) du participe passé des verbes des classes debui et nocui.

6) *s* = T + S latins.

7) *ch* = C devant E et I.

8) *e*, non *ie* = Ĕ latin entravé.

9) *e*, non *ei* = A tonique libre.

10) *t* isolé non conservé (il y a des exceptions).

11) Des rimes telles que *jagonse : Toulouse*, etc.

Les n°s 1-6 sont, de l'aveu de l'auteur de la dissertation allemande, communs au wallon et au picard; ce serait suffisant pour leur enlever tout intérêt; mais il y a plus; le n° 1 n'est appuyé que d'un seul exemple de quelque intérêt, celui que fournit la rime *lius* (*leus*) : *bailleus* (bailleus), qu'on a V. 6295 et *Gr*. p. 212; il ne prouverait qu'une chose, c'est que les deux textes sont du Nord ou du Nord-Ouest plutôt que du Centre ou de l'Est (1); on a *bailliu* à partir de Liége jusqu'à Saint-Omer.

Je cherche en vain, dans le *Gral*, des exemples de *ius* (ŏculos) : — *iu* (= il + s ou *i*(*e*)*l* + s); on n'y trouve pas davantage la rime *sorcius : ius* (ŏculos) que la V. a au vers 6491. M. Kraus allègue *sorcis : sis* dans la suite, mais le passage est mal cité et je n'ai pu le retrouver. Il y a bien *ci*(*e*)*ls* : *parius* (= *perils*) 207; mais cette rime peut s'expliquer en vertu du phénomène *ie* > *i* et *ly* > *l* sans qu'il soit question de *iu*.

(*i*)*aus* n'a pas d'intérêt, car il s'agit de mots de même

(1) Encore *liu* peut-il se prononcer *li*-u; comparez *lives : vies* *Erec* 5350 (d'après *Cligès*, LXVI).

provenance rimant ensemble; toutefois dans *Gral* (p. 197) on a *iaus : esmaus*, qui tendrait plutôt à prouver qu'il y avait —*aus* (non —*iaus*) dans l'original; en tout cas *iau* = ellu + cons. existe en Champagne aussi bien que dans le Nord.

La seule rime vraiment curieuse de V. est celle des vers 2368, 6037 (*aparaut : paraut* = parabolet); or elle n'a pas son équivalent dans *Gr.* J'ai bien trouvé dans *Perceval* la rime *assauz : vermauz* (5505); mais M. Förster la déclare « verdorben » dans son introduction à *Cligès* (LXIX).

Pour *ie*, il serait puéril d'insister, ainsi que pour *t* + *s* > *s*; *ies* monosyllabique ne se vérifie que dans un seul exemple du *Gral*, alors que partout ailleurs on a *i — és;* or il suffirait d'une correction très légère pour faire disparaître cet exemple.

La prononciation du C (E, I) est plus difficile à établir. De part et d'autre, on a incontestablement 1° des rimes picardes; 2° des rimes semi-picardes (*riche : princhе*) (1); 3° des rimes françaises (ou à peu près : *gorge : forge.* V. 2618). La seule explication plausible est celle-ci : Le poète de la V. se rapproche de l'usage central; il fait un effort visible pour écrire comme à Paris; de là la dernière des rimes alléguées (2); mais il est de son

---

(1) Aux exemples allégués par M. K. add. *lachies : sachies* 1534; *deslac(h)ie : sachie* 2114; *trenchie : glachie* 5565; *esmanc(h)e : manche* 4034, 5401; *mac(h e : hache* (de haïr) 2915; *fac(h)e : sache* 5487.

(2) Et bien d'autres non moins dignes d'être relevées; *fame : dame* est dans V. et *Gr.;* V. 2837 et *Gr.*, p. 236, on a *asane* (ad + signat) : *sane* (sanat); c'est une rime centrale qu'on retrouve chez Chrétien, *Yvain* 4879 (*barbacane : asane;* comp. *forsane,* ibid. 2805). M. K. voit un picardisme dans *ly : l;* mais on l'a dans Chrétien; voyez *Cligès*, LXXI; à *bolent* de V correspond *boli* dans *Gr.*

clocher; de là les premières. Ce n'est pas le seul indice de l'espèce, et *i(e)e*, *iu*, etc., nous prouvent aussi l'inexpérience du rimeur, dont le dialecte avait assurément *k* = c + a et *ch* = c + e, i. (Voyez *col* (collu) : *c(h)ol* (caulu) 841, etc.) de même que la métathèse picarde de *r* (*querrai* (= *crerai*) : *requerrai* 2455) et la distinction formelle de *an* : *en*, qu'il ne respecte plus totalement (*espandre* : *estendre* 4957 ; *enfant* : *Oriant* 5249 : *morant* *Gr*. p. 241, etc.); mais cette incertitude que nous observons chez lui ne fait qu'augmenter la nôtre, et il serait plus qu'imprudent de tirer de la comparaison linguistique des conclusions formelles en faveur de l'identité de provenance des deux ouvrages (1).

La comparaison des rimes, envisagées au point de vue technique de la versification, offre plus d'intérêt. Déjà M. Birch-Hirschfeld avait tiré parti des analogies qu'offrent à cet égard V. et la Suite; il relevait d'une part 74 % et de l'autre 72-76 % de rimes riches ou léonines, et avec raison, il s'émerveillait d'une telle abondance. Il se fût émerveillé davantage s'il avait étendu sa comparaison à d'autres poèmes. De 1200 à 1250 environ, ceux-ci n'abondent pas, ou du moins il n'en est qu'un petit nombre dont la datation soit un peu précise. Le *Roman de la Rose* de Guillaume de Dôle semble avoir été composé « entre le mois d'octobre 1199

(1) Je n'ai pas cru devoir discuter des analogies *négatives* comme l'absence de *ie* = é en position ou de *ei* = a tonique libre; l final est tombé partout; des rimes comme *jagonse* : *Toulouse* ne seraient pas à dédaigner si on les trouvait dans V. et dans *Gr*. Mais point. *Gr*. a, en tout et pour tout, ceci : *embronche* : *bouche* et *confondre* : *foldre;* ces assonances, qui manquent d'ailleurs dans V., sont banales aux XIIe et XIIIe siècles.

et le mois de mai 1201 » (1); le *Dolopathos* est une traduction « faite avant 1225 » (2); l'*Escoufle* est à peu près de cette époque (3), et le *Chevalier à deux espées* est antérieur à 1250 (4); ce sont autant de récits chevaleresques (sauf le *Dolopathos* dont le ton, sinon la matière, se rapproche pourtant de celui de Gerbert); on peut donc instituer un parallèle sûr entre leur technique et celle de l'auteur de la V. et, hypothétiquement, de la Suite.

En répartissant les rimes non ordinaires en catégories distinctes, j'arrive au résultat suivant : la *Violette* a 15.2 % de rimes équivoquées (à mots identiques, tels que *conte : conte; non : non; autre : autre*, etc.); 28.8 % de rimes léonines; 34.4 % de rimes riches (5), soit un

(1) Introduction de l'édition Servois, LXXXV-LXXXVI.

(2) G. Paris dans *Romania*. II, 497. En note du passage on lit : « M. de Montaiglon fixe la date entre 1222 et 1224 ou 1225, parce que Loeis, auquel il [le poème] est dédié, appelé au début fils de roi (il s'agit de Louis VIII), est appelé roi à la fin, et que, couronné en 1223, il mourut en 1226. Mais le vers *Au bon roi Loëis le livre* me paraît une fabrication de copiste. »

(3) Voyez Gröber. *Grundriss der Romanischen Philologie,* II. 1. Abth., p. 530. En note, on lit que M. Bédier (*Lai de l'Ombre,* 1890, p. 10) propose 1230-1240. En réalité, M. Bédier se borne à reproduire une communication de M. G. Paris, ainsi libellée : « M. P. Meyer m'a montré un passage de l'*Escoufle,* d'où il résulte avec certitude que le poème a été composé peu après la mort de Louis VIII, entre 1230 et 1240. »

(4) « ...vor die Mitte des XIII Jahrhunderts. » Einleitung, LXII.

(5) Pour parler une langue plus exacte, j'ai réparti les rimes étudiées en quatre catégories, dont la troisième et la quatrième ont été réunies : α) les rimes consonnantes ou identiques, dont je donne des exemples dans le texte; β) les rimes du simple avec le composé ou, ce qui revient au même, d'un petit mot avec un mot plus long, mais d'une autre origine, dont la partie postérieure est homonymique avec lui : exemple de la première variété : *sanle : assanle;* de la

total de 78.4 %. — La suite du *Gral* a (dans l'épisode de Blancheflor, le seul d'une étendue suffisante parmi les fragments édités par M. Potvin) 8.4 % de rimes équivoquées; 30.4 % de rimes léonines; 39.2 % de rimes riches, soit un total de 78 %. — Le *Roman de la Rose* a, respectivement, 9.6, 17.6 et 13.2, soit un total de

---

deuxième : *essanplaire : plaire;* γ) les rimes simplement riches, entraînant dans leur homophonie la consonne qui précède la voyelle accentuée, mais sans y engager la totalité d'aucun des deux mots sur lesquels porte la rime : *approchier : achier;* δ) ces mêmes rimes, mais moins régulières, où la voyelle tonique est précédée d'un groupe de consonnes, dont la dernière est seule homophonique : *porroie : Troie; sacraire : traire; trente : rente.* On pourrait encore distinguer dans δ deux cas, celui où la première consonne de chaque groupe est différente (*sacraire: traire*), et celui où l'un des deux mots, formant la rime, n'a qu'une seule consonne devant la tonique (*trente : rente; trois : rois*). Mais les exemples sont si rares, et dans l'une et dans l'autre catégorie, que j'ai supprimé cette distinction et réuni γ et δ. Enfin il y aurait peut-être encore lieu de classer à part des rimes telles que *moustier : mestier,* si elles étaient d'une rencontre plus fréquente.

Une dernière observation m'est suggérée par cette étude. Les rimes léonines (et riches) ne sont nullement semées au hasard de l'inspiration dans les œuvres de nos conteurs. Chez Gerbert, elles forment de véritables grappes, qui, en même temps qu'elles constituaient par leur continuité une sorte de musique particulière, devaient contribuer à surexciter l'attention. Voici, dans les cent premiers vers de V. quelques séries typiques : *1-14; 17-26; 35-44; *49-64; 73-80; *83-92. J'ai marqué d'un astérisque les trois séries les plus complètes et les plus riches. De même dans l'épisode de Blancheflor (Potvin, p. 189 sq.), je note cette suite de rimes (v. 53 et sq., p. 190) : *messagier : atargier; ostez : acostez; mis : amis; salue : tressalue; escouté : couté; oncles : ongles; point : point.* Le phénomène n'est pas exceptionnel; comparez *R. de la Rose,* 13-22; 37-44; 115-120; 241-252, etc.; *Dolopathos,* 149-151; 199-203; 389-402. Mais nulle part il ne se présente avec la même fréquence que sous la plume de Gerbert.

40.4 %. — Le *Dolopathos* a, respectivement, 3.6, 16 et 26.4 %, soit un total de 46 %. — L'*Escoufle* a, respectivement, 14.4, 24 et 15.2 %, soit un total de 53.6 %. — Dans le *Chevalier à deux espées* nous tombons à des moyennes de 0.4, 8.8 et 18.8 %, soit en tout 28 %.

La comparaison est décisive. Alors que dans V. et *Gr.* nous avons la même moyenne, extraordinairement élevée, de 78 % de rimes non ordinaires, dans les autres textes du même temps nous ne dépassons jamais 53.6 % et nous tombons même à 28 %, ce qui nous donne pour les quatre poèmes étudiés, à titre comparatif, une moyenne de 40 %, soit à peu près la moitié de ce que nous observons dans les deux ouvrages écrits par Gerbert.

J'ai à le confesser d'ailleurs, cet indice est le seul vraiment significatif. M. Kraus a été fort mal inspiré en le négligeant tout à fait. Sans doute il consacre quelques pages au « Versbau » du ou des Gerbert. Mais on n'y trouve rien qui éclaire le problème délicat qui est posé devant nous. Les statistiques de M. Kraus manquent de l'élément comparatif; de plus, elles reposent sur un classement qu'il a emprunté à M. Freymond et qu'il eût mieux fait de lui laisser pour compte; il en résulte que le consciencieux auteur de la dissertation sur Gerbert n'a pas mieux réussi dans ce domaine que dans celui de la langue. Nous allons voir, en contrôlant ses données, que, malgré certains défauts de méthode, il a été plus heureux dans un troisième domaine : celui du vocabulaire et du style.

En réalité, M. Kraus aurait pu faire plus et mieux encore si le dépouillement du *Roman de la Violette*, qu'il a entrepris à cet égard, avait été conçu différemment; d'autre part, nous connaissons un trop mince fragment de la Suite du *Gral* (à peine 1/8) pour qu'une comparaison

littéraire puisse être vraiment décisive, et il faut attendre une publication complète de ces 15,000 vers pour se prononcer en dernier état (1).

Voici, parmi les passages allégués, à titre comparatif, par M. Kraus, ceux qui m'ont paru les plus significatifs :

V. 1580, 2057, 4971 : une puciele Qui molt fu avenans et biele...	*Gr.* p. 182 : une pucele Qui moult est avenans et bele...
V. 3089. Deduisant vont par le palais; Cil jougleour vielent lais Et sons et notes et conduis : Mout par i fu grans li deduis.	*Gr.* p. 203. Arrière revint el palais; Cil jogleor vielent lais Et sons et notes et conduis : Moult par i fu grans li deduis.
V. 564. Le conte menerent couchier En un lit, dont li drap sont chier, Et si chevalier en sus jurent.	*Gr.* p. 197. Appareiller ont fait les lis Dont li drap sont et bel et chier... Mais ne jurent mie trop près De Percheval, ne mais en sus.
V. 1762. Uns espourons a or li cauche Uns damoisiaus desor sa cauche.	*Gr.* p. 226. Uns esperons a or li chauce Uns damoisiax desor sa chauce.
V. 1846. Que partout là où il l'ataint En trait le sanc, ensi le taint.	*Gr.* p. 232. Que quant à descovert s'ataignent Le sanc en traient dont il taignent.
V. 2003. K'il sont a la terre cheü; Mais Galerant est mescheü...	*Gr.* p. 234. Qu'il sont à la terre chéu; Mais Percheval est meschéu...
V. 2857-2859. . . . . Mais li Saisnes l'asane; Ne quic c'à pieche mais li sane La plaie que il li a faite.	*Gr.* p. 236. Et se fierent là où s'asènent; Je ne croi que pieche lor sanent Lor plaies que il s'entrefont.

Plusieurs de ces passages (et d'autres qui ne manquent pas d'intérêt) ont déjà été allégués par M. Birch-Hirschfeld en 1877; mais il n'est que juste d'ajouter que M. Kraus a sensiblement allongé la liste des textes parallèles, dressée par celui-ci. Il aurait pu s'y attacher moins exclusivement, sacrifier une foule d'autres passages, qui, transcrits l'un à côté de l'autre, n'offrent aucune valeur

---

(1) Cette publication, je compte l'entreprendre bientôt.

démonstrative (car on retrouve partout des expressions analogues) (1) et donner plus d'extension aux quelques remarques, trop fugitives, qu'il a faites sur un certain nombre de tours figurés, communs à V. et au *Gr.*

C'est ainsi que l'expression pléonastique de la pensée eût mérité une étude particulière (2). Enfin l'accouplement de certains mots à la rime trahit des préférences irraisonnées, qui n'ont que plus de prix pour la critique. Dans V., je note onze exemples de *pris : pris* (3), 11 de *fu : fu* (4), 8 de *d'ire : dire* (5), 7 de *porte : porte* (6), 6 de *point : point* (7), etc. Que ces rimes soient partout, nul ne le contestera, mais qu'elles le soient dans la même proportion, à cette date, c'est d'autant plus douteux que, nous l'avons vu, le nombre relatif de rimes

(1) C'est ainsi qu'il est superflu de noter l'emploi fréquent ou rare de *barnage, beubant, trestis, grant cop, legier, branc* (M. K. s'émerveille qu'on ait ce dernier terme sept fois dans *Gr.* et quatorze fois dans V., alors qu'il n'est qu'une fois dans *Lancelot;* c'est avoir l'étonnement facile), etc.

(2) Puisque notre auteur entreprenait un dépouillement minutieux des textes, pourquoi (p. 75) ne pas citer tous les tours employés dans V. et *Gr.* pour exprimer la douleur et la colère? Je note, par exemple, dans V., *d'ire et de duel* (ou *de d. et d'i*), 4768, 4814, 5547, 6272, 6426, — *de duel et de courous et d'ire*, 976, 1185, 6255. — *d'ire et de duel et d'angoisse*, 6206; à côté des passages de *Gr.* allégués, il y avait encore lieu de ranger ceux-ci : *por la dolor et por l'angoisse*, p. 220; *dolor ne ire,* p. 197; *doel ne ire,* 244. L'emploi de *bel, bon* et *gent* n'eût pas été moins digne de remarque.

(3) 1296, 2919, 3774, 3812, 3834, 3918, 5738, 5837, 5917, 6063, 6593.

(4) 498, 905, 1191, 1530, 2132, 2539, 3886, 3962, 5519, 5603, 6571.

(5) 416, 1185, 2208, 3196, 3497, 4274, 4767, 6255.

(6) 1476, 1730, 2630, 3786, 4160, 4598, 5068.

(7) 216, 2640, 3093, 5991, 6053, 6395.

consonnantes est infiniment supérieur, dans V. et *Gr.*, à ce qu'il est ailleurs. Si donc (et la publication de la Suite du *Gral* permettra de s'en assurer) il est établi que cette proportion supérieure d'exemples est la même dans *Gr.* et dans V., on obtient une confirmation importante des résultats déjà obtenus.

Ces résultats, on peut, ce me semble, les résumer en quelques mots. En l'absence d'une édition critique de V. et surtout d'une impression totale du texte de la Suite du *Gral*, il n'est pas permis d'affirmer péremptoirement que le Gerbert de l'un et le Gerbert de l'autre récit ne font qu'un seul et même personnage. Mais il y a de sérieuses probabilités pour qu'il en soit ainsi, en raison des très fortes analogies qui existent entre les deux ouvrages et les isolent des œuvres du même temps et du même caractère, analogies se rapportant à la versification et au style.

D'autre part, il faut renoncer à attribuer un *Tristan* (aujourd'hui perdu) à l'auteur du *Gr.* Quant au serventois *De Groinguet et de Petit*, loin de pouvoir le restituer sûrement à notre Gerbert, nous ne savons s'il est même signé d'un nom quelconque dans l'original perdu.

COMITÉ SECRET.

La Classe se constitue en comité secret pour prendre notification des candidatures aux places vacantes présentées par le comité élu à cet effet d'après l'article 12 de son règlement.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 1er mars 1900.

M. Alfr. Cluysenaar, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. F.-A. Gevaert, Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gust. Biot, Th. Vinçotte, Jos. Stallaert, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, A. Hennebicq, Ch. Tardieu, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, C. Meunier, *membres*; C. Hermans, Ém. Mathieu, G. Bordiau et L. Solvay, *correspondants*.

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification officielle de la mort de :

M. Paul-Jean Clays, membre titulaire de la Section de peinture, né à Bruges le 20 novembre 1817, décédé à Schaerbeek le 9 février dernier;

M. J.-B. Meunier, correspondant de la Section de gravure, né à Molenbeek-Saint-Jean le 28 juillet 1821, décédé à Ixelles le 6 février précité.

Des remerciements sont votés à MM. Marchal et Cluy-

senaar, qui se sont faits l'organe de la Classe aux funérailles de M. Clays et de M. Meunier. Leurs discours paraîtront au *Bulletin*.

MM. Léopold Flameng et Gustave Larroumet accusent réception de leur diplôme d'associé.

— M. le Ministre de l'Agriculture (et des Beaux-Arts) envoie pour la bibliothèque de l'Académie un exemplaire de la vingt-cinquième livraison des *OEuvres de Grétry* (*La fausse Magie, comédie en un acte*) éditées par la Commission académique pour la publication de ces œuvres. — Remerciements.

— M. Fernand Donnet, secrétaire du Corps académique de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, offre un exemplaire du *Livre commémoratif publié à l'occasion du troisième centenaire de la naissance d'Antoine Van Dyck*. — Remerciements.

Discours prononcé au nom de l'Académie royale de Belgique aux funérailles de Paul-Jean Clays, membre de la Classe des beaux-arts, par le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel (1).

Messieurs,

Il en est de certains grands talents comme des grandes transformations de la nature, lesquelles ne s'établissent que lentement avant d'arriver à leur apogée. Tel il en

(1) Les funérailles ont eu lieu à Schaerbeek, le 12 février 1900.

avait été de Madou, qui ne s'est révélé comme peintre qu'arrivé à l'âge mûr; tel il en fut de Clays, que des liens de parenté ont unis au célèbre auteur de l'une des gloires du Musée de Bruxelles, *Le Trouble-fête*.

Né en 1818, à Bruges, c'est-à-dire presque au littoral du pays et non loin de cette ceinture de flots qui nous sépare de l'Angleterre, Clays, dès son jeune âge, s'était déjà épris des aspects si grandioses et si multiples de la mer. Il était également placé à peu de distance de l'estuaire de l'Escaut, ce beau fleuve qui devait lui inspirer un jour ses toiles les plus brillantes et les plus poétiques.

Pour mieux se rendre compte de cette mer qui l'avait tant captivé déjà, Clays fit un voyage jusqu'aux côtes de Portugal. Là se borna sa carrière proprement dite de marin. Il revint satisfait de ses impressions; il ne désirait plus que se recueillir dans les études qu'il rapportait de ce voyage, déjà lointain.

Admis plus tard dans l'atelier de Gudin, à Paris, Clays puisa de précieux enseignements sous la direction de l'habile mariniste français alors à l'apogée de son talent. L'on était encore, en ce temps, en plein romantisme. Malheureusement en Gudin, comme en tant de peintres de cette époque, la virtuosité, et tel était surtout le cas chez ce maître, la couleur et les arrangements pittoresques remplaçaient la nature dans ses sublimes réalités. Cette influence empêcha Clays pendant plusieurs années, de laisser apparaître son talent dans son vrai jour, c'est-à-dire tel qu'il devait inéluctablement se révéler définitivement et qui a placé notre éminent confrère au premier rang des peintres de marine. Ce fut une circonstance bien douloureuse qui en décida.

En présence de la perte, coup sur coup, d'une femme

adorée et de deux enfants bien-aimés, Clays se réfugia dans l'amour de l'art comme suprême consolation, afin de résister à tant d'épreuves. Au lieu de se laisser aller au désespoir, qui comporte toujours l'abandon de tout ce qui réconforte le cœur, il chercha à retremper son âme endolorie dans sa peinture favorite, pour laquelle celle qu'il pleurait lui avait donné de si précieux encouragements. Seules les organisations d'élite connaissent l'amour d'une compagne bien-aimée, ce puissant stimulant de la vie, surtout en présence des défaillances dont l'artiste est si souvent atteint. Et, ne nous le dissimulons pas, en présence de ceux qui ont passé par la douleur, l'imagination créatrice chez l'artiste ne saurait subsister que dans le royaume de la pensée; il souffre donc plus cruellement lorsque les implacables réalités de la vie le frappent.

C'est de cette période de son existence que datent les belles pages dont Clays a enrichi l'art belge, et, entre toutes, son admirable *Rade d'Anvers* qui, lors de son apparition au Salon de Bruxelles de 1869, suscita un cri unanime d'admiration. C'est ce sentiment de la foule, toujours vrai en sa spontanéité, qui sauva définitivement Clays de ses désespérances. S'il a été le modèle des époux, il fut aussi le modèle des pères. Il lui restait encore deux filles dont il ne voulut jamais se séparer, afin de pouvoir, seul, en continuer et surveiller l'éducation, avec ces sentiments du cœur dont sont douées les mères, et dont l'amour pour ses enfants lui fit pénétrer les secrets.

Depuis apparut cette immense quantité de tableaux révélant, sous tous leurs aspects, non seulement les plages et les rades de nos ports, mais aussi celles de la

Tamise, du Moerdyck, du Zuyderzée, où la mer se manifeste dans des conditions si grandioses et si belles autant dans ses terribles fureurs que dans ses accalmies. C'est surtout cet Escaut dont il a révélé le premier toutes les poétiques beautés; l'Escaut, dont il parvint à rendre la chatoyante diaprure des ondes avec cette supériorité de pinceau qui a fait le génie de Clays. Le monde entier, depuis la Russie jusqu'en Amérique, se glorifie de posséder ces pages qui perpétueront le nom de l'incomparable mariniste.

Bien que la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, se conformant à la tradition, ne s'était jamais recrutée, à deux exceptions près (Madou et Verboeckhoven), que parmi les peintres d'histoire, elle ne pouvait rester plus longtemps indifférente aux succès si prodigieux de Clays. Placé *ex æquo* avec l'un de nos plus célèbres peintres d'histoire que la mort nous a enlevé au moment où le pays en attendait encore, non seulement des œuvres magistrales, mais aussi de précieux enseignements pour l'école dont la direction venait de lui être confiée, Clays remporta les suffrages. Cette fois la marine avait vaincu l'histoire dans les académies : c'était donc une victoire navale qu'avait remportée Clays et elle lui valut son titre d'académicien. Une année après il se glorifiait, à juste titre, d'avoir contribué par son vote à l'élection, à l'unanimité, de son illustre compétiteur qui devint aussi dès lors notre confrère. C'est de Verlat, ce redoutable concurrent au point de vue du talent, qu'il s'agissait, comme au surplus, tous, vous l'avez deviné.

L'artiste, dit-on, se reflète dans ses productions. Il les imprègne de sa personnalité. Clays aimait passionnément la mer et surtout son Escaut à lui, ses eaux calmes

et tranquilles. Tel fut aussi l'homme. D'une nature calme, bienveillante, affectueuse, notre illustre confrère ne comptait que des amis, des admirateurs de son magistral talent.

Clays a eu des imitateurs, des rivaux, des émules, il n'a pas eu de devancier.

Adieu, Clays, repose en paix dans cette éternité vers laquelle se sont déjà envolées tant de nos gloires! Ton nom restera parmi nous entouré de l'auréole de la célébrité que tu as si vaillamment conquise.

—

Discours prononcé, au nom de l'Académie, aux funérailles de M. J.-B. Meunier, correspondant de la Classe des beaux-arts (1), par M. Alfred Cluysenaar, directeur de la Classe.

Messieurs,

L'Académie, si cruellement éprouvée déjà par la mort de Joseph Dupont, se trouve frappée de nouveau par la disparition d'un de ses membres les plus distingués qu'entourait la sympathie générale de ses collègues.

Jean-Baptiste Meunier lui appartenait depuis 1884. Né à Bruxelles en 1821, il se signale jeune encore parmi les élèves de Calamatta et est bientôt jugé digne par ce maître d'aller à Florence recueillir les éléments du beau travail dont il avait accepté la direction et auquel Meunier fournit des planches de haute valeur.

Appelé bientôt après à collaborer au grand ouvrage de Versailles, il enrichit cet important recueil d'un certain nombre de productions qui tiennent dignement leur

(1) Les funérailles ont eu lieu à Ixelles le 6 février 1900.

place à côté de celles des graveurs distingués de tous les pays dont le burin avait été sollicité par Gavard.

Comme graveur indépendant, Meunier ne devait pas tarder à signer des estampes destinées à sauver son nom de l'oubli. Au moment où Wappers tenait la tête de l'école belge, c'est à lui qu'il s'adressa pour reproduire une de ses toiles les plus remarquées : *Louis XVII au Temple* et le Musée de l'État possède de Meunier le dessin approfondi d'une autre œuvre du maître : *Boccace et Jeanne de Naples*.

Meunier avait, au plus haut point, l'art de caractériser par ses planches le style des maîtres qu'il s'appliquait à reproduire, et son burin sobre et correct savait au besoin s'assouplir et trouver la légèreté nécessaire pour rendre des pages qui, au premier abord, eussent semblé rebelles à la sévérité des études dont il s'était nourri à l'école de Calamatta. C'est ainsi qu'en 1860, il donna au Gouvernement une des planches les plus remarquables parmi celles gravées pour les expositions : *La Chasse au rat*, d'après Madou, tableau appartenant au Roi. Son *Arquebusier*, d'après le même peintre, obtint en Belgique un succès sans précédent et fut distribué à des milliers d'exemplaires à tous ceux qui s'étaient disputé la peinture de Madou donnée comme grand prix au tir national de 1863.

De même encore, Meunier fut un aquafortiste de premier ordre, et l'on possède de lui dans ce genre de productions des pages exquises.

Dessinateur savant et coloré, nous l'avons vu en 1877 enrichir l'iconographie de Rubens d'un vrai chef-d'œuvre : le grand portrait de l'illustre peintre d'après l'original de la Galerie des Offices, à Florence.

D'après Alfred Stevens, il fit quelques charmantes estampes, notamment l'*Avare*, qui lutte de puissance avec le coloris de cet éminent représentant de notre école.

L'Académie doit à Meunier quelques-uns des plus beaux portraits de son *Annuaire*, entre autres ceux d'Alexis Baron, d'Ernest Quetelet, d'Édouard Morren, de De Man. On possède aussi de son burin une délicieuse effigie de Léopold Ier. Une de ses dernières planches : *La Lecture prohibée*, d'après Ooms, le représentera encore avec distinction au Salon de Paris.

Il laisse malheureusement inachevée une grande estampe d'après l'*Abdication de Charles-Quint* de Gallait.

Professeur pendant de longues années à l'Athénée royal de Bruxelles et à l'École des arts décoratifs d'Ixelles, il savait donner à son enseignement l'attrait voulu pour initier aux branches qui lui étaient confiées, les jeunes gens placés sous sa direction.

Et si, après l'éloge que je viens de faire de l'artiste, je parle des qualités de l'homme, vous savez, Messieurs, quelle était la droiture de son caractère, combien il reportait sur toutes choses la haute et inébranlable conscience que nous admirons dans son œuvre.

La vie de Meunier, vouée tout entière au travail, a ce travail auquel il dut son nom et qu'il laisse en exemple à ceux qui lui survivent, est ineffaçablement associée à son souvenir.

J'apporte ici, au nom de l'Académie, l'hommage respectueux de nos sentiments profondément attristés à la respectable compagne de sa vie; au statuaire éminent qui représente si dignement parmi nous le nom qu'il a contribué à illustrer; à ses fils, dont l'un déjà marche dignement sur ses traces; à sa fille, qui dans la peinture

s'est fait elle-même un nom considéré et dont le succès fut une des joies de sa verte vieillesse.

Nous saluons d'un dernier adieu celui que la mort vient de ravir si inopinément à nos affections et dont le souvenir restera profondément gravé dans nos cœurs.

Adieu, Meunier!

Au nom de l'Académie, au nom de la Belgique que vous avez honorée par vos travaux, adieu!

PROGRAMME DU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1901.

PARTIE LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE QUESTION.

Rechercher les sources et déterminer la portée du genre satirique, tel qu'il se manifeste dans la peinture flamande au moyen âge et à l'époque de la Renaissance.

DEUXIÈME QUESTION.

Faire, à l'aide des sources authentiques et avec preuves à l'appui, l'histoire des céroplastes belges au cours du XVIe et du XVIIe siècle.

TROISIÈME QUESTION.

Faire l'histoire des habitations du XVIe et du XVIIe siècle dans les anciens Pays-Bas; établir la comparaison entre ces habitations et celles de nos jours, tant au point de vue esthétique que sous le rapport de l'emploi des matériaux, du confort et de l'hygiène.

QUATRIÈME QUESTION.

Déterminer l'époque où le style de la Renaissance prit la place du style ogival dans les provinces de la Belgique actuelle ; indiquer les dernières productions du style ancien et les premières du style nouveau ; faire ressortir les caractères propres et distinctifs des édifices appartenant à cette époque, ainsi que leur valeur artistique.

La valeur des médailles d'or présentées comme prix est de *huit cents francs* pour chacune de ces questions.

Les mémoires seront lisiblement écrits et rédigés en français ou en flamand. Ils devront être adressés, franc de port, avant le 1er juin 1901, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Il leur est défendu de faire usage d'un pseudonyme. Faute de satisfaire à ces formalités, le prix ne sera pas accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit et ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, sont exclus du concours.

L'Académie demande la plus grande exactitude dans les citations : elle exige, à cet effet, que les concurrents indiquent les éditions et les pages des ouvrages mentionnés dans les travaux présentés à son jugement.

Les planches inédites, seules, seront admises.

L'Académie se réserve le droit de publier les travaux couronnés.

Elle croit devoir rappeler aux concurrents que les manuscrits des mémoires soumis à son jugement restent

déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au Secrétaire perpétuel.

ART APPLIQUÉ.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

On demande le portrait en buste, gravé en taille-douce, d'un Belge contemporain, ayant une notoriété reconnue dans le domaine politique, administratif, scientifique, littéraire ou artistique.

Le prix est de *huit cents francs.*

Ce portrait doit être absolument inédit.

La tête aura 6 à 7 centimètres de hauteur.

Les concurrents sont tenus de soumettre deux épreuves au moins de leurs planches, dont une sur *chine*, et non encadrées ni sous verre. Ils doivent y joindre le dessin, d'après nature, qui leur a servi de modèle; ce dessin leur sera restitué sur leur demande.

Les épreuves soumises au concours restent la propriété de l'Académie.

SCULPTURE.

On demande un bas-relief à figures demi-nature.

Le choix du sujet est laissé aux concurrents.

Le prix est de *huit cents francs.*

Les concours d'art appliqué sont limités aux Belges de naissance ou naturalisés.

La gravure avec le dessin original ainsi que le bas-relief doivent être remis, franc de port, au secrétariat de l'Académie avant le 1er octobre 1901.

L'Académie n'accepte que des travaux entièrement achevés.

L'auteur couronné du bas-relief est tenu de donner une reproduction photographique de son œuvre, pour être conservée dans les archives.

Les concurrents ne mettront point leur nom à leur travail ; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Il est défendu de faire usage d'un pseudonyme. Faute, par eux, de satisfaire à ces formalités, le prix ne pourra leur être accordé.

Les travaux remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, sont exclus du concours.

Un délai de trois mois à partir du jugement est accordé aux auteurs des bas-reliefs pour reprendre leurs œuvres.

PROGRAMME DU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1902.

—

PARTIE LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE QUESTION.

Dégager, des grandes époques et des chefs-d'œuvre de l'architecture, les principes rationnels de la polychromie ornementale appliquée à la décoration des édifices.

DEUXIÈME QUESTION.

Faire l'histoire, au point de vue artistique, de la sigillographie dans l'ancien comté de Flandre et l'ancien duché de Brabant.

TROISIÈME QUESTION.

Faire connaître les peintres flamands qui au XVIe siècle n'ont pas subi l'influence italienne et ont continué les traditions nationales.

QUATRIÈME QUESTION.

On demande l'histoire de l'orgue depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, avec des détails sur sa construction et sur son rôle liturgique et musical pendant cette période.

La valeur des médailles d'or présentées comme prix est de *six cents francs* pour les première et deuxième questions, de *huit cents francs* pour la troisième et de *mille francs* pour la quatrième.

Les mémoires doivent être lisiblement écrits et rédigés en français ou en flamand. Ils seront adressés, franc de port, avant le 1er juin 1902, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Il est défendu de faire usage d'un pseudonyme. Faute de satisfaire à ces formalités, le prix ne sera pas accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit et ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, sont exclus du concours.

L'Académie demande la plus grande exactitude dans les citations : elle exige, à cet effet, que les concurrents indiquent les éditions et les pages des ouvrages mentionnés dans les travaux présentés à son jugement.

Les planches inédites, seules, sont admises.

L'Académie se réserve le droit de publier les travaux couronnés.

Elle croit devoir rappeler aux concurrents que les manuscrits des mémoires soumis à son jugement restent déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au Secrétaire perpétuel.

PROGRAMMA VAN DEN PRIJSKAMP VOOR 1901.

LETTERKUNDIG GEDEELTE.

EERSTE PRIJSVRAAG.

De bronnen nasporen en het uitwerksel bepalen van het hekelend vak, zooals het voorkomt in de Vlaamsche schilderkunst gedurende de middeleeuwen en het tijdperk der Renaissance.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

Schrijf, met benuttiging der echte oorkonden en steunende op bewijzen, de geschiedenis der Belgische wasboetseerders gedurende de XVIe en de XVIIe eeuw.

DERDE PRIJSVRAAG.

Schrijf de geschiedenis der woningen uit de XVIe eeuw in de oude Nederlanden; vergelijk ze met de woningen onzer dagen, zoowel van het standpunt der kunstschoonheid beschouwd als van dat der gebruikte bouwstoffen, der geriefelijkheid en der gezondheid.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Bepaal het tijdstip, waarop in de provinciën van het hedendaagsch België de Renaissance-stijl in de plaats trad van den spitsbogenstijl; duid de laatste voortbrengselen van den ouden en de eerste van den nieuwen stijl aan; doe de eigen en onderscheiden kenmerken en de kunstwaarde uitkomen der gebouwen tot dit tijdstip behoorende.

De waarde der gouden eerepenningen, die als prijs dezer vragen worden uitgeloofd, bedraagt *acht honderd frank* voor elke vraag.

De verhandelingen, als antwoord op deze prijsvragen ingezonden, moeten duidelijk geschreven zijn en mogen in het Fransch of in het Nederlandsch opgesteld worden. Zij moeten vóór 1^en Juni 1901 vrachtvrij aan den bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academieën, te Brussel, toegestuurd worden.

De schrijvers zullen hunnen naam niet op hun werk vermelden. Zij zullen er alleen eene kenspreuk op zetten, die zij zullen herhalen in eenen verzegelden brief, hunnen naam en hun adres aanduidende. Het is hun verboden eenen schijnnaam te bezigen. Indien zij deze voorschriften niet in acht nemen, kan de prijs hun niet toegekend worden.

De werken, die na den bepaalden termijn besteld zijn, en diegene, wier schrijvers zich zullen doen kennen, op welke wijze het ook zij, zullen buiten den prijskamp gesloten worden.

De Academie verlangt de grootste nauwkeurigheid in de aanhalingen : zij eischt, te dien einde, dat de mededingers de uitgaven en de bladzijden aanduiden der boeken, welke vermeld worden in de verhandelingen, aan hare beoordeeling onderworpen.

De onuitgegeven platen zullen alleen toegelaten worden.

De Academie behoudt zich het recht voor de bekroonde werken uit te geven.

Zij acht het nuttig aan de mededingers te herinneren, dat de handschriften der verhandelingen, aan hare beoordeeling onderworpen, haar eigendom worden en in haar archief blijven berusten. De schrijvers mogen er echter afschrift laten van nemen op hunne kosten, mits zich, te dien einde, tot den bestendigen Secretaris te wenden.

TOEGEPASTE KUNST.

PLAATSNIJKUNST.

Men vraagt het op koper gegraveerde borstbeeld van eenen Belgischen tijdgenoot, die zich een naam verwierf op het gebied van staatkunde, openbaar bestuur, wetenschappen, letteren of kunsten.

De prijs zal *acht honderd frank* bedragen.

Het portret moet volstrekt onuitgegeven zijn.

Het hoofd zal 6 tot 7 centimeters hoog zijn.

De mededingers zijn verplicht ten minste twee afdruk-

ken hunner plaat in te zenden, waarvan één op Chineesch papier, niet ingelijst en niet onder glas. Zij zullen er de teekening bijvoegen, naar welke zij gegraveerd hebben; deze teekening moet naar de natuur vervaardigd zijn. Zij zal hun op hunne aanvraag teruggegeven worden.

De afdrukken ingezonden tot dien prijskamp zullen het eigendom der Academie blijven.

BEELDHOUWKUNST.

Men vraagt een halfverheven beeldhouwwerk met figuren te halver natuurgrootte.

De keus van het onderwerp wordt aan den mededinger overgelaten.

De prijs zal *acht honderd frank* bedragen.

Aan de prijskampen van toegepaste kunst mogen alleen geboren of genaturaliseerde Belgen deelnemen.

De gravuren, teekeningen en beeldhouwwerken voor deze beide wedstrijden zullen bij het Secretariaat der Academie vóór den 1en October 1901 moeten ingezonden worden.

De Academie aanvaardt geene andere dan geheel voltooide werken.

De bekroonde mededinger in den prijskamp van beeldhouwkunst is verplicht eene photographische afbeelding van zijn werk te bezorgen, welke in het archief der Academie zal bewaard blijven.

De mededingers zullen hunne werken niet onderteekenen, maar zullen er eene kenspreuk op zetten, die zij zullen herhalen in eenen verzegelden brief, hunnen naam en hun adres aanduidende. Het is hun niet toegelaten eenen

schijnnaam te bezigen. Indien zij deze voorschriften niet in acht nemen, kan de prijs hun niet toegekend worden.

De werken, die na den bepaalden termijn ingezonden worden, en diegene, wier vervaardigers zich zullen doen kennen, op welke wijze het ook zij, zullen buiten den prijskamp gesloten worden.

Een termijn van drie maanden te rekenen van den dag der beoordeeling, wordt verleend aan de mededingers in den prijskamp van beeldhouwkunst om hun werk af te halen.

PROGRAMMA VAN DEN PRIJSKAMP VOOR HET JAAR 1902.

LETTERKUNDIG GEDEELTE.

EERSTE PRIJSVRAAG.

Leid uit de meesterstukken der groote kunsteeuwen de redelijke grondslagen af der versierende veelkleurige schildering toegepast op de verfraaiing der gebouwen.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

Schrijf de geschiedenis van het zegelsnijden in het graafschap van Vlaanderen en in het hertogdom van Brabant, van het standpunt der kunst beschouwd.

DERDE PRIJSVRAAG.

Doe de Vlaamsche schilders der XVIe eeuw kennen, die den invloed der Italianen niet ondergingen en de vaderlandsche overleveringen voortzetten.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt de geschiedenis van het orgel te beginnen van de middeleeuwen tot op onze dagen, met bijzonderheden over zijn maaksel en over zijn rol in de kerk en in de muziek gedurende dit tijdperk.

De waarde der gouden eerepenningen, die als prijs dezer vragen worden uitgeloofd, bedraagt *zes honderd frank* voor de eerste en de tweede, *acht honderd frank* voor de derde en *duizend frank* voor de vierde prijsvraag.

De verhandelingen, als antwoord op deze prijsvragen ingezonden, moeten duidelijk geschreven en mogen in het Fransch of in het Nederlandsch opgesteld zijn. Zij moeten uiterlijk vóór den 1[en] Juni 1902 vrachtvrij aan den bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academieën, te Brussel, opgezonden worden.

De schrijvers zullen hunnen naam niet op hun werk vermelden; zij zullen er alleen eene kenspreuk op zetten, die zij zullen herhalen in eenen verzegelden brief, hunnen naam en hun adres aanduidende. Het is hun verboden eenen schijnnaam te bezigen. Indien zij deze voorschriften niet in acht nemen, kan de prijs hun niet toegekend worden.

De werken, die na den bepaalden termijn besteld zijn, en diegene, wier schrijvers zich zullen doen kennen, op welke wijze het ook zij, zullen buiten den prijskamp gesloten worden.

De Academie verlangt de grootste nauwkeurigheid in de aanhalingen : zij eischt, te dien einde, dat de mededingers de uitgaven en de bladzijden aanduiden der boeken, welke vermeld worden in de verhandelingen, aan hare beoordeeling onderworpen.

De onuitgegeven platen zullen alleen toegelaten worden.

De Academie behoudt zich het recht voor de bekroonde werken uit te geven.

Zij acht het nuttig aan de mededingers te herinneren, dat de handschriften der verhandelingen, aan hare beoordeeling onderworpen, haar eigendom worden en in haar archief blijven berusten. De schrijvers mogen er echter afschrift laten van nemen op hunne kosten, mits zich, te dien einde, tot den bestendigen Secretaris der Academie te wenden.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

—

Bastelaer (*D.-A. Van*). Mémoires archéologiques, tome VII. Bruxelles, 1897 ; in-8°.

Grétry. OEuvres : XXVe livraison. La fausse Magie, comédie en un acte [1899]; in-4°.

Gielkens (*Émile*). La liberté d'association. Bruxelles, 1899 ; in-8°.

LIÉGE. *Institut archéologique*. Bulletin, tome XXVIII, 1899 ; in-8°.

ANVERS. *Académie royale des beaux-arts*. Troisième centenaire de la naissance d'Antoine Van Dyck, 1599-1899. 1899 ; in-8°.

—

Marignan (*A.*). Études sur la civilisation française, tome I : La société mérovingienne ; tome II : Le culte des saints sous les Mérovingiens. Paris, 1899 ; 2 vol. in-8°.

Coghlan (T.-A.). New South Wales statistical register for 1898 and previous years.

—

Giovanni (V. di). Iscrizioni ricordi funebri e salmi. Palerme, 1900; in-8° (xxxiii - 200 p.)

—

Genève. *Bibliothèque publique*. Catalogue; volumes VII, VIII, IX. 1899.

Kiel. *Gesellschaft für Geschichte*. Zeitschrift, 24. Band, 1900.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1900. — N° 4.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 2 avril 1900.

M. Ch. Mesdach de ter Kiele, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Paul Fredericq, *vice-directeur;* S. Bormans, J. Stecher, L. Vanderkindere, le comte

Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, Ad. Prins, J. Vuylsteke, A. Giron, le baron de Chestret de Haneffe, God. Kurth, H. Denis, G. Monchamp, Paul Thomas, Ernest Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Pol. de Paepe, *membres;* J.-C. Vollgraff, *associé;* Ch. De Smedt, Alph. Willems, Jules Leclercq, H. Pirenne, E. Nys, D. Mercier et J. Lameere, *correspondants.*

M. E. Gossart s'excuse par écrit de ne pouvoir assister à la séance.

M. Mesdach de ter Kiele adresse les remerciements de la Classe à M. le Secrétaire perpétuel qui s'est fait l'organe de ses sentiments auprès de l'Académie royale des sciences de Berlin, en allant remettre à Celle-ci, lors des fêtes de son deuxième centenaire, l'Adresse de félicitations de l'Académie royale de Belgique.

Le *Bulletin* de la Classe des sciences renfermera la note que M. le chevalier Marchal rédigera au sujet de cette solennité.

CORRESPONDANCE.

—

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique transmet une ampliation de l'arrêté royal en date du 17 mars, nommant MM. De Smedt, P. Fredericq, Kurth, Pirenne et Vollgraff, membres du jury chargé de juger la deuxième période du prix décennal Anton Bergmann, pour la meilleure monographie flamande d'une ville ou commune du Brabant (l'arrondissement de Nivelles excepté).

— Le même Ministre envoie, pour la bibliothèque de l'Académie, un exemplaire : 1° des *Annales du Cercle archéologique de Termonde*, tome VIII, 1re livraison ; 2e de l'ouvrage de M. Franz Cumont : *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, tome Ier, introduction. — Remerciements.

L'Académie royale des sciences de Berlin propose à la Classe son affiliation à une Association internationale des Académies dont les Statuts spécifient au paragraphe 3, que :

« L'association a pour but de préparer ou de promouvoir des travaux scientifiques d'intérêt général qui seront proposés par une des Académies qui en font partie, et, d'une manière générale, de faciliter les rapports scientifiques entre les différents pays. »

La Classe adopte, en ce qui la concerne, à l'unanimité, la proposition de l'Académie royale de Berlin.

Elle s'occupera ultérieurement de désigner le délégué qui sera chargé de la représenter auprès de l'Association internationale.

Hommages d'ouvrages :

Histoire de Belgique. Des origines au commencement du XIVe siècle; par H. Pirenne;

La religione nell' educazione, discours par L.-M. Billia;

Cours complet de pédagogie à l'usage des écoles normales, tome Ier; par le chanoine Auger et l'abbé L. Haustrate (présenté par M. Lamy avec une note);

Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain, tome III ; par

Alph. de Witte (présenté par M. le baron de Chestret de Haneffe avec une note);

L'art du médailleur en Belgique. Contribution à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle; par le Dr Julien Simonis (présenté par M. le chevalier Marchal avec une note);

Poèmes ingénus; par Fernand Severin (présenté par le même avec une note);

Manuel de littérature; par J. Verest;

Térence : Phormion. — L'Héautontimoruménos (celui qui se punit lui-même). — *L'Hécyre* (La belle-mère); par Émile Boisacq (présentés par M. Paul Thomas avec une note). — Remerciements.

— MM. les Secrétaires de la Commission d'organisation du Congrès international d'histoire des religions (de nature exclusivement historique) annoncent que les réunions auront lieu à Paris, du 3 au 9 septembre 1900. Les adhésions doivent être adressées à MM. les Secrétaires, à la Sorbonne.

— Le Bureau de la Commission d'organisation du Congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée, présidé par M. Casimir-Périer, annonce l'ouverture de sa session, à Paris, le 30 juillet prochain, et la clôture, le 5 août suivant.

Les adhésions doivent être adressées au Secrétariat général de la Commission d'organisation, rue Cambacérès, n° 7, à Paris.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Le troisième et dernier volume de l'*Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, dont M. Alphonse de Witte vient de faire hommage à l'Académie, est le couronnement d'une œuvre à la fois de patience, d'érudition et de sagacité. Partant du règne d'Albert et Isabelle (1598), dont on admire les magnifiques monnaies, l'auteur s'arrête à l'occupation des Pays-Bas autrichiens par les Français (1794), en passant par une époque de décadence artistique qui ne prend fin qu'à la nomination du célèbre Van Berckel à l'office de graveur général des monnaies (1776).

Loin de se rebuter par l'abondance croissante des matériaux, M. de Witte a tenu à n'omettre aucun détail, au risque de n'être pas toujours suffisamment payé de ses peines par l'intérêt qui s'attache à certaines parties de son travail. Maîtres monnayeurs, waradins, essayeurs, tailleurs de fers et jusqu'au produit exact de chaque fabrication, tout se trouve dans les extraits qu'il nous donne des innombrables comptes reposant aux Archives générales du Royaume. L'incurie ou les troubles du temps l'ont-ils privé d'un guide sûr, il cherche à démêler la vérité, souvent au milieu d'un effroyable fatras de documents, toujours avec une compétence que lui envierait plus d'un ancien maître général des monnaies.

Un aperçu, même très rapide, sur l'histoire monétaire du Brabant, pendant cette période, nous entraînerait trop loin. Disons seulement que la fièvre épidémique du

surhaussement des espèces et l'inconstance de la valeur relative des métaux précieux occasionnèrent, en 1612, une transformation complète dans le système monétaire des archiducs, système qui persista dans son ensemble, quant au numéraire d'argent, jusqu'à la refonte décrétée par Marie-Thérèse, en 1749, et, quant aux monnaies d'or, jusqu'à la conquête du pays par les armées de la République.

Chose curieuse, lorsque depuis longtemps, en France et en Angleterre, — j'ajoute au pays de Liége, — le travail mécanique était appliqué à la fabrication des espèces, dans les Pays-Bas la frappe se faisait encore au marteau, d'après l'ancienne méthode. Ce ne fut qu'en 1691 ou 1692 qu'on y introduisit définitivement la presse à balancier, qui, indépendamment de la rapidité du travail, a l'immense avantage de produire des monnaies uniformes.

L'ouvrage de M. de Witte se termine par un supplément, ne renfermant d'ailleurs que peu de pièces nouvelles, et par des tables facilitant les recherches et contenant, outre l'indication des ateliers monétaires, la liste générale des maîtres monnayeurs et celle des tailleurs de coins.

Qu'il me soit permis, en finissant, d'exprimer un regret : c'est que nos ressources ne nous permettent pas de décerner, comme on le fait à l'Institut de France, un prix de numismatique; le choix du lauréat ne serait pas embarrassant.

B^on^ DE CHESTRET DE HANEFFE.

—

Je saisis cette occasion de la présentation, par mon honorable confrère, M. le baron de Chestret de Haneffe, du tome III de la belle *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, par Alphonse de Witte, pour déposer sur le bureau le volume que M. le Dr Julien Simonis, de Jemeppe-sur-Meuse, offre à l'Académie et qui porte pour titre : *L'art du médailleur en Belgique*. Ce volume, accompagné de clichés photographiques de M. Marissiaux, de Liége, et de similigravures de la maison Jean Malvaux, de Bruxelles, est, après le mémoire couronné d'Alex. Pinchart, en 1870, la plus importante contribution à l'étude de l'histoire de l'art du médailleur depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle. C'est une publication qui fait honneur à la librairie numismatique de Charles Dupriez, place de Brouckere, à Bruxelles.

L'auteur y rend hommage aux travaux de Chalon, de C.-P. Serrure, de Pinchart et surtout de Camille Picqué sur la matière qui est tout autant du ressort de la numismatique que des arts proprement dits. Il replace les anciens Pays-Bas dans ce cercle de contrées où l'art du médailleur a été en honneur, et répond ainsi à l'assertion assez aventurée de Charles Lenormant (dans ses *Monnaies et médailles*) comme quoi il n'y a eu de bien remarquable en fait de médailles qu'en Italie, qu'en France et qu'en Allemagne (1).

---

(1) Pour la gouverne de l'auteur, Pierre Coecke est né à Alost en 1507 et non à Anvers, p. 132; le Jean de Bruxelles dont Albert Dürer a parlé est le Jean Mone qui s'intitulait « Maistre artiste de l'Empereur » (Charles-Quint) sur le splendide retable qu'il sculpta en 1533 pour l'église Saint-Martin à Hal. Quant à Warin, il est né à Liege vers 1599, « estant issu d'un père françois, natif de nostre ville

L'intéressant ouvrage de M. le Dr Simonis se rapporte à cinq médailleurs de haut mérite vivant au XVIe siècle, et dont trois étaient déjà connus de Pinchart. Le premier est le célèbre peintre Quentin Metsys dont Pinchart n'avait parlé que très substantiellement, comme il n'a parlé que brièvement du second, le poète Jean Second, de Malines, l'auteur de la *Couronne margaritique*, qui étudia la peinture chez Jean Schorel, du troisième : Antoine Morillon, le frère de Maximilien Morillon, vicaire général du cardinal de Granvelle, et du quatrième : Pierre-Jacques Zaguar, dont Pinchart avait déjà soupçonné l'origine néerlandaise. Quant à Philippe Wingius ou Van Winghe, neveu d'Antoine Morillon par sa mère, qui vécut à Louvain et est mort à Florence en 1592, Pinchart a dû l'ignorer, car il n'en dit pas un mot.

Le livre de M. le Dr Simonis vient donc compléter le savant mémoire de M. Pinchart et constitue, en conséquence, une importante contribution à son *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*, histoire qui comporte des noms célèbres, à ne citer en sus que ceux précités : les Waterloos, les Jean Warin, les Duvivier et les Rottiers, qui, comme Pinchart l'a fait valoir, avec raison, ont soutenu l'art de la gravure des médailles en France, de Louis XIII à Louis XVI.

Chev. Edm. Marchal.

---

de Reims en Champagne », dit son acte de naturalisation ; c'est à tort donc que M. Simonis le considère comme Français de naissance. Au surplus, j'ai amplement parlé de ces trois illustrations dont deux certainement : Coecke et Warin, sont nées dans les anciennes provinces de la Belgique, dans mon livre : *La sculpture et les chefs-d'œuvre d'orfèvrerie belges,* où j'ai consigné tout ce que j'ai retrouvé sur ces artistes ainsi que sur Jean Mone.

—

La *Collection des poètes français de l'étranger*, publiée sous la direction littéraire de M. George Barral, dont la fondation ne remonte qu'au 15 octobre 1897, date de la publication du premier volume, vient de s'enrichir d'une nouvelle œuvre, les *Poèmes ingénus*, d'un de nos meilleurs jeunes littérateurs belges, Fernand Severin, professeur à l'Athénée royal de Louvain. M. Severin est né en 1867, à Grand-Manil, dans la province de Namur. Il fait partie de cette pléiade de poètes qui recherchent depuis quelques années à relever la haute culture de la littérature française en Belgique : Albert Giraud, l'éminent auteur de *Héros et Pierrots*, à qui a été dévolu le dernier prix quinquennal de littérature française ; Valère Gille, l'auteur de la *Cithare* et du *Collier d'opales*, dont notre confrère Ernest Discailles a parlé si élégamment en offrant le second ouvrage à la Classe et dont le premier, la *Cithare*, a été couronné par l'Académie française en 1898 ; et Iwan Gilkin dont j'ai déjà présenté, à deux reprises, d'abord ses poésies : *La Nuit*, puis son *Cerisier fleuri*, et, enfin, son poème dramatique, *Prométhée*, cette œuvre animée d'un si puissant souffle de philosophie contemporaine.

Les *Poèmes ingénus* occupent, dans des conditions équivalentes aux productions d'Albert Giraud, de Valère Gille et d'Iwan Gilkin, leur place dans cette belle collection de poètes français de l'étranger [à la France]. L'œuvre se compose de trois parties. Dans les deux premières, l'inspiration est païenne; la troisième est entièrement dominée par le sentiment chrétien.

Comme George Barral le fait ressortir dans son *Appel au public français* qui figure en tête du volume, cette production d'un des plus vaillants membres de la féconde

lignée parnassienne qui s'appelait *La jeune Belgique*, — car Fernand Severin a été du combat soutenu par cette Revue, de 1887 à 1899, pour le relèvement de la langue française en Belgique, — cette production se distingue par l'élégance et la pureté de la versification, la tendresse et la sincérité du fond, lesquelles séduisent les intelligences distinguées de notre époque, beaucoup plus nombreuses qu'on ne le pense, et qui sont avides de beauté virginale et de radieuse sensibilité. On ne saurait que se rallier à cette phrase, malgré son allure un peu.... parnassienne, après avoir lu les *Poèmes ingénus* de notre jeune compatriote.

Selon notre sentiment, les poésies de M. Fernand Severin nous ont produit l'impression du doux murmure des ruisselets colorés par les rayons d'un soleil de printemps.

Le volume renferme, également de George Barral, une esquisse, à larges traits, du mouvement de la littérature en Belgique, qu'il a intitulée : *Les Frances littéraires de l'étranger*. On y retrouve tous les noms des Belges qui se sont occupés, depuis 1830, de la rénovation de la langue française dans nos provinces.

J'ai accepté de présenter le livre de M. Severin à la Classe comme un hommage à cet aréopage qui constitue l'Académie, laquelle, si parfois elle a été l'objet de préventions ou de critiques non justifiables, n'en est pas moins considérée, ainsi qu'on le voit, par les jeunes couches littéraires comme la plus haute expression du mouvement intellectuel du pays.

Chev. Edm. Marchal.

—

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part d'un de ses lauréats, M. le chanoine Auger, président du séminaire de Bonne-Espérance, le tome Ier du *Cours complet de pédagogie à l'usage des écoles normales*, qu'il vient de publier en collaboration avec M. l'abbé Haustrate, inspecteur diocésain.

Je ne suis pas à même de juger l'œuvre des deux savants auteurs. Mais le cours complet de pédagogie m'a paru joindre à la solidité du fond une forme irréprochable. Même la clarté de l'exposition rend la lecture attrayante.

Les auteurs suivent, avant tout, le programme imposé, en 1896, par le Gouvernement, mais ils ne se croient pas liés à tel point par le programme officiel qu'ils ne puissent traiter quelques questions de grande importance laissées en dehors.

L'introduction comprend trois chapitres qui traitent de l'éducation en général et de l'éducateur : les éducateurs naturels, la famille, l'école, l'Église, l'État, entre lequel et l'Église une entente est nécessaire ; l'éducateur délégué, l'instituteur. La pédagogie forme le troisième chapitre. Le livre premier traite de l'éducation physique : hygiène, gymnastique, exercices corporels, jeux et récréations, travaux manuels. Le second livre est consacré à l'éducation intellectuelle ; le troisième, à l'éducation morale, sur laquelle les deux auteurs insistent avec raison, car elle est aujourd'hui trop méconnue. Pour mieux indiquer le caractère de l'ouvrage, disons que le cours de pédagogie est basé sur les principes spiritualistes et sur la morale chrétienne, la plus parfaite que le génie humain possède jusqu'aujourd'hui.

T.-J. Lamy.

—

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe, de la part de M. Émile Boisacq, professeur à l'Université de Bruxelles, la traduction de trois pièces de Térence : le *Phormion*, l'*Héautontimoruménos* et l'*Hécyre*.

Comme l'auteur lui-même l'annonce, cette traduction est littérale, ce qui ne l'empêche pas d'être suffisamment littéraire. M. Boisacq, en effet, s'est gardé de tomber dans un mot à mot barbare, et tout en serrant de près le texte latin, il a respecté le génie de la langue française. Un peu de lourdeur dans le style, tel est le seul inconvénient de la fidélité scrupuleuse à laquelle il s'est astreint. Malgré son apparente clarté, Térence n'est pas toujours aisé à comprendre; la critique et l'interprétation du texte présentent maintes incertitudes. M. Boisacq ne s'est pas dissimulé les difficultés de sa tâche; il les a abordées franchement et les a presque toujours résolues avec tact et avec bonheur. Sa traduction est l'œuvre d'un excellent latiniste et d'un philologue exercé. Nous souhaitons qu'il la complète promptement par celle de l'*Andrienne*, de l'*Eunuque* et des *Adelphes*.

P. Thomas.

JUGEMENT DES CONCOURS POUR 1900.

La Classe prend notification des conclusions des rapports :

1° De MM. Kurth, Bormans et le baron de Chestret de Haneffe, sur le mémoire portant la devise : *Legia magnarum artium nutricula*, envoyé en réponse à la pre-

mière question du programme du concours de la Classe pour 1900, demandant une *Étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liége pendant le moyen âge ;*

2° De MM. Stecher, Discailles et Potvin, sur le mémoire portant la devise : *Faut-il désespérer d'un peuple auquel n'ont manqué ni les grands hommes ni les grandes choses?* (J.-B. Nothomb), envoyé en réponse à la troisième question du même programme, demandant de *Faire l'histoire de la littérature française en Belgique, de 1815 à 1830;*

3° De MM. P. Fredericq, Vanderkindere et De Smedt, sur le mémoire portant la devise : *Den uytvercoren staet van het Beggynen leven,* enz., en réponse à la question posée pour le grand prix d'histoire nationale fondé par le baron de Stassart : *Faire l'histoire des origines et des développements des béguinages dans les anciens Pays-Bas jusqu'à nos jours;*

4° De MM. Monchamp, Denis et Leclercq, sur les ouvrages soumis à la septième période (1897-1899), du prix fondé par Adelson Castiau, *pour rechercher les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres ;*

5° Du jury chargé de juger la seconde période du dixième concours (enseignement moyen et art industriel) des prix De Keyn à décerner en 1900.

La Classe se prononcera dans sa prochaine séance sur les conclusions de ces rapports.

COMMUNICATION ET LECTURE.

—

Les nationalités en Auvergne au VIe siècle; par G. Kurth, membre de l'Académie.

Dans une étude précédente (1), j'ai montré que tous les comtes qui ont gouverné l'Auvergne au VIe siècle, excepté pendant un état de siège qui n'a pas duré plus de deux ans, appartenaient aux grandes familles du pays. Une conclusion qui semble découler de ce fait, c'est que la conquête franque n'a pas dû introduire en Auvergne un fort contingent de barbares, autrement on s'expliquerait mal que pas un seul de ceux-ci ne figure sur les listes de ses gouverneurs, à une époque où cette province était encore travaillée par des velléités d'opposition à ses nouveaux maîtres. Pour tirer la chose au clair, c'est-à-dire pour fixer les idées sur la nationalité des divers éléments de la population de l'Auvergne, j'ai fait le relevé de tous les habitants mentionnés dans nos sources, et, au moyen des noms qu'ils portent, j'ai essayé d'arriver à déterminer leur origine.

Voici cette liste, que je crois complète. S'il a été possible de la dresser si exceptionnellement nombreuse, c'est parce que Grégoire de Tours, qui est notre source

(1) *Les comtes d'Auvergne au VIe siècle* (BULL. DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE, Classe des lettres, n° 11, novembre 1899, pp. 769-790).

principale, était lui-même un enfant de Clermont, et que, à part la Touraine dont il a été l'évêque, aucune contrée de la Gaule ne revient plus souvent dans ses récits que sa terre natale. J'ai largement profité aussi des beaux recueils de M. Leblant, qui contiennent un bon nombre d'épitaphes datées relatives à des habitants de l'Auvergne (1).

Abraham, ermite, à Clermont. *V. P.*, III; ***H. F.***, II, 21.
Aemilianus, ermite. ***V. P.,*** XII.
Aeterna, matrone, à *Vibriacum*. *Virt. Jul.*, 49.
Alexandre, religieux. *Glor. Conf.*, 35.
5 Alchima, femme d'Apollinaire, à Clermont. *H. F.*, III, 2, 12.
Amabilis, prêtre, à Riom. *Glor. Conf.*, 32.
Anagildus. *Virt. Jul.*, 12
Anastase, prêtre, à Clermont, *ingenuus genere*. ***H. F.***, IV, 12.
Apollinaire, comte, puis évêque de Clermont. ***H. F.***, II, 37; III, 2.
10 Aprunculus, évêque de Clermont. *H. F.*, II, 23, 36; III, 2; *V. P.*, IV, 1.
Armentaria, mère de Grégoire de Tours. *V. P.*, VII, 2
Arcadius, fils d'Apollinaire. ***H. F.***, II, 9, 12, 18.
Ascovindus, *civis Arvernus*. ***H. F.***, IV, 16.
Ausanius, ami de Parthenius. ***H. F.***, III, 36.
15 Avitus (saint), évêque de Clermont. ***H. F.***, IV, 35; V, 11; X, 6; *Glor. Mart.*, 64, 66; *Virt. S. Jul.*, 48; *Virt. S. Mart*, III, 60; *V. P.*, II prol.; *Glor. Conf.*, 40.

---

(1) E. Leblant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIe siècle*. Paris, 2 vol. in-4°. — Idem, *Nouveau recueil d'inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIe siècle*. Paris, 1897, in-4°.

N. B. — Abréviations : *H. F.* = l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours; *V. P.* = le *Vitae Patrum*; ***I. C.* = *Inscriptions chrétiennes*; *N. R.* = *Nouveau recueil*.**

Balsimius, à Artonne. Leblant, *I. C.*, II, p. 33.
Bardario (Barbario?), diacre à Coudes. Leblant, *I. C.*, II, p. 33
Becco, comte de Clermont. *Virt. Jul.*, 16.
Beregisilus, parent d'Eufrasius de Clermont. *H. F.*, IV, 35.
5 Brachio, abbé de Manat (Puy-de-Dôme). *V. P.*, XII, 2.
Britianus, comte de Clermont. *H. F.*, IV, 39.
Caesaria, femme du comte Britianus. *H. F.*, IV, 13.
Caesarius, à Lezoux (Puy-de-Dôme). Leblant, *N. R.*, p. 230 — P. s daté, mais selon toute vraisemblance du VIe siècle.
Caluppa, reclus, en Auvergne. *H. F.*, V, 9; *V. P.*, XI.
10 Candidus, à Coudes. Leblant, *I. C.*, II, p. 340.
Cato, prêtre de Clermont. *H. F.*, IV, 5-7, 11.
Cautinus, évêque de Clermont. *H. F.*, IV, 7.
Concordia, à Artonne (Puy-de-Dôme). Leblant, *I. C.*, II, p. 321.
Desiderius, *ex Arverno*. *Virt. S. Mart.*, II, 20.
15 Edatius, prêtre, à Artonne (Puy-de-Dôme). *Glor. Conf.*, 5.
Emellio, diacre, à Clermont. Leblant, *N. R.*, p. 231.
Eparchius, prêtre, à Riom (Puy-de-Dôme). *Glor. Mart.*, 86.
Erena, à Coudes. Leblant, *I. C.*, II, p. 340.
Euchirius, sénateur de Clermont. *H. F.*, II, 20.
20 Eufrasius (saint), évêque de Clermont. *V. P.*, IV, 1; *H. F.*, II, 36; III, 2.
Eufrasius, prêtre, à Clermont, fils du sénateur Evodius. *H. F.*, IV, 35.
Eulalius, comte de Clermont. *H. F.*, VIII, 18, 27, 45; X, 6, 8.
Eulalius, archiprêtre, à Artonne. *Glor. Conf.*, 5.
Eunomius, prêtre, à Clermont. *Glor. Mart.*, 52.
25 Eustenia, nièce de Grégoire de Tours. *V. M.*, IV, 36.
Evodius, prêtre et sénateur de Clermont. *H. F.*, IV, 13, 35; *V. P.*, VI, 4.
Fedamia. *Virt. Jul.*, 9.
Fedamius, fils du prêtre Eunomius. *Glor. Mart.*, 52.
Firminus, comte de Clermont. *H. F.*, IV, 13, 30, 35, 40.
30 Florentius, père de Grégoire de Tours. *V. P.*, XIV, 3.
Gallus (saint), évêque de Clermont. *V. P.*, VI; *H. F.*, IV, 5, 6, 13; *Glor. Mart.*, 50; *Virt. Jul.*, 23.
Georgia, religieuse de Clermont, *Glor. Conf.*, 34; Leblant, *I. C.*, II, p. 329.

Georgius, grand-père de Grégoire de Tours. *V. P.*, VI, 1 et XIV.
Georgius, comte de Clermont, *civis Vellavus. Glor. Conf.*, 34.
Grégoire de Tours, né à Clermont.
Gundulfus, duc, grand-oncle maternel de Grégoire de Tours. *H. F.*, VI, 11, 26.
5 Honoratus, parent de saint Quentien. *V. P.*, IV, 3.
Hortensius, comte de Clermont. *H. F.*, IV, 13
Imnacharius, familier de Chramn, à Clermont. *H. F.*, IV, 13.
Impetratus, prêtre de Clermont. *V. P.*, VI, 3.
Ingenuus, pasteur, à Brioude. *Virt. Jul.*, 15.
10 Jean, fils du comte Eulalius de Clermont, archidiacre de Rodez. *H. F.*, X, 8.
Jean, à Coudes. Leblant, *I. C.*, II, 339.
Julianeta, à Coudes. Leblant, *I. C.*, II, 342.
Julien, *defensor,* puis prêtre, à Clermont. *V. P.*, VI, 6.
Julien, prêtre de Randan. *H. F.*, IV, 32.
15 Justinus, beau-frère de Grégoire de Tours. *Glor. Mart.*, 70; *Virt. Mart.*, II, 2.
Laetus, diacre, à Artonne. Leblant, *I. C.*, II, 321.
Laurentius, prêtre. Maassen, *Concilia,* 65.
Leobardus, religieux, indigène d'Auvergne. *V. P.*, XX, I.
Léocadie, grand'mère de Grégoire de Tours. *V. P.*, VI, 1.
20 Lupa. Leblant, *N. R.*, p. 233.
Lytigius, *ex monitoribus. H. F.*, III, 13.
Martius, abbé. *V. P.*, XIV.
Meratina, religieuse. *V. P.*, VI, 7.
Nanninus, prêtre de la *domus Vibriacencis. Virt. Jul.*, 48.
25 Nicetius, neveu par alliance de Grégoire de Tours. *H. F.*, V, 14.
Nicetius, comte de Clermont. *H. F.*, VIII, 18, 30, 48; IX, 22.
Nivardus, ami du père de Grégoire de Tours. *V. P.*, XIV, 3.
Ommatius, sénateur de Clermont, plus tard évêque de Tours. *H. F.*, III, 17; X, 30.
Optadinus, prêtre auvergnat, délégué au concile d'Orléans en 538. (Maassen, *Concilia*, 86.)
30 Palladius, comte de Gévaudan. *H. F.*, IV, 39.

Palladius, à Coudes. Leblant, *I. C.*, II, p. 343.
Papianilla, femme de Parthenius. *H. F.*, III, 36.
Parthenius, ministre du roi d'Austrasie. *H. F.*, III, 36.
Pierre, frère de Grégoire de Tours. *Virt. Jul.*, 24.
5 Pionius, à Coudes. Leblant, *I. C.*, II, p. 344.
Placidina, sœur d'Apollinaire. *H. F.*, II, 37; III, 2, 12.
Porcianus, serf d'un barbare, abbé à Saint-Pourçain (Allier). *V. P.*, V, 1.
Proculus, prêtre de Clermont. *V. P.*, IV, 1.
Proculus, prêtre de Vollore. *V. P.* IV, 1; *H. F.*, III, 13.
10 Proserius, prêtre, à Brioude. *Virt. Jul.*, 46*b*.
Protasius, reclus. *V. P.*, V, 3.
Publianus, archiprêtre de Brioude. *Virt. Jul.*, 22.
Quintianus, évêque de Clermont. *H. F.*, II, 36; III, 2, 12, 13; IV, 5, 35; *V. P.*, IV; VI, 3.
Ranihildis, fille de Sigivaldus. *V. P.*, XII, 3.
15 Remerto, à Clermont. Leblant, *I. C.*, II, 330.
Sagria, à Artonne. Leblant, *I. C.*, II, 322.
Salustius, comte de Clermont. *H. F.*, IV, 13.
Scaptharius, familier de Chramn. *H. F.*, IV, 13.
Sigivaldus, commandant militaire de l'Auvergne. *H. F.*, III, 13, 16, 23, 24; *V. P.*, V, 5; XII, 2 et 3; *Virt. S. Jul.*, 14.
20 Sigivaldus, fils du précédent. *H. F.*, III, 23.
Socratius, oncle du comte Eulalius de Clermont. *H. F.*, X, 8.
Sunniulfus, abbé de Randan. *H. F.*, IV, 32.
Tetradia, femme du comte Eulalius de Clermont, VIII, 27; X, 8.
Tetradius, parent de l'évêque Cautinus de Clermont.
25 Urbanus, diacre, à Brioude. *Virt. S. Jul.*, 46*b*.
Ursus, *civis Arvernus*. *H. F.*, IV, 46.
Valentinianus, prêtre, à Clermont. *H. F.*, VI, 5.
Venerandus, comte de Clermont. *V. P.*, II, 2.
Verus, neveu du comte Eulalius de Clermont, *H. F.*, VIII, 27.
30 Victorius, duc d'Auvergne. *H. F.*, II, 20.
Vitalina, religieuse, à Artonne. *Glor. Conf.*, 5.
Viventius, clerc, à Clermont. *V. P.*, VI, 3.

Cela nous fournit un total de 109 noms qui se décomposent comme suit :

I. — Monde ecclésiastique (49 personnes).

A. — *Évêques* (7).

Apruncululus.
Eufrasius.
Apollinaire.
Quentien.
Gallus.
Cautinus.
Avitus.

B. — *Autres membres du clergé* (28).

Amabilis, pr.
Anastase, pr.
Bardario, d.
Cato, pr.
Edatius, pr.
Emellio, d.
Eparchius, pr.
Eufrasius, pr.
Eulalius, archipr.
Eunomius, pr.
Evodius, pr.
Grégoire de Tours.
Impetratus, pr.
Jean, archid.
Julien, pr
Laetus, diacre.
Laurentius, pr.
Nanninus, pr.
Ommatius, pr.
Optadinus, pr.
Pierre
Proculus, pr.
Proculus, pr.
Proserius, pr.
Publianus, archipr.
Urbanus, d.
Valentinianus, pr.
Viventius, clerc

C. — *Religieux et religieuses* (14).

Abraham.
Aemilianus.
Alexandre.
Brachio.
Caluppa.
Leobardus.
Martius.
Porcianus.
Protasius.
Sunniulfus.
Georgia.
Meratina.
Viventia.
Vitalina.

II. — Monde laïque (60 personnes).

A. — *Comtes, ducs et commandants militaires* (14).

Becco.
Britianus.
Eulalius.
Evodius.
Firminus.
Georgius.
Gundulfus.
Hortensius.
Nicetius.
Palladius.
Salustius.
Sigivaldus.
Venerandus.
Victorius.

B. — *Membres de grandes familles* (22).

Hommes.

Arcadius.
Ausanius.
Beregisilus.
Euchirius.
Florentius.
Georgius.
Justinus.
Nicetius.
Parthenius.
Pierre.
Sigivaldus II.
Socratius.
Tetradius.
Verus.

Femmes.

—

Alchima.
Armentaria.
Caesaria.
Eustenia.
Leocadia.
Papianilla.
Placidina.
Ranihildis.
Tetradia.

C. — *Autres habitants de l'Auvergne, de condition inconnue ou inférieure* (24).

Anagildus.
Ascovindus.
Balsimius.
Caesarius.
Candidus.
Desiderius.
Fedamius.
Honoratus.
Imnacharius.
Ingenuus.
Jean.
Lytigius.
Nivardus.
Pionius.
Remesto.
Scaptharius.
Ursus.
Aeterna.
Concordia.
Erena.
Fedamia.
Julianeta.
Lupa.
Sagria.

De ces cent neuf noms, il n'y en a qu'une quinzaine qui soient germaniques ; ce sont les suivants :

Anagildus.
Ascovindus.
Becco.
Beregisilus.
Brachio.
Caluppa.
Gundulfus.
Imnacharius.
Leobardus.
Nivardus.
Ranihildis.
Scaptharius.
Sigivaldus I.
Sigivaldus II.
Sunniulfus.

Tous les autres sont gréco-latins (1) et désignent des

(1) Il y a sur ma liste trente-cinq personnes qui portent des noms grecs ; ce sont : Alexandre, Alchima, Anastase, Arcadius, Balsimius, Eparchius, Erena, Euchirius, Eufrasius (2), Eulalius, Eunomius, Euste-

personnages appartenant, pour l'immense majorité, à la population indigène; nous n'en connaissons que quatre qui proviennent certainement d'une autre région que l'Auvergne; ce sont : Apruneulus, ancien évêque de Langres réfugié à Clermont, saint Abraham, qui vient de la Mésopotamie, et saint Quentien, avec son parent Honoratus, qui sont des réfugiés d'Afrique.

Si donc il nous fallait juger de la nationalité des habitants de l'Auvergne d'après les proportions que nous indique le chiffre fourni par Grégoire, nous devrions conclure que les indigènes y sont aux barbares immigrés comme 94 est à 15. Mais ce serait une conclusion prématurée, et les considérations qui suivent vont la modifier considérablement.

Si, d'une part, il est solidement établi qu'au VIe siècle, en Gaule, aucun Franc d'origine germanique n'a porté un nom gréco-latin, de l'autre, il ne l'est pas moins que dès la même époque l'usage s'est répandu, parmi les Gallo-Romains, de porter des noms germaniques. Il n'est donc nullement certain que les quinze porteurs de noms germaniques dont nous avons dressé la liste soient tous indistinctement des Germains; il y en a même certainement deux qui appartiennent, par le sang, à de grandes familles gallo-romaines d'Auvergne. Beregisilus appartient à celle du comte Hortensius, et Gundulfus est le grand-oncle de Grégoire de Tours. Ce dernier était Romain de père et de mère, étant fils du sénateur Florentius et de sa femme Artemia. On ne sait si Gundulfus tenait son

---

nia, Evodius, Fedamia, Fedamius, Georgia, Georgius (2), Gregorius, Johannes (2), Leocadia, Lytigius, Nicetius (2), Ommatius, Palladius, Parthenius, Petrus, Pionius, Proserius, Protadius, Socratius, Tetradia, Tetradius.

nom de ses parents, ou si ce n'est pas lui-même qui le changea quand il arriva à la cour d'Austrasie, où nous le voyons occuper les hautes fonctions de *domestique*. Et Beregisilus se trouve peut-être dans le même cas, à moins toutefois que l'on ne veuille s'arrêter, en ce qui le concerne, à l'hypothèse fort probable qu'il était issu d'un mariage mixte, c'est-à-dire que sa mère était Gallo-Romaine et son père barbare. Nous avons plus d'un exemple de ce genre de mariage, et il n'y a rien qui ait plus contribué à l'emploi simultané de noms gallo-romains et de noms barbares par les membres d'une même famille.

Quatre autres personnages, parmi nos quinze porteurs de noms germains, me semblent également des Gallo-Romains plutôt que des barbares; ce sont : Ascovindus, Leobardus, Nivardus et Sunniulfus. Le premier est nommé par Grégoire, à l'occasion du séjour fait en Auvergne par Chramn, fils de Clotaire Ier. « Il avait avec lui, dit notre narrateur, un homme considérable et dont tout le monde reconnaissait le mérite : c'était Ascovindus, citoyen de l'Auvergne, qui s'efforçait énergiquement, mais sans succès, de détourner ce prince de la mauvaise voie (1). » Je n'ai pu rendre toute la portée des mots *civis Arvernus*, qui, dans la pensée de Grégoire, désigne, sans contredit, un indigène auvergnat et, par suite, un homme de race gallo-romaine. Le mot a pris, sous la plume du chroniqueur, une acception à la fois géographique et ethnique; la signification politique a totalement disparu. Il n'y a pas le moindre doute que l'homme ainsi désigné, et qualifié en termes si élogieux, soit,

(1) Gregoire de Tours, *H. F.*, IV, 16.

comme Beregisilus et comme Gundulfus, un Gallo-Romain porteur d'un nom germanique.

Le cas de Leobardus n'est pas moins clair. Grégoire dit de lui qu'il est *Arverni territorii indigena, genere quidem non senatorio, ingenuus tamen*. Tous ces termes désignent un Gallo-Romain et non un barbare. *Indigena*, pour Grégoire, tout comme *civis* tout à l'heure, ne pourrait, sous aucun rapport, s'appliquer à un homme dont on saurait qu'il est d'extraction étrangère. Ce n'est d'ailleurs que parmi les Gallo-Romains d'Auvergne que la distinction entre les familles sénatoriales et les familles simplement libres avait un sens. Au surplus, toute la biographie de ce saint personnage, que Grégoire a connu et fréquenté assidûment, atteste sa race gallo-romaine. Dès son enfance, ses parents l'envoient à l'école; quand il est devenu adulte, son pere veut le marier et invoque l'autorité de l'Écriture sainte. Ses fiançailles ont lieu selon les coutumes pratiquées en pays gallo-romain; on voit de plus que ses parents ont des propriétés territoriales en Auvergne, et lui-même, nous dit-on, a la passion d'apprendre les lettres. Incontestablement ce personnage est encore un Gallo-Romain porteur d'un nom germanique.

J'en dirai autant de Sunniulfus, qui a été abbé du monastère de Randan (Puy-de-Dôme). Sa piété, son tour d'esprit, les fonctions auxquelles il fut appelé, le silence même de Grégoire sur son origine, tout nous fait croire à sa nationalité gallo-romaine. Sans doute, un barbare pouvait, dès le VIe siècle, être déjà assez conquis par la civilisation chrétienne pour embrasser la vie religieuse et même pour s'y élever à un haut degré de ferveur; Grégoire de Tours nous en donne lui-même la preuve en nous parlant de l'abbé Brachio, qui était d'origine thuringienne, et de saint Senoch, né dans une colonie

de Taifales du Poitou. Mais il faut remarquer qu'en pareil cas lui-même est assez frappé par une pareille circonstance pour prendre la peine de nous faire connaître leur nationalité, comme une preuve de plus de l'excellence d'une vertu qui a dû vaincre l'obstacle du sang barbare.

Nivardus enfin, dont Grégoire ne parle qu'en passant, a bien l'air d'être un Gallo-Romain plutôt qu'un barbare. Nous le voyons lié d'amitié avec le sénateur Georges, père de notre narrateur, et il est bien douteux que des rapports d'amitié aient existé entre Auvergnats et barbares à un moment si rapproché de la conquête franque. Cela n'était pas impossible, sans doute, mais la chose aurait été assez exceptionnelle pour que le chroniqueur en fût frappé lui-même et nous fît connaître la nationalité de l'homme qui avait su conquérir l'amitié de Georges.

Restent neuf personnages qui sont bien de nationalité germanique; ce sont : Anagildus, Becco, Brachio, Caluppa, Imnacharius, Ranihildis, Sigivaldus et son fils du même nom, et enfin Scaptharius. Il en faut tout d'abord écarter deux qui n'ont aucun rapport avec l'Auvergne et qui, arrivés dans ce pays avec leur maître Chramn, y sont restés fort peu de temps et l'ont quitté sans retour : ce sont Scaptharius et Imnacharius. Évidemment ils ne sont pas les seuls barbares que ce prince a amenés avec lui en Auvergne, mais, pas plus que lui, ils ne peuvent être compris dans la population de ce pays, et je ne les aurais pas portés sur ma liste si je n'avais craint, en les omettant, de laisser croire à quelque lecteur distrait que je les avais oubliés. Chramn, avec Imnacharius et Scaptharius ainsi que toute sa *maisnie*, n'est en Auvergne qu'un hôte de passage, dont on ne

saurait faire état dans un relevé de la population germanique de ce pays.

C'est un hôte de passage encore que Sigivaldus, parent du roi Thierry Ier, qui fut chargé du gouvernement de l'Auvergne après la sanglante répression de la révolte de 530. Sigivaldus, naturellement, amena avec lui sa famille, comprenant entre autres son fils, nommé Sigivaldus comme lui, sa fille Ranihildis, et une suite assez nombreuse sans doute dont faisaient partie deux jeunes serfs d'origine thuringienne, deux frères dont l'un portait le nom de Brachio.

Le comte Becco, qui gouverna l'Auvergne pendant quelque temps après la mort de Sigivaldus, y était arrivé, selon toute apparence, en même temps que lui, avec l'armée d'occupation dont le séjour en Auvergne ne paraît pas s'être prolongé au delà de la durée de l'état de siège. Becco, si je ne me trompe, sera retourné dans son pays d'origine après l'expiration de ses fonctions. Pour la famille de Sigivaldus, cruellement frappée par la fin tragique de son chef, elle disparut bientôt de l'Auvergne : Sigivaldus II, ami de Théodebert, alla rejoindre ce prince en Austrasie, et il est probable que les autres membres de sa famille ne seront pas restés longtemps établis dans une province étrangère, où leur père avait été détesté et où avait coulé son sang (1). Seul de la suite de Sigivaldus, Brachio est resté en Auvergne, où il devint abbé de

(1) Il faut cependant remarquer que, plusieurs années après la mort de Sigivaldus, Ranihildis, sa fille, fit à Brachio une donation de terres à Saint-Saturnin de Vensat : cela pourrait nous autoriser à croire qu'elle s'était mariée en Auvergne. GRÉGOIRE DE TOURS, *V. P.*, XII, 3.

Manat. Ce saint homme a eu, si nous pouvons nous en rapporter à l'indice fourni par sa nationalité thuringienne, une destinée bien singulière. Selon toute apparence, il faisait partie, avec son frère, des prisonniers que l'armée de Thierry Ier ramena en 524 de son expédition de Thuringe. C'était alors un bel adolescent, dont Sigivaldus, son maître, avait fait son veneur. En cette qualité, il parcourait les forêts de l'Auvergne, richement vêtu et l'épée au poing, à la poursuite des bêtes sauvages. Touché des vertus et des enseignements de l'ermite saint Émilien, il se convertit et, à la mort de Sigivaldus, il embrassa la vie religieuse. Il remplit une longue carrière riche en œuvres et mourut en odeur de sainteté (576). Pour lui, comme pour Radegonde, sa compatriote, les malheurs de sa patrie et ses propres infortunes étaient devenus l'occasion du salut.

Ainsi, chose singulière, nous n'avons pas rencontré jusqu'à présent de véritables habitants de l'Auvergne qui soient d'origine germanique. Parmi ceux que leurs noms semblent désigner comme tels, les uns sont en réalité des Gallo-Romains, les autres ne sont que des hôtes de passage. Restent deux hommes que nous pouvons, à la rigueur, considérer comme des barbares, bien que Grégoire ne fasse aucune mention de leur nationalité : ce sont Anagildus et Caluppa. Mais, si l'on peut s'en rapporter à leurs noms, cette nationalité est visigothique et non franque. Le nom d'Anagildus est inconnu chez les Francs (1), tandis que ses deux éléments constitutifs se retrouvent dans celui d'Athanagild porté, comme on sait,

(1) FOERSTEMANN, *Altdeutsches Namenbuch*, t. I, col 83, ne connaît qu'Anahildis, nom de femme dans le Polyptyque d'Irminon.

par un roi des Visigoths, et que sa désinence est particulièrement fréquente dans les noms d'hommes de cette nation (*Athanagild*, *Leorigild*, *Hermenegild*, etc.).

Quant à Caluppa, la nationalité visigothique de ce nom est une chose à peu près certaine. Une particularité propre aux langues gothiques (à savoir l'ostrogoth, le visigoth, le suève et le vandale), de même qu'au vieux-saxon, c'est la désinence *a* (génitif *anis*) usitée dans les noms propres à la place de l'*o* des autres dialectes (1). Aussi tous les noms affectés de la désinence *a* que nous trouvons dans Grégoire de Tours appartiennent-ils à des individus parlant un des idiomes gothiques, comme on peut le voir par la liste suivante :

NOMS GOTHIQUES.

Agila, roi des Visigoths. *H. F.*, III, 30.

Agila, ambassadeur visigoth. *H. F.*, V, 43 (gén. Agilanis).

Aegila. Le duc Calumniosos cognomento Aegila (gén Aegilanis), duc de Gontran, dans le Midi. *H. F.*, VIII, 30.

Ara, duc ostrogoth sous Théodoric le Grand, à Arles. *Glor. Mart.*, 77.

Attila, roi des Huns. *H. F.*, II, 7 (acc. Attilanem). Nom transmis sous une forme germanisée par les Goths.

Audica, roi de Gallice. *H. F.*, VI, 43.

Caluppa, reclus, à Meallet (abl. Caluppane). *Vit. Patr.*, XI.

Chuppa, *comes stabuli*, sous Chilpéric, roi des Francs. *H. F.*, V, 39 (abl. Chuppane); VII, 39 (acc. Chuppanem); X, 5 (2).

---

(1) Sur cette particularité, voir Foerstemann, *op. cit.*, t. I, p. 2, et cf. G. Kurth, *Histoire politique des Mérovingiens*, p. 338.

(2) Chuppa est le seul personnage de cette liste qui ne paraisse pas appartenir à une des nationalités de langue gothique. Comme l'indiquent son pays et le roi qu'il sert (celui de Neustrie), il est probablement un des Saxons si nombreux dans le pays de Bayeux.

Cyrola, évêque des Vandales d'Afrique. *H. F.*, II, 3.
Leuva, roi des Visigoths. *H. F.*, IV, 38 (abl. Leuvane); IX, 24 (gén. Leuvanis).
Occila, buccellaire d'Aetius. *H. F.*, II, 8.
Oppilla, ambassadeur visigoth. *H. F.*, VI, 40.
Sigila, fidèle de Sigebert Ier, qui quondam ex Gothia venerat. *H. F.*, IV, 51.
Theuda, *H. F.*, III, 30, roi des Visigoths.
Tragula, serviteur d'Amalasonthe, reine des Ostrogoths. *H. F.*, III, 31 (acc. Traguilanem).

Résumons rapidement les résultats de cette enquête. Sur quinze porteurs de noms germaniques que nous rencontrons au VIe siècle, il y a six Gallo-Romains et deux Visigoths, plus un Thuringien que les jeux de la fortune ont apporté dans ce pays. Les six autres sont des Francs germaniques, mais qui n'ont fait que passer en Auvergne sans y prendre racine. L'idée d'une prise de possession ou d'une colonisation de l'Auvergne par ce peuple doit donc être absolument écartée. La population de l'Auvergne est restée homogène depuis la fin de l'Empire; la conquête franque n'y a introduit aucun élément nouveau dans une proportion appréciable.

Ces conclusions, on le voit, s'opposent diamétralement au point de vue des historiens qui veulent que toute la Gaule, y compris les provinces les plus méridionales, ait reçu, après la conquête franque, un contingent considérable de nouveaux habitants barbares. Roth, qui a donné à cette manière de voir son expression la plus catégorique (1), est convaincu que le nombre de ces immi-

---

(1) Nicht minder ist gewiss, dass sich mit der Eroberung Franken in allen Landestheilen niederliessen, nicht nur bis zur Loire, wo die fränkische Bevölkerung theils stärker, theils ebenso stark war als die Romanische, sondern auch von der Loire bis in das südlichste Gallien und in Burgund. ROTH, *Geschichte des Beneficialwesens*, p. 68.

grants devait être assez considérable en Auvergne. Mais le seul argument qu'il invoque à l'appui de son opinion est un passage de Grégoire de Tours où cet écrivain, racontant l'histoire d'Eufrasius, qui essaya de se faire nommer évêque de Clermont après la mort de Cautinus, consacre à ce personnage quelques lignes dédaigneuses. « C'était un homme de vie raffinée, mais de mœurs peu chastes; il enivrait souvent les barbares, mais il nourrissait rarement les indigents (1). »

Ces barbares, au dire de Roth, sont des Francs germaniques, et son opinion est partagée, si je ne me trompe, par tous ceux qui se sont occupés de notre passage (2). Mais c'est là préjuger la question, et c'est de plus la trancher fort mal, attendu que tous les Francs ne sont pas des barbares (3), ni tous les barbares des Francs. On a déjà fait remarquer ailleurs un sens très particulier que le mot *barbare* avait pris dans les derniers temps de l'Empire et qu'il avait conservé dans les commencements de l'époque mérovingienne : c'est celui de soldat (4). On est fondé à se demander si ce n'est pas de soldats que Grégoire veut parler plutôt que

---

(1) Erat quidem elegans in conversatione, sed non erat castus in opere, et plerumque inebriabat barbaros, sed raro reficiebat egenos. *H. F.*, IV, 35.

(2) ROTH, *op. cit.*, p. 68 avec la note 104; Arndt dans son édition de GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, IV, 35; Krusch, dans la *Table onomastique* de la même édition, p. 935.

(3) Contre l'identification des deux termes *Francs* et barbares, voir mon mémoire intitulé : *La France et les Francs dans la langue politique du moyen âge* (REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, t. LVII, pp. 366 et suiv.).

(4) EWALD, dans le *Neues Archiv*, t. VIII; G. KURTH, *op. cit.*, pp. 393-395.

de Francs germaniques. En effet, il n'y a pas de raison apparente pour supposer qu'Eufrasius aurait tenu à s'enivrer avec des étrangers plutôt qu'avec ses compatriotes, mais on comprend parfaitement que s'il cultivait la bouteille, il ait recherché la compagnie des soudards. Objectera-t-on que ces soudards étaient précisément des barbares? Je n'y contredirai pas, mais je me bornerai à faire remarquer que rien n'autorise à supposer que ces barbares fussent des Francs. En effet, en 571, année où Eufrasius brigua l'épiscopat, il y avait une quarantaine d'années que la garnison franque placée dans le pays par Thierry I[er] en avait été retirée, et il y avait dix à douze ans que Chramn était parti avec sa suite. Par contre, il y avait en Auvergne, et cela depuis le commencement du V[e] siècle, une colonie de soldats barbares, qui y avait été établie par les empereurs : c'étaient les *Laeti gentiles Suevorum* mentionnés dans le *Notitia dignitatum* (1). Nul doute que les *barbari* fréquentés par Eufrasius ne soient de ces Lètes, les seuls soldats établis à demeure en Auvergne, au témoignage de nos sources.

Je crois en trouver une preuve dans un autre passage peu remarqué de Grégoire de Tours. Racontant la vie de l'ermite saint Pourçain, il nous dit que ce religieux était le serf d'un barbare et qu'il fuyait souvent la maison de son maître pour se réfugier dans l'abbaye voisine (2). Cette abbaye, c'est celle qui a pris depuis le nom de Saint-Pourçain et qui a donné naissance à la ville du

---

(1) Praefectus Laetorum gentilium Suevorum, Arunbernos (*al.* Arvernos). Aquitanicae primae. SEECK, p. 207.

(2) Hic enim servus fuisse fertur cujusdam barbari. GRÉGOIRE DE TOURS, *V. P.*, V, 1.

même nom, dans l'arrondissement de Gannat (Allier), c'est-à-dire dans l'ancienne Auvergne. Le saint, que nous voyons qualifier de vieillard à la date de 530, doit être né, par conséquent, entre 460 et 470, c'est-à-dire à une date où l'Auvergne était encore romaine et où les Francs étaient encore confinés dans le pays de Tournai. Le barbare, son maître, ne peut donc pas avoir été un Franc, et nous avons tout lieu de croire que c'était un soldat de l'armée impériale, peut-être un vétéran retiré sur une terre que lui avait cédée le fisc.

La tentative que l'on a faite de retrouver des Francs dans les *barbari* mentionnés en Auvergne par Grégoire de Tours est donc absolument illusoire; bien plus, elle me fournit la contre-épreuve de mes conclusions.

Et il faudra désormais biffer l'Auvergne de la liste des provinces gauloises qui auraient reçu un appoint de population germanique à la suite de la conquête de ce pays par les Francs. Mais ce n'est pas tout, et je pense que la démonstration faite pour ce pays vaut pour les régions avoisinantes, peut-être même pour toute la Gaule méridionale. Je me propose de soumettre ultérieurement à mes confrères quelques nouvelles considérations sur ce sujet.

COMITÉ SECRET.

La Classe se constitue en comité secret pour discuter les titres des candidats présentés aux places vacantes.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 5 avril 1900.

M. Alfr. Cluysenaar, directeur.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Éd. Fétis, *vice-directeur ;* F.-A. Gevaert, G. Guffens, Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gust. Biot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Jos. Stallaert, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, A. Hennebicq, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, le comte J. de Lalaing, Ém. Janlet, H. Maquet, *membres ;* Alb. De Vriendt, Fl. van Duyse, Ém. Mathieu, G. Bordiau, Eug. Smits et L. Solvay, *correspondants.*

M. Winders écrit pour motiver son absence pour cause d'indisposition.

CORRESPONDANCE.

M. Clément Lyon fait hommage d'un exemplaire de sa brochure : *Le célèbre maître de chapelle du XVIe siècle, Philippe de Monte, était-il Malinois ou Montois ?* — Remerciements.

RAPPORTS.

MM. Radoux, van Duyse et Mathieu donnent lecture de leurs appréciations du rapport adressé à M. le Ministre de l'agriculture par M. Joseph Jongen, premier prix du grand concours de composition musicale de 1897. Ce rapport a pour objet le séjour du lauréat à Munich.

— Renvoi à M. le Ministre de l'agriculture ayant les beaux-arts dans ses attributions.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

De l'importance du paysage dans l'art moderne;
par Jean Robie, membre de l'Académie.

Quand on étudie le mouvement artistique qui se produisit au commencement du XIXe siècle, on reconnaît aussitôt que la peinture d'histoire, nommée parfois le Grand Art, décline insensiblement malgré la sollicitude des gouvernements de l'Empire, de la Royauté et des deux Républiques.

Renversés tour à tour dans la poussée réactionnaire ou démocratique, ballottés en tous sens entre les classiques, les réalistes et les romantiques, les ministres indécis ne savaient à quels saints se vouer. Entraînés dans la débâcle, les dieux de l'Olympe, avec tout leur

attirail de casques, de boucliers et d'accessoires emblématiques, tristement s'en allaient à la dérive, quand le peintre David, régicide et déicide, les fit couler à fond en voulant les sauver : ses dernières victimes, Mars et Vénus, exécutées à Bruxelles, reposent en paix dans le musée de cette ville hospitalière. Ce fut le coup de grâce du classicisme romain et la fin de la dictature du peintre officiel de la Convention et de l'Empire. L'auteur du *Sacre de Napoléon Ier* se souvint trop tard, hélas ! que la conception de son chef-d'œuvre était en opposition avec les principes absolus et dissolvants qu'il professa par la suite.

Dans la réaction qui se produisit à cette époque au détriment du Grand Art, divers genres de peintures que l'on nommait dédaigneusement secondaires, prirent une importance capitale, grâce à l'ascendant de l'École anglaise qui, de son côté, dérivait des Flamands.

Ce double croisement devait amener les plus heureux résultats. Affranchi désormais de la règle inflexible des classiques, l'art se réveille, se transforme comme par enchantement ; les paysagistes, les marinistes, les animaliers attirent peu à peu l'attention des critiques d'art qui, faute de grandes machines historiques, se rabattent sur les tableaux de chevalet.

Ce retour vers les petits maîtres d'autrefois rappelle en partie le mouvement qui se produisit en Hollande et en Belgique après la mort de Rubens. Dans ce flux et reflux périodique chargés d'épaves, la postérité a recueilli maints joyaux précieux qui font la richesse de nos collections nationales. « C'est de l'art en petite monnaie à la portée des bourgeois », disait-on ; soit, mais ce n'en était pas moins un art très vivace, très sincère, qui tient une

place importante dans l'histoire de la vie moderne. Qu'importe d'ailleurs la dimension d'une toile si l'œuvre, par son côté humain, nous révèle le sens intime des choses? *La Bergère* de Millet, d'un charme si pénétrant, n'est-elle pas, après tout, du grand art?

Les causes de ces revirements momentanés sont si complexes, si obscures, que ce problème est loin d'être résolu malgré les efforts d'une foule d'écrivains qui ne cessent de verser des pleurs et des flots d'encre sur la tombe de la grande peinture, oubliant que l'art, dans toutes ses manifestations, est un reflet de la civilisation locale et temporaire qui l'a fait naître. D'autre part, la conception du beau, les élans artistiques sont subordonnés à certains courants d'idées qui varient sans cesse pour rétrograder de temps à autre, sans raison apparente, vers leur point de départ. Or, si dès à présent beaucoup de peintures du commencement du XIXe siècle nous semblent plus ou moins vieillottes, pouvons-nous affirmer que nos descendants ne nous traiteront pas de barbares et d'anarchistes? Quoi qu'il en soit, en art comme en toutes choses, les idées nouvelles ne s'adoptent pas sans opposition ; si les musiciens du temps de Louis XV avaient pu entendre inopinément la *Walkyrie* de Wagner, il est fort probable qu'ils se seraient enfuis épouvantés en se bouchant les oreilles. Deux choses toutefois peuvent nous guider dans la recherche de la vérité : l'analyse constante des beautés de la nature et l'étude approfondie des peintres qui ont su les interpréter en respectant leur caractère de grandeur et de simplicité. A ce point de vue, les œuvres d'un grand nombre de petits maîtres des Écoles flamande et hollandaise démontrent qu'un simple et modeste paysage peut captiver les esprits. Voyons maintenant si les

anciens étaient du même avis. Une petite excursion en Italie nous permettra d'élucider la question.

Le voyageur qui visite les ravissantes maisons de Pompéi, toutes couvertes de peintures à fresques, est séduit tout à coup par la richesse ornementale de ces demeures exhumées comme par miracle, alors qu'elles étaient tombées dans l'oubli depuis la première éruption historique du Vésuve. Parmi ces peintures, dont les sujets sont empruntés pour la plupart à la mythologie ou à la vie privée, on remarque des agencements décoratifs conçus avec un goût exquis, où la figure humaine, les animaux, les natures mortes, les fleurs, les accessoires sont reproduits, à main levée, avec une sûreté étonnante. Tous les genres enfin y sont représentés, tous, hormis le paysage tel que nous l'entendons aujourd'hui. Le milieu ambiant de tous les sujets se compose d'ordinaire de fonds unis ou d'une indication de paysage urbain : motif d'architecture, escalier ou colonnade d'une perspective très fantaisiste.

Pourquoi cette absence de paysages, tandis que les artistes pompéiens avaient sous les yeux les merveilles de la campagne napolitaine, beaucoup plus riche, plus verdoyante qu'elle ne l'est de nos jours? Faut-il attribuer cette lacune à l'influence des écrivains dont les idées, en ce temps-là très répandues, faisaient autorité parmi les artistes et les gens éclairés? A mon avis, cela n'est pas douteux. Bien que les poètes de cette époque, Horace et Virgile, fussent très sensibles aux beautés des champs qu'ils décrivaient de main de maître, ces aimables épicuriens méprisaient les sites agrestes et les vastes solitudes. Très raffinés, aimant leurs aises, il leur fallait de beaux jardins, des villas somptueuses où l'on pouvait muser,

entre amis, à l'ombre des lauriers-roses ou sous les pampres vermeils de Bacchus.

« Pour moi, dit Horace, je suis enchanté des bocages de Tivoli, de ses vergers couverts d'arbres fruitiers et entrecoupés de mille ruisseaux distribués avec art ! »

Distribués avec art ! Ces quelques mots prouvent que le goût du factice et la manie de défigurer la nature en lui enlevant sa liberté étaient déjà fort répandus dans le monde romain ; — ce vandalisme inconscient subsiste encore aujourd'hui dans la plupart des villas italiennes, où les arbres, les massifs, mutilés et tondus, sont convertis en berceaux, en galeries et en vertes palissades.

Le sentiment de la nature inculte, austère et grandiose ne se développa guère pendant la Renaissance à cause de ces mêmes poètes qui firent les délices des contemporains, des Médicis et de Machiavel. Dans la relation de son voyage à travers les défilés majestueux des Alpes aboutissant au lac de Wallenstadt, le célèbre Florentin Benvenuto Cellini rapporte qu'il demeura terrifié à l'aspect de cet affreux pays. Les idées fausses se multiplient sans cesse comme les mauvaises herbes. Deux siècles après, le président De Brosses, parlant de la campagne romaine, exprime son dédain et son désappointement en ces termes : « On vante beaucoup les vues de Frascati et de Tivoli..., elles seraient admirables si cette campagne était ornée, bâtie, peuplée comme elle pourrait l'être, mais qu'est-ce qu'une longue vue sur une plaine déserte ! »

Il est vrai qu'à cette époque personne ne se serait avisé de franchir des montagnes abruptes ou de s'aventurer dans le désert pour le plaisir de contempler leur sublime horreur.

Il n'en est plus ainsi depuis Jean-Jacques Rousseau et Byron; ceux-ci, enfin, comprennent la beauté de la nature inculte et la font aimer à tel point que durant les beaux jours des milliers de touristes vont s'abattre, comme des nuées de sauterelles, sur les montagnes de l'Helvétie...

Avant de parler des paysagistes du XVIIe siècle, il convient de signaler les tentatives des primitifs dans lesquelles nous voyons reparaître le paysage urbain avec force détails finement rendus, mais dont l'ensemble est de pure convention. Ce n'est que plus tard, avec les Hobbema, les Van der Neer, les Ruysdael, que nous entrons dans la période moderne qui malheureusement subit un temps d'arrêt à la mort de ces artistes renommés. A part quelques peintres de troisième ordre, qui suivaient machinalement les traces de Poussin, de Ruysdael et de Claude Lorrain, tout semblait perdu; le mauvais goût envahissait les écoles livrées au hasard, sans chefs assez marquants pour les retenir dans la bonne voie...

Au moment de nous occuper des artistes contemporains, il est juste de reconnaître que l'évolution de notre sentiment du beau en matière de paysage est due en grande partie au mouvement littéraire du commencement du XIXe siècle dont les précurseurs et chefs de file, Bernardin de Saint-Pierre et Châteaubriand, ont dépeint avec tant d'éclat les paysages exotiques. Puis Lamartine nous conduit en Orient, Victor Jacquemont nous fait voir l'Inde et le Thibet; les poètes *Lakistes* chantent l'Écosse et la Norvège; l'Afrique n'a plus de secrets : le monde entier est exploré...

Peu à peu l'horizon s'éclaire; les idées s'élargissent :

les peintres, les écrivains, plus sensibles, plus éclectiques que leurs devanciers, nous dévoilent les charmes de la nature livrée à elle-même, ses aspects multiples, arides, plantureux ou mélancoliques; l'immensité déserte inondée de lumière, les forêts silencieuses imprégnées de volupté trouvent des artistes, des poètes, dont les œuvres, prises sur le vif, nous donnent enfin l'impression du vrai, sans fard et sans déguisement. Dès lors, la convention et le maniérisme sont remplacés par la probité artistique; plus de paysagistes en chambre, peignant des marines et des effets de neige au coin du feu où le chic et la banalité règnent despotiquement. Le plein air devient le domaine d'une légion de travailleurs enthousiastes, infatigables, toujours aux prises avec la nature, bravant les intempéries par amour de l'art, et jetant sur la toile le nuage qui passe et les rayons du soleil traversant la feuillée.

Cette vie solitaire, en pleine campagne ou dans le calme imposant des grands bois, est l'hygiène de l'âme : comme un souffle mystérieux, les effluves vivifiants qui se dégagent de la terre révèlent les harmonies de la Création ; le peintre qui les perçoit se montre le plus ardent, le plus fécond, car la nature, mobile comme l'onde, lui apparait sous tant d'aspects de l'aurore au couchant, sous les ciels orageux ou par les midis ensoleillés, que toute son existence ne peut suffire à rendre la variété des tableaux qui charment ses regards. Dans cette contemplation de chaque jour, la personnalité se développe et s'affirme : Corot, le prestigieux improvisateur, fait du grand art par instinct ; Courbet, avec une désinvolture magistrale, saisit les côtés pittoresques de la nature et, peu soucieux des détails, se borne à déployer la magnificence de sa palette ;

tandis que Troyon, par l'éclat de sa peinture ferme et savoureuse, rivalise avec les anciens Flamands. Ajoutons enfin, pour compléter la célèbre pléiade, — je ne parle que de ceux qui ne sont plus, — les Diaz, les Rousseau, les Dupré, les Fourmois, les Boulenger qui, dressant leur chevalet à l'orée des bois, se passionnent pour les vieux chênes à la ramure solide, rustique, pour les hêtres vénérables tapissés de mousses, dont les verts sombres et veloutés forment un harmonieux contraste avec le feuillage transparent des taillis. Sous l'impulsion de ces maîtres, le paysage prend une physionomie, s'anime et offre autant d'intérêt dans son apparente simplicité qu'une figure humaine quelconque...

J'ai résumé aussi brièvement que possible l'histoire d'un mouvement artistique fort complexe qui souleva une foule de questions et de controverses, dont les conclusions définitives furent adoptées par la nouvelle école de paysage comme l'Évangile du jour. Ainsi que nous venons de le voir, les littérateurs, autant que les peintres, ont aidé à réformer le jugement esthétique des masses; cette réforme, arrivée à son heure, a ouvert les esprits. Tout le monde aujourd'hui voyage, parcourt le littoral, gravit les montagnes ou s'en va au loin, par delà les mers, à la recherche des grands spectacles de la nature que beaucoup d'initiés comprennent et décrivent désormais tout autrement que les contemporains de Watteau et de ce bon président De Brosses. Témoin les esquisses de paysages si justes, si colorées et en même temps si personnelles que notre cher et distingué confrère M. Charles Tardieu rapporta de son voyage au Congo. — Dans cet ordre d'idées, les paysagistes de l'École belge semblent marcher d'accord avec la plupart

des paysagistes étrangers; réalistes, impressionnistes ou luministes n'ont en somme qu'un seul but : la recherche de la vérité. Si quelques novateurs trop audacieux s'égarent en chemin, d'autres, mieux doués ou mieux préparés à la lutte, nous font entrevoir des horizons lumineux découverts jadis par Constable et le rude et indomptable Turner.

—

Trois pages d'histoire rubénienne; par Max. Rooses, membre de l'Académie.

L'homme en costume oriental du Musée de Cassel.

Quiconque a visité le Musée de Cassel y a remarqué, parmi les œuvres de Rubens, le portrait d'un homme en costume oriental. A première vue, on s'aperçoit que le personnage n'appartient pas aux contrées dont il porte les habits : c'est évidemment un occidental qui s'est affublé de vêtements exotiques, rapportés des pays lointains où il a séjourné ou qu'il a visités. Robe violette, manteau noir doublé de fourrure, turban formé d'un fez rouge et d'un tissu blanc, pantalon rouge, ceinture blanche, rien ne manque à sa toilette éclatante. Il est debout sur un tapis de Smyrne; à côté de lui, contre le mur, se trouve un éventail en feuilles de palmier avec un manche en bois sur lequel on distingue une double croix blanche sur un fond rouge.

L'homme se prélasse dans son déguisement somptueux et multicolore; il étale sa puissante corpulence en pleine lumière, appuie l'une des mains sur une baguette coloriée,

l'autre sur la hanche. Il a la pose bien connue du roi nègre dans l'*Adoration des Mages* du Musée d'Anvers, et quoique les couleurs de toutes les pièces du vêtement ne concordent pas, il n'y a pas à douter que Rubens n'ait fait poser pour le personnage de son célèbre tableau l'oriental amateur dont il a fait le portrait.

On s'est donné beaucoup de peine pour deviner ou découvrir l'énigmatique modèle; le tableau porte un indice qui aurait pu mettre sur la voie de l'identification du personnage, ses armoiries, notamment, peintes dans le coin supérieur à droite du tableau. Malheureusement, le blason a été gratté à dessein et est en grande partie devenu illisible.

Une heureuse trouvaille, faite dans les archives d'une église de village près d'Anvers, vient de fournir les éléments nécessaires à la solution du problème. Il y a quelques mois, un zélé fouilleur de documents anciens, M. J.-B. Stockmans, archiviste à Borgerhout, m'apprit qu'il venait de trouver, dans un des testaments conservés à l'église de Schooten, la mention d'un portrait d'homme, peint par Rubens, en costume turc, et me demanda ce que pourrait bien être devenu le tableau en question. Je ne doutai pas un instant qu'il ne s'agît du Levantin de Cassel et, vérification faite, ma supposition s'est trouvée fondée.

Le testament découvert était celui de Nicolas de Respani ou de Respaigne, seigneur de Schooten; il fut écrit le 22 novembre 1647 par le curé de Merxem, remplaçant son collègue de Schooten. Il contient les passages suivants :

« Item le testateur déclare avoir donné et transféré par donation entre vifs à Mme de Schooten son portrait

ture peint par Rubens, à charge que ladite effigie, après la mort de ma présente épouse, passera toujours à l'aîné de mes hoirs masculins.

» Il déclare, en outre, léguer par donation entre vifs à son fils aîné, M. Nicolas de Respaigne, capitaine, etc., sa croix d'or de Jérusalem avec la chaînette en or y attachée, ainsi que ses habits turcs, arcs, haches et autres raretés turques (1). »

En 1885, le directeur du Musée de Cassel avait joint à une demande de renseignements qu'il m'adressa concernant l'identité de l'homme en costume oriental, une copie des traces que les armoiries avaient laissées sur le tableau et qu'un érudit dans la matière avait déchiffrées dans les termes suivants : « Un écu de gueules au chevron d'argent, au chef d'argent chargé de..., l'écu timbré d'un casque d'argent, grillé, liséré et couronné d'or, assorti de ses lambrequins de gueules et d'argent. Au-dessus du cimier, un vol dont l'une partie est d'argent et l'autre de sable. »

Rietstap décrit ainsi les armoiries des Respani ou

(1) Item verclaert hy mits desen gegeven oock te hebben ende getransporteert donatione oock inter vivos, aen Mevrouw van Schooten syne tegenwoirdige huysvrouwe van Schooten syn turcks contrefeytsel gemaeckt van Rubbens op last ende conditie dat hetselve contrefeytsel naer die aflyvicheyt van myne tegenwoirdige huysvrouwe altyt aen die oudste levende mans oort sal moeten succederen. Item verclaert hy mits desen oock donatione inter vivos gegeven ende getransporteert te hebben aen syne oudste sone mynheer Niclaes de Respaigne, capiteyn, etc., synen goude cruys van Hierusalem mèt het goude kettenken daeraen gehecht ende oock syne turcxe cleederen, bogen, pylen ende die andere bijgevoegde turcxe rariteyten.

Respaigne : « De gueules au chevron d'hermine, au chef d'argent chargé de deux roses du champ. Casque couronné. Cimier, huit plumes d'autruche alternativement d'argent et de sable, chargé d'une rose de gueules. »

De la comparaison des deux descriptions, leur identité ressort clairement ; elle est de toute évidence quand on examine les traces existantes sur le tableau à la lumière des renseignements fournis par le dictionnaire héraldique. Il est donc absolument certain que le portrait de Cassel représente messire Nicolas de Respani ou de Respaigne. Et maintenant, que savons-nous du personnage ?

C'était un négociant anversois qui, en 1606, habitait Venise avec sa femme Élisabeth Stappaert. En cette année et dans cette ville naquit leur fils aîné Louis. Le nom de la famille était primitivement de Respaigne ; il a été italianisé en de Respani et les deux formes s'employèrent plus tard indifféremment. En 1619, nous retrouvons Nicolas à Anvers, et le 24 octobre de cette année, il obtient l'autorisation de passer la première nuit de ses noces à Gand, sans préjudice de ses droits de bourgeoisie. A cette date, il épousa Cornélie Draeck, veuve du négociant Jacques Speck.

Il était amateur des arts et des lettres. En 1623-1624, il fut reçu parmi les amateurs de la chambre de rhétorique *de Violiere*, formée au sein de la corporation de Saint-Luc. Jusqu'en 1628-1629, il assiste régulièrement au banquet annuel de la chambre. En 1629, il fut reçu dans la corporation des Romanistes en remplacement d'Otto Venius qui venait de mourir.

Il décéda le 24 novembre 1647, deux jours après avoir fait son testament.

Nicolas de Respaigne n'était pas noble, quoiqu'il se fît nommer seigneur de Schooten. Quand, à la mort de son fils aîné, il s'attribua cette qualification, le héraut d'armes du Brabant lui intenta un procès en usurpation de titre nobiliaire. Ce ne fut que le 13 juin 1661 que le roi d'Espagne accorda à son fils Nicolas, capitaine des cuirassiers, la qualité de gentilhomme et le titre de chevalier.

Mais il était chevalier du Saint-Sépulcre et de ce chef il portait la croix de Jérusalem et la chaînette d'or que, par son testament, il légua à son fils Nicolas. L'Ordre des chevaliers du Saint-Sépulcre fut fondé au commencement du XVI[e] siècle, après la suppression des chanoines du Saint-Sépulcre. Nominalement, c'était un ordre militaire; en fait, ce n'était guère qu'une espèce de décoration honorifique que le gardien des Franciscains en Terre-Sainte avait le droit d'octroyer. En théorie, ces chevaliers devaient être nobles de naissance, mais en réalité on se contentait de leur simple affirmation qu'ils possédaient cette qualité. La plupart d'entre eux étaient des bourgeois et des négociants. Ils devaient posséder la fortune nécessaire pour vivre sans faire le commerce, mais sur ce point encore ils étaient crus sur parole. Les lois et coutumes de l'Ordre prescrivaient aux chevaliers d'entendre chaque jour la messe s'ils n'avaient pas d'empêchement légitime, de prendre les armes quand les chrétiens étaient en guerre avec les infidèles ou de se faire remplacer, de protéger l'Église et ses serviteurs contre toute persécution, d'éviter toute guerre injuste et de vivre en bons chrétiens.

Quand ils avaient prêté ce serment, le gardien bénissait leur épée et leurs éperons d'or, qu'il attachait, les frappait chevalier et leur suspendait au cou la croix de

Jérusalem attachée à une chainette d'or. Ils obtenaient ainsi le droit de porter le titre de chevalier du Saint-Sépulcre et les insignes de l'Ordre. L'institution avait pour but d'encourager les fidèles à visiter la Terre-Sainte et de les récompenser de cette preuve de zèle religieux.

Durant son séjour à Venise, Nicolas de Respaigne faisait très probablement le commerce avec le Levant, ce qui l'obligea à visiter ces contrées et lui fournit l'occasion de se rendre en Palestine et d'y recueillir ses raretés turques ainsi que le brevet et les bijoux des chevaliers du Saint-Sépulcre. La double croix qui orne le manche de l'éventail placé à côté de lui dans son portrait est là en témoignage de la distinction obtenue à Jérusalem.

Le portrait de Jean Brant à la Pinacothèque de Munich.

Parmi les chefs-d'œuvre de Rubens que possède la Pinacothèque de Munich se rencontre le portrait d'un vieux savant (nº 799 du catalogue, nº 1109 de l'*OEuvre de Rubens*). Il est assis dans un fauteuil, ses courts cheveux gris sont taillés en brosse. Dans l'une des mains, il tient un livre, l'autre repose sur le bras de son siège. Sur une planche contre le mur sont posés plusieurs volumes dont l'un porte sur le dos le titre : *Ciceronis opera omnia*, un autre celui de *Opera Julii Caesaris*. L'homme a un aspect extraordinairement florissant pour son âge ; il a l'air réjoui, content de lui-même et des autres. La peinture est claire, moelleuse, plus unie que Rubens n'avait l'habitude de l'exécuter dans les dernières années de sa vie. Somme toute, c'est une œuvre de premier ordre entière-

ment de la main du maître. Tout en haut, elle porte : A° SAL XVI. XXXV. AETAT. LXXV. Donc le portrait fut exécuté en 1635 quand le modèle était âgé de 75 ans.

Je n'avais jamais poussé bien loin mes recherches sur l'identité du personnage, l'inscription paraissant insuffisante pour fournir la solution du problème. Mais la dernière fois que je passai devant l'effigie sans examiner bien attentivement le personnage, je fus frappé par certain éclair de son regard qui me fut une révélation. J'avais vu ailleurs ce petit œil luisant, encaissé dans un orbite profond, ces sourcils retroussés, ces pommettes saillantes, ce sourire bienveillant : c'étaient les traits caractéristiques d'Isabelle Brant et je me trouvais devant le portrait de son père. Il n'y avait pas à en douter et, dévisageant de plus près le rubicond vieillard, il me sembla lire dans son expression de jovialité narquoise un doux ricanement de ce que je ne l'avais pas reconnu depuis longtemps.

Rentré chez moi, je vérifiai le fait : les documents historiques confirmèrent pleinement le témoignage de la physionomie. Jean Brant naquit à Anvers le 30 septembre 1559; le même jour en l'année 1634 il atteignit sa 75e année; en 1635, il avait l'âge indiqué sur le portrait.

Il étudia le droit à Orléans et à Bourges; il visita ensuite l'Italie et l'Allemagne et alla s'établir à Bruxelles où, pendant cinq années, il pratiqua comme avocat. Puis il retourna à Anvers où, le 25 octobre 1590, il épousa Claire de Moy et où, le 22 janvier de l'année suivante, il fut nommé secrétaire communal. Durant trente-cinq ans, il remplit cette charge; puis il fut élevé à la dignité d'échevin. Il mourut le 5 septembre 1639.

Philippe Rubens, le frère de Pierre-Paul, épousa Marie

de Moy, sœur de la femme de Jean Brant; le grand peintre épousa Isabelle, la fille aînée du secrétaire, et devint ainsi le neveu de son propre frère.

Comme tous les curieux de littérature et d'érudition appartenant aux familles patriciennes de son temps, Jean Brant s'appliqua à l'étude des auteurs latins, à l'expurgation des textes viciés, à l'éclaircissement des difficultés linguistiques et historiques. Il choisit pour ses auteurs de prédilection : Cicéron, Jules César et Apulée. Il publia successivement *Elogia ciceroniana Romanorum domi militiaeque illustrium* (Anvers, Verdussen, 1615), une compilation des traits biographiques des Romains illustres épars dans les œuvres de Cicéron, et *Senator sive de perfecti et veri senatoris officio libri duo* (Anvers, Plantin, 1633). Il édita les écrits posthumes de son beau-frère Philippe Rubens sous le titre : *S. Asterii episcopi Amaseae Homiliae Graece et Latine nunc primum editae Philippo Rubenio interprete. Ejusdem Rubenii Carmina, Orationes et Epistolae Selectiores : itemque Amicorum in vita functum Pietas* (Anvers, Plantin, 1615). Il enrichit cette publication d'une dédicace au Magistrat d'Anvers et d'une notice biographique du défunt. Il inséra un commentaire étendu sur les œuvres de Jules César dans l'édition de cet auteur fournie par Godefroid Jungermanus, imprimée à Francfort, en 1606, par Claude Marnius et par les héritiers de Jean Aubrius. Dans les œuvres d'Apulée publiées par Elmenhorst (Francfort, Wechel, 1621), il fit paraître un *Specilegium criticum*.

D'après Valerius Andreas, Jean Brant écrivit encore *In Sex Terentii Comoedias Commentarius, Breves Notae ad Arnobium et Minucii Felicis Octavium*, ainsi qu'une traduction latine de la *Description des Pays-Bas* par Guicciar-

dini. Ces trois derniers ouvrages ne virent jamais le jour.

De tout cela, il ressort que le beau-père de Rubens était un fervent latiniste et l'on comprend que, voulant mentionner sur son portrait les titres de gloire qui lui étaient les plus chers, il y ait fait figurer les noms et les livres des grands auteurs latins qu'il a plus spécialement cultivés.

En 1637, Jean Brant et Claire de Moy firent leur testament. Ce document stipule qu'Albert Rubens, le fils aîné de Pierre-Paul et d'Isabelle Brant, recevra comme prélégat tous les livres de son grand-père maternel, manuscrits aussi bien qu'imprimés, papiers, écrits et autres pièces et objets ayant servi à ses études ou s'y rapportant, et en outre son portrait peint par le père de l'héritier favorisé.

Il est plus que probable que le portrait désigné ici est celui qui appartient actuellement à la Pinacothèque de Munich. Le tableau légué à Albert Rubens se trouve encore mentionné dans l'inventaire de la succession de ce dernier : « Item un portrait du grand-père de Monsieur. »

Voilà donc encore un membre de la famille de Rubens revenant prendre sa place dans l'œuvre de notre grand peintre. Nous rappelons avec plaisir que dans les dernières années deux autres personnes de sa parenté ont été identifiées : la première, sa belle-sœur Suzanne Fourment que je reconnus dans trois portraits : la femme au chapeau de paille de la National Gallery de Londres, la dame de la famille Boonen du Louvre et la dame avec sa jeune fille de l'Ermitage ; la seconde, François Rubens, l'aîné des enfants de Hélène Fourment, retrouvé par Claude Philipps dans la collection du comte de Radnor.

Il est à remarquer que le dernier fut reconnu par la ressemblance de ses traits avec ceux de sa mère, comme Jean Brant vient d'être retrouvé par l'analogie de sa physionomie avec celle de sa fille. Preuve péremptoire de l'utilité de se familiariser avec les lignes caractéristiques des portraits de l'entourage du maître.

Si nous pouvons nous réjouir de toute découverte sur ce terrain, il y a lieu bien plus de regretter que tant d'autres de ses effigies sont restées anonymes et que, par contre, tant de personnages dont nous savons qu'il peignit le portrait ne se sont pas retrouvés. Dans sa seule parenté, nous n'avons pas encore réussi à identifier son père, sa mère, sa fille Clara-Serena, sa belle-fille Clara del Monte, son frère Philippe et plusieurs des membres de la famille d'Hélène Fourment dont nous savons avec certitude qu'ils ont posé devant lui. Il ne nous paraît nullement impossible qu'une heureuse rencontre et l'éclair d'un regard révélateur ne nous en fasse encore découvrir plus d'un.

Le donateur du Martyre de saint André à l'Hospice des Flamands à Madrid.

Un hospice pour les Flamands indigents fut fondé à Madrid en 1594, par un membre de la famille anversoise Charles; la chapelle de l'établissement philanthropique fut bâtie en 1606-1607. Dans le courant du XVIIe siècle, un négociant flamand, habitant la capitale de l'Espagne, fit don à cette chapelle d'un tableau de Rubens. Il y a quelques années, le testament de ce donateur fut retrouvé aux

archives de la Chambre des notaires et fut utilisé dans une publication traitant des fondations pieuses et charitables des marchands flamands en Espagne. Le nom du testateur parut être P. Rambrecht; la date de sa dernière volonté, 1656. Le tableau avait donc été offert à la chapelle seize ans après la mort du peintre. Comment Rambrecht s'était-il procuré le tableau? Où l'œuvre s'était-elle trouvée avant qu'il en disposât? Qu'était ce Rambrecht? Voilà toutes questions restées sans solution.

Sur l'avis de M. Sainctelette, conseiller de légation à Madrid, qui me fit espérer que le texte du testament jetterait quelque lumière dans ces ténèbres, je me décidai à demander, par l'intervention de notre Ministre des Affaires Étrangères, une copie du document. Elle me fut gracieusement fournie et renferme sur l'histoire du *Martyre de saint André* des renseignements que je crois assez intéressants pour vous les faire connaître.

D'abord, le testament était mal lu: le donateur du tableau ne s'appelait pas P. Rambrecht, mais Jean van Vucht; l'acte était rédigé non en 1656, mais le 24 avril 1659.

Le document fournit quelques détails sur la personne de Jean van Vucht. Nous y lisons qu'il était né à Helmont en Brabant. Il avait épousé Maria Bils (ou Vils) dont il eut trois enfants: Juan Enriquez, Pedro et Isabella, qui lui survécurent. Il habitait à Madrid la Calle de las Carretas où il possédait deux maisons. A la date indiquée ci-dessus, il fit appeler le notaire André Calvo pour lui faire faire son testament. Il légua diverses sommes importantes aux églises et aux couvents, aux pauvres et à ses serviteurs, et se montra particulièrement généreux envers

l'Hospice des Flamands. Entre autres stipulations, il dicta la suivante :

« J'ordonne qu'audit hospice (de Saint-André) soit donné le tableau du Martyre du glorieux saint André, que j'ai fait venir de Flandre et qui est une œuvre de la main du célèbre maître Pierre-Paul Rubens, et qu'à la dite peinture il soit fait un cadre convenable, de la meilleure sculpture possible, au choix d'Abraham Lers et de Julien Beymar, ébénistes, sujets de Sa Majesté ; qu'il y soit fait des colonnes, une corniche et tout le reste, comme il convient, au choix des mêmes personnes; qu'elle soit placée sur le maître-autel dudit hospice, et que tous les frais soient payés sur les sommes que j'ai léguées à l'Hospice par ma dernière volonté, etc. (1) »

Les sommes léguées dont parle ici van Vucht se montent à 111,900 maravédis ; l'Hospice lui devait déjà antérieurement une première somme de 328,415 et une autre de 112,404 maravédis dont également il fit don ; la valeur du legs en argent de notre temps se monterait à plus de 33,000 francs, sans compter le tableau de Rubens et quelques autres libéralités qu'il octroya à l'Hospice.

---

(1) Mando se entregue al dho ospital el quadro del martirio del glorioso San andres que E hecho traer de flandes y es pintura de la mano del famoso maestro pe pablo Rubens y al dho quadro se le heche un marco como lo pide El mismo quadro de la mejor Escultura que se pudiere á Election de abraan lers y Jue beymar Ebanista criados de su magd Y ansi mismo se hagan sus colunas y rremates y lo demas que fuere nezeso á la mysma election de los susodhos lo qual á de ser En el altar mayor del dho ospital y lo que todo Esto costare se a de pagar de loque ansi debo a las dhas limosnas de mi dispusizion.

Nous sommes heureusement à même d'ajouter quelques traits de la biographie du donateur à ceux que fournit son testament. Le négociant Jean van Vucht était le correspondant ordinaire et l'agent commercial de l'imprimerie plantinienne à Madrid. A partir de 1622 jusqu'au 16 juin 1639, Balthasar Moretus, le chef de l'officine, lui écrit régulièrement une ou deux fois par mois. Nous avons conservé la minute de toutes ces lettres; malheureusement celles de Jean van Vucht n'existent plus. Selon l'usage de cette époque où le journalisme venait seulement de naitre et où ses produits ne dépassaient pas un cercle fort restreint, le correspondant anversois informait régulièrement et sommairement son agent madrilène des principaux événements qui se passaient au pays natal. Il rédige ainsi en larges traits un résumé de nos annales qui encore pour nous a conservé une saveur particulière: c'est l'histoire d'une époque fort troublée écrite au point de vue du paisible citoyen qui se désole de la décadence présente et envisage avec inquiétude un avenir plus sombre encore, qui est témoin oculaire des faits qu'il raconte et en sent le contre-coup immédiat dans ses affections et dans ses intérêts. La misère générale se révèle parfois par des détails imprévus pour nous. Le 15 mars 1630, par exemple, Moretus annonce l'arrivée du marquis de Léganès, envoyé pour mettre ordre aux affaires des finances et de la guerre. « Espérons, disait-il, qu'il apporte de l'argent pour payer les troupes de Sa Majesté, car les soldats s'en vont ici par les rues mendiant par grande détresse et pauvreté. Plût à Dieu, ajoute-t-il ingénument, que le Roi, à l'exemple de son bisaïeul (Charles-Quint) d'éternelle mémoire, visitât les Pays-Bas:

que de sombres nuages il dissiperait par la lumière de sa présence! » L'opposition des nobles, mécontents d'être supplantés dans leurs emplois par les Espagnols; l'espoir que les États-Généraux délivreront le pays de la domination de trois ou quatre seigneurs envoyés du dehors et ne connaissant ni la contrée ni ses mœurs, se reflète dans maint passage, et plus souvent encore se fait entendre, comme une sourde note dominante, l'accent désolé d'un pays qui se sent aller à la dérive et glisser à un désastre irrémédiable.

Mais nous ne voulons pas nous attarder à des considérations politiques et à ces angoisses patriotiques que Rubens, il est vrai, ressentit et exprima plus vivement qu'aucun de ses compatriotes; nous voulons parler du *Martyre de saint André*, de son donateur et de son peintre.

Rubens, on le sait, était lié d'une étroite amitié avec son ancien condisciple Balthasar Moretus; quand, en 1628, le grand artiste se rendit en Espagne avec la mission politique que lui avait confiée l'infante Isabelle, son ami l'imprimeur ne pouvait manquer de lui recommander d'aller voir son agent à Madrid. Le peintre diplomate se prévalut de la recommandation et fit la connaissance de Jean van Vucht. Il était encore à Londres, en 1629, quand le négociant madrilène chargeait à différentes reprises Moretus de le saluer de sa part. Dès que Rubens est revenu à Anvers, le 6 avril 1630, l'imprimeur l'annonce à son agent et lui envoie les compliments du peintre.

A ce moment, van Vucht entreprend, par l'intermédiaire de Moretus, des négociations pour obtenir un tableau de Rubens. En bon négociant, il veut savoir ce

que l'œuvre d'art lui coûtera et déclare qu'il irait bien jusqu'à 200 ou 250 florins; son correspondant anversois lui conseille de ne pas parler de prix à l'artiste et d'attendre, comme lui-même a l'habitude de faire, que le tableau soit terminé et de payer alors ce que l'auteur en demandera. « D'ailleurs, ajoute-t-il, pour la somme indiquée, vous n'auriez pas grand'chose, tout au plus un tableau avec un ou deux personnages. » Les négociations se poursuivent : van Vucht maintient son offre de 100 patacons (200 florins) et laisse au peintre le choix entre trois sujets qu'il lui indique. Rubens répond qu'il ne peut fournir aucun des trois sujets au-dessous de 200 patacons, mais que si van Vucht veut se contenter d'une Diane avec deux nymphes, il la lui fera à 100 patacons. Tout cela se passait en 1630; les pourparlers semblent en être restés là en ce moment.

Sans que la chose soit prouvée par aucun document, il est évident que van Vucht s'adressa quelques années plus tard à Rubens afin d'obtenir un retable pour la chapelle de l'Hospice des Flamands et que cette fois-ci on parvint à se mettre d'accord. A en juger par les caractères de la peinture, j'avais conclu que le tableau doit avoir été fait vers 1637 (1). Le testament de van Vucht prouve que je ne puis m'être trompé de beaucoup. Quand, le 24 avril 1639, le donateur fit acter sa dernière volonté, le *Martyre de saint André* se trouvait à Madrid; il n'était pas encore encadré et n'était, par conséquent, pas arrivé depuis longtemps. On peut admettre qu'il fut expédié dans le courant de 1638 et exécuté dans la même année.

(1) *OEuvre de Rubens*, n° 389, tome II, p. 217.

Rubens en conserva un dessin, différant quelque peu du tableau, qu'il confia au graveur vander Does pour le reproduire au burin : vander Does engagea au mont-de-piété le dessin et la plaque de cuivre, et les héritiers de Rubens payèrent 25 florins pour les retirer. L'œuvre fut gravée par Alexandre Voet le jeune et par un anonyme. La planche de ce dernier, qui fut publiée par Jan Dirckx, est probablement celle qui fut commencée par vander Does.

Le dessin passa par plusieurs ventes célèbres : Crozat (1741), Mariette (1775), Randon de Boisset (1777), Lempereur (1785), Lebrun (1791), Sir Thomas Lawrence (1830).

Van Vucht mourut peu de jours après avoir fait son testament. Par lettre du 15 mai 1639, le révérend Jérôme de Albendea annonce sa mort à Balthasar Moretus. Le tableau resta dans la chapelle de l'Hospice des Flamands, dans la Calle San Marcos, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle lorsque l'établissement fut supprimé. En 1844, l'Hospice fut rouvert et l'œuvre de Rubens, qui avait été transférée à l'Escurial, reprit sa place primitive. En 1862, la chapelle fut démolie; un nouvel hospice fut bâti en 1877 dans la Calle Claudio Coëllo; c'est dans la chapelle du nouvel édifice que se trouve actuellement le tableau légué par Jean van Vucht..

L'Hospice n'a plus de raison d'être; la superbe œuvre d'art qu'il renferme y est ensevelie, à peu près oubliée et inconnue. N'y aurait-il pas utilité d'examiner la question de savoir si la patrie du peintre et du donateur ne pourrait pas faire valoir des droits à sa propriété?

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

—

Pirenne (*H.*). Histoire de Belgique. Des origines au commencement du XIVe siècle. Bruxelles, 1900; in-8° (xii-431 p.).

Auger (*le chanoine A.*) et *Haustrate* (*l'abbé L.*). Cours complet de pédagogie à l'usage des écoles normales, t. Ier. Tournai, 1900; in-8° (xxii-218 p.).

Boisacq (*Émile*). Térence : Phormion. — L'Héautontimoruménos (Celui qui se punit lui-même). — L'Hécyre (La belle-mère), traduction littérale. Bruxelles, 1900; 3 br. in-8°.

Cumont (*Franz*). Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra, t. Ier. Introduction. Bruxelles, 1899; vol. in-4°.

Séverin (*Fernand*). Poèmes ingénus. Paris, 1899; in-18.

Verest (*J.*). Manuel de littérature. Principes. — Faits généraux. — Lois. Bruxelles, 1900; in-18 (xvii-687 p.).

Lyon (*Clément*). Le célèbre maître de chapelle du XVIe siècle, Philippe de Monte, était-il Malinois ou Montois? Flamand ou Wallon? Bruxelles, 1899; extr. in-8° (11 p.).

de Witte (*Alphonse*). Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint Empire romain, t. III. Anvers, 1900; in-4° (416 p. avec planches).

Simonis (*Julien*). L'art du médailleur en Belgique. Contribution à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'aux métiers du XVIe siècle. Bruxelles, 1900; vol. in-4° (143 p. et 6 pl.).

Louvain. *Université catholique.* Annuaire, 1900; in-12.

Termonde. *Cercle archéologique.* Annales, VIII, 1.

Tournai. *Société historique et archéologique.* Annales, t. IV, 1899.

— Table méthodique des matières contenues dans la première série des publications : Bulletins et Mémoires. 1845-1895 (Fernand Desmons). 1900.

—

Allemagne et Autriche-Hongrie.

Ratisbonne. *Historischer Verein.* Verhandlungen, neue Folge, 43. Band, 1899.

Prague. *K. Gesellschaft der Wissenschaften.* Sitzungsberichte. Philosophische Classe, 1899.

—

La Plata. *Direccion de estadistica.* Anuario estadistico, 1897.

—

France.

Corot (Henry). Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne. Nomenclature des épées du type de Hallstatt, des rasoirs de bronze et de fer, et des perles trouvés dans les tumulus de la Côte-d'Or. Semour, 1897 ; in-8° (30 p.).

Nancy. *Académie de Stanislas.* Mémoires, 1899.

—

Liverpool. *Literary and philosophical Society.* Proceedings, n° LIII, 1899.

—

Italie.

Vicence. *Academia olimpica.* Atti, 1896-1898, vol. XXX e XXXI.

Pise. *R. Scuola normale.* Annali, vol. VIII, 1899.

Billia (L.-M.). La religione nell' educazione. Discorso letto il 13 novembre 1899. Turin, 1900; in-8° (22 p.).

—

Liste des ouvrages déposés dans la bibliothèque de l'Académie par la Commission royale d'histoire.

de Maere d'Aertrycke (Maurice). De slag der Gulden Sporen. Gand, 1899; in-8°.

Gamond (de). L'école d'anthropologie criminelle et les doctrines de Cesare Lombroso. Gand, 1899; in-8°.

Gand. *Société d'histoire et d'archéologie.* Bulletin, 1899, nos 8-9. Inventaires archéologiques, XII.

Tongres. *Société scientifique et littéraire.* Bulletin, t. XVII, 2e fasc., 1898.

Leipzig. *Universität.* Fürst Bismarck. Rede, am 20 November 1898 (Dr Erich Marcks); in-4°.

— Bericht über das Studienjahr, 1897-1898 (Dr Curt Wachsmuth).

— Friedrich Barbarossa als Kirchenpolitiker (Albert Hauck), 1898; in-4°.

— Dissertations et discours, 1899; 13 br.

Washington. *Historical Association.* Annual report, 1898.

Nancy. *Académie de Stanislas.* Mémoires, t. XVI, 1899.

ROUBAIX. *Société d'émulation.* Mémoires, 3e série, V, 1897-1898.

SAINT-OMER. *Société des Antiquaires.* Bulletin, nos 189 et 190.

PARIS. *École française d'Athènes et de Rome.* 81e fascicule : Le bas-relief romain à représentations historiques.

— *Ministère de l'Instruction publique.* Documents inédits : Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIe siècle, t. III, 1768-1788. 1898 ; in-4°.

ROME. *R. Società romana di storia patria.* Archivio, vol. XXII, 1-2, 1899.

— *Biblioteca Vaticana.* I codici Capponiani (Gius. Salvo-Cizzo). Rome, 1897 ; in-4° (xix-486 p.).

Girgensohn (Paul). Die skandinavische Politik der Hansa, 1375-1395. Upsal, 1899 ; in-8°.

Steffen (Gustaf). Studier öfer Lönsystemets Historia i England, I, II. Stockholm, 1899 ; petit in-8°.

Hallendorf (Carl). Bidrag till Frogan om publicerandet af Nordbergs Konung Carl XII : s Historia. Upsal, 1899.

Statvetenskap Tidskrift (Reuterskiöld). 1899, 2 och 3, Upsal.

Ekonomisk Tidskrift (D. Davidson). 1899, 5-12.

MADRID. *Real academia de la historia :*

Ensayo sobre los alphabetos de las letras Desconocidas, que se encuentran en las mas antiguas medallas, y monumentos de España (Luis-José Velásquez), 1752 ; petit in-4°.

España Sagrada. Theatro geographico-historico de la iglesia de España, t. I, III-VI, VIII, IX, XI, XIII-XV, XVII-XXXII, XXXV-XXXIX, XLII-XLVI, LI. 1754-1879 ; 48 vol. in-8°.

El R. P. M. Fr. Henrique Florez, vindicado del Vindicador de la Cantabria, Don Hippolyte de Ozaeta y Gallaiztegui (Manuel Risco). 1779 ; petit in-4°.

Iglesia de Leon, y monasterios antiguos y modernos de la misma cindad (Manuel Risco). 1792; petit in-4°.

Historia de la ciudady corte de Léon y de sus reyes (Manuel Risco). 1792; petit in-4°.

Demostracion histórica del verdadero valor de todas las monedas que corrian en Castilla durante el reynado del señor Don Enrique IV, etc. (L. Saez). 1805; vol. in-4°.

Viage literario á las iglesias de España, t. IV-XXII. Madrid, 1866-1852; 19 vol. in-8°.

Sumario de las antigüedades romanas que hay en España, en especial las pertenecientes á las bellas artes (Juan Cean-Bermudez). 1832; vol. in-4°.

Disertacion sobre la historia de la náutica, y de las ciencias matemáticas que han contribuido á sus progresos entre los Españoles (Fernandez Navarrete). 1846; vol. in-4°.

Diccionario geográfico-histórico de España, seccion II (Casimiro de Govantes). 1846; vol. in-4°.

Memoria historíco-crítica sobre el gran disco de Theodosio encontrado en almendralejo (Antonio Delgrado). 1849; in-8°.

Historia general y natural de las Indias (de los Rios), t. I-IV. 1851-1855; 4 vol. in-4°.

Memorial histórico español, colleccion de documentos, opúsculos y antigüedades, t. I-XXXIX. Madrid, 1851-1899; in-8°.

Elogio histórico del excel. señor Don Antonio de Escaño, por Don Fr. de Paula y de Roó. 1852; vol. in-4°.

Coleccion de fueros y cartas-pueblas de España, catálogo. 1852; vol. in-4°.

Examen crítico-historico del influjo que tuvo en el comercio, industria y poblacion de España su dominacion en América (José Arias y Miranda). 1854; in-8°.

Examen de los sucesos y circunstancias que motivaron el compromiso de caspe, etc. (Florencio Janer). 1855; in-8°.

Juicio crítico del feudalismo en España y de su influencia en el estado social y politico de la nacion (Antonio de la Escosura y Hevia). 1856; in-8°.

Condicion social de los Morisco de España : Causas de su expulsion, etc. (Florence Janer). 1857.

Discursos leidos en los sesiones publicas que para dar posesion de plazas de número. 1858.

Memorias de D. Fernando IV de Castilla, t. I y II (Antonio Benavides). 1860; 2 vol. in-4°.

Indice de los documentos procedentes de los monasterios y conventos suprimidos que se conservan en el archivo de la R. Academia. Seccion 1ª : Castilla y Leon, t. I. 1861 ; in-8°.

Munda Pompeiana. Memoria (José-Manuel-Olivier Hurtado). 1861 ; vol. petit in-8°.

Cortes de los antiguos reinos de Leon y de Castilla. Introduccion, 1ª y 2ª parte; t. I y IV. 1861-1882; 3 vol. in-4°.

Juicio critico y significacion politica de don Alvaro de Luna, por don Juan Rizzo y Ramirez. 1865; vol. petit in-4°.

Estado social y politíco de los Mudejares de Castilla, considerados en sí mismos y respecto de la civilizacion española (Fr. Fernandez y Gonzalez), 1866; vol. in-8°.

Colleccion de obras arábicas de historia y geografia, t. I. 1867; vol. petit in-4°.

Historica critica de los Falsos chronicones (Don José Godoy Alcantara). 1868; vol. in-8°.

Noticia historica y arqueologica de la antigua ciudad de Emporion (Joaquim Botet y Sisó). 1879; in-8°.

Las quinquagenas de la nobleza de España, etc., t. I (Vicente de la Fuente). 1880; vol. in-4°.

Memorias, t. IX-XI. 1879-1888; 3 vol. in-4°.

Don Rodrigo de Villandrando. Discurso Leído en la junta pública de aniversario de la Academie de 1882 (Antonio Maria Fabie).

Collección de documentos ineditos relativos al descubrimiento, conquista y organización de las antiguas posesiones españolas de ultramar, t. I-XII. 1885-1899 ; in-8°.

Bibliografía colombina. Enumeracíon de libros y documentos concernientes à Cristóbal Colón y sus viajes. 1892 ; vol. in-4°.

Legis Romanae Wisigothorum fragmenta ex codice palimpsesto sanctae legionensis ecclesiae, etc. 1896; vol. in-folio.

Cortes de los antiguos reinos de Aragon y de Valencia y principado de Catalúna, t. I, parte 1 y 2, II. 1896-1899; 3 vol. in-4°.

Boletin, I-XXXIV. Madrid, 1877-1898 ; in-8°.

Diccionario de voces españolas geográficas, s. l. ni d. ; br. in-4° (85 p.).

Observaciones dirigidos a Averiguar las medidas y pesos corrientes, ó imaginarios, que estan an uso en tas diferentes provincias de España, é Islas adjacentes, s. l. ni d. ; br. in-8° (19 p.).

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1900. — N° 5.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 7 mai 1900.

M. Ch. Mesdach de ter Kiele, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Paul Fredericq, *vice-directeur;* S. Bormans, J. Stecher, T.-J. Lamy, G. Tiberghien,

L. Vanderkindere, le comte Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, J. Vuylsteke, A. Giron, le baron de Chestret de Haneffe, God. Kurth, H. Denis, G. Monchamp, Paul Thomas, Ernest Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Pol. de Paepe, A. Beernaert, *membres;* J.-C. Vollgraff, *associé;* Ch. De Smedt, M. Wilmotte, H. Pirenne, Ern. Gossart, E. Nys, D. Mercier et J. Lameere, *correspondants.*

M. Jules Leclercq écrit pour motiver son absence.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique envoie, pour la bibliothèque de l'Académie, le tome IX de l'ouvrage : *Bibliographie de la Compagnie de Jésus.*

Le même Ministre envoie cinq exemplaires du rapport du Jury qui a décerné le prix décennal des sciences philosophiques pour la période de 1888-1897. — Remerciements.

La Classe accepte le dépôt dans les archives de l'Académie de deux plis cachetés (marqués n° 1 et n° 2), qui lui ont été envoyés, le 3 mai 1900, par M. A.-C. Charles, rue de Berlin, 13, à Bruxelles.

— Hommages d'ouvrages.

1° *Les études franques;* par Godefroid Kurth;

2° *Les Gifford « Lectures » et le cours de M. Tiele, à Édimbourg;* par le comte Goblet d'Alviella;

3° *La question sociale. Études sur les bases du collectivisme;* par Aug. Brasseur (présenté par M. Discailles, avec une note qui figure ci-après);

4° *Nos grèves houillères et l'action socialiste, d'après une enquête faite sur place;* par le Père G.-C. Rutten, et

5° *Une région de la Belgique. Le Centre (Hainaut),* monographie sociale; par l'abbé Octave Misonne (présentés par M. Brants, avec une note qui figure ci-après);

6° *De jure et justitia,* dissertationes de notione generali juris et justitiæ et de justitia legali; par A. Pottier (présenté par M. Monchamp, avec une note qui figure ci-après);

7° *Scoperte di antichità in Napoli dal 1876 a tutto il 1897;* par F. Colonne. — Remerciements.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

La question sociale. — *Études sur les bases du collectivisme;* par Auguste Brasseur. Paris, Félix Alcan, 1900.

Au nom de M. Auguste Brasseur, ingénieur honoraire des mines, j'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie de ce livre qui est le fruit de nombreuses années de travail.

M. Brasseur entend démontrer que « les bases du » collectivisme sont factices; qu'elles heurtent à la fois » l'homme statique et l'homme dynamique », c'est-à-dire l'homme considéré en lui-même et l'homme évoluant dans la société.

En vertu de ce qu'il appelle la *loi de concordance* ou la *loi d'harmonie,* l'homme est incité dans son propre intérêt à conformer ses buts subjectifs à des buts objectifs ou sociaux. Pour M. Brasseur, la question sociale est surtout une question morale. Tout son livre s'inspire de cette pensée que la vie simple, *dématérialisée,* est seule capable de faciliter les solutions d'ordre économique. La morale individualiste de l'auteur aboutit à ces deux préceptes :

L'oisiveté est une honte;
Le luxe est une honte.

M. Brasseur soutient avec une si rude vigueur sa thèse de philosophie individualiste que l'illustre Herbert Spencer, dont il se réclame en plus d'un endroit — et à qui il a fait hommage de son livre — l'a félicité vivement dans une lettre récente (20 avril) du « *courage qu'il montre en soutenant l'individualisme qui, sur le continent, est si impopulaire* ».

Quelque opinion que l'on ait sur les graves problèmes que discute M. Brasseur, il faut reconnaître qu'il les a étudiés de très près et avec une entière bonne foi.

Ses recherches sur la famille et les institutions primitives lui font découvrir la nature du mobile qui a « actionné l'homme et les sociétés dans la période archaïque et dans la période antique ». Ce mobile, c'est l'individualisme. Il arrive à cette conclusion que la marche ascendante de l'individualisme a été concomitante à tous les grands progrès sociaux, dans l'évolution de l'État, de la propriété, du travail et des formes matrimoniales.

Parmi les chapitres les plus intéressants de la première

partie du livre de M. Brasseur, nous avons remarqué celui qui est consacré à la propriété et à sa nature juridique dans les temps anciens : il est fortement documenté, d'argumentation serrée et de forme originale.

Vient ensuite un long et consciencieux examen des théories de Karl Marx, de Lassalle et de Malon.

Les erreurs mathématiques commises par Marx dans son *Capital*, qu'Émile de Laveleye appelait un casse-tête chinois, auront probablement engagé M. Brasseur à choisir les procédés des sciences exactes (1) pour réfuter les doctrines du fondateur de l'*Internationale*.

Mettant l'ouvrage de Marx en équations, il a fait ressortir, au moyen de formules mathématiques, les contradictions du fameux socialiste prussien. Cette façon de procéder est neuve assurément. Les adversaires de l'individualisme, comme ses partisans, devront admettre, sur ce point, la rigueur de la méthode de M. Brasseur.

L'étude consacrée à Lassalle est moins fouillée. C'est que Lassalle n'a au fond, dit M. Brasseur, rien inventé en sociologie et n'a produit aucune formule sociale nouvelle. M. Brasseur lui reconnaît toutefois le grand mérite d'avoir battu en brèche les principaux articles de foi de l'économie politique et d'avoir violemment secoué la bourgeoisie « ankylosée dans un égoïsme presque séculaire ».

C'est de l'œuvre de B. Malon que l'auteur s'occupe tout spécialement dans la dernière partie de la *Question sociale* : il ne lui consacre pas moins de cent vingt-cinq pages. Signalons à l'attention du lecteur les pages 247-251

(1) M. Auguste Brasseur est le fils de l'éminent professeur de l'Université de Liége, que la Classe des sciences de notre Académie a eu la douleur de perdre en 1868.

(la Synthèse du monde), 251-259 (Morale), 342-352 (la reprise des chemins de fer et des charbonnages), 353-358 (le fonctionnarisme).

Sans nous prononcer sur le point de savoir si l'auteur a atteint le but qu'il poursuit dans sa défense de l'individualisme, nous le louons d'y avoir mis de la méthode, de la clarté et, nous y insistons, la préoccupation constante de la vérité. ERNEST DISCAILLES.

—

ABBÉ OCTAVE MISONNE, professeur à l'École commerciale de Mons. *Une région de la Belgique; Le Centre (Hainaut)*, monographie sociale — 1 vol. in-8° de 204 pages. Tournai, Casterman, 1900. — G.-C. RUTTEN, des Frères prêcheurs dominicains. *Nos grèves houillères et l'action socialiste* — 1 vol. in-8° de 383 pages. Bruxelles, Goemaere, 1900.

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe deux nouveaux volumes de la bibliothèque de l'École des sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain. Ils ont le caractère nettement marqué d'enquêtes économiques et sociales.

L'un est la monographie d'une importante et intéressante région de notre pays industriel : le *Centre*. L'auteur, qui a habité le pays, réunit en un tableau d'ensemble sa description méthodique, par la statistique et l'observation directe, et en dégage nettement les traits essentiels.

Le second est le résultat d'une enquête menée dans nos bassins houillers par un religieux dominicain qui ne s'est pas borné à interroger, mais est descendu dans la

mine et a manié le pic du houilleur. Il a voulu se rendre compte par lui-même de nos dernières grèves dans leur nature économique et psychologique, il l'a fait avec le plus scrupuleux souci de l'exactitude, et il nous donne le résultat méthodique d'une observation tout spécialement directe et personnelle. Ce travail a déjà de divers côtés été l'objet des appréciations les plus flatteuses et les plus autorisées.

Ces deux volumes joignent à une recherche consciencieuse et minutieuse de l'état concret, un jugement sobre, mais net et suggestif. On peut dire que de telles études sont elles-mêmes des *faits sociaux*.

V. Brants.

—

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe, de la part du chanoine Pottier, et à titre d'hommage, le volume qu'il vient de publier sous le titre : *De jure et justitia*. Toutefois le sous-titre révèle plus exactement son contenu : il annonce trois dissertations dont la première (pp. 5-54) établit la notion générale du droit; la seconde (pp. 55-96), celle de la justice; la troisième, qui est de loin la plus étendue, (pp. 97-269) traite de la justice légale en général et d'un certain nombre de ses applications.

Par justice légale, l'auteur entend, avec toute l'École, celle qui fait que les membres de la société, gouvernants et gouvernés, procurent de façon ordonnée le bien commun qui est sa raison d'être.

Le chanoine Pottier traite son sujet en théologien scolastique : c'est dire qu'il ne se borne pas à rechercher les enseignements plus ou moins formels de l'Église sur

les points dont il parle, mais à la façon des philosophes et des économistes, il tâche de démontrer rationnellement ce qu'il avance. Or, en cette matière, la preuve intrinsèque étant presque toujours possible, le présent ouvrage est aussi en réalité une œuvre scientifique au sens strict du mot.

Par ailleurs, il est à coup sûr très intéressant après les ardentes controverses auxquelles ont donné lieu depuis quelque dix ans les enseignements de ce que l'on a appelé un peu pompeusement l'École de Liége, de posséder enfin un livre imprimé où l'on soit sûr de trouver la pensée authentique du chanoine Pottier. Nous n'avions de lui jusqu'à présent que deux publications, l'une où il traite du rôle des coopératives, l'autre — écourtée — qui recherche de ce qu'il y a de légitime dans les revendications ouvrières, toutes deux antérieures à la célèbre encyclique *De conditione opificum.* Grâce au présent ouvrage, le monde des théologiens et des économistes sera fixé sur une grande partie des vues actuelles du savant professeur, et les volumes annoncés comme devant paraître ultérieurement et former par leur ensemble le traité complet *De jure et justitia* donneront à cet égard plus pleinement encore satisfaction. A la différence de beaucoup d'ouvrages similaires, ce traité sera une œuvre originale et nouvelle, en ce sens qu'il traitera à fond et avec étendue les aspects modernes de bien des questions.

Nous ne pouvons énumérer ici les points nombreux qu'à notre avis il a mis en pleine lumière et où il s'appuie sur les mêmes principes qui ont servi aux grands théologiens de tous les temps. Quelques sentiments, d'ailleurs d'inégale importance, sont controversables.

Écrit en latin, c'est-à-dire dans la langue universellement répandue parmi les théologiens, le livre sera lu partout et il n'est pas douteux que d'ici à quelque temps, il ne donne lieu à des échanges de vues des plus intéressants et des plus utiles.

GEORGES MONCHAMP.

JUGEMENT DES CONCOURS.

Concours annuel de 1900.

SECTION D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE.

PREMIÈRE QUESTION.

On demande une étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liége pendant le moyen âge.

Rapport de M. Kurth, premier commissaire.

« En mettant au concours une *Étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liége au moyen âge*, l'Académie s'inspirait d'une des nécessités les plus impérieuses de notre histoire nationale. Pour que l'on puisse travailler efficacement à l'achèvement de celle-ci, il ne faut pas que les travailleurs qui s'y emploient se voient obligés de descendre à chaque instant de l'échafaudage pour tailler les pierres sur les chantiers, voire même pour aller les extraire de la carrière. En d'autres termes, il faut que l'érudition leur fournisse des répertoires dans lesquels, sans devoir refaire

eux-mêmes des recherches déjà faites, ils trouvent les sources historiques triées, classées, appréciées à leur juste valeur, et accompagnées de toutes les références critiques et bibliographiques nécessaires à un usage fructueux. De pareils instruments de travail sont aussi rares qu'utiles. L'Allemagne en possède un qui est devenu en quelque sorte classique : celui de Wattenbach continué par Lorenz (1), qui ne laisse pas de rendre de grands services aux historiens belges eux-mêmes, puisqu'il est consacré aux sources historiques de toutes les régions qui ont fait partie au moyen âge de l'Empire d'Allemagne. Dans un domaine plus restreint, il faut citer également avec éloge l'excellent manuel de De Wind intitulé : *Bibliotheek der Nederlandsche geschiedschrijvers*, qui fait honneur à l'historiographie de nos voisins du nord. Mais le livre de Wattenbach est trop sommaire et celui de De Wind trop vieilli pour que l'historien belge y trouve autre chose que les références les plus générales. Ce qu'il nous faudrait aujourd'hui, c'est, si je puis ainsi parler, une série de Wattenbach régionaux traitant des sources avec le détail nécessaire à qui voudrait approfondir soit l'histoire particulière d'une province, soit l'histoire générale de la Belgique. Aussi me permettrai-je d'exprimer l'espoir que l'Académie ne se contentera pas d'avoir provoqué la confection d'un livre des sources de l'histoire du pays de Liége, et qu'elle mettra au concours la rédaction de travaux semblables consacrés à la Flandre, au

(1) Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des XIII[ten] Jahrhunderts*, 6e édition, Berlin, 1893-1894. O. Lorenz, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter seit der Mitte des 13[ten] Jahrhunderts*, 3e édition, Berlin, 1886-1887.

Brabant et au Hainaut. Chacune de ces régions a, en effet, son historiographie propre et digne de faire l'objet d'une étude détaillée.

Par ce que je viens de dire, on a déjà pu deviner mon appréciation du mémoire qui nous est soumis. C'est un travail de sérieuse valeur, et qui remplit honorablement les conditions du concours. L'auteur possède des connaissances générales à la fois solides et étendues. Il est parfaitement au courant de la bibliographie de son sujet, tant belge qu'allemande et française. Sa méthode critique est excellente; son exposé, clair et intéressant. Dans un sujet où l'on pouvait croire qu'il suffisait de se faire l'abréviateur bien informé qui classe et apprécie avec compétence les résultats du travail d'autrui, il a su faire preuve de travail personnel et il apporte, sur plus d'un point, des conclusions neuves. Telles sont, pour le dire dès maintenant, les raisons qui me déterminent à le proposer aux suffrages de l'Académie. Un rapide aperçu de l'ouvrage justifiera cette appréciation, en même temps qu'il me fournira l'occasion d'en signaler les parties faibles et les lacunes inévitables dans un travail de ce genre.

Ce n'était pas, il faut l'avouer, une tâche facile de rédiger un *Livre des sources de l'histoire du pays de Liége au moyen âge*. Il s'agissait de faire l'exploration de sept siècles d'une historiographie qui, par moments, a été singulièrement touffue, et dont aucun érudit, à ma connaissance, n'a jamais entrepris de retracer le développement complet. Si quelques parties de ce vaste domaine ont été étudiées avec une telle ardeur que la multiplicité même des recherches constituait, en l'espèce, une difficulté spéciale, il en est d'autres, par contre, qui sont

restées presque entièrement en friche, et qui réclament un travail tout nouveau d'investigation. Ainsi qu'on le voit par les deux tables placées en tête du mémoire, et consacrées l'une aux noms des auteurs et l'autre aux titres des écrits, les recherches du concurrent se sont portées sur 108 écrivains et embrassent, sauf erreur, un total de 232 ouvrages. Tel est l'opulent apport du pays de Liége à l'historiographie médiévale ; je ne crains pas d'être démenti en disant que de toutes les régions de l'ancien empire d'Allemagne, il n'en est aucune qui puisse rivaliser, sous ce rapport, avec notre principauté ecclésiastique. Le pays de Liége est, pour ainsi dire, la terre classique de l'historiographie médiévale : il a produit le plus célèbre chroniqueur du moyen âge, Sigebert de Gembloux, et il a eu, à toutes les époques, des chroniqueurs, des annalistes et des hagiographes qui nous présentent son histoire dans un tissu serré et ininterrompu. L'historiographie liégeoise n'est pas, il est vrai, un tout achevé et sans lacune : elle est trop uniformément ecclésiastique ou, pour parler plus exactement, les laïques, tant ceux de la noblesse que ceux de la bourgeoisie, y ont participé dans une mesure trop restreinte, pour qu'on puisse dire qu'elle reflète avec la même fidélité tous les aspects de la vie publique. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que les luttes communales, dont les innombrables vicissitudes à partir du XIIIe siècle forment une des pages les plus attachantes de l'histoire de Liége, ne nous sont connues que d'une manière bien imparfaite, précisément parce qu'elles n'ont jamais rencontré de narrateur qui ait eu, pour les intérêts qu'elles mettaient en jeu, l'intérêt passionné que les écrivains ecclésiastiques apportent, eux, à la question des droits du prince, du chapitre

de Liége et des maisons religieuses. L'histoire de la noblesse est un peu mieux partagée parce qu'elle a fini par rencontrer un Jacques d'Hemricourt qui s'est constitué son généalogiste et son chroniqueur, mais cette exception presque unique ne saurait détruire le caractère prépondérant, j'allais dire exclusif, que je viens d'assigner à l'historiographie liégeoise.

Toutefois, dans ses limites ainsi restreintes, celle-ci reste un sujet des plus intéressants. En lisant les pages du mémoire, on la voit qui se développe d'âge en âge, partageant, dans une certaine mesure, les destinées de la nation liégeoise elle-même. Humble et chétive au VIIe et au VIIIe siècle, qui virent naître la civilisation dans notre pays, elle ne semble pas avoir profité de la puissante impulsion donnée aux études littéraires par Charlemagne, et elle ne sortira de son obscurité qu'après l'époque des invasions normandes. Elle grandit et se développe au Xe siècle, sous les prélats lettrés et industrieux qui, comme Éracle et Notger, et plus tard Wazon, déterminèrent une véritable renaissance intellectuelle dans la Lotharingie. Elle atteint son apogée pendant le XIe et le XIIe siècle. C'est alors, à l'heure où les écoles de Liége jettent leur plus vif éclat, que nous voyons apparaître la phalange compacte des annalistes, des chroniqueurs et des hagiographes qui constitue le plus brillant fleuron de l'histoire intellectuelle de la principauté.

Ce ne sont point des historiens de profession ; ils ne visent pas à la gloire qu'un seul d'entre eux a conquise, celle de raconter les destinées de toute l'humanité et de se faire lire de toute l'Europe chrétienne. La plupart d'entre eux n'ont pas même l'ambition plus modeste de retracer le tableau d'ensemble des destinées

de leur patrie, et ceux qui l'entreprennent ne comptent pas parmi les plus importants du groupe. Ils font avant tout des monographies, comme on dirait aujourd'hui, et ne racontent que ce qu'ils ont vu, ou ce qui les touche de plus près. Un tel déroule quelque événement remarquable de son temps, comme la guerre de Bouillon ou la guerre de Steppes ; cet autre écrira la vie de quelque saint personnage qu'il a connu personnellement, comme saint Frédéric, saint Thierry Ier de Saint-Hubert, saint Albert de Louvain. Un troisième racontera l'histoire de son monastère depuis l'époque où remontent ses souvenirs. Mais tout cela est précis, exact, vivant, souvent coloré, souvent palpitant d'une vie intense, quand le narrateur a donné de tout son talent et de tout son cœur, comme l'ont fait Lambert le Jeune à Saint-Hubert, ou l'abbé Rodolphe à Saint-Trond. Il y a autant de foyers littéraires qu'il y a de grandes abbayes, et l'on aura une idée de l'activité intellectuelle de cette époque si l'on apprend que le moine Renier de Saint-Laurent a pu composer, à la fin du XIIe siècle, un ouvrage en trois livres intitulé : *De claris Scriptoribus monasterii sui*, où il énumère les chroniqueurs, littérateurs, théologiens, exégètes, mathématiciens, musiciens et poètes sortis de son seul monastère.

Chose curieuse et à première vue étonnante, c'est le XIIIe siècle qui marque une décadence. La production littéraire se ralentit; l'esprit scientifique baisse, les chroniqueurs ne sont plus, comme Gilles d'Orval, que des compilateurs dénués de critique et d'originalité ; et quant aux hagiographes, ce sont, comme Thomas de Cantimpré et l'auteur du *Vita Odiliæ*, des personnages à moitié hallucinés, qui semblent ignorer les bornes de la

crédulité humaine. Un sens plus rassis, un jugement plus ferme, une conception plus vraie de l'histoire reparaissent au XIVe siècle. S'il n'y manque pas de compilateurs comme Jean d'Outremeuse, qui ne font aucune différence entre l'histoire et le roman, on y rencontre d'autre part des esprits judicieux et éclairés comme Hocsem, qui savent s'élever à des vues générales et qui soulèvent les problèmes de l'histoire politique, et des conteurs intéressants comme Jacques d'Hemricourt, qui ne sont pas indignes d'être nommés à la suite de Froissart. Ce dernier n'est-il pas, à bien des égards, le disciple et l'imitateur du chanoine Jean le Bel, un de ces Liégeois qui, comme Sigebert de Gembloux, ont su conquérir par leurs travaux une place honorable dans l'historiographie internationale? Sans doute, de tels noms ne sont que des exceptions, à Liége comme ailleurs, mais ce qu'il faut ajouter, c'est que, depuis l'époque de Jean le Bel jusqu'aux jours calamiteux qui marquèrent pour la principauté la fin de son moyen âge, sa littérature historique resta une des branches les plus florissantes de son activité intellectuelle. Si bien qu'à tout prendre, l'histoire de ce mouvement, outre l'intérêt spécial qu'elle a pour ceux qui veulent approfondir l'étude de nos annales, en a un de premier ordre pour quiconque veut connaître la civilisation belge sous un de ses aspects les plus dignes d'attention.

Les considérations qui précèdent, bien qu'elles soient suggérées naturellement par la lecture du mémoire, n'y sont cependant pas formulées d'une manière expresse. L'auteur a voulu, et je l'en loue, que le lecteur tirât lui-même les conclusions de sa vaste enquête. Pour rester dans les termes de la question et parce que la nature du

sujet l'exigeait, il a évité toute synthèse et s'est attaché à grouper autour de chaque source étudiée par lui la plus grande somme possible de renseignements utiles.

Voici les lignes maîtresses de son plan. Après une introduction dans laquelle il esquisse, à grands traits, le tableau de la vie intellectuelle au pays de Liége pendant l'époque de ce qu'on pourrait appeler sa préhistoire, il aborde, au chapitre Ier, l'exposé des origines de son historiographie au VIIe et au VIIIe siècle. Elle ne consiste encore, à cette date, qu'en un petit nombre de vies de saints écrites par des plumes tellement inexpérimentées que les auteurs, pour venir à bout de leur tâche, imaginent de mettre au pillage quelque œuvre antérieure, à laquelle ils empruntent non seulement des expressions et des lambeaux de phrase, mais parfois des épisodes entiers, qu'ils transportent dans leurs récits avec une naïveté et une gaucherie qui désarment la critique.

Le chapitre II nous montre comment, dès le IXe siècle, on crut n'avoir rien de plus pressé que de remanier ces productions barbares et archaïques selon les exigences d'un goût rendu plus sévère par la Renaissance carolingienne. Il constate aussi qu'à part ce travail purement stylistique, et quelques menus écrits d'ailleurs clairsemés, la première moitié du IXe siècle a été pour le pays de Liége « d'une désolante stérilité ». Il aurait pu en dire autant de la seconde. En réalité, si nous exceptons le seul Sedulius, qui du reste est étranger par son origine au pays de Liége et par ses travaux à l'historiographie, le IXe siècle n'a produit dans cette région ni un écrivain de marque ni un ouvrage de vraie valeur, et il nous faut passer au chapitre III et au Xe siècle pour assis-

ter enfin à la véritable éclosion de la vie littéraire. C'est le siècle d'Étienne et de Rathère, c'est surtout le siècle d'Éracle et de Notger. Il fournit à l'auteur l'occasion d'un intéressant tableau de l'activité rajeunie des principaux monastères et d'une revue des ouvrages historiques parmi lesquels figure au premier rang la chronique de Lobbes de Folcuin.

Désormais l'essor est donné, et le mouvement se continue dans des proportions singulièrement agrandies. Il avait suffi d'un chapitre pour raconter les œuvres et les hommes de chacun des siècles précédents; il en faudra trois (IV, V et VI) pour épuiser les riches annales de l'historiographie du XIe. Le premier est pris tout entier par l'étude du mouvement qui a pour principal théâtre l'école de la cathédrale, par l'histoire de ses divers écolâtres, dont chacun a sa place dans l'histoire littéraire du temps, et surtout par la biographie et par les œuvres de deux hommes qui ont entrepris de nous doter d'une chronique générale des évêques de Liége, je veux dire Hériger et son continuateur Anselme. Le chapitre V étudie en détail les écoles des collégiales et des abbayes du diocèse. Avec le chapitre VII, nous remettons les pieds sur le terrain de l'historiographie pure, et nous passons en revue l'imposante légion des annalistes et des chroniqueurs de ce temps, parmi lesquels brille comme une étoile de première grandeur le nom de Sigebert de Gembloux. Les quatre siècles suivants sont également étudiés chacun dans un chapitre spécial. L'auteur suit généralement l'ordre chronologique, s'efforçant de le combiner avec l'ordre d'importance chaque fois qu'il le peut, et ne négligeant pas non plus, à l'occasion, de

grouper ses notices selon les lieux de provenance. Plus préoccupé d'être clair et méthodique que d'éviter le reproche d'uniformité, il rédige tous ses articles sur le même plan : un aperçu de la vie de l'écrivain, l'énumération de ses écrits avec l'analyse sommaire de chacun, enfin une appréciation critique. Ce procédé était celui qui s'imposait ; l'intérêt très grand du sujet en sauve la monotonie, et l'attention du lecteur se soutient, bien que l'auteur ne se mette pas en frais pour la stimuler.

Je ne saurais d'ailleurs épargner au mémoire un reproche sérieux : c'est la disproportion de ses diverses parties. Il est certains sujets sur lesquels l'auteur s'étend outre mesure, jusqu'au point de perdre de vue son plan et de substituer à la savante concision qui doit être la règle dans un travail de ce genre, une abondance fâcheuse de détails superflus qui transforment plus d'une fois ses notices en véritables dissertations. C'est surtout dans la première partie du mémoire que se remarque cette tendance à s'arrêter en chemin, pour explorer avec curiosité tous les recoins du sujet, au grand détriment de l'unité et de l'harmonie. Il est visible que l'auteur ne s'est rendu compte que peu à peu, peut-être sous l'aiguillon du temps qui l'avertissait de se borner, des vraies dimensions qu'il fallait donner à chaque article, si bien qu'arrivant à la fin, il s'est laissé surprendre par le délai fatal, ce qui lui a fait écourter certaines notices du XIV[e] et du XV[e] siècle. En ce qui concerne celles-ci, il sera facile de les développer pour leur donner le caractère de toutes les autres, et je n'insisterai pas davantage. Mais pour ce qui concerne le travail d'élagage, il exigera sans doute de l'auteur un sacrifice assez pénible, et c'est pour lui épargner la tentation de l'éviter en partie que je crois bon

d'indiquer ici les passages principaux où, selon moi, il devra tantôt donner de larges coups de ciseaux dans ses pages trop touffues, tantôt résumer à grands traits un exposé trop plantureux :

Le *Vita Lamberti*, pp. 36-50.

Remaniement du *Vita Servatii*, pp. 69-73.

Remaniement du *Vita Lamberti*, pp. 74-88.

Translatio Sancti Huberti, pp. 79-84.

Le *Vita Remacli*, pp. 87-100.

Le *Miracula Remacli*, pp. 102-112.

Le poète Sedulius, pp. 113-119.

La vie de Folcuin de Lobbes, pp. 137-156 (où il suffira de résumer, en quelques lignes, tout ce qui est dit d'après Holder-Egger sur son identité avec Folcuin de Saint-Bertin).

L'histoire de l'école cathédrate de Notger, pp. 195-221.

Les élèves de Notger, pp. 198-204.

La querelle du sacerdoce et de l'Empire, pp. 281-291.

Maurice de Neufmoustier.

Je sais bien que dans plus d'un des passages que je vise, les modifications que je réclame auront pour résultat de supprimer la démonstration de certaines idées personnelles, de certaines vues neuves que l'auteur a le droit de regarder comme un mérite de son travail; mais ces considérations ne sauraient prévaloir contre la nécessité de faire un livre plutôt qu'une série de monographies détachées, et au surplus, rien n'empêche de faire reparaitre dans un appendice, s'il y a lieu, les renseignements que la revision pourrait être dans le cas d'exclure du corps de l'ouvrage.

Ce n'est pas tout. A côté de développements trop longs, il y a aussi des épisodes absolument parasites, et

dont la présence dans le mémoire est faite pour en dénaturer le caractère. Je veux parler des digressions que l'auteur fait chaque fois qu'un des écrivains dont il s'occupe a laissé, outre ses travaux d'ordre historique, des écrits d'un autre genre qui ne rentrent pas dans le cadre du mémoire. J'admets qu'on les mentionne en passant, ne fût-ce que pour compléter la physionomie littéraire qu'il s'agit de retracer, mais je ne saurais accorder qu'on les traite comme on fait des écrits historiques eux-mêmes, qu'on les analyse avec le même détail, qu'on nous les présente sur le même plan. J'exigerai donc encore des coupures ou tout au moins des réductions considérables dans les développements consacrés aux sujets suivants :

Gesta abbatium Sithiensium, pp. 156-163.

Vita Folcuini Tarvanensis, pp. 163-167.

Rythmus alphabeticus d'Adelman, pp. 217-221.

Gozechin, pp. 250-252.

Œuvres polémiques de Sigebert de Gembloux, pp. 300-316 et 337-344.

Œuvres théologiques de Rupert de Saint-Laurent, p. 377.

Laurent de Liége, *Chronique de Verdun.*

Guibert Martin, ses œuvres.

Il était inévitable que dans un travail de si longue haleine et portant sur un si grand nombre de questions, toutes ne fussent pas traitées avec la même ampleur, et qu'il se rencontrât même quelques lacunes et quelques erreurs. La question des diptyques épiscopaux de Liége n'a pas été suffisamment étudiée ; l'auteur semble ignorer l'existence des diptyques conservés à Berlin, à Darmstadt et à Tongres, qui lui auraient fourni, le dernier surtout, d'utiles références. J'ai été déçu dans mon espé-

rance de trouver dans le mémoire l'éclaircissement d'une difficulté relative au *Vita Remacli* attribué à Notger : un fragment de cette vie, reproduit par Dom Bouquet, nous a conservé un renseignement du plus haut intérêt pour l'histoire des origines de la dynastie carolingienne. Malheureusement ce passage ne figure dans aucun des manuscrits actuellement connus de cet ouvrage, et le renseignement lui-même reste fort problématique. J'avais compté aussi que le mémoire nous apporterait, sinon la solution, du moins un essai de solution de la difficulté relative à la célèbre *Chronique des Vavassours*, attribuée à Hugues de Pierrepont. Il n'en est rien, et sur ce point particulièrement intéressant, l'auteur n'a pas de conclusions personnelles : il se borne à nous offrir celles des autres érudits. Et cependant, malgré des autorités comme celles de Wattenbach et de notre savant confrère, M. Bormans, qui croient à l'existence de cette chronique, et malgré les conclusions de M. Friedrich Franz, qui, dans ses laborieuses recherches, croit s'être rapproché de ce document qu'il dit disparu, je tiens pour incontestable que la *Chronique des Vavassours* est une audacieuse fiction de Jean d'Outremeuse, ni plus ni moins que les Lucius de Tongres et autres fabuleux historiographes allégués par son contemporain Jacques de Guyze, et dont l'existence imaginaire a si souvent fatigué la sagacité des érudits de notre temps. Rien, à mon sens, ne serait plus facile que de le prouver, mais il suffira sans doute, pour l'édification de mes confrères, de rappeler en quelques mots que, selon Jean d'Outremeuse, V, 125, la *Chronique des Vavassours* a été écrite par Hugues de Pierrepont sous la dictée d'Ogier le Danois, qui, prisonnier de la fée Morgane depuis 418 ans, venait d'arriver en France sur

l'ordre de Dieu pour délivrer le roi Philippe-Auguste, assiégé dans Paris par une armée de 1,200,000 Sarrazins. Ogier donc se mit en devoir de raconter à notre évêque tous ses exploits, avec ceux de Roland, d'Olivier et d'autres preux, et l'on peut bien se figurer les merveilles que le brave paladin, qui comptait alors plus de cinq cents printemps, dicta à son révérendissime et bénévole secrétaire. Ce qui augmente le comique de la scène (est-il inconscient ou sommes-nous devant un mystificateur à froid ?), c'est qu'après avoir mis par écrit les belles choses qui venaient de lui être dictées, Hugues de Pierrepont, pour plus de sûreté, en donna lecture au paladin et lui fit corriger le texte. Le bon billet qu'il avait là !

Je finis par l'indication de quelques menus écrits qui ont été oubliés par l'auteur, et sur lesquels j'appelle son attention.

IXe siècle : *Epistolae Scotorum Leodienses* (*Neues Archiv*, XIII).

Xe siècle (?) : *Translatio sancti Justi Malmundarium* (Martène et Durand, *Amplissima Collectio*, VI).

XIe siècle : *Fundatio Sancti Albani* (*MGH*, XV ; Aigret, *Histoire de la cathédrale de Namur*).

Guicard, auteur d'une vie de saint Trond, mentionnée dans le *Vita Trudonis* de l'abbé Thierry.

Vita Sancti Evermari (*Acta Sanctorum*, 1er mai).

Historia Brabantinorum, vers attribués à l'abbé Guillaume II de Saint-Trond, qui était *bonus metricus*, au dire de la chronique du lieu, et *historiographus magnus*, selon Jacques de Guyze. Voir sur lui Hirsch, *Jahrbücher des Deutschen Reichs unter Heinrich II*, I, p. 329; Wilmans, *Archiv*, IX, 358 ; Van Even, *Brabantsch Museum*, p. 283.

Radus de Lewis, chroniqueur qui, au dire de Jean d'Outremeuse, « despendit grandement à faire cronique » (voir page 160) et dont l'œuvre est sans doute, comme celle de Hugues de Pierrepont, un produit de la fertile imagination du vieux romancier.

P. de Awans, personnage du XIVe siècle cité par Hocsem pour un chronogramme en vers sur la suppression de l'ordre des Templiers en 1307.

Le *Chronicon Tungrense*, dont Chapeaville, II, p. 259, cite un fragment relatif à la déposition d'Henri de Gueldre.

La *Chronique de Tongerloo*, qui, bien qu'inédite, est cependant connue par les recherches que lui a consacrées Wohlwill, p. 198.

Je résume mon opinion sur le mémoire en déclarant qu'il est digne de nos suffrages, et que si l'auteur veut faire droit aux observations qui précèdent, son travail fera honneur à l'Académie et rendra de sérieux services à l'érudition. »

Rapport de M. Bormans, deuxième commissaire.

« Les mérites et les défauts du mémoire soumis à notre appréciation ont été nettement indiqués par le premier commissaire. Ils sont tels que si, avec M. Kurth, je n'hésite pas à proposer pour l'auteur le prix du concours, je ne saurais cependant, pas plus que mon savant confrère, consentir à l'impression de son travail dans sa forme actuelle.

Sans m'attarder à des éloges qui ne sont plus nécessaires, je tiens à m'expliquer sur ce dernier point.

L'*Étude critique des sources de l'histoire de Liége* com-

prend, du commencement à la fin, dix chapitres, sans aucune espèce d'autre division. Mais on s'aperçoit sans peine qu'elle n'a pas été écrite d'un jet et qu'en réalité elle est formée de deux parties d'étendue et de valeur inégales. On dirait que le concurrent, après l'avoir heureusement menée jusqu'à la fin du XIIIe siècle, avait cru pouvoir considérer sa tâche comme terminée. Se rendant compte, après coup, que pour faire œuvre complète il devait y comprendre aussi les siècles suivants, il s'est empressé de poursuivre ses recherches; mais, surpris par le temps, il n'a pu les achever ni en tirer suffisamment parti. C'est ce qui explique comment, sur 595 pages, il n'a trouvé moyen d'en consacrer que 79 aux XIVe et XVe siècles, si féconds pourtant en annalistes liégeois de premier ordre.

La lecture du mémoire ne fait que confirmer cette hypothèse. L'auteur, cela se voit, s'est mis au travail avec une ardeur peu commune. La richesse de ses références en fait foi; rien de ce qui, de près ou de loin, se rapporte à son sujet, ne lui a échappé : livres belges et étrangers, manuscrits, revues, archives, il a tout vu, tout annoté. Jusqu'ici il a droit à nos éloges. Mais où il prête le flanc à la critique, c'est dans la mise en œuvre des matériaux qu'il avait si laborieusement assemblés. Au lieu d'en faire un judicieux triage, il a voulu les utiliser tous; et c'est ainsi que par des développements excessifs, des citations trop nombreuses, des détails trop menus, et même des hors-d'œuvre, il a donné à ses huit premiers chapitres des proportions démesurées. Inutile d'insister. Tout en rendant hommage aux remarquables qualités de critique dont le concurrent fait preuve, M. Kurth a signalé ses longueurs et ses digressions. Heureusement, le remède est facile : il suffira d'élaguer.

Il en est tout autrement des deux derniers chapitres, consacrés au XIVe et au XVe siècle. Autant, jusqu'ici, nous avons dû reprocher à l'auteur la lenteur de sa marche, encombrée par des *impedimenta* de toute espèce, autant dorénavant aurons-nous à nous plaindre de la précipitation de sa course. Les renseignements abondent dans ses notices, mais leur manque d'assemblage ne trahit que trop souvent la hâte des transcriptions ou des résumés de travaux antérieurs. Manifestement le temps lui a manqué.

En remaniant cette partie de son mémoire, il devra aussi la compléter et tenir compte d'écrivains qui, pour n'avoir pas la célébrité de Hocsem, de Jean de Stavelot et de Zantfliet, n'en sont pas moins dignes de figurer dans sa galerie, et le méritent à coup sûr mieux que Pierre Dorlandus, Pierre Impens, Crespin Roefs et Thomas Basin, que l'on est tout surpris d'y rencontrer. Qu'il me suffise de citer l'auteur des *Annales Rodenses*, Salomon Henrici, Grégoire Sylvius, Daniel Raymondi, Brusthem, Jean et Hubert Depas, dont les écrits, même relativement récents, sont véritablement des sources de notre histoire.

Ce n'est pas ici le lieu de rompre une lance en faveur de la *Chronique des Vavassours;* mais puisque le concurrent a jugé à propos de lui consacrer une notice, pourquoi ne l'a-t-il pas fait aussi pour Renkin de Velroux, Enguerrand de Bar, Renier de Fooz, et d'autres que Jean d'Outremeuse nous fait également connaître? Si même les travaux qu'il leur attribue étaient imaginaires, encore y aurait-il lieu de résoudre, ou tout au moins d'étudier ici les problèmes que leurs noms soulèvent.

On doit approuver l'auteur d'avoir négligé Philippe de

Commines et Olivier de la Marche. Mais pourquoi comprendre Jean de Haynin dans sa proscription ? Est-ce que les trois voyages du comte de Charolais au pays de Liége ne doivent pas être considérés comme des documents historiques autrement intéressants, pour l'ancienne principauté épiscopale, que les écrits de Jean le Bel, de Werner de Liége et du héraut d'armes Gelre, qui n'ont avec elle rien de commun ?

Un examen détaillé de ce que l'on est convenu d'appeler les *Chroniques vulgaires* n'était certainement pas possible ; j'aurais aimé cependant connaître l'avis du concurrent sur le parti que, d'une manière générale, l'on en pourrait tirer. C'est un point sur lequel je me permets d'attirer son attention.

Telle qu'elle nous est présentée, l'*Étude des sources de l'histoire de Liége*, malgré les critiques dont elle a été l'objet, constitue une œuvre remarquable et des plus utiles. Mais elle est susceptible d'améliorations. J'estime en conséquence que, tout en décernant le prix à l'auteur, la Classe devrait l'inviter à revoir son travail et à le soumettre de nouveau, dans un an, à son approbation. »

Rapport de M. le baron de Chestret de Haneffe, troisième commissaire.

« Je n'hésite pas à reconnaître avec les deux premiers commissaires les solides qualités du mémoire de concours dont M. Kurth a donné l'analyse et fait ressortir le mérite. J'ajouterai que l'auteur, un écrivain qui visiblement n'en est pas à ses débuts, s'exprime dans un style simple et clair, tel qu'il convient au sujet qu'il avait à

traiter. Mais autant la forme est sobre et louable, autant chez lui le fond laisse à désirer au point de vue des limites assignées à son travail. On dirait parfois qu'il en a complètement perdu de vue le titre et le but, oubliant que, suivant une heureuse métaphore, les arbres ne doivent pas empêcher de voir la forêt. Ce défaut, sur lequel on ne saurait trop insister en un temps où faire long est une maladie fréquente et souvent incurable, a déjà été relevé par mes savants confrères. Les passages qu'ils indiquent comme devant être supprimés ou considérablement réduits, embrassent plus de deux cents pages du mémoire, et ce n'est pas assez. J'y comprendrais quelques biographies disproportionnées, *Le diocèse de Tongres après l'invasion,* la dissertation sur la mort d'Angelran, évêque de Metz, le tableau de la culture intellectuelle du clergé de cette ville au XIe siècle, *La vie de saint Bavon, La vie de saint Rombaut,* l'interminable étude sur les hagiographes mystiques du XIIIe siècle, *Relatio de pugna Boviniensi,* la revue des écrits relatifs à l'abbaye de Villers, et, en général, tout ce qui n'a aucun rapport avec l'histoire du pays de Liége.

Sous prétexte qu' « on ne pourrait mieux dire », le concurrent fait un véritable abus de citations qu'il n'a pas toujours soin de distinguer par des guillemets, de sorte qu'on se demande où commence et où finit ce qui lui appartient en propre. On voudrait le voir se dégager plus librement des lisières où le tiennent les doctes leçons d'un maître qu'il laisse trop souvent deviner : dans une œuvre d'aussi longue haleine, un résumé substantiel remplace avantageusement les plus savantes dissertations et permet au lecteur de trouver sans peine ce qu'il vient y chercher.

De même que l'auteur accorde au haut moyen âge une place prépondérante, de même on remarque chez lui une tendance prononcée à s'exagérer les mérites des moindres écrivains de cette période. A-t-il affaire, au contraire, à des chroniqueurs tels que Jean de Stavelot et Adrien d'Oudenbosch, le temps lui manque, sans doute plus que la bonne volonté, pour faire ressortir leur importance.

Sans parler des lacunes qui vous ont été suffisamment signalées, je crois devoir attirer l'attention du concurrent sur quelques erreurs de détail qu'il pourrait ne pas apercevoir en revisant son travail. Page 255, il fait de l'abbaye de Saint-Laurent une des sept collégiales de Liége, et ne cite pas Saint-Pierre. Page 536, sur Jacques de Hemricourt, il devra consulter *Les échevins de la souveraine justice de Liége*, de M. le chevalier de Borman, et trouvera la date exacte de son décès dans le tome XXVII du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Celle de la mort de Jean d'Outremeuse lui sera fournie par le *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 5e série, tome Ier, page 282. Enfin, Jean de Los ne fut pas élu abbé de Saint-Laurent le 30 juillet 1508, mais bien le 25 du même mois, comme il nous l'apprend lui-même dans sa chronique.

On ne doit pas s'étonner que dans l'appréciation d'une œuvre de valeur la louange tienne moins de place que la critique : celle-ci a particulièrement besoin d'être justifiée; celle-là peut se résumer en peu de mots. En disant que le concurrent a tout ce qu'il faut pour produire un mémoire à peu près irréprochable, j'aurai fait de lui un éloge mérité. Je m'associe donc à la proposition de M. Bormans de lui accorder le prix, à la condition expresse que son travail nous reviendra dans un an,

remanié conformément aux observations des trois commissaires. »

Le prix n'est pas décerné.

La question sera reportée au programme de concours pour 1901.

TROISIÈME QUESTION.

Faire l'histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1830.

Rapport de M. Stecher, premier commissaire.

« La prorogation du concours pour l'histoire de la littérature française en Belgique pendant l'union néerlandaise, n'a pas suscité de nouveaux concurrents. Celui de l'an dernier se représente seul avec un mémoire de 776 pages (en deux volumes). C'est presque le double du précédent, et l'auteur déclare en sa préface avoir répondu aux reproches émis dans un premier jugement. Certes, il y a moins d'incohérences, les citations sont précises et justifiées, les faits plus clairement exposés et, s'il n'y a pas d'*histoire*, en le sens le plus élevé du mot, c'est, il faut bien le dire, qu'il n'y a pas eu évolution véritable, intime succession des faits qu'il fallait souvent se borner à cataloguer.

Ce qu'on regrette, c'est que pour expliquer la pauvreté littéraire de l'époque, on n'ait pas nettement constaté la *tabula rasa* qui date de 1600 ou plutôt de cette féroce réaction espagnole dont Tacite eût pu dire : *Ubi solitudinem faciunt, bellum adpellant.* Notre Compagnie a couronné plus d'un mémoire où l'on voit combien la

Belgique a été écrémée, épuisée, vidée, et combien ici encore la Hollande fut une terre d'alluvions, alluvions d'énergie intellectuelle, grâce à de terribles rabroueurs de peuples.

J.-F. Willems lui-même, le fondateur du mouvement flamand, disait en 1820 : « Cette tyrannie du français a été moins funeste que l'inertie des Belges au XVIIe et au XVIIIe siècle. » Donc, un rapide exposé de l'anémie générale en 1600 eût été à sa place. Nettement, en son *Histoire de la littérature française sous la Restauration*, n'est-il pas remonté jusqu'au XVIe siècle? Il ne faut pas, au surplus, demander l'impossible aux gouvernements de Napoléon et de Guillaume; il ne faut pas non plus s'imaginer « qu'un coup d'œil de Louis enfante des Corneille ». Ce que Guillaume a fait, consciencieusement ou non, c'est préparer un public littéraire, et cela, même par les nombreux procès de presse.

Au début, l'auteur est triste : il semble murmurer cette parole d'un ancien : *Nobis in arcto et inglorius labor.* Avec un peu plus d'envolée, en dispersant moins ses jugements et ses observations, il se fût fait un horizon plus large. Néanmoins, à considérer cette énorme contribution de faits, on peut croire à un dépouillement total de la période de transition, de préparation dont on demandait l'histoire. Plus d'un de ses procès-verbaux de carence est dûment constaté, bien qu'à son corps défendant.

Son indication des sources générales du sujet, puis, en toutes circonstances, des sources spéciales, atteste un esprit méthodique. Chapitres et sections de chapitres sont tous introduits par une bibliographie intégrale.

Le premier chapitre, traitant des origines littéraires,

a le tort d'accuser exclusivement le roi Guillaume qui, pourtant, a dit de Gerlache, nous fit nation. Au chapitre suivant, l'auteur est obligé de se contredire et de reconnaître, par exemple, que Falck, notre illustre confrère, semble le véritable héritier des ministres réparateurs du règne de Marie-Thérèse. Ce n'est qu'à cette impératrice que remontent les sérieux essais de notre lent relèvement intellectuel.

Examinant « les éléments qui ont contribué au développement intellectuel de nos provinces », l'auteur du mémoire constate la faiblesse littéraire des académies et des sociétés; il s'arrête ensuite longuement et très consciencieusement à tout ce qui a été produit par l'enseignement national. Avec raison, il y voit le grand facteur qui doit aider à constituer ce public, sans lequel il ne saurait y avoir de littérature. De tous ces faits si curieusement groupés et documentés, notamment les *Cours publics*, hautement stimulés par le Gouvernement, on peut induire que Guillaume eût pu faire beaucoup si, pour parler comme notre mémoire, « il n'eût pas eu encore moins de temps que les autres ».

La revue des sociétés de province est singulièrement suggestive; avec une sincérité que ne trouble pas le patriotisme jusqu'à l'aveugler, elle montre tour à tour les germes féconds et les causes d'impuissance.

L'étude sur l'influence des *Refugiés* français, et subsidiairement de la *Contrefaçon* des publications françaises, a été bien conduite et touche au fond des choses. Le pour et le contre, le possible et l'impossible, tout est sagement contrôlé.

L'auteur paraît moins averti en ce qui concerne le *flamand*. Tout en lui assignant une place importante, il

n'en détermine pas suffisamment les contours. Plus heureux pour les choses de Wallonie, et naturellement plus intéressé, à raison même de l'objet de son mémoire, il entre dans de curieux détails. Comme le *Malherbe* liégeois de 1802 à l'*Émulation* de Liége, il voit plutôt en ces tentatives dialectales un obstacle à la pureté du français littéraire. Serait-ce pourtant un paradoxe que de déclarer que, malgré quelques aspects germaniques dus à une coexistence bilingue de mille ans, le wallon pourrait aider à une franche nationalité d'expression française?

C'est au chapitre de la *Poésie* qu'éclate cruellement l'absence de caractère proprement national. Malgré toute sa sympathie pour la plupart de nos écrivains, le concurrent ne cache pas sa déception. En vain, il creuse, il fouille, il bêche, « ne laissant nulle place où la main ne passe et ne repasse », il trouve peu de trésors. Il s'étonne même à bon droit que Chateaubriand n'ait pas influé chez ce peuple si religieux. Au fond, on s'en tint aux goûts de l'Empire jusqu'en 1830, malgré les traductions du hollandais, de l'allemand et de l'anglais.

Ce tableau se termine par l'histoire de la *Critique*, tour à tour dénigrante ou servile. Il y a là quelques témoignages décisifs, mais combien mal encadrés littérairement !

Dans l'appréciation détaillée des *Poètes*, il se rencontre des citations heureuses, des anecdotes caractéristiques, des rapprochements ingénieux. Peut-être un peu trop de prédilection se remarque pour les rimeurs des provinces wallonnes, surtout du pays de Liége.

Le quatrième chapitre, consacré à l'*Art dramatique*, débute par un hors-d'œuvre qui n'est toutefois pas dénué d'intérêt. Comme au sortir de l'Empire, les Belges étaient

plus francisés que jamais, on a trop cru nécessaire de remonter jusqu'au théâtre français de la fin du XVIIIe et du premier quart du XIXe siècle. Mais l'intérêt devient décisif dès qu'il s'agit de nos propres efforts de dramaturgie.

Grâce aux travaux de Faber, Potvin, Rouveroy, Delhasse, Neuville, etc., nous voilà renseignés ponctuellement et foncièrement sur l'état mental du public convié aux représentations scéniques. Ici, les moindres détails ont leur enseignement. Et il faut bien reconnaître que, malgré toutes les sollicitudes officielles, la formation d'un théâtre plus ou moins national était entourée de difficultés de toute nature La *Muette de Portici* a pu faire dresser des barricades, longtemps avant que le tempérament national se soit victorieusement dégagé.

Le patriotisme de l'auteur nous vaut une merveilleuse patience d'indagations quand il aborde les particularités des pièces éditées en Belgique. Citations topiques, analyses exactes, parfois sagaces; mais, chose bizarre, à côté de ces fines aperceptions, on se heurte à des termes vulgaires, à des défaillances de style.

Bien qu'il couvre de son indulgence tous ces menus metteurs en scène, force est bien à l'historien de reconnaître à la fin que la vocation de construction scénique fait généralement défaut. La plupart, dit-il, font de l'art dramatique par besoin de cultiver tous les genres (p. 481). Il constate aussi leur manie de faire de la politique jusque sur la scène. En outre, ils tâtonnent entre le classicisme et le romantisme (p. 549).

Ce long chapitre est complété par une sorte d'obituaire : la liste des pièces et les journaux de théâtre, de 1815 à 1830.

Fut-on plus heureux pour la *Prose? A priori,* on pouvait le croire en vertu de notre nature plutôt positive. Le chapitre V le prouve assez pertinemment. Certes, les œuvres d'imagination, les *Romans* surtout qui se réclament toujours de la poésie, ne pouvaient abonder. Il y eut pourtant d'honorables tentatives de préférence sur la piste historique, comme l'avait si bien deviné Paridaens. Ici, le mémoire nous étonne par une sévérité inattendue.

Pour ce qui est de l'*Historiographie*, le concurrent est tout à fait à l'aise. Il semble bon juge en la matière, et cette fois la matière apparaît féconde et même plantureuse. Notre passé pittoresque, original, héroïque, devait de bonne heure inspirer des travailleurs patriotes. Là fut peut-être la plus forte fermentation des germes de la Belgique actuelle. C'était surtout une activité régionale, absolument poussée selon la pente naturelle de nos esprits.

A ce propos, le mémoire rend hommage au Gouvernement néerlandais en ces termes (p. 607) :

« La réorganisation des universités, le dévouement des hommes de science et de travail, le désir de chacun de contribuer à la restauration du passé d'un pays qui maintenant prenait sa place parmi les nations indépendantes, et de plus *l'intelligent appui fourni par le Gouvernement* à cette renaissance littéraire, c'est là l'explication de ce mouvement. Mouvement qui, comme tous ceux de cette époque, n'a rien créé de définitif ni de parfait, mais qui servira aux hommes de la génération suivante. »

Abordant la *Philosophie*, après une critique trop forte des « Singes de La Rochefoucauld » ou plutôt de Vauvenargues, le concurrent se plait à constater notre goût pour

la pensée approfondie. C'est presque l'opinion de Lafontaine sur les Anglais. « Ils sentent profondément. Ils creusent dans les sujets. » Mais était-ce bien le moment de déprécier les efforts de Reiffenberg qui, à populariser des abstractions, avaient bien leur utilité, ou tout au moins leur opportunité? Ce dédain dénote peu de sens littéraire.

Quoi qu'il en soit, on corrobore nos réflexions antérieures sur l'anémie d'avant 1800 par cette conclusion (p. 652) :

« Ces quelques noms suffisent à montrer que si la philosophie n'a pas encore fait école chez nous, il existe des penseurs solitaires, des professeurs dévoués qui stimulent la jeunesse. Ce début est brillant, étant donné la *stérilite absolue des époques antérieures.* »

L'énumération et l'appréciation des *Revues* belges nous décèlent un chercheur soigneux, *accurat* comme on aime à dire en Allemagne. Bien que dérivés trop souvent vers la politique, ces périodiques contribuèrent à la préparation intellectuelle de la nation. Il aime à faire ressortir les services rendus à l'éclosion nationale par le *Mercure belge* qui s'attachait à faire connaître les littérateurs germaniques. Cette revue, par inspiration patriotique, devançait le conseil des *Débats* de 1848 à la Belgique : « Ne tombez pas du côté où vous penchez. »

« La Belgique, disait le *Mercure,* est redevenue une nation; elle doit avoir une littérature nationale. C'est donc particulièrement à faire connaître les écrits composés dans les deux parties du royaume que s'attacheront les rédacteurs. » Ils furent aussi des premiers à attirer l'attention sur les romantiques, malgré leur intransigeance classique.

L'*Éloquence parlementaire,* conquête de 1815, apparut déjà avec une certaine dignité dans ces pages studieuses. Le grand enjeu de la liberté explique plus d'une apparition précoce. Concluons avec l'auteur (p. 690) :

« Ce sont des débuts, c'est la première jeunesse, hésitante et timide encore, mais ils sauront, quand l'heure sera venue, diriger avec tact et dignité les destinées du nouveau royaume des Pays-Bas. » En revanche, il n'a rien trouvé à dire sur l'éloquence de la chaire pendant cette période de transition.

La *Presse* eut alors de remarquables lutteurs. La combativité politique était, sans doute, ce qui s'était le plus tôt réveillé. La rudesse, la violence même des polémiques n'était pas pour faire désespérer de l'avenir. Malgré la persistance de la gallomanie, ce fut notre plus beau fleuron. L'auteur le démontre par des citations significatives.

« Telle fut, dit le mémoire page 745, à cette époque, l'impulsion que la *Presse* communiqua au pays. Il y a dans cette partie de notre histoire littéraire un caractère général qui fait défaut aux autres branches : l'unanimité des efforts, l'acharnement que l'on met à défendre les prérogatives constitutionnelles. On s'était préparé à cette grande bataille par l'étude sérieuse de notre histoire nationale. »

Dès 1814, les pamphlets pullulent et l'on prépare un public littéraire par l'examen des plus nobles problèmes.

La conclusion finale de cette œuvre soumise à l'Académie, on la devine, elle est patriotique et, plaidant les circonstances atténuantes, vérifie de nouveau ce que nous disions, au début de ce rapport, sur la léthargie séculaire de l'ancienne Belgique.

Tout compte fait, j'estime que le mémoire portant en épigraphe ces paroles touchantes de Nothomb : « Faut-il désespérer d'un peuple auquel n'ont manqué ni les grandes choses ni les grands hommes ? » ne mérite pas le prix assigné. La forme de ce travail si documenté ne répond pas aux exigences d'une œuvre qui doit avant tout être littéraire. Je propose une nouvelle prorogation du concours. »

—

Rapport de M. Discailles, deuxième commissaire (1).

« Je n'ai pas eu à juger l'an dernier le mémoire qui nous revient aujourd'hui.

L'auteur, dans une note préliminaire, nous assure qu'il a « mis à profit les observations » de la Commission de 1898. « Les circonstances (?) ne lui avaient alors permis, » dit-il, de fournir qu'une coordination plus ou moins » agencée des sources qu'il avait consultées... » Il prie en même temps MM. les Académiciens qui feront rapport sur le mémoire remanié, « de ne pas attribuer d'impor- » tance aux fautes d'orthographe qu'auraient commises » les copistes et qui ont pu lui échapper en relisant son » travail ».

Certes, l'orthographe du manuscrit est des plus médiocres : mais notre indulgence est acquise à des

(1) En 1898, MM. Potvin, Stecher et Brants étaient les juges du concours. Leurs rapports figurent au *Bulletin* n° 5 de 1898, p. 599. — M. Brants ayant décliné cette année l'honneur de faire partie de la Commission, la Classe me désigna pour le remplacer. Et M. Potvin a exprimé le désir (dans une lettre écrite à M. le Secrétaire perpétuel le 25 novembre 1899) de ne donner son appréciation qu'après celle de M. Stecher et la mienne.

« copistes » qui ont dû transcrire près de 800 pages et à l'auteur qui les a dû relire.

Seulement, si le style n'est guère meilleur que l'orthographe, — et c'est le cas malheureusement, — on pourra soupçonner l'auteur d'avoir, par avance, voulu plaider sa propre cause plus peut-être que celle des « copistes ».

Dès les premiers alinéas de l'introduction, les soupçons se trouveront fondés.

*
* *

Le rapport du premier commissaire me dispense d'insister sur le plan du mémoire. Vous savez déjà quelles sont les matières traitées dans chacun des sept chapitres, et quels ouvrages ont été consultés par l'auteur.

Mon éminent confrère, M. Stecher, après avoir reconnu que les deux volumes que comprennent ces sept chapitres attestent, comme le mémoire de 1898, des recherches considérables et une érudition souvent aussi fructueuse que patiente (je suis sur ce point absolument de son avis), ajoute que des incohérences qui obscurcissaient, paraît-il, l'étude précédente, ont disparu. Il estime que, cette fois, les faits sont exposés *plus* clairement, les citations *mieux* précisées et justifiées. On comprendra que je ne puis, quand bien même je le voudrais, contredire le premier commissaire, puisque les éléments de comparaison me manquent.

Mais comme dans le mémoire d'aujourd'hui (le seul que j'aie jamais eu sous les yeux), à côté de réflexions justes, de paragraphes intéressants et de déductions bien amenées, j'aurai à signaler des erreurs, des jugements sujets à caution, des procédés de compilation que je ne

saurais approuver et de trop fréquentes incorrections de langage (1), qui ne me permettront pas de formuler d'autres conclusions que celles du jury de 1898, force m'est de suivre le concurrent presque pas à pas.

*
* *

Le défaut capital de ce travail, c'est qu'il est écrit dans une langue lourde, empâtée, inélégante, quand elle n'est pas incorrecte.

Parfois cependant, et comme s'il avait conscience de la vulgarité, de la trivialité même de son langage, l'auteur s'efforce : il se guinde, il vise au style pompeux. Mais il retombe bien vite dans la banalité.

Cette banalité ordinaire, le manque de précision, de coloris et de vie, nous énerve, et nous ne prenons qu'un intérêt médiocre au récit des aventures ou à la description des essais de nos littérateurs d'antan.

Quoique le mémoire regorge de renseignements biographiques et d'anecdotes qui devraient tenir notre curiosité en haleine, la lecture en est fatigante, j'ai presque dit pénible.

*
* *

Chapitre Ier (pp. 3-4). L'auteur manque de justice envers le gouvernement autrichien qui, dès Marie-Thérèse, travailla à rendre à la Belgique la *vie intellectuelle*

---

(1) Nous avons minutieusement indiqué sur le manuscrit les fautes de langage, les impropriétés de termes, les belgicismes, les expressions négligées ou d'un goût douteux que nous voudrions voir disparaître.

et littéraire, qu'elle avait (il le reconnaît, mais ne dit pas pourquoi) *perdue depuis les Archiducs.*

D'après lui, ce gouvernement, « que fait-il, sinon de » détruire les maisons d'éducation en supprimant les » jésuites et d'éteindre, en dispersant les Bollandistes, » le seul foyer scientifique qui brillât chez nous?... »

L'affirmation est si peu exacte que, presque immédiatement après, l'auteur est obligé de constater que Marie-Thérèse a fondé des collèges et créé l'Académie royale.

Même chapitre (p. 5). Nous sommes sous la domination française : « On ne pense pas aux lettres, dit l'auteur, lorsqu'il s'agit de défendre tous les jours son existence ou son pain... » Ce n'est ni très clair, ni non plus très exact... Et après tout, pour ne parler que du XVIe siècle, où les luttes étaient bien autrement vives, ne voyons-nous pas des Marnix qui écrivent tout en se battant?

Pages 6 à 27. Nous ne discutons pas (*his non est locus*) le jugement porté sur les actes de Napoléon « qui ne sut » pas, malgré son génie, conduire à la gloire les littéra- » teurs de son temps comme il y mena ses aigles triom- » phantes ». Nous ne discutons pas davantage son opinion sur « l'heureuse conception du Congrès de Vienne, » permettant à la Belgique et à la Hollande de se com- » pléter » (p. 17) — conception qui devient « une malencontreuse idée » à la page 27.

Nous préférons donner notre entière approbation (le style à part) aux pages qui terminent ce premier chapitre : *Caractères généraux de la littérature belge de 1815 à 1830.* L'auteur saisit bien l'intérêt qu'offre ce sujet, tout restreint qu'il est. Quelque pauvres que soient les lettres françaises en Belgique pendant ces quinze années, il est utile cependant de les étudier. Que, dans un excès

de pessimisme et de découragement, Claes ait dit à la veille de 1830 : « A quoi servirait-il de le dissimuler? nous n'avons pas de littérature nationale », qu'importe! A aucune époque les facultés littéraires d'un peuple ne sont complètement engourdies : les étincelles couvent sous la cendre. Maintes œuvres de la période 1815-1830 faisaient présager que nous aurions « un renouveau littéraire » le jour où notre indépendance politique serait reconquise.

*
* *

Pages 45 à 92. Étudiant les *Éléments qui ont nui ou contribué au développement intellectuel de nos provinces*, l'auteur consacre à l'enseignement un paragraphe spécial où il énumère, avec une profusion peu ordonnée, des renseignements puisés aux sources les plus variées. Alors qu'il nous aurait suffi d'une large synthèse sur la méthode et les tendances des diverses écoles, comme sur la valeur des maîtres, nous sommes presque noyés sous une avalanche de détails dont, il faut en convenir, beaucoup n'ont qu'un rapport très éloigné avec le sujet. Que l'auteur ait fait preuve d'une patience tenace dans ses recherches, d'accord; mais il ne sait pas choisir parmi les documents recueillis. Que viennent faire (pp. 65 et suiv.) l'analyse des principes de Jacotot, les démêlés qu'il eut avec Van Meenen, Vande Weyer et Kucker, les succès qu'obtint sa méthode *après 1830*, en France, en Suisse et en Allemagne? Avons-nous besoin de tous ces renseignements sur la vie, sur l'érudition, sur les aptitudes pédagogiques, sur les goûts littéraires de professeurs qui n'ont été appelés à exercer leur influence (si influence

il y eut) que dans les trois ou quatre dernières années de la période? Qu'est-ce que cette sortie, à propos de Voltaire, pour lequel un d'entre eux professait de l'admiration *vers 1830* : « Fort heureusement, nous n'en » sommes plus à ces *admirations* et, sans nier l'influence » de Voltaire, le temps a de beaucoup réduit sa valeur » *littéraire* (p. 68)! » Peu nous chaut d'autre part « qu'une » commission de dix membres ait été chargée en 1828 de » reviser des règlements d'enseignement supérieur et de » délibérer sur cinquante-quatre questions que lui avait » soumises le ministre, et que la Révolution ait empêché » les résultats de ses travaux. » Ces inutilités, ces superfluités proviennent d'un procédé de compilation fâcheux. La découverte d'un document bon à utiliser met l'auteur sur la voie d'un autre document qui ne concerne pas le sujet qu'il traite, mais il n'a pas la force de le sacrifier. *Sic itur*... à deux volumes de 776 pages pour l'histoire de la *littérature en Belgique* pendant une période de *quinze ans*.

Ce n'est pas que l'on ne puisse prendre intérêt aux singularités de goût, aux habitudes bizarres que nous révèlent, soit les almanachs poétiques, fort à la mode dans le premier tiers du XIX[e] siècle, soit les publications de sociétés littéraires — où, par parenthèse, l'auteur, affectionnant trop les rapprochements forcés, voudrait que se fussent rencontrés *Rogier*, couronné par l'Émulation de Liége de 1822 à 1824, et *Frère-Orban*, qui n'avait alors que onze à douze ans. Mais encore une fois, il convient de se borner, de ne pas vouloir reproduire coûte que coûte et quand même toutes les notes ramassées de droite et de gauche. Il y faudrait tout au moins un lien, une coordination. Cette coordination (promise dans l'avis

préliminaire de l'auteur), nous la cherchons vainement ici. De là des discordances, presque des contradictions. L'auteur ne parvient pas à nous faire saisir le vrai caractère, la valeur réelle des écrivains. De la prolixité où nous demandons de la clarté ! On ne nous fait grâce, en effet, ni de la spécialité de « chansonnier poétique dans les banquets » qui caractérise tel membre marquant de telle société de lettres (pp. 107-109), ni du « soin amoureux » avec lequel tel autre membre, non moins marquant, lavait les livres (!) dont il était le conservateur et « qu'il se faisait mettre sur les pieds » en guise d'édredon (pp. 112-113).

*
* *

L'auteur, reconnaissant que « ce n'est pas encore de ces quelques sociétés littéraires que devait jaillir la lumière » (p. 115), attribue avec raison une influence plus grande aux exilés français, aux « débris de l'Empire », aux « victimes de la réaction », qui passèrent quinze années de leur vie en Belgique, ou qui même s'installèrent définitivement parmi nous. Dans le paragraphe relatif à l'influence de ces exilés, nous ne trouvons à critiquer que l'excès — toujours — de détails dont nous n'avons que faire (1), et quelques inadvertances bizarres comme celle qui transforme en peintre l'illustre Rude (p. 119).

---

(1) Que nous importe, au point de vue de l'*Histoire de la littérature française en Belgique,* que les rédacteurs du *Moniteur de Gand,* Chateaubriand, Guizot, Bertin et autres amis de Louis XVIII, eussent l'habitude « de manger ensemble dans une mauvaise guinguette aux portes de la ville... » ?

*
* *

A noter spécialement dans les deux derniers paragraphes du chapitre II (pp. 130 à 150), qui traite du *flamand* et du *wallon*, une appréciation très exacte du rôle que joua *J.-F. Willems* dans l'œuvre de renaissance et de suprématie néerlandaise entreprise par le gouvernement de Guillaume.

*
* *

Après l'étude des éléments qui ont nui ou contribué au développement intellectuel de nos provinces (c'est à peu près le quart du mémoire), l'auteur, abordant les *OEuvres* (pp. 150-209), a caractérisé d'abord, d'une façon générale, la poésie de 1815 à 1830.

S'il admet que dans les lettres d'expression française, « nous pouvons, de nos jours, revendiquer quelques talents originaux », — ce « quelques » est mince, — il croit pouvoir avancer qu'au début de ce siècle, « on suivait complaisamment, sans jamais dévier, le sillon que » traçaient les écrivains français... Nous les suivions, » dit-il, mais de loin. » Et il cherche pourquoi.

Cette partie du mémoire mérite des éloges. Nous partageons absolument l'avis de l'auteur sur la *folie du latin* vers 1820, sur le lyrisme officiel, sur la persistance du style empire et sur la *défiance du romantisme*. Le choix des sujets, le manque d'inspiration et le rôle de la critique, qui était devenue un échange de procédés aimables d'admiration et d'éloges réciproques (confrérie de l'adoration mutuelle), lui inspirent souvent des réflexions d'une grande justesse et d'un goût sûr (pp. 150-209). Quel

dommage que tout cela ne soit pas dit en une meilleure langue!

Ces « idées nouvelles, qui ne jouissaient pas de relations » promptes et faciles pour se communiquer » (p. 152), cette « figure littéraire du prince de Ligne, qui est une » exception parmi nous, une oasis au milieu du désert » (p. 166), ces « quelques noms rares, plus célèbres par « les événements que par leurs œuvres poétiques » (p. 209) font sourire.

*
* *

Quoique l'auteur estime — et qui ne lui donnerait pas raison? — « qu'il ne faut pas s'attarder à chacun des rimailleurs de l'epoque », il semble bien, quand on lit les notices (*Poètes et œuvres*), qui prennent cent cinquante pages du mémoire (pp. 209-360), qu'il a oublié que « son travail ne doit pas avoir l'intérêt seulement d'une bibliographie » (p. 210). On dirait qu'à certains moments il vise, pour ainsi parler, à faire précisément œuvre de bibliographe et d'*anecdotier*, plutôt que d'historien et de critique littéraire.

Nous ne pouvons pas nous expliquer autrement les détails encombrants qu'il nous donne sur les publications d'auteurs qu'il eût mieux fait de laisser dans l'ombre, ou sur des incidents de la vie des parents même d'autres littérateurs qui valent, ceux-là, qu'on les étudie. Qu'a donc de commun avec l'appréciation des œuvres écrites par *Lesbroussart* de 1815 à 1850 le récit de mésaventures survenues à son père sous l'Empire (p. 214)?

Précisément l'appréciation du poème patriotique de Lesbroussart : *Les Belges*, atteste un sens critique dont

nous faisons cas. Il en est de même de l'analyse du poème dont l'émule de Lesbroussart, *Le Mayeur*, « accou- » cha (!) vers les cinquante ans et qui fut couronné » second à Alost » (p. 227); de même la notice sur *Bergeron*, etc. Quel dommage, répétons-le, que le style n'y soit pas à la hauteur de la pensée et que l'emphase et la boursouflure y coudoient les négligences et la trivialité (1)!

La plupart des études relatives aux écrivains les plus distingués de la période sont savamment documentées. Elles dénotent une lecture minutieuse des publications de notre Classe et particulièrement des Annuaires de l'Académie. Les préférences et les antipathies de l'auteur s'y font jour nettement; c'est un droit que, moins que tout autre, je lui voudrais contester. Mais des juges, plus sévères peut-être que moi, pourraient trouver que s'il est bien dur pour *de Stassart*, qu'il accuse (p. 265) de « s'être joué de l'art », et qu'il se donne le facile plaisir d'écraser en le comparant (2) à « La Fontaine dont il n'atteint » jamais le réalisme jovial » (p. 262), — il est par contre singulièrement indulgent pour *D. R.*, ses épigrammes et ses... emprunts. « *De R.*, dit-il, prêta le flanc aux atta- » ques de ses ennemis, en publiant par une inconce- » vable *légèreté*, sous son nom, des manuscrits d'autrui » (p. 257)... Je n'insiste pas.

---

(1) Cf. pp. 215, 216, 217, 218, 220, 227, 229, 232, 236, 237, 239, 240, 241-242, 243, 244, 246, 247, 248, 253, 255, 257, 259, 264, 266-267, 269, 271, 272 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279 (toute la notice sur *Bergeron* devrait, au point de vue du style, être remaniée).

(2) De Stassart s'est défendu de cette prétention avec autant d'esprit que d'énergie. Voir ses œuvres publiées par Dupont en 1851; voir surtout la notice de Van Bemmel *Sur le baron de Stassart* (1856, *Mém. cour.*).

Dans cet interminable chapitre III du mémoire, où affluent les répétitions et les redites (j'ai pris la peine de les signaler à l'auteur), je note en outre un dédain par trop cavalier pour la traduction en vers français, « genre d'exercice tout au plus réservé à des échappés de collège » (p. 266); des contradictions de nature à faire croire (cf. notice sur *Bergeron*) que l'auteur entasse pèle-mèle, au caprice de ses lectures, des extraits d'auteurs, de critiques et de mémoires académiques; et une surabondance de détails, presque futiles, sur des écrivains du temps qui taquinèrent la Muse. Reconnaissons d'ailleurs que le concurrent a bien vu à quelle distance ces rimeurs ou, pour mieux dire, ces rimailleurs sont du vrai poète *André Van Hasselt,* dont les débuts datent justement de la fin de la période. Mais quelle bizarrerie dans la phrase où il parle des premiers vers de *Van Hasselt :* « Il put faire passer dans ses débuts poétiques un souffle original qui s'alliait parfaitement aux théories du romantisme » (*un souffle allié à des théories !*).

*
* *

L'*Art dramatique* (chap. IV) prend une centaine de pages du mémoire.

Étant donné la stérilité, ou, si on l'aime mieux, la pauvreté du théâtre belge de 1815 à 1830, vous vous demandez le secret de cette *copia paginarum.*

Le voici :

Au lieu de s'en tenir à un aperçu rapide sur l'art dramatique français à l'approche de 1815, notre auteur a cru bon de remonter à Voltaire, à Ducis, à Regnard, à Dancourt...

Avocat, passons... à Beaumarchais !

Comme nos écrivains dramatiques s'alimentaient presque exclusivement au répertoire parisien, il était sans doute indispensable de nous montrer quelle était sur la scène française, au commencement du XIXe siècle, la note dominante qu'on devait s'attendre à retrouver en Belgique : un tableau de dimensions restreintes suffisait.

Mais notre auteur, qui a mis la main sur le livre extrêmement curieux de Théodore Muret : *L'histoire par le théâtre, de 1789 à 1851*, — nous vous avons déjà dit que rien ne lui a échappé, pas même les ouvrages *à côté*, — y va puiser quantité de choses dont au fond nous n'avons que faire : anecdotes sur des artistes, des auteurs et des censeurs que la Belgique de 1815 à 1830 n'a pour la plupart vus qu'en peinture; tirades entières d'un drame fort goûté par les Français de 1792, mais dont les auteurs belges ne se sont pas inspirés du tout sous le régime hollandais; jugements portés sur les pièces du théâtre parisien par les critiques de la Révolution et de l'Empire ou par Théodore Muret, etc.

Encore donc de la compilation — ce mémoire est au fond plus *compilé* que *composé*.

Et la compilation se fait cette fois dans de fâcheuses conditions.

Si l'auteur ne voulait pas, pour chaque extrait, renvoyer le lecteur aux pages du livre de Muret (il se borne à dire, à la page 568, qu'il le résumera « rapidement »), il eût mieux fait de citer le *texte* de Muret que d'en donner des à peu près en mauvais style. Nous avons surtout en vue ici les pages 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 595, 596, 597 du mémoire, où ont été *utilisées* les pages 69, 75, 80, 84, 86, 87, 88, 90, 96, 97; 120, 124,

127, 131, 134, 138, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147; 157; 164; 180, 181, 184; 195, 196, 198; 200, 205, 209; 262, 263, 266, 269, 270, 271, 272, 277 du volume I de Muret.

*
* *

Lorsque l'auteur aborde enfin, à la page 405, le *théâtre en Belgique*, c'est à l'ouvrage de Faber (1) qu'il recourra le plus fréquemment en modifiant le procédé employé tantôt, et en indiquant presque toujours cette fois les sources auxquelles il puise les passages dont il tire parti.

« L'histoire du théâtre en Belgique, dit-il, a été faite » par Faber. Il semble avoir recueilli tous les documents » et annoté toute la bibliographie du sujet. *Son ouvrage » toutefois manque de cohésion et de synthèse, il n'est pas » littéraire.* »

Nous soulignons à dessein cette dernière phrase : c'est la critique la plus juste que l'on puisse faire du mémoire lui-même.

Nous venons de dire que, n'en usant pas avec Faber comme avec Muret, il renvoie généralement à l'auteur belge. Toutefois il essaie à quelques endroits de faire également de Faber un « résumé rapide ». (Cf. les pages 415 à 417, 419 à 421 du mémoire avec les pages 139, 143, 147, 163, 170 à 172, 205, 218 à 220

(1) Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique*, 5 vol. Bruxelles, Olivier, 1879-1880. En même temps ont été consultés les travaux de Delhasse, Potvin, Fétis, Claeys, Declève, etc., etc.

du volume II de Faber.) Son désir de mentionner des documents qu'il rencontre chez cet auteur ou chez d'autres, l'amène à reproduire jusqu'à des articles de journaux écrits sous l'Empire, par exemple sur le talent des artistes : il en résulte que là où l'on attendait quelques lignes, on se trouve en présence de vingt à trente pages.

*
* *

Suit une vue d'ensemble sur les productions scéniques de 1815 à 1830.

Les causes de la disette d'œuvres de valeur sont comprises et nettement exposées.

Mais l'auteur croit devoir mêler à son exposé, qui est certainement opportun, quantité de détails qui le sont moins. Ces détails sont relatifs à la façon dont étaient administrées les scènes belges; aux manies ou aux habitudes des acteurs et du public; au manque de confort qui se remarquait dans l'un ou l'autre théâtre; aux « émoluments » que touchait Mlle Mars; au mariage de Mlle Desbordes (Desbordes-Valmore); à la « physionomie » d'un divertissement-ballet, etc. Nous ne sommes pas éloigné de voir dans ce mélange (où d'ailleurs la curiosité a de quoi se satisfaire largement) un manque d'ordre qui n'est pas précisément un effet de l'art.

*
* *

L'analyse des principales œuvres dramatiques (pp. 481 à 551) est l'une des parties les plus travaillées du mémoire et, en dépit de redites qui tiennent au plan adopté par l'auteur, la mieux réussie incontestablement.

Les comptes rendus des journaux du temps, les observations des feuilletonistes, les souvenirs des contemporains ont été consultés très fructueusement. Excellent chapitre en un mot, n'étaient l'imprécision, le mauvais goût et la trivialité même du style qui gâtent, entre autres morceaux, la critique substantielle et assez fine des pièces de *Clavareau*, de *Smits* et de *Bergeron* (1).

*
* *

Le dernier tiers du mémoire traite des œuvres en prose.

Les romans où l'habile et ingénieux *Moke* vulgarisa l'histoire nationale sont jugés avec intelligence et presque toujours dans une langue meilleure que les œuvres dramatiques.

Il en est de même des romans à tendances morales de *Rouveroy* (qui eut l'honneur d'une contrefaçon en France) et de *Lemarié*, dont le *Télémaque à Ithaque* fut considéré par le *Journal des Débats* — ô temps! ô goût! — « comme une suite presque indispensable au poème de Fénelon ».

Les recherches que l'auteur a faites dans les notices académiques et dans les mémoires du temps lui permettent d'établir le bilan complet des travaux historiques de 1815 à 1830.

Il mentionne aussi bien les manuels, les résumés, les

---

(1) Cf. pp. 481, 482, 485, 489, 490, 495, 496, 501, 505, 506, 510, 517, 521, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 535, 536, 539, 548.

essais et mélanges sans valeur que les œuvres vraiment sérieuses des *Reiffenberg* et des *Rapsaet,* des *de Gerlache,* des *de Stassart* et des *De Potter.* L'*Éloge historique du comte d'Egmont*, par *De Cloet,* le vaste *Essai chronologique* d'*Hoverlant de Beauwelaere* (114 volumes pour servir à l'histoire de Tournai!), une traduction de Vitruve, l'*Histoire des Hindous* de *Solvyns* « quatre volumes in-folio du plus grand format connu en librairie »; les mémoires romanesques de *Don Juan Van Halen* (rédigés par *Rogier*); l'*Hermeneutica sacra* de l'abbé *Janssens;* les *Monuments de Rhodes;* la *Galerie des contemporains*, etc., etc., tout y est.

Et, particularité assez bizarre, l'auteur, qui n'est rien moins qu'aimable pour les poètes et surtout pour les auteurs dramatiques de cette période, s'humanise quand il apprécie les prosateurs. Il a des tendresses inattendues pour *Jullian,* collaborateur bien oublié de la *Galerie des contemporains;* pour *Rottiers,* l'auteur non moins oublié des *Monuments de Rhodes,* auquel il prête « parfois des accents de Chateaubriand » (p. 605)!

Il se dédommage, il est vrai, de ses admirations (1) en redevenant sévère, injuste même, pour ceux qui, comme l'auteur de la *Vie de Scipion de Ricci* et de l'*Histoire du christianisme,* ont « glorifié les réformes joséphistes » (pp. 596-600). *De Potter* est un chercheur honnête. Il a pu se tromper : il n'a jamais été de mauvaise foi. Son impartialité, quoi qu'en dise notre auteur (p. 599), est hors de doute.

---

1) Il reste entendu que nous ne lui contestons pas le droit à l'admiration.

*
* *

Les philosophes (pp. 609-655) ont fait bonne figure en Belgique sous le gouvernement hollandais.

François Van Meenen, dans la *Patria Belgica* (III, p. 158), attribue non sans raison l'importance de leurs écrits à la création des Universités de Liége et de Gand et à la réorganisation de l'Université de Louvain — qui datent du commencement du règne de Guillaume — non moins qu'au Collège philosophique et au Musée scientifique et littéraire de Bruxelles (1825 et 1827). La philosophie allemande, grâce aux professeurs *Denzinger*, *Kinker*, *Seber*, *Janssens* et *Liebaert*, finit par « pénétrer un peu dans notre pays à la place de celle de Condillac et de Laromiguière ». Sans appartenir encore à l'enseignement, où il ne devait entrer qu'en 1855, le père de François *Van Meenen* lui-même, l'avocat Pierre-François, publia, dès 1818, des travaux qui paraissent avoir éveillé le goût des recherches philosophiques chez les jeunes gens, notamment chez *Van de Weyer*, l'un des plus brillants professeurs du Musée de Bruxelles. Professeurs et disciples trouvaient des contradicteurs chez des penseurs profonds : *Louis Gruyer* et *Joseph Hautmont*.

Le mémoire mentionne soigneusement les travaux des uns et des autres, et même, à certains endroits, il *résume* et commente leurs pensées.

Le procédé auquel l'auteur recourt pour faire ce résumé ressemble quelquefois à celui dont il s'est servi au chapitre du *Théâtre :* nous allons le prouver.

En 1854, dans le premier volume de la *Revue tri-*

mestrielle, Félix Delhasse publiait un article des plus sympathiques sur un « employé du Water Staat » (c'est ainsi que Joseph Hautmont, conducteur des ponts et chaussées, signe ses premières pages) qui écrivit, en 1818, des brochures philosophiques et sociales qu'on croirait postérieures de trente ans; « belle introduction à un grand ouvrage sur les lois et sur les sciences sociales, et demeurée isolée ». (*Rev. trim.*, p. 123.)

Quand notre concurrent a rédigé les pages 630 à 643 de son mémoire, il avait sous les yeux l'analyse que Delhasse a faite des idées d'Hautmont (1).

Il lui emprunte visiblement une partie de son analyse, mais il modifie ses expressions, avec aussi peu de bonheur que quand (chap. du *Théâtre*) il modifie Muret. Lorsque, volant de ses propres ailes, il cherche à expliquer, sans l'aide de Delhasse, la pensée d'Hautmont, il substitue à la prose nette et vigoureuse de « l'employé du Water Staat » une phraséologie assez obscure (cf. les pages 636 et 637 du mémoire avec les 24 pages du *Discours sur les Systèmes* qu'Hautmont publia à Bruxelles, chez Demat, en 1818).

Il nous déplaît d'ailleurs que le mémoire ne laisse pas à Delhasse l'honneur de ses réflexions et de ses commentaires.

C'est dans l'article de Delhasse (*Rev. trim.*, I, p. 109) que se trouve l'expression « quatre fragments *pleins de moelle*, comme disait Montaigne », que l'auteur du mémoire donne bien comme sienne (mémoire, p. 630).

---

(1) L'article de Delhasse est mentionné dans la bibliographie, p. 630; mais l'auteur ne cite qu'une seule de ses phrases (inexactement d'ailleurs) à la page 643.

Delhasse, appréciant une des conceptions les plus remarquables d'Hautmont, écrit (*Rev. trim.*, I, pp. 106-108) : « N'est-ce pas la révélation de « la série ou de la » méthode sériaire » que Fourier avait proclamée de son » côté, que des hommes de génie, comme Geoffroy-Saint-» Hilaire, appliquaient déjà aux sciences naturelles, que » Proudhon a victorieusement affirmée et pratiquée en » ces derniers temps? Nous trouverons encore dans les » quelques pages de J. Hautmont bien d'autres *décou-» vertes*... »

Voyons maintenant le mémoire (p. 633) :

« C'est à cela que l'on reconnaît la série ou méthode » sériaire de Fourier, méthode appliquée aux sciences par » Geoffroy-Saint-Hilaire et que Proudhon se préparait » à affirmer. Hautmont poursuit ses découvertes... »

Delhasse (*Rev. trim.*, I, p. 116), établissant que la science sociale, après s'être égarée longtemps dans des systèmes exclusifs et des plans bornés qui ont perdu la Révolution de 1848, aboutissait vers 1854 à la même conclusion que l'écrivain belge de 1818, ajoutait :

« Le plus profond et le plus indépendant des socia-» listes actuels, Proudhon, se rencontre avec Joseph Haut-» mont; il est curieux de comparer au *Discours sur le* » *système* un des plus beaux passages de la *Révolution* » *sociale* de Proudhon, publiée en 1852... »

(Suit un extrait de la *Révolution sociale.*)

Nous lisons dans le mémoire (p. 639) :

« Si ce n'était trop long, il faudrait citer quelques » pages de Proudhon écrites en 1852 dans son ouvrage : » *La Révolution sociale*, en parfaite harmonie avec les » idées de notre philosophe belge. Je ne veux que noter » cette phrase pour le prouver... » (La phrase est prise dans la citation faite par Delhasse.)

*
* *

Au plus infatigable des chercheurs, il peut échapper des documents.

Dans le paragraphe, très nourri cependant, des *Revues* (pp. 653-674), nous ne voyons pas trace de la *Récompense*, revue pédagogique hebdomadaire à laquelle collaborèrent, depuis la fin de 1827 jusqu'à la Révolution, *Charles Rogier*, *Paul Devaux* et *Firmin Rogier*, « qui se » délassaient de leurs graves études de philosophie poli- » tique et de droit administratif dans la rédaction d'ar- » ticles destinés à l'éducation et à l'instruction de la » jeunesse ». (*Histoire de Charles Rogier*, I, 122-133.)

*
* *

L'*Éloquence parlementaire et la Presse* sont étudiées dans les pages 674-772 du mémoire.

Le travail de M. Paul Bergmans sur l'éloquence parlementaire belge pendant la domination hollandaise — que notre Classe a distingué naguère — a servi de guide à l'auteur du mémoire; il n'en pouvait choisir de meilleur.

Les dernières pages (*La Presse*, 693-771) sont, à proprement parler, un chapitre de notre histoire politique.

Lorsqu'il a, bien inutilement à notre avis, remonté avec Warzée jusqu'au XVIIIe siècle (1), l'auteur, qui

(1) Puisqu'il croit devoir nous parler du régime de la presse au temps des Espagnols et des Autrichiens, pourquoi ne nous entretient-il pas des innombrables publications, aussi lourdement écrites, aussi filandreuses que réactionnaires, qui ont vu le jour à la fin de la domination autrichienne, pendant la revolution brabançonne? — Signalons en passant, à la page 693, cette singulière distraction : « En France, la liberté de la presse, qui avait été réclamée par le *Cahier des charges*, fut reconnue. »

étudie avant tout la presse « quant au fond », mentionne très exactement les théories soutenues par les divers journalistes, les principes philosophiques ou politiques dont les plus importants organes de la publicité avaient entrepris la défense. Mais s'il insiste sur la vigueur de la polémique et l'âpreté des attaques, il fait bon marché du talent littéraire des rédacteurs ; à l'en croire, aucun d'eux n'aurait eu « la préoccupation du style ».

C'est traiter un peu cavalièrement, pour ne citer que ceux-là, les ardents et incisifs satiristes du *Courrier des Pays-Bas* et du *Courrier de la Meuse*, les savants et profonds penseurs du *Politique* et du *Catholique*.

L'auteur, du reste (est-ce encore une des « incohérences » signalées dans le premier mémoire?), va reviser, une trentaine de pages plus loin, son appréciation. Il finira par reconnaître que *Claes*, *Barthels* et *Kersten*, *Ducpetiaux*, *De Potter* et *Tielemans*, *Lebeau* et *Rogier*, *Nothomb* et *Paul Devaux* ne se préoccupèrent pas uniquement de montrer les fautes, les abus, les injustices du régime hollandais.

Plusieurs d'entre eux furent en effet des *écrivains* de premier ordre, en même temps que des esprits politiques des plus distingués. Chateaubriand, Thiers ou Armand Carrel auraient signé ces lignes par lesquelles le *Politique* accueillait la nouvelle du verdict qui, le 30 avril 1830, frappait de bannissement De Potter et ses amis : « La défaite retrempe les âmes, loin de les abattre. La religion ne fleurit qu'au milieu des persécutions : la semence d'un culte régénérateur eut besoin d'être arrosée par le sang des martyrs. La religion politique de l'Europe au XIXe siècle, c'est la liberté ; les persécutions, loin de retarder son triomphe, en accéléreront la marche. Elle aussi a déjà eu ses martyrs; au besoin,

il s'en présentera de nouveaux, car la foi dans la liberté, dans ce culte des nobles âmes, ne succombe point devant la force matérielle. » (2 mai 1830.)

Trouverait-on dans la presse parisienne de cette époque des pages plus belles que celles où *Paul Devaux*, qui se faisait encore, le 6 septembre, des illusions sur le compte du roi Guillaume, annonçait aux Liégeois que la Belgique allait être gouvernée selon ses intérêts, selon ses vœux : « Que la dynastie demeure, mais soyons nous-mêmes, soyons Belges, ayons nos chambres belges, notre constitution belge, nos lois belges, notre armée belge. Nous avons le plus beau, le plus riche pays du monde : qu'il soit séparé de la Hollande, que nous possédions cette forme de gouvernement qui assure le règne de l'opinion nationale, ces institutions libérales qui vont donner tant de force à la France nouvelle, et que nous manquerait-il encore?... Nous allons avoir enfin une patrie, une patrie qui ne nous aura plus été imposée par un Congrès, mais par les *cœurs*... » (*Le Politique*, du 6 septembre 1830, sur la prochaine séparation de la Belgique et de la Hollande.)

Dans le camp opposé d'ailleurs, parmi les défenseurs du roi Guillaume et de Van Maanen, il s'est rencontré plus d'un styliste de marque, comme *Froment*.

L'auteur a fait meilleure mesure aux publicistes et aux pamphlétaires qu'aux rédacteurs de journaux : à tel point qu'il regrette (p. 765) de « s'être laissé entraîner ». Il est bien certain que les *œuvres* des publicistes *Keverberg* et *Eckstein* (p. 749), auraient pu sans inconvénient être passées sous silence. Nous eussions préféré voir mentionner l'habile et savant début d'*Adel-*

son Castiau, dont la brochure sur la *Responsabilité des ministres en Belgique* (réponse au baron Goubau) eut un grand retentissement (1).

*
* *

Dans sa conclusion, l'auteur, qui est bien heureux (on le sent) de « quitter les plages arides et inexplorées de la littérature nationale durant les quinze années de domination hollandaise », éprouve le besoin de « saluer nos aînés de toute l'ardente sympathie que l'on éprouve pour les vaillants de la première heure » (p. 769). Voilà qui est d'un bon sentiment! Ce qui est mieux encore, c'est l'aveu d'une *sévérité* que nous avons eu souvent l'occasion de signaler au cours de notre rapport.

Certainement, mieux eût valu que le concurrent s'inspirât toujours de cette pensée, qu'il n'exprime qu'en terminant son travail : « Comment nos aînés auraient-ils pu » prendre place d'emblée au cénacle des illustrations » littéraires, eux qui n'avaient pas eu de préparation » intellectuelle...? »

Mieux eût valu, au point de vue de l'ensemble du mémoire, une synthèse qu'une compilation, de la *philosophie* plutôt que de l'*érudition*.

Mieux eût valu, enfin et surtout, une œuvre de *forme* meilleure (2).

---

(1) Cette brochure fut éditée à Gand en juin 1829, avec cette épigraphe : « La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. » *Déclaration des droits de l'homme*, art. 15. (Cf. *Un précurseur*, par E. DISCAILLES; Gand, Hoste, février 1893.)

(2) Aux pages que j'ai déjà signalées comme mal écrites, j'ajoute les pages 563-565; 569; 579, 600, 607, 609, 623, 630, 637, 640, 641, 646, 648, 653 à 660, 673, 678, 720, 771.

Un des juges du concours de 1898, M. Brants, recommandait à l'auteur de « polir et d'affiner son exposé et son style..., de faire la toilette de son mémoire ».

Or la *toilette* du nouveau mémoire est vraiment trop négligée ; l'auteur a fort peu « poli et affiné son exposé et son style ».

Malgré la somme considérable de travail que représentent les deux gros cahiers que nous avons eus sous les yeux, et quoique la bibliographie du sujet y soit consciencieusement établie, nous ne saurions nous décider à proposer que la Classe couronne le mémoire.

Nous ferions chose sage, à mon avis, en prorogeant le concours d'une année encore.

Laissons au concurrent le temps de rectifier ses erreurs, de modifier ses procédés de compilation et surtout d'épurer et de *polir* son style. »

—

Rapport de M. Ch. Potvin, troisième commissaire.

« La sérieuse critique rédigée par mes honorables confrères pour apprécier le mémoire sur l'histoire de la littérature française en Belgique, de 1815 à 1830, mémoire qui nous revient plutôt augmenté qu'amélioré, ou, d'après un mot d'un d'entre nous : « plutôt compilé que composé », ne me semble justifier rien en faveur d'un concurrent qui, ayant eu deux ans pour revoir son œuvre, déclare, dans sa préface nouvelle, avoir satisfait aux observations du premier jury, et, néanmoins, s'attire encore du deuxième commissaire le reproche que « son orthographe est des plus médiocres » et que « le style n'est guère meilleur ».

Une académie n'étant pas un bureau de corrections, ni typographiques ni littéraires, ces deux vices rédhibitoires m'ont toujours paru nous imposer un verdict négatif.

Notez que le deuxième commissaire — il nous le dit — n'a pas connu la première rédaction du mémoire; il juge donc d'après la version corrigée; cependant, il produit les mêmes objections : « J'aurai à signaler des erreurs, des jugements sujets à caution, des procédés de compilation que je ne saurais approuver, et de trop fréquentes incorrections de langage. »

M. Discailles insiste dans une note de son rapport : « Nous avons minutieusement indiqué sur le manuscrit les fautes de langage, les impropriétés de termes, les belgicismes, les expressions négligées ou d'un goût douteux, que nous voudrions voir disparaître. »

Un mot de plus : ce serait une véritable mise hors concours.

Ce ne sont pas cependant les seuls griefs qu'on puisse, qu'on doive faire au concurrent. J'en toucherai d'autres, au courant de la mémoire.

*
* *

La bibliographie dramatique a semblé complète et intéressante, soit; mais, dès les premiers pas, l'auteur s'égare. Le hasard d'un travail personnel, que me rappelle un des juges du camp, m'autorise à parler ainsi. Ce n'est pas Faber qui a créé cette statistique; c'est Delhasse, qui, pendant de longues années, a publié tous ces renseignements dans une petite revue *ad hoc*. En second lieu, ce n'est pas encore Faber, c'est moi qui ai complété ces documents pour la *Revue de Belgique*. Faber est venu plus tard.

Mais ne restons pas dans ce qu'un de nous appelle des procédés de compilation.

* * *

La première loi morale qui s'impose à l'historien, c'est la loyauté de l'exactitude; il ne s'agit plus alors d'orthographe ni de style, mais de conscience. Deux fois, le deuxième commissaire se voit obligé de rappeler l'auteur à ce devoir. La première fois, c'est à propos de Marie-Thérèse : « L'auteur manque de justice », dit sévèrement notre confrère, et il continue : « l'affirmation contre Marie-Thérèse est si peu exacte que, presque immédiatement après, l'auteur est obligé de constater que Marie-Thérèse a fondé des collèges et créé l'Académie royale. »

Le grief que le concurrent fait à l'impératrice est surtout d'avoir « détruit les maisons d'éducation en supprimant les jésuites »..., etc. Le second rappel à l'ordre concerne la manière inconvenante dont l'auteur a traité De Potter, à qui Émile de Laveleye a rendu justice avec une véritable effusion de respect.

Écoutons notre illustre confrère : « Jamais la sainte ardeur de pénétrer plus avant, de voir plus clair dans le monde des idées, ne s'était refroidie dans son cœur. »

Mais il faut en revenir au concurrent :

« Il se *dédommage* », dit notre deuxième commissaire, en parlant des (inévitables) admirations qui se sont imposées à l'auteur, « il se dédommage en redevenant *sévère, injuste* même, pour ceux qui, comme l'auteur de la *Vie de Scipion de Ricci* et de l'*Histoire du christianisme*, ont *glorifié les réformes joséphistes.* »

Notre deuxième commissaire tient à rétablir la vérité

et la justice : « De Potter n'a jamais été de mauvaise foi ; son impartialité, quoi qu'en dise notre auteur, est hors de doute. »

J'ignore si nous ne trouverons pas quelque autre parole qui soulèvera de même nos sentiments de justice. Mais, après ces deux faits, j'ose parler au nom de l'Académie et rappeler à l'auteur le mot de Jehan le Bel : « Histoire est noble, ce m'est avis. »

*
* *

En stricte justice, cette époque présente un phénomène dont le caractère essentiel est une évolution foncièrement libérale, joséphiste si l'on veut, qui est arrivée à transformer les esprits et les mœurs jusqu'à faire de l'œuvre du Congrès de 1831 un modèle d'institutions constitutionnelles, qui durent encore.

Ici, il faudrait partir d'une époque saillante, assez rapprochée de nous. — Pour moi, je préférerais le bombardement de Bruxelles de 1695 par Louis XIV, quand la *Tour du Miroir,* en s'écroulant, mit au jour le texte des franchises du Brabant qui y étaient tenues sous charte privée et dont le coffre fut transporté processionnellement dans la ville en ruines ; alors, les privilèges furent publiés, d'abord, pour les métiers, en petits catéchismes populaires, qui témoignaient, dans les deux langues, du réveil de l'esprit communal ; puis, en un riche in-folio, dont le titre : Luyster van Brabant, rappelle combien on les tenait à honneur. — De là, l'histoire suivrait tout ce qui a perpétué cette évolution à travers l'échafaud, l'exil volontaire, les conflits judiciaires, sans négliger les procès de presse, qu'intentait le roi Guillaume, sauf à en payer les amendes lui-même.

Je n'ai pas à analyser le sujet tel qu'il a été présenté dans le mémoire en litige. Dès ses premières lignes, notre premier commissaire l'aborde en se demandant s'il y a dans le mémoire, ou s'il n'y a pas, l'Histoire dans le sens le plus élevé du mot. Le deuxième rapporteur s'en explique : « Le défaut capital de ce travail, c'est qu'il est écrit dans une langue lourde, empâtée, inélégante, quand elle n'est pas incorrecte..... Cette banalité ordinaire, le manque *de précision, de coloris et de vie* nous énerve et nous ne prenons qu'un intérêt médiocre au récit.... Quoique le mémoire regorge de renseignements biographiques et d'anecdotes qui devraient tenir notre curiosité en haleine, la lecture en est fatigante, j'ai presque dit pénible. »

Il n'en faut pas davantage pour rendre toute histoire impossible sous cette chape de plomb.

*
* *

Le pis serait que, de l'incapacité d'un écrivain, on en vînt à préjuger la pauvreté littéraire du pays. Toute nation peut avoir des temps d'arrêt qui la troublent, des fièvres malignes qui l'épuisent ; il serait souverainement injuste d'y voir un vice de constitution, un legs atavique, et c'est déjà un moyen de dépister le sophisme que de contrôler les crises qui passent d'après l'expérience de celles qui sont disparues, afin de constater les traditions saines, les tempéraments équilibrés et les bonnes mœurs, qui durent sans crier gare.

« Ce sont les humbles qui demeurent, » a dit un jeune poète français (1).

---

(1) M. Froment.

*
* *

Prenons un fait général qui nous mènera à la Révolution française : la censure des livres.

Après que Van Espen, notre Daguesseau, mourut, à l'âge de 82 ans, dans l'exil volontaire où il s'était réfugié pour maintenir intactes les convictions de toute sa vie, on vit l'Europe venger sa mémoire par un *tolle* général de l'esprit public. Coup sur coup, son œuvre aux volumineux in-folio eut plus de dix éditions : à Louvain, à Cologne, à Venise, à Rouen, à Lyon, à Madrid, à Paris, etc. ; puis, la lutte reprit dans les librairies et les ventes publiques, et de là, devant les cours de justice. En 1738, le Conseil de Flandre en autorise la vente; en 1739, le Conseil souverain du Brabant ordonne qu'ils soient réintégrés dans un catalogue où ils avaient été rayés; en 1768, le censeur ecclésiastique de Tournai, les ayant rangés parmi les livres défendus, un décret du souverain ordonne de les reporter au nombre des livres permis; l'année suivante, l'octroi est généralisé à tous les Pays-Bas autrichiens. Peut-on nier qu'il y eut là une opposition persistante en faveur du grand jurisconsulte qui vengeait le Droit et que glorifiait l'Europe savante?

Faut-il ajouter qu'en 1768, il parut à Bruxelles un volume de supplément aux œuvres de Van Espen, contenant plusieurs décrets s'opposant à la mise à l'*index* de ses livres, et qu'en 1792, un des professeurs de droit canon à Louvain, Josse Le Plat du Temple, s'occupait de publier tout ce qui manquait à la collection de ces pièces, et promettait un second supplément, complétant ces pages officielles d'histoire de la censure dans nos

provinces? Ces consultations sont de haute valeur, et l'on n'hésite jamais à nommer l'*Apologie* un chef-d'œuvre.

Ce soulèvement unanime d'opinion en faveur du droit de penser est bien une de ces manifestations irrécusables qui s'appuient sur l'histoire du passé et qui se relient aux succès de l'avenir. C'est ainsi que se prépare, dans la richesse morale des esprits, la proclamation des principes qui font un peuple.

* * *

Ici, le réveil des études historiques n'est pas douteux; et l'expérience a été largement réalisée par les événements.

Aussitôt, il semble qu'un signal ait été donné : les collections, les publications abondent. Pour le XVI[e] siècle, l'unique collection de pamphlets de la librairie Muller, acquise pour la bibliothèque de Gand, en contient plus de 3,300, de l'an 1500 à 1648. Puis, après les *Gloires du Brabant*, voici les *Placcards de Flandre;* les *Coutumes et les lois de la Flandre*, mises en français (1719); les *Coutumes du comté de Namur*, de Gramme (1736); les *Monuments anciens du Hainaut* (1633), de Saint-Génois (1782). On reprend aussi les *Anciennes chroniques* de Foppens; la *Bibliothèque historique des Pays-Bas*, de Paquot; la seconde édition de la *Flandria generosa* et la Chronique de Robert Maquereau; puis, Lesbroussart traduit Oudegherst; l'*Histoire générale des Pays Bas* est successivement continuée par trois auteurs; le *Dictionnaire des hommes nés dans les provinces belgiques* en arrive, en 1793, à la huitième édition, et Paquot mène jusqu'au dix-huitième volume son *Dictionnaire de nos écrivains*.

Les mémoires du feld-maréchal de Mérode sont pleins de verve et le pseudonyme Curtilz mêle vivement le piquant au sévère. C'est lui qui dit : « Le bombardement de Bruxelles n'a rien produit », et qui qualifie « *l'esclavage rampant* auquel le roi très-chrétien a réduit toute la France ». (*La guerre d'Espagne*, etc., I, 167 et 360.)

Nous arrivons aussi au *Journal encyclopédique de Bouillon*, en opposition au *Journal historique de Trévoux* et qui compte quelque peu. On jouait alors à Bruxelles *Mahomet* et *Figaro*. D'un autre côté, Dom Maur d'Antines, exilé pour son opposition à la bulle *Unigenitus*, conçoit l'*Art de vérifier les dates*, qui honore son pays par sa science portée à l'étranger. Le comte de Nény, chargé de l'éducation de Joseph II, écrit pour le prince, à grands traits, en esprit pratique et en penseur, ses *Mémoires historiques et politiques* qui s'inspirent de Montesquieu, et sont une sorte d'histoire du droit public, qu'il caractérise lui-même d'un mot : « On me taxe d'y avoir fait entrer trop d'esprit républicain. » C'est là aussi qu'il dit : « Après une révolution de deux siècles, il est de l'intérêt de l'humanité qu'il n'y ait plus de secrets pour l'histoire. »

*
* *

Le XVIe siècle s'était prolongé en faveur des études. Nélis — encore un nom de marque — va le dire, et c'est à nous, cette fois, qu'il s'adresse, 1774. Il commence, pour les Pays-Bas, par Érasme, Budé et Vivès, mis « au rang des triumvirs de la république des lettres », insiste sur Érasme, « l'honneur immortel des lettres »; et s'écrie : « Que dis-je, Érasme? Chaque ville, chaque bourgade a

eu des gens très estimables et très savans à la tête de ses écoles, d'où sortirent une foule de jeunes élèves à qui Virgile et Homère, Cicéron et Démosthène... étaient aussi familiers que le peuvent être quelques tirades de La Fontaine à notre brillante jeunesse d'aujourd'hui... Souvent les plus petits endroits ne le cédoient pas à cet égard aux grands; témoins Vilvorde, Enghien, Hérenthals, Tirlemont, qui avaient leur Sylvius, leurs Oridryus, Vivarius, Schenkel, etc. »

Nélis a pris soin aussi de nommer Despautère, ouvrant des écoles à Louvain, à Bois-le-Duc, à Berghes, à Comines. « Et ce n'estoit pas aux grandes villes seules qu'estoit réservé l'avantage d'avoir des écoles de réputation et des maîtres habiles... Ces gens savoient, et étoient par conséquent en état d'apprendre aux autres. »

Il est amené à parler d'enseignement artistique : « C'est ainsi que la jeunesse prendrait le goût des arts. » L'étude suppose des livres; il n'en a rien négligé : « Nous avons suivi avec soin l'ordre dans lequel ont été formées et complétées la plupart des grandes bibliothèques aux Pays-Bas. Aucun bon livre, pour ainsi dire, n'y manque, jusqu'à la fin du XVIe siècle et même dans plusieurs de ces bibliothèques jusqu'en 1640, effet des soins de la *studiosité* de ceux qui étaient nés et avaient été élevés dans ce seizième siècle (1). »

Il poursuit son analyse sur d'autres points : « On comptait deux cens cabinets de médailles à la fin du 16e siècle... La collection dite Laurini... étoit telle

(1) Manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 17750, 88. Mémoires de Nélis à l'Académie, p. 83.

qu'aucun souverain ne l'a surpassée. Les guerres civiles l'ont dissipée... Ces débris forment encore une collection respectable. »

Il imagine une inspection qui prendrait l'élève au dépourvu et il rencontre une objection facile à prévoir : « Si cette charge n'étoit pas bien remplie? » Eh bien! « elle grossiroit la liste de beaucoup de sages institutions, rendues infructueuses pour un tems, par *l'imperfection des hommes*, et qui reprennent dans un autre tems leur état de vigueur ». (131, 3.)

Un autre mémoire du même évêque, ancien bibliothécaire, mentionne les recherches faites en Allemagne et en France depuis plus d'un siècle, en vue de « la publication de monuments historiques » et en arrive à dire « qu'une entreprise semblable pour l'histoire belgique feroit un honneur infini à ceux qui l'ordonneroient (1)... »

On peut remonter au milieu du XVIIIe siècle. Dans une conférence des États du Tournésis, du 20 mai 1756, il a été demandé « si l'on enseignera la philosophie à la façon de Louvain ou à celle de Douai. » Les États ont naivement répondu : « On choisira la plus moderne et la mélieure (2). »

Le tableau devient encore général quand Nélis l'embrasse dans son ensemble, en deux mots : « Les Belges ont besoin d'éducation. » De telles paroles ne se perdent pas dans le sable.

---

(1) Bruxelles, 3 février 1782. « Mémoire de M. Nélis, alors bibliothécaire de l'Université de Louvain; depuis, évêque d'Anvers. » *Ibid.*, p. 399.

(2) *Ibid.*, p. 475.

*
* *

La fermeture de l'Escaut nous donnerait un pareil spectacle, et aussi le jansénisme.

Non, l'Histoire ne se paie pas de négations ni de doutes. Il y faut cette confiance communicative, en soi-même et en ses compatriotes, cette foi éclairée et enthousiaste : *Est Deus in nobis*, qui transporte les cœurs plus aisément que les montagnes et qui a fait dire à l'historien de la Révolution belge, J.-B. Nothomb : « Il y aurait » un livre à faire, livre qui étonnerait l'Europe, à » laquelle il dirait ce que le génie belge a donné à la » civilisation générale. »

Et à l'historien de l'Église, ce mot d'ordre de la raison devant les dissidences des cultes libres :

« J'appelle les gouvernements et les peuples à une » alliance vraiment *sainte* contre les préjugés nuisibles » à la société, contre l'ignorance qui les fait naître, » contre l'erreur qui les croit utiles et contre la faiblesse » qui les souffre. »

*
* *

Dois-je conclure ? Je me rallie à l'avis de mes honorés confrères; et, pour donner à l'Académie l'occasion de trouver dans une œuvre l'éclat du style et les lumières de l'ordre : *lucidus ordo*, je prorogerais volontiers le concours de deux années. »

Le prix n'est pas décerné.

La question sera reportée au programme de concours pour 1901.

PRIX PERPÉTUELS.

PRIX DE STASSART.

Faire l'histoire des origines et des développements des béguinages dans les anciens Pays-Bas jusqu'à nos jours.

Rapport de M. P. Fredericq, premier commissaire.

« L'Académie n'a reçu qu'un mémoire en réponse à la question posée pour la septième période du Prix de Stassart (histoire nationale) : *Faire l'histoire des origines et des développements des béguinages dans les anciens Pays-Bas jusqu'à nos jours.*

Ce mémoire, qui est accompagné d'un billet cacheté portant la devise :

Den uytvercoren Staet van het Beggynen leven
Kan door geen pen oft mont genoegsaem syn verheven,

est assez volumineux. Il compte 325 petites pages, plus un cahier contenant la liste alphabétique des ouvrages cités. L'auteur a joint à son texte une gravure, un plan, une photographie et quelques pièces imprimées ou manuscrites.

L'ouvrage se divise en deux parties. La première contient des notices historiques plus ou moins développées sur tous les béguinages des Pays-Bas et des pays voisins, dont l'auteur a pu découvrir l'existence. Pour la Belgique, il a rangé les béguinages d'après les provinces actuelles.

La seconde partie, qui doit fournir la synthèse des renseignements accumulés dans les monographies précédentes, n'est pas achevée. Nous y reviendrons.

L'auteur n'ayant pas joint de table des matières à son

manuscrit, nous croyons utile de faire suivre ici le contenu de la première partie :

Belgique. *Province d'Anvers :* béguinages d'Anvers (8 pages), Bouchout (2 lignes), Duffel (id.), Hérenthals (3 pages), Hoogstraten (5 pages), Lierre (2 pages), Lille lez-Gheel (3 lignes), Malines (10 pages), Turnhout (1 1/2 page).

Brabant : Aerschot (2 1/2 pages), Anderlecht (1 page), Bruxelles (9 pages), Diest (6 1/2 pages), Grez-Hal (1 page), Léau (4 pages), Louvain (7 pages), Nivelles (2 1/2 pages), Sichem (6 lignes), Thorembais-les-Béguines (5 lignes), Tirlemont (3 pages), Vilvorde (1/2 page), Ways-le-Houtte (1 ligne).

Flandre occidentale : Bruges (9 pages de notes non rédigées, entremêlées de documents), Biervliet (2 lignes), Courtrai (11 pages, notes et documents), Damme (1 ligne), Dixmude (1 1/2 page), Ghistelles (1 ligne), Messines (1/2 page), Nieuport (2 lignes), Oudenbourg (1 ligne), Thourout (2 lignes), Ypres (4 1/2 pages).

Flandre orientale : Alost (1 page et deux catalogues d'une vente de livres de 1894 en annexe), Audenarde (2 pages), Deynze (5 lignes), Gand (15 pages), Grammont (3 1/2 pages), Maldegem (1 ligne), Renaix (1 page).

Hainaut : Ath (2 pages), Beaumont (1 1/2 page), Binche (2 1/2 pages), Braine-le-Comte (3 pages), Enghien (3 1/2 pages), Lessines (2 pages), Mons (8 pages), Morlanwelz (3 pages), Oignies (1 page), Soignies (1/2 page), Tournai (8 pages).

Province de Liége : Huy (1/2 page), Lens-Saint-Remy (2 pages), Liége (15 pages de notes, documents, fragments d'imprimés), Momalle (1 ligne).

Limbourg : Bilsen (2 lignes), Haelen (1/2 ligne), Hasselt

(10 pages), Herck-la-Ville (1 ligne), Looz (9 lignes), Saint-Trond (14 1/2 pages), Tongres (4 1/2 lignes).

Province de Namur : Leffe-Dinant (1 page), Namur (10 1/2 pages).

L'auteur consacre ensuite quelques lignes aux béguinages d'Allemagne : Aix-la-Chapelle, Brunswick, Cologne, Hambourg, Lubeck, Strasbourg et Waldsee.

Viennent après eux les béguinages de France : Abbeville, Amiens, Arras, Avesnes, Bailleul, Beauvais, Bergues-Saint-Winoc, Béthune, Caen, Cambrai, Châlons-sur-Marne, Chartres, Commines, Corbie, Crépy, Douai, Dunkerque, Hesdin, Laon, Lens, Lille, Lillers, Maubeuge, Saint-Omer, Orchies, Orléans, Paris, Saint-Quentin, Quesnoi, Reims, Rouen, Senlis, Sens, Tours et Valenciennes. Tous ces béguinages français sont traités très sommairement, en une ligne ou en très peu de lignes, sauf ceux de Cambrai, Douai, Lille, Paris et Valenciennes.

Enfin, l'auteur passe aux béguinages de Hollande : Alkmaar (3 lignes), Amsterdam (13 pages), Ardenbourg (1/2 page), Bergen-op-Zoom (2 lignes), Bois-le-Duc (1 page), Bréda (1 page), Brielle (1 ligne), Delft (1 page), Deventer (1 page), L'Écluse (1 ligne), Edam (id.), Eindhoven (id.), Emmerich (id.), Enchuysen, *sic* (id.), Gelderen (id.), Gorcum (3 lignes), Gouda (2 lignes), Grachem (2 lignes), Grave (1 ligne), Haarlem (1/2 page), Heusden (1 ligne), Hoorn (id.), Kampen (id.), Leyde (1 page), Maestricht (un fragment d'imprimé), Medenblick (1 ligne), Middelbourg (id.), Noordwyck (id.), Oostbourg (id.), Oostendyck (3 lignes), Oudheusden (1 ligne), Overyssche (4 lignes), Purmerend (id.), Rijnsburg (id.), Rotterdam (2 lignes), Ruremonde (1/2 page),

Schiedam (2 lignes), 's Gravenzande (1 ligne), Spykens (id.), Utrecht (6 lignes), Venloo (4 lignes), Wezel (1 ligne), Yzendike (2 lignes) et Ziriczee, *sic* (1 ligne).

Le relevé qui précède permet de juger de l'étendue et de la variété des sujets traités, mais il accuse à première vue une disproportion manifeste entre les différentes monographies, entassées pêle-mêle par ordre alphabétique dans chacune des subdivisions adoptées par l'auteur: provinces actuelles de la Belgique, Allemagne, France et Hollande. Ces subdivisions ne font qu'augmenter le manque d'ordre logique résultant de l'ordre alphabétique, qui est injustifiable dans un sujet historique. Évidemment il aurait fallu grouper les béguinages par zones religieuses médiévales : la division la plus rationnelle aurait pris pour base, nous semble-t-il, les anciens évêchés d'avant Philippe II.

Quoi qu'il en soit, toute cette première partie prouve que l'auteur a fait des recherches très étendues dans les imprimés et aussi, quoique d'une façon plus restreinte, dans les documents inédits. Il est à ma connaissance que les archives de la Commission des hospices civils à Gand, à Bruges, à Bruxelles et à Ypres, ainsi que les archives du Département du Nord, à Lille, contiennent des trésors de pièces inédites, que l'auteur n'a pas utilisés pour son histoire des béguinages.

D'autre part, les notices consacrées aux différentes villes ne sont pas conçues d'après un plan unique et logique. Elles ne donnent que des notes éparses, réunies et amalgamées à la hâte. Ce sont, en un mot, de précieux matériaux, mais non des chapitres d'un mémoire digéré et rédigé.

Et que dire maintenant de la seconde partie?

Dans la lettre-préface placée par l'auteur en tête de son mémoire et destinée aux commissaires chargés d'examiner celui-ci, on lit :

« La seconde partie, la partie générale, devrait nécessairement être travaillée après la première. C'est pourquoi nous la faisons suivre dans le manuscrit; elle est la synthèse de ce que nous avons détaillé dans la première partie.

» Nous nous sommes contenté d'exposer les différentes opinions sur l'origine des béguines, en manifestant pourtant nos préférences. Nous partageons l'avis de Mosheim et nous croyons que Lambert le Bègue n'est pas plus le fondateur des béguines que Marguerite de Constantinople ou que Walther de Marvis, dont on dit aussi qu'ils fondèrent les béguines.

» Tous les autres éléments de la partie générale se trouvent dans la partie spéciale, sauf toutefois l'histoire des béguines avant et en dehors des béguinages, comme celle des béguines et des bégards hérétiques, et l'histoire des béguinages pendant et depuis la Révolution française.

» Nous avons, sur ces sujets, de précieux documents que le temps ne nous permet pas de produire. »

Avec une franchise qui l'honore et qui appelle l'attention des commissaires sur toutes les questions omises dans la seconde partie, l'auteur insiste ici lui-même sur le fait que son mémoire est absolument incomplet.

On peut même affirmer que la seconde partie (assurément la plus importante et celle où l'on aurait pu apprécier la méthode et l'esprit critique de l'auteur) n'existe pas dans le mémoire, malgré les 35 pages prolixes et confuses, consacrées à analyser pêle-mêle toutes les élucubrations qui ont été écrites depuis des siècles sur la

question si embrouillée de l'origine des béguinages et de l'étymologie du nom des béguines. Car l'auteur ne nous a présenté là qu'un fatras de notes et de résumés composés à son usage, mais non encore mis en ordre, indignes assurément d'être placés sous les yeux des lecteurs.

Quant à tous les autres chapitres qu'aurait dû contenir la seconde partie, de l'aveu même de l'auteur, celui-ci se borne à nous donner l'assurance qu'il possède sur eux de précieux documents, mais que le temps lui a fait défaut pour les mettre en œuvre.

Nous croyons pleinement à la sincérité de cette déclaration ; car, tel qu'il est, le mémoire sur les béguinages témoigne de beaucoup de recherches et de beaucoup d'érudition.

Mais l'auteur nous semble un peu naïf, quand il écrit dans sa lettre-préface :

« J'ai dû collationner mes notes très rapidement et vous offrir un travail imparfait. Il suffira pourtant, je pense, à vous montrer que j'ai étudié sérieusement le sujet. Si vous me faites l'honneur de me décerner le prix, les soins que j'apporterai à corriger et à compléter l'ouvrage le rendront digne, je crois, de la haute distinction que vous lui aurez accordée. »

En y réfléchissant lui-même, l'auteur sera le premier à comprendre que l'Académie ne peut couronner un mémoire dont la partie principale manque.

La promesse de l'auteur, qui s'engage à fournir cette partie principale quand on aura couronné son travail, est certes touchante et faite avec une entière bonne foi, j'en suis convaincu. Mais pour un prix de l'importance de notre Prix de Stassart (3,000 francs), cette promesse ne peut suffire.

Je conclus. Étant donnée la valeur indéniable des frag-

ments rédigés et non rédigés que l'auteur nous a communiqués, j'ai l'honneur de proposer à l'Académie de prolonger le délai du concours pendant une nouvelle période d'un ou de deux ans, afin de permettre à l'auteur de refondre soigneusement sa première partie, et surtout de composer à tête reposée sa seconde partie, qui doit être la pièce maîtresse de l'œuvre.

Peut-être ferait-il bien de nous donner *d'abord* l'histoire générale des origines et des vicissitudes des béguinages des Pays-Bas. La première partie actuelle (les monographies sur tous les béguinages connus) viendrait ensuite et formerait un complément tout naturel, en tant qu'elle offre un répertoire volumineux de renseignements locaux, pouvant servir excellemment à illustrer les vues d'ensemble du mémoire.

Mais l'auteur reste maître d'ordonner son plan comme il l'entend.

A nous de le juger plus tard sur son œuvre achevée, quand à l'embryon mal dégrossi et encore en voie de croissance qu'il nous offre aujourd'hui, il aura pu substituer un travail bien ordonnancé, solidement documenté et écrit dans un style définitif.

—

Rapport de M. Vanderkindere, deuxième commissaire.

« Je me rallie aux conclusions du premier commissaire, M. P. Fredericq. Le travail n'est pas achevé. Toutefois je pense que l'auteur est en mesure, si on lui accorde un délai de deux ans (c'est-à-dire jusqu'au 1er novembre 1901), de nous apporter un mémoire qui ne soit pas indigne du prix de Stassart. »

—

Rapport de M. C. De Smedt, troisième commissaire.

« Je me rallie pleinement aux conclusions des deux premiers commissaires quant à la partie négative de ces conclusions, c'est-à-dire que je juge qu'il ne faut pas accorder le prix au mémoire qui nous est soumis.

La seconde partie de ce mémoire est, comme l'a fait remarquer M. Paul Fredericq, la seule qui réponde directement à la question proposée. Or, dans cette partie, l'auteur s'est borné à donner connaissance de ce qui a été écrit avant lui sur le sujet, à résumer fidèlement les arguments apportés en faveur des diverses opinions sur l'origine du nom et des communautés des béguines, et à faire sentir la faiblesse de ces arguments. Aucun renseignement nouveau, aucune vue nouvelle, en un mot, aucune nouvelle lumière. Le mémoire ne fait pas faire un pas vers la solution positive du problème. Il serait peu honorable pour l'Académie de couronner, surtout en lui attribuant une récompense aussi considérable que le prix de Stassart, un travail aussi peu original.

Et même, je n'oserais proposer de proroger le délai du concours, ni surtout laisser espérer à l'auteur que, s'il retravaille son mémoire au point de vue de la rédaction, celui-ci sera jugé digne du prix. D'un autre côté, je ne vois guère à espérer non plus qu'on obtiendra mieux, quant au fond, en accordant un nouveau délai de deux ans. Ce qui ressort principalement de l'étude qui nous a été envoyée, c'est, me semble-t-il, que, dans l'état actuel de nos connaissances, la question est insoluble. Nous n'avons que des traditions incertaines, dont il est impossible de déterminer l'origine. Pour remettre la question au programme, il faudrait attendre la découverte de nouveaux documents, qui restreignent beaucoup le champ

des hypothèses; et rien ne fait prévoir que de tels documents seront bientôt mis au jour.

Je me vois donc obligé de conclure à la suppression de cette matière de concours. »

Le prix n'est pas décerné.

La Classe examinera dans sa séance de juin s'il y a lieu de remettre cette question au concours.

Prix Castiau.

(Sixième période, 1896-1898.)

Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.

Rapport de M. Monchamp, premier commissaire.

« D'après le règlement, sont seuls examinés les ouvrages soumis directement par leurs auteurs au jugement de l'Académie. Je ne méconnais pas les sages raisons qui ont dicté cette loi ; mais il me semble que malgré la publicité donnée à nos concours, il arrivera aisément que des ouvrages d'un réel mérite ne nous seront pas soumis, à cause de l'ignorance de l'existence de ces concours. C'est ainsi — pour ne citer qu'un exemple — qu'il y aurait eu un réel intérêt à estimer la valeur des publications très consciencieuses du Cercle d'études sociales de Binche; or leurs auteurs ne nous les ont pas adressées, faute de connaître, j'en suis sûr, l'utile fondation d'Adelson Castiau. Un remède à ce mal serait que ceux qui tiennent à favoriser les bons travaux signalassent

aux écrivains les récompenses qui éventuellement pourraient leur être accordées.

Il est une autre remarque importante. Elle m'est suggérée par l'exposé des motifs qui dans notre *Annuaire* précède le règlement du prix Émile de Laveleye. Parlant du système d'après lequel les auteurs eux-mêmes envoient leurs ouvrages aux jurys de concours, on en préconise l'emploi dans le cas où l'on voudrait simplement récompenser les efforts méritoires, stimuler l'émulation des écrivains vers un objet spécial, encourager des jeunes gens. D'après cela, nous n'avons donc pas à requérir de notre lauréat qu'il ait produit une œuvre de très haute valeur absolue. Ceci dit, nous entrons en matière.

Neuf auteurs nous ont envoyé des publications : M. Louis Banneux, attaché au Ministère de l'Industrie et du Travail ; M. Omer Buyse, professeur à l'École de dessin et d'industrie de Schaerbeek ; M. Armand Dauby, du *Moniteur belge ;* M. Charles de Ponthière, avocat à Liége ; Mlle Marie Du Caju ; M. Émile Hoyaux ; M. Jules Lemoine-Bellière, professeur à l'École industrielle de Marcinelle ; Mlle Marie Parent ; Mlle Élise Thiry, directrice des Écoles communales et de l'École ménagère de Virton.

*
* *

Nous n'avons à juger que des ouvrages parus dans les années 1896-1897-1898, et, par conséquent, aucune publication faite avant cette période, même rééditée pendant la période, ne peut prendre part au concours ; sauf, bien entendu, si la réédition doit être considérée comme un nouvel ouvrage, ou si la publication antérieure peut être jointe comme partie d'un tout à des travaux de la période.

Or les deux ouvrages de Mlle Parent (*Du rôle de la*

femme dans la lutte contre l'alcoolisme, 1896. — *De rol van de vrouw in den strijd tegen het alcoolisme*, 1898 [traduction du précédent]. — *Le Manuel de la jeune ménagère*, 1898), n'appartiennent pas à la période triennale. Ce sont de pures rééditions de travaux appartenant respectivement aux années 1889, 1891 et 1892.

Le premier de ces ouvrages avec sa traduction a été apprécié très favorablement par notre regretté confrère M. E. Banning, dans son rapport sur le concours Castiau (quatrième période, 1890-1892). Au rapport de la cinquième période (1893-1895) figure encore une œuvre manuscrite de Mlle Parent intitulée : *L'Alcool*, fort louée par les honorables commissaires d'alors. Chose que je ne m'explique pas bien, dans aucun des deux cas, l'auteur n'a jugé opportun de présenter à l'examen du jury son *Manuel de la jeune ménagère*, très bien fait pourtant. Il est divisé en deux parties dont l'une traite de l'économie domestique et l'autre de l'hygiène. Sans doute, il ne contient pas des choses bien nouvelles : en cette matière surtout, la nouveauté exciterait à bon droit la défiance; mais il réunit une foule de conseils très pratiques, très judicieux, très clairement donnés et justifiés. Il s'adresse aux jeunes filles et à toute personne qui par sa fonction est amenée à leur donner des conseils. Une lacune à signaler (outre celle de l'omission de toute allusion à la religion, même dans son sens le plus large) : on n'y mentionne pas les institutions sociales telles que les sociétés de secours mutuels, la caisse de retraite ou de pension, les sociétés de maisons ouvrières, les coopératives.

Quelle que soit d'ailleurs la valeur de ces œuvres, de par leur date de naissance, elles n'ont pas à entrer en ligne de compte dans notre jugement en ce jour.

*
* *

J'ai le regret de devoir dire la même chose du livre de M. Hoyaux : *Cité Hoyaux, habitations ouvrières à Cuesmes, 1892, avec dessins.* Sans doute, l'auteur y joint un complément manuscrit de quelques pages, mais il ne peut être question de prix pour cette seule ajoute. J'avais d'abord pensé que peut-être il serait possible de primer l'œuvre elle-même plutôt que le livre qui la décrit. Mais le prix Adelson Castiau n'est pas assimilable au prix Guinard, où le choix est laissé entre un mémoire et une institution. Au reste, je renvoie aux rapports de nos savants confrères, MM. Mesdach de ter Kiele et Hector Denis, sur la période 1893-1895, où ils donnent à l'ouvrage de M. Hoyaux des éloges très mérités.

*
* *

Les publications de Mlle Du Caju échappent à notre appréciation pour une autre raison. Déjà M. Paul Fredericq, rapporteur pour le prix De Keyn, s'était occupé de l'une d'entre elles en 1896. Il s'agissait alors d'une nouvelle édition de l'opuscule intitulé : *De l'éducation de la prévoyance*, 1896. Cette année même (1899), le rapporteur pour le prix De Keyn, notre confrère, M. Wilmotte, a conclu à l'octroi d'une récompense pour deux autres ouvrages de cette demoiselle : *Le livre de l'épargne et de la prévoyance; L'arithmétique de l'épargne et de la prévoyance.* Il est vrai qu'elle nous présente un quatrième ouvrage intitulé : *Soyez prévoyants*, mais il n'est que l'édition abrégée de la seconde des publications que nous venons de rappeler. La Classe s'est rangée à l'avis exprimé

par M. Wilmotte au nom du jury. Or il est de jurisprudence que nous n'accordions pas deux fois une récompense pour les mêmes œuvres. C'est du moins ce qu'affirmait le regretté M. Le Roy dans son intéressant rapport sur le prix Castiau (première période : 1881-1883) à propos d'un cas absolument similaire.

*
* *

J'en viens au livre de Mlle Thiry : *Les travaux à l'aiguille, en tableaux coloriés*, 1897. Je ne suis pas très compétent en la matière, et la Classe m'excusera de m'être adressé, pour en avoir l'appréciation, à des personnes très en mesure de me bien renseigner. Elles ont confirmé tous les éloges qui figurent en tête de l'ouvrage et auxquels nous renvoyons. Ce travail a d'ailleurs obtenu le diplôme de médaille d'or à l'Exposition de Bruxelles de 1897 ; le prix Rouveroy; médaille d'or de mille francs, décerné par la Société d'Émulation de Liége, en 1898 ; la médaille d'or à l'Exposition de Luxembourg, en 1898. C'est un fort bon ouvrage, fort bien travaillé, fort utile, bien qu'il ne soit pas d'une absolue nécessité pour arriver à d'excellents résultats. Il me paraît d'ailleurs n'avoir qu'une portée pratique assez restreinte et qu'il devrait plutôt être soumis au jury chargé de décerner le prix De Keyn.

*
* *

M. Lemoine-Bellière nous présente le *Livre de la prévoyance*, 2e édition illustrée, 1898, avec sa traduction flamande par M. Alexis Callant. Le sous-titre : *Recueil de*

lectures et de dictées, nous montre que dans la pensée de l'auteur cet ouvrage est principalement destiné à l'enseignement primaire. Il a eu une première édition en 1897, mais sans illustrations, où ne se trouvent pas les n[os] 1, 2 et 3 du chapitre consacré à la Caisse de retraite dans la seconde partie.

Ce livre est très bien fait. Sans doute, je regrette sa neutralité et les fanfares du commencement en l'honneur de la Révolution française. Cette révolution, en supprimant les corporations sans rien mettre à leur place et en poursuivant la déchristianisation de toutes les institutions, a mal servi la cause des travailleurs et donné origine aux crises qui ont suivi. Ces réserves faites, je répète que ce livre est très bien fait. Il est clair, intéressant, plein d'enseignements concrets, frappants, grâce aux anecdotes, à la forme dialoguée, aux illustrations, etc. On voit tout de suite que l'auteur est au courant des bons procédés pédagogiques. L'ouvrage se divise en deux grandes parties. Dans la première, il est traité successivement du progrès par la prévoyance — du travail, du capital et de la propriété, — de la prophylaxie sociale par l'économie domestique, l'antialcoolisme et les bonnes habitudes. Dans la seconde, l'auteur passe en revue les principales applications de l'épargne et de la prévoyance (solidarité et mutualité — caisse d'épargne — caisse de retraite — mutualité scolaire contre la maladie et pour la retraite — habitations ouvrières).

Tout converge vers ce but : faire comprendre et goûter par les intelligences d'enfants, dans toute la mesure possible, l'ensemble des institutions économiques existant de nos jours en faveur des classes travailleuses. Je ne m'étonne pas que cet ouvrage ait remporté un premier

prix et une médaille d'or au concours national ouvert en 1896 par la province de Hainaut.

Si la destination scolaire de cette œuvre ne la faisait ressortir au jury du prix De Keyn plutôt qu'à celui du prix Castiau, et si l'auteur nous avait soumis tout l'ensemble de ses travaux, j'aurais pensé à vous convier à lui décerner la couronne. M. Lemoine-Bellière est en effet un travailleur aussi fécond qu'ingénieux. Il use de tous les moyens pour faire pénétrer dans les jeunes têtes de nos enfants les enseignements de la saine économie. Ce sont des albums de prévoyance, des écoles ménagères, des écoles industrielles et professionnelles; des séries de couvertures de cahiers, avec texte et illustrations; un calendrier de prévoyance et de tempérance à afficher dans les classes, les ateliers, etc.; des pancartes murales résumant l'économie sociale à l'école; des saynètes et des chants; des modèles de registres pour sociétés scolaires de retraite. J'ai sous les yeux deux brochures traitant de l'enseignement pratique de la prévoyance (guide de l'instituteur), de la mutualité et de la retraite par l'école. Elles ont paru en 1899, par conséquent après la période triennale, mais je les signale dès maintenant à l'attention des jurys futurs. Jointes aux travaux antérieurs de l'auteur, et notamment à celui qu'il nous a présenté isolé pour ce concours, elles fournissent matière à des éloges mérités, et qui sait si elles ne conquerront pas la palme ?

*
* *

Je passe maintenant à l'œuvre de M. de Ponthière. Elle comprend huit numéros : 1° *Contrat de travail et juste salaire*, 1891 ; 2° *Le problème social*, nouvelle

édition, 1893; 3° *Du droit de propriété individuelle*, 1897; 4° *Unions professionnelles*, 1897; 5° *Pensions ouvrières*, 1898; 6° *Charité, justice, propriété*, manuscrit (maintenant imprimé); 7° Manuscrit relatif au *Régime fiscal;* 8° *Statuts et propositions du Comité de patronage des habitations ouvrières pour les cantons ruraux de l'arrondissement de Liége.*

Nous nous trouvons devant tout un ensemble de travaux très intéressants par leur sujet et par la façon dont ils sont conçus. Les deux premiers sont antérieurs à la période dont nous sommes appelés à juger les productions; comme je l'ai déjà dit au début, cela ne nous défend pas d'en tenir compte. Je remarque toutefois que l'auteur n'a pas jugé à propos de présenter le premier en 1893, année où il a cependant soumis le second au jugement de la Classe. Les rapporteurs d'alors, MM. Banning, Mesdach de ter Kiele et Denis, nous ayant donné sur cette production des appréciations très consciencieuses, il ne me paraît pas nécessaire de revenir sur la question, encore que peut-être mon jugement ne coïncide pas sur tous les points avec ceux de mes éminents confrères.

Mais il convient de remarquer ici que le prix Castiau doit être attribué au meilleur mémoire sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres. Cela étant, il me paraît d'abord que si l'on ne doit pas fonder une décision sur l'étendue matérielle des productions qui nous sont présentées, il faut cependant qu'elles constituent « des mémoires » ou quelque chose d'approchant : donc quelques feuillets n'y suffiraient pas. Il semble encore que ces mémoires doivent avoir un caractère bien pratique, traiter d'institutions concrètes, tangibles :

donc l'examen de traités théoriques ne rentre pas dans notre mission. Enfin il convient que ces moyens aient pour objet propre l'amélioration de la condition des classes ouvrières ou pauvres au triple point de vue que l'on sait. Or le n° 2, le n° 3 et le n° 6, bien qu'ayant l'étendue voulue, sont avant tout des ouvrages théoriques. Le n° 1, le n° 4, le n° 5, le n° 8, bien qu'ayant l'objet voulu, pris chacun à part, ne comportent qu'un nombre fort restreint de pages et ne constituent pas des mémoires proprement dits; le n° 7, qui traite du régime fiscal, a une portée pratique certes, mais trop générale. De là il ressort que quel que soit le mérite intrinsèque de ces travaux, ils ne peuvent pas prétendre au prix Castiau. Je tiens cependant à les apprécier brièvement et d'une façon générale.

Il faut reconnaître à M. de Ponthière une intelligence aux larges horizons, portée à rechercher le mode de production des grands résultats en établissant le mode d'action des causes principales et universelles, notamment de l'État. Ce qui caractérise encore cette tendance de l'auteur, c'est qu'il s'attache à mettre en harmonie l'action de ces causes primordiales avec les principes théoriques. C'est bien là ce qui constitue le jurisconsulte philosophe. Le pouvoir de l'État a une sphère très vaste : M. de Ponthière s'attache surtout à le considérer sous le rapport législatif et dans ses relations avec la condition des classes inférieures. Sa vie d'étude est de la sorte en étroite connexion avec sa vie politique : dans l'une comme dans l'autre, ses préoccupations vont au peuple. Il a un peu le défaut de ceux qui veulent rechercher les derniers pourquoi : la clarté n'est pas toujours suffisante. Les qualités et les défauts que je viens de signaler appa-

raissent bien dans le n° 6 (*Charité, justice, propriété*, 1899, in-8°, 54 pages), production que l'auteur nous donne lui-même comme étant la principale de toutes celles qu'il nous présente.

J'attire cependant l'attention des sociologues sur les cinq travaux où il est question du contrat de travail, des unions professionnelles, des pensions ouvrières, des habitations ouvrières et du régime fiscal. Un peu partout il a été souvent et longuement question de tous ces objets durant ces dernières années, et nos législateurs ont statué ou vont statuer bientôt sur la plupart. Les idées de M. de Ponthière méritent un examen attentif, et quoique, présentées très succinctement, elles échappent à l'analyse, on doit dire qu'elles sont d'un esprit sincère, contenu par les traditions chrétiennes, épris cependant de progrès et désireux avant tout d'en faire profiter le peuple.

* * *

Omer Buyse. 1° *Les écoles professionnelles et les écoles d'art industriel en Allemagne et en Autriche*, 1896. — 2° *Étude sur les écoles techniques de l'industrie du bâtiment et de l'industrie du bois en Allemagne*, 1898.

Les deux ouvrages de M. Buyse ne s'adressent pas directement aux ouvriers, mais à tous ceux qui s'intéressent à leur relèvement, et ils traitent d'un sujet d'une importance considérable : l'éducation professionnelle. Incidemment l'auteur s'occupe à ce point de vue de l'apprentissage, des écoles primaires et des écoles moyennes. Toutefois ses deux livres ont surtout en vue les écoles professionnelles, soit purement techniques, soit d'art industriel.

Il nous décrit leur organisation en Autriche et surtout en Allemagne. Nous sommes renseignés sur les locaux, leur distribution, leur mobilier; sur les professeurs, leur mode de recrutement, leurs honoraires; sur les élèves; sur le temps et la distribution des cours; sur les programmes; sur les ressources pécuniaires des écoles; sur leur population; sur les moyens d'émulation qui y sont employés; sur leurs succès. De temps à autre il compare ce qui existe en Allemagne et en Autriche avec ce qui existe chez nous, et cette comparaison fait ressortir les lacunes et peut-être même les défectuosités de notre éducation professionnelle.

Il va de soi que dans ces deux livres, où sont recensés tant de moyens, tout ce qui est préconisé n'est pas incontestable. Ce qui est possible ailleurs ne l'est pas toujours chez nous, et les appréciations en ce qui regarde l'Allemagne et l'Autriche sont empreintes d'un certain optimisme, tandis que celles qui regardent notre pays sont entachées d'un peu de pessimisme. Après tout, nous ne sommes pas si arriérés en cette matière : M. Stevens, directeur de l'enseignement industriel et professionnel, a lu au récent Congrès de la petite bourgeoisie tenu à Anvers, une note où sont énumérées toutes nos institutions d'enseignement professionnel et commercial qui intéressent plus particulièrement les classes moyennes; or, cette énumération, aussi concise que possible, a demandé huit pages. Et puis à moi, qui suis un profane, il semble que M. Buyse, professeur de dessin, a bien de l'enthousiasme pour sa branche. Il convient enfin de remarquer que le même sujet que traite M. Buyse a été fort bien exposé aussi par M. Pyfferoen, professeur à l'Université de Gand, dans deux rapports qu'il a publiés

sur l'enseignement professionnel en Angleterre et en Allemagne. Ces réserves faites, je dois reconnaître que ces deux livres abondent en renseignements intéressants et utiles, et que la condition de nos ouvriers, surtout de ceux qui ont besoin d'être un peu artistes pour être accomplis dans leur partie, serait fort améliorée si les judicieux conseils de M. Buyse étaient de plus en plus mis en pratique.

Je signalerai, par exemple, ce qu'il dit des musées; des bibliothèques et des ateliers à adjoindre aux écoles professionnelles; des expositions des travaux des élèves; du cachet professionnel à donner à l'enseignement artistique; de la classification des élèves d'après les matériaux qu'ils mettront en œuvre; du rôle des corporations ouvrières dans l'organisation des écoles.

Si l'on veut du reste se faire une idée des tendances de l'auteur, on n'a qu'à lire dans les deux livres les chapitres intitulés : *Conclusions.*

Je me permettrai de regretter que l'ordre et la méthode ne soient pas la qualité maîtresse du premier ouvrage et que même la correction typographique y laisse à désirer; mais ceci n'est qu'un détail. Celui qui lira ces deux productions sentira naître en lui ce que moi-même j'ai senti : un désir intense de répandre dans notre chère patrie les bienfaits de l'éducation professionnelle pour le plus grand bien des classes laborieuses et l'accroissement de la richesse publique.

Toutefois, si nous comparons la portée pratique de ces publications avec celles que nous devons aux deux écrivains qu'il me reste à faire connaître, elle apparaîtra bien moins considérable.

*
* *

Armand Dauby. *Tracts pour tous. Devoir et Bonheur, par M. Bon-Sens*, I-L, 1893-1897.

Le travail de M. Armand Dauby est un écrit populaire, ou plutôt un ensemble d'écrits populaires. Ce sont cinquante tracts (en fait quarante-six), avec un titre général : *Devoir et Bonheur*, et un titre variant pour chacun, tel que *Alimentation, Habillements, Logements*, etc., se rapportant tous à la condition des ouvriers, énumérant et établissant leurs devoirs, montrant en même temps que leur accomplissement a pour conséquence le bonheur temporel, tandis que leur transgression amène une existence malheureuse. M. Dauby a commencé son travail avec l'idée de composer trente-cinq tracts ; plus tard il a élevé ce nombre à quarante, et finalement il l'a porté à cinquante (ou quarante-six). Pour le fond, c'est-à-dire pour ce vaste ensemble de préceptes et de conseils que l'auteur a réunis, je suis d'accord avec lui, et, le cas échéant, je parlerais comme lui. Je suis d'accord avec lui pareillement pour admettre les considérants sur lesquels il base ses préceptes et ses conseils : il les trouve dans les lois divines et humaines, les prescriptions de la conscience et les sanctions terrestres et ultraterrestres dont ils sont munis. Une fois ou l'autre, il m'a paru trop sévère dans l'appréciation des âges passés; mais ces deux ou trois lignes ne s'aperçoivent pas dans les six cents pages que comptent ces tracts. Je regrette que dans un ouvrage de cette nature, M. Dauby ne parle jamais de la prière, de l'Église, ni de son divin fondateur. Toutefois, presque dans chaque opuscule, on peut constater qu'il croit en Dieu, créateur de l'univers, législateur suprême de l'hu-

manité, son juge et son rémunérateur dans l'autre vie. L'auteur est spiritualiste; il sait que l'âme est libre et immortelle; il fait plusieurs fois allusion aux livres saints; il proclame le décalogue, la sanctification du dimanche, l'indissolubilité du mariage.

Le style de ces opuscules est *en général* correct et clair. Mais il est regrettable que l'auteur soit resté perpétuellement dans des exposés abstraits au lieu d'employer des exemples, des paraboles, des citations, de se servir parfois du dialogue. Maintenant il est condamné par sa méthode même à un emploi répété de procédés de développements qui rebute par sa monotonie. Or, un ouvrage populaire, contînt-il d'excellentes choses, doit, pour produire des résultats, éviter les défauts de forme que j'ai relevés dans celui-ci.

*
* *

BANNEUX. 1° *L'assistance par le travail*, 1896; 2° *Mon home*, nouvelle édition, 1896; 3° *Manuel d'enseignement de la prévoyance*, nouvelle édition, 1898, avec une traduction flamande, 1898; 4° *Manuel pratique de la coopération*, 1899 (nous avons reçu le manuscrit).

L'assistance par le travail est une brochure de 40 pages, où l'auteur préconise, outre certaines réformes dans l'organisation de nos dépôts de mendicité, la création de maisons du travail où les ouvriers de nos villes sans travail trouveraient pendant quelque temps logement, nourriture et une allocation pécuniaire en échange de certains travaux qu'ils y exécuteraient. De plus, un comité de patronage annexé à l'institution leur chercherait une occupation stable et continuerait à veiller sur eux après

leur sortie. M. Banneux donne à cette occasion de grands éloges à MM. Buls et De Quéker qui ont fondé à Bruxelles une maison de ce genre.

Cette brochure se lit avec intérêt, et l'idée qu'elle préconise en titre principal est excellente. Il y a des idées que je ne partage pas : l'auteur, par exemple, est partisan de l'enseignement obligatoire et gratuit. Mais elles sont exprimées en passant et ne se rattachent pas à la pensée maîtresse qui, je le répète, est excellente.

Mon home est de 1896, et c'est une nouvelle édition ; mais j'ai appris que la première date de la même année, et par conséquent appartient à la période. La seconde contient quelques ajoutes, notamment un paragraphe sur le logement de nos ouvriers, spécialement dans les villes.

Dans un premier chapitre de cette brochure (elle compte 52 pages), l'auteur décrit la situation de l'ouvrier au point de vue matériel et moral. Il dépeint sa condition matérielle sous de sombres couleurs et a des paroles fort sévères pour les classes dirigeantes. Le second chapitre est consacré à l'exposé de la situation des ouvriers pour ce qui concerne spécialement le logement, — exposé lui aussi fort sombre, — et à l'énumération des mesures prises par la loi du 9 août 1889 pour remédier au mal. Le troisième chapitre signale ce que M. Banneux appelle les côtés faibles de cette loi et dans quel sens il voudrait la voir modifier. D'après lui, on devrait diminuer sensiblement l'avoir exigé de l'aspirant-propriétaire; étendre les bénéfices de la loi à d'autres qu'aux travailleurs manuels au profit d'un patron, par exemple, à des employés, à de petits patrons dont le gain annuel ne dépasse pas 2,000 francs; multiplier le nombre et les attributions des comités de patronage. Évidemment,

nous sommes en présence d'un homme à idées généreuses, ardemment dévoué aux intérêts populaires. Je crois pourtant que toutes les critiques ne sont pas également fondées, notamment celle qui porte sur l'avoir exigé préalablement des travailleurs qui veulent devenir propriétaires.

Les deux productions dont je viens de parler sont des brochures. Les deux dont il va être question sont d'une étendue, d'une portée, d'une valeur bien plus considérables.

Le *Manuel d'enseignement de la prévoyance* compte 108 pages. Comme les mots : *nouvelle édition*, avec le millésime 1898, figuraient au titre, j'ai pris des informations sur l'édition précédente. J'ai appris ainsi qu'effectivement il avait paru une édition antérieure, sans l'introduction qui se trouve dans celle-ci ; que cette première édition était d'août 1898 ; que, tirée à 11,000 exemplaires, une seconde à 4,000 était devenue nécessaire au mois d'octobre, et que pour le moment (septembre 1899) on en tirait une troisième à 5,000. Ce succès ne m'a pas surpris. Nous sommes en présence d'un très bon manuel d'enseignement de la prévoyance, à tendances fort objectives, l'auteur en ayant écarté toutes les appréciations personnelles et sujettes à controverse, pour s'en tenir à ce qui est communément accepté, à la situation de fait créée par la loi ou les circonstances.

Ce livre s'adresse surtout aux instituteurs; mais il sera utile à tous ceux qui veulent travailler à l'amélioration du sort de la classe ouvrière. Ils y trouveront un exposé clair, succinct, intéressant sur la nature, l'organisation, les avantages des sociétés de secours mutuels ; sur la Caisse de retraite, les mutualités scolaires, la reconnais-

sance légale et les habitations ouvrières. Un exposé succinct, disons-nous : en voulant tout dire, on n'aurait plus un manuel, mais un gros livre, cher, peu appétissant, et qui, malgré tous ses mérites, aurait moisi sur les rayons de la librairie. Avec le manuel de M. Banneux, on ne sera sans doute pas un savant dans la partie, mais on en saura assez pour y être initié, pour être à même d'aller puiser aux bonnes sources de quoi parfaire son initiation et se rendre capable de mettre la main à l'œuvre, et surtout on sentira en soi naître le désir de consacrer quelque chose de son temps, de son dévouement et de sa bourse à l'une ou l'autre de ces institutions de prévoyance dont nous admirons l'efflorescence sur le sol de notre patrie. A la fin du volume se trouvent un diagramme mettant sous les yeux le développement de la mutualité en Belgique et des modèles de comptabilité, spécialement à l'usage des mutualités scolaires, dressés par M. Tobback. Le diagramme est vraiment instructif : la mutualité, qui végétait chez nous depuis toujours, prend son essor en 1886 et grandit merveilleusement depuis 1895.

Le *Manuel pratique de la coopération* est la dernière production dont il me reste à parler. Elle nous est parvenue en manuscrit et depuis a été imprimée en un volume de 144 pages. C'est un manuel où l'on ne trouvera pas de longues considérations théoriques, quoique l'auteur ne cache pas sa sympathie pour l'idée coopérative et y trouve un puissant moyen non seulement de faciliter la consommation, mais encore d'élever le niveau moral des membres. Après avoir donné un résumé de la législation actuelle sur les coopératives, il étudie successivement leurs cinq formes principales : coopératives de con-

sommation, de crédit, de production, de construction et d'assurance. Chaque étude est précédée d'un court exposé historique et se termine par l'indication des conditions de viabilité de l'association dont il s'agit. Le corps du chapitre est consacré à son organisation et aux sous-espèces. En annexe sont donnés des modèles de statuts pour chacune des cinq formes d'associations coopératives. On le voit, ce plan est ordonné, clair, complet. J'ajoute qu'il est fort bien réalisé et que la lecture de l'ouvrage donne en peu de temps des idées nettes sur toutes ces institutions dont on parle et écrit tant, qui vont se multipliant d'année en année et qui modifieront si profondément la physionomie économique du pays.

Sauf meilleur jugement, je crois pouvoir proposer à la Classe de couronner l'œuvre de M. Banneux, surtout ses deux livres. Ils s'adressent à des lecteurs nombreux; ils ont tout ce qu'il faut pour se faire lire; ils sont écrits d'une façon très objective; ils éclaireront les intelligences; ils solliciteront l'activité et le zèle, non pas pour l'une ou l'autre œuvre spéciale, mais pour un vaste ensemble d'institutions économiques. A mon sens, il y a là une réunion de qualités qui permet de donner à l'auteur la première place. »

Rapport de M. Denis, deuxième commissaire.

« Le vénérable fondateur de ce prix a voulu assurer une récompense à l'auteur du meilleur mémoire sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres. Il n'a assigné d'autre condition au concours que l'obli-

gation pour le jury de fixer son choix sur une œuvre qui ne remonte pas à plus de trois ans, qu'elle soit d'ailleurs manuscrite ou imprimée. Le testateur n'exige pas que les ouvrages soient soumis par leurs auteurs au suffrage de l'Académie. Je regrette, comme M. le premier Commissaire, que cette condition ait été introduite dans le règlement. Que de travaux utiles peuvent être, par l'ignorance, la négligence et la timidité de leurs auteurs, non seulement privés d'une légitime récompense, mais même, ce qui est plus important, soustraits à l'appréciation autorisée de l'Académie! Signalés par elle à l'attention du public, ils pourraient souvent produire des résultats pratiques, au lieu de se perdre dans la nuit de l'oubli ou de l'indifférence. Le nombre des concurrents se resserre alors trop étroitement. M. le premier Commissaire indique les travaux du Cercle d'études sociales de Binche comme dignes de figurer dans ce concours; d'autres encore y seraient justement appelés. Telles les publications importantes et originales de M. Georges Cornil sur l'assurance en cas de chômage, l'un des plus graves objets de préoccupation des ouvriers; tels les travaux de M. Duboisdenghien sur les méthodes scientifiques appliquées aux sociétés de secours mutuels. L'Académie ferait chose utile, à mon sens, en élargissant le règlement et, sans imposer aux rapporteurs des recherches d'une difficulté parfois très grande, en autorisant certains corps savants, des commissions spéciales, comme celles des sociétés de secours mutuels, les mutualités elles-mêmes, les sociétés coopératives, les syndicats, à lui signaler les publications qu'ils croient dignes d'un sérieux examen. L'Académie entrerait alors en communion directe avec les organes

les plus autorisés des classes auxquelles Adelson Castiau s'intéressait si vivement. Le résultat pratique serait d'une plus haute portée.

Des travaux soumis à l'Académie par leurs auteurs, M. le premier Commissaire a dû écarter, tout d'abord, ceux qui se trouvaient exclus du concours en vertu des dispositions réglementaires. Parmi ceux-là, il en est sur la valeur desquels j'ai été appelé déjà à me prononcer dans d'autres jurys. Tels sont les plus importants mémoires présentés par M. de Ponthière; j'en ai signalé le mérite dans des rapports antérieurs, j'ai été frappé surtout de l'élévation de la pensée de l'auteur. Tels aussi certains travaux de Mlle Parent et le mémoire même de M. Hoyaux; j'ai particulièrement exprimé le regret de n'avoir pu proposer en faveur de Mlle Parent le partage d'un prix.

Parmi les travaux qui restent placés dans les conditions réglementaires et qui sont remarquablement analysés par M. le premier Commissaire, il faut distinguer ceux qui, par la généralité de leur objet et leur portée pratique, répondent le plus rigoureusement à la pensée du testateur. Cette considération a dominé mon esprit, et j'ai dû faire abstraction de travaux dont la valeur théorique et la valeur philosophique m'eussent arrêté ailleurs, ou dont le mérite incontestable m'a paru trop spécial.

C'est ainsi que j'ai hésité entre les œuvres de MM. Lemoine-Bellière, Buyse et Banneux, et je ne crains pas de dire que si le règlement autorisait le partage du prix, je le réclamerais en faveur de ces trois concurrents. Les livres de M. Buyse, que je connaissais depuis longtemps, sont d'un réel mérite et renferment des vues originales. Il ne faut point, dans la considération de l'état de l'enseignement professionnel en Belgique, s'abandonner

trop aisément à l'optimisme : s'il est vrai qu'une impulsion sérieuse lui ait été donnée, surtout dans ces dernières années, le bien qui reste à accomplir est incomparablement supérieur à celui qui est accompli, et des livres comme celui de M. Buyse viennent à leur heure pour éclairer la législation du travail. La solution de certains problèmes d'un ordre élevé se rattache à l'organisation d'un vaste enseignement professionnel ; l'accroissement de la productivité du travail, l'élévation des salaires, le développement des débouchés, l'amélioration des conditions de la lutte sur le marché du monde, et, dans une large mesure, la réduction de la durée du travail en dépendent.

Le *Livre de la prévoyance* de M. Lemoine-Bellière est plus que cela encore : c'est, sous une forme attachante et familière, le livre modeste de la *solidarité humaine*. L'honorable premier Commissaire, avec la liberté d'un esprit sincère et loyal, a déploré la neutralité de l'auteur et ce qu'il appelle ses *fanfares* en l'honneur de la Révolution française. « Cette révolution, ajoute-t-il, en supprimant les corporations sans rien mettre à leur place et en poursuivant la déchristianisation de toutes les institutions, a mal servi la cause des travailleurs et donné origine aux crises qui ont suivi. » Je dirai avec la même franchise que ce ne sont pas là des considérations qui me détourneraient du livre de M. Lemoine-Bellière; elles seraient de nature, si, seules, elles devaient ici m'inspirer, à me déterminer en sa faveur. La Révolution française a mis la liberté du travail à la place du privilège, voilà son œuvre; mais elle n'a pas *organisé la liberté :* l'organisation de la liberté du travail, voilà l'œuvre que le XIXe siècle eût dû accomplir, et qu'il eût accomplie si, au lieu de

réagir contre le mouvement des idées socialistes, vrai prolongement de la Révolution, il s'était appliqué à leur donner le caractère le plus scientifique qui fût possible, à les faire pénétrer dans les faits. La Révolution a transporté dans l'homme le siège du droit, le fondement de la morale, en la dégageant de toute autorité extérieure; elle a fait par là, de la tolérance philosophique et religieuse, le principe même de nos constitutions politiques, de notre organisation sociale, de notre morale sociale. C'est ce principe qui est sans cesse remis en question et contre lequel se déchaînent toutes les réactions; s'il triomphait définitivement, l'unité morale de la société moderne, livrée à l'anarchie, en serait le résultat, et avec le progrès corrélatif de la solidarité humaine, se rapprocherait la solution de la question sociale, toujours refoulée par nos déchirements et nos antagonismes.

Tous les travaux de M. Banneux sont dominés par la préoccupation intense de venir en aide à l'initiative privée, en l'éclairant, en réunissant pour la guider, avec une sollicitude louable, les résultats de l'expérience, en les exposant dans une langue simple, populaire. Les deux manuels consacrés à la prévoyance et à la coopération ont surtout ce caractère. Les controverses scientifiques qui s'y rattachent sont plutôt indiquées qu'elles ne sont exposées. L'auteur ne dissimule pas ses tendances, ses sympathies, et, dans bien des questions, je me suis réjoui de la largeur de ses vues; préoccupé d'un but pratique, il va droit au fait et ne s'arrête pas aux théories. Bien qu'il soit loin d'assigner à la coopération l'avenir que je rêve et que je poursuis pour elle, il a su, dans son livre, la défendre courageusement, dissiper les défiances qui l'enveloppent encore trop souvent, lui ouvrir largement

les voies de la réalisation pratique. On regrette que l'auteur n'ait pas plus souvent étudié directement et sur place les sociétés coopératives : les leçons de l'expérience jailliraient plus vivantes de son œuvre, et l'œuvre elle-même aurait plus d'originalité. Certaines parties sont traitées avec trop de concision; les caractères des unions de crédit par exemple, une création qui porte l'empreinte du génie national, ne sont pas suffisamment mis en lumière; on regrette de ne pas trouver de détails sur les sociétés industrielles de production en Belgique; l'assurance contre le chômage a trop peu de place dans le livre de l'auteur. On regrette surtout de ne pas voir étudier les associations coopératives de production et de consommation dans leurs rapports : l'évolution de la coopération cependant unit de plus en plus les destinées de la coopération productrice à la société de consommation, qui lui ouvre des débouchés et même la commandite. Le volume intitulé : *Mon home*, animé d'un même esprit pratique, présente, à mon avis, de plus grandes lacunes; le chapitre ayant pour objet : *Ce qui reste à faire en faveur de l'ouvrier*, ramène, avec beaucoup trop d'optimisme, les réformes à accomplir, pour l'aspirant propriétaire, à la diminution de l'*avoir exigé*. Ceux qui, comme moi, ont été mêlés directement à l'application de la loi de 1889, dont l'utilité et la portée sociale ne peuvent être d'ailleurs méconnues, ont acquis la conviction que le problème de l'appropriation individuelle du *home* ne peut recevoir aujourd'hui, si ingénieuses que soient les combinaisons, qu'une solution très limitée. Les problèmes de l'habitation collective, de l'intervention directe des pouvoirs publics, de la constitution de sociétés d'utilité publique, se dresseront bientôt, je pense, devant tous les hommes sincères, et

M. Banneux est au premier rang de ceux-ci, qui veulent généraliser l'amélioration des habitations ouvrières.

Malgré les réserves et les critiques que l'œuvre de M. Banneux, si j'avais à l'analyser en détail, me suggérerait, je suis d'avis, comme M. le premier Commissaire, qu'elle répond plus complètement que toutes les autres au but assigné par le fondateur. »

—

Rapport de M. Leclercq, troisième commissaire.

« L'honorable premier Commissaire critique l'article du règlement qui n'admet à l'examen que les ouvrages soumis directement par leur auteur au jugement de l'Académie. Il en peut résulter en effet que des ouvrages de mérite soient soustraits ainsi aux concours, dont l'existence peut être ignorée. L'honorable deuxième Commissaire abonde dans le même sens, et émet le vœu que l'Académie élargisse le règlement. Je ne méconnais pas la valeur de l'objection, mais il ne faut pas non plus perdre de vue les sages raisons qui ont fait adopter la mesure critiquée. Pour les prix quinquennaux, la restriction n'existe pas. Sont soumis au jury tous les ouvrages publiés dans la période de cinq ans par des auteurs belges, peu importe que ces ouvrages aient été ou non envoyés à son examen. Or, qu'est-il arrivé? Des auteurs, qui n'admettaient pas le système du concours obligatoire, ont protesté d'avance, par la voie de la presse, qu'ils n'entendaient pas être jugés malgré eux par un jury qu'ils récusaient; en outre, la production était tellement touffue, que la tâche du rapporteur en était effrayante. Que serait-ce pour la littérature relative aux sciences sociales, dont la production tend à devenir de jour en

jour plus intense? Je n'oserais donc me rallier à l'idée de modifier le règlement, qui n'est d'ailleurs pas inconciliable, dans une certaine mesure, avec le remède proposé par les honorables Commissaires : c'est aux organes des classes auxquelles s'intéressait Adelson Castiau qu'il appartient d'encourager les écrivains de mérite en leur signalant les récompenses qui peuvent leur échoir et en les invitant à prendre part au concours.

Parmi les ouvrages soumis à l'Académie, il en est plusieurs dont les deux premiers Commissaires ont loué les mérites, mais qu'ils ont dû éliminer comme ne rentrant pas dans les conditions réglementaires, ou comme ne répondant pas à l'idée qui a guidé le fondateur du prix. Tout en me ralliant aux éloges qu'ils ont décernés aux travaux éliminés, je tiens à ne pas prendre parti dans la joute courtoise à laquelle ils se sont livrés au sujet d'un tout petit passage de deux lignes qui figure dans le *Livre de la prévoyance* de M. Lemoine-Bellière, où l'auteur rend hommage à la Révolution française qui a « affirmé la liberté individuelle et proclamé l'égalité de tous les citoyens en abolissant les privilèges ». Cette formule vieillotte et surannée, datant de 1830, valait-elle bien l'honneur d'un tournoi? J'estime, d'ailleurs, avec M. le premier Commissaire, que le livre de M. Lemoine-Bellière, auquel il a décerné des éloges si mérités, est du ressort de l'enseignement primaire et, par suite, du concours pour les prix De Keyn plutôt que de celui pour le prix Castiau.

Quant aux travaux de M. de Ponthière, qui sont d'un penseur élevé et d'un écrivain de race, ils ressortissent bien plus, à raison de leur caractère théorique, du prix Émile de Laveleye que du prix Castiau. Suivant la juste remarque de M. le premier Commissaire, nous n'avons

pas à réserver nos suffrages aux œuvres de haute valeur absolue, parmi lesquelles je range volontiers celles de M. de Ponthière, mais plutôt à récompenser les efforts méritoires, stimuler l'émulation des écrivains vers un objet spécial, et cet objet, comme le spécifie M. le second Commissaire, c'est celui qui répond le plus rigoureusement à la pensée de la fondation. Voilà pourquoi je n'ai pas éprouvé beaucoup d'hésitation entre les œuvres pour lesquelles M. le second Commissaire aurait réclamé le partage du prix si le règlement autorisait ce partage. Quels que soient, en effet, les mérites des livres de M. Buyse, ses travaux, qui visent à perfectionner l'enseignement professionnel, n'ont pas, comme l'observe M. le premier Commissaire, une portée pratique aussi considérable que ceux de M. Banneux, qui tendent plus directement à l'amélioration de la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.

Les travaux de M. Banneux ont été trop bien analysés et appréciés par les deux savants Commissaires qui les ont examinés avant moi, pour que je croie devoir le faire à mon tour avec bien moins d'autorité. Qu'il me suffise de dire combien je me suis réjoui de me trouver en si complète communion d'idées et d'aspirations avec M. Banneux dans son petit ouvrage intitulé : *Mon home*. L'auteur nous apprend qu'il fait partie des comités locaux de l'Association pour l'amélioration des logements ouvriers, fondée il y a quelques années par la belle initiative d'un membre du barreau de Bruxelles, M. Alphonse Leclercq. Appartenant à un autre de ces comités locaux, m'a été donné d'apprécier la navrante vérité du sombre ableau qu'il nous fait du logement ouvrier. Et j'ai été

frappé de la justesse de ses réflexions topiques, entre autres celle-ci, que tous les frais que pourrait faire l'État pour remédier à cette déplorable situation seraient une véritable économie, puisque le coût du service hygiénique pourrait être réduit de plus des deux tiers, si l'on jetait bas les ignobles masures pour les remplacer par des maisons construites suivant les prescriptions de l'hygiène.

Les autres travaux de M. Banneux ont tous le même objet pratique, et ils ont ce mérite spécial qui convient bien aux œuvres de ce genre, et qu'a relevé M. le second Commissaire, d'être écrits dans une langue simple et populaire. C'est ici le lieu de rappeler ce que disait, dans un rapport sur un concours antérieur, l'éminent Président de l'Académie, M. Mesdach de ter Kiele : « Quand on s'adresse au peuple, il faut lui parler la langue qu'il comprend, et descendre jusqu'au niveau de son intelligence, si l'on aspire à être lu dans les écoles et au foyer de la famille. »

Je me rallie sans hésitation aux conclusions des deux premiers Commissaires qui ont estimé que l'œuvre de M. Banneux répond le mieux au but que s'est proposé Adelson Castiau. »

La Classe se rallie aux conclusions de ses trois commissaires.

En conséquence, le prix de *mille francs*, attribué à la septième période du prix Castiau, est décerné à M. Banneux, attaché au Ministère du Travail.

Les résultats des concours seront proclamés en séance publique.

ÉLECTIONS.

La Classe procède aux élections pour les places vacantes. Ces résultats seront également proclamés en séance publique.

La Classe renouvelle ensuite le mandat de M. Mesdach de ter Kiele comme délégué auprès de la Commission administrative pendant l'exercice 1900-1901.

CLASSE DES LETTRES
ET DES
SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance publique du 9 mai 1900.

M. Ch. Mesdach de ter Kiele, *directeur*, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Prennent également place au bureau :

MM. Cluysenaar, directeur de la Classe des beaux-arts, et Paul Fredericq, vice-directeur de la Classe des lettres.

Sont présents : MM. T.-J. Lamy, G. Tiberghien, L. Vanderkindere, le comte Goblet d'Alviella, J. Vuylsteke, A. Giron, le baron J. de Chestret de Haneffe, G. Kurth, H. Denis, le chevalier Éd. Descamps, G. Monchamp, P. Thomas, Ern. Discailles, V. Brants, Polydore de Paepe, *membres ;* J.-C. Vollgraff, *associé ;* Ch. De Smedt, Alph. Willems, M. Wilmotte, H. Pirenne, Ern. Gossart, D. Mercier et J. Lameere, *correspondants.*

Assistent à la séance :

Classe des sciences. — MM. J. De Tilly, *vice-directeur ;* G. Dewalque, A. Brialmont, Éd. Van Beneden, C. Malaise, F. Folie, Fr. Crépin, Ch. Van Bambeke, G. Van der Mensbrugghe, Louis Henry, M. Mourlon, P. De Heen, C. Le Paige, F. Terby, L. Fredericq, Alb. Lancaster, A.-F. Renard, L. Errera, *membres ;* Ch. de la Vallée Poussin, *associé.*

Classe des beaux-arts. — MM. Éd. Fétis, *vice-directeur;* F.-A. Gevaert, God. Guffens, Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gustave Biot, H. Hymans, Jos. Stallaert, Max. Rooses, G. Huberti, A. Hennebicq, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, *membres;* et L. Solvay, *correspondant.*

MM. Ch. Lagrange, directeur de la Classe des sciences; E. Nys, correspondant de la Classe des lettres; Ém. Mathieu, correspondant de la Classe des beaux-arts, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

De l'obligation, pour la loi, de regler l'instruction publique donnée aux frais de l'État; discours par M. Ch. Mesdach de ter Kiele, président de l'Académie.

Mesdames et Messieurs,

Au nombre des garanties individuelles que nous assure notre pacte fondamental, il en est une qui ne sera surpassée par aucune autre, celle de la liberté de l'enseignement, avec obligation, pour la loi, de régler l'instruction publique donnée aux frais de l'État (article 17).

Si cette liberté, d'un prix inestimable, constitue effectivement un pouvoir, si elle est un moyen d'action sur l'esprit humain, et d'une portée incalculable, comment méconnaître qu'elle procède de la Nation, source de tout pouvoir, au même titre que pour le dernier des citoyens? Du moment où il serait interdit à l'État d'y pourvoir, l'enseignement cesserait d'être libre.

Par une semblable ordonnance, l'Administration ne se substitue aucunement à l'initiative individuelle, dont elle assure le maintien et le respect; elle concourt avec elle et comme elle à relever la condition humaine, à refréner

l'ignorance stupide, source des maux les plus funestes, et à pousser la collectivité sociale en avant, vers un avenir meilleur.

Ici, la Nation se trouve sur son véritable terrain, dans l'exercice d'une de ses plus hautes prérogatives souveraines. Ce droit, elle le puise dans le progrès même de la raison, c'est-à-dire de la science. Aider l'esprit humain à sortir de sa torpeur et de cet état d'enfance congénital qui le tient asservi, démêler la vraie physionomie des choses, c'est-à-dire la vérité dans tous les ordres de la création, instruire le monde en théorie, aiguiser cette finesse d'esprit, d'un secours inappréciable dans les sciences de l'humanité.

Habituer la jeunesse des écoles à penser un peu plus librement et plus savamment avec la faculté d'exprimer toute sa pensée. Réaliser la plus haute culture intellectuelle possible; faire entrer, dans le gouvernement de la société, la plus haute somme de réflexion, la réalisation du parfait, le dévouement à la science, la foi critique et réfléchie; en un mot, la vérité grandiose et souveraine de la nature et de l'harmonie de l'univers.

Former des philologues avec la maîtrise d'un Socrate, à l'instar de nos philosophes modernes, des Bacon, des de Humboldt, des Lessing, des Fauriel comme fit la Grèce antique, dont ce sera la gloire éternelle d'avoir inauguré dans le monde l'esprit scientifique.

A l'exemple d'Aristote, procurer, par l'étude réfléchie des mathématiques, des moules précieux pour la formation du jugement en même temps que les modèles de la plus correcte logique, ce sont là autant de notions qu'il importe d'inculquer au peuple, si on veut l'aguerrir au grand combat de la vie, et c'est pour avoir méconnu cet impérieux devoir durant tant de siècles, et livré l'ensei-

gnement aux entreprises de l'ignorance et des préjugés, qu'a prévalu, en définitive, le dégoût des fortes études et cet esprit d'irrémédiable obscurantisme dont nos classes laborieuses demeurent chargées.

Et n'est-ce pas pour notre chère Belgique un spectacle affligeant que celui de nos statistiques officielles (M. A. Sluys), d'où il résulte que, tandis que sous le rapport de l'activité commerciale, le premier rang lui est assuré, sans conteste, par toutes les nations du globe, proportion gardée de sa population, par un contraste humiliant, l'instruction populaire, loin d'être en progrès, marque un recul manifeste. Plus de 40 % de miliciens ne sachant pas lire, écrire et compter (1), c'est beaucoup.

En arrière, non seulement de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, mais de la Bohême, de l'Espagne, de la Norvège, voire même de la Turquie et de la Moravie!

Dans l'exercice de cette magistrature superéminente, l'État ne se borne pas à des actes de commandement et de souveraineté, il n'est pas une institution de police et de sûreté, il est l'organe attitré de la société entière, c'est-à-dire de l'homme, tel qu'il est sorti des mains de la nature, avec ses nécessités physiques et morales, sous l'empire bienfaisant de la loi de son évolution et d'un progrès sans limites. En s'élevant à cette hauteur, la Nation se développe et grandit.

L'État a charge d'âmes, il n'est pas indifférent à la direction imprimée aux études, il doit au peuple sa culture morale; le laisser croupir dans une sordide igno-

(1) Paul Hymans, *La Liberté*, 23 juillet 1899.

rance, c'est s'ôter le droit de lui demander compte de ses actes, car l'être humain n'est vraiment responsable que s'il a reçu sa part dans l'éducation qui fait homme. Aussi le plus grand bonheur qu'il puisse procurer à ses adhérités, c'est la satisfaction des affections morales, l'élévation du caractère du citoyen, en lui présentant sans cesse à la pensée l'idée du bien public. Lui interdire cette faculté, c'est donner atteinte à la libre manifestation des opinions et aux mouvements de nos âmes qui ne supportent aucune contrainte. C'est pourquoi, si l'État est tenu de respecter chez autrui cette liberté si chère, c'est à la condition de posséder lui-même un enseignement qui lui est propre, à la portée de chacun, comme une fontaine vivifiante, à la hauteur des besoins du siècle et dont il assume toute la responsabilité.

Cette proposition, nous nous abstiendrions de l'énoncer devant vous, tant elle est naïve et simple, si, à une époque récente, jusques hier encore, elle n'avait rencontré, au sein de notre Parlement, quelques adversaires, en petit nombre, heureusement, toujours prêts à la combattre sans merci et à l'accabler de leurs anathèmes. Le vote, au Sénat, du budget de l'instruction publique, en fournit l'occasion (1).

« L'État moderne (fut-il dit) est un pouvoir de gou-
» vernement et non pas un pouvoir d'enseignement.
» Alors qu'il fait profession de ne pas avoir de doctrine
» d'État, ni en religion, ni en philosophie, ni en histoire,
» ni dans tout le reste, il paraît absurde de lui confier,
» en tout ou en partie, l'éducation de la jeunesse et de

(1) *Annales parlementaires*, 29 juin 1891, p. 653; 11 juin 1894, p. 466, et 1er mai 1900.

» lui permettre de se *substituer* à la famille, afin de couler
» l'esprit des jeunes générations dans ce moule informe
» qui porte l'étiquette d'une impuissante neutralité.

» ... La Constitution, dans son article 17, admet qu'il
» y ait des écoles officielles; mais les discussions du
» Congrès sont là pour prouver que l'État n'est tenu
» d'intervenir dans l'enseignement que pour autant que
» l'initiative individuelle n'ait pas suffisamment pourvu
» aux besoins intellectuels du pays (1). »

Opinion bientôt soutenue par l'honorable M. J. de Burlet, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique (2).

Sans doute, au lendemain du 7 février 1831, ce langage n'était pas interdit, la loi s'étant abstenue, pour lors, de manifester sa volonté; mais à mesure que furent portées les diverses lois organiques de l'instruction publique à tous ses degrés (3), naquit, pour le Gouvernement, l'obligation de les mettre à exécution et, dès lors, n'est-ce pas une étrange aberration du sens commun, que de prétendre que, en matière de droit et de philosophie, l'État est tenu de s'abstenir, alors que la loi de 1835, par son article 3, dispose que ces matières font partie du programme des études enseignées par non moins de huit professeurs en philosophie et sept en droit (art. 30), en même temps qu'elle institue des grades, des jurys d'examen, avec les droits y attachés, en dehors de toute dispute confessionnelle? De telle sorte que, tandis que la loi commande au Gouvernement de procurer cet enseignement ainsi réglé et déterminé, certains esprits fâcheux

---

(1) Sénat, 29 juin 1891, *Annales parlementaires*, p. 353.

(2) Sénat, 1er juillet 1891, *Annales parlementaires*, p. 393.

(3) 27 septembre 1835; 23 septembre 1842; 1er juin 1850.

et critiques s'élèvent, du sein de la législature, pour lui imposer l'abstention, ce qui ne serait rien moins qu'une forfaiture et un déni de justice sans excuse. Raisonner, quand le devoir est d'obéir, c'est encore faillir. *Roma locuta est ;* quand la loi a parlé, il ne s'agit plus que de l'exécuter; en ce moment, l'administration entre en scène avec une souveraineté qui ne le cède pas à celle de la législature.

« Pourvoir, par des ordonnances, à l'exécution des » lois, à la sûreté de l'État, au maintien de l'ordre » public, aux différents besoins de la société, c'est admi- » nistrer (1). »

« Il faut une instruction publique répandue partout, » une éducation pour le peuple qui lui apprenne la pro- » bité, qui lui mette sous les yeux un abrégé de ses » devoirs, sous une forme claire et dont les applications » soient faciles dans la pratique (2). »

L'Etat revêt ici le rôle de grand maître et d'éducateur national par excellence; il faut que, par le bienfait de la science étendue à toutes les intelligences, le peuple s'élève à un noble usage de la liberté et à un inébranlable respect de toutes nos institutions. Cette vérité, l'Assemblée constituante, au siècle dernier, qui a émancipé la France, n'eut garde de la méconnaître et, pour en perpétuer le souvenir, elle prit soin de la consacrer solennellement dans la Charte du genre humain, la célèbre Déclaration des droits de l'homme (3), dont l'oubli ou le

(1) Henrion de Pansey, *De l'autorité judiciaire,* ch. XL.
(2) Turgot, *Lettre sur la tolérance,* 1753.
(3) 3 septembre 1791.

mépris furent les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements.

Ce ne fut pas une pensée différente qui présida à l'érection de l'Université de France (1810) et qui l'a maintenue debout jusqu'à ce jour. « Le Gouvernement, » dit Fourcroy, dans son Exposé des motifs, connaît la » nature et les besoins de l'État; il est dans l'obligation » de préparer d'avance les ressorts les plus importants » du corps politique. Il est personnellement responsable » des fonctionnaires qu'il admet au partage de l'autorité » qui lui est confiée pour le bonheur du peuple. Eh! » comment pourrait-il en répondre s'il était étranger à » leur éducation, à leurs mœurs, à leurs connaissances, » à leurs principes; si, sur des points aussi importants » et qui peuvent seuls éclairer son choix, il était réduit » à s'en rapporter à des épreuves toujours insuffisantes, » ou à des informations si souvent trompeuses?

» Ainsi, Messieurs, le Gouvernement n'exerce pas » seulement un droit, il remplit encore un devoir sacré, » quand il intervient dans l'éducation de la jeunesse. » Mais, c'est en vain qu'il marquerait la route qu'on » doit suivre, s'il ne rendait encore cette route prati- » cable et même facile; si, en ouvrant la carrière, il ne » donnait, en même temps, les moyens de la parcourir » et d'arriver au but (1). »

Aussi, les défenseurs de l'autel, non moins que ceux du trône, s'accordent-ils, avec une touchante unanimité, sur le maintien de cette prérogative éminente. « Per- » sonne, dit l'honorable M. de Gerlache, ne saurait » contester au gouvernement le droit de s'occuper de » l'instruction publique; c'est une de ses plus belles

(1) *Archives parlementaires*, 2e sér., IX, p. 403.

» prérogatives, c'est un de ses plus grands bienfaits, un » de ses premiers devoirs (1). »

Le Souverain lui-même, en prenant les rênes du pouvoir, n'avait-il pas proclamé cette promesse solennelle que : « L'instruction publique est un objet constant des soins du gouvernement (2) »?

En pouvait-il être autrement? Et, puisque notre Constitution est en cause, comment omettre l'opinion de ce grand patriote qui prit à son élaboration une part si active que, sous son égide, nous ne risquons pas de nous égarer sur son esprit. « Une autre, non moins belle, » part de la mission du pouvoir, dit M. Ch. Rogier, » c'est de concourir au développement intellectuel et » moral du peuple, c'est de donner un noble élément à » l'activité des esprits, de prêter un appui franc et » sympathique à toute entreprise ayant pour but l'exten- » sion de l'instruction, le perfectionnement des études, » l'amélioration constante de l'éducation : [d'où les » concours entre athénées et collèges, qui ne nous » étaient guère connus que par l'inscription de leurs » noms dans les colonnes du budget] (3). »

« Il est certain, dit M. Tielemans, d'autre part, que » cet article 17 a fait de l'enseignement public une » matière d'intérêt général, sous le double rapport de

(1) Discours à la deuxième Chambre des États-Généraux, du 13 décembre 1825, sur l'article 225 de la loi fondamentale. *Histoire des Pays-Bas,* 3e édit., III, 75.

(2) Loi fondamentale, art. 226.

(3) Discours prononcé à une distribution de prix au temple des Augustins, à Bruxelles, en qualité de Ministre de l'Intérieur, le 25 septembre 1840. — THÉODORE JUSTE, *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique,* 1840, p. 361.

» l'organisation et de la dépense. Il est certain aussi que, » une fois réglé sous ce rapport, l'enseignement public » devient un service obligatoire et que les corps com- » munaux et provinciaux sont tenus, comme le gouver- » nement lui-même, de l'exécuter (1). »

Mais, y a-t-on bien songé, à quoi l'expulsion de l'État hors de ses propres écoles pourrait-elle aboutir, en définitive, si ce n'est à jeter l'enseignement tout entier dans un désarroi sans exemple et à plonger nos populations, déjà si malheureuses, dans la dernière décrépitude, morale et intellectuelle? C'est pour lors que la science serait sérieusement menacée de banqueroute et que sa dernière heure aurait sonné!

Ses adversaires n'y mettent guère de dissimulation. « Le régime parfait de l'instruction publique, celui qui » répondrait à l'état normal de la société, ce serait » (disent-ils) que l'Église possédât seule, en fait comme » en droit, la direction de tout l'enseignement, à tous » les degrés (2). »

Gardons-nous de confondre ces deux domaines si distants l'un de l'autre, séparés par une barrière que notre droit public nous interdit de franchir, le domaine profane et le domaine ecclésiastique. Relativement à ce dernier, nulle reconnaissance de vérité biblique, ou de foi, à peine d'engager la liberté de conscience. L'État moderne ne professe aucun dogme, il n'est l'organe d'aucune croyance révélée et reconnue comme vraie et

---

(1) *Étude sur le legs de M. Théodore Verhaegen*, p. 23, § 12. Weissenbruch, 1863.

(2) Rév. P. Marquigny, *Études religieuses*, cité par Alfred Jourdan, *Le rôle de l'État dans l'ordre économique*. Paris, 1882, p. 93.

légitime. C'est pourquoi il s'abstient de pénétrer d'autorité dans le temple d'aucune divinité. Mais, dès lors qu'il s'agit du temple de la science, sa compétence cesse d'être contestée et, si l'école est ouverte, il s'impose le devoir d'y entrer à titre de surveillant et, au besoin, de directeur.

L'enseignement est chose temporelle, il est le même pour tous, quelles que soient leurs croyances. Liberté de conscience et tolérance pour chacun sont les seuls dogmes enseignés par la loi, n'imposant à personne aucune pensée, aucun sentiment, qui perdent tout leur prix dès qu'ils cessent d'être volontaires et spontanés, mais les laissant librement se développer sous l'influence bienfaisante des ministres de chaque culte.

—

Sénèque et J.-J. Rousseau ;
par P. Thomas, membre de l'Académie.

Diderot, commentant un passage de Sénèque, fait cette réflexion : « La conformité de nos mœurs et de celles de son temps est quelquefois si singulière, qu'on revient de la traduction à l'original pour s'en assurer (1). »

Cette conformité était peut-être plus grande encore que ne se l'imaginait Diderot : entre la société française du XVIIIe siècle et la société romaine des premiers temps de l'Empire les analogies ne manquent pas.

---

(1) *Essai sur les règnes de Claude et de Néron,* livre second, § 31.

En France comme à Rome (1), nous trouvons « une société essentiellement aristocratique », composée surtout de « gens qui n'ont rien à faire en ce monde que d'y jouir de leurs privilèges héréditaires » ; une noblesse qui, dépouillée au profit de la monarchie de sa puissance politique, ne joue plus qu'un rôle d'apparat, et pour qui « la vie se réduit à des relations d'élégance et de plaisir » ; une masse de parvenus qui singent les manières et les vices du beau monde et qui ont fourni à la littérature les types immortels de Trimalchion et de Turcaret ; un peuple de parasites volant, grugeant, sollicitant, flattant les grands seigneurs et les gros financiers ; une nuée de dilettantes et de gens de lettres qui quêtent les applaudissements des salons et font de la poésie le plus frivole des passe-temps.

En France comme à Rome, le luxe le plus insolent s'étale à côté de la plus abjecte misère : ce ne sont que caprices ruineux et prodigalités insensées ; le mot d'ordre est *Volupté ;* « la débauche invente des raffinements, elle assaisonne le libertinage de toutes sortes d'infamies, elle devient féroce » ; les traditions séculaires s'affaiblissent ou s'écroulent, les croyances sombrent avec les préjugés et la morale avec les croyances, l'esprit religieux s'en va, les liens de famille se relâchent, l'éducation des enfants est abandonnée à des mercenaires, l'adultère est chose reçue et de bon ton, et la dépravation se cache sous le masque de la politesse et de la grâce mondaine.

En France comme à Rome, enfin, l'existence des

---

(1) Quelques-uns des traits de ce tableau sont empruntés textuellement au bel article d'Edmond Schérer sur *Le XVIIIe siècle* (*Nouvelles études sur la littérature contemporaine*, Paris, 1865, pp. 95 et suiv.); nous les indiquons par des guillemets.

classes supérieures « a quelque chose d'artificiel et de malsain » ; l'oisiveté, la dissipation, la recherche à outrance du plaisir engendrent le dégoût et l'ennui ; le cœur se dessèche, l'esprit ne sait où se prendre : de là une mobilité inquiète et des engouements inexplicables.

Dans cette crise morale qu'ont traversée la civilisation romaine et la civilisation française, deux hommes ont élevé la voix pour faire la leçon à leur siècle : Sénèque à Rome, Jean-Jacques Rousseau en France.

Leur vie est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la retracer ici. Rien de plus dissemblable, à première vue, que la destinée du ministre de Néron et celle du citoyen de Genève. L'un, malgré son long exil et sa fin tragique, nous apparaît comme l'un des heureux de ce monde : naissance, éducation, fortune, honneurs, succès, tendres affections, tous les biens lui ont été départis ; sa mort a de la grandeur, il a gardé jusqu'au bout sa fermeté et sa lucidité d'esprit. L'autre, fils d'un horloger de Genève, a une jeunesse misérable et vagabonde, court les pires aventures, exerce tous les métiers sans réussir dans aucun, se révèle tard comme écrivain, ne goûte de la gloire que ses amertumes, vit dans un isolement farouche avec, pour compagnes, la gène et une stupide créature, et meurt après avoir souffert pendant douze ans de la manie des persécutions.

Si des auteurs nous passons aux œuvres, quelles profondes différences ! Sénèque s'est formé à l'école des philosophes et des rhéteurs. Il n'est que le metteur en œuvre habile et ingénieux de maximes courantes et de lieux communs de morale. Il a reçu de ses maîtres une doctrine toute faite, du haut de laquelle il juge et condamne les erreurs et les passions humaines. Sa connaissance du

monde et des hommes ne lui sert qu'à illustrer, par des exemples et des observations concrètes, les dogmes abstraits du Portique. Pour la forme de ses ouvrages, il prend modèle sur les épîtres et les διατριβαί des philosophes grecs, il utilise les procédés et les recettes des déclamateurs latins. Doué d'une remarquable facilité de travail, il déploie la faconde d'un avocat et les talents d'un improvisateur. — Rousseau est un autodidacte : il n'a point fait d'études régulières ; son savoir, il l'a acquis au hasard de ses lectures ; son système, il l'a forgé lui-même de toutes pièces ; son idéal, il l'a tiré tout entier « de son propre cœur (1) » ; son éloquence, il la doit à une exaltation fiévreuse et à une méditation intense. Tout ce qu'il a vu, senti, souffert ou rêvé, se reflète dans ses écrits. Il est dominé par son imagination, par ses instincts, par son tempérament. Toujours replié sur lui-même, il élabore lentement, péniblement, ses pensées et son style.

Malgré tous ces contrastes, les deux grands écrivains se rapprochent l'un de l'autre en plus d'un point. Tous deux aimaient sincèrement la vertu, et tous deux ont péché par faiblesse, et cette discordance entre leurs principes et leur conduite les a remplis d'une douleur généreuse, quoiqu'ils affectent une attitude hautaine vis-à-vis de leurs critiques et de leurs adversaires. Tous deux sont sensibles, humains, compatissants pour les pauvres et les humbles, rudes aux puissants et aux riches. Tous deux estiment que la science est inutile si elle ne nous rend pas meilleurs. Tous deux affectionnent les assertions

---

(1) TAINE, *Les origines de la France contemporaine : I. L'Ancien régime,* p. 289 (Paris, 1876).

paradoxales ou de tournure paradoxale, mais s'entendent fort bien à les expliquer, à les atténuer et à les accommoder à la vie pratique. Tous deux abondent en traits vifs et poignants, en mots à l'emporte-pièce, en phrases d'une énergie saisissante.

Mais où la ressemblance éclate surtout, c'est dans le caractère de leur prédication et dans leur rôle de directeurs de conscience.

Qu'on ne s'étonne pas si nous leur appliquons ces termes du langage ecclésiastique. Le prêtre antique n'avait point pour mission d'enseigner la religion et la morale, de toucher les cœurs et d'éclairer les esprits : il était réservé à la philosophie de combler tant bien que mal cette lacune. Le christianisme apporta une tout autre conception des devoirs du prêtre : celui-ci fut par essence le guide spirituel des fidèles et l'interprète de la parole divine. Mais au XVIII[e] siècle, le clergé avait perdu en grande partie son action sur les hautes classes de la société française. La Sorbonne, pour emprunter les expressions de Carlyle (1), ne fait que murmurer un jargon sénile et ne dirige plus les consciences des hommes. L'influence du théologien et de l'orateur sacré s'efface devant celle du philosophe et du pamphlétaire. A Rome, la religion est muette; en France, on cesse d'écouter sa voix. Ainsi les prédications et la direction, ces deux privilèges du sacerdoce, passent aux mains d'hommes de lettres, de moralistes profanes.

Sénèque et Rousseau se sont donné pour tâche de ramener leurs contemporains à la nature et à la simpli-

(1) *The French Revolution,* I, II.

cité, et de rallumer en eux « la flamme de la vie intérieure (1) ».

Le principe fondamental des stoïciens était : « Vis conformément à la nature. » Sénèque part de là pour prêcher la pauvreté volontaire et pour faire le procès aux mœurs de son temps (2).

La nature se contente à peu de frais; ses exigences se bornent à n'avoir ni faim, ni soif, ni froid. Pour les satisfaire, on n'est point obligé de se morfondre à la porte des grands, d'essuyer l'affront de leur bienveillance protectrice, de braver la mort sur les flots ou dans les camps. Le nécessaire est à notre portée. — Mais nous sommes les esclaves de l'opinion, et les désirs de l'opinion sont infinis, car le faux ne connait point de limites. Pourquoi l'approvisionnement de nos tables met-il à contribution les terres et les mers les plus lointaines? La nature, en nous donnant un si petit corps, nous a-t-elle donné un ventre tellement insatiable que nous surpassions en avidité les animaux les plus voraces? Nullement : ce n'est pas notre faim qui nous coûte cher, mais notre vanité. Pourquoi ces salles à manger décorées d'or et de marbre, ces légions de cuisiniers, de pâtissiers et d'échansons, ces tables de bois précieux, ces lits de pourpre, cette vaisselle d'argent, ces plats aussi indigestes que recherchés? Vanité ! Que de choses dont on ne com-

---

(1) Cf. Bersot, *Introduction* au livre de Saint-Marc Girardin, ***J.-J. Rousseau,*** t. I, p. xvii.

(2) Dans ce qui suit, nous avons réuni et coordonné des réflexions éparses dans les traités et les lettres de Sénèque. Il ne nous a point paru nécessaire d'indiquer les passages d'où elles étaient extraites.

prend toute l'inutilité que lorsqu'elles viennent à nous manquer! Que de choses on achète parce que d'autres les ont achetées! L'une des causes de nos misères, c'est que nous vivons à l'exemple d'autrui, et qu'au lieu d'avoir la raison pour règle, nous nous laissons emporter par la mode. Ce qu'on n'aurait garde de faire, si peu de gens le faisaient, nous l'imitons, comme si, pour être plus générale, la chose était plus belle, et l'erreur prend sur nous les droits de la sagesse, dès qu'elle devient l'erreur publique. On ne voyage plus maintenant que précédé d'un escadron de cavaliers numides et d'une troupe de coureurs : il est mesquin de n'avoir personne qui jette hors de la route ceux qui vont vous croiser et qui annonce par des flots de poussière que voici venir un homme d'importance. Tout le monde a des mulets pour porter ses cristaux, ses vases myrrhins, ses coupes ciselées par de grands artistes; chacun fait voiturer ses pages, le visage enduit de pommade, de peur que le soleil, que le froid n'offense leur peau délicate. Ainsi le luxe exerce un empire tyrannique; les arts sont tous à son service : on ne voit que mécaniciens, tisserands, teinturiers, parfumeurs, professeurs de poses gracieuses, de chants voluptueux et efféminés. La modération naturelle a disparu ; vous n'êtes plus qu'un homme grossier et misérable, si vous vous contentez de ce qui suffit. La manie du luxe se plaît à tout bouleverser, à tout défigurer, à violer les lois de la nature. L'homme revêt des habillements de femme ; on s'enivre avant de manger ; on fait pousser les roses au milieu de l'hiver; on plante des jardins au sommet des habitations; on bâtit au sein de la mer; on fait de la nuit le jour et du jour la nuit; on vit à rebours, car à vivre comme le peuple il y aurait de la bassesse; les excès vul-

gaires ne suffisent plus : il faut se faire remarquer à tout prix, et l'on recherche l'extraordinaire, l'inouï, le monstrueux. — Et quel est le résultat de tant de tracas et de dépenses? Voyez ces riches au teint blafard, d'une maigreur hideuse ou bouffis de mauvaise graisse, rongés de maladies, mornes, détraqués et abrutis. C'est ainsi que se venge la nature outragée. — Tout est, au contraire, aisé et doux à qui suit la route qu'elle a tracée. Un régime frugal, un exercice modéré conservent au corps la santé et à l'âme son ressort. Une promenade à pied vaut mieux qu'une promenade en voiture ou en litière; les bains froids et la natation sont plus salutaires que les étuves brûlantes en usage aujourd'hui. Les aliments les plus grossiers deviennent savoureux quand l'appétit est aiguisé. Le pauvre est-il plus triste que le riche? Au contraire, ayant moins de soucis, il rit de meilleur cœur. Quelle condition plus heureuse que celle des premiers hommes? Ils vivaient selon l'ordre de la nature. Celle-ci avait pourvu à leurs besoins; ils jouissaient en commun de ses biens, paisiblement, sans arts, sans industrie. C'est notre dédain des choses faciles qui nous a rendu tout difficile. Abris, vêtements, aliments, tout est devenu précieux et magnifique, mais ne s'acquiert plus qu'à force de travail. S'il ne nous est pas permis de retourner aux temps bénis de l'humanité primitive, du moins soyons pauvres au milieu de nos richesses; ne nous faisons pas du plaisir une habitude; imposons-nous volontairement certaines privations; ayons la débauche en horreur, et méprisons le jugement du vulgaire et les railleries des roués. Les joies de nos épicuriens sont futiles et chimériques, leurs goûts pervers ou ridicules. Sous tous leurs raffinements, sous toutes leurs élégances, il n'y a qu'impuissance, misère et corruption.

Les mêmes idées ou des idées analogues sont développées en maint endroit des œuvres de Rousseau (1); mais la source en est plus trouble et plus mélangée.

Si Sénèque a censuré les plaisirs du monde, ce n'a point été par incapacité d'en jouir ni par froissement d'amour-propre. Il a pu en sonder la vanité et en connaître les déboires, il a pu vérifier par son expérience personnelle la doctrine des sages ; mais il n'a point tourné, après coup, ses exaspérations en théorie : il a parlé au nom d'une conviction philosophique qu'il s'était formée dès sa jeunesse.

Ce qui, chez Sénèque, est affaire de raison, est, chez Rousseau, affaire de sentiment. Et ce sentiment est complexe. Dans Rousseau panégyriste de la nature et contempteur de la civilisation, il y a le plébéien envieux et révolté, le Genevois républicain et austère, l'aventurier ivre de liberté et de grand air.

Jean-Jacques, comme Diderot, qui l'initia au métier littéraire, était un plébéien; mais, à la différence de Diderot, ingénu, vulgaire, épanoui, bon enfant, aussi exempt de vanité que dépourvu de délicatesse, Jean-Jacques avait un caractère concentré, un incommensurable orgueil, une sensibilité maladive, des goûts et des aspirations aristocratiques ; longtemps il ne rêva qu'amours et amitiés de haut parage ; il eût voulu briller devant les hommes de qualité et surtout devant les jolies femmes. Et avec cela il était timide et gauche, impressionnable à l'excès et incapable de se maîtriser; il ne savait pas causer, n'avait de l'esprit que « sur l'escalier »,

---

(1) Voy. particulièrement le *Discours sur les sciences et les arts,* la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles,* l'*Émile* et plusieurs lettres de la *Nouvelle Héloïse.*

et, perdant la tête, se conduisait comme un butor pour échapper au ridicule. Aussi, que de blessures cruelles lui a faites le contact de ce monde qui ne demandait pourtant qu'à le fêter et où il ne demandait qu'à être fêté! Le voilà donc qui part en guerre contre cette société fardée, poudrée, musquée, parée, sans égale dans l'art de dire de jolis riens, de tourner le compliment et de faire la révérence. A ses faussetés, à ses grimaces, à son jargon, il oppose la franchise, les façons naïves, le langage uni des petites gens ; à son faste ennuyeux et incommode, à ses festins somptueux et écœurants, à ses plaisirs factices et malsains, le charme de la simplicité, la saveur des mets rustiques, l'attrait des jeux champêtres et des exercices du corps ; à son oisiveté et à sa corruption, l'existence laborieuse et la rude vertu des classes plébéiennes. Gens du monde, qui vous appliquez à vous rendre méchants et malheureux, qui êtes à charge à vous-mêmes et à l'État, si vous n'êtes point encore gangrenés jusqu'aux moelles, tâchez d'imiter le peuple que vous méprisez et qui vaut mieux que vous!... Rousseau a le ton âpre et sarcastique : c'est qu'il n'est pas seulement un moraliste, mais encore un mécontent.

A ces ressentiments se joignait l'influence de son éducation et de ses premières lectures. On connaît son enthousiasme pour Plutarque. « De ces intéressantes lectures, » dit-il (1), « des entretiens qu'elles occasion-
» naient entre mon père et moi, se forma cet esprit libre
» et républicain, ce caractère indomptable et fier, impa-
» tient de joug et de servitude, qui m'a tourmenté tout le
» temps de ma vie, dans les situations les moins pro-

(1) *Confessions,* première partie, livre I.

» pres à lui donner l'essor. Sans cesse occupé de Rome » et d'Athènes, vivant pour ainsi dire avec leurs grands » hommes, né moi-même citoyen d'une république, et » fils d'un père dont l'amour pour la patrie était la » plus forte passion, je m'en enflammais à son exemple, » je me croyais Grec ou Romain, je devenais le per- » sonnage dont je lisais la vie. » Ce sont en grande partie ces impressions si vives, mêlées au puritanisme genevois, dont Jean-Jacques, si peu puritain qu'il fût dans ses mœurs, avait conservé le pli dans son esprit, qui lui dictèrent son premier *Discours* (1) et sa *Lettre à d'Alembert*. Pour un homme d'ardente imagination comme il l'était, la belle attitude à prendre que celle d'un Fabricius ou d'un Caton! Il fera donc entendre aux sujets efféminés d'une monarchie les mâles accents d'une âme républicaine; à une nation frivole, entichée de ses arts, de sa littérature, de ses spectacles, de sa philosophie et de ses vices, il présentera le tableau d'un peuple libre, sérieux, simple, religieux et vertueux, « où l'on trouve des hommes antiques dans les temps modernes (2) », et auquel il a le bonheur d'appartenir. Il fera sonner son titre de *citoyen de Genève* aussi haut que les vieux Romains leur *Civis Romanus sum*. Cette Genève qu'il a quittée tout jeune, il s'y reporte par la pensée, il s'y

(1) Cf. *Confessions*, seconde partie, livre VIII : « Cette nouvelle (la » nouvelle du prix décerné à son discours) réveilla toutes les idées » qui me l'avaient dicté, les anima d'une nouvelle force, et acheva de » mettre en fermentation dans mon cœur ce premier levain d'hé- » roïsme et de vertu que mon père, et ma patrie, et Plutarque, y » avaient mis dans mon enfance. »

(2) *La Nouvelle Héloïse*, première partie, lettre XII. — Cf. La peinture des mœurs genevoises dans la *Lettre à d'Alembert*.

rattache de toutes ses forces. « J'ai besoin de m'honorer, » dit-il dans la préface de sa *Lettre à d'Alembert*, « en » montrant que je pense comme mes compatriotes sur » nos maximes. » Dans tout bon calviniste, il y avait jadis quelque peu d'iconoclaste : Jean-Jacques n'aurait-il pas hérité de ses pères son tempérament d'iconoclaste? Car il aime à briser les idoles, en invoquant, il est vrai, non la foi, mais la nature et la raison.

Les années d'apprentissage et de vagabondage de Rousseau laissèrent dans sa vie et dans son caractère des traces ineffaçables : elles exaltèrent son amour de l'indépendance, elles développèrent et fortifièrent en lui le sentiment de la nature. Chacun a présentes à la mémoire les délicieuses pages des *Confessions* où l'auteur raconte ses voyages à pied, ses flâneries dans les bois, dans les vallons, dans les montagnes, ou sur le bord des ruisseaux et des fleuves, le ravissement que lui causaient un beau paysage, un lever de soleil, la verdure humectée de rosée, le chant des rossignols.

Dans ton âme sauvage à la fois et souffrante,
Cette fleur a germé quand, le bâton en main,
La besace à l'épaule, à ta jeunesse errante
Tu cherchais un asile au hasard du chemin.

Tu voyais blêmir l'aube à l'horizon des plaines
Et midi cribler d'or l'ombre des bois épais,
Et le soir empourprer les montagnes lointaines,
Et la nuit abîmer les mondes dans la paix.

Ces spectacles perdus pour les hôtes des villes
Font regretter l'Éden aux songeurs vagabonds ;
Pour toi, contre les murs et les cités serviles
Ils furent dès l'enfance en révoltes féconds.

Et tu frémis, penseur qu'un joug pesant terrasse,
De voir à quels emplois ton sang te ravalait,
De sentir ton génie abaissé par ta race,
Prêtre de la Nature et, pour manger, valet (1)!

C'est parce que Jean-Jacques, au lieu de répéter une leçon de morale stoïcienne, s'inspire avant tout de son orgueil saignant, de sa sensibilité blessée, de sa fierté de citoyen, de ses souvenirs d'enfance et de jeunesse, de ses impressions de voyage, de ses émotions les plus intimes, qu'il nous touche plus que Sénèque, chez qui l'homme ne se révèle, pour ainsi dire, que par accident.

« Artificiel et sec », dit Taine (2), « voilà les deux traits du monde. » Sénèque et Rousseau ont réagi contre le second de ces défauts avec non moins de vigueur que contre le premier.

A quoi tient la sécheresse d'esprit et de cœur de ceux que le monde entraîne dans le tourbillon des affaires et des plaisirs? A ce qu'ils n'ont point de vie intérieure. Sans cesse attirés au dehors, distraits par la multitude des objets, pliés et façonnés par les convenances et les règles établies, obligés de jouer vingt personnages divers, ils ne peuvent se recueillir, s'attacher à rien de durable, s'abandonner aux mouvements de leur âme, se montrer tels qu'ils sont, être eux-mêmes. Il en résulte une véritable anémie morale. A ce mal dont souffrait la société de leur temps, quels remèdes Sénèque et Rousseau ont-ils apportés?

---

(1) Sully-Prudhomme, *Le Prisme : Jean-Jacques Rousseau*, III.
(2) *L'Ancien régime*, p. 204.

Sénèque, se séparant en cela de la plupart des stoïciens, qui prescrivaient au sage la vie active, lui recommande l'*otium*, la retraite. Il revient sur ce sujet avec une insistance singulière : il y a consacré un traité particulier (*De otio sapientis*), une partie du traité *De la Brièveté de la vie* et plusieurs de ses lettres à Lucilius. Cela fait honneur à son coup d'œil de médecin des âmes. Je sais bien que le conseil prête à la critique et que, fidèlement suivi, il aboutirait à sacrifier la société à l'individu. Mais c'est un de ces conseils que bien peu de gens prennent à la lettre, et le moraliste n'est pas blâmable qui demande trop pour obtenir quelque chose. Rendre l'homme à lui-même, ce n'est pas nécessairement l'enlever à ses semblables; souvent, au contraire, c'est lui permettre de les servir d'une façon plus efficace. La retraite du sage, dans l'idée de Sénèque, ne sera pas un repos égoïste : il s'adonnera aux sciences utiles, il fera la guerre aux vices et propagera la vertu par ses écrits, par sa parole ou par son exemple ; il sera bon, dévoué, secourable. Du reste, si les circonstances s'opposent à ce qu'il quitte le monde, il pourra s'en isoler par la pensée (1). L'essentiel est de fuir la multitude et ses entraînements, d'échapper à la contagion de l'exemple, de ne plus dépendre des choses extérieures, de savoir demeurer avec soi-même et « jouir de son âme » (2). Or, pour en jouir, il faut la régler, la purifier, y établir l'ordre et l'harmonie (*componere animum, mentem*). Nous n'y parviendrons que par un exercice continuel, par la méditation, par l'examen de la conscience. Mais quand nous y serons parvenus, nous

---

(1) *Quocumque constiti loco, ibi cogitationes meas tracto et aliquid in animo salutare converso. Epist.* LXII.

(2) *Frui emendato animo et composito. Epist.* IV.

goûterons une joie solide et inaltérable : alors nous nous suffirons à nous-mêmes et nous serons délivrés des dégoûts, des inquiétudes, des terreurs, des angoisses qui empoisonnent l'existence de ceux qui vivent selon le siècle et cherchent des appuis étrangers; alors nous entrerons en communion avec Dieu, la raison suprême, dont notre raison est une parcelle. Sénèque n'est point un mystique, mais il a le sens du divin, et, pour employer un terme de dévotion, il a mis tout son zèle à fortifier l'homme intérieur.

Aussi bien que Sénèque, Rousseau sent et vante les avantages de la retraite. Loin de la cohue urbaine et du tumulte de la société, l'homme rentre au fond de son âme; il y retrouve la source sacrée de l'enthousiasme pour le vrai, le beau et le bien; il reconquiert sa fierté et son indépendance; il prête l'oreille à la voix de la nature et à la voix de sa conscience; il redevient accessible aux sentiments profonds, aux nobles émotions; il s'examine, apprend à se connaître, travaille à se rendre meilleur, s'efforce de mériter sa propre estime, car il comprend qu'on ne peut vivre heureux que si l'on est en paix avec soi-même; en un mot, il reconstitue son être moral. — Mais cet être moral n'est pas seulement raisonnable : il est sensible, et ici nous sommes transportés à cent lieues de Sénèque. L'amour, pour Sénèque, pour les stoïciens, n'est qu'une maladie de l'âme, une de ces passions que le premier devoir du sage est d'extirper radicalement. Jean-Jacques tiendrait semblable doctrine pour un blasphème. Dans la vie intérieure, telle qu'il la conçoit, il fait une place, et une large place, à l'amour, « le père de tous les sentiments sublimes » (1). Celle de ses œuvres qu'il

---

(1) *La Nouvelle Héloïse,* seconde partie, lettre XI.

a le plus choyée est un roman. Au milieu de la froide licence de l'époque, la *Nouvelle Héloïse* paraît et ravive dans les cœurs une flamme qui semblait presque éteinte. « La nature reprenait ses droits. L'amour n'était plus un » rapide caprice, une de ces galantes liaisons, passa- » gères et commodes, qui se formaient par amusement, » par air, par habitude, pour le besoin du moment. » C'était l'amour profond, intense, immuable. On avait » banni le mot lui-même ; on l'avait relégué, avec *flamme* » et *chaîne,* dans des romans qu'on ne lisait plus. » Rousseau le remettait en honneur, il refaisait de » l'amour une flamme et une chaîne; il lui rendait sa » tendresse, ses effusions, son enthousiasme, son exalta- » tion ardente... Le vrai sentiment contenu jusqu'alors » et refoulé, coulait à pleins bords, il débordait même. » Mais ne vaut-il pas mieux que le cœur batte à coups » violents et précipités que de tomber, comme se plai- » gnait d'Argenson, en paralysie (1) ? » Il s'en faut cependant que la *Nouvelle Héloïse* consacre le triomphe de la passion. Dans la seconde partie de son livre, Rousseau asservit celle-ci à la loi « réprimante et sévère » du devoir (2), et les sermons de Julie, « la jolie prêcheuse », tendent tous à établir la nécessité d'un « principe intérieur », c'est-à-dire d'un principe religieux, qui serve de base à la vertu et de digue à nos égarements. — La *Profession de foi du Vicaire savoyard*, dans l'*Émile,* est le résumé éloquent de la doctrine morale et religieuse de Rousseau. Quelque opinion que l'on ait sur le fonde-

(1) A. Chuquet, *J.-J. Rousseau,* p. 110 (*Les grands écrivains français*). Paris, 1893.

(2) Id., *ibid.,* p. 107.

ment de cette doctrine, on doit en reconnaître le sérieux et l'élévation. Elle invite l'homme à s'interroger, à descendre dans sa conscience, à vivre de la vie spirituelle. N'est-ce rien que cela? Et niera-t-on qu'en dépit de son insuffisance, elle marque une réaction salutaire dans un siècle frivole, qui se partageait entre le matérialisme, le scepticisme et l'indifférence?

La prédication, chez Sénèque et chez Rousseau, a pour complément la direction.

C'est Constant Martha qui, dans son beau livre : *Les Moralistes sous l'Empire romain* (Paris, 1865), a le premier représenté Sénèque comme un directeur de conscience. Cette comparaison a fait fortune; elle a passé dans tous les manuels d'histoire littéraire. Naguère cependant un savant français des plus distingués, M. Émile Thomas, en a contesté la justesse (1). « La première » qualité d'un directeur de conscience, » dit-il, « est » d'accommoder ses préceptes et ses conseils aux circon- » stances, et d'avoir, pour chaque mal, un remède » approprié. Ce n'est sûrement pas ce que fait Sénèque; » sans quoi nous connaîtrions par ses Lettres la vie de » Lucilius, à quelle occasion et sur quoi il avait fait » appel à son maître. Or c'est à peine si nous devinons » quelle a été la carrière politique de l'ami et correspon- » dant de Sénèque... Les accidents de cette vie morale, » comme aussi de cette vie politique, ne peuvent se » dégager d'une masse de phrases générales dont » Sénèque accable son ami; ce ne sont qu'aphorismes

---

(1) *Rome et l'Empire aux deux premiers siècles de notre ère*, pp. 253-256. Paris, 1897.

» et thèmes d'école; presque partout, presque toujours » Sénèque reste dans le vague, et pour tout mal et tout » chagrin il se borne à appliquer, comme une thériaque » spirituelle, les défis du sage à la fortune... Il est clair » que l'auteur a visé moins Lucilius que le public, que » nous-mêmes. Son vrai but était de diriger notre con- » science à nous, non celle de son ami. » Il y a là beaucoup de vrai : dans Sénèque, le prédicateur se confond à chaque instant avec le directeur spirituel. Très souvent la consultation a l'air de n'être qu'une fiction littéraire. Parfois Sénèque n'attend pas qu'on ait recours à lui et apporte spontanément ses avis et ses exhortations. Ainsi Marcia a perdu son fils, jeune homme de la plus belle espérance, et ne peut se consoler de cette perte. Le philosophe voit là une excellente occasion d'essayer sa thérapeutique morale : il prend la plume et compose un traité *De consolatione*. Je dis un traité, car tout en s'adressant à Marcia, il songe au public; il oublie même à qui il parle : de là tel manque de tact qui a choqué avec raison M. Émile Thomas (1). Les *Lettres à Lucilius* étaient destinées à la publicité. Sénèque s'en cache si peu qu'il va jusqu'à dire (2) : « Épicure écrivait à Idoménée » (il voulait d'une vie de représentation ramener à la » solide, à la véritable gloire, ce ministre d'un pouvoir » inflexible, alors chargé des plus grands intérêts) : *Si* » *la gloire est votre mobile, mes lettres vous en donneront* » *plus que ces grandeurs que vous encensez et qu'on encense* » *en vous*. Et n'a-t-il pas dit vrai? Qui connaîtrait » Idoménée, si son nom ne s'était rencontré dans les

---

(1) Page 254.

(2) *Epist.* XXI.

» lettres d'Épicure?... La promesse que put faire Épicure » à Idoménée, je vous la fais, cher Lucilius. J'aurai » quelque crédit auprès de la postérité; je puis étendre à » d'autres noms la durée qui attend le mien. » Faut-il s'étonner après cela que ces lettres nous paraissent généralement peu topiques, qu'elles soient presque toujours des dissertations sous une forme épistolaire? Quand on écrit des épîtres pour la postérité, on est tenté de faire bon marché de son correspondant : il n'est plus qu'un simple prétexte, et l'on ne s'intéresse à lui qu'autant qu'on pense pouvoir intéresser tout le monde. Et pourtant la thèse de Martha n'est point absolument fausse. Le traité *De la Clémence*, adressé à Néron, et surtout celui *De la Tranquillité de l'âme*, adressé à Sérénus, prouvent que Sénèque avait de l'à-propos, qu'il sentait ce que pouvait être la direction morale, et qu'il possédait tout au moins quelques-unes des qualités qu'exigent ces délicates fonctions. Martha loue à bon droit dans le *De tranquillitate animi* la profonde et saisissante analyse de ce qu'il appelle « le spleen antique » (1), et « la « sagesse insinuante du maître » (2) n'est pas moins digne d'éloges. Si les *Lettres à Lucilius* nous font beaucoup mieux connaître la psychologie de Sénèque que celle de son ami, elles contiennent aussi quantité de remarques pénétrantes et de préceptes judicieux dont on ne peut nier l'utilité pratique. Disons que Sénèque est trop auteur, trop porté à disserter, qu'il a trop de con-

---

(1) *Les moralistes sous l'Empire romain*, p. 25.

(2) Boissier, *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 48. Paris, 1874.

fiance dans l'efficacité des aphorismes de l'école, que son zèle est trop bruyant, voire un peu indiscret, qu'il se sert trop volontiers de ses amis comme de sujets pour ses démonstrations morales; mais ne lui contestons pas avec trop d'acharnement ce titre de directeur de conscience qu'il eût revendiqué lui-même s'il l'avait connu.

Rousseau n'était pas, comme Sénèque, homme à se prodiguer, à se jeter à la tête des gens, à se faire d'office leur moniteur. Jaloux de son indépendance, ennemi de toute contrainte, irrégulier et négligent dans le commerce épistolaire (1), il ne pouvait s'astreindre au long et patient labeur de préparer et d'amener une conversion, de guider pas à pas une âme dans le chemin du salut, de prévenir ses erreurs, de la soutenir dans ses défaillances.

Mais il avait un cœur généreux et compatissant, prêt à s'ouvrir à qui lui témoignait de la confiance, ardent à soulager toutes les misères humaines. Aussi sa correspondance renferme-t-elle bon nombre de lettres de direction. De grands seigneurs et de grandes dames, des ecclésiastiques et des gens du monde, des hommes de lettres et des bourgeois, des amis et des inconnus s'adressent à lui comme à un confesseur, un consolateur, un conseiller. Ils lui exposent leurs doutes en matière de morale ou de religion, leurs perplexités dans des cas épineux, leurs troubles intérieurs, leurs faiblesses, leurs souffrances. Rousseau leur répond, et ses lettres sont presque toujours pleines de sens, de raison, de clairvoyance, de délicatesse, de sentiment. Ce sont de vraies

(1) Voy., par exemple, *Lettre à Julie,* 10 novembre 1761; *Lettre à Deleyre,* 3 juin 1764.

lettres, appropriées au caractère et la situation de ceux à qui elles sont destinées.

Parmi les correspondants de Rousseau se rencontrent, ai-je dit, des personnes de toute condition. Pour ne prendre que deux exemples, nous voyons figurer côte à côte Deleyre et le prince de Wirtemberg.

Deleyre, l'auteur de la célèbre romance du *Rosier*, mise en musique par Jean-Jacques, « était, » dit Sainte-Beuve (1), « un de ces hommes secondaires du XVIIIe » siècle, qui offrent bien de l'intérêt à qui les observe » de près... Il avait été engagé parmi les Jésuites dans » sa jeunesse et avait eu sa période de tendresse et de » rêverie religieuse : il ne s'en guérit jamais entière- » ment. Non qu'il eût conservé aucune croyance : on nous » assure même qu'il était le plus dénué des hommes à cet » égard ; mais il en avait gardé comme le vague besoin » et il en sentait le vide... » Ce vide, il essayait de le combler par les maximes de Rousseau, dont il se déclarait « le disciple », « l'écolier » (2), et dont il disait qu'il était « l'homme le plus près de sa conscience » (3). Il lui écrivait : « Entretenez dans mon cœur, par vos » écrits publics *et quelquefois par vos lettres*, ces senti- » ments d'honnêteté qui vous ont donné quelque pen- » chant pour moi... J'attends vos conseils. Vous m'avez » dit qu'une âme droite et pure n'en avait pas besoin. » Non, mais il lui faut du courage, et vos leçons en

(1) *Nouveaux lundis*, t IV, pp. 331-332. Paris, 1865.

(2) Lettres du 2 novembre 1756 et du 31 mars 1757. Voy. *J.-J Rousseau, ses amis et ses ennemis*, correspondance publiée par G. Streckeisen-Moultou, Paris, 1865.

(3) Lettre du 13 février 1761.

» peuvent inspirer (1). » Ailleurs : « Souvenez-vous » toujours, je vous prie, que malgré la pusillanimité » dont je sens bien que vous me taxez, je ne suis bon » que pour la vertu et la vérité, quelque peu de progrès » que j'y aie fait encore ; que je chérirai votre personne » et votre mémoire jusqu'au sein de la terre, et que je » m'efforcerai d'être rendu digne de votre estime, en » me conformant à votre morale (2). » Ailleurs encore : « Votre réponse m'a relevé le courage; car je m'apprécie » plus d'après votre estime que par ma propre opinion. » Chaque jour, je vois et je sens de plus en plus mes » faibles. J'avais besoin de votre amitié pour m'aider » à m'en corriger, ou à les supporter. Que vous me » rendez doux l'état pénible de père de famille (3) ! Vous » espérez que je serai désormais vertueux; combien » votre confiance m'anime à l'être (4) ! »

L'*Émile* valut à Rousseau un disciple et un fidèle de plus dans la personne du prince de Wirtemberg. « Ce prince, » dit M. Jules Levallois (5), « était, à » l'époque où il fit appel aux lumières de Rousseau, un » brave général longtemps au service de l'Autriche et » que des intrigues de cour avaient forcé à prendre sa » retraite. Marié un peu tardivement, ce semble, à une » jeune femme qu'il aimait passionnément, il vint » s'établir près de Lausanne, à Monrion, pour s'y

(1) Lettre du 24 mai 1759.

(2) Lettre du 16 juin 1763.

(3) Il lui était né un enfant infirme.

(4) Lettre du 22 décembre 1763.

(5) *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, Introduction, t. I, pp. XXXIX-XL.

» consacrer à l'éducation de sa fille. Il s'y prit littéralement dès le berceau; car l'enfant n'avait pas
» encore quatre mois, lorsque le prince écrivit à Jean-
» Jacques, qui habitait Motiers-Travers, pour solliciter
» en quelque sorte la collaboration du maître dans
» l'œuvre délicate et sacrée à laquelle il voulait dévouer
» son existence. Au début, la correspondance ne roule
» que sur les soins matériels qu'il convient de donner
» à la petite fille, sur l'hygiène qu'il faut adopter, sur la
» nécessité de veiller à ses entours, et particulièrement
» au choix des domestiques qui doivent l'approcher.
» Les lettres du prince, qui lui valent de temps en
» temps de fort belles réponses, respirent la simplicité,
» le goût et le respect des sentiments naturels, une
» conception assez élevée de la vie, une philosophie
» douce, pas très hardie ni très subtile, mais suffisante,
» une bonté qui va jusqu'à l'humanité. Par-ci par-là, il
» y a des naïvetés germaniques qui font sourire; en
» somme, cependant, l'impression que laisse cette
» correspondance est excellente. Vers la fin, elle se
» particularise davantage; le philosophe se montre plus
» expansif; le prince, plus familier. A cet échange de
» pensées, à ce commerce intime et prolongé, les cœurs
» se sont ouverts; ce n'est pas encore l'amitié, mais c'en
» est déjà la plus honorable et la plus touchante pré-
» face. »

Jean-Jacques, si fécond en paradoxes et en exagérations dans ses écrits publics, montre, dans ses lettres de direction, infiniment de réserve, de prudence et de sagesse pratique. Il tance vertement les jeunes exaltés qui veulent rompre avec leur famille et avec la société pour embrasser ses maximes, pour « faire le petit

Émile » (1). Il prémunit les débutants contre l'ambition littéraire et la manie de se faire imprimer : il sait, le pauvre grand homme, ce que vaut « cette âcre fumée de gloire qui fait pleurer » (2). Il exhorte chacun à bien remplir les devoirs de son état, à fuir l'éclat et l'ostentation, à s'occuper de ses affaires domestiques, à suivre sa religion, à servir Dieu dans la simplicité de son cœur. Il veut qu'on respecte la foi, qu'on ne contriste point les âmes pieuses, qu'on ne s'attaque point inconsidérément aux préjugés qui contribuent à adoucir le sort des hommes et à maintenir l'ordre social. Il ne prétend convertir personne; mais il explique ses opinions, ses croyances, et atteste qu'elles lui donnent force, confiance, paix et contentement.

Les lettres qu'il adresse à des femmes sont surtout remarquables. Celle où il engage M[me] de Verdelin à se remarier (3) a provoqué l'admiration de Sainte-Beuve (4) : « Que dites-vous de Jean-Jacques moraliste consultant et » directeur de conscience? Quelle mesure parfaite! Quelle » justesse de balance et quelle précision! Quelle délicatesse » de tour, et quelle propriété de termes, pour marquer » les moindres degrés! La morale de Nicole est dépassée; » celle de Rousseau est plus vraie en ce qu'elle est plus » conforme à la nature... Voilà une lettre excellente de » tout point, qui serait des meilleures et des plus remar- » quées dans la dernière partie de la *Nouvelle Héloïse;*

---

(1) *Confessions,* seconde partie, livre XII.

(2) *Lettre à Coindet,* 29 mars 1766.

(3) Lettre du 13 mai 1764.

(4) *Madame de Verdelin,* étude reproduite en tête du deuxième volume de *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis,* pp. XXXV-XXXVI.

» voilà la morale du bon sens, de l'honnêteté sans subti-
» lité et sans mysticisme. N'admirez-vous pas comme cet
» homme qui, dans le même temps, jugeait déjà si à faux
» de sa propre situation, et dont la vue allait se troubler
» de plus en plus sur tout ce qui le concernait lui-même,
» voyait et disait juste sur le cas d'autrui? Et pour appré-
» cier encore plus à son prix le caractère de cette belle
» consultation morale, relisez, je vous en prie, dans les
» *Mémoires* de Mme d'Épinay, les pages toutes légères de
» ton et toutes railleuses, où il est parlé de cette même
» relation de Mme de Verdelin et de Margency: le contraste
» avec l'accent de Rousseau est frappant; on comprendra
» mieux, au sortir de cette double lecture, le sérieux, la
» dignité et l'élévation qu'il sut rendre aux choses du
» cœur et de la vie. » La lettre à la comtesse de B***, une jeune femme un peu jalouse, qui craint pour son mari les dangers de l'absence, est courte, mais exquise (1). Ses conseils à Mme B***, au moment où elle va entrer dans le monde de Paris, respirent la morale la plus douce et la plus éclairée (2). A Mlle D. M., qui, en proie au dégoût des autres et d'elle-même, lui confie sa cruelle détresse, il répond (3) : « Quoi! parce que rien d'étranger
» à vous ne vous contente, vous voulez vous fuir; et parce
» que vous avez à vous plaindre des autres, parce que
» vous les méprisez, qu'ils vous en ont donné le droit,
» que vous sentez en vous une âme digne d'estime, vous
» ne voulez pas vous consoler avec elle du mépris que
» vous inspirent celles qui ne lui ressemblent pas? Non,

(1) Lettre du 26 janvier 1765.

(2) Lettres du 7 décembre 1769 et du 17 janvier 1770.

(3) Lettre du 4 novembre 1764.

» je n'entends rien à cette bizarrerie; elle me passe. » Cette sensibilité qui vous rend mécontente de tout ne » devait-elle pas se replier sur elle-même?... Il est si rare, » dites-vous, de rencontrer une âme! Il est vrai; mais » comment peut-on en avoir une et ne pas se com- » plaire avec elle? Si l'on sent, à la sonde, les autres » étroites et resserrées, on s'en rebute, on s'en détache; » mais après s'être si mal trouvé chez les autres, quel » plaisir n'a-t-on pas de rentrer dans sa maison?... Je ne » puis trop vous le redire, je ne connais ni bonheur ni » repos dans l'éloignement de soi-même; et, au contraire, » je sens mieux, de jour en jour, qu'on ne peut être » heureux sur la terre qu'à proportion qu'on s'éloigne » des choses et qu'on se rapproche de soi. S'il y a quel- » que sentiment plus doux que l'estime de soi-même, s'il » y a quelque occupation plus aimable que celle d'aug- » menter ce sentiment, je puis avoir tort; mais voilà » comme je pense: jugez sur cela s'il m'est possible » d'entrer dans vos vues, et même de concevoir votre » état. »

Avec les restrictions et les distinctions nécessaires, qui sont suffisamment indiquées dans ce qui précède, on peut souscrire aux paroles de M. Faguet (1) : « Le *Sénèque à* » *Lucilius* du XVIIIe siècle est dans Rousseau, partie dans » l'*Émile*, partie dans l'*Héloïse*, partie, et c'est encore ici » qu'il est le meilleur, dans la correspondance. »

Séduisants, éloquents, possédant, comme dit Villemain (2), « l'art de dire des injures qui plaisent et qu'on

(1) *XVIIIe siècle, études littéraires,* p. 383. Paris, 1890.

(2) *Tableau du XVIIIe siècle,* première partie, 23e leçon.

» écoute », l'art de piquer et de charmer en la rudoyant une société raffinée et blasée, Sénèque et Rousseau ont exercé tous les deux une grande influence sur leur temps.

Dans le monde païen, le succès de Sénèque paraît avoir été principalement littéraire. « On sait, » dit Tacite (1), « combien cet écrivain avait un esprit agréable » et assorti au goût de ses contemporains. » « Quand je voulus, » dit Quintilien (2), « ramener le style gâté et » infecté de toute sorte de vices à des règles plus sévères, » les jeunes gens ne lisaient pour ainsi dire que Sénèque... » Il plaisait seulement à cause de ses défauts, et chacun, » selon ses dispositions, tâchait de reproduire ceux-ci ou » ceux-là. » Cette vogue ne se soutint pas ; la réaction cicéronienne inaugurée par Quintilien et plus tard, sous les Antonins, le triomphe de l'école de Fronton reléguèrent à l'arrière-plan le brillant écrivain. — Quel fut l'effet de la prédication morale de Sénèque ? Nous en pouvons difficilement juger, faute de documents. Il semble bien pourtant que cet effet n'a pas été très sensible. Si, après la mort de Néron, le luxe de la table diminua, si les mœurs devinrent plus simples et plus sévères, les objurgations du philosophe y furent vraisemblablement pour peu de chose (3). Sans doute, ses paroles con-

(1) *Annales*, XIII, 3.

(2) *Inst. Orat.*, X, 1, 125-127.

(3) Tacite (*Ann.*, III, 55) indique les causes de ce changement : *Postquam caedibus saevitum et magnitudo famae exitio erat, ceteri ad sapientiora convertere. Simul novi homines e municipiis et coloniis atque etiam provinciis in senatum crebro adsumpti domesticam parsimoniam intulerunt, et quamquam fortuna vel industria plerique pecuniosam ad senectam pervenirent, mansit tamen prior animus. Sed*

tribuèrent à éclairer les consciences et à former quelques âmes d'élite ; mais elles ne déterminèrent point un de ces mouvements qui marquent dans l'histoire des nations. Sénèque n'était qu'un vulgarisateur et un interprète de la sagesse antique. Autour de lui une révolution se préparait, dont il ne se doutait pas. Un courant irrésistible portait les esprits vers le mysticisme ; les religions orientales et le christianisme se répandaient dans l'Empire. Étrange destinée ! Les chrétiens crurent reconnaître en Sénèque un des leurs et recueillirent son héritage.

Il y aurait trop à dire sur l'influence littéraire et morale de Rousseau. Pour le faire court, je me borne à relever deux points.

D'abord, de même que Sénèque, « Rousseau écrivain » a eu un grand nombre d'imitateurs, surtout de ses » défauts (1). » Toute une portion de la littérature du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe est du mauvais Rousseau. « C'est de lui, » dit M. Chuquet (2), « que » datent le genre guindé, théâtral, des révolutionnaires, » la déclamation, et ce que Mme du Deffand avait si bien » nommé l'éloquence verbiageuse, l'abus démesuré de » l'exclamation, de l'invocation et de la prosopopée, les » fastueux appels aux Spartiates et aux Romains, et ces » éloges outrés que l'écrivain ou l'orateur décerne à sa » sensibilité et à sa vertu. »

---

praecipuus adstricti moris auctor Vespasianus fuit, antiquo ipse cultu victuque. Obsequium inde in principem et aemulandi amor validior quam poena ex legibus et metus. Nisi forte rebus cunctis inest quidam velut orbis, ut quemadmodum temporum vices ita morum vertantur.

(1) Bersot, *Introduction*, etc., p. XVII.

(2) *Ouvrage cité*, p. 185.

En second lieu, à la différence de Sénèque, Jean-Jacques a exercé une action, je ne dis pas très profonde, mais très visible, sur les mœurs de son siècle. Grâce à lui, la sensibilité devint à la mode. Ici, je ne puis faire mieux que de citer une admirable page de Taine (1) : « Il s'agit de revenir à la nature, d'admirer la campagne, » d'aimer la simplicité des mœurs rustiques, de s'inté- » resser aux villageois, d'être humain, d'avoir un cœur, » de goûter les douceurs et les tendresses des affections » naturelles, d'être époux et père, bien plus, d'avoir une » âme, des vertus, des émotions religieuses, de croire à » la providence et à l'immortalité, d'être capable d'en- » thousiasme. On veut être ainsi, ou du moins on a la » velléité d'être ainsi. En tout cas, si on le veut, c'est à » la condition sous-entendue qu'on ne sera pas trop » dérangé de son train ordinaire et que les sensations de » cette nouvelle vie n'ôteront rien aux jouissances de » l'ancienne. Aussi l'exaltation qui commence ne sera » guère qu'une ébullition de la cervelle, et l'idylle » presque entière se jouera dans les salons... Néanmoins » la mousse de l'enthousiasme et des grands mots laisse » au fond des cœurs un résidu de bonté active, de bien- » veillance confiante, et même de bonheur, à tout le » moins d'expansion et de facilité. Pour la première » fois, on voit des femmes accompagner leur mari en » garnison, des mères veulent nourrir, des pères s'inté- » ressent à l'éducation de leurs enfants. La simplicité » rentre dans les manières. On ne met plus de poudre

(1) *L'Ancien régime*, pp. 208 et suiv.

» aux petits garçons; nombre de seigneurs quittent les
» galons, puis les broderies, les talons rouges et l'épée,
» sauf lorsqu'ils sont en grand habit... Le goût n'est plus
» aux cascades, aux statues, aux décorations raides et
» pompeuses; on n'aime que les jardins anglais... L'éti-
» quette tombe par lambeaux, comme un fard qui s'écaille,
» et laisse reparaître la vive couleur des émotions natu-
» relles... On ne cache plus ses larmes, on tient à hon-
» neur d'être homme; on est humain, on se familiarise
» avec ses inférieurs... Être bon, être aimé, voilà l'objet
» d'un homme en place... De toutes parts, au moment
» où ce monde finit, une complaisance mutuelle, une
» douceur affectueuse vient, comme un souffle tiède et
» moite d'automne, fondre ce qu'il y avait encore de
» dureté dans sa sécheresse, et envelopper dans un par-
» fum de roses mourantes les élégances de ses derniers
» instants. »

Je n'ai point épuisé mon sujet; je n'ai fait que l'effleurer. Peut-être, si imparfaitement traité qu'il soit, semblera-t-il digne de quelque intérêt. L'histoire, a-t-on dit, ne se répète pas Cela est évident; mais dans l'infinie variété de ses phénomènes, il est permis de constater des analogies et d'établir des comparaisons, à condition, bien entendu, de ne pas les pousser trop loin. De pareils rapprochements ont leur valeur : ils nous aident à mieux comprendre les faits étudiés, et ils satisfont à un des besoins de notre esprit, en nous montrant qu'un certain fil unit les destinées des hommes à travers la double immensité de l'espace et du temps.

—

La psychologie expérimentale et la philosophie spiritualiste; par Désiré Mercier, correspondant de l'Académie.

Mesdames et Messieurs,

La lecture que je vais avoir l'honneur de vous faire a pour objet les rapports généraux entre la psychologie expérimentale et la philosophie spiritualiste.

Le philosophe qui, vers 1820 ou 1850, se fût avisé de prononcer les mots de *psychologie expérimentale*, eût provoqué chez tous l'étonnement, chez plusieurs une sorte de scandale.

Hé quoi! Expérimenter sur l'âme! L'âme n'est-elle pas, par définition, l'invisible, l'inaccessible à nos sens et, par suite, à l'expérience?

Les actes de l'âme n'émanent-ils pas d'un principe qui, ne relevant que de lui-même, agit avec une souveraineté capricieuse, une soudaineté déconcertante, et, dès lors, comment parler de lois et de mensuration à propos de faits psychiques? Or que serait une science qui n'aboutirait pas à l'établissement de lois? Que serait l'expérimentation sans procédés de mesure?

L'âme n'a qu'une façon de se connaitre, disaient, à la suite de Descartes, les spiritualistes en vue durant la première moitié de ce siècle, Cousin, Jouffroy, Garnier : c'est de se contempler elle-même par l'œil de la conscience; le psychologue a pour mission de s'analyser, de se décrire, de ranger ses actes intérieurs en caté-

gories distinctes pour les rattacher aux diverses facultés qui les produisent.

Ce travail d'analyse subjective résume la tâche du psychologue.

* * *

Mais la conscience semble un moyen bien précaire d'informations! On en a tant abusé!

Puis, le fait même qu'un état psychique est soumis à l'attention de la conscience n'en modifie-t-il pas, plus ou moins profondément, la nature, en sorte que la conscience fausserait elle-même, nécessairement, les résultats de ses analyses?

Bien plus, Auguste Comte n'a-t-il pas été jusqu'à dire que l'observation intérieure est physiquement impossible ?

« Il est sensible, en effet, écrit-il, que, par une nécessité invincible, l'esprit humain peut observer directement tous les phénomènes, excepté les siens propres. Car, par qui serait faite l'observation? On conçoit, relativement aux phénomènes moraux, que l'homme puisse s'observer lui-même sous le rapport des passions qui l'animent, par cette raison anatomique, que les organes qui en sont le siège sont distincts de ceux destinés aux fonctions observatrices...

» Mais quant à observer, de la même manière, les phénomènes intellectuels pendant qu'ils s'exécutent, il y a impossibilité manifeste. L'individu pensant ne saurait se partager en deux, dont l'un raisonnerait, tandis que l'autre regarderait raisonner. L'organe observé et l'organe observateur étant, dans ce cas, identiques, comment

l'observation pourrait-elle avoir lieu? Cette prétendue méthode psychologique est donc radicalement nulle dans son principe (1). »

Descartes avait réparti l'objet du savoir en deux vastes domaines comprenant, l'un, la matière : étendue, divisible, soumise aux lois mécaniques, connaissable, en conséquence, par l'observation extérieure; l'autre, les êtres simples : spirituels, doués de pensée, connaissables par la seule conscience. Et cette division du savoir se trouvait, encore vers le milieu de ce siècle, acceptée plus ou moins formellement par la plupart des esprits.

Or les sciences de la nature, grâce au développement continu de la méthode expérimentale, inductive et mathématique à la fois, avaient, sous l'impulsion de *Galilée* (1564-1642), de *Gilbert* (1540-1603), de *Pascal* (1623-1662), de *Huyghens* (1629-1695), de *Newton* (1642-1727), de *Fresnel* (1788-1827), d'*Ampère* (1775-1836), de *Faraday* (1791-1867) et de bien d'autres travailleurs illustres, réalisé de merveilleux progrès.

En 1842, *Mayer* avait découvert l'équivalent mécanique de la chaleur. Or, entre les diverses forces de la nature, il y a une loi de corrélation : aucune d'elles ne peut être engendrée si ce n'est aux dépens d'une autre; aucune ne disparaît sans faire place à une autre. L'idée se forma donc peu à peu de considérer toutes les forces de la nature comme des formes d'énergie mécanique et de leur appliquer le principe de la conservation de l'énergie.

Depuis longtemps, *Képler* avait préparé la mécanique céleste; *Newton* en avait écrit le premier chapitre; *Lagrange*, *Laplace*, *Le Verrier* avaient continué son œuvre.

---

(1) *Cours de philosophie positive*, première leçon.

La chimie était considérée déjà comme un ensemble de relations pondérales, et les efforts d'un grand nombre de chimistes allaient désormais s'inspirer d'une parenté supposée de la chimie avec la mécanique.

Depuis la découverte de l'abbé *Haüy*, la cristallographie avait des lois géométriques et promettait de renouveler la minéralogie.

D'autre part, les liens de la physiologie humaine avec la physique et la chimie devenaient de plus en plus étroits, de sorte que l'entreprise, déjà tentée par Descartes, dans son *Traité de l'homme*, de soumettre à une explication mécanique les fonctions des organismes, semblait à beaucoup d'esprits n'être plus téméraire.

Simultanément, *Darwin* faisait résolument entrer dans une voie nouvelle les sciences biologiques : désormais les êtres vivants ne seront plus seulement considérés en eux-mêmes par les procédés vulgaires de l'observation microscopique, décrits d'après leur type spécifique, rangés en ordres, en classes, en embranchements ; mais on recherchera les lois de leur origine. La découverte de *Schwann* allait créer la biologie cellulaire et l'histologie; l'embryogénie donnait déjà des espérances : à leur tour, les sciences naturelles recevaient une nouvelle orientation.

Partout donc, et les découvertes scientifiques et même certaines hypothèses superficielles dont elles avaient occasionnellement favorisé l'essor aboutissaient au même résultat : développer, dans l'étude des sciences de la nature, l'analyse qui simplifie, la mesure qui précise, le calcul qui généralise les résultats de l'observation ; substituer à la méthode de simple description la recherche des *enchaînements* des règnes organiques : seule, la psychologie allait-elle demeurer stationnaire?

Ce fut pour elle une heure de crise.

Si elle se déclarait réfractaire aux conditions générales du progrès, n'allait-elle pas virtuellement abdiquer ses prétentions à la science ?

Mais, d'autre part, pouvait-elle, d'une façon quelconque, se rattacher à la physique et à la mécanique, se soumettre, n'importe à quel titre et dans quel degré, à des méthodes expérimentales, sans se matérialiser ?

Trop souvent, dans les milieux étrangers aux travaux de psychologie expérimentale et à l'histoire de la philosophie, ce dilemme fallacieux a passé et passe encore pour complet.

Or nous sommes persuadé qu'il n'est pas complet. Ni les travaux ni les méthodes de la psychologie expérimentale ne sont en contradiction avec les principes du spiritualisme.

Nous sommes, au contraire, d'avis qu'ils s'harmonisent naturellement avec le spiritualisme bien compris et que celui-ci y trouve un précieux auxiliaire.

I

Dans l'engouement de la première heure, des vulgarisateurs de la psycho-physique en dénaturèrent le rôle et l'importance et mirent une certaine complaisance à l'opposer, sous le nom de « psychologie nouvelle », à la psychologie qu'ils appelaient dédaigneusement « psychologie ancienne ou métaphysique ». Celle-ci, disaient-ils, s'est épuisée en discussions stériles sur l'âme et les facultés, le moment est venu de la remplacer par une psychologie scientifique.

M. Ribot, dans les préfaces de deux ouvrages qui eurent du retentissement : *La psychologie anglaise contem-*

poraine et *La psychologie allemande contemporaine*, se fit l'écho de ces sentiments.

Il en résulte que les travaux de psychologie expérimentale furent souvent accueillis avec une complaisance intéressée par les uns, avec une défiance non justifiée par les autres, comme incompatibles avec la philosophie spiritualiste.

La psychologie expérimentale a pour objet les états psychiques, observables par le sens intime, leurs relations, les lois de leur développement (1).

---

(1) Les recherches de psychologie expérimentale ont pris aujourd'hui des développements considérables. Depuis la fondation par Wundt, en 1878, du premier laboratoire de psycho-physiologie, nombre de travailleurs, formés pour la plupart à son école, ont établi des centres similaires de recherches en Allemagne, au Danemark, en Italie, en Suisse, en Belgique, en France, en Russie, au Japon et surtout aux États-Unis. C'est là, en effet, que l'on paraît témoigner, à l'heure présente, le plus d'intérêt à la science nouvelle. Wundt, Ziehen, Külpe, Ebbinghaus en Allemagne, Höffding à Copenhague, Sergi en Italie, Sully en Angleterre, Ladd, James, Baldwin, Dewey, Titchener et Scripture en Amérique ont consigné, dans des traités généraux, les résultats progressifs de la psycho physiologie. Plusieurs revues et recueils de travaux spéciaux ont paru et se publient encore, notamment : *Philosophische Studien* (Leipzig), *Beiträge zur experimentellen Psychologie* (Freiburg i. B.), *Zeitschrift für Psychologie und Physiologie der Sinnesorgane* (Leipzig), *The psychological Review* (New-York), *L'Année psychologique* que dirige M. A. Binet, à Paris. Enfin, trois congrès ont été tenus jusqu'à ce jour, et le quatrième aura lieu cette année à Paris.

L'objet de ces recherches est vaste et il ne peut nous venir à la pensée d'en indiquer ici les applications infinies. Mais, dans son ensemble, cet objet est double : il comprend, d'abord, les processus conscients les plus élémentaires et les « composés psychiques », aussi bien dans l'ordre représentatif que dans l'ordre émotionnel ; puis, les conditions et les lois de leur combinaison ou de leur dissociation. Il va de soi que, de la signification attachée aux premières

Lorsque le psychologue considère les états psychiques en eux-mêmes, il y discerne leur qualité, leur quantité, leur tonalité, leur dynamogénie.

L'étude quantitative des états psychiques le met immédiatement en présence des antécédents physiques ou des concomitants physiques de la sensation. Aussi est-ce dans ce domaine surtout que les préoccupations matérialistes se sont fait jour.

On a essayé, notamment, de tourner contre le spiritualisme les expériences de Weber, interprétées par Fechner et érigées par lui en loi mathématique, et le caractère de durée dont sont affectés nos actes psychiques.

Examinons de près ces deux ordres de faits.

*
* *

Le résultat général des expériences de Weber fut de confirmer et de préciser ce fait d'observation vulgaire qu'à toute différence d'intensité entre deux excitants, causes extérieures de nos sensations, ne répond pas une différence perceptible d'intensité entre les sensations qu'ils provoquent.

En réalité, la quantité qu'il faut ajouter à un excitant pour provoquer une différence perceptible entre l'état présupposé du sujet sentant et sa sensation nouvelle, n'est pas une quantité absolue, mais une quantité *relative*. Ainsi, par exemple, si, à un poids initial 1 qui vous

---

recherches, dépendra la signification qui s'attachera aux secondes, de sorte que, si les premières n'aboutissent pas à favoriser l'hypothèse matérialiste, de même, les secondes recherches, portant sur la combinaison des éléments des premières, ne pourront pas davantage servir à étayer la même hypothèse.

donne une sensation de pression, il faut ajouter un tiers pour que la différence de pression devienne perceptible; à un poids 2, il faudra, pour provoquer une nouvelle sensation appréciable, ajouter un poids additionnel égal au tiers de 2, soit deux tiers; à un poids 3, un poids additionnel égal au tiers de 3, c'est-à-dire 1, et ainsi de suite.

D'où la formule générale de la loi de Weber : « L'accroissement de l'excitant, qui doit engendrer une nouvelle modification appréciable de la sensibilité, est dans un rapport constant avec la quantité de l'excitant à laquelle il vient s'ajouter. »

Bien que, de l'aveu de tous les psychologues, la loi de Weber n'ait été l'objet, jusqu'à présent, que d'une vérification approximative et encore dans des limites restreintes, nous sommes néanmoins disposés à l'accueillir avec confiance. En effet, à mesure que les méthodes se perfectionnent et que les instruments se précisent; à mesure donc que les causes extrinsèques d'erreur peuvent être plus sûrement supprimées, les écarts observés diminuent, en sorte que les exceptions, à mesure qu'elles s'expliquent, semblent confirmer la règle.

Fechner et plusieurs après lui ont tenté d'exprimer en formules mathématiques les résultats des expériences de Weber.

Représentons par 1, s'est-on dit, la plus petite différence perceptible entre deux sensations successives, nous pourrons exprimer une série ordonnée de sensations par la série des nombres entiers 1, 2, 3, 4, 5, etc....

Or cette série forme une *progression arithmétique*, attendu que les nombres 1, 2, 3, 4, 5... diffèrent tous du nombre précédent de la même quantité 1, raison de la progression.

D'autre part, les excitants additionnels capables,

d'après les expériences de Weber, de provoquer une série successive de sensations, forment entre eux une progression géométrique.

D'où cette formule de Fechner :

« Pour que les sensations croissent en progression arithmétique, il faut que les excitants additionnels correspondants croissent en progression géométrique. »

Cette interprétation mathématique de la loi de Weber nous paraît défectueuse. Elle est, en effet, de nature à faire croire que le psychologue assimile le développement graduel d'intensité des sensations à une quantité continue divisible en parties commensurables et égales.

Pour qu'il y ait progression arithmétique entre les termes d'une série, il faut que ceux-ci croissent tous d'une quantité *égale*, qui est la raison de la progression. Ranger en progression arithmétique les différences perceptibles minimales entre nos sensations, c'est donc supposer que nous avons reconnu l'*égalité* des différences minimales perçues entre nos sensations. La généralisation mathématique de la formule de Fechner implique, par exemple, que, entre deux sensations acoustiques ou deux sensations visuelles, nous avons aperçu une différence minimale *identique*.

Or qui ne voit que c'est là chose impossible?

En réalité, les expériences de Weber n'enregistrent pas de pareils résultats. On demande bien au sujet si, à un moment donné, il a perçu une sensation distincte de la sensation précédente, mais on ne lui demande pas, on ne peut sérieusement lui demander de *combien* la seconde sensation diffère de la première. Pour être en état de répondre à une pareille question, il faudrait que le sujet eût conscience qu'une sensation première A s'accroît con-

tinûment jusqu'à devenir la sensation B. Mais, dans ce cas, nous apercevrions *une même sensation grandissante* A, et non pas une sensation A d'abord, puis une seconde sensation B, distincte de A. Et, du coup, nous n'aurions plus affaire à une série de sensations discernables : l'objet même de la loi que l'on veut réduire en formule, disparaîtrait.

Les expériences de Weber autorisent une seule conclusion : c'est que la série des états psychiques aperçus par la conscience est subordonnée à des excitants physiques entre lesquels il existe des rapports constants, définis.

Ainsi interprétées, elles ne nous apprennent rien qui ne s'harmonise avec le spiritualisme le plus rigoureux. La sensation, en effet, est l'acte d'un organe nerveux ; elle est donc essentiellement liée au fonctionnement et à toutes les conditions physiques et chimiques de la vie nerveuse. L'acte de sentir, dit saint Thomas en une sentence fondamentale que nous voyons confirmée aujourd'hui par une des sciences les plus jeunes et les plus hardies de notre siècle, l'acte de sentir n'appartient ni à l'âme seule ni au corps seul, mais à un sujet composé de l'une et de l'autre.

Le discernement des sensations, tant au point de vue qualitatif qu'au point de vue quantitatif, leur association, les émotions qui en résultent spontanément, sont autant d'états psychiques dont le substratum est la substance nerveuse. Et s'il est vrai qu'il se produit en nous des actes d'un ordre supérieur, irréductibles à des fonctions de la vie nerveuse, il est vrai cependant aussi qu'ils ne s'accomplissent pas et ne peuvent s'accomplir sans être précédés et continûment accompagnés de fonctions des centres nerveux. Si loin que se vérifient, dans le présent et dans l'avenir, les applications de la loi de Weber, il n'y

a donc, il ne peut y avoir, entre elle et le spiritualisme d'Aristote et de saint Thomas, aucune contradiction.

*
* *

La même réponse s'applique à l'objection que Schiff, de Florence, et Herzen, de Lausanne, ont voulu tirer de la *durée* des actes psychiques.

Une observation superficielle pourrait faire croire que la vision d'un éclair, par exemple, la sensation d'une piqûre à la main ou au pied, à la main droite ou à la main gauche, sont des actes *instantanés*. Or les psychologues mesurent en centièmes de seconde le temps qui s'écoule depuis l'instant où la lumière frappe la rétine de l'œil jusqu'à celui où la sensation visuelle est éprouvée et remarquée ; depuis l'instant où les terminaisons nerveuses de l'épiderme sont excitées jusqu'à celui où une douleur est sentie; ils mesurent le temps nécessaire pour que le sujet discerne entre une excitation qui frappe le pied et celle qui frappe la main, entre celle qui frappe la main droite et celle qui frappe la main gauche.

« Or, dit Herzen (1), tout processus qui demande un certain temps ne pouvant être autre chose qu'un mouvement, l'activité psychique doit être, elle aussi, un mouvement. »

Et ailleurs :

« Comme la production d'un acte psychique exige un temps relativement très long et apparemment inerte entre la cause qui en est le point de départ et la réalisation de l'acte lui-même, nous devons en conclure que cet acte a lieu dans un *substratum* étendu, résistant et

(1) *Le cerveau et l'activité cérébrale*, pp. 86 et 94.

composé, de même que tous les autres phénomènes de la nature; comme, de plus, tout intervalle est employé à la transmission et éventuellement à la modification de l'impulsion extérieure dans l'intérieur du *substratum*, et comme enfin toute transmission ou modification se réduit, en dernière analyse, à une forme de mouvement, il en résulte que *tout acte psychique consiste en une transmission et en une modification d'une impulsion extérieure, c'est-à-dire en une forme particulière de mouvement.*

» Telle est la généralisation ou la conclusion inductive que les nombreux faits, dûment constatés, relatifs à la durée des actes psychiques nous autorisent à formuler, et nous imposent même, à l'exclusion de toute autre. »

L'objection s'inspire toujours de la même équivoque. Les actes psychiques qui consistent à éprouver une sensation, à la remarquer, à la localiser, à la différencier d'avec d'autres, ne sont pas des actes d'une âme immatérielle, mais d'un corps animé ; ils impliquent des fonctions de la substance nerveuse; ces fonctions entraînent des changements d'état, déplacements moléculaires, variations de température, décompositions et combinaisons chimiques; ces divers phénomènes se succèdent et leur succession prend du temps. Il n'y a, en tout cela, rien qui ne s'harmonise avec le spiritualisme le plus orthodoxe.

Mais dire, avec Schiff et Herzen, que ces divers processus ne sont que des mouvements, c'est, d'abord, s'exprimer en un langage, scientifiquement parlant, bien peu rigoureux.

C'est, en second lieu, énoncer une proposition qui n'offre aucun sens intelligible. Lorsque vous me dites que les actes appelés : voir, entendre, juger, vouloir, jouir, s'accompagnent de mouvements, je comprends ce que vous voulez dire. Mais lorsque vous me dites que voir, entendre, juger, vouloir, jouir, ce n'est pas autre

chose que du mouvement, je suis obligé de vous déclarer que je ne vous comprends plus. La sensation, la différenciation des actes sensitifs, les émotions n'ont pas de sens pour moi, si vous ne m'accordez pas que ce sont des états non physiques, mais *psychiques*, des modifications de la vie intérieure de ma conscience, subordonnées, je le veux, à des excitants, mais inidentifiables avec eux.

Un psycho-physicien américain, professeur à Yale University, prend ouvertement à partie les psychologues qui, avec Lewes, Comte, Maudsley, et Spencer lui-même, prétendent exprimer en termes de physique ou de physiologie les états et la vie de la conscience, identifient une excitation physique ou un choc nerveux avec un acte de conscience, confondent la psychologie avec la physiologie et subordonnent la première à la seconde. « Il ne peut rien y avoir de plus absurde que ce langage, dans la bouche d'un psychologue, dit Ladd; car l'unique donnée fondamentale de la psychologie, c'est le fait de conscience; les conditions physiques de la vie consciente sont l'objet de recherches consécutives; au moment où il se prend à étudier scientifiquement les états psychiques, le psychologue ne sait même pas et ne veut pas savoir s'il existe une substance nerveuse et des hémisphères cérébraux (1). »

On peut bien dire avec Taine et M. Fouillée, sous une forme imagée, que les phénomènes conscients sont le dedans et le fonctionnement nerveux le dehors d'un même acte, mais tout le monde reconnaîtra qu'il n'est pas indifférent à un phénomène de n'être visible que du dehors, tel le mouvement d'une pierre qui tombe, ou

---

(1) Ladd, *Outlines of descriptive psychology*, p. 60.

d'être à la fois aperceptible du dehors et par l'acte introspectif de la conscience.

Nous avons examiné les rapports entre les états psychiques élémentaires et leurs antécédents physiques : la loi de Weber les résume; nous avons indiqué les résultats de la mensuration appliquée à la durée des actes de sens intime envisagés en eux-mêmes; nous n'avons rien rencontré, dans ces deux ordres d'expériences, qui ne s'harmonise avec le spiritualisme.

Les actes psychiques peuvent être considérés, en troisième lieu, dans leurs rapports avec les effets qu'ils produisent sur la musculature, sur les phénomènes circulatoires, sur la température de l'organisme; ces effets se mesurent au dynamomètre, au sphygmographe et au pléthysmographe, au thermomètre. Il serait aisé de faire voir que, de ce côté aussi, l'accord entre les données de la conscience et les résultats de l'observation est complet. Il n'y a pas, en effet, une seule pensée, fût-ce la conception géniale de la gravitation universelle, qui ne s'accompagne d'une image cérébrale. Or cette image est produite par un centre nerveux sensitif et elle a une répercussion nécessaire sur les centres moteurs; elle détermine donc diverses réactions chimiques du tissu nerveux, agit sur les nerfs moteurs et, par voie de conséquence, sur l'état de contraction des muscles, fait varier la dilatation artérielle et le volume des membres et, en général, l'état physique de l'organisme entier.

Envisagés dans leurs rapports avec le monde physique, les états psychiques soulèvent principalement les trois ordres de recherches que nous venons d'indiquer.

Ces recherches ne justifient donc ni la défiance de

certains spiritualistes mal informés ni les prétentions matérialistes de certains vulgarisateurs, prétentions dont les initiateurs et les maîtres de la science nouvelle ont su d'ailleurs, dès le début, et savent encore aujourd'hui se garder.

Mais les faits nous mènent plus loin. La psychologie expérimentale élargit, pour la métaphysique spiritualiste, la voie du progrès et lui est un auxiliaire précieux.

II

Le premier mérite de la psychologie expérimentale est d'avoir fait de la psychologie empirique une science naturelle, d'avoir multiplié et travaillé avec plus de soin et plus de précision les matériaux qui préparent les synthèses plus compréhensives de l'avenir.

Car, remarquons-le, si les psychologues de profession ont la noble ambition de constituer une science, ils ne songent pas ou ils ne songent plus à la hisser à la place de la métaphysique. « Entendons-nous bien sur ce point important de doctrine, écrit M. Binet. La psychologie expérimentale est indépendante de la métaphysique, mais elle n'exclut aucune recherche de métaphysique (1). »

Höffding (2) et d'autres que l'on pourrait citer tiennent le même langage.

Mais, à l'égal de la biologie cellulaire, de l'embryo-

(1) A. Binet, *Introduction à la psychologie expérimentale*, p. 146, Paris, Alcan, 1894.

(2) Höffding, *Outlines of psychology*, pp. 14 et suiv. London, Macmillan, 1891.

génie, de l'anatomie et de la physiologie cérébrales et de vingt autres sciences dont les siècles antérieurs au nôtre ne soupçonnaient ni l'existence ni la brillante destinée; à l'égal de ces recherches auxiliaires, et mieux qu'elles, la psychologie expérimentale contribue à nous fixer sur les bases scientifiques de la philosophie de l'homme. Elle provoque systématiquement, par une suite d'excitants physiques et physiologiques, des états déterminés de la conscience, les simplifie, assiste à leur genèse, les compare aux divers points de vue de leur qualité, de leur intensité et de leur durée, de leur tonalité, de leur pouvoir dynamogène; elle étudie ensuite comment ils peuvent se manifester et s'extérioriser. Qui ne voit qu'elle donne ainsi à l'étude des faits psychologiques une *orientation* nouvelle et favorise, par une conséquence nécessaire, le développement de la connaissance métaphysique du moi?

En second lieu, la psychologie expérimentale a déjà contribué beaucoup à préciser la signification du spiritualisme dans ses rapports avec les sciences et ne manquera pas, nous en sommes sûr, de dissiper encore à ce sujet plus d'une équivoque.

D'une part, la preuve scientifique faite : qu'il existe, entre nos états psychiques et les excitants qui les provoquent ou les effets dynamiques ou circulatoires qu'ils engendrent, des relations d'interdépendance définies et régulières, aura contribué pour une large part à exclure de l'aire de la psychologie, le spiritualisme subjectif, arbitraire; de Descartes et de Victor Cousin. En même temps tombera ce préjugé, que la philosophie spiritualiste et la science sont étrangères l'une à l'autre et que le

positivisme matérialiste est le seul représentant autorisé de la science positive.

D'autre part, les hommes de science, trop habitués à ne considérer dans l'activité de l'homme que ses aspects extérieurs, physiques ou physiologiques, ont appris à l'école de l'expérimentation *psychologique* à ne plus négliger l'aspect intérieur de notre vie *psychique*. Et ceux d'entre eux qui avaient accepté sans contrôle, sur la foi d'un dogmatisme tranchant, l'identification des faits de conscience avec des modes de mouvement, s'aperçoivent qu'ils se sont longtemps payés de mots.

Les psychologues sont d'accord aujourd'hui sur la prédominance de l'observation *interne ;* ils se rendent compte que l'observation *externe,* loin de la remplacer, ne peut que lui servir d'auxiliaire.

Qu'est-ce, en effet, qu'un fait de la nature, tant que la pensée ne l'a pas saisi pour le regarder sous ses divers aspects et, si j'ose ainsi parler, s'en nourrir ?

Certes, les informations de la conscience spontanée sont souvent précaires. Aussi fait-on bien, pour aider la raison réfléchissante à les contrôler, de s'assurer le concours d'appareils scientifiques. Mais ces appareils scientifiques n'ont d'autre destination ni d'autre pouvoir que d'aider la conscience à se mieux connaître, ils ne peuvent la remplacer. Le télescope, instrument de la science astronomique, ne remplace pas les yeux mais en prolonge la vision. De même, l'homme que nous étudions dans nos laboratoires, c'est bien toujours l'homme qui n'avait jadis, pour se connaître, que la conscience aidée de l'observation vulgaire, mais il possède aujourd'hui, pour *préciser* l'objet de ses jugements, des instruments qui décuplent sa puissance perceptive.

Vaine est donc l'espérance de ceux qui, sous prétexte

que la conscience en se regardant agir compromettrait le résultat de ses analyses, voudraient lui *substituer* l'observation extérieure.

On se souvient de l'objection d'Auguste Comte qui déclare impossible l'observation intérieure des faits intellectuels.

A Zénon, qui niait la possibilité du mouvement, on répondait en marchant devant lui. A celui qui nie la possibilité de s'observer soi-même, on répond que l'on ne connaît autrui qu'en soi-même. Pour être connue, une chose de la nature doit devenir présente au connaisseur, suivant le mot des vieux scolastiques : « L'objet connu existe *dans* le sujet qui le connaît. »

« On conçoit, écrit Comte, que l'homme puisse observer ses passions, par cette raison anatomique, que les organes qui en sont le siège sont distincts de ceux destinés aux fonctions observatrices. Mais, lorsqu'il s'agit de phénomènes intellectuels, l'organe observé et l'organe observateur étant identiques, comment l'observation pourrait-elle avoir lieu ? »

Comme si les passions pouvaient être observées sans devenir objets de connaissance ! Comme si l'organe de la sensation était nécessairement le même que celui du sens intime de la sensation ! Comme si des organes différents ne pouvaient pas appartenir à un même sujet ! Comme si ce sujet, enfin, était nécessairement matériel !

Comment le positiviste français n'a-t-il pas vu qu'il commettait une pétition de principe, attendu que la nature des phénomènes intellectuels est tout juste le point en litige entre lui et les spiritualistes ?

Quoi que l'on fasse donc, dans tous les domaines scientifiques, le verdict suprême appartient nécessairement et toujours à la conscience.

*
* *

Outre l'influence générale qu'elles ont exercée sur l'orientation de la psychologie et sur l'appréciation plus exacte de ses méthodes et de ses procédés, les recherches de psychologie expérimentale ont apporté à la philosophie spiritualiste, sur plus d'un point spécial, des confirmations qui méritent d'être enregistrées.

Nous nous attacherons à en relever deux. Elles ont trait, l'une à la distinction des sens et de l'intelligence, l'autre à la psychologie des Associationnistes anglais.

Il est d'observation commune que nos sens, lorsqu'ils viennent d'être fortement excités, demeurent, pendant un certain temps, incapables de percevoir des excitations de moindre intensité. Ainsi, après avoir respiré une odeur violente, notre odorat est impuissant à percevoir immédiatement des parfums plus légers. L'instant qui suit une forte détonation est un temps mort pour notre sensibilité auditive. Un éclair, un rayon direct de soleil qui frappent notre œil l'empêchent, pendant un délai plus ou moins long, d'être impressionné par les surfaces moins vivement lumineuses des objets qui nous entourent. C'est cela même que rend le langage courant, lorsqu'il dit : « Les grands bruits étourdissent ; le soleil, la foudre éblouissent ; une douleur violente engourdit », voulant traduire par là cet état de stupeur où nous laisse l'inactivité de nos sens émoussés par une trop vive excitation.

Cette usure de nos organes par l'exercice de la sensibilité n'avait pas échappé au génie sagace et pénétrant

d'Aristote (1) et de son commentateur, saint Thomas d'Aquin (2).

---

(1) Ὅτι δ'οὐχ ὁμοία ἡ ἀπάθεια τοῦ αἰσθητικοῦ καὶ τοῦ νοητικοῦ, φανερὸν ἐπὶ τῶν αἰσθητηρίων καὶ τῆς αἰσθήσεως· ἡ μὲν γὰρ αἴσθησις οὐ δύναται αἰσθάνεσθαι ἐκ τοῦ σφόδρα αἰσθητοῦ, οἷον ψόφου ἐκ τῶν μεγάλων ψόφων, οὐδ' ἐκ τῶν ἰσχυρῶν χρομάτων καὶ ὀσμῶν οὔθ' ὁρᾶν, οὔτ' ὀσμᾶσθαι· ἀλλ' ὁ νοῦς ὅταν τι νοήσῃ σφόδρα νοητὸν, οὐχ ἧττον νοεῖ τὰ ὑποδεέστερα, ἀλλὰ καὶ μᾶλλον· τὸ μὲν γὰρ αἰσθητικὸν οὐκ ἄνευ σώματος, ὁ δὲ χωριστός.

L'étude de la sensation et des organes des sens témoigne que le sujet sentant et le sujet intelligent ne sont pas dans des conditions identiques d'inaltérabilité. Un excitant sensible véhément empêche la sensation, des bruits violents troublent l'audition, des couleurs vives, des odeurs fortes empêchent la vision ou l'olfaction. Au contraire, lorsque l'intelligence a conçu un objet très élevé, elle n'en est pas moins apte mais plus apte à concevoir des objets intelligibles d'ordre inférieur. La raison explicative de cette différence entre les sens et l'intelligence est que les premiers ne sont pas dépourvus d'organes, tandis que la seconde l'est. (ARISTOTE, *De l'âme,* l. III, ch. IV, p. 5, éd. Didot.)

(2) Sensus... patitur per accidens in quantum organi proportio corrumpitur ab excellenti sensibili. Sed de intellectu hoc accidere non potest, cum organo careat; unde nec per se nec per accidens passibilis est. Et hoc est quod dicit, quod dissimilitudo impassibilitatis sensitivi et intellectivi manifesta est ex organo et sensu, quia sensus efficitur impotens ad sentiendum ex valde sensibili, sicut auditus non potest audire sonum propter hoc quod motus est ex magnis sonis, neque visus potest videre, neque olfactus odorare ex eo quod hi sensus moti sunt prius ex fortibus odoribus et coloribus corrumpentibus organum. Sed intellectus, quia non habet organum corporeum, quod corrumpi possit ob excellentiam proprii objecti, cum intelligit aliquid valde intelligibile, non minus postea intelligit infima, sed magis : et idem accideret de sensu, si non haberet organum corporale. Debilitatur tamen intellectus ex laesione alicujus organi cor-

Ils rapprochent de cette première observation une seconde, non moins caractéristique, concernant l'activité intellectuelle : l'intelligence, pour avoir conçu les objets les plus élevés et les plus étendus du savoir, n'en est pas, pour cela, rendue impuissante à saisir, sans aucune interruption de son activité, des concepts plus immédiatement à sa portée. Au contraire, plus est élevée et synthétique la pensée intellectuelle, plus l'intelligence est apte, et immédiatement, à pénétrer la compréhension d'autres concepts d'une intelligibilité plus prochaine.

L'exercice de l'activité intellectuelle et celui de l'activité sensible sont donc diversement conditionnés.

Et la raison en est en même temps la conclusion de cet exposé : c'est que l'exercice de la sensibilité est la fonction d'un organe corporel, tandis que l'intelligence n'est pas intrinsèquement assujettie à la matérialité d'un organe.

Au fond, les expériences de Weber ne prouvent rien d'autre.

Quelle peut être, en effet, l'explication physiologique de la loi de Weber ? Pourquoi un accroissement d'excitation qui suffit à ébranler la sensibilité une première fois est-il insuffisant à produire pareil effet lorsque l'excitant immédiatement antérieur a été plus intense ?

L'explication naturelle, c'est que l'activité nerveuse est

---

poralis indirecte, inquantum ad ejus operationem requiritur operatio sensus habentis organum. Causa igitur diversitatis est, quia sensitivum non est sine corpore, sed intellectus est separatus. Ex his autem quae dicuntur, apparet falsitas opinionis illorum qui dixerunt, quod intellectus est vis imaginativa, vel aliqua praeparatio in natura humana, consequens corporis complexionem (S. Thomas, in lib. III, *De anima*, lect. VII).

soumise à la loi d'assimilation et de désassimilation qui régit tous les êtres vivants. Or une première excitation provoque, dans l'organe nerveux, une décomposition. Une fois excité, l'organe ne peut donc plus réagir avec l'intensité avec laquelle il réagissait de prime abord, mais il lui faut au préalable réparer par un travail d'assimilation l'usure causée par le premier exercice. En attendant cette réparation, il est moins apte à sentir, et il l'est d'autant moins, cela va de soi, que l'excitation et, partant, l'usure nerveuse auront été primitivement plus fortes.

Les conditions d'exercice de l'activité sensitive, mises en lumière par Weber longtemps après l'observation d'Aristote et de saint Thomas, ont donc leur fondement dans le fait que la puissance sensitive est liée à un organe nerveux. Si l'activité intellectuelle était elle-même une simple fonction de l'organisation nerveuse, elle devrait évidemment être soumise aux mêmes lois. Puisqu'il n'en est point ainsi, c'est qu'elle est d'une autre nature que l'activité sensitivo-nerveuse.

On objectera que l'activité intellectuelle elle-même ne peut se prolonger sans que le sujet éprouve de la « fatigue de tête », en sorte qu'il n'y aurait, dans la diversité des conditions dans lesquelles s'accomplissent l'activité des sens et celle de l'intelligence, aucun fondement à une différenciation essentielle des premiers et de la seconde.

Effectivement, le travail intellectuel s'accompagne tôt ou tard de fatigue : le fait n'est pas douteux.

Mais un examen attentif des conditions dans lesquelles cette fatigue de tête se produit prouve que l'activité intellectuelle n'en est point *elle-même, directement*, la cause.

En effet, supposé que l'activité intellectuelle proprement dite, c'est-à-dire cette forme d'activité supérieure

qui consiste dans la contemplation de vérités abstraites, fût une fonction des centres nerveux, tout comme le sont l'exercice des sens extérieurs et celui du sens imaginatif, la fatigue croîtrait en raison directe de la hauteur de vision de l'intelligence ; la contemplation d'une vérité très élevée épuiserait l'intelligence et la mettrait dans l'incapacité d'accomplir aussitôt après un acte nouveau d'intellection.

Or l'expérience atteste qu'il n'en est pas ainsi La joie qui s'épanouit dans l'âme au moment même d'une trouvaille intellectuelle, et qui chez les hommes de génie va jusqu'à l'enthousiasme, témoigne assez combien l'ascension de l'âme dans la connaissance de la vérité fortifie l'intelligence au lieu de la débiliter.

Comparez à cette activité de l'esprit dans la contemplation du vrai le travail de l'*imagination* du romancier ou du poète en quête de figures pour traduire avec relief leur pensée. Le jeu de l'imagination les fatigue ; à mesure que les images se succèdent, se multiplient, s'intensifient, la fatigue qu'ils éprouvent va croissant et bientôt les réduit à l'incapacité d'imaginer davantage ou plus longtemps.

Et cependant, si l'activité intellectuelle était de même nature que l'activité sensitivo-nerveuse du sens imaginatif, la première devrait suivre la même loi que la seconde.

Supposé, au contraire, que la cause directe de la fatigue ne soit pas l'intelligence, mais l'imagination seule, tous les faits attestés par l'expérience s'harmonisent.

En effet, d'une part, la philosophie péripatético-thomiste reconnait que l'intelligence a besoin du concours de l'imagination; elle abstrait son objet d'une image et s'aide de cette image, tandis qu'elle continue à

penser. Or l'imagination est assujettie à un organe cérébral et, par conséquent, à la loi d'usure et de réparation du tissu vivant. Donc le travail intellectuel est une cause *indirecte* de fatigue, dans la mesure où il nécessite la formation, puis la conservation d'une image appropriée à la pensée.

Aussi avons-nous conscience, surtout au début d'études scientifiques ou métaphysiques, que l'effort pour dégager du concret des pensées abstraites est souvent pénible et ne peut longtemps se soutenir.

Mais, d'autre part, lorsque nous sommes en possession d'images appropriées, lorsqu'il nous suffit de les retenir comme substrats d'objets intelligibles et que nous pouvons nous livrer à la *contemplation de vérités abstraites*, l'activité intellectuelle ne fatigue plus davantage, elle donne plutôt de la vigueur à l'esprit et le rend plus apte, selon l'observation sagace d'Aristote, à saisir d'autres vérités.

La fatigue de tête s'explique donc très bien par la fatigue de l'imagination et ne paraît pas pouvoir s'expliquer autrement, en sorte que la conclusion d'Aristote et de saint Thomas d'Aquin reste debout : Les conditions diverses dans lesquelles s'accomplissent respectivement l'activité des sens et celle de l'intelligence témoignent que celle-ci est d'une autre nature que ceux-là.

*
* *

Les recherches des psychologues modernes ont fortement ébranlé la thèse fondamentale de la psychologie anglaise de l'Association. En cela aussi, elles ont rendu service à la philosophie spiritualiste.

Les psychologues anglais s'étaient attachés, on le sait,

à faire l'anatomie de la conscience; ils l'avaient réduite en sensations ou impressions passives qui, sous l'empire de certaines lois, surtout des lois de ressemblance et de différence, s'agglutineraient, se fusionneraient, se dissocieraient, mais toujours *passivement*, sans aucune intervention active d'un sujet. Le programme était de faire « une psychologie sans âme ».

Or voici que, examinant les choses de plus près, les psychologues en viennent inévitablement à reconnaître la large part d'activité du sujet conscient.

Nombreux sont les états psychiques auxquels le sujet conscient apporte inévitablement son attention; or l'attention, *ad-tendere*, est une fonction éminemment active.

D'ordinaire, la sensation ne nous apparaît pas, avec sa qualité ou le degré d'intensité qui lui est propre, sans que le sujet la *compare* à une sensation d'une autre qualité ou à une sensation immédiatement antérieure de moindre ou de plus grande intensité. Or ce travail de comparaison, ou, selon le mot anglais, de discrimination, n'est-il pas éminemment *actif?*

Les Associationnistes ont confondu le fait de la coexistence de deux sensations semblables ou dissemblables avec la perception de leur ressemblance ou de leur dissemblance.

Or, supposé même que la coexistence de deux états psychiques fût toute passive, toujours est-il que la notion de leur ressemblance ou de leur dissemblance implique essentiellement un *acte de perception*.

Il est donc radicalement impossible de concevoir une vie psychique sans l'intervention *active* d'un sujet qui se sent vivre; qui, étant impressionné, *remarque* qu'il l'est; *compare* ses impressions et ses actes; les *associe*

ou les *dissocie;* en un mot, il n'y a pas de psychologie possible sans un principe aperceptif que les psychologues d'aujourd'hui appellent volontiers du nom d'esprit, le *mind* des Anglais.

Le Dr Pierre Janet, dans une préface toute récente à la traduction française des *Outlines of psychology* du Dr Höffding, souligne en termes heureux cette idée maîtresse du psychologue danois : « La conscience est essentiellement un effort vers l'unité, une force synthétique... L'activité est une propriété fondamentale de la vie consciente, puisqu'il faut constamment supposer une force qui maintienne ensemble les divers éléments de la conscience et en fasse par leur union le contenu d'une seule et même conscience. Cette conception fondamentale, ajoute M. Janet, a joué un rôle considérable dans la psychologie contemporaine. Elle a même pénétré dans la psychologie pathologique, où elle paraît avoir été confirmée par l'examen de divers troubles mentaux (1). »

Au surplus, les actes psychiques se révèlent à la conscience sous des traits qui les différencient les uns des autres; mais les actes ainsi différenciés se répètent souvent, sous les traits qui leur sont propres, dans le cours de notre vie. J'éprouve tantôt un mal de tête, tantôt le plaisir de me trouver dans une société amie; aujourd'hui, je poursuis la solution d'un problème ardu; hier, je me laissais aller à revivre de vieux souvenirs. « Ce sont là, dit Ladd, autant de modes de fonctionnement d'un même sujet. Quoi de plus naturel, ajoute-t-il, que d'appeler ces

(1) *Esquisse d'une psychologie*, par le Dr Höffding, édition française par Léon Poitevin. Préface de M. le Dr Pierre Janet, pp. IV-V. Paris, Alcan, 1900.

divers modes d'agir d'un même sujet, les « capacités », les « facultés » ou les « pouvoirs » de ce sujet? Le langage ordinaire, dans lequel se trouve toujours incorporée la vérité psychologique, nous montre la nécessité de juger ainsi (1). »

N'est-il pas étonnant de voir, après un siècle entier de psychologie Associationniste, revivre cette âme, ces facultés, pour lesquelles naguère on n'avait pas assez de dédains?

Certes, jamais, ni Aristote ni les Scolastiques n'ont cru que la dénomination d'une faculté ou d'une âme pût tenir lieu d'une explication, moins encore qu'elle mît fin aux problèmes de la psychologie.

Mais ils avaient compris que la réalité n'est pas tout entière dans le fait du moment présent. Avant que je pense et après que j'ai pensé, il demeure que je suis *réellement capable* de penser; la pierre du chemin non seulement ne pense pas, mais elle n'a même pas le *pouvoir* de jamais penser. Sans doute, nous ne connaissons les pouvoirs des sujets conscients que par les actes qu'ils exécutent; nous ne connaissons de même les propriétés chimiques des corps que par les réactions qu'ils produisent; mais ces pouvoirs et ces propriétés appartiennent réellement aux êtres avant que ces êtres agissent et indépendamment des actes fugitifs par lesquels tôt ou tard ils se révèlent à nous.

On connaît l'échappatoire de Taine : « Les forces, facultés ou pouvoirs ne sont que des *possibilités* d'événements (2). »

---

(1) Ladd, *Outlines of descriptive psychology*, p. 17. New-York, Scribner, 1898.

(2) *De l'intelligence*, I, p. 346.

Soit. Mais de quelle nature est cette *possibilité?* Est-ce une possibilité *logique*, c'est-à-dire une non-impossibilité, une absence de contradiction interne? Lorsque l'on dit de l'homme qu'il a le *pouvoir* de penser, veut-on simplement signifier qu'il n'y a point de contradiction à le concevoir actuellement doué d'une pensée, tout comme on dirait d'une planète qu'il n'est pas impossible de la concevoir habitée?

Évidemment non. La possibilité permanente de pensées que l'on reconnaît chez l'homme implique *l'existence* en lui des causes capables de produire la pensée. En affirmant de l'homme cette possibilité, on veut dire qu'il y a chez lui une *réalité* en vertu de laquelle, n'eût-il au moment présent aucune pensée, il possède néanmoins tout ce qu'il faut pour en produire une à un autre moment de l'avenir. Cette *réalité, raison suffisante,* non d'une absence de contradiction logique, mais *de l'existence d'un acte de pensée,* n'est donc pas une simple possibilité logique, mais une *aptitude réelle :* nous l'appelons *faculté* ou *pouvoir*.

Des états psychiques irréductibles les uns aux autres, soumis, directement ou indirectement, à des conditions physiques, s'accomplissant dans le temps, exerçant sur l'organisme des effets mesurables; des états psychiques formant le cours d'une vie continue dont un même moi se sent le sujet et en partie le principe actif : tels sont donc à la fois les résultats généraux de la psychologie expérimentale et les données du problème fondamental de la psychologie métaphysique.

*
* *

Car les problèmes métaphysiques ne sont pas supprimés par la psychologie expérimentale. Ils se posent aussi nets et aussi obsédants que jamais.

Consultez les expérimentateurs de profession : Wundt, Ziehen, Ebbinghaus, Höffding, James, Ladd, il n'en est pas un qui, arrivé au terme de ses travaux, ne se sente en face de l'éternelle question : *Quelle est la nature du moi conscient ?*

Impossible, nous l'avons vu, et la presque unanimité des psychologues en tombent d'accord, impossible d'*identifier* la vie psychique avec le fonctionnement des centres nerveux.

Plusieurs psychologues voudraient se raccrocher à une sorte de développement *parallèle* de la vie psychique et de la vie physique ; on a appelé cette tentative la théorie du *parallelisme.* « Se raccrocher » est le mot ; car, en fait, juxtaposer le mouvement et la pensée, le corps et l'âme, en deux séries parallèles, qu'est-ce autre chose que de *poser* le problème à résoudre ? Et présumer que, à la base inconnue des phénomènes, il y a une substance, une, analogue à celle imaginée par Spinoza, avec l'*extensio* et la *cogitatio* pour attributs, qu'est-ce autre chose que de reporter sur un sujet arbitrairement supposé la difficulté que l'on s'avoue impuissant à résoudre dans la sphère des objets connus ?

Le puissant initiateur de la psychologie expérimentale n'entrevoit qu'une solution au problème métaphysique : « l'animisme d'Aristote ».

« Les résultats de mes travaux, dit Wundt, ne cadrent ni avec l'hypothèse matérialiste ni avec le dualisme platonicien ou cartésien ; seul l'animisme aristotélicien, qui rattache la psychologie à la biologie, se dégage, comme conclusion métaphysique plausible, de la psychologie expérimentale (1). »

(1) *Grundzüge der phys. Psych.*, II, 4e Aufl., Cap. 23, S. 633.

En effet, si les matérialistes ont raison, si l'âme, comme ils le prétendent, n'est qu'un mécanisme dynamique ou physiologique, il s'ensuit que la psychologie physiologique n'est pas une science distincte ; elle n'est qu'une page de la mécanique et de la physiologie.

Par contre, si l'âme est telle que toute sa nature soit de penser, si elle subsiste pour son compte, isolée du corps vivant, directement et exclusivement observable par la conscience, un laboratoire de psychologie expérimentale ne se conçoit pas, car il supposerait la prétention d'expérimenter l'âme et de la soumettre à des appareils de mesure, de poids, de force, etc. ; en d'autres mots, cela présupposerait admise, par le fait même, la nature matérielle de l'âme (1).

Mais si l'on admet avec Aristote et tous les maîtres de la philosophie médiévale, que l'homme est une substance composée de matière et d'une âme immatérielle ; que les fonctions supérieures sont avec les fonctions inférieures en relation de réelle dépendance ; qu'il n'y a pas chez l'homme une seule démarche intérieure qui n'ait son corrélatif physique, pas une idée sans image, pas une volition sans émotion sensible, aussitôt le phénomène concret qui s'offre à la conscience présente le caractère d'un complexus psychologique et physiologique à la fois ; il relève de l'introspection par la conscience, et de l'observation biologique et physiologique ; bref, la raison d'être d'une science psycho-physiologique est tout indiquée (2).

---

(1) A. Thiéry, *Revue néo-scolastique,* avril 1895, p. 182.

(2) D. Mercier, *Les origines de la psychologie contemporaine,* pp. 455-457.

—

Rapport du jury chargé de décerner les prix Joseph De Keyn (dixième concours, seconde période, 1898-1899) : Enseignement moyen et art industriel (1).

L'usage veut que le jury désigné par la Classe pour décerner les prix De Keyn fasse connaître brièvement les raisons qui l'ont guidé dans ses préférences. Ces raisons, lorsqu'il s'agit de couronner des œuvres appartenant à l'enseignement primaire ou normal, ou bien lorsque ce sont des manuels de l'enseignement professionnel ou moyen qui sont soumis à notre appréciation, participent à la fois et d'un caractère commun et d'un caractère différent. Elles ont ceci de commun qu'elles s'inspirent de l'intérêt pédagogique, qui est le même, en somme, à tous les degrés de l'instruction publique; mais elles se nuancent et même se différencient lorsque le livre, soumis à un jury comme le nôtre, est écrit pour des enfants de 6 à 12 ans, pour des adolescents de 12 à 18, ou pour de futurs techniciens. Les qualités fondamentales subsistent, et ce sont la solidité des connaissances, la clarté de l'exposition et quelques autres. Mais, de même que l'enseignement moyen correspond à une certaine sélection sociale et intellectuelle, de même les livres, écrits pour les élèves de cet enseignement, deviennent forcément plus rares, parce que, en même temps qu'ils

(1) Les membres du jury étaient MM. Bormans, *président*, Paul Fredericq, *secrétaire*, Léon Fredericq, Marchal, Neuberg, Thomas et Wilmotte, *rapporteur*.

s'adressent à une clientèle plus restreinte, ils supposent une préparation plus considérable.

Il est vrai qu'ils la supposent plutôt qu'ils ne l'exigent, et qu'il ne manque pas d'éditions de textes, de grammaires, de chrestomathies, d'abrégés historiques, de traités de mathématiques et de sciences naturelles, dans lesquels on chercherait en vain des traces bien nettes d'une telle préparation. Les mauvais livres, et surtout les mauvais livres scolaires, sont une plaie universelle, et nous n'y échappons pas totalement en Belgique. Il y a lieu de déplorer que trop souvent ces besognes utiles, qui relèvent de la stricte pédagogie, et qui, en raison de cela, ont bien leur intérêt, et surtout leurs profits, deviennent des spéculations de librairie, où des hommes de métier, se croyant à tort ou à raison assurés de quelque consécration officielle, apportent moins de conscience scientifique que d'ingéniosité mercantile.

Ce n'est pas notre tâche d'entrer ici dans le détail de ces méfaits; la fondation De Keyn ne commissionne pas chaque année quelques académiciens pour exercer les rigueurs d'une justice distributive; et c'est peut-être dommage. Mais, et c'est une constatation qui nous est agréable, il est juste pourtant de reconnaître que bon nombre des ouvrages examinés cette fois par le jury ont témoigné d'une honnêteté moyenne, qui, sans les désigner pour une récompense quelconque, ne faisait pas trop regretter le temps consacré à les composer et à les imprimer, ni, non plus, de notre part, le temps employé à les lire.

C'est avec une satisfaction réelle que nous avons vu, en outre, des professeurs d'université ne pas dédaigner de mettre, en une forme très louable, les vérités élémen-

taires de la science, et que nous avons vu surtout des professeurs d'athénée trouver encore le loisir d'écrire de bons manuels, bien appropriés aux besoins directs de leur enseignement, mais attestant, d'autre part, des lectures et des réflexions qui ne sont requises, en général, que des hommes de pure science.

Aussi avons-nous regretté que le nombre de prix dont nous disposons ne nous ait pas permis d'encourager plus d'efforts individuels, et il serait fâcheux, et même erroné. qu'il s'accréditât que les concurrents qui n'ont rien obtenu ne méritaient pas quelque chose.

Ces quelques considérations n'étaient peut-être pas inutiles pour convaincre ceux qui s'intéressent à nos prix que nous nous sommes guidés d'après des règles très sévères; pour justifier aussi, d'une manière préambulatoire, les choix du jury. Nous allons maintenant essayer, en vous faisant connaître ces choix, de vous prouver qu'il y avait encore d'autres motifs plus particuliers de s'y arrêter, comme nous l'avons fait.

Le premier ouvrage qui nous a paru digne d'un prix est dû à un anonyme; il porte le titre de *Cours théorique et pratique d'algèbre financière*, à l'usage de l'enseignement moyen du premier degré et des écoles des hautes études commerciales.

L'auteur s'est donné pour tâche de montrer, d'une manière élémentaire et méthodique, les principaux aspects des questions suivantes : intérêt, escompte, annuités, rentes constantes ou variables, emprunts à long terme, obligations, construction des tableaux d'amortissement, assurances sur la vie, Caisse de retraite sous la garantie de l'État.

Sans doute notre jury a déjà couronné, dans des ses-

sions antérieures, un traité d'algèbre et un manuel de science commerciale. Mais on remarquera que la nouveauté du manuscrit que nous avons eu à examiner cette fois, consiste précisément dans l'heureuse combinaison qu'il fait de matières traitées distinctement à l'ordinaire. C'est là une originalité d'autant plus estimable qu'elle répond à des préoccupations actuelles, à un courant d'activité particulièrement intense en Belgique, où les questions financières et industrielles sont à l'ordre du jour; ajoutons que la création un peu partout d'instituts commerciaux rend nécessaire un bon manuel, suffisamment clair et pratique, qui groupe de façon synthétique des notions éparpillées dans vingt livres, et que peu de gens ont présentes et sûres dans la mémoire, peut-être parce que chacun croit les posséder sans étude.

Le *Cours théorique et pratique d'algèbre financière* est parfaitement adapté aux besoins de l'enseignement des sciences commerciales dans notre pays. Il suppose des connaissances élémentaires d'algèbre, et, là où il peut y avoir des lacunes, il entre dans un détail d'explication suffisant. Toutes les formules sont accompagnées de démonstration, et de nombreux exercices, résolus ou proposés, donnent aux élèves l'occasion d'en apprécier l'utilité pratique.

L'auteur a bien fait d'enseigner l'usage des tables numériques, qui rendent de grands services aux praticiens; des extraits des principales tables d'Eugène Pereire sont insérés à la fin de l'ouvrage. En ce qui concerne les emprunts à long terme, les amortissements, les assurances sur la vie, on trouve des développements plus abondants, ce qui nous permet de dire que l'auteur est très au courant de la science de l'actuaire.

Le second ouvrage qui s'est imposé à nous est de M. Émile Deneef; il est encore inédit et a pour titre : *Geschiedenis van de Nederlandsche letterkunde voor het middelbaar onderwijs.*

C'est donc une œuvre élémentaire, et l'on s'en aperçoit dès les premières pages; on le constate encore dans la suite, lorsqu'on lit quelques-unes des caractéristiques d'œuvres, où l'auteur n'a ni cherché l'originalité ni étalé les marques d'une érudition bien personnelle.

En cela il a sagement agi. Il ne faut pas oublier que c'est seulement en rhétorique, et très brièvement, que le professeur des athénées flamands doit donner aux élèves le résumé de l'histoire littéraire de notre seconde langue nationale.

On devine les proportions très modestes auxquelles le contraignent et le temps minime dont il dispose et l'âge de ceux auxquels il s'adresse. Renvoyer ses élèves aux grands ouvrages de Jonckbloet, de te Winkel ou de Stecher, ni même aux manuels développés de Ten Brinck ou de Mgr Everts, c'est ce à quoi il ne faut pas songer. Le plus souvent, le professeur fort empêché se borne donc à dicter quelques noms d'auteurs, quelques titres d'ouvrages agrémentés de dates, et sans un seul aperçu sur le caractère de ceux-ci ni sur la personnalité de ceux-là, bref de quoi détourner à jamais de l'étude de l'histoire littéraire de jeunes intelligences qui ne demanderaient qu'à se passionner pour elle.

M. Deneef s'est proposé de mettre en relief tout ce qui, dans l'histoire de la littérature néerlandaise, est vraiment intéressant et essentiel. Du même coup il a élagué les notices sur les auteurs de second plan. Il ne pouvait agir différemment et il ne s'est montré que trop réservé dans ses amputations. Pourquoi, par exemple, dans un

manuel comme le sien, consacrer une quarantaine de pages à l'épopée médiévale, alors que celle-ci ne consiste qu'en traductions souvent littérales et en plates imitations du français? Autant vaudrait consacrer un chapitre aux versions néerlandaises (il n'en manque point) de Walter Scott, de Dickens, d'Eugène Sue et de Jules Verne.

Par contre, M. Deneef a su caractériser avec bonheur Maerlant, le *Reinaert*, dont il nous paraît toutefois exagérer un peu l'originalité, Ruusbroec (1), Zuster Hadewijck, Marnix, Anna Bijns, Hooft, Vondel, Bredero, Cats, Langendijk, Wolff-Deken, Bilderdijk, le groupe romantique et les auteurs contemporains. Sans sacrifier l'individualité de chacun de ces écrivains, surtout des plus grands, il nous décrit la littérature néerlandaise comme un organisme dont la vie se déroule logiquement sous nos yeux et se rattache intimement aux destinées politiques et religieuses des anciens Pays-Bas. Cette coordination avec l'histoire nationale, qu'étudient précisément les élèves de rhétorique, aura le double avantage de faire sentir les liens multiples par lesquels la pensée et la vie d'un peuple sont unies dans leurs manifestations, et de révéler à de jeunes âmes le prix qu'il convient d'attacher aux créations littéraires du génie humain. Enfin, dernier mérite et non le moindre, le livre de M. Deneef se lit avec plaisir; il remplacera avantageusement, dans les distributions de prix et dans les bibliothèques scolaires, tant de détestables manuels qui, comme une végétation malsaine, se sont multipliés dans ces dernières années avec une inquiétante rapidité.

---

(1) Il l'appelle Ruysbroeck, en orthographiant son nom comme s'il avait vécu au XVIIe siècle.

Il restait un prix De Keyn à décerner, et ce nous a été (suivant une tradition qui n'a d'ailleurs rien d'obligatoire) un vrai plaisir de l'accorder à une étude sur l'antiquité. Notre attention s'est portée sur l'édition d'un texte. Les éditions sont encore, de tous les travaux auxquels se voue le philologue, ceux qui permettent le mieux de juger de la préparation scientifique d'un homme, de son adaptation aux tâches scolaires, de son goût et des autres qualités par lesquelles il se recommande pour des récompenses comme celles qu'il nous appartient de décerner. Les bonnes éditions d'ouvrages grecs et latins sont, de plus, relativement rares chez nous; la Hollande, l'Angleterre et surtout l'Allemagne ont conquis, dans cette province où l'érudition voisine avec la pédagogie, une supériorité indiscutable. D'autant plus méritoires sont donc les professeurs belges qui se mesurent avec la concurrence si redoutable de ces nations; et si, au lieu d'un texte insignifiant, d'un auteur obscur et destiné simplement à fournir les premiers rudiments de l'instruction classique, c'est à un des plus purs chefs-d'œuvre de l'antiquité qu'ils vouent leur attention et leurs soins, il faut leur savoir un meilleur gré encore de leur initiative; car l'entreprise est plus périlleuse et les chances d'en être récompensé diminuent singulièrement.

Espérons que l'édition du *Phédon* de Platon, due à M. Charles Bonny, vaudra à celui-ci, à côté des suffrages scientifiques qui ne lui ont pas manqué, des consécrations plus tangibles, sinon plus flatteuses. Celle de l'Académie le touchera certainement. En lui permettant de l'obtenir, nous n'avons rempli qu'un strict devoir de justice.

Le travail de M. Bonny est, en effet, de ceux qui

attestent l'application la plus soutenue et la moins ménagée; s'il est un reproche qu'on est en droit de lui adresser, c'est d'être surabondant, de pousser trop loin la conscience. Dans son introduction, dans ses notes, surtout dans l'esquisse de la philosophie grecque, par laquelle se termine le livre, M. Bonny n'a pas assez craint peut-être de trop dire, de surprendre et même de décourager certains lecteurs. C'est l'excès d'un bien réel et savoureux, d'une érudition solide, variée, et qui semble être puisée aux meilleures sources. Quant au texte lui-même, qui risque de n'être plus que l'accessoire, tant l'accessoire est traité avec largesse, hâtons-nous de dire qu'il est judicieusement établi; le commentaire en est écrit avec un soin, très présent toujours, et une préoccupation incessante de ceux qui aborderont, en le lisant, les plus hauts problèmes dont l'humanité se soit inquiétée.

C'est l'œuvre, en un mot, d'un excellent helléniste et d'un maître expérimenté.

Le jury désigné par l'Académie a donc l'honneur de proposer à la Classe des lettres de décerner un prix de mille francs à M. Charles Bonny, professeur de rhétorique à l'athénée royal de Gand; il fait la même proposition en faveur de M. Émile Deneef, professeur à l'athénée royal de Malines, et de l'auteur anonyme du *Cours théorique et pratique d'algèbre financière* (1).

---

(1) Le billet cacheté joint à ce travail porte le nom de Théophile Klompers, professeur à l'Athénée royal d'Anvers.

M. le Secrétaire perpétuel proclame de la manière suivante les résultats des concours et des élections.

CONCOURS DE LA CLASSE POUR 1900.

Un mémoire portant pour devise : *Legia magnarum artium nutricula,* a été reçu en réponse à la question suivante du programme de 1900 :

On demande une étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liége pendant le moyen âge.

Le prix n'a pas été décerné.

La Classe a décidé, en même temps, que la question serait reportée au programme du concours de 1901, dont le délai pour la remise des manuscrits expire le 1er novembre 1900.

Une décision semblable a été prise au sujet du mémoire portant comme devise : *Faut-il désespérer d'un peuple auquel n'ont manqué ni les grands hommes ni les grandes choses* (J.-B. Nothomb), qui avait été reçu en réponse à la question suivante du même programme de 1900 :

Faire l'histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1830.

PRIX DE STASSART POUR L'HISTOIRE NATIONALE.

(VIIe période, 1899-1900.)

Un mémoire portant pour devise :

Den uytvercoren Staet van het Beggynen leven
Kan door geen pen oft mont genoegsaem syn verheven,

avait été reçu en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire des origines et des développements des béguinages dans les anciens Pays-Bas jusqu'à nos jours.

Le prix n'a pas été décerné.

—

PRIX CASTIAU.

(VIe période, 1896-1898.)

Par son testament olographe, M. Adelson Castiau, ancien membre de la Chambre des Représentants, décédé à Paris, en 1879, « a légué à la Classe des lettres de l'Académie une somme de *dix mille francs*, dont les intérêts accumulés de trois en trois ans seront, à chaque période triennale, attribués, à titre de récompense, à l'auteur du meilleur mémoire sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres ».

L'Académie, adoptant les conclusions des rapports de

ses commissaires, a décerné le prix de *mille francs* attribué pour la VI[e] période, à M. Louis Banneux, attaché au Ministère de l'Industrie et du Travail, auteur des ouvrages suivants :

1° *L'assistance par le travail,* 1896; 2° *Mon home,* nouvelle édition, 1896; 3° *Manuel d'enseignement de la prévoyance,* nouvelle édition, 1898, avec une traduction flamande, 1898; 4° *Manuel pratique de la coopération,* 1899.

—

PRIX DE KEYN.

(X[e] concours, seconde période : 1898-1899).

Enseignement moyen et art industriel.

Sur la proposition du jury, la Classe décerne un prix de *mille francs* :

1° A M. Charles Bonny, professeur à l'Athénée royal de Gand, pour son livre : *Le Phédon de Platon ;*

2° A M. Émile Deneef, professeur à l'Athénée royal de Malines, pour son manuscrit : *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde ;*

3° A M. Théophile Klompers, professeur à l'Athénée royal d'Anvers, pour son manuscrit : *Cours théorique et pratique d'algèbre financière.*

—

ÉLECTIONS.

Depuis ses dernières élections, la Classe a eu le regret de perdre MM. le chevalier de Harlez de Deulin et Ch. Piot, membres titulaires, et M. Paul Janet, associé.

Ont été élus :

Dans la Section d'histoire et des lettres :

Membres titulaires (sauf approbation royale), MM. Ch. De Smedt et Alphonse Willems, correspondants.

Dans la Section des sciences morales et politiques :

Associé, M. H.-P.-G. Quack, ancien professeur aux Universités d'Utrecht et d'Amsterdam.

Dans sa séance du 4 décembre 1899, la Classe avait élu correspondants de la Section des sciences morales et politiques, M. Désiré Mercier, professeur à l'Université de Louvain, et M. J.-P.-A. Lameere, conseiller à la Cour de cassation.

Séance générale des trois Classes du 8 mai 1900.

M. Mesdach de ter Kiele, président de l'Académie.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Prennent également place au Bureau :

MM. Ch. Lagrange et Alfr. Cluysenaar, respectivement directeur de la Classe des sciences et de la Classe des beaux-arts.

Sont présents :

Classe des sciences. — MM. J. De Tilly, *vice-directeur;* le baron Edm. de Selys Longchamps, G. Dewalque, Brialmont, Éd. Dupont, Éd. Van Beneden, C. Malaise, F. Folie, F. Plateau, Fr. Crépin, Ch. Van Bambeke, Alfr. Gilkinet, G. Van der Mensbrugghe, L. Henry, M. Mourlon, P. Mansion, P. De Heen, C. Le Paige, F. Terby, J. Deruyts, Léon Fredericq, J.-B. Masius, J. Neuberg, A. Lancaster, A.-F. Renard, L. Errera, *membres;* Ch. de la Vallée Poussin, *associé;* M. Delacre, Fr. Deruyts et Paul Pelseneer, *correspondants.*

Classe des lettres. — MM. Paul Fredericq, *vice-directeur;* S. Bormans, T.-J. Lamy, G. Tiberghien, le comte Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, J. Vuylsteke, A. Giron, le baron J. de Chestret de Haneffe, God. Kurth, G. Monchamp, P. Thomas, Ern. Discailles, V. Brants, Pol. de Paepe, *membres;* J.-C. Vollgraff, *associé;* Ch. De Smedt, Ern. Gossart et J. Lameere, *correspondants.*

Classe des beaux-arts. — MM. Éd. Fétis, *vice-directeur;* F.-A. Gevaert, God. Guffens, Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gust. Biot, H. Hymans, Joseph Stallaert, Max. Rooses, G. Huberti, A. Hennebicq, Ed. Van Even, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet et H. Maquet, *membres;* L. Solvay, *correspondant.*

Rapport sur les travaux de la Commission de la Biographie nationale pendant l'année 1899-1900; par M. Ferd. vander Haeghen, Secrétaire.

Messieurs,

Conformément aux prescriptions de notre règlement, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur les travaux de notre Commission, le douzième depuis que vous avez bien voulu m'appeler aux fonctions de secrétaire de la *Biographie nationale.*

Pendant l'exercice 1899-1900 a paru le second fascicule du tome XV contenant la suite des notices de la lettre N, de *Nanninck* à *Noyer.*

Cette livraison comprend deux cent une notices, parmi lesquelles nous relèverons la biographie de Napoléon Ier considéré dans ses rapports avec la Belgique, le comte Engelbert de Nassau, le graveur liégeois Michel Natalis, les diplomates luxembourgeois Jean et Nicolas de Naves, le peintre Navez, l'abbé Needham, le bourgmestre de Louvain Georges-Jean de Neeff, les artistes de la famille Neeffs ou Neefs, le graveur sur bois Josse de Negker, l'évêque Corneille-François de Nelis, le comte

de Nény, le lieutenant-général Nerenburger, l'architecte et graveur Jean-François de Neufforge, l'hébraïsant Sébastien-Auguste de Neusen, l'auteur dramatique flamand Jacques Cary dit Neyts, le graveur Arnold Nicolaï, l'évêque Nicolas de Cambrai, le polygraphe Nicolas de Mamer, le vicomte de Nieuport, la famille de peintres anversois des van Nieuwelandt, le fondeur malinois Gérard van Nieuwenhuysen, le peintre liégeois J.-M. Nisen, le poète du XIIe siècle Nivardus, le mathématicien J.-N. Noël, Philippe de Noircarmes, les sculpteurs de Nole ou Colyns de Nole, le poète J. Nolet de Brauwere van Steeland, les peintres van Noort, Henri vander Noot, le héros de la Révolution brabançonne, le poète Jean-Baptiste vander Noot, saint Norbert, l'abbé Normand, l'évêque de Liége Notger, le baron Nothomb, le P. Ch. de Noyelle, général de la Compagnie de Jésus, etc.

Nous avons commencé à imprimer le tome XVI, dont les premières feuilles contiennent la fin de la lettre N et le commencement de la lettre O. L'impression de celle-ci sera bientôt terminée et cette série formera un fascicule qui vous sera distribué avant la fin de cette année. Nous pourrons donc commencer, dès cette année, la lettre P, dont toutes les notices ont été distribuées, et qui formera environ deux volumes. Nous préparerons aussi les listes provisoires des lettres Q et R, afin que l'attribution des articles puisse se faire l'année prochaine.

La marche de notre publication, vous le voyez, se poursuit régulièrement, et dans les limites que nous vous avons déjà souvent indiquées, c'est-à-dire à raison d'un demi-volume par an.

A la suite d'une dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, relative aux demandes

de l'Académie royale de médecine, la Commission a adressé à M. le Secrétaire perpétuel une lettre où elle constate qu'elle a fait appel à la collaboration la plus large de l'Académie de médecine; elle s'estimera très heureuse d'obtenir cette collaboration et elle est toute disposée, comme elle l'a déjà fait dans l'attribution des notices de la lettre P, à accorder, pour la rédaction des biographies des illustrations médicales, la préférence aux membres de l'Académie de médecine. Mais, d'autre part, la Commission ne croit pas que l'Académie de médecine doive être représentée dans son sein, la *Biographie nationale* étant essentiellement une publication de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Les trois Classes de l'Académie ont approuvé ces conclusions.

Liste des collaborateurs.

(Mai 1900) (1).

Alvin (Frédéric), conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Arenbergh (Émile van), juge de paix, à Anderlecht.

Auger (A.), président du séminaire de Bonne-Espérance.

Baes (Edgar), homme de lettres, à Bruxelles.

---

(1) Cette liste comprend les noms des collaborateurs qui ont fourni des notices dans les tomes XIV et XV, ainsi que de ceux qui sont inscrits pour les biographies de la lettre P. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des collaborateurs décédés.

Beeckman (A.), directeur honoraire au Ministère de la Justice, à Bruxelles.

Beeckman (Éd.), avocat, à Bruxelles.

* *Beneden* (P.-J. Van).

Bergmans (Charles), professeur honoraire, à Gand.

Bergmans (Paul), second sous-bibliothécaire de l'Université, à Gand.

Bernaert (Frédéric), général en retraite, à Bruxelles.

Bethune (baron Jean), membre de la Députation permanente, à Bruges.

Bethune (baron Joseph), juge, à Courtrai.

Bigwood (Georges), docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.

Borchgrave (baron Émile de), membre de l'Académie royale, à Vienne.

Borman (chevalier Camille de), à Schalkhoven.

Bormans (Stanislas), membre de l'Académie royale, à Liége.

Brants (V.), membre de l'Académie royale, à Louvain.

Brassinne (Joseph), docteur en philosophie et lettres, à Liége.

Caloen (R. P. Fr. V. van), des Frères Prêcheurs, à Louvain.

Caster (chanoine van), archéologue, à Malines.

Cauchie (abbé), professeur à l'Université, à Louvain.

Chauvin (Victor), professeur à l'Université, à Liége.

Chestret de Haneffe (baron J. de), membre de l'Académie royale, à Liége.

Christophe (Charles), avocat, à Gand.

Cloquet (Louis), professeur à l'Université, à Gand.

Closson (Ernest), homme de lettres, à Bruxelles.

Colens (J.), archiviste de l'État, à Bruges.

Coninckx (H.), professeur à l'Académie des beaux-arts, à Malines.

Coppieters (Hubert), docteur en philosophie et lettres, à Gand.

Coupé (abbé J.), aumônier-adjoint de la Maison centrale, à Gand.

Crépin (François), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Crombrugghe (baron Albéric de), à Gand.

Cuvelier (I.-A), lieutenant-colonel au 13e de ligne, à Namur.

Cuvelier (J.), sous-chef de section aux Archives du Royaume, à Bruxelles.

Deffernez (Éd.), membre correspondant de l'Académie royale de médecine, à Charleroi.

de la Vallée Poussin (Charles), associé de l'Académie royale, à Louvain.

De Le Court (J.), président de la Cour d'appel, à Bruxelles.

De Le Haye (R. P. H.), bollandiste, à Bruxelles.

Delescluse (A.), chargé de cours à l'Université, à Liége.

Demarteau, directeur honoraire de l'École normale, à Liége.

Des Marez (Guillaume), archiviste-adjoint de la ville, à Bruxelles.

Destrée (Joseph), conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, à Bruxelles.

Devillers (Léopold), archiviste honoraire de l'État, à Mons.

Dewalque (François), professeur à l'Université, à Louvain.

Dewalque (Gustave), membre de l'Académie royale, à Liége.

Diegerick (Alphonse), archiviste de l'État, à Gand.

Donnet (Fernand), administrateur de l'Académie royale des beaux-arts, à Anvers.

Doutrepont (Georges), professeur à l'Université, à Louvain.

Doyen (chanoine F.-D.), curé-doyen, à Wellin.

Du Bois (Adolphe), avocat, à Gand.

Duchesne (Eugène), professeur à l'Athénée royal, à Liége.

Duyse (Florimond van), correspondant de l'Académie royale, à Gand.

* *Duyse* (Hermann van).

Even (Édouard Van), membre de l'Académie royale, à Louvain.

Falloise (Maurice), avocat, à Liége.

* *Frederichs* (Jules).

Fredericq (Paul), membre de l'Académie royale, à Gand.

Freson (Armand), avocat, à Liége.

Fris (Victor), docteur en philosophie et lettres, à Grammont.

Goblet d'Alviella (comte E.), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Goemans (Léon), professeur à l'Athénée royal, à Louvain.

Goovaerts (Alphonse), archiviste général du Royaume, à Bruxelles.

Gossart (Ernest), correspondant de l'Académie royale, à Bruxelles.

Guequier (J.), docteur en sciences, préparateur à l'Université, à Gand.

Haeghen (Victor vander), archiviste de la ville, à Gand.

Heins (Maurice), avocat, à Gand.

Helbig (Jules), homme de lettres, à Liége.

Hennequin, général-major, directeur général de l'Institut cartographique, à la Cambre.

* *Henrard* (P.).

Henry (L.), membre de l'Académie royale, à Louvain.

Hulin (Georges), professeur à l'Université, à Gand.

Hymans (Henri), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Hymans (Paul), avocat, à Bruxelles.

Jacques (Victor), docteur en médecine, à Bruxelles.

Krains (Hubert), homme de lettres, à Berne.

Kurth (Godefroid), membre de l'Académie royale, à Liége.

Leclère (Léon), professeur à l'Université, à Bruxelles.

Le Paige (C.), membre de l'Académie royale, à Ougrée.

* *Le Roy* (A.).

Limburg-Stirum (comte Thierry de), sénateur, à Bruxelles.

Linden (Herman vander), professeur à l'Athénée royal d'Anvers, à Louvain.

Loise (Ferdinand), membre de l'Académie royale, à Saint-Servais.

Lonchay (Henri), professeur à l'Université, à Bruxelles.

Lyon (Clément), homme de lettres, à Charleroi.

Maes (Paul), bibliothécaire de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

Maeterlinck (Louis), conservateur du Musée de peinture, à Gand.

Malderghem (J. van), archiviste de la ville, à Bruxelles.

Marchal (chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Bruxelles.

Matthieu (Ernest), avocat, à Enghien.

Mensbrugghe (G. Van der), membre de l'Académie royale, à Gand.

Mesdach de ter Kiele (Ch.), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Monchamp (Georges), membre de l'Académie royale, à Liége.

Neuss (H. van), archiviste de l'État, à Hasselt.

Nève (Joseph), directeur honoraire des beaux-arts, à Bruxelles.

Nobele (L.-F. de), chimiste, à Gand.

Nys (Ernest), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Nyssens (A.), professeur à l'Université de Louvain, à Bruxelles.

Ortroy (Fernand van), chargé de cours à l'Université, à Gand.

Ozeray (Camille), ancien membre de la Chambre des Représentants, à Bouillon.

Pauw (Napoléon de), avocat général, à Gand.

* *Piot* (Charles).

Pirenne (Henri), membre de l'Académie royale, à Gand.

Piters (Armand), professeur à l'Athénée royal, à Gand.

Rahlenbeek (Charles), homme de lettres, à Bruxelles.

Renier (J.-S.), homme de lettres, à Verviers.

Renterghem (A. van), docteur en philosophie et lettres, à Gand.

Reusens (chanoine E.), professeur à l'Université, à Louvain.

Ridder (Alfred de), chef de bureau au Ministère des Affaires Étrangères, à Bruxelles.

Roersch (Alphonse), chargé de cours à l'Université, à Gand.

Rooses (Max.), membre de l'Académie royale, à Anvers.

Sabbe (Maurice), professeur à l'Athénée royal, à Huy.

Schrevel (chanoine A.-C. de), secrétaire de l'Évêché, à Bruges.

Smedt (R. P. Ch. de), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Soil (Eugène), juge, à Tournai.

Spilbeeck (R. P. Fr. Waltman van), à Tongerloo.

Stecher (Jean), membre de l'Académie royale, à Liége.

* *Straeten* (Edmond vander).

Tandel (E.), commissaire d'arrondissement, à Arlon.

Thier (chevalier de), à Liége.

Tierenteyn (Louis), avocat, à Gand.

Vanderkindere (L.), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Vannerus (Jules), attaché aux archives de l'État, à Mons.

* *Varenbergh* (Émile).

Vlietinck (Éd.), homme de lettres, à Ostende.

Vreese (Willem de), chargé de cours à l'Université, à Gand.

* *Wauters* (Alphonse).

Wauwermans, lieutenant-général en retraite, à Bruxelles.

Willems (Léonard), avocat, à Gand.

Wilmotte (Maurice), correspondant de l'Académie royale, à Liége.

Wotquenne (A.), secrétaire-préfet des études et bibliothécaire du Conservatoire royal, à Bruxelles.

Liste des travaux publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (mai 1899 à mai 1900), dressée par M. le Secrétaire perpétuel en conformité d'une décision de la Commission administrative.

BULLETINS.

Classe des sciences : 1899, nos 6 à 12; 1900, nos 1 à 5.

Classe des lettres et des sciences morales et politiques, et Classe des beaux-arts : 1899, nos 6 à 12; 1900, nos 1 à 5.

Depuis janvier 1899, les *Bulletins* sont publiés par numéros mensuels formant deux volumes par année, dont l'un renferme les travaux de la *Classe des sciences*, et l'autre les travaux de la *Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la Classe des beaux-arts*. Chacun de ces volumes, de plus de 900 pages en moyenne, avec planches et figures, se termine par une table des noms d'auteurs et une table des matières.

ANNUAIRE DE 1899.

L'*Annuaire* de 1899 contient VI-512 pages in-18, comprenant la liste des membres, des correspondants et des associés de l'Académie, et les notices biographiques suivantes : Renier Chalon (36 pages avec portrait), par le baron de Chestret de Haneffe; Émile Banning (72 pages avec portrait), par le général Brialmont; Gottlieb Gluge (47 pages avec portrait), par C. Vanlair; Paul Henrard (181 pages avec portrait), par Ernest

Discailles; Charles-Auguste Fraikin (58 pages avec portrait), par le chevalier Edm. Marchal; Ernest Candèze (18 pages avec portrait), par le baron Edm. de Selys Longchamps; François-Marie-Louis Donny (70 pages avec portrait), par M. Delacre.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE (IN-4°).

Tome LIV. Résolution graphique des cristaux (24 pages, 5 figures et 5 planches); par **G. Cesàro.**

MÉMOIRES COURONNÉS ET MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS (IN-4°).

Tome LVII. 4e et dernier fascicule (*Sciences*). Recherches expérimentales sur la circulation sanguine chez l'Anodonte (28 pages, 7 figures et 2 planches); par **Victor Willem** et **Achille Minne.**

Tome LVIII. 1er fascicule (*Sciences*). Recherches sur l'excrétion chez quelques Annélides (74 pages, 4 figures et 4 planches); par **Victor Willem** et **Achille Minne.**

Id. 2e fascicule (*Lettres*). Le voyage de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas (31 mai 1781-7 juillet 1781) (VI-483 pages et figures); par **Eugène Hubert.**

MÉMOIRES IN-8°.

Tome LVIII. 4e fascicule (*Sciences*). Sur les surfaces minima réglées et les surfaces minima à lignes de courbure planes (38 pages); par **A. Demoulin.**

Tome LVIII. 5e et dernier fascicule (*Beaux-Arts*). Mémoire sur les documents faux relatifs aux anciens peintres, sculpteurs et graveurs flamands (VIII-174 pages); par **Victor vander Haeghen.**

Tome LIX. 2e fascicule (*Sciences*). Contribution à l'étude de l'électricité nerveuse (24 pages, 9 figures); par **Casimir Radzikowski.**

Id. 3e fascicule (*Lettres*). Essai sur le règne du prince-évêque de Liége, Maximilien-Henri de Bavière (196 pages); par **Michel Huisman.**

Id. 4e fascicule (*Lettres*). Les comptes des indulgences en 1488 et en 1517-1519 dans le diocèse d'Utrecht (80 pages).

Id. 5e fascicule (*Lettres*). Le mouvement de la population et ses conditions économiques (16 pages et 3 tableaux); par **H. Denis.**

Id. 6e et dernier fascicule (*Sciences*). La digestion dans les urnes de « Nepenthes » (56 pages); par **Georges Clautriau.**

LISTE DES TRAVAUX A PUBLIER.

Sur les impôts de consommation (médaille d'or en 1893, 137 pages manuscrites); par **Herman Schoolmeesters.**

Sur le rôle de la gravure en taille-douce (prix en partage en 1893, 85 pages); par **René van Bastelaer.**

Les Caisses d'épargne en Belgique (médaille d'or en 1894, feuilles 16 et suivantes); par **F. Burny** et **L. Hamande.**

Historique de la partie spécialement musicale de la chanson flamande (médaille d'or en 1898, 401 pages $^1/_2$ propatria); par **Flor. van Duyse.**

Exposer les théories de la colonisation au XIXe siècle et étudier le rôle de l'État dans le développement des colonies (médaille d'or en 1899, 966 et 559 pages avec table; par **R.** et **Ch. Pety de Thozée.**

Étude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard (mémoire couronné en 1899. Prix de Stassart : Notice sur un Belge célèbre, 310 pages in-4°); par **Victor Chauvin** et **Alph. Roersch.**

Description cristallographique du quartz de Quenast (44 pages, planche et 29 figures); par **D. Vanhove**, de l'Université de Gand.

Sur les formes quaternaires à deux séries de variables; applications à la géométrie et au calcul intégral (médaille d'or en 1898, 285 pages propatria); par **L. Autonne.**

Sur les insectes du groupe des Apterygota (mémoire couronné en 1899, 174 pages, figures et 17 planches); par **V. Willem**.

Influence de la température extérieure sur les échanges respiratoires chez les animaux à sang chaud et chez l'homme (77 pages avec planches); par le Dr **Arthur Falloise.**

Influence de la respiration dans une atmosphère suroxygénée sur l'absorption d'oxygène (120 pages avec planches et figures); par le Dr **Arthur Falloise.**

Études de géométrie générale analytique non euclidienne, (86 pages propatria); par **P. Barbarin.**

Sur une classe de fonctions qui se rattachent aux fonctions de Jacques Bernoulli (22 pages propatria); par **J. Beaupain.**

La lettre de foire à Ypres au XIIIe siècle (68 pages avec documents 1-160); par **G. Des Marez.**

Étude sur les courbes de Traube-Hering (57 pages et 15 graphiques); par **Léon Plumier.**

Sur les moments d'inertie des polygones et des polyèdres (11 pages et 6 figures); par **G. Cesàro.**

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 9 mai 1900.

M. Alfr. Cluysenaar, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Éd. Fétis, *vice-directeur;* F.-A. Gevaert, G. Guffens, Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gust. Biot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Jos. Stallaert, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, A. Hennebicq, Ch. Tardieu, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, C. Meunier, *membres;* G. Bordiau, *correspondant.*

M. Ern. Mathieu s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification de la mort de M. Alex. Falguière (de l'Institut de France), associé de la Section de sculpture depuis 1895, décédé à Paris le 19 avril 1900.

M. le Ministre de l'Agriculture envoie un exemplaire de l'ouvrage suivant, par Jules Du Jardin.

L'Art flamand, volumes V et VI : *Les artistes contemporains.* — Remerciements.

— Hommage d'ouvrages :

Van Dyck et son École en Espagne; Van Dyck et l'École génoise; Gaspard de Craeyer; Une œuvre inconnue de Jérôme Bosch; 4 broch., par L. Maeterlinck.

M. le Ministre de l'Agriculture soumet à l'appréciation de la Classe le quatrième rapport (séjour à Munich) de M. Joseph Jongen, lauréat du grand concours de composition musicale de 1897.

Renvoi à MM. Radoux, van Duyse et Mathieu.

— M. Victor De Haen, premier prix du grand concours de sculpture de 1894, envoie son rapport sur son séjour à Florence. Il soumet, en même temps son projet d'envoi-copie réglementaire.

Soumis à l'appréciation de la Section de sculpture.

— M. L. Maeterlinck, conservateur du Musée de Gand, soumet un travail portant pour titre : *Les Ymagiers de Tournai et Roger Vander Weyden.*

Rapporteurs : MM. Rooses, Solvay et Hymans.

ÉLECTION.

La Classe procède à la nomination de son délégué auprès de la Commission administrative pendant l'année 1900-1901.

M. Fétis est réélu.

Elle s'occupe ensuite de différents objets d'ordre intérieur.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Goblet d'Alviella (le comte). Les Gifford « Lectures » et le cours de M. Tiele, à Édimbourg. Bruxelles, 1900; extr. in-8° (20 p.).

Kurth (Godefroid). Les études franques. Paris, 1900; extr. in-8° (17 p.).

Rutten (le père G.-C.). Nos grèves houillères et l'action socialiste, d'après une enquête faite sur place. Bruxelles, 1900; in-8° (383 p.).

Misonne (l'abbé Octave). Une région de la Belgique. Le Centre (Hainaut). Monographie sociale. Tournai, 1900; in-8° (296 p.).

Brasseur (Aug.). La question sociale. Études sur les bases du collectivisme. Paris, 1900; in-8° (464 p.).

Sommervogel (Ch.). Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, tome IX, supplément. Paris-Bruxelles, 1900; vol. in-4°.

Du Jardin (*Jules*). L'Art flamand, vol. V et VI : Les artistes contemporains. Bruxelles, 1899-1900; 2 vol. in-4°.

Braun (*Thomas*). Le livre des bénédictions selon les prières et les rites de notre mère la Sainte-Église, avec images taillées dans le bois, par Henri Braun. Bruxelles, 1900; petit in-8° (40 p.).

de Jonghe (*le vicomte B.*). Petit-gros à l'écu aux quatre lions d'Arnould III, seigneur de Ronderath (1364-1390). Bruxelles, 1900; extr. in-8° (4 p.).

Maeterlinck (*Louis*). Van Dyck et l'École génoise. Gand, 1900; extr. in-8° (8 p.).

— A. Van Dyck. Son École en Espagne. Gand, 1900; extr. in-8° (10 p.).

— Gaspard de Craeyer. Sa vie et ses œuvres à Gand. Gand, 1900; extr. in-8° (11 p.).

— Une œuvre inconnue de Jérôme Bosch (Van Aken). Paris, 1900; extr. in-8° (7 p.).

Pottier (*A.*). De jure et justitia, dissertationes de notione generali juris et justitiae et de justitia legali. Liége, 1900; in-8° (277 p.).

BRUXELLES. *Institut international de bibliographie.* Annuaire pour 1899.

Ministère de l'Intérieur. Annuaire statistique de la Belgique, 1899.

GAND. *Kon. Vlaamsche Academie.* Idioticon van het antwerpsch dialect (Jozef Cornelissen en J.-B. Vervliet), II. 1900.

— De Handschriften van Jan van Ruusbroec's werken (W. de Vreese), eerste stuk. 1900.

MALINES. *Cercle archéologique.* Bulletin, IX, 1899.

—

Amérique.

Mosso (*Angelo*). Psychic processus and muscular exercise. — The mechanism of the emotions. Worcester, 1899; in-8° (13 + 12 p.).

The international competition for the Phoebe Hearst architectural plan for the University of California. (Exposé historique du concours international pour le Phoebe Hearst architectural plan). S. l. ni d.; in-4° oblong (152 p., planches et portraits).

Montevideo. *Republica oriental del Uruguay.* Anuario estadistico, 1898.

—

France.

Corcelle (*J.*). Les Boers et le Transvaal. Bourg, 1900; petit in-8° (27 p.).

Bordeaux. *Société d'émulation.* Mémoires, 7me sér., vol. III, 1898.

Paris. *Ministère de l'Instruction publique.* Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France : Départements : tomes XXX et XXXV.

— Bibliothèque de l'Arsenal, tome VIII. 1899.

Rouen. *Académie des sciences, belles-lettres et arts.* Précis analytique, 1896-1897 et 1897-1898.

— *Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie.* Bulletin, 1898-1899.

Toulouse. *Académie de législation.* Recueil, 1898-1899.

—

Plunkett (*Count*) et *Hogars* (*Edm.*). The Jacobite war in Ireland (1688-1691), by Charles O'Kelly, 3th edition. Dublin, 1894; in-12 (XII-116 p.).

—

Colonna (*Ferdinand*). Scoperte di antichita in Napoli dal 1876 a tutto il 1897, con indizie delle scoperte anteriori e ricordi storico-artistico-topografici. Naples, 1898; in-4° (XXI-649 p.).

—

ATHÈNES. *Syllogos Parnassos.* Publication de l'année 1900.

STOCKHOLM. *Musée du Nord.* (Arthur Hazelius.) Bilder fran Skansen, Häftet 5-12. In-4°.

— Minnen fran nordiska Museet, II, 5-7. In-4°.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1900. — N° 6.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 11 juin 1900.

M. Ch. Mesdach de ter Kiele, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Paul Fredericq, *vice-directeur;* S. Bormans, J. Stecher, T.-J. Lamy, G. Tiberghien,

L. Vanderkindere, le comte Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, Ad. Prins, A. Giron, H. Denis, G. Monchamp, Paul Thomas, Ernest Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, A. Beernaert, C. De Smedt, Alph. Willems, *membres;* J.-C. Vollgraff, *associé;* Jules Leclercq, H. Pirenne, Ern. Gossart, E. Nys, *correspondants.*

M. le Président de l'Académie fait savoir qu'il se propose, conjointement avec M. le Secrétaire perpétuel, d'envoyer, au nom des trois Classes, une Adresse de félicitations à Sa Majesté, au sujet des fiançailles de S. A. R. Mgr le Prince Albert. — (*Applaudissements.*)

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique envoie une ampliation de l'arrêté royal, en date du 26 mai, approuvant l'élection de MM. Ch. De Smedt et Alph. Willems comme membres titulaires de la Classe.

— MM. Ch. De Smedt et Alph. Willems et M. H.-P.-G. Quack, d'Amsterdam, associé, remercient par écrit pour leur élection.

— MM. Ch. Bonny, Em. Deneeff et Théop. Klompers remercient pour le prix De Keyn accordé à leurs ouvrages.

— La Société italienne pour la diffusion et l'encouragement des études classiques, à Florence, envoie le programme du concours qu'elle a ouvert sur la question : *Gli studi classici e la cultura italiana nel secolo XIX*. Délai pour la remise des monographies : 30 mai 1902.

— M. le Ministre des Affaires étrangères envoie, pour la bibliothèque de l'Académie, un exemplaire des *Documents relatifs à la répression de la traite des esclaves*, 1899. — Remerciements.

— La Commission d'organisation du Congrès international de bibliographie annonce que sa session se tiendra à Paris du 15 au 18 août prochain.

— Hommages d'ouvrages :

Éléments de grammaire grecque, troisième édition ; par L. Roersch et P. Thomas;

Les index numbers au XVIe siècle en Flandre ; par Hector Denis;

Corpus documentorum Inquisitionis Neerlandicae, t. IV ; par Paul Fredericq (présenté par l'auteur, avec une note qui figure ci-après);

Dissertation (en latin) *sur la capacité de l'Église de posséder des biens, telle qu'elle existait dans les temps mérovingiens (481-751) ;* par M. Bondroit (présenté par M. Lamy, avec une note qui figure ci-après);

Les trépanations préhistoriques ; par le marquis de Nadaillac, associé de la Classe;

Questionnaire pour l'étude de la représentation proportionnelle ; par Ernest Naville, associé de la Classe;

a) *Martinus Des Armoirie Van der Hoeven;* b) *Studiën op sociaal gebied;* c) *Studiën en schetsen;* d) *Beelden en proeven;* e) *Uit den kring der gemeenschap;* f) *De socialisten, personen en stelsels,* deel I-III; par H.-P. Quack, associé de la Classe;

Les humanités gréco-latines; par Ch. Vercamer;

Het panneerlandisme... en het algemeen nederlandsch verbond; par J. Willems;

Les rapports de l'Angleterre et du Transvaal au point de vue du droit international; par James-G. Whiteley, traduction de Frantz Funck-Brentano. — Remerciements.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe des lettres le quatrième volume du *Corpus documentorum Inquisitionis Neerlandicae* (1), que je viens de publier en collaboration avec les élèves de mon cours pratique d'histoire nationale à l'Université de Gand.

Les deux premiers volumes, contenant les documents relatifs à l'Inquisition médiévale, ont paru en 1889 et

---

(1) *Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae.* Verzameling van stukken betreffende de pauselijke en bisschoppelijke Inquisitie in de Nederlanden. — Vierde deel : Tijdvak der Hervorming in de zestiende eeuw (1514-23 September 1525). — Gand et La Haye, XL-554 pages. (N° VIII des Travaux du cours pratique d'histoire nationale de l'Université de Gand.)

en 1896. Je me suis fait un devoir de les offrir alors à l'Académie.

Le troisième volume ne paraîtra que plus tard et contiendra, outre plus de cent documents nouveaux du moyen âge, les tables générales de cette période.

Le quatrième tome, que je dépose aujourd'hui, embrasse les années du XVIe siècle où le gouvernement de Charles-Quint, pour parer aux progrès effrayants de l'hérésie nouvelle que Luther venait de susciter, a recours à une réorganisation complète de l'ancienne Inquisition, telle que les papes du moyen âge l'avaient établie dans les Pays-Bas comme dans le reste de l'Occident.

Cette réorganisation s'accomplit d'abord en dehors de la coopération du Saint-Siège, mais elle échoue. L'État alors s'entend avec la Papauté et, de commun accord avec elle, crée cet organisme formidable qui a subsisté dans notre patrie jusqu'à la Pacification de Gand (1576).

Ce quatrième volume s'arrête aux derniers jours du mois de septembre 1525.

Il sera suivi assez prochainement, je l'espère, d'un cinquième, qui ira jusqu'à l'année 1531, époque à laquelle le gouvernement de Charles-Quint, ayant à peu près étouffé les Luthériens, s'aperçoit avec effroi que tout est à recommencer avec la secte nouvelle et plus radicale des Anabaptistes.

PAUL FREDERICQ.

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de mon collègue M. Bondroit, la *Dissertation* qu'il vient de publier en latin sur la capacité de l'Église de posséder des biens, telle qu'elle existait dans les temps mérovingiens (481-751). C'est un travail à la fois juridique et historique. Mais c'est le point de vue historique qui domine.

Dans son introduction, l'auteur ramène à quatre les principaux systèmes sur la condition juridique du patrimoine de l'Église à l'époque mérovingienne. Premier système : le patrimoine ecclésiastique est en réalité la propriété de la couronne. Deuxième système : l'Église a la propriété de ses biens, mais le roi peut, en vertu de titres divers, confisquer certains d'entre eux ou en disposer pleinement. Troisième système : le roi ne possède que des droits restreints qui ne lui permettent pas d'enlever la propriété elle-même. Quatrième système : le roi n'a aucun droit de disposition sur les biens de l'Église. L'auteur examine ces quatre systèmes à la lumière des sources, de la législation et des faits.

Il étudie d'abord la doctrine des papes de l'époque mérovingienne sur la capacité de l'Église pour posséder et sur le haut domaine royal. Les souverains pontifes réclament pour l'Église franque la pleine capacité juridique des institutions de l'Église et le droit de disposition exclusivement réservé à la hiérarchie dans certaines limites; en même temps ils rejettent tout droit de disposition de la part du pouvoir civil. Les documents pontificaux concernant les pays soumis aux rois francs de la première race supposent ou expriment ces principes et leur conduite les confirme. Aux fondateurs d'églises la papauté refuse le droit de conserver la propriété de

celles-ci. Elle appartient à l'Église et à ses institutions. Cette législation est nettement formulée dans les conciles mérovingiens.

Dans la seconde partie, l'auteur examine les deux questions du droit de propriété de l'Église et du haut domaine royal d'après les lois et les actes de l'autorité séculière. Il expose les principes du droit romain en vigueur pour l'Église.

D'après le Code Théodosien, l'Église jouit de la capacité civile explicitement reconnue par le pouvoir civil. La condition juridique de son patrimoine est toute différente de celle des biens affectés au culte païen. Le sujet juridique de cette propriété réside dans les institutions ecclésiastiques conçues comme des membres dépendants de l'Église. Nulle part on ne voit que les princes se soient réservé ou arrogé un droit de disposition sur le patrimoine ecclésiastique.

Le droit germanique consacre ces mêmes principes. Contrairement à MM. Fecker et Gierke, l'auteur soutient qu'il reconnaît la capacité juridique des institutions ecclésiastiques. Cette capacité, l'Église la possède pleine et entière; nulle loi ne la limite et le consentement royal n'est pas requis pour l'acceptation des dons et des legs. Toutefois on rencontre dans les sources de l'époque mérovingienne des églises et des monastères qui sont des propriétés privées.

Quant au droit royal sur les biens de l'Église, quoique, en fait, plus d'un prince se le soit arrogé dans tel ou tel cas particulier, les textes législatifs, les diplômes et les chartes de l'époque ainsi que la saine interprétation des faits ne le reconnaissent pas. L'auteur combat ici

les idées émises par Richard Schröder et les opinions plus modérées de MM. Hauck et Tsmein. Mais sa discussion est toujours objective et scientifique. On voit qu'il n'a épargné aucune peine pour dépouiller les sources nouvelles que l'érudition moderne nous offre sur cette vaste question.

T.-J. LAMY.

RAPPORTS.

Par dépêche du 20 avril, M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique avait soumis à la Classe un travail que M. X***, de Paris, lui avait envoyé « en vue de participer à un concours ».

Ce travail est intitulé : *Bruxelles, Anvers et Gand de 1827 à 1837, d'après des manuscrits inédits (prose historique et poésie).*

M. Discailles, invité par la Classe à donner son avis sur la demande de l'auteur, a analysé le travail dans une note qu'il a remise à M. le Secrétaire perpétuel, après en avoir lu quelques extraits à la séance.

La conclusion de cette note est que « le manuscrit ne répond à aucune des conditions d'aucun des concours qui sont organisés et réglementés par l'Académie ».

Il sera répondu dans ce sens à M. le Ministre.

Description d'un manuscrit hagiographique grec palimpseste, avec des fragments d'un panégyrique de saint Polycarpe, attribué à saint Jean Chrysostome; par J. Bidez.

Rapport de M. T.-J. Lamy, premier commissaire.

« Le travail d'un genre tout spécial que M. le professeur Bidez présente à l'Académie appartient à l'érudition et à la critique hagiographiques. C'est le domaine de notre savant confrère le père De Smedt. J'aurais désiré qu'il fût premier commissaire : son appréciation aurait éclairé la mienne. Comme elle vient après, elle pourra la redresser et suppléer à mon insuffisance. M. Bidez, avec une critique fine, intelligente et d'une rare patience, mais malheureusement presque toujours réduite aux conjectures, nous donne la description partielle d'un manuscrit grec du XIIe au XIIIe siècle récemment acquis par la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ce codex, en parchemin, d'une écriture régulière et facile à lire, contient les ménées du mois de novembre. L'auteur ne s'arrête pas à nous faire connaître ce que renferment ces ménées. Ce n'est pas là ce qui l'intéresse dans ce volume. Pour lui l'importance du codex se trouve surtout dans ses feuilles palimpsestes, ce sont celles-là seulement qu'il nous fait connaître, et encore se borne-t-il au texte primitif; il ne dit rien du texte superposé.

Le codex contient trente-huit quaternions dont les huit derniers seulement sont palimpsestes. Ces huit cahiers forment trente et une feuilles enlevées à un, peut-être à deux vieux volumes de parchemin, dont on a soigneusement effacé l'écriture. L'écriture ancienne est, selon

M. Bidez, du Xe au XIe siècle. Chaque page est divisée en deux colonnes. Comme on a rogné les feuillets palimpsestes pour les égaliser à ceux qui ne le sont pas, il en résulte que les colonnes ont perdu des lignes en haut ou en bas et que la colonne extérieure a perdu presque un tiers de ses lettres à chaque ligne. Si l'on ajoute que les réactifs n'ont pas pu faire revivre toutes les lettres effacées, on aura une idée des difficultés qu'a offertes la restauration du texte et des conjectures trop nombreuses que l'auteur a dû faire pour combler les vides.

Par un travail opiniâtre, le patient critique est parvenu, sur les indications du père Van den Gheyn, à reconnaître que les premières lignes déchiffrées appartiennent aux *Actes apocryphes de saint Thomas*. On connaît les textes grecs et latins de cet intéressant écrit, dont le savant W. Wright a publié un texte syriaque qui mériterait d'être traduit. Continuant ses recherches, l'auteur a pu reconnaître dans les feuilles palimpsestes, dont des colonnes entières sont illisibles ou n'offrent que des lignes tronquées, des fragments du martyre de saint Blaise, de la découverte et de la translation à Émèse de la tête de saint Jean-Baptiste, de la vie de saint Grégoire l'Illuminateur par Agathange, des actes de l'apôtre saint Thomas, martyrisé aux Indes, de la passion de saint Démétrius et de la vie des saints Cosme et Damien. Mais ce que l'auteur juge plus important, ce sont les fragments qui concernent le martyre de saint Polycarpe et qui occupent quatre feuillets. Ces fragments appartiendraient à un panégyrique inédit de saint Jean Chrysostome sur le saint évêque de Smyrne. Ils sont dans un état lamentable. Si l'on excepte une vingtaine de lignes au commencement et quinze à la fin, il faut suppléer par con-

jecture un ou plusieurs mots à chaque ligne, souvent il faut reconstruire un mot avec une ou deux lettres; il manque des lignes et des pages entières. Pour la restitution du texte, l'auteur s'est servi de la *Lettre* de l'Église de Smyrne sur le martyre de saint Polycarpe. On comprendra qu'il y a ici lieu à bien des hésitations et à bien des doutes.

D'abord les cinq feuillets appartiennent-ils au même discours? Les lacunes et l'ordre troublé des feuillets me font concevoir des doutes.

Le panégyrique est-il bien de saint Jean Chrysostome? L'entête le dit : *Panégyrique de Chrysostome sur le saint martyr Polycarpe.*

Il manque dans le grec quelques lettres, mais la restitution, habilement faite par M. Bidez, me paraît certaine. Cependant cela ne suffit pas. Car on a attribué à saint Jean Chrysostome beaucoup de discours qui ne sont pas de lui, notamment plusieurs panégyriques. Il faut remarquer dans l'édition des *OEuvres* du grand évêque donnée par Montfaucon et reproduite avec les *Suppléments* par Migne (1), non seulement que le panégyrique de saint Polycarpe ne s'y trouve pas, mais qu'il n'est jamais parlé de saint Polycarpe ni de l'Église de Smyrne. Rien n'indique que le saint évêque de Constantinople ait jamais parlé du martyr de Smyrne. Montfaucon a trouvé et publié un catalogue des écrits authentiques de saint Chrysostome; le panégyrique de saint Polycarpe n'y est pas mentionné. Il est vrai que d'autres écrits authentiques y sont omis. J'admets volontiers que cette omission n'est

(1) *Patrol. gr.*, t. XLVII-LXIV.

pas une preuve péremptoire; mais elle corrobore l'insinuation que fournit le silence complet des *OEuvres* de saint Jean Chrysostome. Il est d'autres arguments. Saint Jean Chrysostome cite toujours très exactement l'Écriture sainte. Or le panégyrique cite d'une manière fautive le vers I, chapitre I de l'Épître de saint Paul aux Philippiens et contrairement à l'interprétation que donne le saint docteur dans son *Homélie* I, n° 1, sur cette Épître. En effet, dans notre fragment, il met : τοῖς Φιλιππησίων ἐπισκόποις σύν πρεσβυτέροις κὰι διακόνοις, tandis que dans son Homélie il met : συνέπισκοποις en un seul mot, omet, conformément au texte reçu, le mot πρεσβυτέροις et explique que le mot ἐπισκόπος signifie, en cet endroit, les simples prêtres. Selon le panégyrique, l'éloquent évêque aurait admis plusieurs évêques à Philippe, tandis que dans ses homélies sur cette Épître il n'en admet qu'un seul.

Plus loin le panégyrique emploie le mot δημιουργος; je ne l'ai pas rencontré dans ce que j'ai lu de saint Jean Chrysostome et je doute qu'il se trouve dans ses écrits. Enfin les citations de l'Écriture accumulées les unes sur les autres ne sont pas dans le style du saint évêque de Constantinople.

Jusqu'à plus ample information, je n'hésite pas à ranger le panégyrique parmi les « Encomia supposititia » attribués au grand orateur.

Plus loin, il reste quelques lambeaux de mots et de phrases que M. Bidez a pu restituer d'après la *Lettre* de l'Église de Smyrne sur le martyre de saint Polycarpe. Cette *Lettre*, écrite par des témoins oculaires, rapporte (n° 16) qu'au moment où le bourreau enfonça le poignard, une colombe s'envola, et il sortit une telle quantité de sang qu'il éteignit le bûcher dont le feu avait respecté le

corps du martyr. La circonstance de la colombe se trouve dans tous les manuscrits, sauf un. Elle est aussi omise par Eusèbe, qui a cependant eu la *Lettre* sous les yeux. Le professeur de Gand a retrouvé dans le palimpseste le mot περιστέρα (colombe), et il fait remarquer qu'en cet endroit le palimpseste est d'accord avec le principal manuscrit, le *codex Mosquensis,* pour les variantes. Ce qui lui donne une importance particulière.

Je ne pousserai pas plus loin mon analyse. Ce que j'ai dit peut, ce semble, donner à mes savants confrères une idée de l'ensemble du travail de M. le professeur Bidez. Je m'en rapporte à leur jugement pour savoir s'il y a lieu d'imprimer un texte malheureusement si incomplet et si lacéré, mais dont le savant professeur a restauré ce qui reste avec autant d'intelligence que de patience. Je ne connais pas quel est sur ce point l'usage de l'Académie. »

—

Rapport de M. Ch. De Smedt, deuxième commissaire.

« M. Bidez rappelle, avec beaucoup d'à-propos, au début de son étude, la comparaison, aussi juste que piquante, où M. Ehrhard (non M. Krumbacher) nous représente l'hagiographie grecque comme une immense forêt vierge, dont on ne pourra exploiter les richesses que lorsque d'intrépides pionniers y auront fait pénétrer l'air et la lumière. C'est un des coins de cette forêt que l'auteur du présent mémoire a exploré, au prix d'un travail que d'aucuns jugeront sans doute n'être pas suffisamment récompensé par le résultat.

Sous les lignes d'un recueil liturgique grec du XIIe ou du XIIIe siècle, donné à la Bibliothèque royale de Bru-

xelles par M. le professeur Franz Cumont, — remarquons en passant que, pour éviter toute confusion, il conviendrait de ne pas donner à ce recueil le titre de *ménée*, car des deux parties principales qui caractérisent les ménées, c'est-à-dire les *canons* et les notices historiques (1), la seconde fait complètement défaut : il devrait donc être plutôt appelé un *canonaire*, — M. Bidez a reconnu une écriture plus ancienne (du XI[e] siècle) dont, à force de patience et de sagacité, il est parvenu à lire plusieurs fragments considérables.

On voit tout d'abord, à l'inspection de ces fragments, que le manuscrit primitif était un *ménologe* (2) renfermant, entre autres documents, le récit du martyre de saint Blaise, celui de la découverte et de la translation du chef de saint Jean-Baptiste, la Vie de saint Grégoire d'Arménie, les Actes et la Passion de l'apôtre saint Thomas, la Passion de saint Démétrius, celle des saints Côme et Damien, et enfin un panégyrique de saint Polycarpe attribué dans notre palimpseste à saint Jean Chrysostome.

Deux de ces pièces sont inédites : la Vie de saint Grégoire d'Arménie, dont nous possédons déjà deux autres rédactions, et le panégyrique de saint Polycarpe.

Cette dernière composition, tout à fait inconnue jusqu'ici, a été examinée par M. Bidez avec un soin particulier.

Hélas! il est bien à craindre, comme l'a observé M. Lamy, que nous ne nous trouvions devant un *suppositicium*. Aux raisons déjà bien convaincantes apportées

---

(1) Voy. *Analecta Bollandiana*, t. XIV (1895), pp. 397-399.

(2) Voy. *Analecta Bollandiana*, tome cité, p. 400, n. 2.

par l'honorable premier commissaire pour établir la supposition, j'ajouterai celle-ci, qui me semble avoir encore un certain poids. Autant qu'on peut le constater aujourd'hui, le culte des martyrs, aux premiers siècles, se bornait, dans chaque église, à peu près à ceux qui avaient eu cette église pour témoin de leur glorieuse mort ou dont elle conservait les restes. Les quelques exceptions qu'on pourrait opposer à cette règle, ou bien portent sur des personnages dont il est parlé dans les évangiles et qui étaient universellement honorés, tels que saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul, saint Étienne, ou bien s'expliquent par une sorte de parenté spéciale entre certaines églises, qui leur faisait adopter mutuellement les principaux de leurs saints propres : c'est ainsi que nous trouvons dans le célèbre héortologe romain du milieu du IVe siècle les noms de saint Cyprien et des saintes Perpétue et Félicité, qui étaient des martyrs de l'église de Carthage, fille, il est permis de le croire, de l'église de Rome et, certainement, en fréquente correspondance avec elle. Mais aucun lien semblable n'a existé entre l'église de Smyrne et celles d'Antioche ou de Constantinople, et saint Jean Chrysostome n'eut avec cette église aucune relation personnelle. On ne voit pas dès lors à quel titre ou à quelle occasion il eût prononcé un panégyrique de saint Polycarpe, et l'on est amené ainsi à conclure que le discours transcrit dans le palimpseste de Bruxelles doit être ajouté aux nombreux pseudépigraphes qui se sont glissés dans la collection des œuvres du grand orateur chrétien de l'Orient.

Quant aux Actes de saint Grégoire d'Arménie conservés par notre manuscrit, ils se présentent comme un résumé succinct de ceux qui ont été publiés sous le nom d'Aga-

thange. C'est ce qui ressort aussitôt de la comparaison entre les fragments déchiffrés par M. Bidez et les passages parallèles relevés par lui dans le texte connu, lequel, dans sa forme actuelle, représente une rédaction bien postérieure à l'époque de l'écrivain arménien du IVe siècle (1). Avons-nous vraiment ici un abrégé fait sur la recension la plus longue? Ou bien cette recension serait-elle une amplification de la version du palimpseste? Pourrait-on même espérer que celui-ci nous donne la composition primitive d'Agathange? Il serait difficile de répondre à ces questions tant qu'on n'aura pas sous les yeux une transcription plus complète du texte mis ici au jour pour la première fois.

Ce qu'on peut dire sans témérité, après examen des parties déchiffrées du ménologe, c'est qu'il n'est point emprunté au fameux recueil de Métaphraste et qu'il faut très probablement le classer parmi les ménologes antérieurs (2).

Le document en devient doublement précieux. Aussi n'hésité-je pas à proposer à la Classe de voter des remerciements à M. Bidez pour cette intéressante communication et l'impression de celle-ci dans son *Bulletin.* »

M. J.-C. Vollgraff déclare se rallier aux conclusions de ses savants confrères. En conséquence, la Classe décide l'impression au *Bulletin* du travail de M. Bidez.

---

(1) Voy. Victor Langlois, *Collection des historiens de l'Arménie,* t. Ier (Firmin Didot, 1867), pp. 99-101.

(2) Voy. *Analecta Bollandiana,* t. XVI (1897), pp. 312 et suiv.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

—

M. H. Denis donne lecture de la première partie d'un travail portant pour titre : *Sur l'histoire contemporaine des prix agricoles et l'évolution de l'agriculture et du système agraire.*

Il continuera la lecture de ce travail dans la prochaine séance.

—

Remarques critiques sur les œuvres philosophiques d'Apulée [quatrième série] (1); par P. Thomas, membre de l'Académie.

Le style d'Apulée appartient à l'ordre composite : tous les genres et toutes les époques de la latinité s'y trouvent confondus (2). Le philosophe de Madaure avait une vaste lecture et une mémoire excellente. Aussi les imitations

(1) Voir *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique,* 3e série, t. XXXV, n° 6, pp. 993-1012, 1898; *Bull., etc.* (Classe des lettres, etc.), n° 6. pp. 470-484, 1899; n° 3, pp. 143-165, 1900.

(2) « Wer etwa von der Lectüre Ciceros zu Apuleius übergeht empfängt sofort einen fremdartigen Eindruck : statt einer einheitlichen Sprache *ein Durcheinander von Ausdrucksmitteln aller Perioden der römischen Literatur,* statt einer diskreten Verwendung der Kunstmittel eine masslose und geschmacklose Rhetorik.» W. Kroll, *Rhein. Museum,* t. LII, p. 569, 1897.

et les réminiscences abondent-elles dans ses œuvres. Amoureux de l'éclat et de la couleur, recherchant les expressions frappantes, rares et singulières, il avait étudié particulièrement les poètes tant de l'époque archaïque que de l'âge classique. Un jeune savant autrichien, M. Frédéric Gatscha, a dressé récemment la liste des emprunts que leur a faits Apulée (1). Je me propose de compléter cette liste pour ce qui concerne Lucrèce (2), en me bornant toutefois à l'examen des opuscules philosophiques d'Apulée, y compris le prétendu prologue du *De deo Socratis* (3). Les passages déjà signalés par M. Gatscha sont marqués d'un astérisque (4).

Je cite Apulée d'après l'édition de M. Goldbacher (5)

---

(1) FRIDERICUS GATSCHA, *Quaestionum Apuleianarum capita tria; c. 1 : De Apuleio studioso poetarum Latinorum lectore*, dans les *Dissertationes philologae Vindobonenses*, vol. VI, pp. 141-158. Vienne, 1898.

(2) Il est assez étrange que, dans sa dissertation *Ueber Lucrez und sein Verhältniss zu Catull und Späteren* (Progr. Kiel, 1872), J. JESSEN ne dise pas un mot d'Apulée.

(3) Voy. *Remarques critiques, etc.*, dans le *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), nº 3, pp. 143-159, 1900.

(4) M. Gatscha (p. 153) rapproche le passage du *De mundo* sur la pluie (c. 9, p. 112, l. 28 et suiv.) de Lucrèce, VI, 517 et suiv. J'ai laissé de côté ce rapprochement parce que, malgré l'analogie des idées, rien ne trahit un emprunt de la part d'Apulée, qui ne fait que suivre le texte grec. Pour la même raison, je n'ai pas mentionné les passages du *De mundo* sur le tonnerre et l'éclair (c. 15, p. 117, l. 10 et suiv. = Lucr., VI, 164-172, 183-184), sur les tremblements de terre (c. 18, p. 119, l. 24 — p. 120, l. 1 = Lucr., VI, 577-584), sur la demeure des dieux (c. 33, p. 130, l. 15-18 = Lucr., III, 18-22), sur Phaéthon (c. 34, p. 131, l. 15-17 = Lucr., V, 396 et suiv.).

(5) Vienne, 1876.

et Lucrèce d'après l'édition que M. Cyrille Bailey a donnée dans la *Scriptorum classicorum Bibliotheca Oxoniensis* (1).

*
* *

Prenons d'abord le *De deo Socratis*.

Tout au commencement de ce traité (c. 1, p. 5, l. 12 — p. 6, l. 3), Apulée se livre à une digression sur les causes des phases de la lune : *lunam... seu corniculata seu dividua seu protumida seu plena sit, varia ignium face, quanto longius facessat a sole, tanto largius conlustrata, pari incremento itineris et luminis, mensem suis auctibus ac dehinc paribus dispendiis aestimans, sive illa proprio sibi et perpeti candore pollens, ut Chaldaei arbitrantur, parte luminis compos, parte altera cassa fulgoris, pro circumversione oris discoloris multiiuga speciem sui variat, seu tota proprii candoris expers, alienae lucis indigua, denso corpore et laevi ceu quodam speculo radios solis obstipi vel adversi usurpat et, ut verbis utar Lucretii, « notham proprio iactat de corpore lucem »* ... (2). Indépendamment de la citation, d'ailleurs inexacte (3), qui la termine,

(1) Oxford, Clarendon Press, s. d. (vient de paraître).

(2) Le texte que j'ai adopté est celui de Lütjohann, avec quelques changements.

(3) Lucrèce (V, 575-576) a écrit :

Lunaque sive notho fertur loca lumine lustrans
Sive suam proprio iactat de corpore lucem.

toute cette digression est empruntée à Lucrèce; c'est le résumé d'un passage du *De rerum natura* (V, 705-728) :

Luna potest solis radiis percussa nitere
Inque dies magis id lumen convertere nobis
Ad speciem, quantum solis secedit ab orbi,
Donec eum contra pleno bene lumine fulsit
Atque oriens obitus eius super edita vidit;
Inde minutatim retro quasi condere lumen
Debet item, quanto propius iam solis ad ignem
Labitur ex alia signorum parte per orbem;
Ut faciunt, lunam qui fingunt esse pilai
Consimilem cursusque viam sub sole tenere.
Est etiam quare proprio cum lumine possit
Volvier et varias splendoris reddere formas.
Corpus enim licet esse aliud quod fertur et una
Labitur omnimodis occursans officiensque
Nec potis est cerni, quia cassum lumine fertur.
Versarique potest, globus ut, si forte, pilai
Dimidia ex parti candenti lumine tinctus,
Versandoque globum variantis edere formas,
Donec eam partem, quaecumque est ignibus aucta,
Ad speciem vertit nobis oculosque patentis;
Inde minutatim retro contorquet et aufert
Luciferam partem glomeraminis atque pilai;
Ut Babylonica Chaldaeum doctrina refutans
Astrologorum artem contra convincere tendit...

Inutile d'insister sur la similitude des idées et des expressions. Aux mots *denso corpore et laevi ceu quodam speculo,* comparez aussi Lucrèce, IV, 150-151 :

At cum SPLENDIDA *quae constant opposta fuerunt*
DENSA*que, ut in primis* SPECULUM *est ...*

C. 2 (p. 6, l. 18-19), il s'agit des étoiles : *pictis noc-*

tibus SEVERA *gratia, torvo decore.* Cela fait penser aux mots de Lucrèce (V, 1190) : *et noctis signa* SEVERA.

* C. 3 (p. 8, l. 1) : *penuria sermonis humani.* Cf. Lucr., I, 832, et III, 260 : *patrii sermonis egestas*; I, 139 : *egestatem linguae.*

C. 9 (p. 13, l. 17-18) : ... *id genus corporum texta, quae* NEQUE TAM BRUTA QUAM *terrea* NEQUE TAM LEVIA QUAM *aetheria ... sint.* Cf. Lucr., V, 474-475 :

> *Quod* NEQUE TAM *fuerunt* GRAVIA *ut depressa sederent,*
> NEC LEVIA *ut possent per summas labier oras,*

et VI, 102-104 :

> *Praeterea* NEQUE TAM CONDENSO CORPORE *nubes*
> *Esse queunt* QUAM *sunt lapides ac tigna,* NEQUE *autem*
> TAM TENUES QUAM *sunt nebulae fumique volantes.*

Poursuivons la citation (VI, 105-107) :

> *Nam cadere aut bruto deberent pondere pressae*
> *Ut lapides, aut ut fumus constare nequirent*
> *Nec cohibere nives gelidas et grandinis imbris,*

et comparons ce passage du c. 10 du *De deo Socratis* (p. 13, l. 23 — p. 4, l. 2) : *Neque enim procul ab hac corporis subtilitate nubes concretas videmus, quae si usque adeo leves forent, ut ea quae omnino carent pondere, numquam infra iuga, ut saepenumero animadvertimus, gravatae caput editi montis ceu quibusdam curvis torquibus coronarent; porro si suapte natura spissae tam graves forent, ut nulla illas vegetioris levitatis admixtio sublevaret, profecto non secus quam plumbi rodus et lapis suopte nisu caducae terris inliderentur.*

Dans le même chapitre (p. 14, l. 3), la métaphore *in aëris pelago* n'a point été créée par Apulée; elle se trouve dans Lucrèce (V, 276) : AËRIS *in magnum fertur* MARE.

C. 11 (p. 14, l. 23-24) : *Sed* FILA *corporum possident* RARA *et splendida et* TENUIA *usque adeo, ut etc.* Cf. Lucr., II, 341 : *Esse pari* FILO *similique adfecta figura;* IV, 88 : SUBTILI *praedita* FILO; V, 572 (571) : *Forma quoque hinc solis debet* FILUM*que videri;* 581 : *minui* FILUM; 588-589 : *mutare... alteram utram in partem* FILUM.

Filum, dans cette acception, se rencontre non seulement chez Lucrèce, mais encore chez Plaute, Lucilius, Varron, tous auteurs qu'Apulée a également mis à contribution. Mais il y a apparence que l'expression *fila corporum possident rara... et tenuia* est calquée sur le *subtili praedita filo* de Lucrèce (1).

C. 12 (p. 15, l. 26 — p. 16, l. 14) : *Porro autem qui potest videri perfectus fuisse, qui a priore statu ad alium rectiorem statum migrat, cum praesertim nemo capessat nova, nisi quem poenituit priorum? non potest enim subsequi illa mutata ratio sine praecedentium infirmatione.* Cf. Lucr., V, 168-171 :

Quidve novi potuit tanto post ante quietos
Inlicere ut cuperent vitam mutare priorem?
Nam gaudere novis rebus debere videtur
Cui veteres obsunt.

C. 19 (p. 22, l. 9-12) : ... *alterius verbo reguntur ac...*

---

(1) Cf. Arnobe; III, 13 : *Deos...* FILO... *atterminatis humano;* VI, 13 : FILUM *capitis prostituti Cythereia in simulacra traducere.* — Arnobe imite souvent Lucrèce; voy. J. JESSEN, *ouv. cité*, pp. 17-20.

consilia ex alienis vocibus colligunt et, ut ita dixerim, non animo sed auribus cogitant. Cf. Lucr., V, 1133-1134 :

Quandoquidem sapiunt alieno ex ore petuntque
Res ex auditis potius quam sensibus ipsis (1).

Ce que fournit le traité *De Platone et eius dogmate* est fort peu de chose. Je relève l'emploi de *fluvidus* (I, 7, p. 69, l. 11; cf. Lucr., II, 452, 464, 466), de *nativus* dans le sens de « qui a eu un commencement » (I, 8, p. 70, l. 16; cf. Lucr., II, 1088; III, 417; V, 60, 66, 238, 241, 243, 321, 376; VI, 44), et la phrase (I, 9, p. 71, l. 6-7) : *Detur enim venia novitati verborum rerum obscuritatibus servienti,* qui rappelle Lucr., I, 136-139 :

Nec me animi fallit Graiorum OBSCURA REPERTA
Difficile inlustrare Latinis versibus esse,
Multa NOVIS VERBIS *praesertim cum sit agendum*
Propter egestatem linguae et rerum novitatem.

En revanche, les imitations et les réminiscences sont nombreuses dans le *De mundo*. Il semble qu'avant d'écrire cette traduction ou plutôt cette libre paraphrase du Περὶ κόσμου du Pseudo-Aristote, Apulée ait relu Lucrèce en vue d'enrichir son vocabulaire et d'orner son style.

* C. 3 (p. 109, l. 2-3) : *sinceriore interdum* LUCE VESTITUR est une métaphore empruntée à Lucrèce (II, 148) :

Quam subito soleat sol ortus tempore tali
CONVESTIRE *sua perfundens omnia* LUCE (2).

(1) Pacuvius avait dit dans le *Chryses* (fr. V, p. 98 des *Tragicorum ragmenta* de Ribbeck, 3e éd., Leipzig, Teubner, 1897) :

... Nam isti qui linguam avium intellegunt
Plusque ex alieno iecore sapiunt quam ex suo,
Magis audiendum quam auscultandum censeo.

(2) Cf. Arnobe, I, 2 : *Sol... cuius omnia* LUCE VESTIUNTUR.

Apulée a trouvé trop prosaïque l'expression de l'original : λαμπρότερος γίνεται.

* C. 9 (p. 112, l. 27-28) : *Ergo aër actus in nubem nubilum denset et ea crassitudo aquarum* FETU GRAVIDATUR (1). Cf. Lucr., I, 253 : *Crescunt ipsae* FETU*que* GRAVANTUR. Le texte grec porte : Νέφος δ' ἐστὶ πάχος ἀτμῶδες συνεστραμμένον, γόνιμον ὕδατος. La traduction latine n'est qu'un à peu près (car γόνιμον ὕδατος = *vim habens aquae gignendae*), mais elle fait image.

C. 25 (p. 125, l. 16-17) : ... *terram ... parientem atque educantem nec* [*oc*]*casibus* FATIGARI *nec saeculis anilitari*. Ces derniers mots sont destinés à rendre : τὴν ἀγήρω φύσιν ... τηρεῖ. Apulée avait peut-être présent à l'esprit ce vers de Lucrèce (V, 827) :

Destitit (sc. *terra*), *ut* MULIER SPATIO DEFESSA VETUSTO.

Cf. II, 1150 : EFFETA *tellus ;* 1174 : SPATIO AETATIS DEFESSA VETUSTO.

C. 29 (p. 128, l. 5-6) : *caelum* CONFIXUM *vaporatis et* RADIANTIBUS STELLIS. Cf. Lucr., V, 1205 : STELLIS*que* MICANTIBUS *aethera* FIXUM. Le grec dit tout uniment : τὰ ἄστρα ... καὶ ὁ σύμπας οὐρανός.

Ibid. (p. 128, l. 7), Apulée rend ὁ παμφαὴς ἥλιος par *sol omnituens*. *Omnituens* ne se rencontre avant lui que dans Lucrèce (II, 942).

Parmi les traits qu'Apulée a ajoutés à l'original (2),

---

(1) *Gravidatur* est la leçon de B ; les manuscrits inférieurs ont *gravidat*.

(2) Voy. JONATHAN HOFFMANN, *De libro Pseudapuleiano de Mundo*, pp. 221 et suiv. (*Acta Seminarii philologici Erlangensis*, edd. Iwanus Müller et Eduardus Woelfflin, vol. II, pp. 213-237, Erlangen, 1881.) — Les listes que M. J. Hoffmann a dressées des passages où Apulée s'écarte du texte grec, sont loin d'être complètes.

il en est plusieurs qu'il a manifestement puisés dans le *De rerum natura*.

C. 1 (p. 107, l. 5-7) : *Supernis omnibus, ut videri potest, aëris liquiditate* AD MODUM TEGMINIS *saeptis et opertis*. Le grec dit simplement : τὸ δ' ὕπερθεν αὐτῆς (sc. τῆς γῆς) πᾶν τε καὶ πάντῃ πεπερατωμένον. Cf. Lucr., I, 992 : *sub caeli* TEGMINE ; II, 663 : *eodem sub* TEGMINE *caeli* ; V, 1016 : *caeli sub* TEGMINE (1).

Au sujet des exhalaisons délétères, le grec n'a que cette courte phrase : τὰ δὲ (sc. πνεύματα) καὶ παντάπασιν ἀναιρεῖ, καθάπερ τὸ ἐν Φρυγίᾳ. Apulée prétend avoir vu lui-même, près d'Hiérapolis en Phrygie, une ouverture naturelle d'où sortaient des vapeurs méphitiques, et il continue en ces termes (c. 17, p. 119, l. 16-20) : *Sive illa, ut poetae volunt,* DITIS SPIRACULA *dicenda sunt, seu* MORTIFEROS ANHELITUS *eos credi prior ratio est, proxima quaeque animalia* ET IN ALVUM PRONA ATQUE PROIECTA VENENATI *spiritus contagione* CORRIPIUNT *et vertice circumacta interimunt*. Cf. Lucr., VI, 756 et suiv. :

> *In Syria quoque fertur item locus esse videri,*
> QUADRUPEDES *quoque quo simul ac vestigia primum*
> *Intulerint, graviter vis cogat concidere ipsa,*
> *Manibus ut si sint divis mactata repente.*
> *Omnia quae naturali ratione geruntur,*
> *Et quibus e fiant causis apparet origo ;*
> IANUA *ne forte his* ORCI *regionibus esse*
> *Credatur, post hinc animas Acheruntis in oras*
> *Ducere forte deos manis inferne reamur,* etc.

(1) Cf. Arnobe, VI, 4 : *sub aetherio tegmine.*

Ibid., 818 et suiv. :

Sic et Averna loca alitibus summittere debent
MORTIFERAM VIM, *de terra quae surgit in auras,*
Ut spatium caeli quadam de parte VENENET ;
Quo simul ac primum pennis delata sit ales,
Impediatur ibi caeco CORREPTA VENENO, etc.

C. 23 (p. 123, l. 23-25) : *Imbribus etiam madefacta* (sc. *terra*) *non solum ad educandos fetus suos opimatur, verum etiam pestifera contagione proluitur.* L'original porte seulement : καθαιρομένη τ' ὄμβροις ἀποκλύζεται πάντα τὰ νοσώδη. Nous n'avons pas besoin de supposer, avec Vulcanius (1), qu'il y a une lacune dans le texte du Pseudo-Aristote. Apulée s'est rappelé ces vers de Lucrèce (I, 192-193) :

Huc accedit uti SINE CERTIS IMBRIBUS ANNI
Laetificos nequeat FETUS *summittere tellus,*

et en a tiré de quoi enjoliver et arrondir sa phrase.

C. 34 (p. 131, l. 9-10) : *Namque immodicis tremoribus terrarum dissiluisse humum* ET INTERCEPTAS URBES CUM POPULIS *saepe cognovimus.* Les mots soulignés sont une addition du traducteur (il y a dans le grec : σεισμοί τε

(1) « Apuleius praeter eam utilitatem quam terrae ex imbribus accidere vult Aristoteles, nimirum quod ἀποκλύζεται πάντα τὰ νοσώδη, eam etiam addit, quod imbribus foetus terrae opimentur. Mihi tamen accuratius paulo et Aristotelis et Apuleii verba intuenti et perpendenti non tam hoc ab Apuleio additum quam aliquid in Aristotele deesse videtur. »

γὰρ ἤδη βίαιοι πολλὰ μέρη τῆς γῆς ἀνέρρηξαν). La source de cette addition est dans Lucrèce, VI, 585-590 :

In Syria Sidone quod accidit et fuit Aegi
In Peloponneso, quas exitus hic animai
Disturbat urbis et terrae motus obortus.
Multaque praeterea ceciderunt moenia magnis
Motibus in terris et multae per mare pessum
Subsedere SUIS PARITER CUM CIVIBUS URBES.

Assez souvent Apulée se permet de modifier la pensée de son auteur (1). En deux endroits, il le fait en puisant dans Lucrèce :

1° Le Pseudo-Aristote, parlant des grandes perturbations atmosphériques (vents, orages, tempêtes), dit : διὰ δὲ τούτων τὸ νοτερὸν ἐκπιεζόμενον τό τε πυρῶδες διαπνεόμενον εἰς ὁμόνοιαν ἄγει τὸ πᾶν καὶ καθίστησιν. Dans Apulée (c. 22, p. 125, l. 13-14), nous lisons : ... *et rursus* PLACATIS *omnibus amoena laetitia mundi* RESERATUR. Il y a là, je pense, une réminiscence des vers de Lucrèce (I, 9 et 11) :

PLACATUM*que nitet diffuso lumine caelum*
. . . .
Et RESERATA *viget genitabilis aura Favoni.*

2° Au chapitre VI du Περὶ κόσμου, le Pseudo-Aristote cite ces vers de l'*OEdipe-Roi* (4-5) :

Πόλις δ' ὁμοῦ μὲν θυμιαμάτων γέμει,
Ὁμοῦ δὲ παιάνων τε καὶ στεναγμάτων.

Apulée y substitue cette description de son cru (c. 35, p. 132, l. 30 — p. 133, l. 1) : *Videasque illam civitatem*

(1) Voy. J. HOFFMANN, *ouv. cité*, pp. 224 et suiv.

pariter spirantem Panchaeis odoribus *et graveolentibus caenis, resonantem hymnis et carminibus et canticis, eandem etiam lamentis et ploratibus eiulantem.* L'expression *Panchaei odores* est empruntée à Lucrèce (II, 417) :

Araque Panchaeos *exhalat propter* odores.

De plus, l'antithèse *Panchaeis odoribus — graveolentibus caenis* doit avoir été suggérée à Apulée par l'ensemble du passage de Lucrèce (II, 414-417) :

Neu simili penetrare putes primordia forma
In naris hominum, cum taetra cadavera torrent,
Et cum scena croco Cilici perfusa recens est
Araque Panchaeos exhalat propter odores.

*
* *

Ces rapprochements n'offrent pas seulement un intérêt littéraire : ils peuvent aussi servir à la critique du texte en confirmant certaines conjectures des savants ou certaines leçons des manuscrits.

Dans le soi-disant prologue du *De deo Socratis* (p. 2, l. 15), les manuscrits donnent : *Verbo subito sumpta sententia est.* M. de Wilamowitz-Moellendorff a corrigé avec beaucoup de vraisemblance : compta *sententia est.* Cf. Lucr., I, 950 : *qua constet* compta *figura.*

Ibid. (p. 2, l. 19-20) : ... *lapidem... laeviter* extimas *oras ad unguem coaequatum. Extimas* est une heureuse correction de Saumaise ; les manuscrits ont *exoptimas oras* (B), *ex optimas oras* (P) ou *ex optimis oris* (GAFL). Cf. Lucr., III, 219, et IV, 647 : extima *membrorum circumcaesura*, et V, 583 : *oris extremis.*

De deo Socratis, c. 1 (p. 5, l. 17, 19), j'ai transposé

pollens après *candore* (1). Cf. Lucr., I, 575 : *solida pollentia simplicitate;* II, 650 : *ipsa suis pollens opibus;* V, 745 : *auster fulmine pollens;* et surtout VI, 237 : *pollens fervore corusco.*

Ibid. (p. 5, l. 20 — p. 6, l. 1), les manuscrits portent : *alienae lucis indicia. Indicia* a été anciennement corrigé en *indi*GA. Hildebrand, suivi par M. Goldbacher et par Lütjohann, a écrit *indi*GUA. Quoique Apulée emploie ailleurs (*Metam.*, IX, 12) la forme masculine *indiguus,* je me demande s'il ne faut pas préférer ici *indiga,* qui se trouve dans Lucrèce, II, 650 : *nil indiga nostri.*

Ibid., c. 14 (p. 17, l. 9), B seul a conservé la véritable leçon *effigi*AE, tandis que les autres manuscrits ont *effigies* (2). Les formes *effigiae* et *effigias* sont employées par Lucrèce, IV, 46 (42), 85, 105.

Ibid., c. 16 (p. 19, l. 25), j'ai proposé (3) de corriger *prorsus custos* en PRIVUS *custos.* L'emploi fréquent de *privus* dans Lucrèce (III, 372, 389, 725; IV, 260, 566; V, 274, 733) pourrait être invoqué à l'appui de cette conjecture; mais le passage décisif, selon moi, se trouve dans Plaute, *Pseud.*, 865 : *Item his discipulis* PRIVOS CUSTODES *dabo.* Ce mot archaïque (4) devait plaire à Apulée.

---

(1) Voy. *Remarques critiques, etc.*, dans le *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), n° 6, pp. 471-472, juin 1899.

(2) Erwin Rohde a dit avec raison (*Rhein. Museum*, t. XXXVII, p. 149) : « *Effigiae* ist, als alterthümlich-vulgär und mit dem angefügten *et exuviae* gleichauslautend, vermuthlich von Apuleius selbst gesetzt. »

(3) Voy. *Remarques critiques, etc.*, dans le *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique,* 3e sér., t. XXXV, n° 6, p. 1000, juin 1898.

(4) A. Gell., X, 20, 4 : *Veteres « priva » dixerunt, quae nos « singula » dicimus.* Paul. ex Festo : *Privos privasque antiqui dicebant pro singulis.*

De Plat. et eius dogm., I, 18 (p. 80, l. 12), si l'excellente leçon de B : *diditur*, au lieu de *dividitur* (1), avait besoin d'être confirmée par un témoignage indirect, il suffirait d'alléguer les nombreux passages où Lucrèce s'est servi de ce verbe (II, 1136; III, 245, 477, 703, 707; IV, 240, 621, 629, 631, 955; V, 20, 268, 1093; VI, 2, 946, 1167).

De Mundo, c. 9 (p. 112, l. 14) : *cedente aëris molli aura. Aura* est une conjecture de M. Goldbacher. Les manuscrits ont : *molli curae* (BV), *molli cure* (MPL), *molli cura* (F). M. Goldbacher essaie de justifier sa conjecture en citant Lucrèce, I, 207, 785, et ailleurs; mais, dans cette locution, Lucrèce emploie toujours le pluriel : *aëris aurae*. La correction de Scaliger : *molli* NATURA est d'autant plus séduisante qu'on peut comparer Lucrèce, I, 281 : MOLLIS *aquae* ... NATURA, et surtout II, 230-234 :

Nam per aquas quaecumque cadunt atque aëra rarum,
Haec pro ponderibus casus celerare necesse est
Propterea quia corpus aquae NATURAQUE TENVIS
AËRIS *haud possunt aeque rem quamque morari,*
Sed citius CEDUNT *gravioribus exsuperata.*

Notons que l'idée que l'air cède au poids de la grêle n'est pas dans l'original grec; Apulée pourrait bien l'avoir empruntée à ce passage de Lucrèce. Cf. plus haut, p. 8.

Ibid., c. 26 (p. 125, l. 24-25) : *Erant inter eos et* DIVISA *officia*. Telle est la leçon de B; les autres manuscrits ont *diversa*. Cf. Lucr., IV, 489-490 : *Nam sorsum cuique potestas* DIVISA*st*.

---

(1) Voy. *Remarques critiques, etc.*, dans le *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 3e sér., t. XXXV, pp. 1006-1007, 1898.

L'état de la petite industrie en France d'après les statistiques récentes; par V. Brants, membre de l'Académie.

La question des *classes moyennes*, des *métiers*, préoccupe depuis quelque temps l'opinion publique, suscite des études importantes et même une *agitation* dans certains milieux. Il y a lieu de grouper les éléments de cette question avec une sollicitude attentive. Nous nous sommes, à diverses reprises déjà, attaché à en faire connaître quelques-uns pour l'Allemagne et pour l'Autriche (1), où les études de ce genre sont très développées depuis longtemps. En France, on est moins bien, même très peu outillé encore. Nous voudrions simplement indiquer où on en est dans ce pays, en prémunissant contre les conclusions prématurées tirées d'observations trop partielles, et contre des campagnes organisées sur un plan trop peu systématique et trop incomplet.

Cette question des classes moyennes est très vaste; nous n'en aborderons qu'un seul aspect : celui de la *petite industrie.* Or il y a, à côté d'elle, la question de la

(1) Nous avons publié à ce sujet des études fragmentaires que nous espérons compléter bientôt : *Le régime corporatif au XIXe siècle dans les États germaniques,* 1 vol. in-12; Louvain, 1894. — *Le régime de la petite industrie et l'apprentissage en Allemagne,* dans la RÉFORME SOCIALE DE PARIS, numéros des 16 avril et 16 mai 1898. — *Les métiers de la petite industrie en Allemagne et les premières applications de la loi corporative de 1897,* IBID., 16 mars 1900. — *L'état du régime corporatif en Autriche,* IBID., 16 juillet 1897. — *L'action de relèvement des métiers en Autriche,* IBID., 1er juillet 1900.

petite et moyenne propriété rurale, celle des formes commerciales, etc., il y a en un mot la répartition et la gradation des types producteurs dans les diverses branches, ce qu'on a appelé parfois, je ne sais pourquoi, du nom grec de *morphologie* industrielle.

Mais il n'y a pas seulement la dimension et la forme des ateliers *autonomes;* il y a dans l'étude de la hiérarchie, du groupement social, un autre point de vue : celui de la *répartition des revenus.* La question n'est pas la même. Il y a de petits et moyens producteurs; il y a de petits et moyens revenus possédés par des personnes de catégories sociales variées ; il faut donc distinguer l'*échelle des revenus* et l'*échelle des exploitations.*

On voit combien la matière se diversifie, se pluralise (1). Chaque élément demanderait une étude à part ; nous n'en abordons ici qu'un seul, et seulement pour la France : *la classe moyenne autonome dans l'industrie*, c'est-à-dire *la classe des artisans chefs de métiers.*

I.

Ce que nous disent les statistiques.

Voyons d'abord ce que nous révèle la statistique quant à l'état et au mouvement des formes industrielles en France.

---

(1) Ces divers points de vue sont indiqués avec des considérations que nous n'avons pas à examiner ici, par exemple par le professeur SCHMOLLER, *Was verstehen wir unter dem Mittelstande,* Göttingen, 1897 ; par le socialiste ÉD. BERNSTEIN, *Die Voraussetzungen des Sozialismus,* Stuttgart, 1899. Bernstein est, on le sait, dans son parti, le bruyant adversaire du programme marxiste.

Elle est bien moins fournie qu'en Allemagne, car ce n'est que tout récemment que l'on y est doté d'un recensement où les éléments utiles se trouvent groupés. On peut donc établir l'*état* des choses ; on ne peut en mesurer le *mouvement*. Ce n'est qu'au recensement de la population de 1896 que fut joint sérieusement le recensement spécial des industries et professions. Les premiers résultats en ont vu le jour en 1899 par les soins de l'*Office du Travail* (1).

Il n'y a donc pas moyen de procéder à un travail de comparaison, comme en Allemagne, avec les documents antérieurs.

Au seul point de vue de la statique, le recensement cependant est éloquent ; car, dans un pays si anciennement industriel que la France et dans les régions qui sont à cet égard réputées les plus avancées, il nous montre des chiffres vraiment élevés de petite industrie et de métiers. Sans prétendre assurément qu'une tendance « centripète » n'existe pas dans l'industrie française, nous constatons seulement la survivance et l'importance du groupe des métiers, même dans les milieux qui paraissent les moins favorables.

Certes ces statistiques françaises présentent une difficulté signalée déjà pour celles d'Allemagne : la distinction entre les petits patrons et les ouvriers isolés travaillant « à façon ou sans place fixe et unique ». On n'a pas raffiné, on les a tout bonnement mis sous la même

(1) Résultats statistiques du recensement des industries et des professions, t. I. Introduction Région de Paris au Nord et à l'Est (15 départements). Paris, Imprimerie nationale, 1899. — Le tome II vient de paraître.

rubrique. « Travailleurs disséminés, dit la note explicative du tableau, qui, suivant l'industrie, sont de petits patrons (exemple : cultivateurs), des ouvriers à façon chez eux (exemple : vanniers), des ouvriers sans place fixe et unique (exemple : couturière en journée). »

L'aveu est franc, dépouillé d'artifice ; il est honnête.

Le recensement français porte sur toutes les professions ; nous ne donnerons ici que quelques chiffres concernant ce qu'il appelle les « industries de transformation », les plus caractéristiques à notre point de vue dans quelques départements importants.

Répartition des établissements par nombre d'ouvriers occupés.

	Chiffre inconnu.	0	1-4	5-10	11-20	21-50	51-100	101-200	201-500	501-1000	1001-2000	2001-5000	+5000
Paris . .	4.367(?)	1.201	41.010	7.764	3.163	1.964	517	207	84	16	3	»	1
Banlieue de Paris.	400	470	9.076	1.734	662	400	139	65	37	13	1	»	»
Nord . .	163	1.732	20.601	2.994	1.203	924	400	296	250	64	20	3	»
Vosges. .	7	343	4.381	421	184	162	74	73	50	12	4	»	»
Somme .	4	1.499	7.633	850	309	276	106	57	18	3	6	»	»

Il est difficile, en présence de ces chiffres, de parler de la disparition de la petite et moyenne industrie. Sans doute, on ne peut établir de comparaison, parce que les données antérieures précises manquent, mais au point de vue statique, ces formes sont encore vivantes, et dans un pays où, plus anciennement qu'en Allemagne, l'industrie a pris un puissant développement. C'est en somme le petit et moyen atelier qui forment la grande masse de l'industrie française (1).

(1) Voir aussi des chiffres groupés par M. E. Fournier de Flaix, *Économiste français* du 19 août 1899.

Quelle est la valeur de ces chiffres?

Nous reconnaissons volontiers que cette statistique ne dit pas tout ; elle a néanmoins des mérites de méthode. Elle est à la fois *professionnelle* et *industrielle*, c'est-à-dire tâchant de réunir et de contrôler l'un par l'autre l'indication *individuelle* de la profession exercée, et celle de l'*établissement* où on l'exerce (1). Il n'en reste pas moins évident que subsistent les incertitudes de « frontière ».

Sans doute, la statistique française, en réunissant en une seule les deux statistiques allemandes, a évité les contradictions de celles-ci (2). Reste à savoir si pour cela ce résultat est objectivement exact ; l'erreur, on le sait, est plus fréquente, moins évitable, plus on descend dans l'échelle des *dimensions*. On a largement prouvé que le recensement uniquement *professionnel individuel* est illusoire; aussi n'y a-t-il pas lieu de tabler sur les statistiques françaises antérieures (3). Mais ici même il y a de l'incertitude et la méthode signalée quant aux petits patrons à domicile le prouve bien ; elle a d'ailleurs, nous l'avons dit, le mérite d'être loyale dans son aveu. Au surplus, comme toutes les statistiques, sa valeur est encore influencée par un « coefficient » d'exécution : la

(1) Sur la méthode du recensement, on trouve, dans le tome Ier, Introduction, l'exposé de la méthode employée et un rapport antérieur de M. Levasseur.

(2) Nous avons indiqué la critique de la statistique allemande et les sources qui y sont relatives dans nos travaux cités.

(3) Appréciations diverses : Voir *note 1*, et A. de Foville, *La France économique*, Paris, 1887, p. 49, etc. — Cheysson, *Le recensement des professions*. Conseil supérieur de statistique, compte rendu de la session 1887-1888, etc.

capacité et le zèle du fonctionnaire qui la met en œuvre. Ces réserves ne peuvent infirmer d'importantes constatations, mais appellent de la prudence dans l'emploi de certains chiffres.

Y a-t-il moyen de contrôler le recensement, notamment sur le point qui nous occupe : le nombre et la dimension des ateliers?

Quelques industries possèdent des enquêtes et statistiques spéciales, émanées, par exemple, de certaines chambres de commerce. Tel est le cas pour les textiles.

Il y a la constatation fiscale, servant de base à la perception du droit de patente. Certes le nombre des patentes et leurs catégories sont une indication très précieuse, mais, à notre point de vue, il est très fâcheux qu'on ne puisse y distinguer l'artisan du petit commerçant (1).

---

(1) Le chiffre des patentés indique un nombre considérable de commerçants et artisans autonomes. M. Paul Leroy-Beaulieu (*Traité d'économie politique*, t. I, p. 472) fait, au sujet de l'interprétation de ces chiffres, des réflexions qui en éclairent le sens et qu'il est inutile de reproduire ici. Les groupements ne nous permettent malheureusement pas de distinguer les commerçants des artisans.

Le même auteur indique le chiffre des cotes de la patente pour certaines années, entre autres :

1830	1,163,255	1879	1,640,764
1840	1,375,919	1886	1,654,548
1850	1,437,437	1891	1,673,885

Ajoutons :

1895	1,704,825
1898	1,741,104

Tout cela, même en déduisant les professions libérales et les doubles cotes, etc., constitue la preuve d'un nombre considérable

Les renseignements des inspecteurs de fabrique ont été invoqués à diverses reprises. On a signalé le nombre des établissements avec le chiffre des ouvriers employés, et on l'a fait au point de vue du « phénomène de la concentration ». Nous donnerons, à titre documentaire, ce relevé, tel qu'il résulte du rapport des inspecteurs de fabrique pour 1898 (1). Or il est incontestable qu'un pareil tableau n'a, au point de vue de la répartition des ateliers, qu'une valeur secondaire. Les inspecteurs n'ont aucune mission de recensement; ils doivent veiller à l'observation des lois sur le travail. Le nombre des établissements qu'ils signalent sont ceux qui ont été soumis à leur inspection, et non tous ceux qui existent. Il y a une question d'activité de leur part. Or il leur est très difficile

---

d'« autonomes », exerçant commerce ou métier à leur compte. Inutile de relever l'erreur qui consiste à confondre le chiffre des patrons industriels ou commerçants avec celui de la population qui vit de l'industrie et du commerce. Cette erreur a été commise au Sénat français; on l'a relevée dans une brochure de M. Destréguil, *La vérité sur les coopératives*, Tours.

(1) Etablissements occupant :

Moins de 10 ouvriers	262,089
De 11 à 20 —	17.461
— 21 à 50 —	11,235
— 51 à 100 —	4,636
— 101 à 200 —	2.432
— 201 à 500 —	1,248
Plus de 500 —	367
Ensemble	299,468

Bulletin de l'Office du Travail, numéro de février 1900, p. 170. Cf. Fournier de Flaix, *article cité* et *Revue d'économie politique. Chronique législative*, 1899, p. 16.

de connaître tous les établissements, les ateliers. Pour les *petits*, il n'y a pour ainsi dire aucun moyen sérieux. Sans doute, de grandes fabriques ne peuvent leur échapper, mais les petits ateliers... C'est en vain qu'à cet égard ils s'adressent aux mairies, aux *contributions*... Pour les ateliers de moins de 10 ouvriers, les indications des inspecteurs sont de mince valeur; de 10 à 50, elles sont insuffisantes; elles demeurent toujours en dessous de la réalité existante. Il peut arriver qu'un inspecteur zélé et actif trouvé des catégories d'ateliers qui ont échappé même au recensement; alors seulement son chiffre est important (1); mais s'il est inférieur à celui du recensement, il ne prouve rien (2).

Ces réflexions faites quant à la valeur des chiffres relevés, jetons un coup d'œil sur le passé.

Quand nous disions qu'il n'y a pas de chiffres français antérieurs à 1896, il s'agit évidemment des chiffres globaux d'un recensement officiel; car les recensements professionnels antérieurs ne peuvent servir utilement. Des calculateurs particuliers ont sans doute aussi cherché, comme en Allemagne, à établir des proportions rétrospectives. C'est ce qu'a fait notamment le vicomte d'Avenel, en prenant pour types représentatifs certaines villes dont il possédait les données. Il constate une diminution du nombre des petits patrons. Dans la ville de Sens, qui

---

(1) Evidemment nous mettons à part le cas d'indications de fantaisie données au petit bonheur; ce sont là des accidents. Il faut toujours les traiter comme tels.

(2) Dans le recensement publié, on indique chaque fois, à titre de comparaison, les chiffres d'établissements relevés par l'inspection, mais seulement au-dessus de 10 ouvriers.

avait une population moitié moindre en 1767 qu'aujourd'hui, il y avait 25 cordonniers, il n'y en a plus que 13 ; 11 marchands de drap, il y en a 8 ; 24 menuisiers, il y en a 9. Périgueux avait 56 boulangers en 1674 et n'en a plus que 30 ; 24 cordonniers, il en reste 10 ; 18 tailleurs, il y en a 15, etc. (1). Mais on voit combien cela est peu de chose eu égard à l'étendue de la France. En réalité, on ignore la situation. Avec plus d'études comparées, on aboutirait peut-être à des constatations analogues à celles d'Allemagne et d'ailleurs, en ce qui concerne la survivance et la vitalité de divers métiers.

Et que peuvent ces quelques aperçus isolés contre la preuve de la masse existante des petits métiers qui, à leur compte, ne pourrait être si considérable?

Et voilà la difficulté d'interpréter les statistiques, car l'ouvrier façonnier travaillant avec d'autres, pour un magasin, a l'air d'un patron ; en dépit de tout cela, il n'en reste pas moins incontestable que *dans l'ensemble la masse de l'industrie décentralisée demeure énorme*, comme le constate M. Fournier de Flaix à propos du dernier recensement (2).

Il est incontestable que, en France, les études et les enquêtes sur cette grave question sont encore *insuffisantes*.

---

(1) Ces chiffres ont été groupés dans un rapport pessimiste au Congrès de la petite bourgeoisie d'Anvers (septembre 1899) par M. Franz Funck-Brentano. Il a été publié dans la *Réforme sociale* de Paris du 16 octobre 1899.

(2) Voir aussi les réflexions du journal autrichien de la petite industrie : *Das Kleingewerbe*, de Brunn (Moravie), numéro du 16 octobre 1899 : *Die Grossindustrie und das Kleingewerbe*, à propos du recensement français.

Elles ne peuvent, comme pour l'Allemagne, nous faire juger la situation d'ensemble. Là, nous voyons clairement que la petite industrie souffre sur certains points, mais subsiste; nous voyons aussi qu'il faut travailler et aider à ce qu'elle puisse résister, s'organiser et se maintenir dans l'avenir avec succès. En France, on possède sans doute des rapports des Chambres de commerce sur l'industrie textile, mais personne n'ignore que c'est, de toutes les industries, celle où la concentration a opéré avec une énergie qui l'a fait prendre comme exemple classique de la décadence des *petits métiers*. Même réflexion pour les détails historiques sur l'industrie houillère, si intéressants soient-ils; les données sont encore trop partielles, trop éparses, ne présentent que des fragments du tableau et par conséquent risquent d'en faire mal juger le caractère. C'est ce qu'il nous faut encore examiner d'un peu plus près.

II.

La crise et les plaintes de la petite industrie.

Les documents français ne nous permettent pas de bien constater le *mouvement* des faits; en matière de petite industrie, nous avons signalé l'*ensemble* du *fait actuel*. N'y a-t-il donc pas de *crise?* Expliquons-nous. Il y a bien une *crise,* mais cette crise, la statistique n'en donne qu'une très faible idée. Le même phénomène a été constaté pour l'Allemagne. La statistique, fût-elle même détaillée, est souvent difficile à interpréter. Elle donne des chiffres et tout n'est pas dans ces chiffres. Nous voyons, par ceux-ci, qu'en France le nombre des petits ateliers est considé-

rable. Nous voyons en Allemagne que leur recul est très lent dans l'ensemble, qu'ils se maintiennent même très nombreux, surtout dans les régions où la population est peu agglomérée. Mais, en Allemagne (1), plus qu'en France, à côté des statistiques il y a des enquêtes, des observations sur la vie des métiers. Là on voit les faits en action et l'on constate que si les métiers subsistent, ils sont cependant en proie, dans certains milieux, à une crise qui les secoue, les menace et les déprime.

Ces constatations sont bien aisées à concilier : une catégorie industrielle, tout comme un individu, peut être attaquée dans sa vigueur, sa prospérité, même vivement, et pourtant résister et subsister. Les chiffres statistiques prouvent sa résistance, sa survivance numérique. Les enquêtes et les monographies révèlent sa vitalité, sa santé, comme ses souffrances et ses difficultés.

Or il est facile de constater ici encore la nature de la crise dont souffrent certains métiers de l'industrie ; elle se révèle en divers phénomènes, par diverses causes ; c'est la prépondérance du capital qui rend la lutte inégale et difficile. Elle n'est pas aussi intense partout. Nous avons signalé les exemples bien connus des industries houillères et textiles ; à la campagne, et même en ville dans certains métiers où l'habileté de la main-d'œuvre a une importance prédominante, où le produit est non un article de masse mais de spécialité personnelle, le métier garde au contraire toute sa vigueur, etc.

La crise existe, mais dans les milieux agglomérés plus

(1) Nous en avons indiqué les éléments dans les divers travaux cités plus haut, où nous avons étudié la petite industrie allemande

que dans les autres, dans les industries mécaniques plus que dans les autres, etc. Elle a deux manifestations économiques et sociales, inégales aussi naturellement, mais maintes fois signalées, qui sont comme le résumé de la dépression des métiers ; ces manifestations sont solidaires aussi entre elles ; les voici :

D'abord la difficulté croissante pour certains métiers de vivre avec leurs anciens procédés et méthodes, de conserver leur clientèle, de boucler en bénéfice leur budget ; puis la difficulté croissante aussi de s'établir, de se fonder, les ressources nécessaires au succès étant toujours plus élevées, c'est-à-dire que se resserre sans cesse la possibilité d'arriver au patronat indépendant.

Le métier a de la peine à s'établir, les avenues qui mènent à l'indépendance économique se rétrécissent, c'est le capital qui donne l'autonomie ; une fois constitué, le métier est moins indépendant par 'e qu'il lui faut plus de ressources pour faire face aux conditions du marché, et qu'il dépend même, dans ses conditions d'existence, d'un capital qui le domine et le déprime parfois.

Il y a là des phénomènes de compression et de dépression qui se révèlent de diverses parts et qui échappent à la statistique numérique. On a donc bien raison de dire qu'en pareille matière, comme en toutes d'ailleurs, les chiffres ne sont pas tout ! Si ceux-ci révèlent une concentration effective et énergique sur certains terrains, il n'en est pas ainsi partout ; ils montrent dans l'ensemble une survivance considérable. L'observation montre que la vie des survivants est prospère en certains milieux ; difficile et déprimée, souffreteuse et menacée dans d'autres. Elle révèle aussi la cause de la dépression et suggère les moyens d'y remédier. Ces moyens sont de nature diverse

et ils sont tout spécialement destinés à procurer au métier les ressources nécessaires à la lutte : c'est la reconstitution du métier par l'instruction *technique spéciale* et le capital *associé*.

En France, l'organisation de ce travail est encore très peu développée. Sous ce rapport, les pays germaniques ont une avance énorme. Les Français en sont à la campagne surtout négative et critique, nécessaire sans doute en elle-même, bien que souvent immodérée et excessive. Les *métiers* les occupent jusqu'ici bien moins que les *intermédiaires du petit commerce;* et leur politique active se résume presque uniquement dans la lutte contre les *coopératives* et les *grands magasins* (1). C'est si fort réduire la question, que nous avons peu de chose à en dire, nous occupant au contraire surtout des *métiers*, c'est-à-dire de l'*artisan fabricant*.

Les études de M. du Maroussem sont presque les seules qui s'attachent directement à la question du métier, avec les introductions qu'y a mises M. Funck-Brentano ; et ce point de vue se manifeste surtout dans ses volumes (2) sur les *Ébénistes du Faubourg Saint-Antoine* et sur le *Jouet parisien*, où ils montrent l'artisan indépendant rapetissé et asservi par le grand capital. Nous ne partageons certes pas toutes leurs idées, mais elles sont

---

(1) C'est l'influence de ces deux institutions modernes qu'ils visent surtout; assurément ils les examinent aussi, quant aux métiers par contre-coup, mais très accessoirement. Le commerce est l'objet principal de la Ligue syndicale pour la défense des intérêts du travail, de l'industrie et du commerce, qui a groupé à Paris beaucoup d'adhérents Nous ne pouvons apprécier ici leur politique ni étudier cette question.

(2) In-8°, Paris, Rousseau.

suggestives et caractéristiques; ils montrent, dans certaines industries, le mouvement qui resserre la subordination, menace la hiérarchie des producteurs libres, la détruit parfois et aggrave la question ouvrière et prolétaire par l'appoint des classes moyennes dépossédées, déclassées, révoltées.

Ces enquêtes ont un défaut grave, — d'ordre tout externe, — c'est de se limiter à la *ville de Paris;* or il est évident qu'on ne peut juger de la situation de la petite industrie par ce qui se passe à Paris, marché concentré par excellence et où les avantages de l'agglomération sont les plus décisifs. Neus sommes donc tenté de récuser, à bon droit, les constatations qu'on voudrait généraliser. On n'a donc pas pour la France le moyen de s'édifier sur la situation réelle du pays, car Paris, en cela bien moins qu'en toute autre matière, Paris n'est pas la France. Or il faut se garder des plaintes et des allégations « émotionnaires », surtout en présence de chiffres très expressifs. Si les chiffres ne sont pas tout, ils sont quelque chose, et pour les paralyser il faut leur opposer des faits précis et relevants.

Il ne faut donc ni contester ni exagérer ces phénomènes; il ne faut point non plus en nier l'importance. Certes, nous l'avons montré et nous allons y revenir, cette *prolétarisation*, ce *déclassement* des forces « indépendantes » laborieuses n'est pas universel ni absolu; les chiffres le montrent. La loi absolue de la concentratoin évolutive, qui porte le nom de Karl Marx, n'est plus soutenable, on le sait. D'autre part, la lutte est parfois difficile et il y a intérêt social à conserver cet élément autonome de l'*artisan maître*. C'est ce que les Allemands ont bien compris. Il ne faut pas en conclure que les transformations industrielles amènent *nécessairement*

des révoltés chroniques, mais qu'il y a intérêt pour la paix à maintenir un degré suffisant d'autonomie, de liberté sociale dans les masses, à conserver un groupe de classes moyennes fort et organisé. Cela n'est pas possible partout, nous disons dans toutes les industries. Mais il y a des compensations. Là, l'autonomie se gardera par une classe d'artisans instruits et formés à la défense intelligente de leurs intérêts. Ailleurs l'autonomie sera sauvegardée par un groupement syndical, combinant les garanties nécessaires contre l'oppression éventuelle du dehors comme contre celle qui peut venir du dedans. La politique d'équilibre social demande de ces contrepoids et nous n'avons pas ici à analyser tous les moyens de les constituer. Conserver une classe d'artisans est possible et c'est un de ces contrepoids.

Nous tenons cependant à protester contre un certain pessimisme qui croit que toute la classe moyenne disparaît. Si la classe moyenne du métier souffre, elle ne disparaît pas, puis — autre point de vue — il faut se garder de trop rétrécir la notion de la classe moyenne. En réalité, elle subit ce que je nommerai volontiers un *virement ;* il y a une classe moyenne industrielle de contremaîtres, d'ingénieurs, sous-ingénieurs d'entreprises privées et de coopératives de tous degrés, d'employés industriels et commerciaux de tous grades qui forment des phalanges nombreuses et nullement *prolétariennes* dans le sens fâcheux qu'on veut donner à ce mot. Ce sont au contraire des éléments sociaux dotés de revenus moyens (1), parfois

---

(1) Sur la diffusion des *revenus*, il y a une littérature spéciale que nous n'abordons pas ici; elle est hors de notre sujet direct, nous y reviendrons ailleurs. Rappelons seulement les travaux de M. Neymarck sur le morcellement des valeurs mobilières. Paris, 1896.

même assez élevés. Ce sont en grande partie aussi des classes moyennes créées par le travail mental industriel. En nier la valeur, en nier le mérite social, sous prétexte de subordination hiérarchique, est un étrange abus de termes. La classe moyenne subit une transformation, et son éducation la consolidera, comme celle des métiers a dû le faire autrefois. Dans la classe ouvrière même, il se forme une sorte de classe moyenne par le groupement et l'organisation. On ne peut soutenir que les chances d'ascension soient enlevées dans l'industrie! Si l'ouvrier a, dans certains milieux, plus de peine à devenir petit patron, quel est, d'autre part, le champ illimité ouvert à la carrière de ses fils par l'enseignement professionnel et technique, l'habileté commerciale et cela jusqu'au sommet de la hiérarchie? Qui contestera l'augmentation du nombre de ces intellectuels, agents, fonctionnaires, ingénieurs, etc., d'entreprises privées, concurrentes entre elles? La statistique peut les qualifier de *subordonnés*; mais par leur mentalité, leurs aptitudes, comme leur revenu et leur propriété, ils ont plus d'indépendance réelle souvent que bien des petits patrons guettés par la faillite. Il y a toute une hiérarchie *moyenne* des groupes et compagnies libres, des multiples industries et organismes privés et coopératifs, dont la pluralité, la coexistence, la concurrence, la force, l'autonomie relative empêche l'omnipotence et l'oppression. Qu'il y ait des abus, des oppressions même, que ces catégories sociales ne soient pas partout libres, qui l'ignore? Mais s'imagine-t-on que le petit patron le soit pleinement et suffit-il d'être patenté ou patentable pour être libre? Quelle illusion! Le petit patron dépend d'influences multiples de clientèle ou autres; elles sont aussi très fortes. Que les abus aient

existé dans la hiérarchie moderne, qu'il y ait des dépressions créées par la force de la richesse, sans doute; qu'il y ait du servage industriel et administratif, de la persécution même, d'accord; l'éducation et au besoin les lois sociales y mettront un terme; qu'il y ait aussi du népotisme et de la faveur, sans doute, mais on ne peut nier le fait très réel de la constitution, dans l'industrie même, d'une classe moyenne nouvelle, sans qu'il soit possible de *calculer* exactement cette transformation.

Il n'en résulte pas qu'il faille abandonner les métiers; ils ont une valeur réelle; ils constituent un fond solide et une masse compacte; on fait bien de les aider dans la lutte, mais sans les considérer comme la *seule classe moyenne*, même dans l'ordre industriel. Les consolider n'est qu'un côté, mais un côté important de la politique sociale.

Ces réserves faites, nous ne parlons ici que de la *politique des métiers*.

Tel est l'objet de ce que les Allemands ont appelé d'un mot : la *Mittelstandpolitik* ou politique des classes moyennes, dont nous n'envisageons ici qu'une seule face : *la conservation de l'atelier de l'artisan autonome;* cette conservation a ses réels mérites.

L'*autonomie* de l'atelier : rien ne donne lieu à plus de variétés et de degrés. Il y a des nuances imprécises qui vont de l'artisan travaillant lui-même pour le client jusqu'à l'ouvrier en chambre le plus engagé dans l'engrenage d'une vaste organisation. C'est là, nous l'avons fait remarquer à diverses reprises, que gît l'inévitable insuffisance des statistiques. Il y a là une marge étendue, sans frontière nette. Qu'on demande à ces artisans-là s'ils

sont patrons ou ouvriers! Parfois, ils répondront vaguement; peut-être même diront-ils : « Comme vous voudrez, Monsieur! » Et de fait ce n'est pas clair, ce n'est pas même régulier, car ils font en même temps ou alternativement la fourniture au client ou le travail pour un maître, et pour divers maîtres, soit un patron particulier, soit un marchand de grand magasin, ce qui modifie encore la situation. Ce sont ces modifications, ces engrenages que les enquêtes révèlent et analysent. L'artisan qui travaille pour un marchand est-il encore autonome? En théorie, non. L'autonomie du métier, au sens plein du mot, implique le rapport personnel direct avec le client ou le magasin coopératif du groupe autonome des producteurs associés. Mais de l'artisan autonome, tel que se présente à nous le *maître* au moyen âge, jusqu'à l'ouvrier exploité par le *sweating system* intensif, quelle énorme échelle descendante, quelle gamme à indéfinie gradation où demeure une part plus ou moins grande d'autonomie, part très réelle parfois, garantie par la vie en famille, l'habitation, l'atelier personnel, la possession de l'établi et d'un petit capital, un certain mélange de travail pour le client et pour l'intermédiaire. On a beaucoup récriminé, et à bon droit, contre les abus du *travail en chambre* et du *sweating system*. Ce n'est pas ici notre sujet, mais si nous sommes, autant que personne, désireux de combattre ces abus, nous désirons le faire tout en conservant à l'ouvrier-artisan, par diverses combinaisons, cette quasi-autonomie à laquelle d'habitude il *tient,* a-t-on dit, comme à l'illusion de la maîtrise et qui est bien plus qu'une illusion; nous voudrions la consolider et la garantir, lui donner, si possible, cette réalité même, ce qui serait, en quelque

mesure, lui faire remonter l'échelle sociale. C'est là, vraiment, un élément de la politique des classes moyennes, et en cela elle nous paraît la plus sage. Conserver ou rendre à un grand nombre l'accession possible à une *maîtrise*, soit par l'autonomie économique du métier personnel, plus ou moins complète, soit par la force de l'association, c'est un des éléments de la politique d'équilibre et de stabilité garantie par la satisfaction de la masse.

Dans cet aperçu, nous le répétons, nous n'envisageons que la restauration de l'atelier. En France, cette politique de restauration n'a encore ni programme positif ni action. On ne connaît presque rien du mouvement allemand des métiers. On signale bien quelques faits de nature à conserver les ateliers disséminés, mais ce sont des initiatives isolées qui, si intéressantes qu'elles soient, sont insuffisantes et peuvent tout au plus fournir des éléments. Tel est le cas de la répartition de la force motrice à domicile, par le moyen de la transmission électrique (1), qui, prévue et espérée naguère, est entrée dans la voie très féconde de la réalisation aux rubaneries de Saint-Étienne. Des faits semblables sont signalés dans la soierie lyonnaise. Nous en reparlerons un jour ; mais ce qui ne se montre pas encore en France, c'est un

(1) Renseignements divers à ce sujet dans l'*Économiste français* du 22 avril 1899 et dans *Le travail à domicile à Lyon* (Bonnevay et Godart), *Documents du Congrès de législation du travail de Bruxelles* (septembre 1897), etc. Un mouvement intéressant est signalé avec des effets favorables en Autriche (Rapport des inspecteurs de l'industrie, 1900, p. XXX).

mouvement de relèvement de l'artisan par un ensemble systématique de mesures que nous présente le mouvement allemand, autrichien, suisse, ensemble qui a le mérite de ne pas se borner à des récriminations, à des demandes de réformes législatives, encore que l'initiative, de l'aveu des organisateurs, on le sait, laisse beaucoup à désirer. On peut discuter les mérites du programme allemand, mais il a le précieux avantage d'être positif et de mettre un but pratique à l'effort.

Se borner à mettre en lumière certains abus, se borner à constater un mal, à s'en plaindre, c'est l'abc, et si on s'en tient là, si on ne fait que de la critique, on risque d'attiser les mécontentements, d'ouvrir la porte au prôneurs de remèdes ou aux charlatans, et de décourager même les bonnes volontés. On l'a fait remarquer naguère dans un débat qui lui-même en fut une preuve (1). Le mouvement de la petite industrie en France devrait avoir un programme de relèvement et ne pas se borner à des réclamations contre les patentes ; même dans la mesure où ces réclamations sont fondées, il est clair que cela ne suffit pas et qu'ici comme partout il faut une initiative vigoureuse de groupement, de relèvement technique et financier des métiers dans lesquels l'association joue un rôle capital.

C'est aussi l'avis qu'émettait, au Congrès de la petite

---

(1) Société d'économie sociale de Paris, séance du 8 février 1892. Discussion qui a suivi le travail de M. du Maroussem sur le *Jouet*. Réflexions de M. Ém. Cheysson, *Réforme sociale,* numéro du 1er mai 1892.

bourgeoisie, réuni à Anvers en septembre dernier, le rapporteur français, d'ailleurs très pessimiste dans l'exposé de la situation; nous ne pouvons ici discuter son programme, mais il en faudrait un : « Aide-toi, le Ciel t'aidera, dit M. Franz Funck-Brentano. La renaissance des classes moyennes ne peut se faire que si l'action de l'État est activement secondée par celle des petits patrons et des petits commerçants eux-mêmes. » Au surplus, nous n'entendions pas discuter ici l'action française sur ce terrain, mais seulement indiquer ce que, en cette matière, on peut tirer des *statistiques* et des *enquêtes* actuellement faites en France, sur *l'état des métiers de la petite industrie.* On peut constater qu'il y a encore beaucoup à faire. Les études sont encore trop peu nombreuses pour *bien* connaître l'état et le mouvement de la petite industrie *dans ses diverses branches,* et le programme de relèvement et d'action est trop restreint et trop spécial. Seul, embrassant l'ensemble de la question sociale, le groupe des *Cercles catholiques ouvriers,* en préconisant la *réorganisation professionnelle et corporative,* possède un système d'ensemble net, défini, que les limites de cette note ne nous permettent pas d'étudier ici (1).

Les chiffres prouvent nettement que la petite industrie

(1) L'*Union fraternelle du commerce et de l'industrie,* qui s'y rattache, compte environ 5,000 membres et voudrait entrer dans cette voie. De nombreux documents et articles ont été publiés à ce sujet dans l'*Association catholique, Revue des questions sociales et ouvrières* (Paris, Rondelet), depuis un grand nombre d'années. Ce mouvement mérite une étude à part.

est viable puisqu'elle vit; et elle vit en grand nombre, en *très grand nombre*, sans qu'on ait jusqu'ici rien fait pour la soutenir, et malgré un développement industriel énorme; on peut donc aussi la maintenir dans l'avenir.

*
* *

Concluons que, si incomplètes que soient les statistiques françaises, elles prouvent indubitablement le fait de la survivance d'un très grand nombre de petits ateliers qui forment la grande masse des entreprises; elles prouvent en même temps leur vitalité puisque, sans qu'on ait jusqu'ici rien fait pour les soutenir ou les aider, ils se sont maintenus par leur seule force dans la lutte, au moment d'une efflorescence puissante des nouveaux procédés industriels; elles prouvent donc aussi indirectement leur viabilité pour l'avenir, surtout si on les organise techniquement, commercialement, professionnellement, d'une façon rationnelle. Sans doute, on sait bien que, dans leur état actuel, la lutte est parfois difficile, qu'il y a une crise en certains milieux, une transformation, mais l'analogie des autres pays pas plus que le fait statique français ne permet de conclure à leur défaite finale; ils autorisent, au contraire, à pronostiquer leur maintien en bien des terrains et démontrent en même temps l'utilité et la sagesse d'une politique économique sociale qui les soutienne, sans d'ailleurs sacrifier les autres classes sociales.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Séance du 7 juin 1900.

M. Alfr. Cluysenaar, directeur.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Éd. Fétis, *vice-directeur;* G. Guffens, Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gust. Biot, H. Hymans, Jos. Stallaert, J. Robie, G. Huberti, A. Hennebicq, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, C. Meunier, *membres;* Alb. De Vriendt, Fl. van Duyse, C. Hermans, Ém. Mathieu, G. Bordiau et Eug. Smits, *correspondants.*

M. Maquet, membre titulaire, exprime par lettre ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

— M. Cluysenaar adresse les félicitations de la Classe à MM. Hymans et Marchal, promus Officiers, et à M. Solvay, nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Des applaudissements accueillent cette annonce ainsi que les remerciements que M. Hymans adresse à la Classe tant au nom de ses collègues qu'en son nom personnel.

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification de la mort de M. Félix Ravaisson-Mollien, associé de la Section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts, décédé à Paris le 18 mai dernier.

Les condoléances de l'Académie seront adressées à la famille.

— La Classe renvoie à l'examen les rapports réglementaires mentionnés ci-après :

1° Premier rapport de M. Émile Vloors, grand prix de peinture en 1898. — Commissaires : MM. Hennebicq, Cluysenaar et Smits ;

2° Premier rapport de M. Jos. Évrard, grand prix d'architecture en 1899. — Commissaires : MM. Bordiau, Janlet et Van Ysendyck ;

3° Premier rapport de M. Édouard Deckers, boursier de la fondation Godecharle pour la sculpture. — Commissaires : MM. De Groot, Vinçotte et Meunier.

— Hommages d'ouvrages :

1° *Essai de répertoire des artistes lorrains, peintres, peintres verriers, faïenciers, émailleurs ;* par Albert Jacquot, à Nancy (présenté par M. Hymans avec une note qui figure dans le *Bulletin* de juillet) ;

2° A. *I « diagrammi musicometrici » ;*

B. *La dottrina del « musicometro », note metodiche, storiche e didattiche ;* par S. Ursini-Scuderi, à Catane. — Remerciements.

CONCOURS ANNUEL DE 1900.

M. le Secrétaire perpétuel fait savoir qu'il a reçu trois mémoires en réponse aux questions suivantes de la *partie littéraire* du programme.

DEUXIÈME QUESTION.

Écrire l'histoire des édifices construits Grand'Place de Bruxelles, après le bombardement de 1695. Exposer les faits, donner une appréciation esthétique des bâtiments et faire connaître leur importance au point de vue de l'histoire du style architectonique auquel ils appartiennent.

Devise du mémoire : *Laat ons 't verleden in eere houden.* — Commissaires : MM. Rooses, Winders et Van Even.

TROISIÈME QUESTION.

Étudier la peinture murale en Belgique jusqu'à l'époque de la Renaissance, tant au point de vue des procédés techniques qu'au point de vue historique.

Devise du mémoire : *Léal désir.* — Commissaires : MM. Rooses, Stallaert et Guffens.

CINQUIÈME QUESTION.

Esquisser l'histoire de la musique dans les provinces belgiques, y compris la principauté de Liège, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, avec des indications bibliographiques

aussi complètes que possible des œuvres de cette époque qui ont été publiées.

Devise du mémoire : *Alea jacta est.* — Commissaires : MM. Gevaert, Huberti et Radoux.

COMMUNICATION ET LECTURE.

M. Hymans donne lecture, au nom de James Weale, associé de l'Académie, à Londres, d'une étude préliminaire sur les documents imprimés qui ont servi jusqu'ici à la biographie des frères Hubert et Jean Van Eyck, et sur les tableaux qui leur ont été attribués.

Les remerciements de la Classe seront adressés à l'honorable conservateur du British Museum pour cette communication, destinée à faire partie d'un travail qu'il se propose de publier sur la question des origines de l'école flamande de peinture.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Denis (*Hector*). Les index numbers au XVIe siècle en Flandre. Bruxelles, 1900; extr. in-8° (8 p., pl.).

Fredericq (*Paul*). Corpus documentorum inquisitionis

haereticae pravitatis Neerlandicae. Verzameling van stukken betreffende de pauselijke en bisschoppelijke inquisitie in de Nederlanden, deel IV. Gand-La Haye, 1900; in-8°.

Roersch (*L.*) et *Thomas* (*P.*). Éléments de grammaire grecque, 3e édition. Gand, 1900; in-8°.

Willems (*J.-S.*). Het panneerlandisme. De nederlandsche taaltoestand over de wereld en het algemeen nederlandsch verbond. Anvers, 1899; in-8° (51 p.).

Vercamer (*Ch.*). Les humanités gréco-latines. Ypres [1900]; in-18 (16 p.).

Hublard (*Émile*). Un séjour d'Ambroise Paré en Belgique. Mons, 1900; extr. in-8° (21 p.).

De Grave (*D.*). Geschiedenis der gemeente Assche. 1900; vol. in-8°.

Bonny (*Charles*). Platon-Phédon, texte grec, publié avec une introduction, un commentaire et un appendice philosophique. Gand, 1898; in-8° (LXXIII-180 p.).

Bondroit (*Amédée*). De capacitate possidendi Ecclesiae, necnon de regio proprietatis vel dispositionis dominio in patrimonio ecclesiastico, aetate merovingica (a. 481-751). Tomus I. Dissertatio juridico-historica, quam ad gradum SS. Canonum, in Universitate catholica, in oppido Lovaniensi, etc. Louvain, 1900; in-8°.

Ministère des Affaires étrangères. Documents relatifs à la répression de la traite des esclaves, 1899; in-fol.

— Recueil des rapports des secrétaires de légation de Belgique (complément du Recueil consulaire), tome XI. 1899; in-8°.

GAND. *Kon. vlaamsche Academie.* De fransche overheersching in België (van 1792 tot 1815); door Frans van den Bergh. 1900; in-8°.

— De fransche overheersching in België; door C. Cortebeeck. 1900; in-8°.

Charleroi. *Société paléontologique.* Documents et rapports, tome XXIV. 1900.

—

Allemagne.

Leipzig. *Verein für Erdkunde.* Mittheilungen, 1899.

Breslau. *Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens.* Zeitschrift, Band 34. 1900.

—

France.

Nadaillac (le marquis de). Les trépanations préhistoriques. Louvain, 1900; extr. in-8° (41 p.).

Joret-Desclosières (Gabriel). Une famille française : les de Lesseps, d'après l'ouvrage récent de M. Louis Bridier. Paris, 1900; in-8° (12 p.).

— Notice sur le colonel H. Fabre de Navacelle et Louis Wiesener. Paris, 1900; in-8° (8 p.).

Whiteley (James-Gustavus). Les rapports de l'Angleterre et du Transvaal au point de vue du droit international, traduction de Frantz Funck-Brentano. Paris, 1900; extr. in-8° (7 p.).

Jovanovic (Milan-Paul). Étude sur la législation impériale byzantine d'après la doctrine de l'Église chrétienne d'Orient. Toulouse, 1894; in-8° (30 p.)

Jacquot (Albert). Essai de répertoire des artistes lorrains,

peintres, peintres verriers, faïenciers, émailleurs. Paris, 1900; in-8° (127 p.).

CHAMBÉRY. *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.* Mémoires et documents, tome XXXVIII, 1899.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Catalogue général des manuscrits : Départements, tome XXXIII. 1900.

— Lettres de Catherine de Médicis, tome VII. 1899.

ITALIE.

Ursini-Scuderi (*S.*). I « diagrammi musicometrici », sintesi metodica di teoria e pratica della versificazione musicale. Rome, 1900; in-4° (80 p.).

— La dottrina del « musicometro », note metodiche, storiche e didattiche. Rome, 1900; in-4° (56 p.).

PAYS-BAS.

Quack (*H. P. G.*). Martinus Des Armoiries Van der Hoeven. Amsterdam, 1869; in-8° (178 p., portrait).

— Studiën op sociaal gebied, nieuwe uitgaaf. Harlem; in-8° (VIII-322 p.).

— Studiën en schetsen. Amsterdam, 1886; in-8° (355 p.).

— Beelden en groepen. Studiën. Amsterdam, 1892; in-8° (XX-439 p.).

— Uit den kring der gemeenschap. Omtrekken en figuren. Amsterdam, 1899; in-8° (386 p.).

— De socialisten, personen en stelsels, deel I-III. Amsterdam, 1899-1900; 3 vol. in-8°.

LEYDE. *Nederlandsche Museum van oudheden*. Aegyptische Monumenten, 34ste afdeeling. 1899; in-4°.

—

Naville (*Ernest*). Questionnaire pour l'étude de la représentation proportionnelle. Genève. 1900; in-8° (44 p.).

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1900. — N° 7.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 2 juillet 1900.

M. Ch. Mesdach de ter Kiele, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. S. Bormans, J. Stecher, T.-J. Lamy, G. Tiberghien, L. Vanderkindere, le comte

Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, Ad. Prins, J. Vuylsteke, A. Giron, le baron J. de Chestret de Haneffe, God. Kurth, H. Denis, G. Monchamp, Paul Thomas, Ernest Discailles, A. Beernaert, Polydore de Paepe, C. De Smedt, *membres;* J.-C. Vollgraff, *associé;* Jules Leclercq, M. Wilmotte, H. Pirenne, Ern. Gossart, E. Nys, D. Mercier et J. Lameere, *correspondants.*

MM. Paul Fredericq, *vice-directeur*, V. Brants, *membre*, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Agriculture envoie, pour la bibliothèque de l'Académie, un exemplaire des ouvrages suivants :

Statistique de la Belgique : Agriculture, recensement général de 1895. Atlas in-plano;

Monographie agricole de la région sablonneuse des Flandres.

— Remerciements.

— Hommages d'ouvrages :

1° *Mathématique de l'histoire (géométrie et cinématique), Lois de Brück, Chronologie géodésique de la Bible;* par Ch. Lagrange;

2° *Études historiques sur les corporations professionnelles chez les Romains, depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident.* Tome III, 2e livraison (Recueil des

inscriptions romaines relatives aux corporations); par J.-P. Waltzing (présenté par M. Kurth avec une note qui figure ci-après);

3° *Le degré du méridien terrestre mesuré par la distance des parallèles de Berg-op-Zoom et de Malines*, par Willebrord Snellius; publié par Henri Bosmans, S. J. (présenté par M. De Smedt avec une note qui figure ci-après);

4° *Le dialecte du ms. F. Fr. 24764;* par M. Wilmotte (présenté par M. Stecher avec une note qui figure ci-après);

5° *Étude sur le chômage. L'Assurance;* par Louis Banneux.

— Remerciements.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe, de la part de M. J.-P. Waltzing, le tome III (2e livraison) de son ouvrage intitulé : *Études historiques sur les corporations professionnelles chez les Romains, depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident.* C'est le recueil des inscriptions romaines relatives aux corporations que l'auteur, on s'en souvient, avait composé conformément aux désirs de la Classe. Il contient un ensemble de 2452 inscriptions, tant grecques que latines, provenant de toutes les provinces de l'Empire, et recueillies, non seulement dans les vingt volumes in-folio du *Corpus Inscriptionum Latinarum,* mais encore dans soixante-quinze périodiques de toutes langues dont on trouvera l'énumération raisonnée

aux pages 688 à 696. Je ne crois pouvoir mieux faire, pour donner une idée du livre, que de laisser parler l'auteur lui-même : « Bien que le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, dont la publication touche à sa fin, écrit M. Waltzing, doive contenir toutes les inscriptions latines, l'utilité de recueils spéciaux nous semble incontestable. Ceux qui ont étudié une question particulière, sur laquelle l'épigraphie offre une foule de documents importants, savent combien il est pénible de réunir tous les textes épigraphiques. Et pourtant, si l'on veut avoir les matériaux sous la main et ne pas être réduit à feuilleter à chaque instant les vingt in-folio du *Corpus*, il faut bien commencer par faire un recueil tel que celui-ci.

» Nous avons voulu épargner ce travail fastidieux à ceux qui s'occuperont des corporations romaines après nous. D'ailleurs, parmi ceux que peut attirer cette étude, il en est qui ne sont pas assez familiarisés avec les abréviations nombreuses de la langue épigraphique ; ceux-là seront heureux de lire les inscriptions sous une forme plus intelligible.

» Quant aux inscriptions grecques, moins nombreuses, on verra qu'elles sont encore disséminées dans quantité d'ouvrages et de revues, et tout le monde estimera sans doute qu'il était utile de les rassembler. »

Je ferai remarquer encore que les inscriptions grecques sont traduites; que toutes, les latines comme les grecques, sont accompagnées d'une bibliographie complète et d'un commentaire explicatif, aussi sobre que substantiel, dont les éléments sont fournis par les meilleures publications sur la matière. Plusieurs sont entièrement originaux, et celui qui accompagne l'inscription 1961 (du IIe siècle),

récemment publiée par M. Cagnat, est même le premier dont ce précieux texte soit l'objet. On y voit les naviculaires de la ville d'Arles, attachés au service de l'annone, menacer le procurateur impérial de se mettre en grève s'il n'est donné satisfaction à leurs justes griefs, et le procurateur, après avoir fait un rapport au préfet de l'annone sur cette affaire, en donner communication aux intéressés, qu'il cherche visiblement à ménager. En quelques lignes, heureusement élucidées par l'érudition de M. Waltzing, nous avons là une page bien curieuse de la vie économique sous l'Empire, pendant le plus beau siècle qu'il ait connu.

Je ne puis pas insister davantage, mais je veux finir sur un détail qui donne une idée du soin extrême avec lequel a travaillé l'auteur, et de la conscience qu'il a d'avoir fait une œuvre durable. Les inscriptions qui doivent figurer dans les volumes non encore publiés du *Corpus* sont données, non seulement dans le texte de celui-ci, communiqué à l'auteur, avec une large libéralité, par MM. Bormann et Hirschfeld, mais encore sous le numéro d'ordre qu'elles porteront dans ce vaste recueil. De la sorte, celui de M. Waltzing ne perdra rien de son actualité lorsque auront paru ces volumes, et on pourra continuer à s'en servir parallèlement au *Corpus*.

Je n'ajouterai plus qu'un mot, et ce sera pour exprimer le regret que ce travail, un des plus beaux et des plus solides de l'érudition belge, ne figure pas tout entier dans la collection de nos *Mémoires*, à laquelle il aurait fait honneur.

GODEFROID KURTH.

—

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe, au nom du R. P. Henri Bosmans, professeur de mathématiques supérieures au Collège Saint-Michel, à Bruxelles, un exemplaire de sa brochure : *Le degré du méridien terrestre mesuré par la distance des parallèles de Berg-op-Zoom et de Malines*, par Willebrord Snellius.

La matière de cet opuscule semble être plutôt du ressort de la Classe des sciences. Cependant l'introduction renferme un chapitre d'histoire littéraire et d'histoire de la science fort intéressant même pour ceux qui font profession de dédaigner les mathématiques et tout ce qui s'y rapporte.

C'est à ce titre que je me permets de signaler ces pages à l'attention de mes doctes confrères.

Ch. De Smedt.

J'ai l'honneur de présenter à la Classe, au nom de l'auteur, une intéressante contribution à l'histoire du wallon liégeois. Notre savant confrère M. Wilmotte a essayé de déterminer, par une méthode nouvelle, le dialecte du manuscrit 24764 du fonds français de la Bibliothèque nationale de Paris.

Les opinions les plus diverses ont été exprimées sur ce sujet qui a d'autant plus d'intérêt pour nous qu'il est un sujet belge.

Le n° 24764 renferme, en effet, les plus anciennes traductions en langue vulgaire des *Dialogues* du pape Grégoire le Grand et des *Moralités sur Job*. Tantôt on y a vu un texte liégeois, tantôt un texte du sud de la Belgique, tantôt un document lorrain, tantôt un document plus méridional encore.

M. Wilmotte a, pour la première fois, essayé de mettre à profit la connaissance qu'on a maintenant de nos patois wallons. Il les a comparés à la langue dans laquelle ces traductions ont été écrites, et il a pu, par des éliminations successives, comme il l'avait déjà fait pour le *Poème moral* (composé vers l'an 1200), restituer au dialecte liégeois l'un de ses plus anciens documents.

Son travail a paru, en Allemagne, dans un recueil qui a été offert, le 15 mars dernier, au célèbre romaniste de Halle, M. Suchier, par ses anciens élèves (1).

Une pensée de piété scientifique s'y associe donc à une pensée de piété littéraire, on pourrait même dire de patriotisme, si le mot n'était pas un peu ambitieux pour une recherche de l'espèce.

J. Stecher.

PRIX ANTON BERGMANN.

D'après le programme du concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique, le prix de la deuxième période était attribué à la meilleure histoire, écrite en flamand, d'une ville ou d'une commune appartenant à la province de Brabant (l'arrondissement de Nivelles excepté) et comptant au moins 5,000 habitants.

Conformément aux conclusions du rapport du jury qui

---

(1) *Forschungen zur romanische Philologie,* Festgabe für Hermann Suchier, zum 15. März 1900. Halle a. S. Niemeyer, 1900 (pp. 45-74).

a jugé ce concours, le prix, s'élevant à la somme de 3,000 francs, a été décerné, à l'unanimité, à M. Herman Vander Linden, professeur à l'Athénée royal d'Anvers, pour son histoire de la ville de Louvain (Louvain, A. Fonteyn, 328 pages in-8° avec planches).

Rapport sur le prix Anton Bergmann (1).

Le jury chargé de décerner le prix Anton Bergmann pour la seconde période a été plus heureux que le jury précédent. Celui-ci n'avait jugé aucun des ouvrages qui lui ont été soumis digne d'être couronné; il en a été autrement cette année, et nous avons eu la satisfaction de pouvoir décerner, pour la première fois, le prix fondé depuis plus de vingt-cinq ans par la veuve de l'historien de Lierre.

Les ouvrages répondant aux conditions multiples imposées par le règlement du concours étaient les suivants :

H. Vander Linden, *Geschiedenis van de stad Leuven*. Louvain, A. Fonteyn, 328 pages in-8° avec planches.

J.-A. Torfs, *Geschiedenis van Leuven van den vroegsten tijd tot op heden*. Louvain, E. Charpentier, 439 pages in-8°.

D. De Grave, *Geschiedenis van de gemeente Assche*. S. l. n. d., 638 pages in-8° avec planches.

---

(1) *President*, M. De Smedt; *rapporteur*, M. Pirenne; *membres*, MM. Fredericq, Kurth et Vollgraff.

Les intéressantes études de M. Di Martinelli sur Diest (*Diest in de XVII^de en XVIII^de eeuw*. Gand, 1897, 402 pages in-8°; *Diest in den Patriottentijd*. Gand, 1892, 252 pages in-8°; *Diest in den Sansculottentijd. Geschiedkundige bijdragen*. Gand, 1900, 584 pages in-8°) eussent été, de leur côté, dignes d'aspirer à une récompense créée dans le but de propager le goût et l'étude de l'histoire locale, si la fondatrice du concours n'avait exigé la rédaction de monographies complètes et non de simples contributions historiques, quelle que soit d'ailleurs la valeur de celles-ci (1).

Parmi les trois ouvrages soumis à son appréciation, le jury a décerné le prix à l'unanimité à celui que nous avons cité en premier lieu. La *Geschiedenis van de stad Leuven* de M. H. Vander Linden se distingue, en effet, par des qualités très sérieuses. Son jeune auteur, connu depuis longtemps déjà par ses études sur les institutions de la cité brabançonne au moyen âge, a voulu cette fois présenter à ses concitoyens, sous une forme simple et populaire, l'histoire complète de la ville depuis la construction du *castellum* de Lambert Ier et la fondation de l'église Saint-Pierre jusqu'au commencement de notre siècle. Il a fait entrer dans le cadre de son travail les manifestations si nombreuses et si intéressantes de la vie urbaine. Institutions, art, mœurs, mouvement économique, formation du patriciat, luttes sociales entre la bourgeoisie et les artisans, conflits avec l'État et finalement subordination toujours croissante de la commune au pouvoir central, il n'a oublié aucun des phénomènes

(1) M. Di Martinelli, *Diest in den Sansculottentijd*, page 10, dit lui-même qu'il a voulu écrire : « niet de geschiedenis, maar enkel bijdragen tot de geschiedenis van Diest ».

caractéristiques, aucune des phases diverses que présente la vie municipale pendant huit siècles. Son plan, parfaitement approprié au sujet, se moule en quelque sorte sur lui, et évite le défaut si fréquent des monographies d'histoire locale, c'est-à-dire les compartiments artificiels, les divisions arbitraires qui brisent l'unité et empêchent de suivre la ligne de l'évolution. Toutefois, en raison même de la manière dont il a compris sa tâche, M. Vander Linden n'a pu éviter certains écueils. L'histoire de Louvain apparaît dans son livre comme l'histoire d'une ville brabançonne quelconque. On regrette d'y trouver trop peu de ces particularités locales, de ces petits faits du terroir, si l'on peut ainsi dire, qui, dans une monographie de ce genre, sont aussi indispensables que les traits individuels dans une biographie. C'est plus un *type* de ville qu'une ville bien déterminée qu'on nous met sous les yeux dans plusieurs chapitres, et ce qui manque un peu, dans cette histoire de Louvain, c'est le caractère louvaniste. On sent que l'auteur s'intéresse surtout à l'histoire générale, aux grands événements, aux grands mouvements d'idées, aux grands courants sociaux, dans lesquels la cité a joué un rôle ou par lesquels elle a été entraînée. Il lui assigne très bien sa place dans l'ensemble dont elle est une partie; mais il lui arrive parfois de nous la laisser perdre de vue. Nous ajouterons que le style manque trop souvent d'animation ou d'élégance.

Ces défectuosités qu'il importait de mettre en lumière sont loin toutefois de contrebalancer les grandes qualités du travail. M. Vander Linden a pu ne pas toujours se rendre exactement compte des nécessités que lui imposait son sujet, mais il a eu en revanche le très rare mérite d'*expliquer* l'histoire de Louvain, d'en montrer les rap-

ports continuels avec le développement général de la civilisation, et d'y introduire l'ordre, la lumière et la clarté.

Nous ne pouvons en dire autant de M. Torfs. Malgré son application et sa bonne volonté, son histoire de Louvain ne répond que bien imparfaitement aux exigences actuelles de la critique. L'auteur n'a qu'une connaissance très insuffisante de l'histoire générale. Il n'était certainement pas préparé à aborder les questions si difficiles et si complexes que soulève l'étude des institutions municipales. Son plan présente précisément le défaut que nous louions tout à l'heure M. Vander Linden d'avoir évité. M. Torfs, en effet, a réparti par règnes de princes l'histoire de la ville, lui appliquant par là une division chronologique tout à fait indépendante d'elle et à laquelle on ne peut la plier qu'en lui faisant violence. L'ampleur des recherches, la découverte de faits nouveaux eussent pu sans doute faire oublier ces lacunes. Mais M. Torfs semble s'être borné à consulter les histoires de Louvain antérieures à la sienne, sans recourir aux archives et aux documents inédits.

Quant à M. De Grave, s'il est animé d'un enthousiasme généreux pour la terre natale, s'il a fait les efforts les plus sincères pour élever à la commune d'Assche un monument qui répondît à l'amour vraiment filial qu'il lui porte, si son livre est dans toute la force du terme une œuvre de bonne foi et de bonne volonté, il témoigne d'une inexpérience complète de la méthode historique et de l'art de composer. Les recherches y sont conduites au hasard, l'exposition est à la fois diffuse et trop courte, l'ancien y coudoie le moderne et le contemporain dans le désordre le plus complet; le plan ne présente ni divi-

sions nettes ni proportions exactes. Le jury ne pouvait songer à couronner un ouvrage si défectueux au point de vue technique, mais qui, par les qualités de cœur qu'il atteste chez celui qui l'a entrepris, laisse, en dépit de son insuffisance, une impression singulièrement sympathique.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

M. Denis donne lecture de la seconde partie de son travail, avec graphiques, *Sur l'histoire contemporaine des prix agricoles et l'évolution de l'agriculture et du système agraire.* — Impression dans les *Mémoires* in-8°.

Un arbre de vingt-deux siècles; par Jules Leclercq, correspondant de l'Académie.

Anurádhapura, l'ancienne capitale des rois de Ceylan (1), possède l'arbre probablement le plus vieux que porte la terre. C'est un *Ficus religiosa* provenu d'un rameau cueilli à l'arbre même sous lequel s'est reposé Gautama, le jour où il devint un Bouddha et atteignit la suprême perfection (2). Il est connu sous le nom de *Bo-gaha* ou « bô sacré ». Planté en l'an 288 avant Jésus-Christ, dans la dix-huitième année du règne de Devenipiatissa (3), il est

---

(1) *Une ville morte à Ceylan* (BULL. DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE [Classe des lettres, etc.], n° 6, pp. 485-524, 1899).

(2) *Rajaratnacari*, p. 34. — *Rajawali*, p. 184. — *Mahawanso*, ch. XVIII et XIX.

(3) JAMES EMERSON TENNENT, *Ceylon*, t. I, p. 343, note.

âgé aujourd'hui de 2188 ans. Il semble donc que cet arbre extraordinaire veuille donner raison à cette prophétie du roi qui le planta : « Il fleurira et verdira jusqu'à la fin des temps. »

Le bò sacré fut honoré sous toutes les dynasties et épargné par toutes les invasions, à raison soit de la crainte superstitieuse qu'il inspirait, soit du dédain que témoignaient les pillards pour un objet sans valeur. Depuis vingt-deux siècles, des millions de pèlerins sont venus de tous les points de l'Inde s'agenouiller au pied de l'arbre vénérable; sous ses ombrages se sont déroulées les plus magnifiques cérémonies qu'ait inventées l'imagination des prêtres et des rois, et aujourd'hui encore ses feuilles sont pieusement recueillies par les pèlerins qui les vénèrent comme de saintes reliques. On ne trouverait assurément pas à la surface du globe un autre arbre qui ait reçu les hommages de tant de générations, ait été témoin de tant d'événements, et dont l'histoire se trouve minutieusement détaillée dans une aussi longue série de chroniques authentiques.

La renommée de cet arbre était si universelle, que dès le cinquième siècle de l'ère chrétienne le voyageur chinois Fa-Hian venait le visiter (1). Il est étrange, toutefois, que la description qu'il en fait s'applique au banyan (*Ficus indica*), et non au bò (*Ficus religiosa*). Est-ce Fa-Hian qui s'est trompé, ou bien faut-il supposer une petite supercherie de la part des prêtres, qui auraient secrètement renouvelé le vieil arbre par l'introduction de jeunes plants dans les crevasses, et se seraient un jour mépris dans le choix du plant? Une telle supposition

---

(1) Fa-Hian, *Foè Kouè Ki* (Description des royaumes bouddhistes), trad. de Rémusat, ch. XXXVIII.

n'est guère acceptable, si l'on songe à l'impossibilité de cacher le stratagème à des milliers de pèlerins. Quoi qu'il en soit, on peut admettre avec Sir James Emerson Tennent, que le bô d'Anurádhapura, d'où proviennent tous les autres bôs qui ornent les temples de Ceylan, est tout au moins l'arbre historique le plus vieux du monde. On a assigné des milliers d'années d'ancienneté au dragonnier d'Orotava, au châtaignier de l'Etna, à l'arbre de la Vierge en Égypte, aux cèdres du Liban, aux *Wellingtonea* de Californie, aux *Eucalyptus* de Tasmanie, aux baobabs du Sénégal ; mais ces estimations sont fondées sur de simples conjectures, tandis que l'âge du bô est fixé par les textes les plus authentiques qu'on puisse exiger des hommes. Sir J. Emerson Tennent (1) a choisi, dans la multitude des anciens textes, vingt-cinq extraits relatifs à la biographie du vétéran de la végétation, depuis l'arrivée du rameau à Ceylan jusqu'au dernier roi de Kandy, le radjah Sinha qui, en 1739, fit écrire sur un roc qu'il avait voué certaines terres à l'arbre sacré.

Cet arbre merveilleux n'est plus aujourd'hui qu'une ruine végétale au milieu des innombrables ruines des monuments que les hommes érigèrent à Anurádhapura. Son seul aspect révèle qu'il est contemporain de ces antiques ouvrages et que, sans les soins dont la piété des bouddhistes entoure depuis des siècles sa vénérable vieillesse, il aurait péri tout comme tant d'édifices qui s'élevaient jadis dans son voisinage. Les branches de l'arbre, qui dépassent de beaucoup les limites de l'enclos, ne se soutiennent qu'à l'aide de gros piliers qu'on leur a construits en guise de béquilles ; pour préserver le tronc, il a fallu l'étançonner par des ouvrages de maçonnerie

---

(1) *Ceylon*, t. I, pp. 617, 632.

formant une sorte de pyramide dont la hauteur s'accroît de siècle en siècle. Des autels sont dressés au pied du bô, sur lesquels les pèlerins déposent de poétiques offrandes de fleurs. Pour pénétrer dans l'enclos sacré, on franchit le porche d'un temple auquel sont attachés les prêtres chargés de l'entretien de l'arbre. Ce temple est de construction moderne, mais renferme quelques anciennes sculptures d'un haut intérêt. La dalle de la pierre de lune, qui forme le premier degré de l'escalier, surpasse par la perfection artistique toutes les dalles du même genre.

J'ai emporté, en souvenir du célèbre bô, une feuille que m'a offerte un des prêtres à robe jaune, pour une roupie. C'est une feuille de la grandeur de la paume de la main, en forme de cœur, assez semblable à une grande feuille de bouleau; sa tige est si mince qu'elle s'agite constamment comme la feuille du tremble : c'est, disent les croyants, qu'elle se réjouit d'avoir donné son ombre à Bouddha.

Autour de l'enclos du bô sacré, les pèlerins, venus de tous les points de l'île, forment des groupes pleins de couleur locale. Rien de plus primitif que leurs campements : les grandes palmes du talipot, de forme triangulaire, avec lesquelles ils s'abritent contre le soleil et la pluie, leur servent aussi d'abri pour la nuit : ils réunissent par le sommet une demi-douzaine de ces feuilles, les appuient sur un bambou planté au centre et font ainsi des tentes du plus gracieux aspect. Sans nul doute, ce primitif système de campement devait être usité déjà dans les temps anciens chez les pèlerins qui venaient se prosterner en foule devant l'arbre sacré.

—

Projets d'érection des Pays-Bas en royaume sous Philippe II; par E. Gossart, correspondant de l'Académie.

Kervyn de Lettenhove, parlant des événements de l'année 1570 et du pardon général proclamé à Anvers le 16 juillet de la même année, écrit ce qui suit dans *Les Huguenots et les Gueux :* « Il faut mentionner ici un projet qui, faisant revivre des idées plusieurs fois produites et abandonnées, tendait à séparer les Pays-Bas de l'Espagne et à en former un royaume qui n'eût relevé de Madrid que par le lien qui s'attache à la suzeraineté. Hopperus, l'un des conseillers belges qui résidaient en Espagne, avait, dans un mémoire adressé à Philippe II, vivement insisté sur la formation d'une nationalité belge, attachée à la foi, dévouée à ses libertés, qui eût consolidé l'union des provinces du Nord et du Midi et eût trouvé en elle-même les ressources nécessaires pour se maintenir sans épuiser celles d'Espagne. Erasso est consulté, et ce ministre... rédige un long mémoire... dont la conclusion est qu'il y a peu d'avantages à les conserver. Philippe II se laissa persuader par le discours d'Erasso. « Le même projet, écrivait-il au duc d'Albe, fut conçu » avant mon départ des Pays-Bas. Les circonstances sont » aujourd'hui plus favorables. Ne pourrait-on pas engager » les habitants des Pays-Bas à demander eux-mêmes que » ce projet se réalise ? » Philippe eût pu rester roi des Pays-Bas, comme il était roi de Naples ; mais s'il avait cru devoir déposer cette couronne, ceux qui auraient pu la

porter n'auraient point manqué à ce noble dessein (1). »

En lisant ces lignes, on s'étonne qu'un pareil projet ait été conçu et soumis au roi par un ministre belge sous le gouvernement du duc d'Albe; mais ce qui paraît tout à fait invraisemblable, c'est que Philippe II y aurait donné son assentiment dans le moment même où nous le voyons travailler à l'asservissement complet des Pays-Bas. Il y a entre le fait révélé par Kervyn de Lettenhove et la correspondance du roi une contradiction telle qu'on se demande si cet historien n'a pas été trompé par un document apocryphe. Le projet existe, mais Kervyn, ainsi qu'on va le voir, en a exagéré l'importance (2).

Après la terreur produite par les exécutions du mois de juin 1568 et l'échec de la tentative faite par le prince d'Orange pour soulever les Pays-Bas, le calme le plus parfait succède au tumulte et aux émotions des deux années précédentes; les patriotes semblent découragés; le duc d'Albe est glorieux de son succès; l'ordre lui paraît si bien rétabli, l'autorité royale si bien raffermie qu'il déclare sa mission terminée et demande à retourner en Espagne. Ici on délibère sur les moyens de tirer parti de la situation; à Bruxelles, on prépare la réforme des institutions et l'établissement d'impôts permanents qui permettent au roi de se soustraire au contrôle gênant des États-Généraux.

---

(1) KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, II, pp. 234 235.

(2) Le seul historien qui en parle, avec Kervyn, est Namèche, dont il n'y a pas lieu de mentionner l'opinion : il ne fait que reproduire littéralement, dans son *Cours d'histoire nationale,* la page que nous venons de citer.

« Votre Majesté, écrivait le duc d'Albe au roi dès le 6 janvier 1568, me demande s'il serait bon d'unifier dans ces États les lois et les coutumes. Je tâcherai de recueillir des renseignements à ce sujet. Ce que j'ai fait jusqu'ici a été de recommander à certaines personnes de s'occuper, chacune séparément, d'introduire l'ordre de police qui paraisse le plus convenable et le plus applicable aux humeurs du pays; par le moyen de ce qu'elles feront et de ce que je pourrai apprendre d'autres, j'arrangerai l'affaire. Si Votre Majesté y fait bien attention, Elle verra que c'est tout un monde nouveau à créer, et plaise à Dieu qu'on en vienne à bout, car supprimer des coutumes enracinées chez un peuple aussi libre que l'a toujours été celui-ci est chose difficile. J'y travaillerai de toutes mes forces (1). » Le 31 mars, le roi exprime le désir d'être informé du résultat de l'enquête à laquelle il se livre, à moins que le duc ne trouve préférable d'attendre son arrivée dans les Pays-Bas (2). C'est à ces préoccupations que se rattache le projet de constitution d'un royaume mentionné par Kervyn de Lettenhove, projet élaboré à Madrid et dont le roi adressa au duc d'Albe, le 4 juillet 1570, une traduction en espagnol. Bien qu'il ne soit pas signé, nous admettons, avec Gachard et Kervyn, qu'il est d'Hopperus. En voici le texte tel que nous le trouvons aux Archives générales du royaume :

« Comme par diverses fois au tamps passé a este discouru sur lerection des pays bas de Sa M[te] en Royaulme, semble a correction que de le mectre presentem[t] en consideration ne seroit nullement

---

(1) *Coleccion de documentos inéditos,* XXXVII, p. 84.
(2) *Ibid.*, p. 196.

hors de propos, mesmes pour adviser ung bon moyen genl par ou lesdts pays puissent estre mis en tel ordre ferme et estable que, selon rayson humaine, ne soit, par la grace de Dieu, a craindre quilz retombent es termes ou ilz sont este, mais, au contraire, soit a esperer et confier en nr̄e Seigneur que, de jour a aultre, ilz se confirmeront en ce bon estat present ouquel Sa Mte les a mis, et prospereront avec le temps de plus en plus, tant en la sainte foy catholicque Romaine comme en toutes aultres choses quelzconques.

» Et certes il ny a personne quy meet en doubte que lesdts pays ne soient souffisans et qualifiez pour estre erigez en Royaulme, tant au regard des Archevesques et Evesques et aultres ecclesiasticques que principaultez et seigneuries, ensemble bonnes villes requises en ung pays, selon les docteurs quy en escripvent, pour estre erigé en Royaulme, mais toute la dispute est s'il est convenable et prouffitable de proceder à lade erection ou non.

» Semblant premierement que ce seroit chose odieuse comme nouvelle, tant à ceulx du pays que aux circonvoysins et principallement aux Allemans, quy tiennent pour suspect tout ce quon faict, veu mesmes que aulcuns desdts pays sont deppendans de Lempire.

» Joint que ce seroit chose de grande difficulté et fascherie, en partie pour les sollicitations que se debvroient faire a Rome et pareillement en Lempire pour prevenir a tous inconveniens et en partie de ce quon auroit a faire avec les propres subgectz desdts pays bas, pour la diversite des droictz, coustumes et privileges quilz ont, ostant ou changeant lesquelz feroit a craindre que quelque inconvenient ou nouveau tumulte nadvint.

» Sans obmectre principallement que lon prendroit grande peyne pour une chose nullement necessaire ny utile, mais du tout superflue, tant au regard de sa Mte, laquelle na que faire de nouveau tiltre du Roy aiant tant de Royaulmes, que au regard desdts pays qui jusques a oires sont este bien gouvernez en lestat quilz sont; mesme estant iceulx pays tous uniz ensemble, Sa Mte auroit beaucop [plus] de difficultez en aulcunes choses quelle na a present estant separez et chacun a part soy, si comme es aydes, contributions et aultres choses semblables.

» Au regard de quoy plusieurs sont este par cidevant dadvis que ladte erection ne se debvroit faire, et, comme les mesmes questions

militent encoires, peut sembler que la mesme resolution doibt aussy avoir lieu. Et ce daultant plus que de peu de tamps en ça diverses aultres choses nouvelles sont esté faictes aud[t] pays bas, de maniere que y adioustant encoires cecy sembleroit quon voulsist tout renverser et innover, dont plusieurs inconveniens pourroient proceder sans espoir de quelque grand fruict, comme dict est.

» Allencontre de ce, se peult arguer que, en faisant lad[te] erection, tres grand prouffit et utilité en procedroit, tant au regard desd[ts] pays en soy que allendroit de lobeissance vers le Roy et aussy au respect de Sa M[te] mesmes.

» Au regard desd[ts] pays en soy. Car estant iceulx tous joinctz ensemble en ung Royaulme, se tiendroient comme membres dung mesme corps, et comme telz aimeroient beaucop plus et assisteroient lung a l'aultre en toutes sortes de necessitez que se peuvent offrir, par ou necessairement et sans nulle doubte sensuivroit quilz seroient infiniment plus fortz pour resister aux ennemis ou faire quelque envahie allencontre deulx, de tant quilz se tiendroient tous dung mesme pays et coronne, comme se voit par experience es aultres, la ou a present chascune province se tient a part sans rien vouloir avoir de commun avec les aultres, comme du tout separees et distinctes.

» Et quant a lobeissance vers le Roy, comme astheure tant quil y a de provinces, tant y a il dobeissances de diverses qualitez, recognoissans en leurs actes publicques les unes le Roy comme duc, les aultres comme comte, les aultres comme simple seigneur, que sont choses difformes et de moindre aucthorité, estant lad[te] erection faicte, toute lobeissance de toutes les provinces sera uniforme, recognoissans sa M[te] comme leur Roy, que sera de tant plus grande aucthorité et fermeté que la dignité Royale est plus grande que celle des aultres potentatz inferieurs, et celle quy est mise en ung corps que celle quy est repartie en plusieurs pieches, que se separe plus facillement que ne faict ung corps lié en ung.

» Joinct que, au respect de Sa M[te] mesmes, le gouvernement dung Royaulme seul et la deffence dicelluy, tant contre les ennemis estrangiers que tumultes domestiques, luy seront beaucop plus facilz que de plusieurs provinces differentes, et ce, mesmes en son absence, estant en Espaigne ou aultre part, voires faisant quelque ligue et vinde(?) mutuel entre les Royaulmes Despaigne et celluy desd[ts] pays

bas, afin quilz ne soyent separez les ungs des aultres et aient mutuelle correspondance et commerce, seroit chose merveilleusement forte et grandissime auctorité et puissance par tout le monde, tant pour lung que pour laultre.

» Sans obmectre quelle belle chose ce seroit sy, estans tous lesdts pays redigez en ung Royaulme, ilz recongnoississent Sa Mte comme leur commun Roy et eussent leurs estatz communs de trois membres, asseavoir des ecclesiastiques, comme Darchevesques et aulcuns Abbez, de la noblesse, si comme de ceulx de lordre du Thoyson Dor, et de l'aultre inferieur, que Sa Mte veult eriger par nouveaulx fiefz, et de certaines villes ou aultres membres principaulx de chacune province tous deppendans de Sa Mte comme leur chief.

» Aians, oultre ce, une justice ḡnale commune pour la conservation de la saincte foy catholicque Romaine et du droict dung chacun, et la deffense contre les ennemis commune et le commerce et trafficque commun, que sont toutes choses que deulx mesmes suyvroyent, se faisant ladte erection, dont procederoyent non seulement les biens susdts, mais aussy aultres plusieurs, quy sobmectent icy comme choses non necessaires de dire et pour eviter prolixité.

» Et ne doit mouvoir ce que cy dessus est allegue au contraire, car de dire que ce seroit chose odieuse pour ceux desdts pays, semble, au contraire, que ce seroit une chose du tout favorable et dont vraysamblablement ilz se contenteroient grandement sans que regard doibt estre prins aux circonvoysins, ausquelz ne touche ce que ung aultre fait en sa maison, mesmes demeurant ce que a Lempire est deu en son estre et entier, non plus ni moins comme il est a present. Quoy se faisant nauroient ceulx dudt Empire que se plaindre, actendu que audt Empire il y a ung aultre Royaulme, celluy de Boheme, et, se faisant les debuoirs deues, cesseroit par raison toute querelle.

» Ny seroit aussi la difficulte sy grande, comme dessus est dict, car faict a presumer que, entendant le Pape le grand prouffit quen proviendroit pour la conservation de la Saincte foy catholique Romaine, se monstreroit tres volontaire, et, pour aultant que touche Lempereur, il ny pourroit ny vouldroit vraysamblablement contredire, et ne donneroit nul empeschement les privileges particuliers des provinces, car lerection ḡnale se feroit sans preiudice desdts privileges et que ung chacun demeureroit en son entier, commil a tousiours este, excepté seulement ladte erection generale en Royaulme.

» Et par ainsy, sa M^te demeureroit aussy reciprocquement en son ancien droict et coustume et demander aydes, contributions et aultres choses en la mesme forme et maniere comme jusques aoires a este faict. Et sy avec le tamps lon trouvoit que aulcunes choses se deussent changer pour accommoder a lad^e forme generale, il se pourroit faire par bons moyens, du consentement de ceulx à qui la chose toucheroit.

» Sans que doibt mouvoir que parci devant aulcuns personaiges prudens et expers sont este dopinion de ne faire lad^te erection : car le tamps est depuis bien change, et ce que alhors nestoit conseillable a Sa Ma^te ny practiquable est a present grandement a conseiller et se peult fort bien mectre en practique, aiant icelle tout le pays tant a sa devotion et en sa puissance, par moyen de laquelle tout se feroit vraysemblablement sans nulle ou du moins grande difficulté.

» De maniere que la chose bien considérée et les raisons pesées dung coustel et d'aultre, les unes contre les aultres, semble que celles de lerection sont bien plus pesantes, et que de faire lad^e erection seroit mectre lesd^ts pays bas en vrayes et perpetuelles repos et tranquilité.

» Et sy Sa M^te fust encliné daulcunement y entendre, icelle le pourroit mectre en deliberation de conseil tant par deça que par dela, et se treuvant convenir de le faire, le pourroit faire effectuer par telle sollicitation a Rome et participation avec Lempereur et convocation des Estatz comme seroit advisé. Et ne semble avoir fort grand difficulté. Le tout par forme de brief discours et a tres humble correction de sad^e M^te (1). »

---

(1) *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, Cartulaires et manuscrits 187^B, n° CCXLIX, copie. L'original, en langue française, se trouve aux Archives de Simancas; il n'est pas daté. Cette pièce, remarque Gachard, ne porte pas le nom de son auteur, mais elle est de l'écriture d'un clerc de la secrétairerie du Conseil de Flandre à Madrid. et comme dans la même liasse il y a un mémoire du garde des sceaux Hopperus sur l'établissement des commanderies en Flandre, il semble qu'on peut la lui attribuer aussi. *Correspondance de Philippe II*, II, pp. 143-144. Gachard se borne à mentionner le mémoire, sans l'analyser.

Ainsi, la principale raison invoquée en faveur de la création d'un royaume, c'est qu'elle aurait pour résultat l'unification des provinces et permettrait d'affermir si bien l'autorité du roi que le retour des troubles passés serait rendu impossible. Les Pays-Bas ne formaient pas un tout homogène; on propose de les fusionner en un seul État, mais pas, comme le croit Kervyn, de les enlever à l'autorité directe du roi et d'établir un gouvernement national. Un des motifs que l'auteur du mémoire fait valoir et qui rattache ce projet à ceux qui avaient été conçus antérieurement, c'est que les provinces réunies en un tout compact, possédant plus de cohésion, devaient offrir plus de résistance au cas où l'on aurait eu à les défendre contre les attaques d'une puissance voisine (1). L'empereur invoqua les mêmes raisons quand, en 1549, dans un intérêt dynastique, il présenta aux États-Généraux la Pragmatique Sanction, qui déclarait définitive l'union des provinces en une masse inaliénable, ce qui ne devait pas empêcher leur démembrement, la constitution des Provinces-Unies et finalement la reconnaissance de celles-ci par l'Espagne au XVII[e] siècle.

Nous ne savons si c'est pour répondre au mémoire attribué à Hopperus, comme le suppose Kervyn, que fut rédigé celui d'Erasso; il se rattache, en tous cas, au même ordre d'idées. Le secrétaire de Philippe II examine les conséquences qui résulteraient pour l'Espagne de l'*annexion* des États de Flandre, c'est-à-dire de leur fusion dans l'ensemble de la monarchie, de telle sorte qu'ils fussent soumis à la même administration et eussent

---

(1) Voir notre étude : *Charles-Quint et Philippe II*, pp. IX-X.

les mêmes droits et les mêmes obligations. La seule copie que l'on possède de ce document, resté inédit, se trouve au British Museum (1). Elle ne porte pas de date. La matière qui y est traitée paraît évidemment au ministre de Philippe II très délicate, et l'on dirait qu'il ne l'aborde qu'à contre-cœur, tellement son discours est vague et entortillé. La pensée, pour autant qu'on peut l'apercevoir, est noyée dans des considérations étrangères au sujet et une quantité de citations d'auteurs anciens. Erasso débute en constatant que les conseils donnés aux princes sont le plus souvent inutiles, que ceux-ci sont portés à s'en offenser comme d'un manque d'égards, une censure de leurs actes (2). Il insinue timi-

(1) Accroissements, 28708, n° 38 (fol. 147-163). Le folio 147 a ce titre : ***Del Conde de Humanes sobre largar Flandes***, du comte d'Humanes (Francisco de Erasso), sur l'abandon de la Flandre. En tête du folio 148 se trouve cet autre titre : ***Parecer del Conde de Humanes sobre las conveniencias que podria tener para la monarquia la anexacion de los Estados de Flandes.*** Le mémoire ne peut être postérieur à 1570, Erasso étant mort le 8 décembre de cette année. M. Herbert, assistant au département des manuscrits du British Museum, qui a bien voulu analyser pour nous ce document, constate que l'écriture, souvent très difficile à déchiffrer, est de plusieurs mains. Nous croyons que c'est plutôt l'esquisse d'un mémoire qu'un travail définitif, et peut-être n'a-t-il jamais été communiqué à Philippe II. Il n'en est pas moins curieux comme indice d'un courant d'opinion, dans l'entourage du roi, au sujet des Pays-Bas.

(2) Aconsejar al principe vano fue las mas ueses, y siempre tenido por mal seguro : aduertir al consejero no solo carece de peligro, mas deue ser estimado. La causa, porque el principe tiene por descortesia la amonestacion, persuadido aque el decirle en loque acertaria es descubrirle eñ loque yerra, de mas de que mira a lauiso como a agravio contra el poder, que el animo acostumbrado a la suma licencia no lleva bien verse metido entre carceles de preceptos.

dement que l'administration espagnole en général laisse à désirer, que la monarchie est trop vaste, que le remède serait *la diète ou la mutilation*. L'idée seule de proposer pareils moyens le fait frémir(1); il n'en soutient pas moins que trop de grandeur cause la ruine d'un État (2), et qu'il y aurait avantage à alléger le fardeau qui écrase l'Espagne.

Une pareille conclusion, qui renfermait peut-être dans l'esprit de l'auteur le conseil d'abandonner les Pays-Bas, n'était pas de nature à plaire à Madrid. Il devait en être ainsi également du mémoire attribué à Hopperus, bien qu'il fût loin d'avoir cette portée. Philippe II envoya une traduction espagnole du dernier au duc d'Albe, avec prière de la communiquer aux membres du Conseil, ainsi qu'à d'autres personnes dont il jugerait bon de réclamer l'avis, et de lui faire ensuite connaître le sien. Il ajoutait : « Le même projet fut conçu dans le temps que

(1) Opinion es de todos comunmente recebida que el malestado de las cosas presentes procede de los difetos particulares en el gouierno, cosa que ni de todo puede contradesirse, ni de todo absolutamente concederse. Yo concedera su pedaco de culpa a lo primo : asi tambien la principal causa de la corruptela atribuera a la mala constitucion del imperio, osando afirmar que las faltas en la administracion por la maior parte son influencias de la ... mala compostura del estado ... Y si el daño, como procurare probar, proviene de la demasiada grandesa, claro esta que se ha de curar con la dieta o la mutilacion, cosa que hace horror el proponerla.

(2) No contento de auer apuntado que la grandeza es particularmente contra a la fuerça y firmesa del imperio, determino passar mas adelante y mostrar por maior como esta mesma grandesa sea la destruccion... del señorio.

j'étais dans les Pays-Bas, et il ne parut pas à propos d'y donner suite, à cause des difficultés qu'il présentait. Mais les circonstances ne sont plus les mêmes aujourd'hui : les naturels sont soumis, et je crois certainement qu'ils n'oseraient contester son exécution. Si, avec dextérité, on pouvait les engager à la demander eux-mêmes, ce serait assurément le meilleur chemin. Au reste, vous m'aviserez de la forme dans laquelle j'aurais à solliciter du pape le titre de roi, et si j'aurais à tenir compte en cela de l'empereur (1). » Le duc d'Albe ne goûta pas fort, semble-t-il, l'invitation, qui dut lui paraître au moins prématurée : on peut l'inférer du silence qu'il garde à ce sujet dans sa correspondance et de l'accueil qu'il fit cette même année à un mémoire de Courteville (2) sur les moyens de rétablir la paix dans les Pays-Bas. Courteville demandait que l'on renonçât au système de la violence; il réclamait la présence momentanée du roi, « pour effacer l'opinion universelle que l'on a (encore que à tort) du peu d'affection qu'elle (Sa Majesté) porteroit à ces pays, n'y ayant été de tant d'années »; il insistait sur la nécessité d'établir « plus de conformité et accointance » entre les deux nations, d'honorer et protéger les magistrats, de rassurer les villes, de leur donner des chefs tels qu'elles les tinssent en estime, d'y faire administrer la justice en bonne forme et par les nationaux, de faire garder les frontières également par ceux-ci, de

---

(1) Le roi au duc d'Albe, 4 juillet 1570. GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, II, p. 143.

(2) Secrétaire du Conseil privé et du Conseil d'État.

traiter enfin les sujets « comme de père à fils (1) ». Ces considérations furent accueillies avec dédain par le farouche lieutenant de Philippe II, comme nous l'apprend ce passage d'une lettre de Morillon à Granvelle, du 11 août 1572 : « Feu Courteville avoit, par le commandement du duc d'Albe, conceu aucuns moiens pour reduire les ceurs et remectre ce pays en son premier train, et en presentit quelque escript audict seigneur à Maestricht l'an 70, lorsque celui-ci le rejecta, disant qu'il n'estoit lors heure de parler. L'autre, à ce que ses plus privés m'ont conté, retourna fort fasché à la maison, disant que le temps viendroit que le duc voudroit faire et qu'il ne le pourroit (2). »

En écrivant au duc d'Albe, le 4 juillet 1570, le roi fait cette réflexion qu'un projet semblable à celui qu'il lui envoie remontait à l'époque où il était encore aux Pays-Bas, sur quoi Kervyn observe qu'il s'agit du projet publié par Groen van Prinsterer à la page 75 du supplément des *Archives de la maison d'Orange-Nassau*. C'est là encore une erreur : le document reproduit par Groen van Prinsterer est de huit années postérieur au départ de Philippe II. Il convient d'en dire un mot ici, car il se rattache au sujet que nous traitons.

Dans les papiers du cardinal de Granvelle conservés à la Bibliothèque de Besançon, on trouve classé parmi les documents de l'année 1559 un mémoire portant ce titre :

---

(1) *Moyens par où semble que S. M. pourroit myeulx regaigner le cœur des vassaulx et subiectz de par deca, vray remede a letablissement des affaires.* L.-Ph.-C. Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis,* pp. 282-298.

(2) *Correspondance du cardinal de Granvelle,* IV, p. 356.

Certains advis et demonstrations pour la Majesté du roi touchant l'assurance de son estat et richesse universelle du pays, translaté de l'espaignol (1). Ce document, généralement attribué à Granvelle, a été souvent reproduit ou analysé (2) sans qu'il ait fait l'objet d'un examen quelque peu sérieux et qu'on en ait recherché l'origine. Kervyn lui-même, bien qu'il le cite, n'en connaissait pas le contenu.

Le mémoire se compose de treize articles dans lesquels on recommande à Philippe II : d'unifier toutes les provinces en un royaume de Basse-Allemagne ou Germanie-Inférieure, qui aurait Bruxelles pour capitale, et dont il serait souverain absolu; de faire, sans lui donner le nom d'inquisition, « une loi politique et universelle pour tout le royaume touchant la conservation et tranquillité de notre religion catholique »; d'élire un certain nombre d'évêques, « bons personnages, de bonne vie et doctrine chrétienne »; de faire abolir et anéantir dans toutes les cités et villes le large conseil, « dont sont procédés tous les tumultes et rebellions populaires de ces

---

(1) Weiss, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* V, pp. 676-682. Le mémoire débute ainsi : « Au nom de Dieu, amen. Cecy est la mémoire et recueil de treize points et articles fort nouveaux et convenables d'estre effectuez. »

(2) On le trouve notamment dans : Groen van Prinsterer, *Archives,* supplément, p. 73 et suiv., d'après la copie, en français, qui est à Besançon; Rousset, *Supplément au Corps diplomatique,* t. II, 1re partie, pp. 176-177, en latin, d'après le suivant; Pontanus, *Historiæ Gelricæ,* pp. 1895-1896 en latin, d'après le pamphlet en néerlandais publié à Tubingue, cité ci-dessous; Joannes Gysius, *Oorspronck ende Voortgang der Neder-landscher Beroerten,* 1626, pp. 41-47, en néerlandais; Bor, *Oorsprongk der Nederlandsche oorlogen,* I, Amsterdam, 1679, pp. 250-251, en néerlandais.

jours passés, principalement ès villes d'Anvers, Amsterdam et Valenciennes » ; d'établir dans chaque ville près des conseils un commissaire royal ; de faire ériger des châteaux et forteresses; d'enlever aux villes les armes qu'elles possèdent; de construire à Malines un arsenal pouvant fournir des armes et des munitions à quarante ou cinquante mille hommes en campagne; d'organiser une armée de mer; de faire occuper les châteaux et forteresses par des étrangers; d'ordonner « que partout soit usée et entretenue une forme de loi, privilèges, religion et cérémonies, poids, mesures et monnaies en tout le royaume »; de donner à toutes les provinces et à toutes les villes « des franchises et libertés pour la conservation du commerce »; d'accorder un pardon général « au menu peuple ». C'est le document publié par Groen. Il n'est pas difficile d'apercevoir que ce programme, auquel le roi, selon Kervyn, aurait fait allusion dans sa lettre du 4 juillet 1570, a été rédigé longtemps après le départ de Philippe II, puisqu'il y est fait allusion aux troubles d'Anvers, d'Amsterdam et de Valenciennes, c'est-à-dire à des événements bien postérieurs. On voit aussi qu'il diffère, èt par son contenu et par sa forme brutale, du projet attribué à Hopperus : il n'est autre chose, en effet, que l'extrait d'un pamphlet, écrit en néerlandais, en 1567, publié, avec la date de 1568, à Tubingue par des Réformés (1). D'après l'auteur ou les auteurs de ce

(1) *Derthien Artijckelen gheintituleert : Het Aduijs der Spaengiaerden op den teghenwoordighen staet vanden Nederlande.* Gecomposeert ofte gefingeert door den Cardinael Granduelle om hem daer mede te helpen in de plaetse van de Inquisitie, hopende hem also te wreken aen syne vyanden : niet aensiende dat dese Artijckelen meer teghen-

factum, Granvelle étant encore évêque d'Arras, c'est-à-dire avant 1561, excitait déjà le roi contre les Pays-Bas; les seigneurs s'aperçurent de ses mauvaises intentions et entreprirent contre lui cette campagne qui eut pour résultat la retraite du cardinal. Voyant qu'il n'arriverait pas à ses fins tant que subsisteraient les privilèges du pays, celui-ci médita, avec l'aide du Conseil d'Espagne, de les faire anéantir ou modifier; de là les souffrances endurées par les Pays-Bas et « les tourments infligés aux vrais chrétiens »; de là aussi le projet qui lui est attribué et qui est suivi, dans le pamphlet, d'un exposé des raisons qui auraient porté le cardinal à le rédiger, d'un quatrain (1) et d'un avis au lecteur dans lequel on proteste contre les conseils donnés au roi pour l'exciter à la tyrannie, empêcher les vrais chrétiens de faire connaître la Vérité de l'Évangile et pour introduire dans les Pays-Bas l'inquisition d'Espagne.

Altmeyer, qui a connu les treize articles par une tra-

---

strijden de priuilegien van den Lande dan de Inquisitie oyt dede, wt welcker oorsaken wille het gantsche Nederlande nu beroert is ende bedoruen wort. Daer na hebdy de Refutacien ofte teghenstrijdinghen der voorseyder artijckelen, die welck claer ghenoech bethoonen, dat het eer middelen zijn om het volck tot oproer ende tumulte te verweikene, dan om het Landt te houden in stilleyt, vrede en eendrachticheyt. Ghedruckt tot Tubinghen, by Ulrich Morhart. Anno 1568, in-8°, 30 pages. Nous ne connaissons qu'un exemplaire de ce pamphlet; il appartient à l'Université de Gand, fonds Meulman.

(1) Door dese Artijckelen mach men besluyten
Doorsaeck der comste Ducq d'Albi de vassael
En dat wy door dinstellinge vā nieuwe virtuytē
Sullen gheplaecht zijn door Granduelle den Cardinael.

duction française manuscrite du pamphlet, appartenant à la Bibliothèque royale de Bruxelles (1), prend au sérieux le soi-disant projet de Granvelle. « Il va sans dire, remarque-t-il, que, dans ce programme du despotisme, les restrictions à faire aux libertés nationales n'étaient pas oubliées... Il s'agissait de créer l'unité de nos provinces, non pas par la monarchie constitutionnelle, mais par le despotisme pur et simple, par l'absolutisme espagnol. Aussi ce projet ne resta-t-il pas sans réponse (2). » Dewez a trouvé aux Archives générales du royaume (3) une analyse des treize articles, qu'on pré-

(1) Manuscrit 16117-16118. Copie du XVIIIe siècle. *XIII articles intitulées* (sic) : *Ladvis des Espaignols sur lestat present du pays bas.* Composez par le cardinal granuelle pour s'en aider en lieu de l'inquisition, esperant par ainsi se venger de ses ennemis, ne regardant point que ces articles contreviennent plus aux priviléges du pays que l'inquisition ne faisoit. à cause de quoy tout le pays bas est quasi entierement desolé et gasté. Puis y est la refutation desdicts articles, laquelle demontre assez clairement que ce sont plustost moyens pour esmouvoir le peuple a seditions et tumultes que pour reduyre le pays en tranquilité, paix et concorde. De 1568.

Voici le quatrain de la version française :

Par ces articles peult on veoir et comprendre
La cause de la venue du duc en Flandre
Et que par l'institution de loy nouvelle
Serons tourmentez par le cardinal Granduelle.

Nous ne croyons pas que la version française du pamphlet ait été imprimée.

(2) *Une Succursale du tribunal de sang*, pp. 26 et 173.

(3) Cartulaires et manuscrits, n° 544, fol. 18 (fonds Roulart). *Copia de los puntos segretos que la Md del Rey don Felipe el 2° de alta y gloriosa memoria dio al duque de Alva quando en el año de 1566 le embió por governador y capitan general á Fiandes.* Cette analyse ne renferme que douze articles, au lieu de treize.

sente comme une instruction secrète du roi au duc d'Albe. Cette découverte excite son imagination. A propos de l'arrivée du duc dans les Pays-Bas, il écrit : « La gouvernante le pressa de lui déclarer s'il n'avait pas d'autres ordres particuliers à lui communiquer; il lui répondit qu'il était chargé de lui remettre une lettre particulière du roi. Elle était écrite de sa main et portait qu'il avait donné des instructions secrètes au duc d'Albe, qui les lui communiquerait en temps et lieu. » Et il ajoute en note : « Ces instructions, dont aucun historien, que je sache, n'a eu connaissance, se trouvent aux Archives de Bruxelles en copie... Elles sont rédigées en langue espagnole. J'en présente une traduction littérale (1). »

Plus tard, Groen van Prinsterer faisait, à son tour, ces observations : « Philippe était jaloux de son autorité. On pouvait prévoir, on s'apercevait déjà que les libertés et les droits de ses sujets, surtout lorsqu'il s'agissait de la foi, n'étaient pas une barrière inviolable pour lui. Parmi les indices de ses projets par rapport aux Pays-Bas, il faut ranger en première ligne un mémoire dans lequel on propose d'ériger ces provinces en royaume... Ce mémoire..., publié déjà en 1567, a été considéré par Languet comme apocryphe... Sa pénétration ordinaire est ici en défaut (2). » En s'exprimant de la sorte, Groen se trompait, et Languet était plus près de la vérité quand, dans une lettre adressée, le 20 décembre 1567, à l'électeur Auguste de Saxe, dont il était le correspondant, il quali-

(1) Dewez, *Histoire générale de la Belgique,* IV, p. 383.
(2) *Archives,* 1re sér., II, pp. 8-9.

fiait d' « assez absurde » le pamphlet des Réformés (1).

Nous ne voulons pas dire que les vues attribuées ici à Granvelle soient en désaccord avec celles qu'il exprime dans sa correspondance à cette époque. Bien au contraire : dans une lettre au roi, il rappelle que son père n'a été maître de Gand qu'après y avoir construit la citadelle, qu'il ne l'a été de l'Espagne qu'après l'écrasement des *Comuneros* (2); il approuve l'envoi du duc d'Albe avec une armée, trouve nécessaire la construction de citadelles, l'établissement de garnisons espagnoles dont les chefs ne dépendent que du roi ; il conseille de réduire les attributions et le pouvoir des gouverneurs de province, ne veut à aucun prix de la réunion des États-Généraux (3) ; il va jusqu'à féliciter le roi de ce que Dieu, en permettant les désordres dans lesquels sont tombés les Pays-Bas, lui ait fourni l'occasion de les dompter (4); après son départ, il a été l'inspirateur des mesures les plus violentes prises par Philippe II. Rien ne permet d'affirmer pourtant qu'il soit l'auteur des treize articles publiés à Tubingue. Sur certains points même, les vues qu'on lui attribue ici sont en contradiction avec celles qu'on trouve exposées dans

---

(1) *Circumfertur hic scriptum de mutatione, quam decreverunt facere Hispani in Inferiore Germania, hoc est de conjungendis provinciis quae fuerunt domus Burgundicae, et constituendo ex illis regno. Quia scriptum videtur mihi satis ineptum, non misi, nec dubito, si haec sunt vera, quin aliunde ad Vest. Celsit. sint prescripta.* LANGUET. *Epistolae secretae*, lib. I, p. 41.

(2) Granvelle au roi. Rome, 26 mai 1567. POULLET, *Correspondance du cardinal de Granvelle*, II, pp. 459-461.

(3) Le même au même, 17 août 1567. *Ibid.*, pp. 565-571.

(4) *Ibid.*, III, p. 103.

ses lettres; ainsi il proteste contre l'accusation dont il fut plusieurs fois l'objet, « de vouloir réduire les populations des Pays-Bas sous le régime d'une monarchie absolue (1) »; il a toujours soutenu, malgré ses tendances autoritaires et son peu de sympathie pour les Belges, qu'il était impossible de réduire ces provinces au même régime que Naples et Milan.

A quel projet Philippe II faisait-il donc allusion dans sa lettre du 4 juillet 1570? Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question. Gachard cite un mémoire communiqué au roi par le conseiller d'Assonleville, le 1er janvier 1556, dans lequel on trouve ce passage: « Touchant l'érection de ces Pays-Bas en royaume soubz une bonne concordance de police et de plusieurs choses, avecq le temps, estant les affaires ung petit plus paisibles, à la première commodité du Roy se pourroit bien faire (2). » On connaît également un projet soumis à Charles-Quint, en 1546 ou 1547, par Fernando Gonzaga, alors gouverneur du Milanais. Gonzaga exposait les difficultés qu'il y avait pour l'Espagne à conserver les Pays-Bas, à cause de leur éloignement du centre de la monarchie, et il proposait d'en faire un État indépendant (3). Il n'est pas impossible que Philippe II ait voulu parler de l'un de ces projets.

Quoi qu'il en soit, nous conclurons des observations qui précèdent :

1° Que Philippe II ne faisait pas allusion, dans sa

---

(1) Granvelle au roi, 13 mai 1562. Weiss, *Papiers d'État,* VI, p. 553.

(2) *Correspondance de Philippe II,* II, p. 143.

(3) *Ibid.,* III, pp. 194-196.

lettre du 4 juillet 1570, au projet en treize articles qui a été attribué à tort au cardinal de Granvelle;

2° Qu'Erasso ne s'est pas formellement prononcé pour la fondation d'un État des Pays-Bas indépendant;

3° Que le projet d'Hopperus ne tendait pas à restituer aux Belges leurs anciennes libertés; encore moins avait-il pour objet la formation d'une nationalité belge;

4° Que le roi n'y a pas donné son assentiment.

A aucune époque (1), Philippe II ne s'est montré disposé à prêter l'oreille à de semblables conseils, et, en 1570, loin de vouloir incliner à la douceur, lui et ses ministres entretenaient des idées de vengeance et d'oppression. L'ambassadeur vénitien Cavalli le constatait dans ce passage de son rapport au Sénat en 1571, où il s'occupe des Pays-Bas : « Par suite des rebellions qui s'y sont produites, Sa Majesté est résolue à changer tout le gouvernement; il ne lui paraît plus sûr de le laisser continuer de la manière qu'il était : ainsi pour les forteresses qui ont été faites et qui se feront. Dans les gouvernements, on mettra des Espagnols, à la façon de Naples et de Milan. On entretiendra habituellement un corps de huit à dix mille hommes de cette nation et quinze cents cavaliers étrangers, outre les gens d'armes ordinaires de ces provinces. Le nouvel impôt, qui est déjà quasi consenti, produira assez pour suffire au paiement des garnisons. Il faudra non seulement que les Flamands consentent à le payer, mais qu'ils paient toutes les autres impositions qu'il plaira au roi d'y établir... Ainsi ces peuples, qu'on pouvait réputer libres..., seront désormais

---

(1) Nous ne faisons pas même d'exception pour la cession des Pays-Bas aux archiducs : Albert et Isabelle restaient, par une convention secrète, dans la dépendance absolue de l'Espagne.

en servitude et dominés absolument comme toute autre province acquise et non plus héréditaire (1). »

Tout en ayant l'air de prendre en considération le projet de 1570, sans doute pour ne pas déplaire à celui de ses ministres qui l'avait présenté, Philippe II évidemment n'y attachait pas le sens que Kervyn lui donne dans la page citée plus haut. Il posait comme condition préalable que la demande d'érection des Pays-Bas en royaume lui vînt des provinces, c'est-à-dire qu'elles fissent d'abord acte de soumission, et, en second lieu, que le titre de roi lui fût attribué à lui-même. Cette dernière réserve indiquait bien qu'il entendait se servir de ce projet comme d'un moyen de consolider son autorité, rétablie en ce moment, mais rétablie seulement en apparence, ainsi que les événements allaient le prouver, et qu'il n'avait en aucune façon l'intention de doter les Pays-Bas d'une existence indépendante. Comment y aurait-il songé? C'est grâce aux Pays-Bas que l'Espagne maintenait sa suprématie; on peut même dire que toute l'histoire de la domination espagnole en Belgique n'est que l'histoire des efforts soutenus par cette puissance pour retenir sous le joug un pays sans la possession duquel il lui eût été impossible de garder cette situation prépondérante. Y renoncer, c'eût été pour Philippe II se priver de son point d'appui et abandonner le rôle qu'il remplissait comme chef de la maison d'Autriche et champion du catholicisme en Europe.

---

(1) GREPPI, *Analyse de la relation de Sigismond Cavalli, retourné de son ambassade en Espagne, en 1571* COMPTES RENDUS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 2e sér., t. VIII, pp. 344-345.

Description d'un manuscrit hagiographique grec palimpseste, avec des fragments d'un panégyrique de saint Polycarpe, attribué à saint Jean Chrysostome; par J. Bidez.

Les vies de saints conservées dans les ménologes grecs nous ont gardé un grand nombre de renseignements historiques, à peine dissimulés sous la phraséologie des hagiographes. La connaissance de l'antiquité aura, à bien des égards, à en tirer parti (1). Par exemple, l'étude des cultes païens de la Macédoine, de la Thrace, de l'Asie mineure, la reconstitution de mainte légende locale, ou encore l'histoire des dernières écoles de rhétorique, gagneront beaucoup à utiliser ces documents si longtemps dédaignés. Par une vicissitude sur laquelle les pieux panégyristes n'avaient sans doute point compté, leurs œuvres d'édification chrétienne vont attirer de plus en plus une curiosité profane, et ces récits, destinés à célébrer les destructeurs du paganisme, serviront à faire réapparaître, dans l'imagination des historiens, le spectacle même des institutions que les martyrs et les confesseurs ont mises en ruines.

Toutefois il reste encore bien des travaux à achever avant

(1) Voir, sur l'intérêt que présente l'étude des textes hagiographiques, les réflexions si justes que M. Ehrhard a mises à la fin de son article *Die Legendensammlung des Symeon Metaphrastes und ihr ursprünglicher Bestand*, Festschrift zum 1100en Jubiläum des Deutschen Campo Santo in Rom, Fribourg-en-Brisgau, 1897, p. 82.

que l'on puisse exploiter méthodiquement cette masse considérable de documents. M. A. Ehrhard le constatait naguère encore dans une comparaison pittoresque (1). Dans cette quantité de textes qui réapparaissent pèle-mèle et à perte de vue, il voyait comme une forêt épaisse et obscure, sans un sentier, s'étendant jusqu'à l'infini, et donnant à l'explorateur l'impression sans cesse renouvelée de marcher à tâtons, avec la menace d'être surpris par la nuit.

La première tâche à remplir pour mettre en valeur tous ces documents, est d'en faire un inventaire complet. Les catalogues de manuscrits dressés par les Bollandistes vont procurer à cet égard d'inappréciables facilités. De l'avis des savants les plus autorisés, les publications de ce genre sont celles qu'il faudrait encourager surtout pour le moment. C'est à un de ces travaux préliminaires, purement descriptifs, que le présent article est consacré. Au reste, le recueil de vies de saints qui va y être reconstitué, au moins en partie, méritait bien un examen et une mention toute spéciale, malgré l'état de délabrement dans lequel il se trouve. Il nous donne, entre autres morceaux intéressants, le titre et plusieurs fragments d'un texte inédit, attribué à saint Jean Chrysostome, absent à ce qu'il semble des collections hagiographiques connues, et certainement des dépôts les plus riches qui existent : la Vaticane et la Bibliothèque nationale de Paris.

Ce manuscrit est une des dernières acquisitions de la Bibliothèque royale de Bruxelles, qui le doit à la générosité de M. Franz Cumont. Il porte la cote II, 2407, et

---

(1) Voir la *Byzantinische Litteraturgeschichte* de M. Krumbacher, 2e édit., pp. 176 et suiv.

forme un volume de parchemin, haut de 15 1/2 centimètres et large de 12, composé de 38 quaternions numérotés de α' à λη'.

Le contenu actuel du *codex* n'eût pas suffi sans doute à lui donner un grand prix. C'est un canonaire de novembre (1), copié pour quelque couvent grec vers le XIIe ou le XIIIe siècle apparemment. De quel intérêt la composition de ce volume peut-elle être aujourd'hui? Je ne suis pas à même de le dire, mais l'écriture en est si lisible et si bien conservée, qu'un spécialiste n'aurait aucune peine à le parcourir et à l'apprécier en très peu d'instants.

L'importance du manuscrit résulte surtout de la provenance de certaines des feuilles qui ont servi à le composer. D'abord, les morceaux de parchemin collés sur les plats de la couverture ont été pris à quelque *codex vetustus* contenant des homélies de saint Jean Chrysostome. Mis bout à bout, les deux fragments détachés par les ciseaux du relieur forment un peu plus d'un demi-feuillet, portant sur chacune de ses faces une colonne d'écriture à peu près entière, et quelques débris insignifiants d'une seconde.

Le recto de ce feuillet contenait la fin de l'homélie II *ad populum Antiochenum* (2), depuis les mots μηδὲ ὀδυρόμεθα (*sic*), p. 34 C, avec ces quelques variantes : l. 6 de la section C τῆς ἡμετέρας avant ποιῆσαι — l. 7 ἐλπίσιν — l. 9 λυπῆς — l. 12 ἀξιωθῆναι] ἐπιτυχεῖν (la ligne précédente est perdue) — l. 13 δι' οὗ καὶ μεθ' οὗ — l. 14 νῦν καὶ ἀεὶ καὶ ajouté devant εἰς.

Au verso se trouvait l'homélie suivante de la même

(1) Voir le rapport de M. Ch. De Smedt, p. 496.

(2) Tome II, pp. 20-34, de l'édition Montfaucon, Paris, 1718. C'est de la pagination et du texte de cette édition que je me sers pour reproduire ma collation.

édition, *ad pop. Antiochenum hom.* III. La plus grande partie du titre est conservée ; elle coïncide avec le texte cité *ibidem*, note *a*, excepté l. 2 πρεσβευσάμενος — l. 5 καὶ omis devant τὰ ἄλογα. On lit ensuite les quatre premières lignes du texte, identiques au début de l'homélie tel qu'il est imprimé dans l'édition de Montfaucon, sauf à la l. 1 εἴδω τουτονὶ — l. 3 παρῶντα — l. 4 ἀπεδήμησεν.

Les deux morceaux de parchemin appliqués sur les couvertures du nouveau *Bruxellensis* sont les seuls restes de cette copie des homélies II et III de saint Jean Chrysostome. Les quaternions palimpsestes qui ont été incorporés dans le *codex* même, nous donneront des fragments d'une collection toute différente, et certainement d'un autre manuscrit.

Ces quaternions palimpsestes sont les huit derniers du volume, numérotés de λα′ à λη′ ; l'avant-dernier compte neuf feuillets et le dernier cahier n'en comprend que six. Pour constituer ces huit quaternions, on a réuni trente et une feuilles et demie, enlevées à un, peut-être à deux vieux volumes de parchemin (1), dont on effaça soigneusement l'écriture.

On peut se représenter avec assez de netteté quel était l'aspect de ces antiques feuillets, aujourd'hui si déplorablement mutilés. Ils étaient hauts d'au moins 27 centimètres, et larges de plus de 19. Ceux que j'ai pu déchiffrer se répartissent en deux séries, l'une contenant des morceaux qui figurent dans les ménologes au mois de février (série *a* = ff. 1 à 7), l'autre formant une collection plus étendue, dont les textes appartiennent aux mois de septembre, d'octobre et aux premiers jours de novembre (série *b* = ff. 8 à 26).

---

(1) Voir ci-dessous, page 583, note 1.

L'écriture était la même dans ces deux séries de feuilles : assez grande, régulière et soignée, paraissant dater du Xe ou du XIe siècle. L'orthographe était incorrecte; les iotacismes, la confusion de αι et de ε, des longues et des brèves, n'étaient pas rares. Les pages de ce manuscrit démembré étaient divisées en deux colonnes; les colonnes intérieures avaient, dans la série *a*, environ 7 centimètres 2 millimètres de largeur, dans la série *b*, près d'un demi-centimètre de plus (1). Les colonnes extérieures étaient de part et d'autre sensiblement plus étroites que les colonnes intérieures. La ligne des colonnes intérieures comptait, dans la série *a*, une moyenne de seize à dix-sept lettres, dans la série *b*, dix-huit ou dix-neuf; les lignes des colonnes extérieures contenaient généralement une ou deux lettres de moins.

D'après mes calculs, les pages devaient avoir une moyenne de quarante-deux lignes, marquées une sur deux par des traits tirés à des intervalles de 12 millimètres. Il n'est pas certain que le nombre des lignes était partout le même. A la feuille 13, on dirait même que la seconde colonne avait une ligne de plus que la première, et les feuilles 3 et 4 en comptaient, semble-t-il, au moins quarante-trois. Aucune colonne n'ayant gardé toute sa hauteur, et aucun des morceaux du palimpseste ne coïncidant sans omission ni interpolation avec un texte déjà connu, je n'ai pu établir le nombre des lignes de la plupart des pages que d'une manière approximative.

---

(1) Cette différence pourrait suggérer l'hypothèse que les deux séries de feuilles proviennent de deux volumes différents d'un même recueil, qui serait tout entier l'œuvre d'une seule main. Mais ce n'est là qu'une supposition assez basardée, dont je dois me contenter d'indiquer la possibilité.

Tous les morceaux sont introduits par des titres en caractères majuscules; jamais la date où était placée la fête du saint n'était indiquée. Une grande initiale, dessinée dans la marge, rend très reconnaissable le commencement de chaque morceau.

Les caractères sont très effacés; généralement un des côtés des feuilles est resté complètement indéchiffrable. La teinture de noix de galle est le seul réactif qui ait produit quelque effet utile; j'ai évité le plus possible de m'en servir, et, sauf aux passages que je vais reproduire, la plus grande partie des feuillets est demeurée intacte.

Jamais les deux colonnes d'une page n'ont été conservées à la fois. C'est le plus souvent la colonne extérieure que le relieur a entamée.

Le R. P. Van den Gheyn, le savant conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Bruxelles, a bien voulu identifier les premières lignes déchiffrées : elles appartenaient aux *acta Thomæ*. Depuis, j'ai réussi à reconnaître dans le palimpseste des passages de sept autres morceaux. Six feuillets n'ont rien donné. Peut-être un lecteur plus patient, plus érudit ou plus heureux, parviendra-t-il à leur faire livrer le secret de leur identité et à augmenter encore la liste des textes retrouvés. Pour faciliter ses recherches, j'ai rangé les feuilles, préalablement détachées, dans l'ordre de l'ancien manuscrit, en plaçant à la fin les six qui sont demeurées illisibles, et en les numérotant de 1 à 32. Cette restauration de la disposition primitive étant loin de coïncider avec le pèle-mèle causé par celui qui a composé les quaternions du volume actuel, j'indiquerai pour chaque feuille la place exacte qu'elle occupait dans le *Bruxellensis* (numéro du quaternion, numéro de la feuille), avant que les huit derniers quaternions en fussent détachés.

I. — *Martyre de saint Blaise.*

Ce morceau, imprimé dans la *Patrologie grecque* de Migne, t. CXVI, col. 817-830, est placé par les ménologes grecs à la date du 11 février.

Feuillet 1 (quaternion 57 du *Bruxellensis*, première feuille) — recto : le texte commence à peu près aux premiers mots du § VIII (P. G., t. CXVI, c. 825); les variantes sont assez nombreuses et assez considérables; par exemple on devine, au haut de la première colonne, les mots ἐκέλευσεν δὲ ὁ ἡγεμὼν κρεμασθῆναι ; — vers le milieu de la deuxième colonne, j'ai pu lire (cf. le début du § IX, *ibid.*) (1) :

προσευξασθαι· κ[..	προσεύξασθαι· κλί-
νασαιδεταγώνατ.[.	νασαι δὲ τὰ γόνατα εἰ-
πων· τισθσμέγ.[.	πον· Τίς θεὸς μέγας
... θσημ[ ]·[·]·[..	ὡς ὁ θεὸς ἡμῶν, ὁ ἀπο-
χω.ισ..ημασέ[.	χωρίσας ἡμᾶς ἐκ
τουσκοτουσκαι.[	τοῦ σκότους, καὶ...

Le verso de ce feuillet donnait sans doute la fin du § IX, le § X et le début du § XI.

Feuillet 2 (quaternion 55, f. 1) — forme la suite immédiate du précédent. Le recto est très effacé; je lis, vers le milieu de la colonne 2 (cf. P. G., *ibid.*, 829 A, l. 10) :

[έπε
σκιασενεπαυτον[
ειπενπροσ..τον[

(1) Pour les principes adoptés dans la transcription des fragments, voir pp. 594 et suiv.

Le verso est beaucoup plus distinct. Colonne 1, en haut, on voit les mots (*ibid.*, B, l. 3) :

.]. ·οσπεκουλατορ	..ὁ σπεκουλάτωρ
.]ξενέγκ.σ.οναγι	ἐξενέγκας τὸν ἅγι-
..]βλάσιονσυντοισ	ον Βλάσιον σὺν τοῖς
..]οβρέφεσιν....	δύο βρέφεσιν....

Puis on suit d'assez près les traces du texte jusqu'aux premières lignes de la colonne 2, qui portent les mots (*ibid.*, C, l. 6) :

βλασιουμεταλαμπα
δωνκαιυμνωνκαιεύω
χίασπολῖ,σ· λαβού

avec la fin du morceau, assez différente et certainement plus développée que dans le texte reproduit par la *Patrologie grecque.*

II. — *Panégyrique de saint Polycarpe attribué à saint Jean Chrysostome*

Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, est célèbre surtout à cause des relations qu'il eut avec plusieurs des personnages les plus considérables des débuts du christianisme notamment avec saint Jean l'Évangéliste, saint Ignace et saint Irénée. Il fut arrêté et brûlé vif à Smyrne vers l'an 155 (1), à cause du zèle qu'il avait mis à exercer son apostolat.

(1) BARDENHEWER, *Patrologie,* Fribourg-en-Brisgau, 1894, p. 72.

Son martyre est raconté dans une lettre que l'église de Smyrne envoya très peu de temps après à l'église de Philomélium en Phrygie, en la priant de faire circuler ce récit édifiant parmi les autres communautés chrétiennes (1). Cette lettre, pleine de détails très précis dans leur crédulité naïve (2), est elle-même un des documents les plus précieux du second siècle du christianisme, non seulement à cause de la personnalité de l'évêque qui en est le héros, mais aussi parce qu'elle nous renseigne fort bien sur l'état des idées et des sentiments dans un des centres du christianisme en Asie mineure, cent vingt ans environ après la mort du Christ.

Pour reconstituer le texte primitif de cette lettre (3), nous disposons de trois témoignages principaux : d'abord de plusieurs manuscrits grecs (= G), ensuite d'une tra-

---

(1) Je laisse de côté le panégyrique composé par Métrophane, évêque de Smyrne, sermon de peu d'intérêt (Ἐκκλησιαστικὴ ἀλήθεια, 16 février 1883 ; quant à la vie attribuée à Pionius (*Vita s. Polycarpi*, éd. L. Duchesne, Paris, 1881), elle s'arrête avant le martyre du saint. C'est à l'obligeance des Pères Bollandistes que je dois d'avoir pu lire un grand nombre de ces textes, rares ou difficiles à trouver.

(2) On a voulu en contester l'authenticité, mais aujourd'hui elle est admise par les autorités les plus sérieuses. Cf. HARNACK, *Geschichte der altchristlichen Litteratur*, p. 74 ; BARDENHEWER, *Patrologie*, p. 74 ; *Ignatii et Polycarpi epistulae martyria fragmenta*, rec. Zahn, Lipsiae, Hinrichs, 1876, p. LI et suiv.; LIGHTFOOT, *The apostolic fathers*, part II, vol. I, pp. 588 et suiv., et les études citées par Lightfoot.

(3) Elle a été éditée au moins onze fois; voir *Bibliotheca Hagiographica graeca*, ed. Bollandiani, Bruxellis, 1895, p. 112. Je me contenterai de citer ici les deux meilleures éditions critiques, celle de ZAHN, *Patrum apostolicorum opera*, Lipsiae, 1876, pp. 133 et suiv., et celle de LIGHTFOOT, *The apostolic fathers*, part II, vol. II, section 2, pp. 947 et suiv.

duction latine ancienne (= L), enfin d'extraits considérables reproduits dans l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, au livre IV, chapitre 15 (= E) (1). Les derniers éditeurs ont accordé la plus grande confiance aux leçons qui sont attestées à la fois par Eusèbe et par le meilleur des manuscrits grecs : le *Mosquensis* 160 (= *m*) (2).

Au feuillet 2 de notre palimpseste, verso, colonne 2, immédiatement après le martyre de saint Blaise, viennent les premières lignes d'un morceau inédit, sous le titre : Τοῦ Χρυσοστόμου ἐγκώμιον εἰς τὸν ἅγιον ἱερομάρτυρα Πολύκαρπον (3). J'ai pu reconnaître et déchiffrer en partie deux des feuilles sur lesquelles était copiée la suite de ce morceau (f. 3 et 4). Enfin les premières lignes d'une autre feuille (f. 5) m'ont paru former la fin du même panégyrique (4).

Bien que le nom de saint Polycarpe ne figure pas dans le fragment de la feuille 5, tout concourt à démontrer la certitude de cette identification. D'abord, le texte de ces dernières lignes nous donne la fin d'une invocation adressée au saint dont on a célébré la mémoire : ταῖς εὐχαῖς καὶ πρεσβείαις καί σου καὶ πάντων τῶν συναθλησάντων

(1) Pour plus de détails, voir Harnack, *Gesch. der altchristl. Litteratur*, p. 74; Lightfoot, *The apostolic fathers*, part II, vol. II, sect. 2, p. 937 et suiv.; Bardenhewer, p. 74; Batiffol, *Litt. gr.*, p. 19.

(2) Les autres manuscrits grecs sont le *Baroccianus* 238 (= *b*), le *Parisinus* 1452 (= *p*), et le *Vindobonensis Hist. gr. Eccl.* III (= *v*). Harnack, p. 74, cite encore le *cod. Hierosol. S. Sepulcri* 1, et p. 817, il renvoie pour ce manuscrit à Papadopulos, *Bibl. Hierosol.*, I, p. 7.

(3) Voir le texte plus loin, pp. 595 et suiv.

(4) Voir p. 605.

σοι (1); cette prière se rattache à merveille aux vestiges des derniers fragments du panégyrique de saint Polycarpe : ταῖς εὐ[πραγίαις] σου τοίνυν ... μακάριε Πολ[ύκαρπε] (2). De plus, le saint que célébrait le fragment de la feuille 5 avait eu des compagnons (τῶν συναθλησάντων σοι); or Polycarpe fut martyrisé avec plusieurs autres chrétiens (3). Il est une dernière constatation qui rendra fort difficile d'attribuer ces deux analogies à une pure coïncidence. C'est que le morceau qui vient, au feuillet 5, immédiatement après les lignes dont il s'agit, c'est-à-dire la *Prima inventio et translatio capitis Iohannis Baptistae Emesam* (4), est placé dans beaucoup de manuscrits à la date du 24 février (5), le lendemain du jour où des manuscrits non moins nombreux placent le martyre de saint Polycarpe. Même plusieurs des copies de la lettre de l'église de Smyrne placent ce récit de la mort de saint Polycarpe immédiatement avant l'*invention et la translation de la tête de saint Jean-Baptiste à Émèse* (6). N'est-il pas vraisemblable que la disposition était la même dans notre palimpseste? Aussi je pense que personne n'hésitera à considérer le fragment de la feuille 5 comme formant réellement la fin de notre panégyrique de saint Polycarpe.

(1) Voir p. 605, l. 8 et suiv.

(2) Voir p. 604, l. 6 et suiv.

(3) Voir entre autres au § XIX de la lettre de l'église de Smyrne : ὃς σὺν τοῖς ἀπὸ Φιλαδελφίας δωδέκατος ἐν Σμύρνῃ μαρτυρήσας...

(4) Voir *Biblioth. Hagiogr. Graeca*, p. 60.

(5) Par exemple dans le *Parisinus* 520, et dans l'*Ottobon*. 92.

(6) Par ex. le *Barocc*. 238, et le *Par*. 1452. Voir aussi A. Ehrhard, *Hagiographische Forschungen*, Röm. Quartalschr., 1897, pp. 91 et suiv., et p. 115.

Il n'est pas certain que le palimpseste ait donné à ce morceau plus que quatre feuillets et fragments de feuillets (f. 2v à 5r). Malheureusement, des deux feuilles qui lui sont entièrement consacrées, un côté seulement a pu fournir des fragments notables. La disparition du reste est d'autant plus regrettable que, à ma connaissance, aucune description de manuscrit grec n'a révélé ailleurs l'existence du même panégyrique.

Par eux-mêmes, ces fragments offrent peu de détails intéressants. Pour la plus grande partie, ils ne forment qu'une mosaïque d'extraits de la Bible, plus ou moins bien rattachés les uns aux autres. S'il n'était pas probable que le morceau lui-même est une réduction informe d'une œuvre plus étendue, ces spécimens du panégyrique paraîtraient tout à fait indignes du grand orateur chrétien auquel notre palimpseste l'attribue (1).

Un coup d'œil jeté sur les fragments que j'ai réunis permettra au lecteur de se représenter avec assez de vraisemblance quel était l'ensemble du sermon. Il débutait par une exhortation à la joie, sur un thème extrêmement fréquent dans les œuvres de saint Jean Chrysostome (2). Ensuite, après des développements dont les épîtres de saint Paul fournissaient presque toute la matière, il semble que le prédicateur abordait immédiatement le récit du martyre, laissant de côté même les

---

(1) Je suis trop mal documenté, et la question d'authenticité est trop épineuse pour que je l'aborde ici. Voir entre autres, sur les œuvres attribuées faussement à Jean Chrysostome, BARDENHEWER, *Patrologie,* p. 319; BATIFFOL, *Litt. gr.*, p. 243.

(2) Voir, à la fin de l'édition Montfaucon, dans l'index des passages de l'Écriture, les renvois aux nombreux endroits où l'orateur cite ou paraphrase PAUL, *Epist. ad Philipp.*, I 1 s. et IV 4.

détails de l'arrestation, antérieurs à l'entrée de saint Polycarpe dans le stade. Il décrivait sans doute les efforts faits par le proconsul pour amener le saint à abjurer, puis l'érection du bûcher, l'intervention des Juifs, les derniers préparatifs; la prière du saint, si caractéristique parce qu'elle mentionne les trois personnes divines (1), était omise, mais on racontait les derniers miracles, puis la mort; enfin venait une prière au martyr, devenu un puissant intercesseur auprès de Dieu. Rien ne m'a permis de deviner ni la date ni le lieu où ce panégyrique a été prononcé pour la première fois.

Dans le récit de la mort du saint, l'auteur du panégyrique a suivi de très près le texte de la lettre de l'église de Smyrne, et c'est précisément ce manque d'originalité qui donne quelque prix aux derniers restes de son œuvre.

D'abord, il paraît certain que ce n'est pas par l'intermédiaire d'Eusèbe qu'il a connu ce précieux document. J'ai retrouvé dans l'avant-dernier fragment (2) des restes très reconnaissables du mot περιστερά; or le miracle de la colombe (3) a été ignoré ou omis par l'auteur de l'histoire ecclésiastique.

Bien que les éditeurs de la lettre n'aient pas dressé un *stemma* des manuscrits grecs, on voit que les copies b p v (4) se rapprochent par des fautes ou des variantes qui ne se retrouvent pas dans Eusèbe ni dans le *Mosquensis*. Or ce sont plus d'une fois les leçons de ces deux

(1) Voir Harnack, *Dogmengeschichte*², I 147, note 3.

(2) Voir p. 603, l. 13.

(3) Voir sur ce miracle, pp. 592 et suiv.

(4) Voir l'explication de ces signes plus haut, p. 588, note 2.

derniers témoins que le palimpseste reproduit. Il prend ainsi le rôle d'une excellente copie et il rend vraisemblable que l'auteur du panégyrique a lu la lettre de l'église de Smyrne dans une version assez ancienne et encore très pure d'altérations (je désignerai par *a* le *Bruxellensis*) : p. 601, l. 12 ἄσκυλτον *m a* : ἀσκύλτως *E* : ἀσάλευτον *b p v* — l. 15 προσέδησαν *E m a* : ἔδησαν *b p v* (1) — voir aussi les leçons 600, 5 συναγόντων *m p a* et certains manuscrits d'Eusèbe [d'après Zahn] : συναγαγόντων *b v* — 601, 20-21 ὁλοκαύτωμα *E m v a* : ὁλοκάρπωμα *b p* — enfin l'omission des mots καὶ βαλανείων 600, 6, commune à *m* et à *a*, est à noter; elle pourrait faire croire à une assez étroite parenté entre ces deux représentants de la tradition manuscrite.

J'ai cité plus haut déjà une leçon du palimpseste à laquelle nous devons revenir. Lorsque le saint eut été achevé d'un coup de poignard, d'après la lettre de l'église de Smyrne, § XVI, il sortit de son corps une colombe et une masse de sang, au point que le feu fut éteint, et que toute la foule s'étonna qu'il y eût une telle différence entre les infidèles et les élus.

Les mots περιστερὰ καὶ sont donnés par tous les manuscrits grecs, et ils existaient dans le texte d'après lequel la traduction latine ancienne (L) a été faite. Ils manquent dans Eusèbe. Ils ont gêné plus d'un lecteur, d'abord parce que le miracle leur a paru compromettant pour l'autorité de la lettre de l'église de Smyrne (2), de

---

(1) Dans ce relevé de variantes, je laisse de côté les fautes d'orthographe.

(2) Zahn, *ouvrage cité,* p. 159, note : « *Qui vero inter recentiores columbam defendunt, ut martyrium antiquissimum suspectum reddant, nihil proferentes quo Eusebii silentium explicetur, non artis criticae periti, sed maligni habendi sunt.* »

plus et surtout parce que la suite de la phrase ὥστε κατασβέσαι τὸ πῦρ... semble construite comme si ces mots n'existaient pas. On a essayé de les remplacer par des conjectures : περὶ στερνὰ Ruchat ; περισσεία ὕδατος καὶ Whiston ; ἐπ' ἀριστερᾷ Le Moyne ; περὶ στύρακα Wordsworth, conjecture adoptée par de Lagarde, Zahn et Funk.

M. Lightfoot, toutefois, n'a pas une confiance absolue dans cette « athétèse ». Il n'ignore pas que d'autres vies de saints rapportent des miracles analogues et que les premiers chrétiens étaient accoutumés à voir représenter l'âme du juste sous la forme d'une colombe. Je ne puis que renvoyer le lecteur à la note érudite et sensée qu'il met sous le texte à ce passage (1). Il reconnaît aussi qu'Eusèbe, dans les endroits même où sa copie a les apparences d'une reproduction littérale, omet plus d'un mot qui lui déplaît, et qu'il a pu supprimer l'apparition de la colombe pour les raisons qui nous la rendent suspecte à nous-mêmes.

Mais, en définitive, après une série de remarques qui font attendre plutôt une conclusion contraire, M. Lightfoot n'ose se séparer des autres éditeurs modernes. Il rejette lui aussi les mots περιστερὰ καὶ, à cause du contexte, et parce qu'Eusèbe est sans doute un témoin plus respectable que la forme actuelle des actes. Il est fort tenté de croire que ces mots sont une interpolation de Pionius, ou d'un autre des copistes qui nous ont transmis le texte de la lettre.

Si le panégyrique était réellement l'œuvre de Jean Chrysostome, il resterait bien peu de chose de l'argument — déjà très caduc par lui-même — que l'on tire de l'autorité d'Eusèbe. Mais, même dans le doute où nous sommes

---

(1) *Ouvrage cité*, part II, vol. II. sect. 2. p. 974. note 3.

sur l'exactitude de cette attribution, prétendre que l'auteur du panégyrique a eu lui aussi sous les yeux une copie de la version de Pionius, c'est risquer une hypothèse nouvelle de peur de devoir en abandonner une autre.

Pour ma part, je préférerais une solution plus prudente. Les mots (1) *ὥστε... θαυμάσαι πάντα τὸν ὄχλον, εἰ τοσαύτη τις διαφορὰ μεταξὺ τῶν τε ἀπίστων καὶ τῶν ἐκλεκτῶν* ne rappellent-ils pas que la colombe est le symbole caractéristique d'une âme pure? On pourrait même supposer que le texte primitif était plus clair et que la phrase, construite autrement, donnait comme conséquence au miracle du sang le bûcher qui s'éteint, et au vol de la colombe, l'étonnement du peuple, voyant comment Dieu fait reconnaître en Polycarpe un de ses élus. Dans tous les cas, je ne voudrais pas suivre la plupart des interprètes, et déclarer que la suite de la phrase ne tient aucun compte des mots *περιστερὰ καί*. Jusqu'à présent, rien ne me paraît prouver d'une manière décisive qu'il faut considérer ces mots comme interpolés et les exclure du texte.

Dans ma transcription des fragments, les lettres non pointées sont certaines, les lettres marquées d'un point sont probables, et la reconstitution proposée dans la seconde colonne s'accorde toujours avec les vestiges des caractères, à moins d'indications contraires. Quand je note un esprit, — comme il m'est impossible de voir si c'est l'esprit doux ou l'esprit rude, — j'adopte toujours l'orthographe ordinaire. Enfin, il m'a été souvent difficile de distinguer les esprits et les accents ; à cet égard donc, la transcription ne doit pas être prise à la lettre. Il faut se rappeler aussi que, d'après ce qui a été dit page 583, la

(1) § XVI.

supputation du nombre des lettres des lignes mutilées est très approximative. Les chiffres insérés dans le texte reconstitué donnent les numéros des chapitres et des paragraphes correspondants de la lettre de l'église de Smyrne. Afin de rendre cette reconstitution intelligible, j'y ai corrigé les fautes d'orthographe du manuscrit, fautes que l'on verra d'ailleurs en consultant la transcription de la colonne de gauche.

Feuillet 2 (quaternion 33, f. 1) — verso — col. 2 :

ΤΟΥΧΡΥΣΟΣΤΟΜΟΥΕΓΚΩ	Τοῦ Χρυσοστόμου ἐγκώ-
..ΟΝΕΙΣΤΟΝ[..]ΙΟΝΙΕ[.]Ο	μιον εἰς τὸν ἅγιον ἱερο-
Μ(ΑΡΤΥΡΑ)ΠΟΛΥΚΑ[.]	μάρτυρα Πολύκαρπον. Εὐλό-
[ΠΟΝ[.]Υ.	[γησον.
Χαιρέτωκαὶσήμερον	Χαιρέτω καὶ σήμερον,
ἀγαπητοι·μαλλονδε	ἀγαπητοί, μᾶλλον δὲ
ςδιαἰῶνοσχαι.ετω·	καὶ δι' αἰῶνος χαιρέτω
τωναπανταχουτησ	τῶν ἁπανταχοῦ τῆς
εκκλησιασποιμε	ἐκκλησίας ποιμέ-
νωντωιερωπρεπὲσέν	νων τὸ ἱεροπρεπὲς ἐν
χ̅ω̅ἀξίωμα· τουτος	χριστῷ ἀξίωμα. Τοῦτο καὶ
παυλοστοισφιλιπ	Παῦλος τοῖς Φιλιπ-
πισέωνἐπισκοποισ	πησίων ἐπισκόποις
συνπρεσβυτεροισ	σὺν πρεσβυτέροις
....κονοισεπευχομε	καὶ διακόνοις ἐπευχόμε-

L. 10 et suiv. : *Epist. ad Philipp.*, 1, 1 et IV, 4

νοσελεγεν· χαίρετε	νος ἔλεγεν· « Χαίρετε
ενκ̄ωπαντωτεπα	ἐν κυρίῳ πάντοτε, πά-
λινερῶχα.ρ.ται· χαι	λιν ἐρῶ, χαίρετε. » Χαι-
ρ..τωκαιπασηστησ	ρέτω καὶ πάσης τῆς
εκκλησιαστηκησκα	ἐκκλησιαστικῆς κα-
θεδρασόστεφανοσ·	θέδρας ὁ στέφανος,
μαρτύρωνστεφάνοι [.	μαρτύρων στεφάνοις...

Feuillet 3 (quaternion 35, f. 3) — recto? — Col. 1 :

(Trois lignes.)	
......δρι...γ....	
.....πωσ....α...	
(Deux lignes.)	
.............μαρ	...μαρ-
τυριουστε.νων..	τυρίου στέφανον...
(Une ligne.)	
.......[ ]..ελα	...ἔλα-
β......[ ]....χ̄	βεν........ἐν χριστῷ
κ......δω......	...
(Cinq lignes.)	
..χ......πον...	
..........το.μαλ	μᾶλ-
.....ἀυτου.ου.ῡδι	λον δὲ αὐτοῦ τοῦ θεοῦ δι-
α[.].α[..]υλεγοντοσ	ὰ Ἡσαΐου λέγοντος·

ιδουτηθημοιε...ω.	« ἰδού, τίθημι ἐν Σιὼν
λ.θο.πολυτελ. ·ἐκ	λίθον πολυτελῆ, ἐκ-
λεκτοναχρογονι..	λεκτόν, ἀκρογωνιαῖ-
ωνε...ημ.ν· καιοπι	ον, ἔντιμον· καὶ ὁ πι-
.....επα..῀ο.μ.	στεύων ἐπ' αὐτῷ οὐ μὴ
κα....χυνθη	καταισχυνθῇ...
(Neuf lignes.)	...
...δ.....α..ην.π.	ᾠκοδόμησαν τὴν ἐπου-
..ν..ν....᾽.στεχ.ι	ράνιον Σιών, ἧς τεχνί-
τ.....δ..ιουργοσ	της καὶ δημιουργὸς
οθ̄σ̄κατατονπαυ...	ὁ θεὸς κατὰ τὸν Παῦλον.
δια....αὐτοὺσ·γκ.	Διαρρήδην αὐτοὺς ἐγκω-
	μιάζει...

Col. 2 :

..πν.α...[.....	ἐν πνεύματι ἁγίῳ.....
ϛτούτωπαλινὁπα[.	καὶ τούτῳ πάλιν ὁ Παῦ-
λοσμαρτυριλεγων·	λος μαρτυρεῖ λέγων·
ὑμεῖσναοσ..ῦθ εστ[.	« Ὑμεῖς ναὸς τοῦ θεοῦ ἐστε,
ϛτωπ̄ν̄α..τοῦοἰ	καὶ τὸ πνεῦμα αὐτοῦ οἰ-
κ......ιν· τούτωτ[.	κεῖ ἐν ὑμῖν. » Τούτῳ τῷ
λιθ.καιομακάριοσ	λίθῳ καὶ ὁ μακάριος

L. 1 et suiv. : cf *Is.*, 28. 16 et I *Petr.*, 2, 6. 4 ἔντιμον] le manuscrit porte peut-être ἐπίσημον. 8 à 10 : cf. *Hebr.*, 11, 10 11 à 14 : cf. *Epist. Jud.*, 20? 17 à 19 : cf. I *Cor.*, 3, 16-17.

σημε...π..υκαρ	σήμερον Πολυκαρ-
.ο.ἑ....ν.πικοδ[.	πος ἑαυτὸν ἐπῳκοδό-
μ....᾽..θόμενο.	μησεν, πειθόμενος
.......εγ.ντι· οικο	τῷ αὐτῷ λέγοντι· « Οἰκο-
δ...θῦ....᾽ επικῶ	δομὴ θεοῦ ἐστε, ἐποικο-
..μη...τεσέπιτῶ	δομηθέντες ἐπὶ τῷ
θεμε...τῶνά.ο	θεμελίῳ τῶν ἀπο-
στολωνκαιπροφητ[..	στόλων καὶ προφητῶν,
οντοσα....ἀκρογ[.	ὄντος αὐτοῦ ἀκρογω-
νιαιουιυχ.· τουτ.[.	νιαίου ἰησοῦ χριστοῦ »
	[Τούτοις
ἑαυτὸν.π.κοδομη	ἑαυτὸν ἐποικοδομή-
σαστο.σ.γιοισ᾽ το[.	σας τοῖς ἁγίοις, τὸν
τησαφθ..σίασστ[.	τῆς ἀφθαρσίας στέ-
φανονάπελ..βεν	φανον ἀπέλαβεν·
δραμὸνού[.]κδ[..]ο.	δραμὼν οὐκ ἀδήλως,
αλλυποπ.α....[.	ἀλλ᾽ ὑπωπιάσας τὸ
σωμακα.δο..αγο[..	σῶμα καὶ δουλαγωγή-
σασ᾽ ὁῦτοσστοισμε	σας, οὗτος τοῖς με-
ταὐ..νε.χ.μενοι[.	τ᾽ αὐτὸν ἐρχομένοις

4 à 5 : cf. I *Cor.*, 3, 9. 5 à 10 : cf. *Ephes.*, 2, 20. 13 à 17 : cf. I *Cor.*, 9, 25 à 27. 19. Lire peut-être μετ᾽ αὐτοῦ?

επ.τομα.τ..ιον.δι	ἐπὶ τὸ μαρτύριον δι'
εωνοσκ.λλ..τονκα	αἰῶνος κάλλιστον κα-
τέλ..ενμνη....	τέλιπεν μνημόσυ-
νον.ιωνιον· γ..	νον· αἰώνιον γὰρ
.ε...δι..ιοσ...	μένει ὁ δίκαιος. Καὶ
π....η.π.νηγ.[	πᾶς ὁ τῆς πανηγύρεως ὅ-
μ.ηλ..η.θ.σθελ.[	μιλος ἠσθεὶς θέλει
μαθηνπ.σουκε	μαθεῖν πῶς οὐκ ἐ-
..[ ].ηθητὴνματε	φοβήθη τὴν ματαί-
.νκαιπονηρὰνάκο[	αν καὶ πονηρὰν ἀκω-
..τουδιαβολου· π[	κὴν τοῦ διαβόλου, πά-
..με..ἀκριβείασ	νυ μετὰ ἀκριβείας
είσηλθενειστοσταδ[	IX. — 1. Εἰσῆλθεν εἰς τὸ [στάδι-
.ν..σελθὸνπαρὰτ[	ον. 2. Εἰσελθών, παρὰ τοῦ
ἀνθυπατουέδε..	ἀνθυπάτου ἐδελε-
α..τολόγοισάπα[	άζετο λόγοις ἀπα-
	τηλοῖς..

La reconstitution de cette page, jusqu'à la l. 13, est très hypothétique. 4. Corriger αἰωνίως? 4 à 5 : cf. *Psalm.*, 111, 3 ? 5. La première lettre doit être lue κ, ou bien μ. καὶ très douteux. 6. πονηγ. ou πανηγ. 10. ἀκωκήν? Cf. 601, 4 : τὰ κέντρα τοῦ διαβόλου. Les lignes 11 et suivantes feraient croire que cette copie du panégyrique a été fortement écourtée.

Feuillet 4 (quaternion 35, f. 4) — recto — Col. 1, en bas :

.........γορία..

Col. 2 :

προ.ενη· εἰτατῶν	XIII — 1. Εἶτα τῶν
οχλωνμετασποδ.σ	ὄχλων μετὰ σπουδῆς
συ..γώντωνεκτω.	συναγόντων ἐκ τῶν
.....τηριων....	ἐργαστηρίων ξύλα καὶ
φ..γ.....α.μαλι	φρύγανα, καὶ μάλι-
στα...δ........	στα Ἰουδαίων...
(Huit lignes.)	
πν...· στ.φανοσδε	...Στέφανος..
(Une ligne.)	..........πρὸς
..τουσδι.λ.γομε	αὐτοὺς διαλεγόμε-
....τι..φησιντω.	νος. « Τίνα, φησίν, τῶν
προφητων.υκ...	προφητῶν οὐκ ἀπέ-
κτειναvοιπρεσημ..	κτειναν οἱ πατέρες ὑμῶν;
τουσπρο..τ..ει[..].	τοὺς προκαταγγείλαν-
τ[..]περ.τησ[.]α	τας περὶ τῆς πα-
ρουσιαστουχυ·	ρουσίας τοῦ χριστοῦ
(Dix-neuf lignes.)	

13 à 18 : cf *Act. Apost.*, VII, 52.

Même feuillet — verso — Col. 1 :

	XIII. — 3....
τοῦπυρὸσόργανοι.	τοῦ πυρὸς ὀργάνοις
ομαρτυσἥλοισπροσ	ὁ μάρτυς, ἥλοις προσ-
ἡλουνἤθ. ων· τὸν	ηλοῦν ἤθελον τὸν
τακέντρατουδι	τὰ κέντρα τοῦ δι-
αβ.λο θ αύ.αν.α	αβόλου θραύσαντα
διατ.σει.χ͞νόμολ.	διὰ τῆς εἰς χριστὸν ὁμολο-
γίασ· ὁ. μακα ιοσ	γίας. Ὁ δὲ μακάριος
.ολυκ..ποσεά	Πολύκαρπος· « ἐά-
σατεφ.σὶνοὔτοσ·	σατε, φησίν, οὕτως·
ὁγαρ...·.π.μονην	ὁ γὰρ τὴν ὑπομονὴν
χαριζο..νοσ· αξ...	χαριζόμενος, ἀξίως
των.. . εκτὸσασκυλ	τῶν ἥλων ἐκτὸς ἄσκυλ-
των.η..σητόσ..α·	τον τηρήσει τὸ σῶμα. »
ομωσουκαθ.λωσαν	XIV. — 1. Ὅμως [οὐ καθήλωσαν,
προσαιδισανδετονδι	προσέδησαν δὲ τὸν δί-
καιον· ειταώσοπι.ω	καιον. Εἶτα, ὡς ὀπίσω
τ.σχιρ.σποιησασ	τὰς χεῖρας ποιήσας
ϛπροσδεθήστ.ενε	καὶ προσδεθείς, (XVI. — 1) [ἐγε-
γ.νησαιά.μὴνδε.	γώνησε ἀμὴν δεό-
μενοσ· οὕτωσολοκα.	μενος, οὕτως ὁλοκαύ-
τωματωθ͞ῶέαυτ..	τωμα τῷ θεῷ ἑαυτὸν
πα .τησεν· εἰ[..]..	παρέστησεν. Εἶτα...
τῆσπυρασάφθή	τῆς πυρᾶς ἀφθεί-

18 : προσδεθήστε cod., correxi. 19 : ἀμμὴν forsan cod.

τησθαυμαμαγικον	σης, θαῦμα μαγικὸν
εγ . νετωτοισ . ρωσιν·	ἐγένετο τοῖς ὁρῶσιν.
τογὰρπυ . ιεισύψοσ	2. Τὸ γὰρ πῦρ εἰς ὕψος
επ . ρθεν·ἐκορύφου	ἐπαρθὲν ἐκορυφοῦ-
τ . καμάρασεῖδοσ . . .	το καμάρας εἶδος ποι-
οῦν· καὶκα . χ . η . ε .	οῦν· καὶ χαλκοειδὲς
γεν . μενο . ἐκυκλ . . .	γενόμενον ἐκύκλωσε
τοσωμ . τουμάρτυ . . .	τὸ σῶμα τοῦ μάρτυρος·
. υ . αφι . ισεντουτο	συναφώρισεν τοῦτο
. π . υδα . ων· αλλαλ . μ	. . . . , ἀλλὰ λαμ-
π . . . . τονάπ . φην .	πρότατον ἀπέφηνε.
εγε . οκαινῦνησαϊασ	Λεγέτω καὶ νῦν Ἠσαΐας
ὁπ . οφητηστῶδ . ὰ	ὁ προφήτης τῷ διὰ
χ . . ο . ι . μενωμάρ	χριστὸν πονησαμένῳ μάρ-
τ . ρ . · . . . δι . π . ρὸσ	τυρι· « Κἂν διὰ πυρὸς
δ . ε . θ . . . . . ξουκα	διέλθῃς, ἡ φλὸξ οὐ κα-
τα . αύ . . . . ετελοσ·	τακαύσει σε. » — XVI — 1.
	[Τέλος
ιδοντεσοιτουπυρὸσ	ἰδόντες οἱ τοῦ πυρὸς
. . . . . θῆναιτονμα	

10. . π . υδαίων] peut être σπουδάζων. 15 à 17 : cf. *Is.*, 43, 2.

Col. 2 :

. . . [.	
. . . . . σενεισ [.	
. . . . . . τυροσ [.	
νησένδον· απ [.	
ενα . ώθησα [.	Οὕτως ἐ-
τρωθ . . . γι [.	τρώθη τὸ ἅγιον αὐ-
. . . σῶμα· ιν [.	τοῦ σῶμα, ἵνα λοιπὸν
. νουνοισοικο [.	ἐν οὐρανοῖς οἰκοίη τὸ
πνα· ειταω . [.	πνεῦμα. Εἶτα, ὡς αἷμα
. λθ . ν . τ . . . [.	ἐξῆλθεν, ὅτε στρατιώτης
. έχ . . διήνοι [.	(?)αἰχμῇ διήνοιξε τοῦ χρι- [στοῦ
τὴνπλευραν [.	τὴν πλεῦραν, ἐξελθεῖν
φ . σινπεριστε[.	φασὶν περιστερὰν καὶ
πληθοσαιμ [.	πλῆθος αἱματοει-
δεστονμεγαν [.	δές. Τὸν μέγαν,
αδελφοι· ιδ . [.	ἀδελφοί, ... οὐ-
ρανομικη . . χ [.	ρανομήκη. . . . . αὐ-

5. ὠθησα] au lieu d'un esprit, c'est peut-être un accent qui surmonte l'ω. 5 à 11 : toute cette reconstruction est très douteuse. 9 à 11 : cf. *Ioh.*, 19, 34. 11. αἰχμῇ s'accorde mal avec les traces des lettres. 16. ιδ.] on pourrait lire ιοα. L. 17 à p. 604, l. 5: cf. la lettre de l'église de Smyrne, § XVI : ὥστε ... θαυμάσαι πάντα τὸν ὄχλον εἰ τοσαύτη τις διαφορὰ μεταξὺ τῶν τε ἀπίστων καὶ τῶν ἐκλεκτῶν; si notre reconstitution est exacte, le panégyriste rendrait ce passage en faisant reconnaître et proclamer par la foule que Polycarpe est un élu; de plus, cette amplification ferait croire que le miracle de la colombe

τουτουπν̄στο̃ [......	τοῦ τοῦ πνεύματος του
	[ἁγίου ἄ-
ξιον.μηγ .ευ[......	ξιον ἀνηγόρευσεν ὁ ὄχ-
λοσβοω̃ν· ομ [......	λος βοῶν· « Ὁ μάρτυς υἱὸς
τουθυ̃εσταικα [......	τοῦ θεοῦ ἔσται, καὶ μετὰ
τουθυ̃οικ[ ]ε [......	τοῦ θεοῦ οἰκεῖ ἐν οὐρα-
	νοῖς »
ταισευπ... [......	Ταῖς εὐπραγίαις
σουτοινυνεγ [......	σου τοίνυν........
μακαριεπολ [.	μακάριε Πολύκαρπε,
π.ν.ωνημ. [......	
ησιπροσκν̄ [......	
..νημωνε [.....	
εν .τωνπ [......	
.... [......	
. πο..... [.....	
μεν.... . [......	

(Quatre lignes illisibles).

π.ρ.του̃·. [.....	
ωσον· την [.....	
ντ.τουι. [.....	
θε...αν·. [.....	
....τατο [.....	

---

lui a rappelé la scène du baptême de Jésus, avec la voix criant du ciel : οὗτος ἐστὶν ὁ υἱός μου, etc. Cf. Matth. 3, 16; Marc, 1, 10; Luc, 3, 22; Jean, 1, 32. 5. οἰκεῖ] corriger οἰκήσει? 9. π.ν.ων] lire πάντων?

Feuillet 5 (quaternion 33, f. 2) — recto :

Col. 1 :	...
ευσεβειαυξεσθαικαι	εὐσεβῆ αὔξεσθαι καὶ
προκόπτειν· διατησδι	προκόπτειν διὰ τῆς δι-
δασκαλίασπροστὴνεὐ	δασκαλίας πρὸς τὴν εὐ-
σέβειανθέλησιν· ἵνα	σέβειαν θέλησιν, ἵνα
οὕτωσπολιτευσάμενοι	οὕτως πολιτευσάμενοι,
καταξιωθῶμεντησ	καταξιωθῶμεν τῆς
τωνου̅ν̅ωνληξεωσ...	τῶν οὐρανῶν λήξεως, ταῖς
εὐχαῖσκαιπρεσβείαισ	εὐχαῖς καὶ πρεσβείαις
ϛσουκαιπάντωντῶν	καὶ σοῦ καὶ πάντων τῶν
συναθλισαντωνσοι	συναθλησάντων σοι,
χαριτηχ̅υ̅μεθουηδ.	χάριτι χριστοῦ· μεθ'οὗ ἡ [δό-
ξατῶπ̅ρ̅ισυντω	ξα τῷ πατρὶ σὺν τῷ ἁγίῳ
π̅ν̅ιειστουσ . ωνασ	πνεύματι, εἰς τοὺς αἰῶνας
τωναιωνωνάμήν.	τῶν αἰώνων. Ἀμήν.

III et IV. — *Découverte et translation de la tête de saint Jean-Baptiste.*

Immédiatement après le dernier fragment reproduit ci-dessus, sur la même page et la même colonne, vient le titre :

ΕΞΗΓΗΣΙΣΠΑΡΑΔΟΣΕΩΣ... (1) | ΠΩΣΗΚΑΙΦΑΛΗΤΟΥ ΠΡΟ | ΔΡΟΜΟΥΚΑΙΒΑΠΤΙΣΤΟΥΙ̅Ω̅ | ΕΚΤΗΣΠΟΛΕΩΣΗΡΩ ΔΟΥ | ΕΙΣΤΗΝΕΜΕΣΙΝΩΝΕΔΙΣΚΕΥ | ΘΗ : ΕΥ̊ (= εὐλόγησον).

(1) A la fin de la ligne, un signe que je n'ai pu déchiffrer, peut être un simple ornement.

On lit ensuite le texte qui a été publié par Du Cange, *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste*, Paris, Cramoisy, 1665, pp. 208 et suiv. (1).

D'après mes supputations, le verso du feuillet s'arrête vers les mots ταμιευσάμενοι ἀγνοοῦντι (p. 211, l. 20-21, éd. Du Cange).

Le feuillet 6 (quaternion 57, f. 4) suivait immédiatement le précédent; du moins, le verso donne toute la fin du morceau, depuis la page 213, et ce qui manque, depuis la fin du feuillet 5, correspond au contenu d'une page d'écriture de notre manuscrit.

Au bas de la feuille 6v, col. 2, viennent les traces du titre :

ΕΥΡΕΣΙ [ΣΤΗΣΤΙΜΙΑΣΚΕΦΑ
ΛΗΣΤΟΥ [ΕΝΔΟΞΟΥΠΡΟ
ΔΡΟΜΟΥ [..........

puis des mots :

Επεφα [νη ὁ τρισόλβιος
... κου [μενικὸς ......

C'est le titre et le début du morceau que Du Cange a imprimé immédiatement après le précédent (*Ibid.*, pp. 215 et suiv.).

Feuillet 7 (quaternion 55, f. 2) : suite du précédent; le verso est très effacé. D'après mes calculs, il allait jusqu'à la page 220 environ de l'édition Du Cange.

La suite de ce morceau n'a pas été retrouvée. D'ail-

(1) Voir aussi *Acta sanctorum*, juin, t. IV, pp. 716 et suiv., et Migne, *Patrologie latine*, t. LXVII, col. 420 et suiv.

leurs, les manuscrits qui contiennent ces deux narrations sont assez nombreux (1). J'ai employé peu de réactif pour lire ces feuillets; l'écriture, d'un côté comme toujours, est encore assez apparente, et elle ne demandera pas trop de temps à celui qui voudra la déchiffrer.

Voici quelques spécimens des variantes qui différencient le texte de notre palimpseste de celui que Du Cange a imprimé :

P. 208, l. 5 καὶ τοῦ διὰ τὸν — 7-8 τῆς ἀναστάσεως καὶ τῆς ἀναλήψεως τὸν χορῶν κα... τοψεῖ (lire καὶ αὐτοψεὶ) καθηδῆν — 11 τούτων ἐνὶ omis, peut être placé après τῶν ὅλων ἐπιστὰς, aux premières lignes de la colonne 2 — ὁ πρόδρομος après παρουσίας — l. 14 (col. 1, dernière ligne) βασιλέως τὸν (*sic*) ὅλων ἐ | [πιστὰς?] — au haut de la colonne 2, il manque sans doute trois lignes — puis viennent les mots : τοῦ βασιλέως γεν[ο] | μένην οἴκησιν ἐκ- | δραμόντες, etc. = p. 208, l. 16. — Ce sont là les seules variantes du début du morceau, à part les fautes d'orthographe ou d'accentuation.

Je relève encore de-ci de-là quelques leçons caractéristiques : p. 209, l. 8 ῥεραθυμηκότων δὲ αὐτῶν διὰ τοῦτο — p. 211, l. 7 δυσπραγία συζῶν· παινι | ατ[εσυν]εχομενος καὶπ . . | — p. 213, dernière ligne ἑαυτῷ placé devant πανούργως — p. 217, l. 1 τοσούτων est omis ou placé devant τῶν ὑδάτων — l. 14 καιεντωδωκειει | νεμεειστὴν μεσ[ημβρινὴν.

---

(1) Voir *Catalogus codicum hagiogr. gr. biblioth. nat. Parisiensis*, et *Catalogus cod. hag. gr. bibl. Vaticanae*, ed. Bollandiani, index III, s. v. Iohannes Baptista.

V. — *Vie de saint Grégoire d'Arménie.*

Le morceau qu'il convient sans doute de décrire immédiatement après les précédents, est une version nouvelle de la vie de saint Grégoire d'Arménie, dont la fête est placée dans beaucoup de ménologes à la date du 30 septembre.

La grande différence de date qui sépare ce morceau des quatre premiers (30 septembre — 11, 23, 24 février), doit s'expliquer peut-être en partie par le fait que notre palimpseste est mutilé et fort incomplet (1).

La vie de saint Grégoire l'Illuminateur, apôtre de l'Arménie, nous est connue par deux narrations grecques imprimées, l'une dans les *Acta Sanctorum* (septembre, t. VIII, pp. 320 et suiv.), l'autre dans la *Patrologie grecque* de Migne (t. CXV, col. 943 et suiv.), et rééditées toutes deux par de Lagarde, dans les *Mémoires de la Société scientifique de Göttingue* (t. XXXV, 1888). La première de ces deux narrations, attribuée à Agathange, est, d'après de Lagarde, une traduction de la vie arménienne publiée par les Mékhitharistes à Venise, en 1835 (2). Elle contient toute une histoire de la conversion de l'Arménie au christianisme. Il est peu de vies de saints qui aient la même ampleur, et, somme toute, plus d'importance.

Enfin, il existe une autre rédaction, encore inédite, et contenue dans les *Parisini* 1485 et 1506, et dans l'*Ottobonianus* 373 (3).

---

(1) Je dois d'ailleurs laisser aux spécialistes le soin de déterminer dans quelle catégorie de ménologes il faut placer ce palimpseste, et jusqu'à quel point il peut contribuer à éclaircir les questions relatives à Métaphraste. On ne doit pas même considérer l'ordre attribué ici aux quatre derniers morceaux comme ayant la prétention de coïncider avec la disposition suivie par le copiste du palimpseste.

(2) Voir de Lagarde, *article cité*, pp. 127 et suiv. — Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*, au mot Agathangelos, 1, et les études de von Gutschmid, Langlois et Carrière citées dans cet article.

(3) Voir les deux *catalogues* déjà cités, celui de la Bibliothèque nationale de Paris, aux pages 166 et 195; celui de la Vaticane, à la page 274.

Les fragments de notre palimpseste ne concordent avec aucun des deux textes imprimés, et je dois à l'obligeance de M. Franz Cumont de savoir qu'ils diffèrent également du texte des deux manuscrits de Paris.

Je suis trop imparfaitement renseigné pour rien affirmer sur les relations qu'ont entre elles ces différentes versions grecques de la vie de saint Grégoire. Du reste, la tâche que je me suis imposée ici sera suffisamment remplie, si je cite quelques passages caractéristiques des fragments qu'il est possible de reconstituer. Les règles suivies pour cette reproduction sont les mêmes que pour les fragments du panégyrique de saint Polycarpe (voir pp. 594-595). Afin de rendre plus facile au lecteur une comparaison de ces extraits avec le texte attribué à Agathange, j'ai renvoyé en note aux paragraphes de ce morceau, numérotés comme ils le sont dans l'édition de de Lagarde.

Feuillet 8 (quaternion 31, f. 1). — Col. 1 :

(Sept lignes.)

] οὗοὐνοὺκ	. . . τοῦ οὐρανοῦ καὶ
] · κ . . οὕτωσια	τῆς γῆς· καὶ οὕτως ἰα-
] τελειωσ· ειτα	θήσεσθε τελείως. » Εἶτα
] τισασ . . τοισ	. . .
] τω . ληψαν . .	. . . τῶν λειψάνων
] αγι νυπ . .	τῶν τοῦ θεοῦ ἁγίων, ὑπέ-
] υτ . ὅπο . .	δειξαν αὐτῷ ὅπου . . .

L. 1 : cf. § 92. 3 et suiv.: cf. § 93. 4-7. Cf. *deuxième vie*, p. 107, 90 (Lagarde) : ὁ δὲ πρὸ τῶν ἄλλων τὰ τῶν ἁγίων μαρτύρων ἐπιζητήσας λείψανα, καὶ (ὑποδειξάντων ἐκείνων) συλλέξας.

] χ . . ἐρρη . εν .	ἐφυλάχθη ἐρριμμένα
] μέ . ασθκ . .	ἐπὶ ἡμέρας ἐννέα καὶ
] . . . . ἀψαμ . .	νύκτας,
] . σκεπασασ	σκεπάσας
] ιδιοισρ . ´ κεσιν	αὐτὰ τοῖς ἰδίοις ῥάκεσιν
(Vingt et une lignes.)	

Col. 2 :

(Deux lignes.)	. . .
. . . . ρξαμεν . . . . αποα	. . . ἀρξάμενος δὲ ἀπὸ 'Α-
. . μμέχριτ . σπ . ρουσίασ	δάμ, μέχρι τῆς παρουσίας
το χ . ἐ . νω . ισ . ναὐτ . ῖ σ	τοῦ χριστοῦ ἐγνώρισεν αὐ-
	[τοῖς
ταθαυ . ασταμε . . λ . .	τὰ θαυμαστὰ μεγαλεῖα
. . υθυ · επ . . ῦν . ξίκ . ντ.	τοῦ θεοῦ. 'Επὶ οὖν ἑξήκο-
	[ντα
ημ . ρ . σ . . στευσ . . τ . σοτε	ἡμέρας νηστεύσαντες ὅ τε
β . . . λευ . καιο . μεταυ . ου·	βασιλεὺς καὶ οἱ μετ' αὐ-
	[τοῦ
πε . ιδεδεδεμ . . . σηνοβα	—περιδεδεμένος δὲ ἦν ὁ βα-
σιλ . κ . κ . καλ . μενοσ	σιλεὺς καὶ κεκαλυμμέ-
	[νος —,

---

3 : cf. *Agathang.*, pp. 47, 51 (Lagarde) : μήτε θηρίου ἁψαμένου μήτε κυνός. 9 : cf. §§ 104-108. 12 : cf. §§ 109-110. 13 : lire ἑξίκοντε? et peut-être ἑξίκοντεξ? Mais cf. *Agath.*, pp. 55, 60 (Lagarde) et *deuxième vie*, p. 108, 17 (Lagarde) : νηστείαν μὲν καὶ εἰς ἑξήκοντα ὅλας ἡμέρας. 16-17 : cf. *Agathang.*, pp. 56-84 (Lagarde) : ὁ βασιλεὺς... ἔμεινεν ἐν τῇ αὐτῇ μορφῇ, περιδεδεμένος καὶ περικεκαλυμμένος ἐν μέσῳ τῶν συνηγμένων ἀνθρώπων.

δεμο..ζομενοσ...γι	δαιμονιζόμενοι τῷ ἁγίῳ
....θ..ἐτηγαρυπηρχεν	προσῆλθον· ἔτι γὰρ ὑπῆ-|ρχεν
ε.τ.τ..συάγρουμορφη	ἐν τῇ τοῦ συάγρου μορφῇ.
δι...σσωνδε.υτοισ.αγι	Διατάσσων δὲ αὐτοῖς ὁ [ἅγι-
ο....γόριοσκτ....μα.	ος Γρηγόριος κτίσαι μαρ-
.ύρ..τωναγιωνγυ..	τύρια τῶν ἁγίων γυναι-
κ..καιά.λ.φ..ων· γι..	κῶν καὶ ἀθλοφόρων, γίνε-
τ.ε.εκσ..σικ.ι...ρι	ται ἐν ἐκστάσει, καὶ θεωρεῖ
θεοριανμεγαληνκαιφ.	θεωρίαν μεγάλην καὶ φο-
βερανσφόδραν· διανο.	βερὰν σφόδρα, διανοι-
χθεντ..τῶνοὐνῶνκαι	χθέντα τὸν οὐρανόν, καὶ
φ[.]σ.ν..διηγη[.]....[.]	φῶς ἀνεκδιήγητον οὐρανό-
θενκστελθὼνκαιτρατι	θεν κατελθόν, καὶ στρατι-
ασάγγελωνκαιστυλουσ	ὰς ἀγγέλων, καὶ στύλους
φωτοσ ..των οπ.ν...	φωτὸς ἐπὶ τῶν τόπων τῶν

1-3 : le texte du manuscrit est corrompu; les mots ἔτι γὰρ... μορφῇ (cf. *Agathang.*, p. 62, 15 ; § 122 : ὁ οὖν βασιλεὺς Τηριδάτιος ἔτι ὑπῆρχεν ἐν τῇ τοῦ χοίρου μορφῇ) viennent d'une note marginale, ou bien ils ont été transposés, et doivent être placés p. 610, l. 17, après κεκαλυμμένος. 8 : cf. § 111. 11 : cf. § 112 et suiv. χθεντ..] χθέντων est peu probable. 12. Il est très douteux que le palimpseste ait eu οὐρανό (θεν).

(Onze lignes.)

κ.τα.λυσ	...κατακλυσ-
μ..πυρο...αυταδεην	μὸς πυρός· ταῦτα δὲ ἦν
π ν..σημειακαιενήγ	πάντα σημεῖα καὶ αἰνίγ-
ματατησφιλανιασκαὶ	ματα τῆς φιλανθρωπίας [καὶ

Feuillet 9 (quaternion 31, f. 3). — Col. 1 :

(Dix-sept lignes.)

ςσφραγισασαὐτὴνάπ.	καὶ σφραγίσας αὐτὴν ἀπέ-
θετωεντωπωτημίως	θετο ἐν τόπῳ τιμίῳ καὶ
σεμνῶ[.]αθεὶσδὲὁβασιλ[.]σ	σεμνῷ. Ἰαθεὶς δὲ ὁ βασι- [λεὺς
διὰτησεὐχ...ουμεγαλου	διὰ τῆς εὐχῆς τοῦ μεγά- [λου
γρηγοριουτ.σχειρασκ..	Γρηγορίου τὰς χεῖρας καὶ
τουσποδασ· ἠνσκάπτον	τοὺς πόδας, ἦν σκάπτων
μετα σιχ..΄νηστησ	μετὰ Ἀσιχήνης τῆς
β.σιλισ..καικουσαρω	βασιλίσσης καὶ Κουσαρω-
δουκτασστησ.δελφ..	δουκτας τῆς ἀδελφῆς

2 : cf. § 114 fin. 3 : cf. §§ 115 ss. 8 : cf. § 121. 10 : cf. § 123. 13 : cf. § 124. 14 : peut-être ἀσιχαίνης. 16 : l'accent est peut-être sur la syllabe κτας.

αὐτου· καιλατομησ . . σ	αὐτοῦ. Καὶ λατομήσας
τηνθεσιν ησαγια . ρηψη	τὴν θέσιν τῆς ἁγίας Ῥηψή-
μησ· ἀνελθ νεν	μης, ἀνελθὼν . . . . . .
ἐκόμη . . . . . παραστα	ἐκόμισεν τοὺς παραστά-
ταστῶν . . λῶνὲπιτ υ	τας τῶν παλῶν ἐπὶ τοῦ
νοτου . . . . . ' κατεθησ	νώτου αὐτοῦ. Καταθεὶς
δεοαγι . σγρηγοριοσ . α	δὲ ὁ ἅγιος Γρηγόριος τὰ
αγ . αληψ . ν	ἅγια λείψανα τῶν μαρτύ-
ρων· ἐπὶμ . ντ . ν . τιον	ρων, ἐπὶ μὲν τὸ νότιον
μέ . . . . ην . . . . . χ . . ια	μέρος τὴν ἁγίαν Γαϊα-
νηνσυνταιστ . ι . . . . . τε	νὴν σὺν ταῖς τρισὶν ἑταί-
ρ . ι . . . . ησ· την . . ἀγί	ραις αὐτῆς, τὴν δὲ ἁγί-
	αν . . .

Feuillet 10 (quaternion 36, f. 3). — Col. 1 :

(Dix-neuf lignes.)

. . σεωσ· μεταδε	Μετὰ δὲ
τ . . : . η . υξασο	ταῦτα κηρύξας ὁ
αγι . σγρηγοριοσ . ι	ἅγιος Γρηγόριος νη-
στηανεπιτριακο .	στείαν ἐπὶ τριάκον-
ταημέρ . ' η . εν	τα ἡμέρας, ἤγαγεν
τονβ σι εα	τὸν βασιλέα καὶ τὴν
β . . . . . σα . . . . την	βασίλισσαν, καὶ τὴν
ἀ . . . . ηντ . υ . . .	ἀδελφὴν τοῦ βασι-
. ε . . και	λέως· καὶ . . .

10 : χ douteux ; peut-être γ. 16 : cf. § 147. 20 : cf. § 148.

(Six lignes.)

ευθε	
υδατ . . . κρο . .	κρου-
θέντ . καιεφ . νη	σθέντα· καὶ ἐφάνη
επ . ν . . υτ . . στυλοσ	ἐπάνω αὐτοῦ στύλος
φωτο . καιεπανω	φωτός, καὶ ἐπάνω

Feuillet 11 (quaternion 36, f. 4). — Col. 1 :

(Quatorze lignes.)

ἀκ . . σ . σ . η . ιδ .	ἀκούσας Τηριδά-
τη . . β . . . . ευ . . τ . ο	της ὁ βασιλεὺς ὅτι ὁ
μεγα . κ . . . . αντιν . .	μέγας Κωνσταντῖνος,
. . . τησμακ . . ιασ .	υἱὸς τῆς μακαρίας Ἑ-
λενησοτωνρω . ε	λένης, ὁ τῶν Ῥωμαί-
βα . . λευσ[.] . ευσασ	ων βασιλεύς, πιστεύσας
τωχ . ελαβεντωθει	τῷ χριστῷ, ἔλαβεν τῷ
ω και	θείῳ . . .

VI. — *Actes et passion de l'apôtre saint Thomas.*

De tous les morceaux retrouvés dans le palimpseste, c'est celui-ci qui m'a fourni le plus de feuillets. J'en ai reconnu douze (1) ; voici, en partie d'après des calculs

L. 9 et suiv. : cf. §§ 163-165.

(1) Comme je l'ai dit plus haut, c'est le P. Van den Gheyn qui a identifié le premier de ces feuillets.

basés sur le nombre de lettres de chaque colonne, le contenu probable de ces feuilles. Les numéros des pages et des lignes sont ceux de l'édition de M. Bonnet (1).

Feuillet 12 = quaternion 31, f. 4 : Le titre, qui est illisible, vient au recto, colonne 1, après un morceau que je n'ai pu reconnaître ; on aperçoit quelques restes de l'initiale K, dessinée dans la marge.

Le verso va jusqu'aux mots ὁ ἀπόστολος λέγω[ν], 5, 1 (Bonnet).

Feuillet 13 = quaternion 31, f. 2 : 5, 1 (*incipit*, après 5 ou 6 lignes enlevées, μονογενῆ καὶ νῦν αὐτὴν = l. 4 Bonnet) — 8, 16-17 (*desinit* ἐν.αλαμιοις | κε. . . . . ται· περιστοι)

Puis un feuillet est perdu; il allait de 8, 17 à 10, 17.

Feuillet 14 = quaternion 32, f. 1 : 10, 17 (*incipit*, l. 5? ηακουσθησατοῖσα . . . = l. 18 du texte imprimé) — 12, 18 (*desinit* καιοτιενιλαριακαι).

Feuillet 15 = quaternion 36, f. 2 : 12, 18 — 14, 24.

Feuillet 16 = quaternion 38, f. 1 : 14, 25 ? — 16, 10 environ.

Feuillet 17 = quaternion 34, f. 4 : 16, 10 — 18, 18 (*desinit* οἰκει | τοροναὐτοῦ· καὶσὐδὲά).

Feuillet 18 = quaternion 34, f. 3 : 18, 18 (*incipit*, après 4 ou 5 lignes, κεινουβέλτιον = l. 20, Bonnet) — 20, 20.

Feuillet 19 = quaternion 37, f. 5. — Une moitié seulement de la feuille est conservée et elle n'est lisible que d'un côté; on y retrouve deux fragments, l'un allant de 23, 5 à 23, 10 environ, l'autre de 23, 20 à 24, 28, ce dernier avec des lacunes.

---

(1) *Supplementum codicis apocryphi*, I, *Acta Thomae*, ed. Max Bonnet, Lipsiae, Mendelssohn, 1883.

Feuillet 20 = quaternion 36, f. 1 — recto.

Colonne 1 : aux premières lignes, on lit [χολ]ὴν ανεσ[πασεν ὁ δράκων] εισ εαυ[τον ... = 25, l. 11.

Colonne 2 : lignes 8-9, on trouve la fin du morceau (= 29, 15-16) jusqu'à πεποιηκωτες (*sic*) — puis, un titre effacé, qui, semble-t-il, se terminait par les mots ... πρα-ξις [καὶ] μαρτύριον (en abrégé) τοῦ ἁγίου Θωμᾶ – ensuite, le début de la passion Μισδαιου τοῦ βασιλέως = 83, 20; la colonne 2 s'arrête aux mots ὁ αποστολοσ τ. λ. . . . . . καὶ τὴν ἐν, de la ligne 26.

Le verso allait sans doute jusqu'à la page 86, ligne 18 environ.

Feuillet 21 = quaternion 32, f. 2 : 87, ligne 1 environ — 90, 11 (*desinit* ἐγρηγο[ρησα] εχωντηνλαμπα[δα] = l. 31, note).

Feuillet 22 = quaternion 34, f. 2 : 90, 11-12 (*incipit* après 2 ou 3 lignes perdues τὴνλαμπαδαμουεξημ | μενην = l. 36, note) — 93, 7 environ.

Feuillet 23 = quaternion 38, f. 2 : fin du martyre, dont les derniers mots viennent au verso, vers le milieu de la colonne 1. Je n'ai pas pu reconnaître le morceau qui occupait le reste de la page : peut-être était-il relatif à l'évangéliste saint Luc (18 octobre).

On n'a pas encore fait un classement complet des nombreux manuscrits qui contiennent les actes et la passion de saint Thomas, en tout ou en partie (1). Il me serait très difficile de voir si ces nombreux feuillets palimpsestes vaudront la peine d'être déchiffrés complè-

---

(1) Voir BONNET, *ouvrage cité*, VII et suiv. — Cf. aussi HARNACK, *Altchristliche Litteratur*, pp. 123 et suiv.

tement. Plusieurs, d'ailleurs, seraient assez faciles à lire pour des yeux un peu exercés.

Afin de compléter ma description, je reproduirai quelques constatations que j'ai faites en comparant plusieurs fragments aux données fournies par l'édition de M. Bonnet.

Aux pages 1 à 7, cet éditeur a reproduit les variantes des quatre *Parisini* P Q R S, outre les leçons des manuscrits ABCDE. Voici, excepté les fautes d'orthographe, toutes les variantes du palimpseste notées d'après le texte admis par M. Bonnet, pour un passage (3, 16 ἀπῆλθεν — 4, 8 στήλας) que l'on peut lire d'un bout à l'autre : 3, 16 ἀβανῆν — 4, 1 δέδωκε. (lire δέδωκεν) — 2 εἴπω — 4 αββανῆν — 5 ἐν τῶ πλοίω ajouté après καθεσθέντων — 6 ἀββανῆσ - αὐτῶ ajouté après λέγων. — On voit que ce manuscrit s'écarte très peu du texte que M. Bonnet a adopté.

Je collationne un second passage (5, 10 ἀπέλθωμεν ... 6, 4 ἐνθά[δε]), et je trouve comme variantes : 5, 10 οὖν omis — 11 καὶ καταλύσαντες] καταλύσαντες δὲ — 12 ἀναπαυσάμενοι — p. 6, 1 εἰς omis.

Pour l'acte III, περὶ τοῦ δράκοντος καὶ τοῦ νεανίσκου (p. 22), là où le *Bruxellensis* a peut-être le plus d'importance, parce que, des parties qu'il donne, c'est, semble-t-il, celle qui existe dans le moins de copies, l'énumération des feuillets identifiés a fait voir déjà que le texte palimpseste est beaucoup moins long que celui de l'édition imprimée. Voici un échantillon, correspondant au passage 25, 12 ἀναπηδήσας ... 27, 7 κατέχων. Cette reproduction aura de plus l'utilité de montrer par un exemple quelle

est l'orthographe de notre copie des actes de saint Thomas (1).

Feuillet 20 (quat. 36, f. 1) — recto, col. 1 :

ἀν]απηδή
σας ἔστη κα]ιδραμον
πρὸς τοὺς πόδα]στουα
ποστόλου ἔπεσ]εν· οδεδρα
κων φυσηθεὶς]ελακτι
σε καὶ ἀπέθαν]εν· και
ἐξεχύθη αὐτοῦ]διοσκαι
ἡ χολή· ἐν δὲ τῷ τ]οπωου
ὁ ἰὸς . . . . . α]υτοῦἐξε
χύθη χάσμα ἐγ]ενετομε
γα, καὶ κατεπ]οθηόδρά
κων ἐκεῖνος· εἶ]πενδεὁ
ἀπόστολος τῷ]βασιλεικαὶ
τῷ ἀδελφῷ αὐτ]ου· βα
λετε ἐργάτας,]καιανα
πληρώσατε τὸν τ]οπονἐ
κεῖνον καὶ θέτε]θεμελ[ί]
ους καὶ οἴκους οἰκο]δομισατε
ἐπάνω ἵνα οἴκ]εισισγε
νηται τοῖς ξένοις·]καιταυ (§§ 34 et 35 omis)
τα εἰπὼν ὁ ἀπόσ]τολοσηρ
χετο εἰς πόλιν]κατεχων

(1) Sur les signes conventionnels adoptés dans cette reproduction et les suivantes, voir pp. 594-595.

Enfin, dans le martyre même (pp. 83-95), notre palimpseste donne une version très voisine du texte du *Parisinus* 1613 (= S). En voici deux extraits :

(f. 21; cf. Bonnet, p. 90, l. 2)

τηναμπελω
σουηνεφυτευσαεντη
γητασριζασκαθικεν
ειστοβάθοσηδεβλαστη
σισαυτησεντωυψηεξη
πλωθη· καιεκτουτονευ
φραινοντεσουοιαξιοι·
οισκαιεπιστευσαστοαργι
ριονοκατέβαλονεντη
τραπεζη· [. . . . . απ]ετη
σασεγωδεδωκαεντοκοισ
ωσπερεπιγγειλομοι· τηνμι
ανσουμνᾶνπραγματευ
σάμενοσδιπλασιαν . . . και
προσθ . . . . . . μοιεφῆσ

et plus loin, p. 91, 11 (f. 22) :

εμπλησθῶ· [τὰ . .
υπαρχονταμοι[παντα
. . . εποληcα· ἵ[να σε
τονμόνονκε[ρδήσω
μαργαρίτην· [τὴν
ενεμοιπιγην[κάθ
ιγρονεξηρανα[· ἵνα
τηανεκληπτ[ω σου

πιγηζησασαν[απα
ωτονδεσμιον[ὃνπα
ρεδωκασμοιέ[φό
νευσα[ι]να[ο]ε[νεμοι
λελυμένοσμ[ηἐκ
πεσωτησπεπ[οιθή
σεωσ· ταυτα[διὰ τοῦ
εντοσανουκαι[. . . . .

Je me contenterai de ces deux citations; pour en donner d'autres, j'aurais dû endommager trop de passages par l'emploi d'un réactif, qui est nécessaire si l'on veut relever les variantes avec quelque exactitude.

VII. — *Passion de saint Démétrius.*

Entre autres morceaux de moindre importance que le précédent, le palimpseste contenait une copie de la passion de saint Démétrius qui est imprimée dans les *Acta Sanctorum* (octobre, t. IV, pp 90-95) et dans la *Patrologie grecque* de Migne (t. CXVI, col. 1173-1184). Je place ce morceau ici, parce que beaucoup de ménologes le mettent à la date du 26 octobre (1). Mais je ne voudrais pas affirmer qu'il suivait réellement dans le palimpseste les morceaux dont j'ai décrit les fragments.

---

(1) Le tome II du *Catalogus cod. astrologorum graecorum* (*Codices Venetos descripserunt G. Kroll et A. Olivieri*), publié sous la direction de M. Franz Cumont, Bruxelles, Lamertin, 1900, renferme un extrait qu'il ne sera peut-être pas inutile de signaler ici (p. 214, l. 8 et suiv.) : τῇ ς' τοῦ 'Οκτωβρίου ἄστρον παρατηρούμενον τοῦ ἁγίου Θωμᾶ... τῇ κς' τοῦ αὐτοῦ μηνὸς ἄστρον τοῦ ἁγίου Δημητρίου, etc.

Le titre et le début du morceau venaient au recto du feuillet 24 (= quaternion 32, f. 3), vers le premier tiers de la colonne 1. On aperçoit encore en cet endroit l'initiale M dans la marge du manuscrit. C'est tout ce qui est demeuré visible du commencement du morceau.

Le verso du même feuillet est déchiffrable en grande partie. Voici les variantes qu'il présente, d'après le texte des *Acta Sanctorum* (octobre, t. IV, p. 91) depuis le § 3, l. 13 ἅμα τοῖς, jusqu'au § 4, l. 10 Λυαίον (1) : § 3, l. 16 ἢ τὴν] εἰ τὴν, peut-être εἰς τὴν? — l. 18 τὸ καὶ τοὺς] καὶ τοὺς ἐν — καταμηνύοντας ? — § 4, l. 1 ἐπὶ τὸ] κατὰ — l. 3 καὶ τὰ... ἐπιτελούντων omis — l. 5 κυκλωσ — l. 6 après εἰσιόντασ le manuscrit ajoute καὶθε | ανδρικωσαντικρὺ αλλη | λωνμονομαχησαντασ, ce qui correspond au texte latin : *ubi suscepturus erat eos qui ex adverso invicem theatrice* (θεατρικῶς) *impugnaverant*, cité *Acta SS.*, *ibid.*, p. 89, note *d*. Je n'insiste pas sur l'intérêt que présentent ces leçons : il saute aux yeux. Le feuillet 24, verso, s'arrête avec les mots διέτρεχεν διά τε, § 4, l. 14.

Feuillet 25 = quaternion 32, f. 4 : le recto continue la page précédente jusqu'aux mots [θαύ]ματα και πολυν, § 7, l. 8.

Le verso donnait sans doute la suite du même morceau. Au bas de la colonne 1, on aperçoit encore une croix, marquant peut-être la fin d'une première partie du récit. A part ce signe, tout a disparu de ce côté de la feuille. Je n'ai pas pu voir quel morceau suivait la narration du martyre de saint Démétrius.

---

(1) Comme toujours, je néglige les fautes d'orthographe.

VIII. — *Vie et miracles des saints Cosme et Damien.*

Pour achever de décrire le palimpseste, il ne me reste plus qu'à signaler le feuillet 26 (quaternion 34, f. 1), lisible d'un côté seulement, et où j'ai retrouvé un fragment de la vie et des miracles des saints Cosme et Damien, qui sont imprimés dans le recueil de Wangnereckius, *Syntagma historicum, de tribus sanctorum anargyrorum Cosmae et Damiani nomine paribus*, Viennae, 1660, pp. 6-22.

La colonne 1 donnait un passage allant du premier tiers de la page 12, jusqu'aux mots κηδεύσαντες αὐτὸν, p. 14, l. 4.

Au haut de la colonne 2, après trois lignes au moins coupées par le relieur, je lis le passage suivant, qui suffira, je pense, à faire connaître la version conservée dans notre palimpseste :

ιυχυ· ωηδοξακαι	ἰησοῦ χριστοῦ, ᾧ ἡ δόξα καὶ τὸ [κρά-
τοσειστουσαιωναστων	τος εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων·
– . . . . . . – – – – – – –	ἀμήν.
Χ ΑΡΤΘΑΥ	Ἀρχὴ τῶν θαυμάτων ....
.... Δ . Α	.... διὰ ....
... ΝΔ .. Ω. ΘΑΥΜΑΤΟΥΡΓΩΝ	.. ἐνδόξων θαυματουργῶν
ΑΝΑΡΓΥΡΩΝΚΩΣΜΑΚΑΙΔΑ	ἀναργύρων Κοσμᾶ καὶ Δα-
ΜΙΑΝΟΥ	μιανοῦ.

T . θ . . . . τονέν . . . ο
πωτοκ . . . υ . ενωφερ . μ
μαν· . . . . τησέκ . . .
τό . . . . ·έ . ηλ . . ν
. ε . ω̃ . . . θ . ρ . σμ . . τουθε
. . . . την . δ . . νχωραν·
εκδε . . . ηλιουκαυθεισ· ε
δραμενυπο. ενδροντου
καταφύξε· ! πν . δε . α
θ . κ . . ενεχθεισδ . . νοιγ
. εν . . . . . . ομα τοσ . . του
. [.] . σ . . ψ . σείσ[.] . . . .
στ[.] . κοιλιανουτ[.] . . .
διυπνισθεὶσουκεγνωτο
γεγονὼσ· καιδρ . μωνεπι
τηνχωρανεθεριζεν· ε
ωσ . σπερ . σ· εσπερασδὲ

Τεθέντων δὲ αὐτῶν ἐν τό-
πῳ τῷ καλουμένῳ Φερεμ-
μᾶν, ἄγροικός τις ἐκ τῶν
τόπων ἐκείνων ἐξῆλθεν
καιρῷ τοῦ θερισμοῦ, τοῦ θε-
ρίσαι τὴν ἰδίαν χώραν.
Ἐκ δὲ τοῦ ἡλίου καυθείς, ἔ-
δραμεν ὑπὸ δένδρον, τοῦ
καταψύξαι· ὕπνῳ δὲ βα-
θεῖ κατενεχθείς, διηνοιγ-
μένου τοῦ στόματος αὐτοῦ,
ὄφις ἕρψας εἰσῆλθεν εἰς
τὴν κοιλίαν αὐτοῦ. Ὁ δὲ
διυπνισθείς, οὐκ ἔγνω τὸ
γεγονός· καὶ δραμὼν ἐπὶ
τὴν χώραν ἐθέριζεν ἕ-
ως ἑσπέρας· ἑσπέρας δὲ
etc. (voir Wangnereckius, *l. l.*, p. 14, l. 15 et suiv.).

Les ménologes qui contiennent ce morceau le mettent généralement à la date du 1er novembre. C'est pourquoi je l'ai rangé en dernier lieu.

Cette description a montré suffisamment la valeur du nouveau *Bruxellensis*. S'il existait encore au complet, il figurerait sans doute parmi les ménologes grecs les plus vénérables. Tels qu'ils sont, les fragments nous ont encore fait connaître plus d'un texte intéressant. Pour terminer cette analyse, je donnerai en guise de table des matières la liste des morceaux retrouvés dans les feuilles du palimpseste.

TABLE DES MATIÈRES.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 5 juillet 1900.

M. ALFR. CLUYSENAAR, directeur.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Éd. Fétis, *vice-directeur;* G. Guffens, J. Demannez, G. De Groot, Gust. Biot, H. Hymans, Jos. Stallaert, Alex. Markelbach, Max. Rooses, G. Huberti, A. Hennebicq, Ed. Van Even, Ch. Tardieu, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, C. Meunier, *membres;* Alb. De Vriendt, Ém. Mathieu et L. Solvay, *correspondants.*

MM. Radoux et Bordiau écrivent pour motiver leur absence.

— M. le Directeur adresse les félicitations de la Classe à M. Rooses pour sa nomination de membre de l'Académie des beaux-arts de Munich, et à MM. G. Biot, C. Meunier, Lambeaux et de Lalaing pour les distinctions qui viennent de leur être conférées à l'Exposition internationale de Paris.

Des félicitations sont aussi adressées à M. De Vriendt,

nommé Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Prusse.

— La Classe ratifie la lettre qui a été adressée à Sa Majesté, tant en son nom qu'au nom de la Classe des sciences et de celle des lettres et des sciences morales et politiques, par le Président de l'Académie et le Secrétaire perpétuel, lors de la notification officielle des fiançailles de S. A. R. Mgr le Prince Albert de Belgique.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Agriculture transmet le premier rapport réglementaire (séjour à Paris) de M. Fr. Rasse, grand prix de composition musicale en 1899. — Renvoi pour appréciations à MM. Huberti, Mathieu et van Duyse.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Essai de répertoire des artistes lorrains, par Alb. Jacquot. Paris, J. Rouam, 1900.

Sous ce titre peu présomptueux, M. Alb. Jacquot entreprend de grouper les noms de ceux qui, de quelque manière, se sont, en Lorraine, signalés par l'art. Son

volume, premier d'une série, comprend les peintres au nombre de 483; les verriers au nombre de 79; les faïenciers au nombre de 6, enfin les émailleurs au nombre de 3. Les volumes subséquents embrasseront la sculpture, la gravure, la musique, l'art théâtral, ainsi que les arts mineurs : l'orfèvrerie, la fonderie, etc.

L'utilité de pareil ensemble n'est pas à démontrer, alors surtout qu'il s'agit d'un auteur bien renseigné sur les hommes et les choses dont il s'occupe.

La Cour de Lorraine eut, au XVIIIe siècle surtout, des rapports si directs avec notre pays, employa des artistes en si grand nombre, leur procura dans toutes les branches tant d'occasions de s'illustrer, qu'on est peu surpris de trouver parmi eux de nos nationaux.

L'auteur, dans des notes très concises, renvoie le plus souvent aux sources les plus propres à suppléer à leur laconisme. Un livre comme le sien ne pouvait traiter que de façon sommaire des personnalités qu'il évoque. Il est pourtant des cas où on lui eût su gré d'une moindre réserve. André, — non point Adrien Beauneveu, comme il le dit par inadvertance, — Bibiena, Buontalenti, Coppin Delff méritaient mieux qu'une simple mention. Jean Pillement n'est pas un peintre à signaler purement comme « renseigné par M. Gérard »; s'il ne fut point célèbre, il n'en fut pas moins très apprécié.

A la vérité, les relations de ces divers artistes avec la Lorraine ne sont pas très évidentes, et le livre de M. Jacquot ne les rend pas absolument telles. Espérons qu'il servira de point de départ à des recherches ultérieures entreprises dans ce but.

D'intérêt spécial est, pour la Belgique, Jacques, fils du célèbre graveur Pierre van Schuppen, un maître devenu Lorrain par la naturalisation. D'autres Flamands s'illustrèrent au service des ducs de Lorraine, tant parmi les peintres que parmi les architectes et les sculpteurs. M. Jacquot remémore leur rôle, et son initiative aura été profitable à notre pays également.

HENRI HYMANS.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Kurth (*Godefroid*). Archives belges. Revue critique d'historiographie nationale, 1re année, 1899. In-8°.

Lagrange (*Charles*). Mathématique de l'histoire (Géométrie et Cinématique). Lois de Brück. Chronologie géodésique de la Bible. Bruxelles, 1900; gr. in-8° (884 p.).

Marchal (*le chevalier Edmond*). Deux-centième anniversaire de fondation de l'Académie royale des sciences de Berlin (19 et 20 mars 1900). Bruxelles, 1900; extr. in-8° (40 p.).

Vander Haeghen (*F.*). Bibliotheca Belgica, livraisons 148, 149 et 150.

Wilmotte (*Maurice*). Le dialecte du Ms. F. FR. 24764, extr. in-8°. S. l. ni d. (30 p.).

Banneux (Louis). Étude sur le chômage. L'assurance. Bruxelles, 1900; in-8° (31 p.).

Donnet (Fernand). Une taque symbolique du XVIIe siècle. Anvers, 1900; in-8° (12 p.).

Waltzing (J.-P.). Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains, depuis l'origine jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident, vol. III, 2e liv.; in-8°.

Bosmans (Henri). Le degré du méridien terrestre mesuré par la distance des parallèles de Berg-op-Zoom et de Malines, par Willebrord Snellius. Bruxelles, 1900; extr. in-8° (22 p.).

de Jonghe (le vicomte B.). Tiers de blanc anonyme au lion frappé à Herpen. Bruxelles, 1900; extr. in-8° (4 p.).

Ministère de l'Agriculture. Statistique de la Belgique. Agriculture : recensement général de 1895. Atlas, 1899; in-plano de 34 pl.

— Monographie agricole de la région sablonneuse des Flandres. Bruxelles, 1900; in-8°.

Gouvernement provincial du Hainaut. Caisse de prévoyance établie à Mons en faveur des ouvriers mineurs. Rapport annuel de 1899. Mons, 1900; in-4°.

GAND. *Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde.* Schets van den economischen toestand van Vlaanderen in het midden der XV^{de} eeuw, door Victor Fris. 1900.

—

PAYS DIVERS.

Woordenboek der Nederlandsche taal, deel II, 13de en 14de aflevering; deel III, 10de aflevering.

Nederlandsch taal- en letterkundig Congres. Handelingen van het XXVe Congres, gehouden te Gent in 1899. 1900; in-8°.

Bang (*Dr A. Chv.*). Dokumenter og studier vedrorende den lutherske Katekismus' Historie i Nordens Kirker. Christiania, 1899; in-8° (319 p.).

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1900. — N° 8.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 6 août 1900.

M. Paul Fredericq, vice-directeur, occupe le fauteuil.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le baron Ém. de Borchgrave, S. Bormans, G. Tiberghien, le comte Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, Ad. Prins, J. Vuylsteke, A. Giron,

God. Kurth, H. Denis, G. Monchamp, Paul Thomas, Ernest Discailles, V. Brants, A. Beernaert, C. De Smedt, *membres ;* J.-C. Vollgraff, *associé ;* Jules Leclercq, Ern. Gossart, *correspondants.*

CORRESPONDANCE.

M. le Secrétaire perpétuel fait savoir que le Comité organisateur de l'Association internationale des Académies s'est occupé dans ses deux séances, qui ont eu lieu à Paris, au Palais de l'Institut, le 31 juillet et le 1er août, de l'organisation définitive de l'Association, laquelle comprend les dix-sept principales Académies et Sociétés des sciences du monde entier.

D'après les statuts, l'Association a pour but de préparer ou de promouvoir des travaux scientifiques d'intérêt général qui seront proposés par une des Académies qui en font partie, et, d'une manière générale, de faciliter les rapports scientifiques entre les différents pays.

L'Association se réunit tous les trois ans.

Le Comité a décidé que la première réunion s'ouvrirait à Paris, au Palais de l'Institut, le mardi 16 avril 1901.

Les membres de la Classe qui auraient des questions à soumettre à cette assemblée générale sont priés d'en saisir le Bureau de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques avant sa séance de janvier 1901.

— La Classe prend notification des deux arrêtés royaux suivants :

Le premier, en date du 16 juillet, décernant le prix

décennal de philologie de 1889 à 1900 aux travaux de feu Mgr Ch. de Harlez, sur le *Yi-King*.

Le second, en date du 19 du même mois, décernant le prix triennal de littérature dramatique en langue française de la XIVe période (1897-1900) à M. Émile Verhaeren, pour sa pièce intitulée : *Le Cloître*.

La proclamation de ces résultats aura lieu dans la prochaine séance publique de l'Académie, laquelle se tiendra le dernier dimanche d'octobre.

— M. Herman Vander Linden, professeur à l'athénée royal d'Anvers, remercie la Classe pour le prix Bergmann accordé à son ouvrage : *Geschiedenis van de stad Leuven*.

— Hommages d'ouvrages :

Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances depuis leurs annexions. Supplément ; par le baron J. de Chestret de Haneffe ;

L'indépendance des Boers et les origines des républiques sud-africaines; par Jules Leclercq (avec une note de l'auteur qui figure ci-après) ;

Les mystères de Mithra dans l'Empire romain ; par le comte Goblet d'Alviella ;

L'art préhistorique ; par le marquis de Nadaillac, associé ;

De Socialisten, deel IV, 2 ; par H.-P.-G. Quack, associé. — Remerciements.

— M. Théophile Klompers, professeur à l'athénée royal d'Anvers, remet le premier exemplaire imprimé de son *Cours théorique et pratique d'algèbre financière*, qui a obtenu un des prix De Keyn en 1900.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un opuscule, reproduction d'un article paru dans la *Revue des Deux Mondes* (1er juin 1900), sur les origines des républiques sud-africaines.

Les Boers sont un des peuples les plus remarquables de notre époque, et leur histoire a été pourtant fort négligée. Aussi un historien anglais a-t-il pu dire de ce peuple qu'il méritait de plus nobles annales que celles qu'on lui a consacrées jusqu'à ce jour. J'ai eu recours à des ouvrages peu connus, écrits dans la langue des Boers, et rapportés de mon voyage en Afrique australe.

JULES LECLERCQ.

CONCOURS POUR LES ANNÉES 1901, 1902 ET 1903 ET PRIX PERPÉTUELS.

PROGRAMME DU CONCOURS DE L'ANNÉE 1901.

Section d'histoire et des lettres.

PREMIÈRE QUESTION.

On demande une étude critique sur les Vies *des saints de l'époque carlovingienne (depuis Pepin le Bref jusqu'à la fin du Xe siècle).* — Prix : huit cents francs.

L'auteur ne s'attachera qu'aux *Vies* présentant un intérêt historique.

DEUXIÈME QUESTION.

On demande une étude, d'après les découvertes des dernières années, sur les croyances et les cultes de l'île de Crète dans l'antiquité. — Prix : huit cents francs.

TROISIÈME QUESTION.

On demande une étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liége pendant le moyen âge. — Prix : huit cents francs.

QUATRIÈME QUESTION.

Faire l'histoire de la littérature française en Belgique, de 1815 à 1830. — Prix : huit cents francs.

Section des sciences morales et politiques.

PREMIÈRE QUESTION.

On demande une étude sur les divers systèmes pénitentiaires modernes considérés au point de vue de la théorie pénale et des résultats obtenus. — Prix : huit cents francs.

DEUXIÈME QUESTION.

Étudier l'organisation du travail dans une ville du XVe siècle. — Prix : six cents francs.

TROISIÈME QUESTION.

Faire l'histoire de l'assistance publique dans les campagnes en Belgique, depuis la Révolution française jusqu'à nos jours. — Prix : six cents francs.

QUATRIÈME QUESTION.

Étudier, dans leurs origines et leurs développements, les coutumes ainsi que la législation relatives au duel, principalement en Belgique. — Prix : huit cents francs.

CINQUIÈME QUESTION.

Établir la méthode de la psychologie humaine eu égard à l'état actuel de cette science. — Prix : huit cents francs.

Les mémoires seront adressés, franc de port, avant le **1er novembre 1900,** à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Voir ci-après les conditions réglementaires.

PROGRAMME DU CONCOURS DE L'ANNÉE 1902.

—

Section d'histoire et des lettres.

PREMIÈRE QUESTION.

Faire l'histoire du style périodique français aux XVe et XVIe siècles. — Prix : huit cents francs.

DEUXIÈME QUESTION.

Apprécier le mérite littéraire des principaux rhétoriciens néerlandais du XVe et du XVIe siècle, notamment Jan Van Hulst, Anthonis de Roovere, Cornelis Everaert, Mathijs de Casteleyn, Édouard de Dene et Jean-Baptiste Houwaert. — Prix : huit cents francs.

TROISIÈME QUESTION.

Établir, d'après les récentes découvertes, le synchronisme des faits relatifs à l'histoire de l'Égypte et à celle de la Chaldée, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Hyksos. Discuter les hypothèses relatives aux origines des civilisations égyptienne et chaldéenne. — Prix : six cents francs.

QUATRIÈME QUESTION.

Tournai et le Tournaisis au XVIe siècle, au point de vue social et politique. — Prix : six cents francs.

Section des sciences morales et politiques.

PREMIÈRE QUESTION.

Déterminer, d'après la doctrine et les traités, le régime en temps de paix et en temps de guerre de l'État neutre à titre permanent. Les conséquences de la violation du territoire neutre seront l'objet d'une attention particulière. Les concurrents appuieront leurs déductions d'exemples empruntés à l'histoire des États neutres et étudieront également les antécédents de la neutralité belge. — Prix : huit cents francs.

DEUXIÈME QUESTION.

Exposer les théories relatives à la personnalité civile. Rechercher les applications de ces théories à l'état social actuel. — Prix : huit cents francs.

TROISIÈME QUESTION.

Exposer et apprécier le déterminisme entendu dans son acception la plus générale et considéré dans ses diverses applications aux sciences naturelles, morales et sociales. — Prix : mille francs.

Les mémoires seront adressés, franc de port, avant le **1er novembre 1901,** à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Voir ci-après les conditions réglementaires.

PROGRAMME DU CONCOURS DE L'ANNÉE 1903.

Section d'histoire et des lettres.

PREMIÈRE QUESTION.

On demande une étude sur l'exotisme dans la littérature française du XVIIIe siècle. — Prix : huit cents francs.

DEUXIÈME QUESTION.

Faire la classification des parlers wallons de Belgique au triple point de vue de la phonétique, de la morphologie et du vocabulaire. — Prix : huit cents francs.

TROISIÈME QUESTION.

Faire l'histoire des invasions en Belgique au moyen de l'étude systématique des dates fournies par les trouvailles de monnaies dans les ruines de villas, dans les tombeaux et dans les trésors enfouis. — Prix : huit cents francs.

QUATRIÈME QUESTION.

On demande une étude littéraire et philologique sur les œuvres du poète dunkerquois Michel De Swaen. — Prix : huit cents francs.

Section des sciences morales et politiques.

PREMIÈRE QUESTION.

Faire une étude historique et critique de l'organisation des banques nationales; comparer le régime des banques constituées suivant les principes de la Banque Nationale de Belgique (loi de 1900) à celui des banques d'État proprement dites. — Prix : huit cents francs.

DEUXIÈME QUESTION.

Faire l'histoire et la critique du système belge en matière de budget de l'État. — Prix : huit cents francs.

L'auteur examinera les règles constitutionnelles, la théorie de la comptabilité publique, la pratique parlementaire en matière de confection, vote et vérification des budgets, etc. Il cherchera à en tirer des conclusions quant au système budgétaire en général, et aux améliorations possibles en Belgique. Il recherchera autant que possible des éléments de comparaison dans l'étude des budgets des pays étrangers.

TROISIÈME QUESTION.

Étudier la vie, les œuvres et l'influence de Godefroid de Fontaines. — Prix : huit cents francs.

Les mémoires seront adressés, franc de port, avant le **1er novembre 1902**, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Voir ci-après les conditions réglementaires.

CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES COMMUNES AUX CONCOURS ANNUELS DE LA CLASSE.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et peuvent être rédigés en français, en néerlandais ou en latin.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; elle demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citent.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Il est défendu de faire usage d'un pseudonyme. Faute de satisfaire à ces formalités, le prix ne pourra être accordé.

Les ouvrages remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que les mémoires soumis à son jugement sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre des copies, à leurs frais, en s'adressant à cet effet au Secrétaire perpétuel.

PRIX PERPÉTUELS.

Prix de Stassart fondé pour une question d'histoire nationale.

(Septième période : 1895-1900, prorogée jusqu'au 1er novembre 1904.)

Conformément aux intentions du fondateur, un prix de *trois mille francs* sera décerné à l'auteur du meilleur travail en français, en néerlandais ou en latin, en réponse à la question suivante :

Étude sur l'origine et le rôle social des béguinages dans les Pays-Bas (ou tout au moins en Belgique) jusqu'au milieu du XVIe siècle.

Les manuscrits devront être adressés franco de port, avant le **1er novembre 1904**, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Les concurrents devront se conformer aux conditions réglementaires ci-dessus des concours annuels de la Classe.

Prix de Stassart pour une notice sur un Belge célèbre.

(Neuvième période : 1899-1904.)

Conformément aux intentions du fondateur, un prix de *six cents francs* sera décerné à l'auteur de la meilleure notice, en français, en néerlandais ou en latin, consacrée à *la vie et à l'œuvre d'Antoine Van Dyck.*

Les manuscrits devront être adressés, franc de port, avant le **1er novembre 1904,** à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Les concurrents devront se conformer aux conditions réglementaires ci-dessus des concours de la Classe.

—

Prix de Saint-Genois

pour une question d'histoire ou de littérature en langue flamande.

(Quatrième période : 1898-1907.)

Un prix de *mille francs* sera décerné à l'auteur du meilleur travail, rédigé en néerlandais, en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la période calviniste à Gand (1576-1584).

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le **1er novembre 1907.**

Les concurrents devront se conformer aux conditions réglementaires ci-dessus des concours de la Classe.

—

Prix Teirlinck.

Littérature flamande.

(Quatrième période : 1892-1896.)

Un prix de *mille francs* sera accordé au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant l'influence bourguignonne, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la réunion de nos provinces sous Philippe de Bourgogne, vers 1430.

Le délai pour la remise des manuscrits, qui peuvent être rédigés en français, en néerlandais ou en latin, est prorogé jusqu'au **1er novembre 1900.** Ils seront adressés, franc de port, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Les concurrents se conformeront aux conditions réglementaires ci-dessus des concours annuels de la Classe.

Prix Adelson Castiau.

(Septième période : 1899-1901.)

Conformément aux intentions du fondateur, un prix de *mille francs* sera décerné à l'auteur du meilleur travail, en français ou en néerlandais, *sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.*

Tout ce qui concerne ce concours devra être adressé, franc de port, avant le **1er janvier 1902,** à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ne seront admis à concourir que les écrivains belges. Seront seuls examinés les ouvrages soumis directement par les auteurs. Les manuscrits seront reçus comme les imprimés. S'ils sont anonymes, ils porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Si l'ouvrage couronné est inédit, il devra être publié dans l'année ; dans ce cas, le prix ne sera délivré au lauréat qu'après la publication de son travail.

Prix Joseph Gantrelle fondé pour la philologie classique.

(Cinquième période : 1899-1900.)

Exposer les origines et l'histoire de la chancellerie impériale de l'Empire romain.

(Sixième période : 1901-1902.)

Exposer, dans un ordre systématique, avec indication perpétuelle des sources, les résultats acquis dans le domaine de l'étymologie grecque depuis la dernière édition des Grundzüge *de G. Curtius (1879).*

Un prix de *trois mille francs* est attribué à la solution de chacune de ces questions.

Ne seront admis à concourir que des auteurs belges; les membres et les correspondants de l'Académie sont exclus du concours.

Le délai pour la remise des manuscrits de la cinquième période expirera le **31 décembre 1900** ; celui de la sixième, le **31 décembre 1902**.

Les mémoires peuvent être rédigés en français, en néerlandais ou en latin.

Ils devront être adressés, franc de port, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Les concurrents se conformeront aux conditions réglementaires ci-dessus des concours annuels de la Classe.

—

Prix Joseph De Keyn.

Onzième concours.

(Première période : 1899-1900.)

Enseignement primaire.

La première période du onzième concours pour les prix Joseph De Keyn sera close le 31 décembre 1900.

Cette période est consacrée aux ouvrages d'instruction ou d'éducation à l'usage des élèves des écoles primaires et des écoles d'adultes.

Une somme de *trois mille francs* pourra être répartie entre les auteurs des ouvrages couronnés.

Peuvent prendre part au concours les œuvres inédites et les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1er janvier 1899 au 31 décembre 1900. Ils devront être adressés, franc de port, avant le **1er janvier 1901,** à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

Ne seront admis au concours que des écrivains belges et des ouvrages conçus dans un esprit exclusivement laïque et étranger aux matières religieuses. Les ouvrages pourront être écrits en français ou en néerlandais, imprimés ou manuscrits. Les imprimés seront admis, quel que soit le pays où ils auront paru. Les manuscrits pourront être envoyés signés ou anonymes; dans ce dernier cas, ils devront être accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom de l'auteur et son domicile. Les manuscrits demeurent la propriété de l'Académie, mais les auteurs sont autorisés à en faire prendre copie, à leurs frais. Tout

manuscrit qui sera couronné devra être imprimé pendant l'année courante, et le prix ne sera délivré à l'auteur qu'après la publication de son ouvrage.

Prix Émile de Laveleye

Économie politique et science sociale.

Ce prix, fondé en vue d'honorer la mémoire d'Émile de Laveleye, consiste en une somme de *deux mille quatre cents francs* au moins. Il sera décerné tous les six ans par la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique au savant, belge ou étranger, vivant au moment de l'expiration de la période de concours, et dont l'ensemble des travaux sera considéré par le jury comme ayant fait faire des progrès importants à l'économie politique et à la science sociale, y compris la science financière, le droit international et le droit public, la politique générale ou nationale.

La première période expirera le **1er janvier 1901**.

Prijskampen voor 1901, 1902 en 1903 en Bestendige prijskampen.

PROGRAMMA DER PRIJSKAMPEN VOOR HET JAAR 1901.

Afdeeling geschiedenis en letterkunde.

EERSTE PRIJSVRAAG.

Men vraagt eene critische studie over de Vitae *der heiligen uit het karolingisch tijdvak (van Pepijn den Korte tot het einde der Xe eeuw).* — Prijs : acht honderd frank.

De schrijver zal alleen de *Vitae*, die een historisch belang opleveren, te behandelen hebben.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een onderzoek, naar aanleiding van de ontdekkingen der laatste jaren, over de geloofsvormen en de godsdiensten van het oude eiland Kreta. — Prijs : acht honderd frank.

DERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een critisch onderzoek over de bronnen van de geschiedenis van het Luikerland tijdens de middeleeuwen. — Prijs : acht honderd frank.

VIERDE PRIJSVRAAG.

De geschiedenis der Fransche letteren in België van 1815 tot 1830 schetsen. — Prijs : acht honderd frank.

Afdeeling
zedelijke en staatkundige wetenschappen.

EERSTE PRIJSVRAAG.

Men vraagt eene studie over de verschillende gevangenisstelsels uit den nieuweren tijd, in het licht der strafrechtelijke theorie en der verkregen uitslagen beschouwd. — Prijs : acht honderd frank.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

De inrichting van den arbeid bestudeeren in eene stad van de XVe eeuw. — Prijs : zes honderd frank.

DERDE PRIJSVRAAG.

De geschiedenis schetsen van de openbare armenverzorging op het platte land in België, van de Fransche Omwenteling tot onze dagen. — Prijs : zes honderd frank.

VIERDE PRIJSVRAAG.

De gebruiken, alsook de wetgeving, betreffende het tweegevecht, inzonderheid in België, in hunne oorsprongen en hunne ontwikkeling bestudeeren. — Prijs : acht honderd frank.

VIJFDE PRIJSVRAAG.

De methode der menschelijke zielkunde ontvouwen met inachtneming van den tegenwoordigen stand dezer wetenschap. — Prijs : acht honderd frank.

De verhandelingen moeten vóór **1[en] November 1900** aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

Zie verder de reglementsbepalingen.

PROGRAMMA DER PRIJSKAMPEN VOOR HET JAAR 1902.

Afdeeling geschiedenis en letterkunde.

EERSTE PRIJSVRAAG.

De geschiedenis schrijven van den Franschen periodischen stijl in de XVe en XVIe eeuw. — Prijs : acht honderd frank.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

De letterkundige waarde onderzoeken van de voornaamste Nederlandsche rederijkers der XVe en XVIe eeuw, onder anderen : Jan Van Hulst, Anthonis de Roovere, Cornelis Everaert, Matthijs de Casteleyn, Eduard de Dene en Jan-Baptista Houwaert. — Prijs : acht honderd frank.

DERDE PRIJSVRAAG.

Het synchronisme der feiten betreffende de geschiedenis van Egypte en die van Chaldea, van de oudste tijden tot den inval der Hyksos, vaststellen volgens de jongste ontdekkingen. De onderstellingen betreffende de oorsprongen der Egyptische en Chaldeesche beschavingen onderzoeken. — Prijs : zes honderd frank.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Doornik en het land van Doornik in de XVIe eeuw, in maatschappelijk en staatkundig opzicht. — Prijs : zes honderd frank.

Afdeeling zedelijke en staatkundige wetenschappen.

EERSTE PRIJSVRAAG.

De rechtsverhoudingen, in vredes- en oorlogstijd, van den eeuwig onzijdig verklaarden Staat, volgens de rechtswetenschap en de verdragen bepalen. De gevolgen van de schending van het onzijdig grondgebied zullen bijzonder in acht genomen worden. De schrijvers zullen hunne bewijsvoering staven met voorbeelden uit de geschiedenis der onzijdige Staten, alsmede de antecedenten der Belgische onzijdigheid bestudeeren. — Prijs : acht honderd frank.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

De stelsels betreffende de burgerlijke persoonlijkheid uiteenzetten. De toepassingen van die stelsels op den tegenwoordigen maatschappelijken toestand onderzoeken. — Prijs : acht honderd frank.

DERDE PRIJSVRAAG.

Het determinisme in den meest algemeenen zin van het woord en in zijne verschillende toepassingen op de natuurlijke, zedelijke en maatschappelijke wetenschappen uiteenzetten en beoordeelen. — Prijs : duizend frank.

De verhandelingen moeten vóór **1en November 1901** aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

Zie verder de reglementsbepalingen.

PROGRAMMA DER PRIJSKAMPEN VOOR HET JAAR 1905.

Afdeeling geschiedenis en letterkunde.

EERSTE PRIJSVRAAG.

Men vraagt eene studie over het « exotisme » in de Fransche letterkunde der XVIIIe eeuw. — Prijs : acht honderd frank.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

De classificatie maken van de Waalsche tongvallen van België uit het drievoudig oogpunt van de klankleer, de vormleer en den woordenschat. — Prijs : acht honderd frank.

DERDE PRIJSVRAAG.

De geschiedenis der barbaarsche invallen in België schrijven door middel van eene stelselmatige studie van de datums welke verschaft worden door de munten in de bouwvallen van villa's, in grafsteden en in gedolven schatten gevonden. — Prijs : acht honderd frank.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt eene letter- en taalkundige studie over de werken van den Duinkerkschen dichter Michiel De Swaen. — Prijs : acht honderd frank.

Afdeeling zedelijke en staatkundige wetenschappen.

EERSTE PRIJSVRAAG.

Eene historische en critische studie schrijven over de inrichting der nationale banken; de werkwijze der banken, ingericht op de grondslagen der Nationale Bank van België (wet van 1900), vergelijken met die der eigenlijke Staatsbanken. — Prijs : acht honderd frank.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

De geschiedenis en de critiek maken van het Belgisch stelsel in zake van Staatsbegrooting. — Prijs : acht honderd frank.

De schrijver zal de grondwettelijke voorschriften, de theorie der openbare comptabiliteit, de parlementaire gebruiken betreffende de opmaking, de stemming en het nazicht der begrootingen, enz. onderzoeken. Hij zal daaruit gevolgtrekkingen afleiden met het oog op het begrootingsstelsel in het algemeen en op de in België mogelijke verbeteringen. Hij zal zooveel mogelijk gronden van vergelijking zoeken in de studie der begrootingen van andere landen.

DERDE PRIJSVRAAG.

Eene studie schrijven over het leven, de werken en den invloed van Godefroid de Fontaines. — Prijs : acht honderd frank.

De verhandelingen moeten vóór **1^en^ November 1902**

aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

Zie verder de reglementsbepalingen.

Reglementsbepalingen die voor de prijskampen gemeen zijn.

De ingezonden verhandelingen moeten leesbaar geschreven, en mogen in het Fransch, het Nederlandsch of het Latijn opgesteld zijn.

De Academie eischt de grootste nauwkeurigheid in de citaten; te dien einde verlangt zij van de schrijvers, dat zij de uitgaven en de bladzijden der door hen aangehaalde werken zullen aanduiden.

De schrijvers mogen op hun werk hunnen naam niet vermelden; zij zullen er alleen eene kenspreuk op plaatsen, die moet herhaald worden op een verzegelden brief, bevattende hunnen naam en hun adres. Het is verboden eenen schijnnaam te bezigen. Indien zij aan dezen eisch te kort komen, kan geen prijs hun worden toegewezen.

Werken, die na den gestelden datum inkomen of waarvan de schrijver, op welke manier ook, zich heeft laten kennen, zullen uit den prijskamp gesloten worden.

De Academie herinnert aan de mededingers, dat de verhandelingen in haar archief berusten en blijven moeten van het oogenblik af dat zij aan haar oordeel werden onderworpen. Nochtans kunnen de schrijvers, op hunne eigene kosten, afschriften van hunne ingezondene werken laten maken; daartoe moeten zij zich tot den Bestendigen Secretaris wenden.

BESTENDIGE PRIJSKAMPEN.

PRIJS DE STASSART.
VADERLANDSCHE GESCHIEDENIS.

(Zevende tijdvak : 1895-1900, verlengd tot 1en November 1904.)

Volgens de stichtingsakte looft de Klas der Letteren eenen prijs van *drie duizend frank* uit aan den schrijver van het beste werk, geschreven in het Fransch, het Nederlandsch of het Latijn, als antwoord op de volgende prijsvraag :

Een onderzoek over den oorsprong en de maatschappelijke rol der begijnhoven in de Nederlanden (of ten minste in België) tot het midden der XVIe eeuw.

De handschriften moeten, vóór 1en **November 1904**, aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

De mededingers zullen de bovenstaande reglementsbepalingen voor de prijskampen der Klas in acht nemen.

PRIJS DE STASSART.
VERHANDELING OVER EENEN BEROEMDEN BELG.

(Negende tijdvak : 1899-1904.)

Volgens de stichtingsakte looft de Klas der Letteren eenen prijs van *zes honderd frank* uit voor den schrijver der beste verhandeling, geschreven in het Fransch, het Nederlandsch of het Latijn, en gewijd aan *het leven en de werken van Antoon Van Dijck.*

Vóór **1en November 1904** moeten de handschriften aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

De mededingers zullen de bovenstaande reglementsbepalingen voor de prijskampen der Klas moeten in acht nemen.

PRIJS DE SAINT-GENOIS.

NEDERLANDSCHE VERHANDELING OVER GESCHIEDENIS OF LETTERKUNDE.

(Vierde tijdvak : 1898-1907.)

Volgens de stichtingsakte looft de Klas der Letteren eenen prijs van *duizend frank* uit voor den schrijver van het beste werk, geschreven in het Nederlandsch, als antwoord op de volgende prijsvraag :

De geschiedenis schrijven van het Calvinistisch tijdvak te Gent (1576-1584).

Vóór **1en November 1907** is de termijn tot het inzenden der verhandelingen verstreken.

De mededingers zullen de bovenstaande reglementsbepalingen voor de prijskampen der Klas moeten in acht nemen.

PRIJS TEIRLINCK.

NEDERLANDSCHE LETTERKUNDE.

(Vierde tijdvak : 1892-1896.)

Een prijs van *duizend frank* zal toegekend worden aan het beste antwoord op de volgende prijsvraag :

De geschiedenis schrijven van het Nederlandsch proza

vóór den Bourgondischen invloed, d. i. tot aan de vereeniging onzer gewesten onder Philips van Bourgondië, omstreeks 1430.

De termijn voor het inzenden der verhandelingen, die in het Fransch, het Nederlandsch of het Latijn mogen opgesteld zijn, is verlengd tot **1en November 1900**. Zij moeten vrachtvrij aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, gezonden worden.

De mededingers moeten de bovenstaande reglementsbepalingen voor de prijskampen der Klas in acht nemen.

Prijs Adelson Castiau.

(Zevende tijdvak : 1899-1901.)

Het zevende tijdvak van dezen prijskamp wordt op 31en December 1901 gesloten.

De prijs, ter waarde van *duizend frank,* zal toegekend worden aan den schrijver van het beste werk, in het Fransch of het Nederlandsch geschreven :

Over de middelen tot verbetering der zedelijke, verstandelijke en lichamelijke gesteldheid der werkende en der behoeftige standen.

Alles, wat dezen prijskamp betreft, moet vóór **1en Januari 1902**, aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, gezonden worden.

Slechts de Belgische schrijvers worden tot dezen prijskamp toegelaten. Geene andere werken zullen onderzocht worden dan degene die rechtstreeks door hunne schrijvers *aan het oordeel der Academie* worden onderworpen. Handschriften zoowel als drukwerken worden

toegelaten. Vermelden zij den naam des schrijvers niet, dan moeten zij eene kenspreuk dragen, die op eenen verzegelden brief bevattende zijnen naam en de aanduiding van zijne woonplaats, zal herhaald staan.

Is het bekroond werk nog onuitgegeven, dan zal het binnen het jaar der bekroning in druk moeten verschijnen; in dit geval zal de bekroonde den prijs slechts na de uitgave van zijn werk ontvangen.

—

PRIJS JOSEPH GANTRELLE. — KLASSIEKE PHILOLOGIE.

(Vijfde tijdvak : 1899-1900.)

De oorsprongen en de geschiedenis van de keizerlijke kanselarij van het Romeinsche Keizerrijk uiteenzetten.

(Zesde tijdvak : 1901-1902.)

De uitslagen, op het gebied der Grieksche etymologie sedert de laatste uitgave der GRUNDZÜGE *van G. Curtius (1879) verkregen, in stelselmatige orde met gestadige aanduiding der bronnen, uiteenzetten.*

Een prijs van *drie duizend frank* wordt voor elke dezer prijsvragen uitgeloofd.

Slechts Belgische schrijvers mogen mededingen voor den prijs; de titulaire en briefwisselende leden der Academie blijven buiten den prijskamp gesloten.

Den **31en December 1900** is de termijn tot het inzenden der verhandelingen verstreken, voor het vijfde tijdvak, en den **31en December 1902**, voor het zesde tijdvak.

De verhandelingen mogen in het Fransch, het Nederlandsch of het Latijn opgesteld zijn.

Zij moeten vrachtvrij aan den heer Bestendigen

Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, gezonden worden.

De mededingers moeten de bovenstaande reglementsbepalingen voor de prijskampen der Klas in acht nemen.

—

Prijs Joseph De Keyn.

Elfde prijskamp.
(Eerste tijdvak : 1899-1900.)

Lager onderwijs.

Het eerste tijdvak van den elfden jaarlijkschen prijskamp Joseph De Keyn zal op 31en December 1900 gesloten worden.

Dit tijdvak is gewijd aan de werken over onderwijs of opvoeding ten dienste der leerlingen van lagere scholen en scholen van volwassenen.

Eene som van *drie duizend frank* kan onder de schrijvers der bekroonde werken verdeeld worden.

Mogen aan den prijskamp deelnemen de onuitgegeven werken, zoowel als de school- en leesboeken, die van 1en Januari 1899 tot 31en December 1900 verschenen zijn. Zij moeten vóór **1en Januari 1901** aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

Alleen Belgische schrijvers en werken, die in eenen uitsluitend wereldlijken geest buiten alle godsdienstige begrippen zijn opgevat, zullen tot dezen prijskamp toegelaten worden. De handschriften of drukwerken mogen in het Fransch of in het Nederlandsch opgesteld zijn. De drukwerken worden toegelaten zonder aanzien van het land, waarin zij het licht zagen. De handschriften mogen

den naam des schrijvers vermelden of verzwijgen; in dit laatste geval zullen zij vergezeld zijn van een verzegelden brief, bevattende naam en woonplaats des schrijvers. De handschriften blijven het eigendom der Academie; nochtans kunnen de schrijvers er op hunne eigene kosten afschriften van laten maken. Ieder bekroond handschrift moet binnen het loopend jaar in druk verschijnen; slechts na de uitgave van zijn werk zal de bekroonde zijnen prijs kunnen ontvangen.

—

Prijs Emile de Laveleye.

Staathuishoudkunde en maatschappelijke wetenschap.

Deze prijs, gesticht ter vereering van de nagedachtenis van Emile de Laveleye, bestaat uit eene som van ten minste *twee duizend vier honderd frank*. Hij wordt om de zes jaren door de Klas der Letteren en der Zedelijke en Staatkundige Wetenschappen van de Koninklijke Academie van België verleend aan den Belgischen of vreemden geleerde, nog in leven zijnde op het einde van het tijdvak van den prijskamp, wiens gezamenlijke werken door de jury zullen geacht worden op het gebied der staathuishoudkunde en der maatschappelijke wetenschappen, met inbegrip van de finantieele wetenschap, van het volkenrecht en het staatsrecht, van de algemeene of nationale staatkunde, een belangrijken vooruitgang te hebben teweeggebracht.

Het eerste tijdvak zal den **1en Januari 1901** eindigen.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 2 août 1900.

M. Alfr. Cluysenaar, directeur.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Éd. Fétis, *vice-directeur ;* F.-A. Gevaert, Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gust. Biot, H. Hymans, Jos. Stallaert, Alex. Markelbach, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, A. Hennebicq, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, H. Maquet, C. Meunier, *membres ;* Flor. van Duyse, Ém. Mathieu, G. Bordiau et L. Solvay, *correspondants.*

M. A. De Vriendt télégraphie pour motiver son absence.

CORRESPONDANCE.

M. le chevalier Marchal présente, au nom de M. l'abbé G. de Lescluze, un exemplaire de la nouvelle édition de son livre : *Les secrets du coloris révélés par l'étude comparée du spectre et de l'échelle harmonique sonore.* — Remerciements.

La Classe décide l'impression au *Bulletin* de la note bibliographique lue sur cet ouvrage par M. Marchal.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Ce qui constitue la gloire de l'École flamande de peinture, c'est la prédominance des tonalités ; sa palette en apporte trois sur l'ensemble des cinq tonalités présentées par toutes les Écoles. Cette richesse de tons a été notamment assez caractérisée par Rubens, dans ses immortelles productions, pour ne pas appuyer plus longuement sur ce point. Et ce qui constitue la gloire de cet illustre maître, c'est d'avoir instinctivement compris que le coloris est le résultat de lois harmoniques.

J'ai l'honneur d'appeler l'attention de la Classe sur un livre qui, peut-être, n'est pas sans intérêt pour cette question de la coloration dans la peinture, livre que je me suis chargé de lui présenter au nom de l'auteur, M. l'abbé G. de Lescluze.

Ce livre porte pour titre : *Les secrets du coloris révélés par l'étude comparée du spectre et de l'échelle harmonique sonore.* Bruxelles, 1900, vol. in-8°.

Comme le démontrent les lois de la physique, rien n'est livré au hasard dans la nature. Tout a sa raison d'être, et, conséquemment, comme pour le son en musique, les tons de la coloration ou de la colorisation dans l'emploi des couleurs, qui ont pour origine le spectre solaire, doivent aussi avoir leurs lois.

Ce sont ces lois qu'un de nos compatriotes, M. l'abbé G. de Lescluze, a cherché à établir, lois qui avaient déjà été préconçues non seulement par Rubens que nous venons de citer, mais aussi par Jordaens, Rembrandt, Van Dyck et d'autres, comme le démontrent leurs œuvres. Ce sont les productions de ces immortels maîtres néerlandais qui ont servi d'études à l'auteur pour ses recherches et ses déductions.

Les lois du coloris existent, elles sont indéniables, comme tout ce qui forme cet ensemble harmonique qui constitue la nature des corps; seulement il s'agit, comme pour le son, de les rechercher et de les déterminer en une synthèse, c'est-à dire en un exposé ou un tableau démonstratif. Ce qui est d'instinct peut se traduire en théorie, et, si celle-ci est établie sur de réelles bases, c'est-à-dire si l'hypothèse fait place aux faits mêmes démontrés, leur développement servira pour comprendre ce que les maîtres ont réalisé par leur pinceau, et leur exposition sera une aide puissante à l'artiste pour marcher sur les traces de ses illustres devanciers, le talent ou le génie aidant.

Le but de M. l'abbé de Lescluze est de ramener à des lois générales la pratique des grands maîtres, de favoriser l'observation ou l'étude de leurs productions, afin d'arriver à continuer leur école sans tomber dans l'imitation. Il s'agirait donc, selon lui, de conserver le caractère propre à son talent, tout en s'assimilant ce qui est déjà acquis au point de vue du sentiment du beau et du vrai, ces deux choses dont la connexion est indéniable. A défaut de génie, l'artiste a besoin de science, non pas autant pour la science elle-même que pour l'esprit d'observation qu'elle suscite et qu'elle excite. A défaut de voir, comme le dit avec raison l'auteur, nous avons besoin de savoir par les yeux de l'intelligence, comme on l'a dit un jour en plein Institut de France, au sujet de notre illustre confrère, Joseph Plateau (1), lequel, bien qu'aveugle,

(1) Je dois ajouter ici, par respect pour la mémoire de nos deux illustres confrères, Joseph Plateau et Joseph Delbœuf, que tous les deux se sont aussi occupés de cette question des couleurs.

était parvenu par la pensée et le raisonnement, à démontrer la forme de la terre. Les sensations de l'œil ne sont que le résultat de l'attention, mais la sensation ne suffit pas, il faut l'impression. Or la théorie des couleurs, dont je viens de vous parler au nom de l'auteur, éveille et fixe l'attention sur des faits qui échapperaient complètement sans elle à nos sensations. Cette théorie exerce et sollicite nos sensations visuelles; elle donne un corps à nos observations en permettant de les cataloguer et de les condenser. En un mot, l'auteur estime qu'on arrivera, avec sa méthode, à mieux comprendre dorénavant les maîtres qui nous séduisent par leur coloris en étudiant avec l'œil armé de la connaissance des lois de la tonalité, qu'en se fiant seulement à ses sensations.

M. l'abbé de Lescluze ne s'en est pas rapporté uniquement à lui-même dans l'exposé de sa méthode. Il a eu la bonne fortune de pouvoir soumettre ses recherches à M. le Dr A. Charpentier, de la Faculté de médecine de Nancy, lequel s'était livré à des études semblables, mais plutôt au point de vue physiologique que comme esthéticien, ainsi que le savant professeur le déclare dans une Introduction au livre même. Toutefois, ce qu'il m'est bien permis de dire, ajoute-t-il, c'est qu'un certain nombre de vérités importantes et d'ordre expérimental m'ont paru se dégager des travaux de M. de Lescluze, dont j'ai pu prendre connaissance. L'éminent professeur ajoute qu'il lui a été impossible de ne pas être frappé de ce fait, qu'il y a une harmonie colorée très stricte comme il y a une harmonie musicale très définie; et que, parmi les nuances presque innombrables (comptées et distinguées très exactement par M. de Lescluze) que comprend chaque

variété de couleurs, *un très petit nombre seulement* peut être employé en même temps dans un tableau! Cela évoque chez M. le Dr Charpentier la pensée que, chez un même artiste, les tons colorés qu'il emploie sont restreints, bien définis, dépendants les uns des autres et faisant, en quelque sorte, partie d'une même *gamme* qui est caractéristique à chaque artiste. Prenez, dit-il, une teinte parmi les nuances de sa palette et vous aurez, par cela même, défini toutes les autres! C'est cette idée de gammes colorées, de tonalités différentes qu'a développée M. de Lescluze en les rapprochant de la série parallèle des gammes musicales.

M. le Dr Charpentier, sans se prononcer sur le fond de la théorie de M. l'abbé de Lescluze, y reconnaît cependant une idée féconde, et il lui semble que le système de l'auteur est un guide précieux pour tout ce qui a rapport à l'association des couleurs entre elles.

Ces associations, il le déclare, pour produire un effet esthétique ou plutôt harmonique, sont soumises à des lois numériques précises, et il est curieux, comme le savant professeur de Nancy le fait remarquer, de retrouver dans le livre que lui a soumis M. de Lescluze, les lois bien connues qui président aux consonances et aux dissonances des accords musicaux. D'où il semble résulter qu'il y a certainement un lien commun entre ces deux ordres de faits physiologiques dont le mécanisme intime paraît encore si différent. D'où, ajoute encore M. Charpentier, il résulte également que, dans un cas comme dans l'autre, la loi finale de l'harmonie paraît bien être « la simplicité dans ses rapports ».

C'est à messieurs les peintres à leur tour à se pro-

noncer pour confirmer, s'il y a lieu, les curieuses recherches de M. de Lescluze, dont je me suis permis d'entretenir la Classe; aux artistes et aux esthéticiens à étudier son œuvre et à la mettre en pratique. Elle mérite, à tous égards, et en ceci nous nous associons également à M. Charpentier, d'être non pas seulement connue, mais rigoureusement approfondie.

Chev. EDM. MARCHAL.

RAPPORTS.

Il est donné lecture des appréciations suivantes :

1° De MM. Hennebicq, Cluysenaar et Smits sur le premier rapport semestriel de M. Vloors, premier prix du grand concours de peinture en 1898. — Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture ;

2° De la Section de sculpture sur le cinquième rapport semestriel de M. Victor De Haen, premier prix du grand concours de sculpture en 1894. — Même décision ;

3° De MM. van Duyse, Mathieu et Radoux, sur le quatrième rapport semestriel de M. Jongen, premier prix du grand concours de composition musicale en 1897. — Même décision.

Les Ymaigiers de Tournai et Roger vander Weyden ; par L. Maeterlinck, conservateur du Musée de peinture de Gand.

Rapport de M. Rooses, premier commissaire.

« Sous ce titre, M. L. Maeterlinck, conservateur du Musée de Gand, a offert à la Classe une notice consacrée à la défense d'une thèse facilement acceptable par sa vraisemblance et intéressante par la lumière qu'elle jette sur les œuvres, ou du moins sur certaines œuvres, d'un de nos plus grands peintres.

Roger vander Weyden est né à Tournai ; à l'époque de son apprentissage, comme longtemps avant sa naissance, cette ville était un centre très actif de l'art du sculpteur; le maître de notre artiste travaillait la pierre et maniait le pinceau. On peut présumer à priori que ce milieu très spécial eut une certaine influence sur le caractère des créations de Roger, et effectivement ses tableaux ou du moins les plus anciens d'entre eux présentent un aspect sculptural indéniable.

Voilà le résumé de la thèse développée en quelques pages par l'auteur. Il n'est pas le premier, et il en convient, à remarquer l'affinité du peintre avec les Ymaigiers, ses compatriotes ; il entreprend de prouver, plus explicitement qu'on ne l'avait fait avant lui, que cette affinité existe réellement, à la spécifier et à nous la montrer dans des œuvres déterminées.

Le caractère propre aux sculpteurs tournaisiens, dit-il, c'est de traduire les émotions de l'âme; par là ils deviennent plus réalistes, plus humains que les peintres les plus

anciens de la Flandre. Les sculpteurs en général, de par la règle constante de leur art, ne mettent en scène que des êtres humains; ils les disposent avec symétrie, ils écartent les accessoires ; dans leurs bas-reliefs, ils réduisent au minimum le fond inoccupé. Ce sont là autant de particularités distinctives du peintre Roger vander Weyden. Il abandonne le genre hiératique et le mysticisme de van Eyck ; il peint des hommes aux traits fortement accentués par la douleur ou par l'émotion. Sa fameuse *Mise au tombeau du Christ* est d'une pondération de lignes absolument sculpturale. Et enfin, dans un grand nombre de tableaux, on trouve reproduits des détails d'architecture et des ornements qui dénotent une grande familiarité avec les statuaires et en particulier avec les Ymaigiers de Tournai.

Le bien fondé de cette thèse saute aux yeux, au moins pour une partie de l'œuvre du maître. Il est effectivement le peintre des corps mus par le sentiment, des âmes agitées par l'émotion ; l'œuvre appelée en témoignage présente bien les caractères d'un bas-relief, taillé par le pinceau; d'autres œuvres reproduisent, en effet, bien des détails fournis par les maîtres du ciseau.

La preuve de la thèse est donc fournie. Il convient cependant de ne pas exagérer, et nous craignons que l'auteur n'ait voulu trop prouver en n'établissant pas une distinction entre les œuvres de Roger vander Weyden. Il est évident, en effet, que la majeure partie de ses tableaux n'a nullement le caractère sculptural de la *Mise au tombeau* de l'Escurial, et que certains d'entre eux, comme la *Mise au tombeau* des Uffizi, où la symétrie du bas-relief est conservée, ont un fond garni d'un paysage aussi accidenté que les tableaux de n'importe quel peintre primitif. Il est incontestable que, à part certaine rigidité de lignes,

le dessin et la composition des *Sept Sacrements* du Musée d'Anvers ne rappellent par aucun côté l'influence des Ymaigiers. Et enfin il convient de ne pas oublier que la symétrie, l'allure compassée étaient inhérentes aux œuvres de notre ancienne école. Le *Mariage de sainte Catherine* de Memlinc et la *Légende de sainte Anne* par Quentin Metzys n'en portent certes pas moins l'empreinte que la *Mise au tombeau* de Roger vander Weyden.

Tout en faisant cette réserve, nous trouvons la thèse de M. Maeterlinck intéressante, sa manière de l'exposer attrayante, et nous en proposons l'insertion dans les publications de l'Académie.

Nous exprimons en outre le vœu de la voir documentée par la reproduction des illustrations que l'auteur y a jointes. »

Rapport de M. Solvay, deuxième commissaire.

« L'opinion défendue par M. L. Maeterlinck, reprenant et développant avec preuves à l'appui un sujet indiqué déjà par d'autres, est d'autant plus acceptable que nul, pensons-nous, n'a jamais songé à la contester.

Il est bien certain, en effet, que plusieurs œuvres de Roger vander Weyden portent les traces évidentes de l'influence exercée sur le grand artiste par les sculpteurs, par les Ymaigiers tournaisiens, ses contemporains, dont la réputation et l'activité en ce temps-là étaient considérables. Par leur composition, la disposition de leurs figures, leurs accessoires, leur style même, expressif et réaliste, certains retables de vander Weyden se rapprochent visiblement de certains bas-reliefs de cette époque

et les rappellent d'assez près pour établir une affinité plus ou moins étroite entre le peintre et les sculpteurs, dont celui-ci s'était, volontairement ou non, inspiré.

Les circonstances au milieu desquelles le talent de vander Weyden naquit et se développa, ses relations intimes avec les Ymaigiers tournaisiens, expliquent ces rapprochements. Mais, ainsi que l'a fort bien dit mon savant confrère M. Max Rooses, premier rapporteur, il serait hasardeux d'exagérer la thèse de M. Maeterlinck et de vouloir en suivre l'application dans toutes les œuvres de vander Weyden : les preuves feraient bien vite défaut.

Il est assez naturel que vander Weyden, élevé au milieu des Ymaigiers, mis en apprentissage chez un maître, Robert Campin, à la fois peintre et sculpteur, et ayant exécuté ses premières œuvres en quelque sorte au milieu d'eux, ait été entraîné, dans ces œuvres-là, à traiter les mêmes sujets de façon parfois à peu près identique.

Mais cette inspiration, cette identité de composition, voire d'expression, si évidentes qu'elles paraissent, en certains points, de l'imitation, ne se remarquent véritablement que dans les quelques œuvres signalées par M. Maeterlinck et datant des premières années de la carrière de vander Weyden ; elles ne se retrouvent nullement dans les autres, notamment dans celles que M. Rooses a indiquées dans son rapport. Avec les années, les influences subies par l'artiste ont dû nécessairement diminuer, et le peintre a dû finir par s'en affranchir complètement. C'est l'histoire commune à tous.

Mais ces influences eussent-elles persisté, fussent-elles plus complètes encore, elles n'auraient rien d'extraor-

dinaire; et elles ne sont point particulières, pensons-nous, aux œuvres de vander Weyden seulement.

Au XIVe et au XVe siècle, les artistes ne se « spécialisaient » pas, comme le font ceux de notre temps; ils étaient de vrais, de simples artisans; le peintre était, à l'occasion, sculpteur, et le sculpteur peintre : ils faisaient tous les ouvrages d'art et, comme on dit aujourd'hui, toutes les « applications » d'art qui « concernaient leur état » : vitraux, enluminures de missels, sculpture, etc. S'il est exact que vander Weyden enlumina des statues, comme le rappelle M. Maeterlinck, d'autres que lui, et avant lui, firent de même. On sait — et précisément un de nos jeunes écrivains d'art, M. Fierens-Gevaert, le rappelait tout récemment dans une intéressante étude, *De Van Eyck à Van Dyck,* publiée par la *Revue des Deux-Mondes* (15 juin 1900), — que Van Eyck peignit et dora six figures de pierre ornant la façade de l'hôtel de ville de Bruges, malheureusement détruites dans la suite; — bien plus, deux des revers des volets de l'*Agneau mystique*, qui sont au Musée de Berlin, représentent, peintes en grisailles, des statues de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste.

La statuaire flamande exerça donc, tout naturellement, son influence sur le style de Van Eyck, comme elle l'exerça sur le style de vander Weyden; son caractère se modifia en même temps que se modifiait le caractère de la peinture. Et il ne serait pas difficile d'étendre les recherches plus loin, à propos d'autres peintres contemporains et même postérieurs.

A son origine, d'ailleurs, l'art de la peinture se rapproche sensiblement, dans l'interprétation des sujets, de l'art sculptural. « La symétrie et l'allure compassée, ainsi

que le fait remarquer très justement notre premier rapporteur, étaient inhérentes aux œuvres de notre ancienne école. » Par leur nature même, les sujets religieux les plus souvent traités, la *Descente de Croix* ou la *Vierge entourée de Saints,* appelaient fatalement une symétrie, un équilibre, presque toujours les mêmes. Et la ressemblance entre les retables sculptés et les retables peints accentue encore ces occasions de rencontres. En polychromant leurs bas-reliefs, les sculpteurs leur donnaient l'aspect de peintures, et les peintres, en présentant leurs personnages encadrés d'ornements, donnaient à leurs tableaux l'apparence de sculptures. Il semble que les uns et les autres eussent une préoccupation commune, celle de produire un effet décoratif identique sur les autels où leurs œuvres étaient placées, faisant corps avec eux et s'harmonisant aussi parfaitement que possible avec l'architecture.

Si la thèse de M. Maeterlinck ne nous paraît, en définitive, n'avoir qu'un intérêt relatif pour l'histoire de l'art flamand, rendons cette justice à l'auteur qu'il a eu le tact de ne pas s'en exagérer lui-même l'importance, alors même qu'il semble vouloir, sans oser trop y insister pourtant, en pousser les conséquences au delà des limites raisonnables. Il l'a rendue attachante par la clarté de ses explications et par le judicieux aperçu de l'histoire de la sculpture réaliste à Tournai, dont il a fortifié son sujet. Ces raisons me semblent suffisantes pour souhaiter, avec M. Rooses, l'insertion de ce mémoire dans les publications de l'Académie. »

—

Rapport de M. Hymans, troisième commissaire.

« Me ralliant aux conclusions de mes honorables confrères MM. Rooses et Solvay, je propose à l'Académie de donner place dans ses publications au travail de M. Maeterlinck, avec les photographies qui l'accompagnent.

Il y a, sans doute, des réserves à faire en ce qui concerne les vues de l'auteur touchant vander Weyden et ses contemporains. C'est un point encore irrésolu que celui de savoir si les maîtres primitifs ont créé de toutes pièces les architectures et les sculptures, que nous voyons si abondantes dans leurs tableaux; si les nefs splendides qu'ils donnent volontiers pour fonds à leurs scènes religieuses, et qu'ils enveloppent de tant de mystère, n'ont existé que dans leur imagination. Van Eyck, par exemple, doit-il être envisagé comme le créateur de la superbe tour gothique, en construction, dans sa *Sainte Barbe*, ou des flèches qu'on voit se profiler sur le ciel dans l'*Adoration de l'Agneau?* C'est possible, c'est même probable, si l'on veut; mais le contraire pourrait être également vrai, puisqu'on prétend identifier les tours en question avec quelques églises connues.

Si la peinture de certains maîtres, et tout particulièrement celle de vander Weyden, apparaît comme sculpturale, que de fois, en revanche, la sculpture polychromée n'est vraiment que le tableau en relief, sans en excepter même les arrière-plans! A Gand, par exemple, au musée lapidaire de l'abbaye de Saint-Bavon, existe un ravissant petit bas-relief de la *Nativité*, dont le fond de paysage, en partie peint, en partie sculpté, les vêtements

rehaussés d'or et de couleurs, ont dû faire à l'origine un vrai tableau.

En Allemagne, à Augsbourg notamment, et dans nombre d'églises de la Basse-Autriche et du Tyrol, on rencontre des ensembles développés de sculptures polychromes, dont les effets, savamment calculés, sont la preuve évidente d'un souci du pittoresque auquel ne vise pas d'ordinaire la sculpture religieuse.

Les éléments architecturaux de ces retables n'offrent pas un moindre intérêt. J'oserai presque dire que la *Passion* d'Oberamergau n'est que l'extension des mêmes principes d'effet, dans une contrée où, précisément, abondent les sculptures susdites. Michael Pacher fut, dans ce genre de travaux, un maître de grand style.

Ingénieuse et généralement exacte en ce qui concerne l'expression chez Roger vander Weyden, la théorie de M. Maeterlinck me paraît, en vérité, un peu absolue, appliquée à l'ensemble des compositions du maître; M. Rooses le fait ressortir avec infiniment de raison; je n'ai plus à y insister.

Sans généraliser autant que M. Maeterlinck, j'accepte ses vues comme justifiées, ses exemples comme démonstratifs.

En proposant l'impression de son travail, je me permets de recommander à l'auteur de citer les sources, chose importante pour une étude de la portée de la sienne. »

— La Classe décide l'impression du travail de M. Maeterlinck dans la collection des *Mémoires* in-8°.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Deux nouveaux autographes de Rubens; par M. Hymans, membre de l'Académie.

Un petit nombre de gravures sans valeur, mêlées à une poignée de lithographies empruntées à des revues, formaient, avec les documents qui feront l'objet de cette notice, le lot 1657, désigné comme « *Portraits et pièces manuscrites concernant Rubens* », au catalogue de la vente Bluff, le 9 juillet dernier.

Chose difficilement explicable, on lui accorda si peu d'attention que la Bibliothèque royale put se le faire adjuger à un prix infime, le dépôt, du même coup, entrant en possession de deux nouveaux documents de la main de Rubens.

Eux à part, le lot comprenait encore une épreuve du frontispice du *Legatus*, un livre bien connu de Frédéric de Marselaer, magistrat bruxellois du XVII[e] siècle, ami de Rubens, et dont Van Dyck nous a laissé le portrait.

D'allégorie subtile, ce frontispice, dans l'édition de 1666, la première où il figure, se complète d'un texte explicatif assez nécessaire, en latin, que, précisément, nous trouvons, à l'état de manuscrit, accompagnant notre épreuve.

Grande et ferme, très lisible, bien que d'encre un peu jaunie, l'écriture nous parut, dès l'abord, être celle de Rubens.

M. Rooses, dans le grandiose ouvrage où il commente

avec une si haute sagacité l'œuvre du maître, s'arrête assez longuement à la page de titre du *Legatus*.

« Rubens lui-même, dit notre savant confrère, a fourni l'explication de ce frontispice. Nous traduisons son texte qui nous fournit un second exemple — le premier était le titre des œuvres d'Hubert Goltzius, *Romæ et Graciæ Antiquitatis Monumenta* — de la fécondité du peintre à créer des allégories et à mettre des allusions jusque dans les plus petits détails de ses frontispices. »

Comme source de son information, l'auteur désigne non le volume de Marselaer, mais un recueil manuscrit de la Bibliothèque royale où, pareillement, en regard d'une épreuve du frontispice du *Legatus*, se rencontre un texte explicatif écrit tout entier, assure-t-il, de la main de Rubens.

La mention n'était pas pour exalter notre enthousiasme. Découvrir un autographe de Rubens; l'acquérir à petit prix pour apprendre ensuite qu'il est connu et publié, c'est mortifiant! Pour aimer la vérité plus encore que Rubens, on n'en reste pas moins pénétrable au charme de l'inédit, alors surtout qu'il s'agit d'un maître dont le plus sommaire corps d'écriture appartient à l'histoire.

La comparaison des textes devait nous tirer promptement d'incertitude. Elle établit que, seule, est authentique la dernière acquise des deux versions; l'autre, insérée dans le recueil, s. II, n° 532 de la Bibliothèque royale, n'en est qu'une transcription, du XVIIe siècle, encore, mais de date plus récente. Le texte, d'ailleurs, est altéré; outre qu'on y relève des inversions, il y a des passages omis, d'autres interpolés.

La chose n'a, par elle-même, rien d'inexplicable. Nous savons, par M. Rooses, que le frontispice du *Legatus* ne fut gravé que bien des années après la mort de Rubens. En vue sans doute de le rendre plus explicite, Marselaer a pu très bien y insérer des passages, celui, par exemple, relatif à l'œil de la Providence, qui domine la composition. Un autre se rapporte à la chouette de Minerve et au coq de Mercure, détails auxquels Rubens ne fait aucune allusion.

Observons encore que Rubens se contente de donner à Marselaer le titre de Seigneur de Parck (Perck), alors que l'autre texte lui prodigue les épithètes. Il est « très noble », « *amplissimus* », chevalier (*eques auratus*), un titre que possédait d'ailleurs le personnage, et autre chose encore.

Et ce fut, modifié de la sorte, que prit place, en tête de la deuxième édition du *Legatus*, en 1666, le morceau renseigné par M. Rooses :

In frontispicium Legati, *nobilissimi ac amplissimi viri D. Frederici de Marselaer, equitis aurati, toparchæ de Parck, Elewyt, etc.* P. Pauli Rubenii *elucidatio*..., alors que notre texte est le suivant :

« *In frontispicium Legati auctore Illus^tri D. Marselario Parci Toparcha.*

» In medio stat Politica siue ars recte dominandi, forma quadrata quod stabilitatem Imperii designat. Ipsa turrita instar Cybeles quia urbes struit, regit et servat.

» Papaveribus etiam, et aristis redimita quod nutrix sit Populorum et securam quietem civibus praestet.

» Astat à latere dextro (1) Prudentiæ numen Minerva, nempe consilio sata virgo Jovis de vertice pollens.

» Illa Mercurio dextram porrigit res et consecrat amicè,

» Nam ille divum interpres et nuncius Hermes

» Eloquij inquam suadæq. magister, videtur merito commeantium Legatorum Deus tutelaris ac Præses haberi, Cum ut ille Deorum hi Principum, qui Deos in terris referunt Nuncij sint.

» Caduceus quoq. Pacis symbolum est ideoq. ad concinnandas magis amicitias et fœdera percutienda quam dissolvenda instituti videntur eaq. ratione sacrosancti atque inviolabiles habentur, quanquam interdum etiam tristioribus negocijs implicentur. Quare etiam Homero solus omnium fere Deorum, in bello Troiano, Mercurius contentionis et Pugnæ expers servatur, ergo consilia ex aditis Minervæ probè petita per Eloquium in actum producenda sunt, et aptissimis ad rem verbis explicanda ut Legatus finem suum consequatur et ardua quæque negotia commodè perficiat.

» In Basi sub Minerva corona est oleagina quæ huic Deæ peculiaris est et Themistocli olim in Publico Græciæ conventa (*sic*) cum elogio Prudentiæ decreta.

» Palma huic inserta nempè Prudentia Victrix.

» Sub Mercurio civica corona est è quercu quod operâ Legatorum (quos Ramus felicis olivæ indicat quem prætendebant) probe negotia Publica tractantium *cives serventur.*

» Idem fere significat lusus ille puerulorum lascivientium et exultantium quo omnis antiquitus in Marmoribus et numis temporum felicitatem designabat.

» In summitate juxta Politicam duo Genij Propitij advolant

---

(1) En note marginale : *Erit dextrum latus nunc lævum cum typis mandabitur.*

quorum unus victoriam, alter regimen orbis Terrarum representat. Illorum auspicijs cuncta Domi forisq. bene cessura ad imperium prorogandum et diu conservandum ominari licet.

» Idem Torquis anguineus collo Politices circumvolutus clamat circulum sive Æternitatem exprimens. Et ab hoc ornatu non alienus, quod nobis licet nam Torques Romanorum eam reddebant figuram ut videre licet apud Antonium Augustinum et egomet in Museo Lælij Pasqualini Romæ Torquem, inquam, aureum antiquum subtiliter mè Herclè interdum hac forma vidi et manibus meis tractavi.

» Cornua Amaltheæ coronis sceptris et varijs fructibus referta non indigent explicatione cum e precedentibus lucem accipiant. »

Voilà, certes, un commentaire savant, autant que précis, du dessin du maître.

Au haut du premier feuillet, recto : *D. Rubeni;* au verso du second, la cote : *Rubbenij frontispicium Legati.*

*
* *

L'ouverture récente, au Louvre, des salles consacrées à l'œuvre de Rubens; la splendeur décorative dont elles environnent l'éclat des toiles de la galerie de Médicis, donnent à notre seconde pièce un réel intérêt d'actualité.

Fragment d'une lettre écrite en flamand, elle comprend vingt-huit lignes : dix-sept au recto, onze au verso, y compris la signature de Rubens. Le maître y mentionne ses peintures de la galerie du Luxembourg, et parle des soins particuliers qu'il leur donne.

Moins régulière que celle de la description du frontispice, l'écriture n'est pas très facile à déchiffrer; les abréviations y abondent.

Voici d'abord le texte original ; on en trouvera la traduction ci-après :

. . . .

my mynheer een saecke die niet geheel in myn macht en is nopende myn reyse op Parys ende dat ick dies nietteghenstaende soude willen het stuck van Cambises over de deuren afmaecken voor myn vertrek, welck niet wel moghelyck wesen en sal. Toch ick bidde UE believe aen mynheeren te seggen dat ick de stucken voor de Royne mere voor alle werck moet afmaecken, maer tewyle dat de selvighen sullen drooghen ende te waeghen versonden worden, mits ick te post volghen sal, soo sal ick noch kunnen dien tusschentyt imployeren tot avancement van ons werck, ende hopende ontrent paesschen oft corts daer naer met de hulpe Godts te vertreecken, meyne maer een maent oft luttel meer wt te syn, soo dat ick naer myn wedercompste soo veel tyt wel sal vinden, om het geheel werck te leveren voor S[t] Jansmisse. Maer ick . . . .

. . . .

daer liever spreeke (?) *pacem et bellum, nempe quod à legatis quævis negocia pacis bellive tempore tractanda vel ipsa pax aut bellum conficiantur* (1). Maer ick sal daer beter ende rypelyck op letten. Daeren tusschen ghebiede ick my seer hartelyck in UE. goede gratien grootelycx bedankende voor de sorghe die UE. voor my is draeghende, blyvende daer teghens verobligeert UE. altyts met allen myn macht te dienen.

Wt Antwerpen desen 27 february 1623.

UEd. ootmoedighe dienaer,

PIETRO PAULO RUBENS.

---

(1) « La paix et la guerre, c'est-à-dire que la paix et la guerre elles-mêmes résultent de ce que négocient les ambassadeurs en temps de paix ou de guerre. »

Traduction.

. . . .

moi, Monsieur, une affaire que je ne puis résoudre dans un sens entièrement conforme à vos désirs, à cause de mon voyage vers Paris, et qu'en outre je tiendrais à terminer le morceau de *Cambyse,* faisant face aux portes, avant mon départ, ce qui ne sera point facilement réalisable.

» Pourtant, veuillez informer ces messieurs qu'il me faut terminer les toiles pour la Reine-mère avant toute autre entreprise.

» Mais, tandis qu'elles sécheront et seront acheminées par chariot, moi-même suivant en poste, je saurai profiter de l'intervalle pour l'avancement de notre œuvre, espérant, avec l'aide de Dieu, pouvoir me mettre en route aux Pâques ou peu après, et n'être absent que l'espace d'un mois ou guère davantage, en sorte qu'à mon retour je trouverai assez de loisir pour livrer le travail fini pour la Saint Jean. Mais je . . . .

. . . .

plutôt dire *pacem et bellum, nempe quod à legatis quævis negocia pacis bellive tempore tractanda vel ipsa pax aut bellum conficiantur*. Mais je considérerai mieux et plus mûrement la chose.

» En attendant, je me recommande de tout cœur à vos bonnes grâces, et, vous remerciant infiniment des peines que vous voulez bien prendre pour moi, me dis, en retour, prêt à vous servir en toute chose et de tout mon pouvoir.

» D'Anvers, ce 27 février 1623.

» Votre humble serviteur,

PIETRO PAUOLO RUBENS. »

Le voyage à Paris, que projette Rubens, n'est point le premier qu'il doive entreprendre en vue des travaux du Luxembourg. Dès l'année précédente, il a fait un séjour dans la capitale française pour régler, avec la reine-mère, les conditions de la vaste entreprise dont elle vient de le charger, et notre lettre dénote à quel point l'artiste tient à faire que son œuvre réponde à l'attente de la souveraine et contribue à son propre renom.

Ainsi qu'elles se montrent actuellement dans les galeries du Louvre, les toiles de la vie de Marie de Médicis s'imposent à l'admiration des plus indifférents. La part de Rubens y est certainement plus grande qu'on ne semblait, jusqu'à ce jour, disposé à l'admettre. Outre la conception, une bonne partie de l'exécution émane de son pinceau.

La composition du *Cambyse*, mentionnée dans sa lettre, était commandée par la ville de Bruxelles, au prix de trois mille florins. Elle devait décorer le palais communal et le décora jusqu'au bombardement de 1695, où périrent les principaux trésors artistiques de la capitale (1).

Or, précisément, il se trouve qu'en 1622, le même Frédéric de Marselaer, dont une généalogie accompagne le frontispice du *Legatus*, dans notre lot de pièces, était trésorier, en 1623 bourgmestre, de Bruxelles. C'est donc bien à lui que s'adresse Rubens en exprimant le regret de ne pouvoir livrer un travail promis et attendu, et sans doute s'agit-il, dans notre lettre, de l'allégorie si complexe décrite dans sa longue note.

Il importait, on le conçoit sans peine, que le maître y songeât à loisir, et Marselaer put se féliciter de sa

(1) Nous en avons jadis rencontré une copie ancienne à Bergue-Saint-Winnocq, à l'hôtel de ville.

patience, jugeant par une lettre de sa main, retrouvée par M. Rooses dans les archives plantiniennes.

Pourquoi et comment les deux pièces se sont trouvées désunies; n'ont pas, dès l'origine, eu leur place dans le recueil factice relatif à Marselaer, existant à la Bibliothèque royale, et, par une mystérieuse attraction, viennent s'y joindre aujourd'hui? nous ne le saurons sans doute jamais.

Peu importe, au surplus. L'essentiel est que deux documents, encore inconnus, viennent grossir l'ensemble de cent quatre-vingt et quelques pièces formant, à ce jour, le contingent des autographes du plus illustre de nos peintres.

L'art d'aujourd'hui et l'art de demain, à propos de l'Exposition de Paris; par Lucien Solvay, correspondant de l'Académie.

On ne peut nier que l'art contemporain, au seuil du vingtième siècle, ne traverse une crise aiguë. Après avoir passé, dans le siècle finissant, par plus d'avatars que n'en subit jamais l'art d'aucun temps, il se transforme, cherche à s'orienter en des voies nouvelles, hésite, tâtonne, ne sait ce qu'il veut, ignore où il se dirige; on le voit tantôt mettre à profit les conquêtes faites au prix de longs et périlleux combats, tantôt renier ces conquêtes, — tour à tour audacieux et timide, avançant et reculant, indécis au sujet de ses propres aspirations et déroutant par ses variations subites.

Ce siècle a assisté à la plus merveilleuse et à la plus féconde série d'évolutions. L'art a été successivement

classique avec David et Ingres, réaliste avec Courbet, spiritualiste avec Prudhon, Corot, Puvis de Chavannes, moderniste avec Degas et Manet, impressionniste avec Manet, Renoir, Monet, symboliste avec Gustave Moreau; puis, peu à peu, les tendances et les recherches se sont multipliées, se sont diversifiées; d'innombrables individualités distinctes, libérées des classifications d'écoles et n'obéissant qu'à leur propre impulsion, se sont révélées...

L'Exposition internationale des beaux-arts, ouverte en ce moment à Paris, — à la fois rétrospective depuis cent ans et contemporaine, — est un champ favorable et précieux qui nous permet d'embrasser d'un coup d'œil cette marche glorieuse et féconde, ces labeurs et ces luttes, cette émancipation lente des intelligences, et de chercher à deviner aussi ce qu'il en adviendra.

Si, tout d'abord, nous considérons d'un esprit calme et impartial ces diverses évolutions, nous devons constater qu'il en est résulté chaque fois une conquête pour l'art. Le Classicisme a voulu élever la nature jusqu'à un idéal de perfection plastique; car il n'oublia point la nature; il chercha à la faire plus belle qu'elle n'est, et il la fit parfois trop belle; mais quand il consentit à la respecter, il la traduisit avec une puissance de vérité qu'attestent magnifiquement certains portraits de David et d'Ingres. Le Romantisme lui a donné le mouvement, la fougue, la couleur, jusqu'à la faire théâtrale. Le Réalisme l'a relevée de sa déchéance, l'a trouvée belle jusque dans ses laideurs. L'Impressionnisme l'a éclairée des rayons de la vraie lumière, analysée, décomposée en un creuset de laboratoire, faisant du soleil à peu près de la même façon que les alchimistes du moyen âge faisaient de l'or. Puis, comme les yeux, aveuglés de clarté, absorbés dans cette

étude souvent trop littérale des choses réelles, avaient laissé peu à peu s'endormir la pensée, la pensée soudain réveillée a voulu prendre sa revanche ; elle l'a prise, en effet, parfois même jusqu'à oublier à son tour la réalité, la forme, la lumière et la vie.

Mais voici passée l'ère des écoles, des réactions et des systèmes. La liberté de l'art a remplacé définitivement l'esclavage de tous ces mouvements excessifs et violents. Un équilibre semble vouloir s'établir; et il serait à souhaiter qu'il pût s'établir avec assez de force pour arriver à créer, dans le siècle qui s'ouvre, un art nouveau, qui serait comme l'harmonisation de toutes les conquêtes du siècle précédent : la pensée et la réalité n'étant plus hostiles, mais unies ; l'esprit animant la forme; l'imagination éclairant la vie ; l'élévation et la noblesse de l'idée d'accord avec la puissance de la vérité, nos aspirations avec nos douleurs et nos joies, toute la splendeur de la terre avec toute la splendeur du ciel. Et cette expression d'un art qui serait à la fois très sain et très pur, très vivant et très idéal, comme le fut celui des gothiques, nous la devinons, réalisée par des tempéraments d'artistes indépendants, supérieurs, dominant les entraînements de la mode et poursuivant leur destinée avec la volonté tenace et la candeur ingénue des primitifs.

Oui, le salut et la gloire sont à ceux-là seuls qui n'obéissent qu'à eux-mêmes, à leur instinct et à leur cœur. Aux écoles mortes, à leur enseignement dogmatique, à leurs formules étroites, ne pourraient sans péril succéder encore d'autres écoles qui, même sous couleur de révolte, ne seraient que des clans, des coteries, des camarillas guidées moins par l'enthousiasme et la conviction que par le désir d'attirer, malgré tout, l'attention en se

singularisant. La libre spontanéité de l'artiste a brisé toute entrave et rendu désormais absurde la possibilité d'une soumission aveugle à un mot d'ordre quelconque, à des lois qui ne seraient pas celles que dicte à chacun sa propre conscience. C'est la conclusion des étapes successives de l'art à travers ce siècle, où se sont heurtées les ambitions et les énergies les plus diverses, les plus opposées, — victorieuses et durables quand elles furent sincères, — misérables et vaines quand elles ne répétèrent qu'une leçon apprise par des habiles, au moyen de recettes et de règles d'avance établies.

L'art français résume à lui seul les évolutions et les conquêtes de la peinture depuis cent ans ; ce résumé est complet : l'art français, et particulièrement la peinture, au XIXe siècle, a certainement réalisé l'effort de l'art européen presque tout entier ; c'est lui qui a livré toutes les grandes batailles, synthétisé tous les grands mouvements : classicisme, romantisme, spiritualisme, impressionnisme, jusqu'au jour où, de tous ces efforts collectifs, surgirent une infinité d'efforts individuels et où, les étapes parcourues, l'art a complété son affranchissement en se libérant même de ses libérateurs.

En constatant, avec un naturel orgueil, ce grand rôle joué dans l'histoire du siècle par l'art de son pays, un critique parisien, de vues larges et d'esprit subtil, M. Camille Mauclair, s'écriait récemment, à propos de l'Exposition centennale, dans une Revue de l'Exposition : « Nous sommes assurés aujourd'hui d'être la leçon loyale et complète de l'esthétique européenne. Il n'y a nulle part plus noble floraison. »

Mais ces fières paroles, le critique, après avoir examiné rapidement les écoles étrangères, les faisait suivre d'autres

paroles, excessives, graves en raison même de l'autorité de l'écrivain, et qui méritent d'être méditées ; car dans leur exagération même, nous trouverons peut-être un utile avertissement.

« Il appert, dit M. Camille Mauclair, de tout ce Grand Palais, que, sauf le mouvement de sensibilité mystérieuse propagé autour de M. Whistler, comme jadis autour de Poë, de Baudelaire ou de Mallarmé, aucun mouvement n'est venu de l'étranger, mais tous de la France, en ce siècle. Elle a conquis la suprématie, malgré l'académisme étouffant. C'est chez elle que le monde est venu prendre leçon. Delacroix, Moreau et Chavannes se sont imposés à l'idéalisme de toutes les races, Millet et Corot à tous les chercheurs d'intimité et de poésie des choses, Manet et Monet à tous les scrutateurs de la lumière, Degas à tous les observateurs aigus. Liebermann ne serait pas sans Manet, Sargent sans Degas et Besnard, Khnopff sans Moreau, Claus sans Monet, Boldini sans nos dessinateurs, Brangwyn et Lavery sans Manet encore, Sorolla sans nos impressionnistes. Tout gravite autour de notre art, lui seul explique tous ces tempéraments séparés ; dans nos seules galeries, on trouve une homogénéité, un ordre, un aboutissement logique de la pensée et de la facture. Le XIXe siècle pictural français a enfin atteint son but. »

Il y a, dans cette triomphante affirmation, une part évidente de vérité. Mais elle n'est pas la vérité tout entière ; et dans cette part de vérité qui s'y trouve, il y a surtout un blâme sanglant à l'adresse de ceux qu'elle feint de confondre dans une égale louange, à l'adresse de tous ces « tempéraments séparés » que « seul explique l'art français ».

Oui, « tous les mouvements sont venus de la France »,

et « se sont imposés à toutes les races ». Mais la France en a-t-elle puisé en elle-même les principes et les éléments? Et est-il juste de dire que l'étranger n'y a été pour rien? Où Delacroix et le romantisme ont-ils été chercher le secret de la couleur et du mouvement, sinon chez Rubens? La grande école de paysage française n'est-elle pas issue du paysagiste anglais Constable, qui lui-même s'était inspiré directement des vieux paysagistes flamands et hollandais? Que seraient Rousseau, Daubigny, Dupré sans Ruysdael et sans Hobbéma? Que serait Troyon sans Paul Potter, Manet sans Franz Hals et sans Goya, et le réalisme de Courbet sans le réalisme de nos anciens Flamands? Aujourd'hui même, dans la fièvre d'idéalisme qui le tourmente, n'avons-nous pas vu l'art français remonter aux Italiens, les imiter — de seconde main souvent — en imitant les préraphaélites anglais?

Quelques personnalités ne durent rien qu'à elles-mêmes; elles peuvent se compter : c'est Millet, c'est Corot, qui ont dégagé de la nature une poésie inconnue avant eux; mais elles furent exceptionnelles. Tous les maîtres français de ce siècle ont proclamé ce qu'ils devaient aux maîtres du passé, et particulièrement aux maîtres néerlandais. Un des plus illustres statuaires de notre époque, celui chez qui volontiers, et non sans raison, on s'accorde à rencontrer les suprêmes particularités de la pensée française, Rodin, nous écrivait un jour : « J'ai passé six ans en Belgique et j'ai eu le temps d'aimer Rubens... J'ai compris peu à peu quelle était sa grandeur. J'ai puisé largement à ce grand dramatique, comme l'avait fait Delacroix; cela m'a fait du bien; j'ai eu le courage de me servir de mon sexe et d'être enfin un homme... »

Aujourd'hui, ce que l'art français doit aux autres, on essaie de le faire oublier, en affirmant que les autres lui doivent tout. Mais nous devons nous en souvenir. Nous devons surtout nous en souvenir au moment où l'art français, après avoir opéré les mouvements dont il est si fier, semble vouloir gaspiller ou énerver ses plus belles qualités et devient, pour l'art étranger, qui s'obstinerait à le suivre et à subir aveuglément sa souveraineté, un véritable péril.

La France a des artistes de très grand talent, d'une personnalité haute, hardie, bien conforme à l'esprit et au caractère du peuple, et dont la saveur originelle se pare d'une extraordinaire facilité, d'une étourdissante virtuosité, avec beaucoup d'éclat, un sentiment décoratif et une grâce d'arrangement très particuliers. Autour de ces hommes de talent gravitent une foule d'artistes chez qui apparaissent seules, sans être fortifiées d'aucune conscience et d'aucune originalité, les qualités d'exécution superficielles communes à l'énorme et grouillante médiocrité. L'abus de la virtuosité a tué toute véritable émotion. Une recherche continuelle de l'effet violent, de l'étrangeté, du disloqué et du compliqué, compromet les plus précieux dons et s'est introduite même dans l'interprétation des styles les plus purs, en sculpture, en architecture, où la fantaisie, dénuée de toute raison et de toute logique, règne en absolue maîtresse.

Non moins que l'entassement de toiles insignifiantes, banales et tapageuses qui s'étalent dans les innombrables salles de l'Exposition décennale, le chaos de figures contorsionnées qui encombre le hall central du Grand Palais, et le Grand Palais lui-même, dont les belles lignes générales sont gâtées par une folie d'ornements, montrent le

désarroi de l'art en France et ferait croire sérieusement à sa décadence si, par un singulier contraste, nous ne voyions surgir, au milieu de cet entassement de tableaux, quelques toiles admirables, au milieu de ce chaos de figures, deux ou trois chefs-d'œuvre, et, en face même de ce Grand Palais, le Petit Palais, qui est une merveille de bon goût et de délicatesse.

Désarroi déconcertant — et d'autant plus dangereux. Quand on cherche à ressembler à quelqu'un, c'est généralement par ses mauvais côtés ; et c'est d'ailleurs ces côtés-là qui sont toujours les plus faciles à imiter. Les qualités bruyantes, dirais-je, de l'art français, ont exercé sur les étrangers beaucoup plus d'influence que ses qualités exquises. Beaucoup, venus étudier à Paris, lui ont emprunté son exécution légère, sa virtuosité, son extériorité, imitant souvent ce qu'il avait imité lui-même chez eux, sans y mettre naturellement son esprit, sa grâce, son cachet spécial, et y perdent, en revanche, leurs qualités natives.

D'autres, heureusement, ont su résister au courant ; et ce sont les plus forts, les plus attachants, les plus admirés. Il en est qui sont restés dans leur patrie, ou qui, rentrés au foyer, ont fermé volontairement l'oreille aux voix qui n'avaient pas d'écho dans leur cœur, ont oublié les formules apprises et, naïvement, ont retrouvé, dans l'intimité des choses de chez eux, la virginité de leurs regards et de leur intelligence. Ils se sont sauvés par l'amour du sol natal, par la fidélité aux traditions de leur pays et au caractère de leur race.

Par ces mots de pays et de race, gardons-nous bien d'entendre un faux nationalisme, le nationalisme de frontières et de clocher que certains voudraient faire accep-

ter. L'art n'est pas délimité par des frontières politiques ; mais il l'est par les climats, par les milieux, par les collectivités d'individus que l'atavisme et l'éducation ont marqués de signes identiques et dont il est la plus profonde émanation. L'art, c'est notre chair, c'est notre sang, c'est notre âme lentement et longuement façonnée depuis des siècles et que des circonstances fortuites ou voulues, si elles parviennent à en modifier quelque parcelle, n'arrivent jamais à dénaturer dans son essence. Vouloir, de parti pris, travestir cette âme, la violenter, ce serait mentir à nous-mêmes. Et l'art, c'est la vérité. « Un véritable génie, a dit un écrivain, est le résumé de son pays. »

Ces qualités de race se découvrent chez les grandes nations à un inégal degré, mais très évidentes, et sans qu'elles aient besoin d'être « expliquées » par un art différent. Même dans la jeune école des États-Unis, pourtant très assidue des ateliers de Montmartre, tout n'est pas un simple décalque de l'art parisien. L'Angleterre affirme hautement sa distinction très caractéristique, rêveuse et sèche, son goût pour le sentimental et le romanesque. L'Allemagne n'a rien de la légèreté française dans sa peinture laborieuse, fouillée d'un idéalisme si essentiellement germanique. La Hollande est le vivant reflet de sa vie calme et de son ciel humide; l'Italie et l'Espagne elles-mêmes ont des artistes qui essaient de lutter avec les écrasants souvenirs d'autrefois. En Danemark, en Norvège, en Suède, quelques-uns surtout attirent et retiennent; et si ces pays étaient mieux représentés, s'ils ne s'étaient point préoccupés si fort de plaire dans ce milieu parisien en fournissant des arguments à la thèse de M. Mauclair, on verrait — comme nous l'avons vu, il y a deux ans, à Stockholm, dans une exposition

qui les réunissait tous — qu'il y a là vraiment une phalange d'artistes vaillants, en train de créer un art jeune, d'autant plus éloigné des ateliers parisiens qu'il se rapproche davantage de la nature, du sentiment intime et des mœurs de leur propre nation.

Enfin, disons-le, sans chauvinisme comme sans fausse modestie, il est à Paris une nation qui, bien que très insuffisamment représentée aussi, s'impose entre toutes : c'est la Belgique. Presque seule, alors que l'art en Europe était encore tributaire des seules écoles françaises, elle a donné l'exemple d'un retour ému et affectueux aux vieilles traditions. Leys, Henri De Braekeleer, Fourmois, Boulenger, De Groux, Artan, Verwée, pour ne parler que des morts, ne doivent rien à la France, quoi que puisse prétendre M. Mauclair, d'après une théorie depuis quelque temps non pas seulement défendue par les arbitres de l'art français, mais même par certains Belges, qui ne craignent pas de l'accepter et de la propager (1). Ils ont puisé leur

(1) On a pu lire dernièrement, dans une sorte de manifeste macaronique lancé par un de nos peintres d'humeur narquoise contre « l'art flamand régénéré », cette boutade inattendue : « L'art flamand ou plutôt belge est composé depuis 1830 de reflets et d'ombres. Nos grands peintres belges descendent de l'étranger, il faut bien le reconnaître... Le Flamand n'est plus coloriste. L'art flamand n'est plus, il est mort, bien mort, il est impossible qu'il ne soit pas mort. Pourquoi, ridicule acharnement, ressusciter ce grand cadavre exsangue? Simple question de déplacement, honteuse spéculation du grippe-succès, fantaisie huitreuse de pêcheur en eau vague... Agréable étiquette patriotique appliquée à certains artistes, bons négociants, bien sages, par des plumitifs hors de saison, visionnaires étriqués, vieilles moules ou provinciaux snobolâtres. » Etc., etc.

Il nous paraît superflu de dire que l'auteur de ces lignes, où il est tant question de mollusques, est un peintre ostendais.

talent aux sources mêmes de leur pays; et le mouvement qu'ils ont provoqué — et que continuent victorieusement nos artistes d'aujourd'hui avec la plus complète indépendance, sans être sourds et aveugles aux évolutions et aux progrès, d'où qu'ils viennent, mais trouvant en eux seuls leur force et leur inspiration, — ce mouvement n'est certes pas, celui-là, « venu de la France ».

Ce que la France a fait, toujours obéissante aux tendances naturelles de son esprit et de son génie, dont elle imprégnait la moindre de ses œuvres, même quand elle allait « prendre leçon » ailleurs, — et cela lui est arrivé plus souvent peut-être que « le monde » n'est allé prendre leçon chez elle, — pourquoi les autres nations ne pourraient-elles pas le faire pour elles-mêmes, sans qu'il leur soit nécessaire d'aller demander le mot d'ordre à la France?

Les « mouvements » les plus heureux de l'art français furent — nous l'avons rappelé en commençant — ceux dont il puisa les éléments dans la nature, cette source éternelle de l'art, et auprès des maîtres qui y trouvèrent le secret de leur gloire. Or, cette source n'existe pas, que nous sachions, en France seulement : elle est partout, infiniment variée et infiniment féconde; et il est permis à tous d'en user librement. Les plus forts, les plus personnels sont ceux qui, avec le plus de liberté, y puisent le plus profondément. Un chef-d'œuvre, si conforme qu'il soit au caractère d'une race et au sentiment national, n'est vraiment un chef-d'œuvre que si l'on y sent palpiter la vie, la vie recréée par le génie de l'artiste; et la fantaisie, le rêve, l'imagination ne sauraient tenir lieu de ce qu'elle peut y mettre, quand c'est une âme émue qui la traduit et la fait parler. C'est pour cela que l'art de cer-

tains peuples nous apparaît inférieur, malgré toutes ses séductions; et c'est pourquoi d'autres, en revanche, s'imposent si honnêtement. Le nôtre avant tous. Dans son vol jamais très élevé, mais toujours très ferme, l'art belge nous donne assurément la plus vive sensation de nature. Tout son passé d'ailleurs l'y a préparé et habitué. Il en est qui frappaient autant que lui par leur sentiment personnel, leur cachet, leur allure si reconnaissables; il n'en est point qui dégagent à un égal degré, avec une intensité aussi harmonieuse, l'impression vraie et juste de la réalité.

L'étude sincère de la nature, poursuivie avec une foi naïve et robuste, sera toujours le guide le plus sûr de l'art dans sa marche et son développement, et rien n'assurera jamais mieux son indépendance. S'il nous est permis de parler encore de nos compatriotes, — et l'on comprendra qu'ils nous intéressent particulièrement dans un pareil sujet, — nous dirons à ce propos quelle vive surprise a provoquée à Paris le contingent de nos sculpteurs. Moins riche de traditions nationales que la peinture, la sculpture belge, dans la voie même que lui avait tracée l'école française, est arrivée à se créer, à force de sobriété, de santé et de simplicité, une forme et une expression originales, puissantes par les mêmes dons qui font triompher nos peintres. L'événement peut-être était inattendu. Il est la preuve de ce que peuvent la conscience, la volonté, la sincérité. Il est surtout un encouragement à revendiquer et à faire prévaloir plus que jamais, chez nous-mêmes et chez tous, la liberté et l'individualité de l'art, quelle que puisse être l'expression nouvelle de cet art dans l'avenir prochain.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

—

Chestret de Haneffe (le baron J. de). Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions. Supplément. Liége, 1900; in-4° (27 p. et 2 pl.).

— La médaille des hommes de feu de la cité de Liége. Bruxelles, 1900; extr. in-8° (5 p.).

Goblet d'Alviella (le comte). Les mystères de Mithra dans l'empire romain. Bruxelles, 1900; extr. in-8° (27 p.).

Leclercq (Jules). L'indépendance des Boers et les origines des Républiques sud-africaines. Bruxelles, 1900; extr. in-8° (VII-103 p.).

Gielkens (Émile). Camille, chant II. Bruxelles, 1900; in-8° (22 p.).

De Lescluze (G.). Les secrets du coloris, révélés par l'étude comparée du spectre et de l'échelle harmonique sonore. Nouvelle édition. Roulers-Bruxelles, 1900; in-8° (192 p.).

MONS. *Cercle archéologique.* Annales, tomes XXVIII et XXIX, 1898-1900.

GAND. *Koninklijke Vlaamsche Academie.* Jehan Froissarts Chronyke van Vlaenderen... uitgegeven en toegelicht door Jhr. Napoleon de Pauw, deel II, 1900.

ANVERS. *Académie royale des beaux-arts.* Rapport annuel, 1899-1900.

—

Goeldi (Emilio). Excavaçoes archeologicas em 1895, executados pelo museu Paraense no littoral da Guyana Brazileira, entre Oyopock e Amazonas, 1ª parte. Para, 1900; in-4° (44 p., pl.).

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1900. — Nos 9-10.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 8 octobre 1900.

M. Ch. Mesdach de ter Kiele, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Paul Fredericq, *vice-directeur ;* S. Bormans, J. Stecher, T.-J. Lamy, G. Tiberghien,

le comte Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, Ad. Prins, J. Vuylsteke, A. Giron, le baron de Chestret de Haneffe, God. Kurth, H. Denis, le chevalier Éd. Descamps, G. Monchamp, Paul Thomas, Ernest Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Polydore de Paepe, C. De Smedt, Alph. Willems, *membres;* J.-C. Vollgraff, *associé;* Jules Leclercq, M. Wilmotte, Ern. Gossart, E. Nys et J. Lameere, *correspondants.*

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique transmet, au nom du Gouvernement de la Suède et de la Norwège, un exemplaire des statuts et règlement de la Fondation Nobel. Conformément au désir de l'honorable chef du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique, la Classe vote l'impression dans son *Bulletin* des articles de ce document concernant les pays étrangers à la Suède et à la Norwège.

— Le même Ministre adresse un exemplaire du rapport du jury qui a jugé le dernier concours quinquennal pour le prix de statistique fondé par X. Heuschling.

Conformément à la demande du Ministre, la Classe exprime ses remerciements à M. Brants qui, seul des membres désignés par la Classe pour la formation du jury, en a fait partie.

— Les remerciements de la Classe seront adressés à M. Pirenne pour sa notice nécrologique sur Alphonse

Wauters, ancien membre, laquelle figurera dans l'*Annuaire* pour 1901.

— M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique envoie, pour la bibliothèque de l'Académie, un exemplaire des ouvrages suivants :

1° *G. Mercator. Carte de l'Europe de 1572. Reproduction phototypée du seul exemplaire connu, conservé à la Bibliothèque grand-ducale de Saxe-Weimar.* 16 feuilles;

2° *Exposé de la situation des provinces en 1899;*

3° *Loquela. Tijdschrift voor taalwetenschap,* 1890-1895.

— Remerciements.

— M. le Ministre des Affaires étrangères envoie deux exemplaires du tome III, 2, du *Catalogue de la bibliothèque* de son Département.

— Remerciements.

— Hommages d'ouvrages :

1° *La représentation proportionnelle en Belgique. Histoire d'une réforme;* par le comte Goblet d'Alviella ;

2° *De Rederijkkamers in Nederland. Hun invloed op letterkundig, politiek en zedelijk gebied,* deel I; door Prudens van Duyse (offert par son fils M. Florimond van Duyse et par M. Fr. De Potter) ;

3° *L'Écrit d'Algerus sur la dignité de l'Église liégeoise identifié avec l'appendice du* LIBER OFFICIORUM ECCLESIAE LEODIENSIS ; par G. Monchamp ;

4° A. *Our indian horse ; or a few notes on the animal ;* B. *Abhra, or a few notes on Talc, compiled and translated into english, from various sanskrit works;* par le Raja Sir Sourindro Mohun Tagore, associé ;

5° *Les Chinois;* par le marquis de Nadaillac, associé;

6° A. *Le roman en France pendant le XIXe siècle*, 3e édition; par Eugène Gilbert. B. *En marge de quelques pages. Impressions de lecture;* par le même, avec une préface du vicomte de Spoelberch de Lovenjoul (présentés par M. le chevalier Éd. Descamps, avec une note qui figure ci-après);

7° *Charles Ier, roi de Roumanie.* Chronique. — Actes. — Documents, tome Ier; par Demétre A. Sturdza;

8° *Actes et documents relatifs à l'histoire de la régénération de la Roumanie,* tomes II-VII; par Ghenadius Petrescu, Demétre Sturdza et C. Colescu-Vartic (ces deux derniers ouvrages sont présentés par M. le chevalier Marchal, avec une note qui figure ci-après);

9° *L'art oratoire, le style et la langue d'Hypéride* (mémoire couronné par l'Académie); par Simon Kayser;

10° *Le chapitre de Sainte-Waudru à Mons et les belles-lettres;* par Ern. Matthieu;

11° *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et la famille d'Aymeries;* par le comte du Chastel de la Howarderie;

12° *Les impôts communaux en Belgique;* par Henri Dupont;

13° *L'Essere e la Conoscenza;* par L.-M. Billia.

— Remerciements.

FONDATION NOBEL.

Le docteur Alfred-Bernhard Nobel, ingénieur (1), par disposition testamentaire, en date du 27 novembre 1895, constituée en Statut par le Roi de Suède, Oscar II, le 29 juin 1900, a disposé de la partie réalisable de sa fortune (plus de 40 millions de francs) pour former un fonds dont les intérêts seront distribués annuellement comme récompense à celui ou ceux qui, pendant l'année écoulée, auront rendu les plus grands services à l'humanité. Ces intérêts seront partagés en cinq parties égales, à répartir en cinq prix (de 200,000 francs approximativement chacun) :

1° A celui qui, dans le domaine des sciences physiques, aura fait la découverte ou l'invention la plus importante;

2° A celui qui, dans la chimie, aura fait la découverte la plus importante ou apporté le meilleur perfectionnement;

3° A l'auteur de la plus importante découverte dans le domaine de la physiologie ou de la médecine;

4° A celui qui aura produit l'ouvrage littéraire le plus important dans le sens de l'idéalisme;

[Par le terme littérature, il faut entendre non seulement les ouvrages purement littéraires, mais aussi tout autre écrit ayant par sa forme et son style une valeur littéraire.]

5° A celui qui aura fait le plus ou le mieux pour l'œuvre de la fraternité des peuples, pour la suppression ou la réduction des armées permanentes, ainsi que pour la formation et la propagation des congrès de la paix.

---

(1) Né à Stockholm en 1833 et décédé le 10 décembre 1896.

Les prix seront décernés : pour la physique et pour la chimie, par l'Académie royale des sciences de Stockholm (Vetenskap-Akademien); pour les travaux de physiologie ou de médecine, par l'Institut médico-chirurgical Carolin de Stockholm; pour la littérature, par l'Académie suédoise de Stockholm (Svenska-Akademien) pour la langue et la littérature suédoises; enfin, pour l'œuvre de la paix, par une Commission de cinq membres élus par le Storting norwégien, à Christiania.

« C'est ma volonté expresse, a formulé en même temps M. Nobel dans un testament, que dans l'attribution des prix il ne soit tenu aucun compte de la nationalité, de manière que le prix revienne au plus digne, qu'il soit Scandinave ou non. »

Ne seront admis au concours que les ouvrages imprimés.

Les prix peuvent être décernés en partage à deux ouvrages à mérite égal.

Si le travail récompensé est l'œuvre de deux ou de plusieurs collaborateurs, le prix pourra leur être décerné en commun.

Tout travail dont l'auteur est décédé ne peut pas être l'objet d'un prix; cependant, si la mort est survenue après que la proposition pour une récompense a déjà été présentée dans les formes prescrites, le prix pourra être décerné.

Un ouvrage ne pourra être récompensé, à moins que l'expérience ou un examen compétent n'en ait démontré l'importance prépondérante.

Il appartient à chacune des corporations (lisez institutions) ayant à décerner les prix de décider si le prix peut être attribué aussi à une institution ou à une société.

Pour chaque section de prix suédoise, la corporation compétente désignera un « Comité Nobel », composé de

trois ou de cinq membres, qui donnera son avis sur l'attribution du prix. L'examen nécessaire pour l'attribution du prix de la paix sera fait par la Commission du Storting, mentionnée au testament. Les étrangers pourront faire partie des Comités Nobel, sans devoir appartenir à la corporation chargée de décerner le prix.

Pour être admis au concours, il faut être proposé par écrit par une personne qualifiée pour présenter cette proposition. Il ne sera pas tenu compte des demandes adressées par les personnes désirant obtenir un prix elles-mêmes.

Ont qualité pour faire des propositions, les représentants, indigènes ou étrangers, du domaine de civilisation (*sic*) et de science correspondant, conformément aux règlements spéciaux établis par les corporations compétentes.

Le concours annuel porte sur les propositions qui sont parvenues au cours de l'année immédiatement précédente jusqu'à la date du 1er février.

Selon le Statut, la prescription du testament portant que les distributions annuelles des prix devront viser les travaux exécutés « au cours de l'année écoulée », doit être interprétée en ce sens que les objets des récompenses seront les résultats les plus récents de l'activité déployée dans les domaines indiqués par le testament ; mais les travaux plus anciens seulement dans le cas où leur importance n'aura été démontrée que dans les derniers temps.

Toute proposition doit être motivée et accompagnée des écrits et autres documents sur lesquels elle est basée.

La fondation a son siège à Stockholm.

La première distribution des prix aura lieu le 10 décembre 1901, jour anniversaire de la mort du fondateur.

A la réunion solennelle de la fondation, qui a lieu ce

jour anniversaire, les corporations ayant à décerner les prix devront faire connaître publiquement leurs décisions, et remettre à chaque lauréat un mandat de la valeur du prix ainsi qu'un diplôme et une médaille d'or portant l'effigie du donateur avec une légende appropriée.

Le lauréat est tenu, à moins d'empêchement, de faire, dans les six mois qui suivront la réunion, une conférence publique ayant pour sujet le travail couronné; cette conférence aura lieu à Stockholm ou, pour le prix de la paix, à Christiania.

Les corporations ou institutions précitées ont le droit d'ériger des institutions scientifiques et autres, afin de s'assurer une assistance pour l'examen qui doit précéder l'attribution des prix, ou de servir, à d'autres points de vue, le but de la fondation.

Ces institutions et établissements, qui ont fait partie de la fondation, porteront le titre d'« Institution Nobel ».

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Eugène Gilbert, deux volumes ayant pour titre, le premier : *Le roman en France pendant le XIXe siècle*, 3e édition; le second : *En marge de quelques pages*, avec une préface par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul.

Le but de l'auteur, dans son étude sur *Le roman en France pendant le XIXe siècle*, a été de faire en quelque sorte le relevé général de la littérature romanesque en France durant le XIXe siècle. Mais il a tâché de donner un caractère de philosophie historique à une œuvre qui, sinon, eût été simplement et richement documentaire. Les besoins de la concision ont naturellement dû peser quelque peu sur la masse des renseignements, et, en

particulier, lorsqu'il s'est agi de la production tout à fait contemporaine, l'auteur s'est intentionnellement restreint.

Quatre parties divisent l'ouvrage. La première, après un coup d'œil d'ensemble sur les origines immédiates du roman français au XIXe siècle, — Gœthe, Byron, Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, — étudie successivement Chateaubriand et le roman poétique, Mme de Staël, et leurs imitateurs, tels que Mmes de Krüdner, de Souza, etc. Benjamin Constant, Charles Nodier, Xavier de Maistre et Stendhal appartiennent à la même période.

La deuxième partie nous amène au romantisme, et l'auteur étudie avant tout l'influence réciproque du genre romanesque et du mouvement nouveau. Ici apparaît le roman historique dont Vigny, Mérimée, V. Hugo et Alexandre Dumas resteront les plus célèbres représentants.

Il faut ensuite faire une incursion dans le roman sentimental et personnel de l'époque et une autre dans le roman fantaisiste que Théophile Gautier immortalisa.

Une date mémorable marque le début de la troisième partie de cet ouvrage : le *Réalisme* et Balzac, son créateur. Parmi les plus célèbres continuateurs apparaît Gustave Flaubert.

Concurremment avec le réalisme de Balzac, apparaît l'idéalisme dont Georges Sand se fit la protagoniste inlassable. Jules Sandeau, Octave Feuillet et d'autres moins illustres continuèrent son œuvre.

Trois chapitres complètent cette troisième partie : 1° l'avènement du roman-feuilleton ; 2° le roman social ; 3° le conte et la nouvelle (Mérimée).

Avec la quatrième partie, nous abordons la période immédiatement contemporaine. D'abord s'offre à notre

étude le naturalisme qui évoque immédiatement le nom de son chef d'école : M. Émile Zola. L'impressionnisme où brillèrent les Goncourt, Alphonse Daudet, Pierre Loti, Malot, Claretie, etc., vient ensuite. Puis naît la réaction psychologique qui choisit M. Paul Bourget pour maître.

Enfin (avant de jeter un coup d'œil sur le développement excessif du nombre des auteurs et des nouvellistes), l'auteur, qui n'oublie pas les écrivains belges à mesure qu'ils se rencontrent mêlés aux groupes des romanciers français, l'auteur, disons-nous, étudie, dans une dizaine de paragraphes particuliers, *les genres spéciaux dans le roman contemporain*. Ceci l'amène à nous parler du roman mondain, du roman rustique, du roman militaire, du roman *castique*, du roman scientifique, du roman enfantin, du roman familier, du roman symboliste et du roman gai.

Une bibliographie des auteurs consultés et un index alphabétique complètent l'ouvrage.

Le volume intitulé : *En marge de quelques pages*, s'ouvre par une préface dans laquelle le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul étudie le rôle de la critique en général et celui qu'elle a jusqu'à ce jour rempli en Belgique. Il forme à certains égards la continuation du *Roman en France pendant le XIX*e *siècle*.

L'auteur, en effet, étudie d'abord les conteurs et les romanciers, en s'attachant à examiner minutieusement les œuvres dernières des auteurs dont il n'avait pu que parler succinctement dans son premier ouvrage. C'est ainsi que nous assistons à la revue des derniers romans de MM. Édouard Rod, René Bazin, Paul Bourget, P. et V. Margueritte, M. Barrès, etc.

Un chapitre spécial et étendu est consacré à certains écrivains de la Wallonie et des Flandres qui se sont

surtout distingués dans le roman : MM. Delattre, Demolder, Demade, Mahutte, P. André, etc.

Après cette enquête sur le roman immédiatement contemporain, l'auteur étudie les critiques et les moralistes : MM. E. Biré, J. Lemaître, Brisson, Léon Daudet, vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, etc.

Dans une troisième partie, sa critique a vagabondé à travers différents genres : tantôt ce sont les drames de Maeterlinck, tantôt les tentatives de M. Edmond Picard en faveur d'un renouveau au théâtre, tantôt c'est la correspondance de Victor Hugo, et tantôt encore les dernières publications de M. François Coppée qui l'ont attiré.

Ce volume est le premier d'une série que l'auteur espère poursuivre, ce qui lui permettra de compléter ses vues d'ensemble sur la littérature française et belge contemporaine.

Le chev. Éd. Descamps.

L'Académie roumaine à Bucarest, en célébrant, le 10 mai 1897, le trentième anniversaire de l'avènement au trône du roi Charles, en même temps que la proclamation de l'indépendance nationale et l'institution de la royauté, avait offert à son souverain une publication contenant toutes ses allocutions à l'armée, au clergé, aux écoles, aux municipalités et en général à toutes les institutions d'ordre quelconque du nouveau royaume.

Dans son discours, l'honorable Nicolas Kretzulesco, en présentant ce livre au Roi, en sa qualité de président de l'Académie roumaine, disait entre autres : « Cette publication contient les allocutions de Votre Majesté, empreintes des sentiments les plus nobles et des principes si élevés qui L'ont toujours animée, ainsi que le résumé

chronologique de l'histoire du pays durant les trente années de Son heureux Règne. »

Le volume que j'ai l'honneur d'offrir à la Classe, au nom de M. Deméter A. Sturdza, secrétaire général actuel de l'Académie roumaine, porte pour titre : *Charles Ier, roi de Roumanie.* Chronique. — Actes. — Documents; tome Ier (1866-1875). Ce livre, dont le deuxième tome va bientôt paraître, n'est pas seulement une simple traduction qu'il a faite, nous dit M. Sturdza, de la publication présentée au roi Charles en mai 1897, par l'Académie roumaine, il renferme aussi toutes les matières contenues dans l'ouvrage : *Trente années de règne de Charles Ier* (*Treĭ decĭ de anĭ de Domnie aĭ Regeluĭ Carol I*). M. Sturdza y a ajouté des extraits des mémoires publiés sous le titre de : *Aus dem Leben König Karels von Rumanien,* et une série de documents inédits ou recueillis dans les Livres Verts roumains, les Blue-Books anglais, les Livres Jaunes français, les Livres Rouges austro-hongrois.

Ce premier tome contient, pour la période de 1866 à 1875, sept cent quarante-huit documents, dont cent cinq de la Lieutenance princière de 1866; trois cent quatre-vingt-quatorze allocutions, lettres, télégrammes, proclamations, messages du roi Charles; cent cinquante-huit de souverains et hommes d'État et cent vingt-sept de différents gouvernements.

L'honorable M. Deméter Sturdza ajoute à cet hommage sept volumes des *Actes et documents relatifs à l'histoire de la régénération de la Roumanie* qu'il a publiés en collaboration de l'évêque d'Argès Ghenadius Petruscius et de Diemitrie A. Sturdza et Colescu-Vartic.

Comme on le voit, c'est l'histoire du jeune État établie et constituée par les documents diplomatiques mêmes qui ont présidé à sa naissance et à son évolution jusqu'à nos

Comte Goblet d'Alviella, *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), nos 9-10, p. 707, 1900.

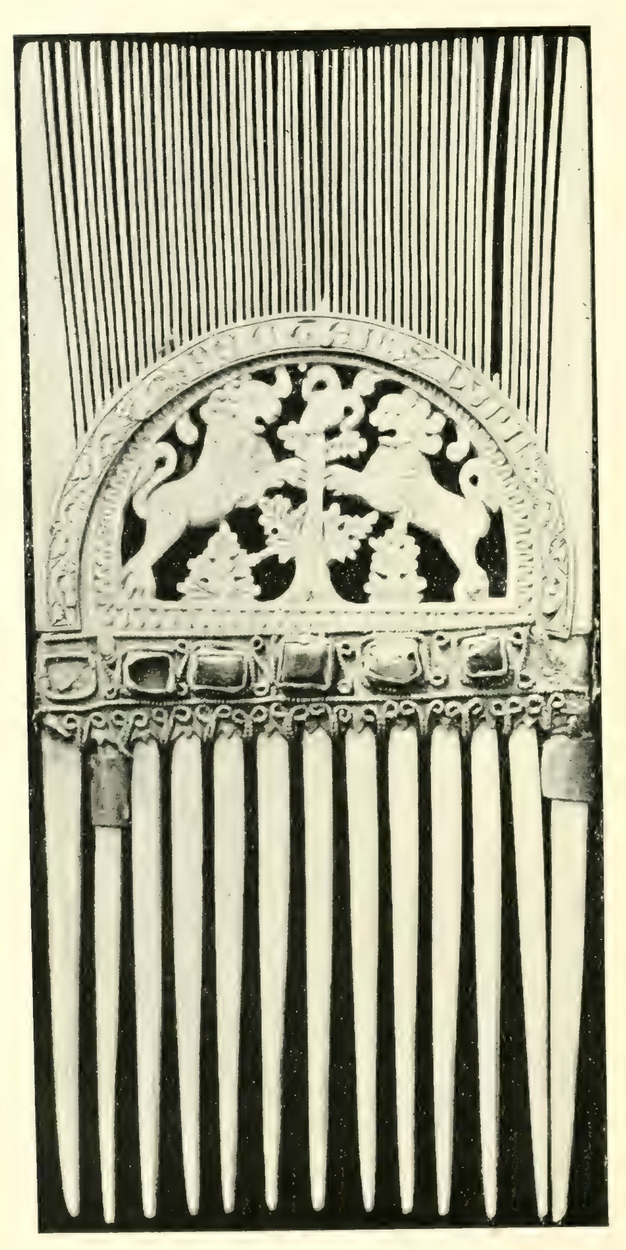


Fig. 1. — Peigne liturgique de saint Loup.

jours, histoire à l'élaboration de laquelle s'est consacré l'ancien président du Conseil des ministres, actuellement ministre d'État, M. Sturdza, l'un des hommes d'État les plus éminents de la Roumanie et l'un des plus fidèles conseillers du roi Charles.

Le chev. Edm. Marchal.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

A propos du peigne liturgique de saint Loup; par le comte Goblet d'Alviella, membre de l'Académie.

Parmi les curiosités archéologiques réunies au Petit Palais pendant l'Exposition universelle de Paris, se trouve un objet dont on a souvent fait mention dans les recueils spéciaux, mais dont, à ma connaissance, on n'a pas essayé d'interpréter la décoration : c'est le peigne liturgique dit de saint Loup, bel ivoire travaillé qui figure dans le trésor de l'église métropolitaine de Sens. J'en donne, ci-contre, un fac-similé, d'après une photographie mise obligeamment à ma disposition et appartenant à la Direction des monuments historiques de France (fig. 1).

Des peignes liturgiques.

L'emploi liturgique des peignes remonte vraisemblablement à l'antiquité gréco-romaine, bien qu'il n'y ait jamais assumé le caractère d'un rite proprement dit. Chez les Chaldéens, les prêtres avaient la tête rasée. Il en était de même dans l'ancienne Égypte, sauf que, parfois, ils y portaient perruque. Chez les Juifs, ils gardaient la tête

couverte. Le peigne, dans ces divers cas, n'était pas indispensable. Mais en Grèce, où, comme nous l'apprend Porphyre (1), la propreté la plus minutieuse était exigée du sacrificateur, ils conservaient les cheveux longs et sacrifiaient la tête découverte; ce qui leur imposait de soigner régulièrement leur chevelure. L'idée qu'il fallait paraître devant la Divinité dans un état décent et propre était trop conforme au sentiment des premières communautés chrétiennes pour que leurs ministres ne prissent également l'habitude de se peigner la chevelure et la barbe avant de monter à l'autel. Ici toutefois, comme les objets utilisés pour le service divin acquirent de bonne heure un caractère sacré, il y eut, pour cet usage, des peignes spéciaux qui prirent place dans le trésor des églises.

Plus tard, ces peignes furent attribués, dans chaque église, au plus illustre des personnages ecclésiastiques qui s'en étaient servis ou qui auraient pu s'en servir, et, pour peu que ce dignitaire eût été canonisé, ils devinrent de véritables reliques. Quelques-uns firent même des miracles, comme le peigne de saint Gauzelin, qui, dans les pèlerinages de Boussière-aux-Dames, près de Nancy, était appliqué à la chevelure des malades pour les guérir de la teigne.

Parmi les peignes liturgiques de notre pays, il faut signaler tout d'abord les deux beaux spécimens conservés au Musée du Cinquantenaire. Ils proviennent de Stavelot; l'un d'eux est sans doute le peigne autrefois attribué à saint Remacle, le fondateur de l'abbaye de Stavelot (2).

---

(1) *De Abstinentia*, II, 19 et 80.

(2) Ces deux peignes ont été décrits par R. Chalon dans les *Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie*. Bruxelles, 1869, t. VIII, pp. 36 et suiv.

Viennent ensuite le peigne de sainte Gertrude, à Nivelles; celui de saint Hubert, dans l'église de la ville qui porte son nom; celui de saint Lambert, qu'on dit enfermé dans la châsse du fondateur de l'évêché de Liége; enfin celui de saint Berthuin de Malonne, actuellement au musée diocésain de Liége.

Je n'ai pas l'intention de faire ici l'histoire des peignes liturgiques, après les intéressantes notices qu'ont consacrées à cet objet des écrivains plus compétents, entre autres MM. Reusens, Martigny, Bretagne et, surtout, le chanoine Dubois (1).

D'après une tradition sénonaise, le peigne de saint Loup aurait servi à cet évêque pour conférer la tonsure dans les ordinations (2). Viollet-le-Duc, de son côté, suggère que les peignes liturgiques étaient surtout destinés à faciliter la besogne des ciseaux qui entretenaient la tonsure. Les écrivains qui font autorité en la matière n'ont aucune difficulté à établir que le but de ces ustensiles était, en premier ordre, de mettre l'officiant dans un état convenable pour célébrer l'office. On trouve, à cet égard, dans le glossaire de Du Cange, un texte décisif (3). Le Pontifical romain, adapté à l'Église épiscopale de Mende, fait même mention d'un peignoir (*tobalea*), qu'on

---

(1) Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2e édit., t. I, p. 249. — Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*. Paris, 1865, au mot *Peigne*. — Dubois, *Les peignes liturgiques*, dans le Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, 1886, t. IV, pp. 97 et suiv.

(2) Th. Tarbé, *Description de l'église métropolitaine de Sens*. Sens, 1841, p. 118.

(3) Pecten inter ministeria sacra recensetur, quod scilicet sacerdotes ac clerici, antequam in ecclesiam procederent, crines pecterent. *Glossarium Latinitatis*, t. V, au mot *Pecten*.

jetait sur les épaules de l'évêque pendant qu'on le peignait avant la messe (1). L'usage, d'ailleurs, s'est maintenu dans l'Église orthodoxe grecque où, paraît-il, les peignes, après avoir servi, restent déposés sur l'autel (2). Au sein de l'Église romaine, il disparut vers le XVe siècle; il n'y figure plus que dans l'ordination des évêques.

Les peignes ou démêloirs liturgiques sont, en général, doubles, c'est-à-dire formés de deux rangées de dents opposées, l'une plus fine et plus serrée. Quelques-uns, cependant, n'ont que la rangée de dents fines. Ces deux types — le peigne à deux fins et le peigne en forme d'étrille — remontent fort haut dans l'histoire de la toilette, car on les trouve déjà simultanément en usage aux temps préhistoriques, et ce parallélisme se maintient à travers les âges, chez les Égyptiens, les Babyloniens, les Grecs, les Romains, les Gaulois et les Francs (3). Dès l'époque mycénienne, — peut-être même auparavant, — l'espace libre entre les deux rangées de dents se couvre d'images et d'ornements, dont quelques-uns ont incontestablement une signification symbolique et même religieuse. Cette décoration s'est simplifiée, depuis que le peigne a cessé d'être un objet de luxe; mais la forme est restée à peu près immuable jusqu'à nos jours, là même où le celluloïde a remplacé l'ivoire, la corne, l'écaille et le bois.

Les sujets qui décorent les peignes liturgiques sont généralement — quoique pas invariablement — emprun-

(1) Dom Claude Vert, cité par M. le chanoine Dubois, *loc. cit.*, pp. 109-110.

(2) Voir Chalon, *loc. cit.*, p. 38

(3) Le Musée du Cinquantenaire à Bruxelles renferme quelques intéressants spécimens de peignes recueillis en Égypte, dans la nécropole préhistorique de Negada, et dans les tombes franques de notre pays.

tés à l'art religieux : ce sont, par exemple, sur un peigne du Musée de Cologne, un épisode de la crucifixion; sur le peigne de Malonne, un personnage vêtu à la mode sassanide entre deux tiges de *haoma;* sur un peigne trouvé à Mettet, près de Nancy, David et Goliath; sur un peigne du Musée de Cluny, l'Annonciation; ailleurs encore, l'Adoration des Mages, etc. Sur un peigne copte que M. Forer a découvert en Égypte, à Achmim-Panopolis, et qu'il croit du Ve siècle après J.-C., Daniel est représenté debout entre deux lions (1).

Le peigne de Sens.

La décoration du peigne de Sens est plus complexe. Mais il suffit d'un coup d'œil pour y reconnaître, à la place d'honneur, notre vieille connaissance : l'arbre sacré de la Mésopotamie entre deux lions affrontés.



Fig. 2. — Cylindre chaldéen archaïque.
(J. Menant, *Catalogue de la collection de Clercq,* t. I, pl. II, fig. 15.)

Je ne crois pas devoir revenir sur la question de

(1) *Die Fruhchristlichen Alterthümer aus dem Graberfelde von Achmim-Panopolis.* Strasbourg, 1893, pl. XII, fig. 1.

filiation, après la communication que j'ai eu l'honneur de faire à l'Académie, il y a une dizaine d'années, concernant les *Arbres paradisiaques des Sémites et des Aryas* (1). J'y ai montré comment ce thème symbolique avait passé des Chaldéens, d'une part, aux Perses, aux Hindous, aux Arabes; d'autre part, aux Phéniciens, aux Grecs, aux Latins et aux Gaulois. Dans sa migration vers l'Occident, sa forme primitive s'altéra de plus en plus, jusqu'au jour où une nouvelle infiltration d'art oriental lui restitua, en Europe, sa physionomie originaire et, en quelque sorte, canonique. A la suite de Charles Lenormant, j'avais attribué cette infiltration aux étoffes et aux bijoux, que les croisades — peut-être même, plus tôt, les relations commerciales avec le Levant — avaient répandus dans toute l'Europe chrétienne. Une étude plus développée des sources vint quelque peu modifier mon opinion, et dans une *Note complémentaire sur le thème symbolique de l'arbre sacré*, lue à l'Académie en 1892 (2), je conclus que ce retour à la tradition chaldéenne était l'œuvre d'artistes byzantins qui, après avoir eux-mêmes puisé leurs inspirations dans la Perse du temps, vinrent, du VIIe au IXe siècle, donner une impulsion nouvelle aux arts décoratifs de l'Occident. C'est ce courant que M. Albert Marignan, dans une récente et remarquable étude publiée par la *Revue de Belgique*, qualifie de gréco-oriental, en opposition avec le courant gréco-occidental directement issu de l'art gallo-romain (3).

---

(1) Lecture faite à la séance publique de la Classe des lettres, le 7 mai 1890. *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 3e sér., t. XIX, p. 633.

(2) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 3e sér., t. XXIV, pp. 360 et suiv.

(3) *Revue de Belgique*, septembre 1900, p. 19.

L'arbre sacré du peigne de Sens confirme absolument cette thèse. Il se dresse sous une arcade décorée de rinceaux qui ont été grattés vers le haut, pour faire place à l'inscription : *Pecten S. Lupi*. Celle-ci, qui est en caractères du XIII[e] siècle, atteste simplement l'existence, à cette époque, d'une tradition attribuant le peigne à l'évêque qui avait gouverné l'église de Sens quelque cinq siècles auparavant. La sculpture dénote un âge beaucoup plus ancien que la dédicace. Viollet-le-Duc la juge suffisamment barbare pour qu'elle puisse remonter au V[e] siècle de notre ère (1). Sans aller aussi loin, je l'attribuerai volontiers à quelque ivoirier contemporain des artistes lombards qui sculptèrent, au VIII[e] et au IX[e] siècle, les bas-reliefs de certaines églises italiennes, où se trahit la même influence gréco-orientale.



FIG. 3. — Bas-relief de Cividale (2).

Nous retrouvons, sur le peigne de saint Loup, non seulement la parfaite symétrie des détails latéraux qui caractérise la représentation orientale de l'arbre sacré,

(1) *Dictionnaire du mobilier français*, t. IV, au mot *Peigne*.

(2) R. CATTANEO, *L'architecture en Italie*, trad. de M. Le Monnier. Venise, 1891, fig. 36. Ce bas-relief est daté par l'inscription du Baptistère : *Hoc Tibi Restituit Sicuald Baptista Johannes*. Le patriarche Siguald occupa le siège d'Aquilée de 762 à 776.

mais encore nous constatons que la tête de bélier, gravée au sommet de la tige, a son équivalent dans les têtes d'animaux qui terminent, à Cividale, l'extrémité des branches supérieures (1).

Il est à remarquer également que, dans les reproductions chrétiennes de ce thème plastique, on ne se contente pas toujours de montrer les animaux s'élançant vers la tige ou posant une patte sur une branche, mais on leur fait mordiller ou picorer l'extrémité d'un rameau ou d'une feuille. Cette particularité s'observe sur le peigne de saint Loup aussi bien que parmi les bas-reliefs de Cividale, de Torcello, etc., et on la retrouve, plus tard, dans le tympan de l'église de Marigny (2).



Fig. 4. — Tympan de Marigny (Calvados).
(de Caumont, *Rudiments d'archéologie*, 5e édit., p. 269.)

La rangée de grosses dents est enchâssée dans une

(1) M. Cattaneo croit que ces têtes appartiennent à des lions; sa propre gravure donne plutôt l'impression de têtes de bélier.

(2) Le caractère oriental de l'image sculptée sur le peigne de saint Loup ne pouvait manquer de frapper l'attention d'un archéologue aussi expérimenté que M. Cahier; toutefois, il se contente de rappeler, à ce propos, les pyrées que l'art persan place entre deux monstres et que l'importation d'étoffes orientales popularisa, en Europe, à partir du IXe siècle (*Nouveaux Mélanges d'archéologie*, t. II, p. 66).

monture en argent, ornée de sept pierres fines dont trois ont disparu. Les pierres, encadrées de filigrane, sont séparées par une sorte de nœud qui affecte la forme d'un S. Ce travail de joaillerie est indépendant de la sculpture comme de l'inscription. Rien ne s'oppose à ce qu'il soit très ancien; néanmoins on peut supposer qu'il remonte à l'époque où, devenu trop sacré pour être utilisé couramment, le peigne reçut son inscription dédicatoire et fut déposé dans le trésor de l'église métropolitaine.

La face que reproduit la photographie et que je viens de décrire représente ce qu'on peut appeler le *droit* du peigne. Quant à l'autre face, l'*avers*, elle est absolument identique, sauf que l'inscription manque.

L'arbre paradisiaque.

Reste à tenter l'explication de tout ce décor. Je crois bon de rappeler ici ce que le thème de l'arbre sacré entre ses acolytes a dû représenter à ses origines dans la lointaine Chaldée. C'est l'arbre de l'Univers. Ses racines figurent l'abîme souterrain; ses branches, la terre; sa cime, le ciel. De son feuillage découlent les eaux fécondantes qui en font un arbre de vie. Dans sa ramure retentissent des voix prophétiques qui annoncent la volonté des dieux et qui en font un arbre de science. Sur ses branches se balancent des fruits merveilleux qui sont le soleil, la lune et les cinq planètes; il devient ainsi un luminaire à sept branches. Des êtres de diverse nature se disputent ses précieux produits, et ces luttes incessantes se traduisent en mythes qui reflètent les croyances de l'époque sur les origines de l'univers, de l'humanité et de la

civilisation, sur la fonction des dieux et la destinée des âmes.

On peut se demander si cette mythologie rend bien la première idée que l'homme se soit faite du cosmos et s'il ne faudrait pas accorder une antiquité au moins égale à une notion, moins poétique, mais plus naturelle, qu'on découvre également dans les plus anciens documents de la Chaldée : un couvercle étoilé pivotant autour d'une montagne située dans le nord. Peut-être l'arbre fournit-il simplement une image, et ceux qui la créèrent ou la reçurent furent-ils, comme il arrive souvent, dupes de leurs propres métaphores (1). Ainsi s'expliquerait que ce symbole se soit perpétué, pour ainsi dire, jusqu'à nos jours, parmi les traditions mythiques comme parmi les représentations figurées, malgré toutes les modifications introduites dans la conception de l'univers.

En tout cas, il y a là, assurément, une cosmogonie très naïve, très ancienne, et la première question à se poser est si les images symboliques, qui s'y rapportent, ont conservé, au cours de leur transmission, la même signification ou une signification analogue. Pour avoir le droit de supposer que des images ou des signes ont gardé leur acception, en passant d'un milieu dans un autre, il faut d'abord s'assurer si leur point d'arrivée offre des traditions, écrites ou orales, qui puissent se rattacher aux mythes dont ils sont l'expression à leur point de départ.

---

(1) Suivant M. Sayce, ce seraient bien là deux traditions distinctes : le système de l'arbre cosmogonique aurait prévalu dans le sanctuaire d'Éridou ; celui de la montagne du monde dans le centre théosophique de Nipour. (*Religion of the ancient Babylonians*. Londres, 1887.)

Que symbolise l'arbre parmi les populations chrétiennes du moyen âge? Il y a, en premier lieu, les passages de la Bible qui placent, dans l'Eden, l'arbre de la vie, gardé par deux chérubins, et l'arbre de la science, où s'enroule le serpent qui séduisit le premier couple humain. L'arbre de la vie est fréquemment rapproché de la croix du Christ, et, de fait, nous voyons la croix tantôt assumer la forme d'un arbuste, tantôt se substituer à la tige sacrée entre les deux créatures affrontées. Parfois l'arbre symbolise le Christ : Jésus lui-même se compare à un cep dont Dieu est le vigneron et dont les hommes sont les sarments. (Jean, XV, 1.) Toutefois la fonction la plus fréquente de l'arbre est de figurer le séjour des Élus, la Jérusalem céleste. Dans la parabole du grain de sénevé, le Royaume du Ciel devient « un arbre où poussent de » grandes branches, qui domine les autres plantes et sous » l'ombre duquel habitent les oiseaux ». (Marc, V, 32.) Accessoirement, il symbolise les justes qui jouissent de ce séjour et, sur les monuments funéraires, il est un emblème de résurrection (1).

D'autre part, il faut tenir compte des nombreuses traditions populaires qui continuaient à propager les légendes d'arbres merveilleux révélant l'avenir ou portant des fruits d'or et gardés par des dragons (2). Sans doute

---

(1) « Les arbres ornés de leurs feuilles, écrit M. l'abbé Martigny, de quelque nature qu'ils soient, ont la signification générale de désigner le paradis, c'est-à-dire la félicité éternelle où les Justes sont admis. » *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* au mot *Arbre.*

(2) Je ne puis ici que renvoyer aux ouvrages de Mannhardt, Gubernatis, Frazer, Lethaby, etc., ainsi qu'aux recueils de folk-lore. — Il paraît que les cabalistes symbolisent le ciel par un arbre.

on n'en était plus aux théories cosmogoniques qui s'enseignaient, cinq ou six mille ans avant notre ère, dans les sanctuaires de Babel et d'Eridou. Cependant, grâce aux ressources en quelque sorte inépuisables du symbolisme, l'antique image de l'arbre cosmogonique restait toujours vivante, pour servir d'expression à des légendes ou à des doctrines désormais indépendantes des conceptions sur la structure de l'univers. Bien plus, ce qui nous arrête, dans nos tentatives d'interprétation, c'est, en réalité, l'embarras de choisir entre les traditions du moyen âge qui pourraient s'accommoder de ce thème symbolique, là surtout où nous manquons de détails complémentaires qui viennent, en quelque sorte, souligner l'intention de l'imagier.

Parmi les détails accessoires qui reparaissent le plus fréquemment dans le thème traditionnel de l'arbre paradisiaque, j'ai signalé naguère la présence souvent inexplicable d'une paire de volutes qui figurent tantôt des branches ou des pétales, tantôt des cornes arrondies (1). Depuis lors, un botaniste anglais, M. Bonavia, a publié un volume intitulé : *The Flora of Assyrian monuments*, où il démontre que ces projections symboliques sont bien des cornes, et il en attribue la présence, dans la représentation de la plante sacrée, aux cornes d'animaux qu'on suspendait aux arbres, — particulièrement les arbres de rapport, tels que les palmiers, — en vue d'écarter le mauvais œil et de favoriser la récolte (2). De mon côté, j'y verrai plutôt une allusion à l'habitude

(1) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 3e sér., t. XXIV, p. 635.

(2) E. Bonavia, *The Flora of Assyrian monuments and its outcomes*. Westminster, 1894, pp. 131 et suiv.

de placer, sur les branches des arbres qu'on vénérait pour une raison quelconque, la tête des animaux immolés comme offrandes et mangés dans les banquets sacrificatoires. Les volutes des arbres sacrés auraient donc leur origine dans une représentation de *bucranes* et quelquefois, si on veut bien me passer le néologisme, de *criocranes*.

Le peigne de saint Loup nous offre, sur l'image de l'arbre, mieux qu'une paire de cornes : la tête même du bélier, comme si le sculpteur avait voulu revenir à la donnée originaire. Ici, néanmoins, l'objet n'est pas suspendu comme le serait un *ex-voto* : c'est bien la tête d'un animal vivant qui mordille l'extrémité de la tige, et l'absence de corps ne doit pas nous surprendre dans une sculpture du moyen âge ; elle ne peut qu'accentuer l'intention de l'artiste : ce bélier n'appartient plus au monde des créatures en chair et en os ; c'est un habitant des pays extra-terrestres.

Dans l'iconographie chrétienne, le bélier — qu'il ne faut pas confondre avec le bouc, toujours en mauvaise odeur — se présente comme un substitut de l'agneau. « C'était, dit M. l'abbé Martigny, une pratique reçue dans l'Église primitive, de mettre quelquefois le bélier à la place de l'agneau (1) ». Or l'agneau représente soit le Christ, soit le fidèle (2). Faudrait-il donc voir dans le

---

(1) *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* au mot *Bélier*

(2) Le bélier lui-même figure parfois directement le Christ. Saint Augustin, entre autres, considère le bélier d'Abraham, arrêté dans le buisson, comme l'image du Christ couronné d'épines, et saint Ambroise formule cette curieuse assertion que le bélier est pris pour le symbole du Verbe, même par ceux qui nient la venue du Messie. (Cité par MARTIGNY, même passage.)

bélier du peigne sénonais une allusion au Christ crucifié ou ressuscité? Ce symbolisme n'aurait fait que suivre la tradition plastique de la Chaldée et de la Perse, où la divinité est représentée au-dessus de l'arbre paradisiaque par un disque ailé et cornu; celui-ci qui, d'abord, planait au-dessus de l'arbre, finit même par se souder à la cime, comme je l'ai montré dans un travail antérieur (1). Mais l'autre hypothèse, qui fait du bélier mordant la cime de l'arbre, l'image du Juste se nourrissant à l'arbre de vie, ou, mieux encore, de l'Élu qui s'abreuve de félicité éternelle, peut invoquer en sa faveur la popularité dont jouissait l'image du Bon Pasteur qui, elle-même, a son prototype dans certaines représentations de l'Hermès criophore. Ainsi s'explique également qu'au Baptistère de Cividale, on trouve, dans la cime de l'arbre, des colombes qui tiennent dans le bec des grappes de raisin. Une vigne, où picorent des colombes, était déjà, dans l'iconographie des Catacombes, l'image la plus significative du séjour des Élus.

Quant aux lions qui accostent la tige, ils représentaient originairement les deux monstres qui, dans la mythologie chaldéenne, gardent jalousement les portes du ciel. Chez les chrétiens, ils ne peuvent figurer, suivant toutes les traditions, que les anges déchus, les mauvais esprits qui ont déclaré la guerre au royaume de Dieu, les infidèles et les gentils qui travaillent à obscurcir la lumière. Mais alors, peut-on se demander, pourquoi sont-ils représentés comme se nourrissant, eux aussi, de l'arbre céleste? Peut-être le sculpteur a-t-il voulu

---

(1) *Le globe ailé hors de l'Égypte*, dans les BULL. DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE, 1888, 3e sér., t. XVI, pp. 623 et suiv.

exprimer ici cette forme particulière de l'arbre de vie, qui, issue d'un vieux symbole astronomique, s'associe, dans l'Apocalypse, à une remarquable affirmation de charité et d'universalisme religieux : « Sur les deux bords » du fleuve, il y avait un arbre de vie qui portait douze » fruits, rendant un fruit chaque mois et *dont les feuilles » servaient à la guérison des gentils*. Il n'y aura plus » d'anathème... il n'y aura plus de nuit, et ils n'auront » besoin ni de lampes ni de lumière, parce que le » Seigneur les éclairera (1). »

Le nombre Sept.

Je signalerai encore une particularité; c'est que l'arbre de Sens porte sept rameaux (en tenant compte de la tige terminale et des deux touffes qui se dressent aux extrémités des racines). Ce chiffre n'est pas indifférent. C'est celui des sept luminaires qui ornent l'arbre du monde : le soleil, la lune et les cinq planètes connues des Chaldéens. C'est également le chiffre des branches du candélabre mystique, qui, assurément, a pris une acception spirituelle dans la littérature apocalyptique, comme dans le rituel des chrétiens et même des juifs, mais qui n'en témoigne pas moins de ses origines cosmologiques par la fréquence et la facilité avec lesquelles il prend la place de l'arbre sacré, aussi bien dans l'iconographie officielle que dans la tradition populaire.

Le folk-lore de la Perse, de la Phénicie, de l'Arabie, de la Grèce, de la Scandinavie et de la Finlande, comme celui de l'Inde et de la Chine, — c'est-à-dire de tous les

---

(1) Apocalypse, XXII, 2-5.

pays où a pénétré directement ou indirectement l'écho de la cosmogonie chaldéenne, — nous parle d'arbres ou de plantes qui portent le soleil, la lune, les étoiles. Une légende russe, reproduite par M. de Gubernatis, décrit un chêne habité par la vierge de l'aurore et gardé par un dragon; le soleil y circule entre les branches (1). Dans une tradition de la Bohème, relatée par M. Lethaby, un jeune paysan, Hans, voulant rapporter à une princesse le fruit de l'arbre qui porte sa cime au delà des nuages, rencontre, au cours de son ascension le long du tronc, six personnages successifs qui prennent respectivement le nom de : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi; au delà, il pénètre dans une cité d'or où mûrit le fruit cherché (2). Cet arbre de la semaine est bien l'arbre des sept planètes.

Terrien de la Couperie avait déjà remarqué que l'arbre sacré de la Mésopotamie comportait fréquemment un nombre régulier de branches, notamment le chiffre 7, qui est en rapport avec les jours de la semaine, par conséquent avec les sept planètes (3). Il cite également, à ce propos, la tradition chinoise qui parle de sept arbres merveilleux, croissant sur les pentes des monts Kouen-lun. L'un d'eux, qui était de jade, portait des fruits conférant l'immortalité.

Longtemps avant les cabalistes, Flavius Josèphe reconnaissait que les sept luminaires du candélabre se

---

(1) De Gubernatis, *Mythologie des plantes,* t. II, p. 18. Paris, 1878.

(2) W. R. Lethaby, *Architecture Mysticism and Myth.* Londres, 1892, p. 113.

(3) *Babylonian and Oriental Record,* juin 1888, pp. 149 à 159.

rapportaient aux sept planètes (1). Dans les églises chrétiennes, le chandelier pascal donne fréquemment à ses sept branches le caractère de rameaux fleuris.

Un de ces candélabres les plus justement célèbres est celui qui porte le nom d'*Arbre de la Vierge* dans la cathédrale de Milan. On y trouve, au centre, la Vierge avec l'Enfant; et, au-dessous, parmi les rinceaux de feuillage qui décorent la base, une quarantaine de figures d'hommes et d'animaux, artistiquement groupés pour représenter des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament : « Cet arbre, écrit Didron, on serait tenté de l'assimiler à celui du Paradis terrestre et de l'appeler l'arbre de vie (2). »

On ne peut s'empêcher, en lisant cette description, de songer à l'arbre célébré par l'hymne d'Eridou : « Sa » racine, de cristal brillant, s'étend vers l'abîme liquide... » Son emplacement est le lieu central de la terre; son » feuillage sert de couche à la déesse Zikoum. Au cœur » de cette sainte demeure, qui projette son ombre comme » une forêt où nul humain n'a pénétré, là réside la mère » puissante qui passe à travers le ciel; au milieu se » trouve Tammouz (3). »

Déjà, chez les Chaldéens, auxquels les Juifs ont vrai-

---

(1) *Des antiquités judaïques*, liv. III, chap. VII, p. 80 de la traduction de Genebrard. Paris, 1516. — Cf. COSMAS INDOPLEUSTES, dans CHARTON, *Voyageurs anciens*. Paris, 1869, t. II, p. 20.

(2) DIDRON, *L'arbre de la Vierge à Milan*, dans les ANNALES ARCHÉOLOGIQUES, t. VII, p. 216. — Une reproduction en plâtre de ce chef-d'œuvre se trouve au Musée du Cinquantenaire (salle des moulages). La même salle renferme la reproduction du chandelier pascal à sept branches de Léau, qui combine à la fois le candélabre, la plante et le crucifix.

(3) A.-H. SAYCE, *Religion of the ancient Babylonians*. Londres, 1887, p. 238.

semblablement emprunté leur chandelier, l'arbre sacré, dès l'époque la plus archaïque, emprunte parfois la physionomie d'un candélabre, au point qu'on ne sait plus s'il s'agit d'une plante ou d'un chandelier. (Voir, plus haut, la fig. 2.)

L'équivalence de l'arbre et du chandelier s'est d'ailleurs manifestée dans l'art religieux d'autres nations encore, notamment chez les Grecs, les Perses, les Hindous, les Japonais. Aujourd'hui même, comme sir George Birdwood nous l'apprend, à propos d'un chandelier qui se trouve dans la belle collection indienne du prince de Galles, les candélabres des temples hindous affectent constamment la forme d'un arbre ou d'une plante (1).

Les figures que je viens de commenter dans la décoration du peigne sénonais, sont encadrées par une ligne d'oves juxtaposées, qui suit intérieurement le contour de la base et de l'archivolte. Cette frange fait songer aux projections de la gloire qu'on s'attend à rencontrer autour de l'arbre qui illumine le monde.

Le chiffre sept se retrouve encore dans le nombre des pierres qui garnissent la base du décor. Les sept planètes qui constituent les fruits de l'arbre cosmique étaient assimilées à des pierres précieuses, et cette association, qui date de l'astrologie mésopotamienne, s'est même si profondément ancrée dans l'imagination, qu'elle a traversé successivement l'antiquité classique et le moyen âge chrétien.

Chaque fois que, au cours de ces deux périodes, on rencontre la mention de sept gemmes, de nature ou de

---

(1) *Industrial Arts of India*. Londres, 1884, part II, p. 166.

couleur différentes, on peut être certain qu'on se trouve devant une allusion aux sept grands astres chaldéens et à leur influence sur les destinées humaines.

Objectera-t-on que ce symbolisme astrologique d'origine païenne est assez difficile à admettre, quand il s'agit d'un peigne destiné à un usage liturgique? Je répondrai que l'idée d'une influence astrale, s'exerçant à travers les gemmes, pénètre toute la littérature du moyen âge et que l'Église même avait dû compter avec cette croyance. Jean de Mandeville, dans son *Lapidaire*, ne nous donne-t-il pas le texte de la formule de bénédiction que le prêtre prononçait à l'église sur les pierres précieuses, pour leur rendre leur vertu disparue ou affaiblie (1)? Dans son analyse du traité *de Gemnis*, attribué à l'évêque Marbode, M. L. Pannier fait observer, à juste titre, qu'en dépit du caractère religieux du moyen âge, quand celui-ci s'occupe d'histoire naturelle, — et, peut-on ajouter, de science astronomique, — il puise exclusivement ses inspirations dans les ouvrages de l'antiquité classique et orientale, encore tout teintés de spéculations chaldéennes (2). Du reste, que peut signifier, dans l'Apocalypse, l'arbre de vie qui porte douze fruits, un par mois, sinon l'arbre mythique où s'élèvent les douze maisons du soleil; où, tous les soirs, fleurissent les astres; où, chaque mois, une lune nouvelle naît, mûrit et tombe? Peu à peu, le sens métaphysique s'est substitué à la signification purement physique, sans que, pour ainsi dire, il y ait eu changement dans la forme extérieure de l'image, ni

---

(1) Is. de Sotto, *Le lapidaire du XIVe siècle, d'après le traité de Jean de Mandeville*. Vienne, 1862, p. 127.

(2) *Lapidaires français des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, cinquante-deuxième fascicule des publications de l'École des Hautes Études. Préface.

même rupture dans l'enchaînement des interprétations. C'est toujours l'arbre de l'univers; seulement il est devenu l'arbre du Paradis, symbole d'une vie surhumaine, accessible à tous les esprits de bonne volonté. Un des avantages du symbolisme, c'est qu'il permet de concilier le progrès des idées avec la continuité du développement religieux et qu'il peut ainsi fournir un lien entre les cultes qui se succèdent. « Nous solennisons le dimanche, disait un Père de l'Église, non, comme les infidèles, à cause du Soleil, mais à cause de celui qui a fait le Soleil (1). »

La double spirale.

Il me reste à parler d'un symbole qu'on sera peut-être surpris de rencontrer en pareille compagnie. Il s'agit de la double spirale — ou « signe en S », comme le nomment les archéologues —, qui alterne avec les pierres fines dans le peigne de saint Loup.

La spirale en elle-même n'a rien de forcément symbolique. Le plus souvent, elle n'est qu'un motif d'ornement. Là même où elle devient un signe représentatif, elle se prête à des traductions multiples. Un artiste distingué, qu'on n'accusera pas de timidité en matière d'interprétation symbolique, M. Soldi-Colbert, confesse que, si c'est la forme géométrique la plus gracieuse, l'ornement le plus simple, c'est aussi l'écriture symbolique la plus difficile à traduire. « Les spirales, ajoute-t-il, suivant leurs formes et leurs places, sont tour à tour l'image du soleil, du feu, du ciel, l'indice du mouvement, l'orage, l'éclair, l'eau,

(1) Saint Augustin, *In natale Domini*, dans Migne, t. V, première partie, p. 1007.

le squelette de la plante et de l'homme lui-même (1). » — A cette énumération, on pourrait ajouter : les spires de la fleur, les cornes, les tentacules, les trompes et les antennes de certains animaux, la silhouette de l'autruche, les enroulements de l'ammonite, la crosse épiscopale, un hameçon, le chiffre 2 — et surtout le point d'interrogation : ?. —

La spirale redoublée, le signe en S, est d'une application plus restreinte. Toutefois, ici encore, la question de savoir si elle se présente avec un caractère de symbole ou d'ornement dépend des circonstances dans lesquelles elle se montre, de la place qu'elle occupe et des images auxquelles elle est associée. En somme, les cas où elle trahit une intention symbolique nettement déterminée restent plus nombreux qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord et, en les groupant, on ne peut se défendre de la conclusion qu'ils se rapportent à un même ordre d'idées.

C'est surtout parmi les populations celtiques que cet emblème a acquis une importance exceptionnelle. On l'y rencontre sur des armes, des bijoux, des monnaies, des amulettes, des vases, des urnes funéraires, des squelettes, des dolmens, des édicules et des idoles. Ses origines orientales ne sont pas douteuses, car il apparaît déjà sur de nombreux objets appartenant à la civilisation mycénienne. Quelques archéologues ont voulu y reconnaître le symbole de la marche du soleil sur l'écliptique.

(1) *La langue sacrée*, 2 vol., Paris, 1897-1899, t. I, p. 450. Sans entrer dans la discussion des thèses symboliques de M. Soldi, on doit rendre justice à la patience et à l'érudition avec lesquelles il a consciencieusement reproduit, dans ses deux volumes, plus de onze cents figures se rapportant à certains emblèmes.

D'autres y ont retrouvé l'image du serpent dressé : S — ou rampant : ∽ (1). — M. Soldi y voit les enroulements du disque solaire, la représentation de l'éther lumineux (2). — Il y a une quinzaine d'années, Éd. Flouest en fit l'objet d'un mémoire à la Société des antiquaires de France, où il approcha la vérité de très près, en montrant que ce signe « venu d'Orient en Occident, comme la croix » gammée ou swastika, à une époque très reculée », se rattache « aux idées de fécondité et de vitalité » (3); seulement il en voyait l'origine dans la petite vrille ou gemmule, qui est « la manifestation première de la vie » expansive de la graine, lorsque, échauffée et animée » par l'action combinée de la chaleur et de l'humidité » du sol, elle brise son enveloppe, disjoint ses cotylé- » dons et laisse échapper le premier élément de la tige » qui sera, un jour, plante ou arbre, suivant l'espèce ».

Telle est également l'explication de M. Frédéric Houssay, qui précise même la plante dont le bourgeonnement a fourni l'image de la double crosse : ce serait la *Vallisneria spiralis* qui, de concert avec le palmier, aurait inspiré les enroulements complexes de la décoration mycénienne (4).

A mes yeux, la genèse du signe doit être cherchée dans une autre direction, nettement indiquée par une

---

(1) E. Balfour, *The evolution of decorative Art.* London, 1893, pp. 121-122.

(2) *La langue sacrée*, t. I. *Le mystère de la création*, p. 152.

(3) Éd. Flouest, *Deux stèles de Laraire, suivi d'une note sur le signe symbolique en* S. Paris, 1885, pp. 78 et suiv.

(4) *Nouvelles recherches sur la faune et la flore des vases peints de l'époque mycénienne* (extrait de la Revue archéologique). Paris, 1897, pp. 11 et suiv.

statuette gauloise, ou plutôt gallo-romaine, dont Flouest a été un des premiers à signaler l'importance.

C'est une représentation, trouvée à Châtelet (Haute-Marne), d'un dieu barbu, probablement la divinité gauloise à laquelle les Romains ont donné le nom de *Dis pater*. D'une main, il brandit un foudre fuselé ; de l'autre, il tient une roue qui repose sur le sol. Sur l'épaule droite, il porte en bandoulière un anneau auquel sont accrochés des engins en forme d'S.



Fig. 5.
(*Bull. de la Soc. des antiquaires de France,* 1884, p. 110.)

Ainsi que le suggère Flouest, le fuseau représente

l'instrument qui lance les éclairs; la roue, celui qui produit les roulements du tonnerre; enfin les doubles spirales portées en carquois, l'eau des orages, ou les nuées qui la renferment. Flouest lui-même fait observer que cette étrange provision de S remplace, dans les attributs du dieu, l'*olla* qu'il porte, quand il garde une main libre, et qu'il emploie à déverser les ondées fertilisantes sur les campagnes altérées. Mais où le savant archéologue français croyait trouver la signification seconde du signe, je vois la signification première, et réciproquement.

A mes yeux, c'est une image de la pluie et des nuées, qui en est venue, indirectement, à symboliser le pouvoir fertilisateur de l'élément humide.

La ligne brisée est l'image la plus répandue et sans doute la plus ancienne de l'eau courante (fig. 6 *a*). Mais ce mouvement, en quelque sorte rythmique, est rendu d'une façon à la fois plus gracieuse et plus exacte par un enchainement de spirales alignées (fig. 6 *b*).



Fig. 6.

On obtient ainsi une ébauche du motif qui, géométrisé, devient l'ornement connu sous la dénomination de méandre ou de grecque (1). Par une extension naturelle,

(1) M. R. P. Greg est arrivé à la même conclusion, en étudiant, dans l'ornementation de l'ancien Mexique, le méandre, qu'il met en relation avec les ondulations de l'eau. Il conclut, d'autre part, que, chez les Aryas, ce signe symbolisa à la fois la pluie et l'éclair. (*The Fret or Key Ornementation in Mexico and Peru*, dans Archæologia. Londres, 1882, t. XLVII, pp. 157 et suiv.) — Voir aussi, du même auteur, *The Fylfot and Swastika*, dans Archæologia, t. XLVIII, pl. XXI.

il servit à représenter les vapeurs et les nuages qui recèlent les eaux dans leurs flancs ondulés. C'est même la meilleure combinaison qu'on ait trouvée jusqu'ici, dans les arts plastiques, pour figurer en quelques traits la ligne du ciel. De là à l'idée de fécondité et de génération, le passage est aisé.

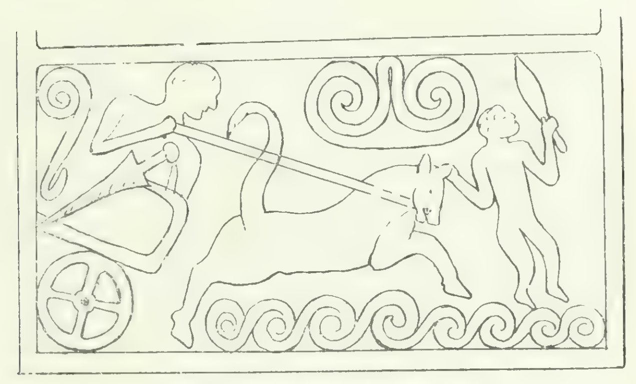


Fig. 7. — Stèle funéraire de Mycènes.
(Schliemann, *Mycenae*, fig. 140.)

Dans le même ordre, je signalerai une des stèles que Schliemann a exhumées à Mycènes. On y observe un guerrier dans un char traîné par un cheval, que précède un éclaireur muni d'un glaive. Au bas, une ligne de spirales enroulées représente soit de l'eau courante, soit une bande de nuages. A droite, au-dessus du cheval, un curieux emblème, isolé dans le champ, fait songer à certains *triçûlas* de l'Inde (1) et pourrait bien être, comme

(1) Voir *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique,* 3e sér., t. XVI, pp 623 et suiv. — William Simpson a déjà signalé la ressemblance de certaines représentations helléniques de la foudre avec des triçûlas de l'Inde. (*Journal of the Royal Asiatic Society*, 1890, t. XXII (nouv. sér.), p. 306.)

ces derniers, un trident déformé. Je suis tenté d'y voir un emblème de la foudre, formé d'une flamme entre deux



Fig. 8. — Foudre sur une monnaie d'Élide (Ve siècle av. J.-C.).

flocons de fumée ou de nuages. Dans l'angle de gauche s'observe un signe en S, dont l'enroulement inférieur a été gêné par le manque d'espace. Schliemann se demande si ce ne serait pas un *lituus* ou bâton augural (1). Mais on ne s'expliquerait guère la présence d'un pareil instrument et rien ne prouve, du reste, qu'il ait existé chez les Grecs de Mycènes. Je trouve beaucoup plus simple d'y voir le symbole des pluies qui accompagnent la foudre.

Nous aurions donc ici la même association d'images que dans la statuette du Châtelet. Je ne sais si le guerrier du char représente le personnage d'un défunt, mais la javeline qu'il tient en main, ou qu'il porte peut-être à un ceinturon, rappelle, avec la boule qui termine le manche, les reproductions de la *falaria incendiaria*, variété bien connue du foudre classique (2). Il n'est pas jusqu'à la rouelle qui ne figure dans le tableau, comme roue de char.

---

(1) Schliemann, *Mycenae*. Londres, 1878, p. 85.

(2) Cf. la figure dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités classiques*, au mot *Fulmen*.

Préfère-t-on prendre pour un symbole phallique le pseudo-*triçûla* que je crois être, sur cette stèle, une représentation figurée de la foudre? Alors on pourrait soutenir que, de son côté, la double spirale symbolise le principe femelle. Mais j'estime que ce ne serait là, encore une fois, qu'une signification dérivée, et, du reste, la juxtaposition des deux symboles ne ferait que nous ramener plus directement encore à l'idée de fécondité et de génération.

C'est un indice significatif que le symbole de la double spirale, en même temps qu'il accompagne le dieu de la foudre, s'associe fréquemment aux déesses du panthéon gallo-romain qui favorisent la fécondité et la vie : Démèter ou Æracura, Lucine, la Vénus celtique, les Mères, etc.

Un édicule en terre cuite conservé au Musée de Douai renferme, dans une niche, une divinité nue qui se presse le sein pour en faire jaillir le lait. L'archivolte est ornée de seize S parallèles, affrontés deux à deux, et le même signe est reproduit sur la coiffure de la déesse (1). D'autres images de divinités féminines le portent sur leur diadème. Enfin, une petite idole thrace, au Musée de Vienne, est décorée d'un ∽ placé au centre d'un triangle qui marque l'emplacement de la vulve, de la même façon que certaines déesses de l'âge mycénien exhibent la croix gammée (2). — C'est bien là le signe par excellence de la « dame de l'arbre de vie », ou plutôt des héritières et des parentes de la « mère primordiale », que les populations

---

(1) E. Flouest, *Deux stèles de Laraire,* pl. XVII.

(2) S. Reinach, *Les déesses nues,* p. 15, fig. 3. — Schliemann, *Ilios,* Paris, 1885, fig. 226, et *Troja* (éd. anglaise), fig. 101.

de la Mésopotamie et de l'Asie mineure imploraient pour obtenir « le salut et la vie » (1).

En troisième lieu, le signe en S s'observe sur des monuments funéraires, et l'on ne peut s'en étonner, quand on réfléchit que l'eau a toujours été mise en rapport avec les idées non seulement de fécondité et de vie terrestre, mais encore de renaissance et de vie future.



Fig. 9. — Urne funéraire de Corneto.
(*Bull. de la Soc. des antiquaires*, 1884, p. 114.)

Le baptême, comme l'orage, est une ré-génération. Dans l'idéal chrétien des premiers siècles, l'image du bonheur posthume s'associe à l'idée d'eaux pures et rafraichissantes. « *Refrigera* (pour *refrigeris*) *cum spiritis* », dit une épitaphe des catacombes, précédée d'un chrisme où une des barres transversales prend la forme d'une spirale double (2). — *Da refrigerium*, — *Ibi Deus refrigerit*, — *Anima dulcis in refrigerio*, — « Rafraichis-toi bien »,

(1) *Revue de l'histoire des Religions*, 1889, t. XX, p. 139

(2) Rossi, *Inscriptiones christianae*. Roma, 1857-1861, p. 24.

ΕΥ ΡΕΦΡΙΓΕΡΙ, sont, du reste, des formules qui abondent dans la naïve épigraphie de la Rome souterraine.

Il n'est donc pas étonnant que l'introduction de la religion nouvelle ait laissé au signe en S son ancienne valeur symbolique, surtout dans une région où il était aussi répandu qu'en Gaule. Y jouit-il, comme le soutient Flouest, d'une faveur suffisante pour marcher de pair, pendant quelque temps, avec la croix du Christ (1)? C'est évidemment de l'exagération. Néanmoins, ce qui est certain, c'est qu'il se maintint sur des lampes, des bijoux, des pierres tombales, à côté d'images chrétiennes et même de symboles eucharistiques. Dans un médaillon en or, de style byzantin, trouvé à Konieh, l'ancien Iconium, il alterne douze fois avec les bustes nimbés de la Vierge et des Apôtres; tandis qu'au sommet l'image du Christ se montre entre deux triscèles dont la parenté avec la double spirale ne peut être révoquée en doute (2). Il est possible qu'à l'instar du triscèle et de la croix gammée, il ait fini par perdre sa signification spéciale, pour garder simplement un caractère de talisman et d'amulette; mais ici, sur le peigne de saint Loup, — comme antérieurement sur l'urne funéraire de Corneto et peut-être dans la stèle de Mycènes, — il concourt à symboliser l'espoir qui a soutenu la majorité des hommes depuis d'innombrables siècles et qui guidait le vieil évêque de Sens, quand il se peignait liturgiquement : l'aspiration à la vie éternelle, dans la société des êtres divins, sous la fraîche ramure de l'arbre céleste.

---

(1) Flouest, *Deux stèles de Laraire*, p. 91.

(2) *Bulletin de la Société des antiquaires de France,* 1883, p. 126.

La fondation Nobel et les institutions auxiliaires qu'elle comporte. Projet d'érection d'un Institut Nobel de la Paix; par M. le chevalier Descamps, membre de l'Académie.

L'Académie royale a reçu aujourd'hui, par la voie officielle, une brochure ayant pour titre : *Fondation Nobel. — Statuts et Règlements*. Ce document, d'un haut intérêt, nous fait saisir l'importance et le nombre des questions soulevées par le testament du grand donateur norvégien. Quelques-unes de ces questions ne sont pas encore définitivement résolues. L'une d'elles est de nature à intéresser la Classe des sciences sociales et politiques de notre Académie. Je vais essayer de la rencontrer en donnant à mes idées la forme la plus précise et la plus pratique. C'est à ce titre que j'esquisserai un projet de règlement organique d'un Institut Nobel de la Paix.

Je voudrais que ce grain de sénevé fût semé dans la belle et bonne terre norvégienne, et je souhaiterais qu'il devînt un grand arbre, s'il porte en lui le germe d'heureux fruits pour le bien de l'humanité et pour le rapprochement fraternel des peuples.

Avant-projet de règlement organique d'un Institut Nobel de la Paix.

Article premier.

En vue d'honorer la mémoire d'Alfred Nobel, de préparer et de seconder la collation des Prix de la Paix institués par lui, et de poursuivre la réalisation de ses magnanimes desseins, il est érigé, à Christiania, en application du § 11 du Statut de la fondation, sur l'initiative de la première Commission collatrice nommée par le Storting, un Institut Nobel de la Paix.

Art. 2.

Le Roi et le Storting sont Hauts Protecteurs de l'Institut.

Art. 3.

L'Institut a pour fonction immédiate et spéciale de concourir à l'accomplissement de la tâche dévolue chaque année à la Commission élue par le Storting pour attribuer le Grand Prix Nobel de la Paix.

Il a pour mission ultérieure et générale de consacrer son activité à l'organisation et au développement d'œuvres ou d'institutions de nature à assurer le progrès de la justice et de la fraternité entre les peuples et à cimenter leur union dans la Paix.

Art. 4.

Un fonds de première dotation de 300,000 couronnes est affecté, conformément à l'article 4 des dispositions transitoires du Statut, aux frais d'organisation de l'Institut et aux charges assumées par lui.

Un fonds de prévision, constitué en vertu du § 13 du Statut, est ménagé à l'Institut en vue des mêmes fins.

Un fonds spécial peut être créé, conformément au § 5 du Statut, pour servir éventuellement à la même destination.

Art. 5.

L'Institut se compose de vingt membres, dont douze membres de nationalité norvégienne et huit membres appartenant à d'autres nationalités.

La nomination des douze premiers membres norvégiens est faite directement, pour moitié par le Roi et pour moitié par le Storting.

Les membres ainsi désignés nomment les huit autres membres, en répartissant, autant que possible, leur choix entre autant d'États différents.

L'Institut se recrute ultérieurement par cooptation.

Art. 6.

L'Institut choisit parmi ses membres un Président, un Vice-Président et un Secrétaire général.

Ces trois membres forment le Bureau de l'Institut.

Ils sont nommés pour le terme de six ans. Ils ne sont pas immédiatement rééligibles, sauf le Secrétaire général.

Leur élection a lieu dans le courant du mois d'octobre. Ils entrent en fonction à dater du 1er novembre.

Art. 7.

Le Bureau de l'Institut pourvoit à la gestion des affaires administratives, à la préparation des résolutions à soumettre à l'Institut et aux mesures urgentes que l'intérêt de la corporation peut réclamer.

Il nomme et révoque le personnel salarié de l'Institut.

Il fonctionne comme Comité des finances et se met en rapport à cet effet avec l'Administration de la fondation. Il règle avec elle tout ce qui concerne les intérêts financiers de l'Institut dans leur rapport avec la gestion du fonds Nobel et sa répartition.

Art. 8.

Le Secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances de l'Institut et du Bureau, de la correspondance pour le service ordinaire, de la surveillance des publications, de la direction du personnel salarié et de l'exécution des décisions de l'Institut et du Bureau, sauf le cas où il y a été pourvu autrement.

Il a la garde du sceau et des archives.

Il fait chaque année, dans une séance solennelle et publique de l'Institut, un rapport sur les travaux de la Compagnie.

Il remplit les fonctions de trésorier, à moins que le Bureau n'y pourvoie autrement.

Art. 9.

Le titre d'associé peut être conféré par l'Institut, sans distinction de nationalité, à des personnes qui ont collaboré d'une manière éminente à son œuvre.

Les associés ne participent pas aux délibérations de l'Institut.

Ils reçoivent ses publications.

Art. 10.

Pour l'accomplissement de la mission spéciale qui lui incombe dans l'ordre des travaux préparatoires à la collation des Prix Nobel de la Paix, l'Institut nomme annuellement deux de ses membres qui forment avec le bureau en exercice un Comité Nobel.

Il désigne en même temps deux suppléants pour remplacer éventuellement les membres du Comité empêchés.

Ces élections ont lieu dans le courant du mois d'octobre. Le Comité entre en fonctions à dater du 1er novembre. Il nomme à sa première réunion, son Président et un Rapporteur général.

Le Secrétaire général de l'Institut est spécialement chargé de donner en temps utile la plus large publicité aux conditions du concours.

Toutes les présentations de concurrents au Prix de l'année courante doivent être adressées au Comité Nobel dans les trois mois à compter du 1er novembre. La liste des présentations est close le 1er février de l'année qui suit l'année du concours.

Le Comité Nobel a pour première tâche de vérifier la régularité des présentations quant à leur forme. Pour être régulières en la forme, les présentations doivent réunir les conditions suivantes :

1° Elles doivent être faites par personnes autorisées. Sont seules autorisées à faire des présentations les catégories de personnes suivantes :

a) Les membres du Conseil interparlementaire;

b) Les membres et associés de l'Institut Nobel de la Paix;

c) Les membres et associés de l'Institut de Droit international;

d) Les professeurs de droit international dans les universités;

e) Les présidents ou directeurs des sections juridiques, morales ou politiques des grandes académies nationales dans les divers pays;

f) Les personnes et les associations à qui l'Institut juge bon, à raison de leur compétence, d'adresser une invitation à cet effet;

2° Les présentations doivent être adressées au Comité en temps utile, c'est-à-dire dans la période de trois mois qui s'étend entre le 1er novembre de l'année du concours et le 1er février de l'année suivante;

3° Les présentations doivent être formulées par écrit, rédigées dans une des langues scandinaves ou dans une autre langue de facile accès pour le Comité, telle que le français, l'anglais, l'allemand ou le latin; elles doivent être motivées et accompagnées des documents sur lesquels elles se fondent;

4° Les présentations doivent concerner une personne vivante ou une institution existante, tout au moins à la date de la présentation;

5° Les titres allégués, s'il s'agit d'écrits, doivent consister dans des œuvres publiées par la presse et composées dans une langue reconnue accessible aux membres du Comité, ou tout au moins à une partie de ces membres, sans difficultés extraordinaires ou frais considérables.

Après avoir vérifié la régularité des présentations quant à leur forme, le Comité Nobel a pour seconde

tâche de rechercher le mérite quant au fond des présentations régulièrement faites.

A cet effet, il prend en considération, non seulement les travaux matériellement accomplis au cours de l'année du concours, mais les travaux représentant les résultats les plus récents de l'activité déployée dans le domaine visé par le testateur, et même les travaux plus anciens en tant que leur importance se serait récemment révélée.

Il s'attache à apprécier la valeur propre et comparée de ces travaux dans leur rapport avec l'objet du concours, en adoptant pour règle qu'une œuvre ne peut être primée que dans le cas où son importance considérable et prépondérante éclate à la lumière de l'expérience ou se révèle à un examen compétent.

Il formule son opinion sur le point de savoir si le prix peut être attribué et signale en tout cas, par ordre de mérite et en nombre double des œuvres qui pourraient être récompensées en cas de partage du Prix, les travaux qu'il estime les plus remarquables.

Le Comité n'a qualité pour se prononcer sur ces points divers que si trois au moins de ses membres sont présents. Le vote a lieu à scrutin découvert. En cas de partage égal des suffrages, la voix du Président est prépondérante.

Le travail du Comité et ses résultats doivent être tenus strictement secrets.

Le Comité charge son Rapporteur général de communiquer ses conclusions à la Commission de collation, avec toutes les observations qu'il juge utiles de lui soumettre, avec toutes les pièces à l'appui et avec la collection classée des documents et renseignements qu'il a dépouillés.

Les résultats du travail du Comité doivent être pré-

sentés à la Commission de collation dans les quatre mois de la clôture de la liste de présentation, c'est-à-dire avant le 1er juin.

La Commission de collation dispose à son tour d'une période de quatre mois à dater du 1er juin pour contrôler le travail du Comité Nobel et pour procéder à un examen définitif. Le Rapporteur général demeure durant ce temps à la disposition de la Commission. Celle-ci peut lui demander des rapports supplémentaires. Il assiste, sur la demande de la Commission, aux séances qu'elle tient, sans pouvoir être présent toutefois à la séance dans laquelle la Commission se prononce définitivement sur l'attribution du Prix.

La Commission de collation décide de cette attribution conformément aux règles établies par le Statut et le Règlement d'ordre adopté par elle à cet effet.

Elle notifie sa décision avant le 1er octobre à l'Institut.

La proclamation du résultat a lieu à Christiania dans une séance publique antérieure à la réunion générale de la Fondation, prévue par le § 9 du Statut.

Le lauréat est tenu, à moins d'empêchement, de faire à Christiania, dans les six mois qui suivront la réunion générale précitée, une conférence publique ayant pour sujet le travail couronné.

Art. 11.

En vue de l'accomplissement de la mission générale assumée par lui, l'Institut consacre son activité à l'organisation et au développement de deux séries principales de travaux, répartis dans les deux sections suivantes :

Section des Hautes Études;

Section des Parères ou Avis.

L'Institut constitue dans son sein, s'il le juge utile, deux comités correspondant à ces sections, en vue de diriger leur fonctionnement et de proposer à l'Institut les mesures les plus favorables à leur développement. Sauf usage d'un tel pouvoir, le Bureau remplit cette mission d'initiative et de direction.

Art. 12.

La Section des Hautes Études comprend en premier lieu l'organisation d'un Haut Enseignement du droit des gens en harmonie avec les vues élevées du Donateur.

A cet effet, il est fondé, par les soins de l'Institut, à l'Université de Christiania, une chaire internationale de droit des gens, où chaque année un jurisconsulte de renom est appelé à donner une série de dix conférences au moins sur la question de la Paix internationale ou sur une question du droit des gens en connexion avec elle.

Le programme de ces conférences est communiqué au Bureau de l'Institut. Celui-ci détermine les langues dont l'emploi est autorisé.

L'auteur des conférences doit s'engager à traiter le même sujet, en une série semblable de leçons, dans une autre université de son choix.

Les conférences de Christiania, publiées dans la langue où elles ont été données, avec traduction, s'il y a lieu, dans une des langues les plus répandues, forment la première partie d'un Recueil sérié publié par l'Institut sous ce titre : *Bibliothèque Nobel pour le progrès du droit international.*

ART. 13.

La Section des Hautes Études comprend, d'autre part, la composition régulièrement poursuivie d'une série de mémoires pour le progrès du droit des gens.

A cet effet, l'Institut demande à des jurisconsultes de renom qu'il estime particulièrement compétents, sans distinction de nationalité, de lui fournir, individuellement ou collectivement, un mémoire sur telle question d'une importance considérable pour le progrès du droit international.

L'Institut peut spécialement provoquer une série de travaux sur la codification de diverses parties de ce droit.

Ces mémoires sont publiés par l'Institut et forment la seconde partie du Recueil sérié ayant pour titre : *Bibliothèque Nobel pour le progrès du droit international.*

ART. 14.

La Section des Parères comprend l'organisation et les développements à donner à l'institution de parères internationaux, appliquée principalement à des cas douteux ou controversés du droit ou de la politique dont l'élucidation importe à la bonne entente internationale.

Lorsque l'Institut, dans un intérêt élevé de pacification et à titre de libre recherche, estime qu'il y a lieu de soumettre une cause déterminée à l'examen parérial, il désigne, dans les conditions qu'il juge les meilleures au point de vue de la compétence et de l'impartialité, dans son sein ou au dehors sans limitation de choix, un Conseil de parère composé de trois membres au moins qui

acceptent de donner, sous une forme collective ou conjointe, leur avis écrit et motivé sur le cas qui leur est déféré.

L'Institut siégeant en assemblée générale peut extraordinairement se constituer lui-même en Conseil de parère.

Les avis formulés dans ces conditions ont exclusivement le caractère d'une enquête consciencieuse et d'une contribution loyale apportée à l'aplanissement d'une difficulté internationale, par l'expression d'une opinion librement demandée et amicalement émise.

En vue de donner à ses parères une autorité morale plus grande, l'Institut peut combiner son action dans cet ordre avec celle de l'Institut de Droit international.

Il a la faculté, dans la mesure où il le juge utile, d'étendre le régime des parères à des cas importants du droit international public ou privé, dont il serait saisi par une demande des parties, et à des causes d'une importance exceptionnelle.

L'Institut s'attache, par la sagesse pratique de ses efforts dans cet ordre et par l'importance de leurs résultats, à mettre en relief les bienfaits, spécialement pour les États, du recours à la procédure parériale dans les causes où il ne serait pas jugé possible ou expédient de recourir à la procédure arbitrale.

Les parères émis par l'Institut ou par les Conseils établis par lui forment la troisième partie du Recueil intitulé : *Bibliothèque Nobel pour le progrès du droit des gens*. Ils sont publiés sous ce titre spécial : *Causes du droit des gens soumises à parère par l'Institut international de la Paix.*

ART. 15.

Indépendamment de la publication de la Bibliothèque Nobel pour le progrès du droit des gens, l'Institut, dans la mesure des ressources qui seraient disponibles, peut entreprendre, seul ou en collaboration, selon la nature du travail, la publication simultanée ou successive de Recueils d'une haute utilité internationale, et spécialement des suivants :

I. Un recueil général et vraiment international des traités, présentant pour chaque année, dans ces éléments publics, l'ensemble du droit conventionnel intervenu entre les divers États civilisés ;

II. Un recueil général de jurisprudence arbitrale internationale dont la nécessité s'impose à raison de la multiplication des arbitrages et de l'institution d'une Cour arbitrale permanente ;

III. Une bibliographie générale méthodique et analytique du droit international et des sciences auxiliaires de ce droit, comprenant, pour chaque année, l'indication complète des ouvrages et des articles de revue publiés sur cette branche du droit.

En vue de la publication de ces divers recueils, l'Institut peut combiner son action avec celle d'organes existants particulièrement aptes à une collaboration effective, et spécialement de l'Institut de Droit international pour le Recueil des traités, du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage pour le Recueil de jurisprudence arbitrale, et de l'Office international de bibliographie, pour le Recueil bibliographique.

Art. 16.

L'Institut peut, dans la même mesure de ses ressources éventuellement disponibles, instituer des concours spéciaux avec prix concernant telle question particulière de droit des gens ou de politique internationale présentant un haut intérêt d'actualité, ou sur la composition de tel ouvrage d'éducation destiné à développer dans l'âme des générations nouvelles, avec un amour éclairé de la Patrie, le sentiment et l'esprit de fraternité internationale.

Art. 17.

L'Institut peut subsidier une feuille périodique exclusivement consacrée à relater et à apprécier les faits mémorables du mouvement mondial en faveur de la paix.

Art. 18.

L'Institut publie un Annuaire contenant le compte rendu de ses séances et de ses travaux destinés à la publicité.

Art. 19.

Chaque année, l'Institut procède, d'après les indications fournies par le Bureau, à l'aménagement des ressources dont il dispose et dont l'emploi est en prévision. La répartition a lieu en ordre principal par section de travaux, après détermination de la somme nécessaire au fonctionnement général de l'Institut.

L'Institut règle ensuite la distribution des fonds qu'il estime devoir affecter à des allocations d'ordre secondaire ou à une réserve.

Art. 20.

L'Institut détermine par un règlement d'ordre intérieur le mode suivant lequel il exerce ses attributions, et prend, dans des Règlements spéciaux, toutes les dispositions relatives à l'exécution du présent Règlement organique. Il règle de même toutes les questions concernant les émoluments, indemnités et jetons de présence à accorder.

Art. 21.

Le présent Règlement organique ne peut être modifié qu'à la majorité des deux tiers des membres qui composent l'Institut et moyennant l'approbation des autorités qui l'ont originairement approuvé.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 11 octobre 1900.

M. Alfr. Cluysenaar, directeur.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Éd. Fétis, *vice-directeur ;* F.-A. Gevaert, G. Guffens, Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gust. Biot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Jos. Stallaert, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, A. Hennebicq, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, Van Ysendyck, C. Meunier, *membres ;* Flor. van Duyse, Ém. Mathieu, G. Bordiau et L. Solvay, *correspondants.*

M. Maquet fait exprimer ses regrets de ce qu'une indisposition l'empêche d'assister à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. Jos. Évrard, prix de Rome pour l'architecture, en 1899, soumet, comme résultat de sa première année d'études, quatre feuilles de détails au quart d'exécution du Panthéon de Rome. — Renvoi à la Section d'architecture.

— M. Boncquet, prix de Rome pour la sculpture, en 1897, soumet ses rapports de voyage en Angleterre, du

1er mai au 1er août 1900. — Renvoi à la Section de sculpture et à M. Marchal.

— Il est fait hommage des ouvrages suivants :

1° *Deux nouveaux autographes de Rubens;* par Henri Hymans;

2° *Quelques observations sur trois médaillons attribués à Quentin Metsys;* par Edw. Van Even.

— Remerciements.

— M. Maeterlinck, directeur du musée de peinture à Gand, soumet à la Classe une notice sur une sculpture votive tournaisienne inconnue (XVe siècle). — Commissaires : MM. Rooses, Solvay et Hymans.

RÉSULTATS DU CONCOURS ANNUEL POUR 1900.

—

ART APPLIQUÉ.

Musique.

Huit partitions ont été reçues pour le sujet suivant :

On demande, au choix du concurrent, un concerto pour violon et orchestre ou un concerto pour piano et orchestre.

Nos 1. Devise : *Volonté.*
2. — *Spes.*
3. — *De la musique avant toute chose…* (Verlaine.)
4. — *Fais ce que dois, advienne que pourra.*
5. — *Ut queant laxis.*
Resonare fibris.

Nos 6. Devise : *Art long, vie courte.*
7. Billet cacheté sans devise.
8. Devise : *La vie est un nuage qui paraît, passe, fuit et disparaît.*

ARCHITECTURE.

Trois projets ont été reçus en réponse au sujet suivant :

On demande un projet d'entrée monumentale pour arsenal de guerre d'une ville fortifiée de premier ordre.

Nos 1. Marque distinctive : *Coupe d'un piédestal dans un cercle.*
2. — *Un point dans un cercle.*
3. Devise : *Vulcanus.*

Le jugement pour ces sujets ainsi que pour les sujets littéraires, aura lieu dans une prochaine séance.

RAPPORTS.

Il est donné lecture des appréciations suivantes :

1° De MM. De Groot, Meunier et Marchal sur l'envoi-copie réglementaire (buste en marbre de Junius Brutus), soumis par M. Victor De Haen, comme résultat, d'après l'article 15 du règlement des grands concours, de sa deuxième année d'études à Rome. — Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture ;

2° De MM. Huberti, Mathieu et van Duyse sur le pre-

mier rapport réglementaire (séjour à Paris) de M. Rasse, grand prix de composition musicale en 1899. — Même décision.

— Sur la demande de la Société historique et archéologique de Tournai, la Classe s'associe à la lettre que cette institution a adressée, le 14 août dernier, à MM. les Ministres de la Justice, de l'Agriculture (ayant dans ses attributions les beaux-arts), des Chemins de fer, etc., ainsi qu'à l'Administration communale de Tournai, pour solliciter le dégagement et la restauration de la cathédrale de cette ville.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Goblet d'Alviella (*Comte*). La représentation proportionnelle en Belgique. Histoire d'une réforme. Bruxelles, 1900; in-8° (XI-171 p.).

Monchamp (*Georges*). L'écrit d'Algerus sur la dignité de l'église liégeoise identifié avec l'appendice du *Liber officiorum ecclesiae Leodensis*. In-8° (23 p.).

Even (*Édouard Van*). Quelques observations sur trois médaillons attribués à Quentin Metsys. Bruxelles, 1900; extr. in-8° (8 p.).

Hymans (*H.*). Deux nouveaux autographes de Rubens. Bruxelles, 1900; extr. in-8° (11 p.).

De Potter (*Fr.*) et *van Duyse* (*Flor.*). De rederijkkamers in Nederland. Hun invloed op letterkundig, politiek en zedelijk gebied, door Prudens van Duyse, deel I. Gand, 1900; in-8°.

Gilbert (*Eugène*). Le roman en France, pendant le XIXe siècle, 3e édition. Paris, 1897; in-18 (473 p.).

Gilbert (*Eugène*). En marge de quelques pages : Impressions de lecture. Préface par le vicomte de Spoelbergh de Lovenjoul. Paris, 1900 ; in-18 (xi-499 p.).

Kayser (*Simon*). L'art oratoire, le style et la langue d'Hypéride. (Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique.) Louvain, 1900; in-8° (131 p.).

Matthieu (*Ernest*). Le chapitre de Sainte-Waudru à Mons et les belles-lettres. Soignies, 1900; in-8° (6 p.).

Du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil (*Comte*). Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et la famille d'Aymeries, dite d'Aumerie. Tournai, 1900; in-4° (284 p.).

Dupont (*Henri*). Les impôts communaux en Belgique. Traité théorique et pratique. Principes généraux. Législation. Jurisprudence. Liége, 1900 ; in-8° (xxxii-744 p.).

Mercator (*Gérard*). Carte de l'Europe de 1572. Reproduction phototypée du seul exemplaire connu, conservé à la Bibliothèque grand-ducale de Saxe-Weimar ; 16 feuilles.

Du Caju (*Marie*). De l'éducation de la prévoyance. Propagande par l'école. Mutualité scolaire, 3e édition. Nivelles, 1900; in-8° (29 p.).

— Wet van den 10n Mei 1900 nopens de ouderdomspensioenen, eenvoudig uitgelegd. Gand, 1900 ; extr. in-8° (32 p.).

Conseils provinciaux. Exposé de la situation administrative des provinces en 1899.

Roulers. *Loquela*, tijdschrift voor taalwetenschap, 1890-1895 ; 6 cahiers pet. in-4°.

Bruxelles. *Ministère des Affaires Étrangères*. Catalogue de la Bibliothèque, tome III, 2de partie, 1900.

Gand. *Kon. Vlaamsche Academie*. De rederijkkamers in Nederland. Hun invloed op letterkundig, politiek en zedelijk gebied, door Prudens van Duyse, eerste deel. Uitgegeven door Fr. De Potter en Fl. van Duyse, 1900.

Fédération archéologique et historique de Belgique. Con-

grès d'Enghien, 1898. Compte rendu publié par Ernest Matthieu, fascicules I et II, 1900.

BRUXELLES. *Ministère de l'Industrie et du Travail.* Annuaire de la législation du travail, 1899.

— Les industries à domicile en Belgique, volume II, 1900.

ALLEMAGNE.

Pampert (*Karl*). Universalgeld aus Grundlage des metrischen Gewichtes und des Monometallismus, vorzüglich der Silberwährung. Ruckerlberg, 1900; in-8° (56 p.).

STUTTGART. *K. statistisches Landesamt.* Jahrbücher für Statistik, 1899, II.

AMÉRIQUE.

Arreguine (*Victor*). Estudios sociales. Buenos-Ayres, 1899; in-12 (218 p.).

BUENOS-AYRES. Annuaire statistique de la ville, 9e année, 1899.

WASHINGTON. *U. S. Department of Agriculture.* Yearbook, 1899.

FRANCE.

Hübner (*E.*). Inscriptions latines d'Espagne, IV. Paris, 1900; extr. in-8° (12 p.).

Nadaillac (*le marquis de*). L'art préhistorique. Paris, 1900; extr. in-8° (36 p.).

— Les Chinois. Paris, 1900; extr. in-8° (19 p.).

REIMS. *Académie nationale.* Travaux, volumes CII, CIII, CIV; 1896-1898.

NANCY. *Académie de Stanislas.* Mémoires, 1899-1900.

Grande-Bretagne et Colonies britanniques.

Tagore (le Raja Sir Sourindro Mohun). Our indian horse; or a few notes on the animal. Calcutta, 1899; in-16° (19 p.).

— Abhra, or a few notes on Talc, compiled and translated into english, from various sanskrit works. Calcutta, 1899; in-8° (28 p.).

Coghlan (T.-A.). The wealth and progress of New South Wales, 1898-1899.

—

Italie.

Billia (L.-M.). Ernesto Naville ed il libera arbitrio. Turin, 1900; in-8° (18 p.).

— L'essere e la conoscenza. Turin, 1900; in-8° (14 p.).

Pascal (Carlo). L'incendio di Roma e i primi cristiani. Milan, 1900; in-8° (20 p.).

— Studi sugli scrittori latini. Turin, 1900; in-8° (146 p.).

Perez (Giov.-B.). La provincia di Verona ed i suoi vini. Cenni, informazioni ed analisi. Vérone, 1900; in-8° (36 p.).

Nicolis (Enrico). Marmi, pietre e terre coloranti. Vérone, 1900; in-8° (64 p.).

—

Pays divers.

Petrovitch (Nicolas-S.). Essai de bibliographie française sur les Serbes et les Croates, 1544-1900. Belgrade, 1900; in-8° (xiv-314 p.).

—

Sturdza (*Démètre-A.*). Charles Ier, roi de Roumanie. Chronique. — Actes. — Documents, tome Ier. 1866-1875. Bucarest, 1899 ; in-4° (xxxvii-1024 p., portrait).

Petrescu (*Genadius*), *Sturdza* (*Démètre*) et *Colescu-Vartic* (*C.*). Actes et documents relatifs à l'histoire de la régénération de la Roumanie, tomes II-VII. Bucarest, 1889-1896 ; 7 vol. in-8°.

Sundbarg. La Suède, son peuple et son industrie. Exposé historique et statistique. Stockholm, 1900 ; vol. in-8°. (ix-528 p.).

From (*V.*). Les sociétés de patronage du Danemark. Exposé communiqué par M. J.-M. Bing, délégué officiel des sociétés de patronage. Copenhague, 1900 ; in-8° (23 p.).

Christiania. *Université royale.* La Norwège. Ouvrage publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, 1900; gr. in-8°.

Le Caire. *Comité de conservation des monuments de l'art arabe.* Procès-verbaux et rapports, 14e et 15e fascicules, 1897-1898.

Stockholm. *Académie royale des sciences.* Briefe von Johannes Müller an Anders Retzius, von dem Jahre 1830 bis 1857. 1900 ; in-4°.

—

Liste des ouvrages déposés dans la Bibliothèque de l'Académie par la Commission royale d'histoire.

Gand. *Société d'histoire et d'archéologie.* Bulletin, huitième année, nos 1 et 4, 1900. — Inventaire archéologique, fascicule XV.

Tournai. *Société historique et littéraire.* Annales, nouvelle série, IV. Table méthodique des matières contenues dans la première série des publications, 1845-1895 (F. Desmons), 1900.

Stuttgart. *Kön. Staatsarchiv. Wirtembergischer Urkundenbuch*, Band VII, 1900; in-4°.

Bonn. *Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde.* Publikationen, XIII, XV, XVI, XIX, 4 volumes avec trois cartes in-plano.

— Preisschriften der Mevissen-Stiftung : I. Entwicklung der kommunalen Verfassung und Verwaltung der Stadt Köln, bis zum Jahre 1396. 1898; in-8°.

Cologne. *Stadtarchiv.* Mittheilungen, Hefte 27-29; 1896-1899.

Baltimore. *Jewish historical Society.* Publications, n° 7, 1899.

Madrid. *R. Accademia de la historia.* Boletin, XXXVI, 4, 1900.

Paris. *Ministère de l'Instruction publique.* Bibliographie des travaux historiques et archéologiques (R. de Lasteyrie), tome III, 2, 1899; in-4°.

Lettres de Catherine de Médicis, tome VII, 1899; in-4°.

Saint-Omer. *Société des Antiquaires de la Morinie.* Bulletin historique, livraisons 191 et 192, 1899-1900. — Les chartes de Saint-Bertin, IV, 3e fascicule.

Luxembourg. *Verein für Geschichte, Litteratur und Kunst.* Ons Hémecht, Jahrgang IV, V, VI, 1-3, 1898-1900.

Lund. *Statsvetenskaplig Tidskrift*, 3. Arg. 1900, n° 1.

Stockholm. *Lorenska Stiftelsen.* Skrifter, nos 16, 17.

— *Ekonomisk Tidskrift*, 1900, 1-4.

Upsal. *Urkunder rörande Stockholms Historia;* I. Stockholms Stads Privilegiebref, 1423-1700.

— *Kongl. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet*, Band III og VI.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1900. — N° 11.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 5 novembre 1900.

M. Ch. Mesdach de ter Kiele, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Paul Fredericq, *vice-directeur;* S. Bormans, J. Stecher, T.-J. Lamy, G. Tiberghien,

L. Vanderkindere, le comte Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, Ad. Prins, J. Vuylsteke, A. Giron, le baron de Chestret de Haneffe, God. Kurth, H. Denis, G. Monchamp, Paul Thomas, Ernest Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Polydore de Paepe, C. De Smedt, Alph. Willems, *membres ;* J.-C. Vollgraff, *associé ;* Jules Leclercq, M. Wilmotte, H. Pirenne, Ern. Gossart, D. Mercier et J. Lameere, *correspondants.*

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification de la mort du Dr Friedrich Max Muller, professeur à l'Université d'Oxford, né à Dessau (Anhalt), le 6 décembre 1823, mort à Oxford, le 26 octobre dernier.

Elle décide l'impression au *Bulletin* d'une note sur Max Müller par M. le comte Goblet d'Alviella.

— Sur le désir que lui exprime le Comité Nobel de littérature de l'Académie suédoise, la Classe des lettres et des sciences morales et politiques a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés, que le droit de présenter des candidats pour le prix de littérature est aussi dévolu aux membres des sections littéraires des Académies autres que l'Académie française et l'Académie espagnole ; il est également dévolu aux membres des Institutions et Sociétés littéraires analogues aux Académies suédoises et aux professeurs d'esthétique, de littérature et d'histoire des Universités.

Les propositions motivées doivent être envoyées sous pli cacheté, avant le 1er février de chaque année, au Comité Nobel, pour la littérature, à Stockholm.

— Le Comité organisateur du Congrès international des sciences historiques annonce qu'il tiendra sa première session à Rome, au printemps de l'année 1902.

— Hommages d'ouvrages :

1° a) *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes, publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*, tome IV ; b) *Les sources des* Palmblätter *de Herder et de Liebeskind ;* par Victor Chauvin (présenté par M. Stecher, avec une note qui figure ci-après) ;

2° *Études d'histoire et d'économie politique ;* traduction, par Alfred Hansay, du recueil publié par Karl Bücher sous le titre : *Die Entstehung der Volkswirthschaft* (présenté par M. Pirenne, avec une note qui figure ci-après) ;

3° *Un séjour dans l'île de Ceylan ;* par Jules Leclercq ;

4° *Deux versions grecques inédites de la Vie de Paul de Thèbes,* publiées, avec une introduction, par J. Bidez (présenté par M. Thomas, avec une note qui figure ci-après) ;

5° *De Socialisten,* deel VI ; par H. Quack, associé de l'Académie, à Amsterdam ;

6° *L'éducation générale et la formation de l'esprit moderne ;* par Ad. Prins ;

7° *Opuscules historiques sur la ville de Charleroi,* tome III ; par D.-A. Van Bastelaer ;

8° *La publicité des débats criminels. Discours à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Liége, en octobre 1900 ;* par Alfred Faider ;

9° a) *Nicolas Chavre, officier monétaire de Jeanne et Wenceslas;* b) *Découverte d'un four à tuiles de l'époque belgo-romaine;* c) *Jetons de Jean Gelucwys (1478-1481);* par Georges Cumont;

10° *Une alliance néerlando-belge;* traduit du hollandais de F. Ruysch, par J.-S. Willems. — Remerciements.

— Travaux renvoyés à l'examen :

1° *Henri le Navigateur et l'Académie portugaise de Sagres;* par le Dr Mees, à Hingene. — Commissaires : MM. Discailles, Leclercq et le comte Goblet d'Alviella;

2° *Les idées politiques d'Olivier van Dixmude;* par V. Fris. — Commissaires : MM. Pirenne, Vanderkindere et Lameere.

NÉCROLOGIE.

Je ne laisserai point passer la perte que l'Académie vient de faire dans la personne d'un de ses correspondants les plus célèbres, sans vous demander la permission de consacrer quelques paroles de regrets et d'hommage à la mémoire de Max Müller.

Né en 1823, à Dessau, dans le duché d'Anhalt, il était fils d'un poète lyrique qui atteignit une certaine célébrité en Allemagne, William Müller. La capitale de cette principauté était alors, comme tant d'autres petites villes allemandes, à l'imitation de Weimar, un centre de haute culture littéraire. Max Müller lui-même eut, d'abord, l'ambition d'être compositeur et poète. La philosophie le tenta ensuite et il resta toute sa vie un disciple de Kant.

Mais les études philologiques ne tardèrent pas à l'absorber, et, en particulier, le sanscrit, qui venait, pour ainsi dire, d'être révélé à l'Occident. Il était encore à l'Université de Leipzig, où il suivait les leçons de Bopp, lorsque à l'âge de vingt ans, il publia une traduction de l'Hitopadêça. Il continua ses études à Berlin, ensuite à Paris, où il eut la chance d'avoir pour maître le grand Burnouf. Patronné par son compatriote Bunsen, il obtint bientôt des directeurs de l'*East India Company* la mission de traduire en anglais les hymnes du Rig Vêda, tâche ardue et glorieuse qui, comme le lui avait prédit Bunsen, occupa toute sa vie.

C'est en anglais qu'il a publié presque tous ses ouvrages. En 1851, l'Université d'Oxford l'appela à occuper, d'abord comme professeur suppléant, bientôt comme effectif, la chaire d'histoire des langues et des littératures européennes modernes. Quelques années plus tard, il sollicita inutilement la chaire de sanscrit; on lui reprochait son origine étrangère et on ne trouvait pas ses opinions suffisamment orthodoxes, eu égard aux tendances qui prévalaient alors à Oxford. Aussi son activité se dépensa-t-elle surtout dans la préparation d'importants traités qui ont été, pour la plupart, traduits en français; dans une collaboration incessante aux principaux périodiques de son pays d'adoption; enfin dans des séries de conférences sur l'histoire de l'ancienne littérature sanscrite, la grammaire sanscrite, la science du langage, la science de la pensée, la science des religions, etc.; outre la publication de cette magnifique collection qui, sous le nom de *Sacred Books of the East*, et sous la devise : *Ex oriente lux,* nous dévoile, dans des traductions auto-

risées, l'essence de la pensée religieuse chez les peuples de l'Orient. Ses trois volumes des *Gifford Lectures* et peut-être plus encore son volume des *Hibbert Lectures*, où il s'efforce d'expliquer le développement historique de la religion à la clarté des religions de l'Inde, — bien qu'on puisse y relever une tendance, peut-être excessive, à la généralisation, — ont exercé une influence considérable sur tous ceux qui se sont occupés de reconstruire le passé religieux de l'humanité par l'application de la méthode comparative.

Ce n'est pas le moment d'apprécier, dans son ensemble, l'œuvre scientifique et littéraire de Max Müller. Quelques-unes de ses vues peuvent être exagérées, notamment ses conclusions sur la part prédominante du langage dans la formation de la mythologie et même de la pensée. D'autres peuvent être surannées, par exemple la prétention d'expliquer la religion de la Grèce par celle de l'Inde ou de placer en Bactriane le berceau primitif de la race aryenne. Il n'en est pas moins un des savants contemporains qui ont le plus contribué au progrès des sciences philologiques, particulièrement dans tout ce qui se rattache à l'étude de la littérature et de la religion védiques. Ses qualités littéraires n'étaient pas moins remarquables que son érudition. Je ne connais pas d'écrivain anglais qui ait traité des sujets scientifiques avec autant d'ampleur, de souplesse et de coloris dans le style. « Je suis fils de poète, — a-t-il écrit quelque part, non sans raison, — et j'ai essayé toute ma vie d'en être un moi-même. »

Il avait cessé d'enseigner depuis plusieurs années; mais il était resté une des gloires d'Oxford. C'est là qu'il

vient de s'éteindre, entouré des siens, à l'âge de 77 ans, au moment où il s'occupait de rédiger ses souvenirs.

Il est mort, malheureusement, sans avoir pu réaliser son rêve favori, qui était de visiter l'Inde où les lettrés du brahmanisme lui eussent réservé un accueil enthousiaste et où, récemment encore, on priait dans des temples hindous pour le rétablissement de sa santé.

Comte GOBLET D'ALVIELLA.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe, de la part de M. V. Chauvin, professeur à l'Université de Liége :

1° Le tome IV de sa *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes* (Liége-Leipzig, 228 pages gr. in-8°).

C'est la première partie de la bibliographie analytique de ces étranges *Mille et une nuits* qui nous charmaient jadis en leur adaptation opportuniste de la Bibliothèque Bleue des Flamands, comme elles ravissent aujourd'hui M. Anatole France en l'intransigeante traduction du Dr Mardrus. Bien que la collection des *Mille et une nuits*, traduite pour la première fois en 1704, n'ait pas cessé depuis deux siècles de jouir de la faveur du public dans presque tous les pays du monde, nul n'avait encore essayé de faire une bibliographie complète de ce livre après tout documentaire. Ce que Kirby a donné à ce sujet dans le tome VIII de la traduction de Burton est encore insuffisant.

M. Chauvin s'est efforcé d'analyser tous les manuscrits,

toutes les éditions, toutes les traductions connus depuis la Suède jusqu'en Australie. L'utilité de cet énorme travail est de nous faire connaître les textes qui ne font que reproduire Galland et quels sont ceux qui dérivent d'un travail original, par exemple Burton, Lane, Habicht, Mardrus, Weil, etc.

En supplément vient une étude sur les livres analogues, tels que : *Cent nuits*, *Mille et un jours*, Caylus, Digeon, El Mohdy, etc.

Un prochain volume donnera le résumé de tous les contes des *Mille et une nuits* et des collections similaires;

2° Un travail sur les *Palmblätter* de Herder (*Centralblatt für Bibliothekwesen ;* Leipzig, 1900).

On a cru jusqu'à présent que les contes orientaux publiés par Liebeskind et Krummacher sous les auspices de Herder (les *Palmblätter*) sont, au moins en partie, de leur invention, d'autant que Liebeskind et Krummacher ne citent pas de sources. M. Chauvin, en retrouvant les textes arabes auxquels les deux auteurs ont, pour ainsi dire, littéralement emprunté presque tous leurs récits, montre qu'il ne s'agit pas ici d'une œuvre originale.

J. Stecher.

—

Le livre que j'ai l'honneur de présenter à la Classe, de la part de M. A. Hansay, est la traduction du recueil publié par M. K. Bücher sous le titre de *Die Entstehung der Volkswirthschaft*. Tous ceux qui sont quelque peu initiés au mouvement des études économiques en Allemagne, savent quelle originalité présente cet ouvrage et quelle influence il a exercé. Il n'en était point, je crois, dans le

domaine auquel il appartient, de plus intéressant à faire connaître aux lecteurs de langue française. Il suffit d'indiquer ici les titres de ses chapitres pour faire saisir l'importance qu'il présente tant pour l'économiste que pour l'historien : L'état économique primitif; Les origines et l'économie nationale; Les modes d'exploitation industrielle dans leur développement historique; La disparition du métier; Les origines de la presse périodique; L'union du travail et la communauté du travail; La division du travail; Organisation du travail et formation des classes sociales; Migrations intérieures, régime urbain, et sens de leur évolution historique.

L'intérêt des sujets traités n'est d'ailleurs que le moindre mérite de l'ouvrage de M. Bücher. Ce que l'on y admirera surtout, c'est l'originalité d'une méthode également remarquable dans l'analyse et dans la synthèse, et la nouveauté de points de vue d'où les faits économiques se montrent sous des aspects inattendus. Je ne sache pas d'ouvrage plus propre à faire « penser économiquement » que celui de M. Bücher, et il convient de remercier M. Hansay du long et difficile labeur qu'il s'est imposé pour en donner une traduction aussi fidèle, et je dirais volontiers aussi littérale, qu'il est possible.

H. Pirenne.

—

J'ai l'honneur d'offrir a la Classe, de la part de l'auteur, *Deux versions grecques inédites de la Vie de Paul de Thèbes*, publiées, avec une introduction, par J. Bidez (25e fascicule du *Recueil des travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*).

Les différentes versions de la vie du premier des anachorètes chrétiens offrent à la critique de délicats problèmes.

M. Bidez, avec la patience et la perspicacité dont il a déjà donné des preuves, les a résolus ou en a avancé la solution. Son travail, qui porte la marque d'une scrupuleuse érudition, ne peut manquer d'être favorablement accueilli par les spécialistes.

P. Thomas.

RÉSULTATS DES CONCOURS.

La Classe a reçu les mémoires suivants :

Concours annuel pour 1901.

SECTION D'HISTOIRE ET DES LETTRES.

TROISIÈME QUESTION.

On demande une étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liége pendant le moyen âge.

Un mémoire portant la devise : *Legia magnarum artium nutricula.* — Commissaires : MM. Kurth, Bormans et le baron de Chestret de Haneffe.

QUATRIÈME QUESTION.

Faire l'histoire de la littérature française en Belgique, de 1815 à 1830.

Un mémoire portant la devise : *Faut-il désespérer d'un peuple auquel n'ont manqué ni les grandes choses ni les grands hommes?* (J.-B. Nothomb.) — Commissaires : MM. Discailles, Stecher et Wilmotte.

—

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

TROISIÈME QUESTION.

Faire l'histoire de l'assistance publique dans les campagnes en Belgique, depuis la Révolution française jusqu'à nos jours.

Un mémoire portant la devise : *La liberté féconde la charité.* — Commissaires : MM. Giron, Prins et le chevalier Descamps.

CINQUIÈME QUESTION.

Établir la méthode de la psychologie humaine eu égard à l'état actuel de cette science.

Un mémoire portant la devise : *Mens agitat molem.* — Commissaires : MM. Mercier, Lamy et Tiberghien.

—

Avis concernant le programme de la Classe pour 1901.

La Classe proroge jusqu'au 1er avril prochain (exclusivement) la mise au concours de la question suivante :

QUATRIÈME QUESTION.

Étudier, dans leurs origines et leurs développements, les coutumes ainsi que la législation relatives au duel, principalement en Belgique. — Prix : *800 francs* :

PRIX TEIRLINCK.

Il est donné notification qu'aucune réponse n'a été envoyée à la question suivante mise au concours pour la quatrième période (1892-1896), prorogée jusqu'au 1er novembre 1900, du prix de littérature flamande fondé par M. Aug. Teirlinck :

Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant l'influence bourguignonne, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la réunion de nos provinces sous Philippe de Bourgogne, vers 1430.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

—

Le distique de l'église Saint-Servais, à Maestricht :

EXCITUS HAC ARCHA MONDOLPHUS AQUISQUE DICATO
GONDOLPHUS TEMPLO SE REDDIT UTERQUE JERARCHA;

par M. G. Monchamp, membre de l'Académie.

Jadis, au milieu de la nef de l'église Saint-Servais, à Maestricht, s'élevait un monument en pierre, ressemblant à première vue à un tombeau, mais offrant certaines particularités de structure très insolites, sur lesquelles j'aurai à revenir plus tard.

En 1628, lors du renouvellement du pavé de l'église, on avait jugé bon de l'enterrer à la même place.

En 1890, il a revu le jour, et maintenant il se trouve tout au fond de l'abside, sur un piédestal en forme d'autel. On y lit l'inscription qui fait l'objet de cette étude.

Ces deux vers hexamètres, fort énigmatiques, ont depuis près de quatre siècles attiré l'attention des érudits et n'ont pu jusqu'à ce jour recevoir une exposition qui satisfît tout le monde. Les interprétations qui en ont été données reviennent à trois. Je voudrais aujourd'hui y ajouter une quatrième.

Je diviserai ce petit travail en quatre parties. Dans la première, j'exposerai les trois interprétations données par mes devanciers; dans la seconde, j'établirai certains faits qui sont de nature à jeter de la lumière sur l'épigraphe,

en me servant de preuves absolument indépendantes d'elle; dans la troisième, je proposerai ma version et les raisons qui me la font adopter; dans la quatrième, j'essaierai de trouver l'époque de la composition du distique. Dans un appendice, je donnerai brièvement connaissance de trois autres monuments plus ou moins épigraphiques concernant les saints Monulphe et Gondulphe.

PREMIÈRE PARTIE.

LES TROIS INTERPRÉTATIONS DU DISTIQUE DONNÉES JUSQU'ICI.

§ 1.

La première version est ainsi conçue : *Monulphe et Gondulphe sont sortis de ce tombeau, et, après la consécration de l'église d'Aix-la-Chapelle, les deux pontifes font retour* (1).

Les deux premiers livres imprimés (2) où elle se trouve sont aussi les premiers où il soit fait mention du distique.

De ces deux livres, l'un a pour auteur le dominicain Jean Placentius, natif de Saint-Trond et religieux du

(1) A la rigueur, on pourrait aussi traduire : « Ces deux pontifes se rendent au temple consacré à Aix. » C'est ainsi que paraît l'avoir compris l'auteur d'un distique flamand dont je parlerai à l'appendice. Mais la bonne latinité ne s'accommode pas bien de cette version, et nous avons la preuve qu'à Maestricht, au XI[e] siècle, on connaissait le latin.

(2) *Catalogus omnium antistitum Tongarorum, Traiectensium, ac Leodiorum, et rerum domi, bellique gestarum compendium. — Antverpiae.*

Apologia contra Reverendum Dominum societatis Jesu Patrem Bartholomaeum Fisen ut historiae Ecclesiae Leodiensis auctorem, Anno 1649, VI idus Julii.

couvent de Maestricht; il a paru en 1529 : « On voit encore maintenant, dit cet auteur, la tombe des saints Monulphe et Gondulphe dans la nef de l'église Saint-Servais, et l'on y garde d'eux un glorieux souvenir (1). Charlemagne avait bâti à Aix une basilique avec une royale magnificence, et il désirait avoir pour sa consécration autant d'évêques qu'il y a de jours dans l'année. Deux manquaient pour parfaire le nombre; et *on dit* que Monulphe et Gondulphe sortirent de leur sépulcre, prirent part à la cérémonie, et puis regagnèrent leur tombeau à Maestricht. J'ai lu sur leur tombe un distique gravé en caractères très antiques attestant la chose en termes clairs. »

L'autre ouvrage, paru en 1649, est encore plus catégorique. Son auteur, Hadelin Junius (Lejeune), originaire de Herstal et chanoine de Saint-Servais, y prend à partie le jésuite Fisen qui, dans son *Historia Ecclesiae leodiensis,* avait nié la double résurrection. Fisen ignorait, ce semble, les deux vers. Junius les lui apprend : « Nous trouvons sur un antique monument en pierre, sous lequel ont jadis reposé les corps des saints Monulphe et Gondulphe, les vers suivants, qu'on y a gravés pour éterniser la mémoire d'un si grand prodige :

Excitus hac Arca Monulphus Aquisque dicato
Gondulphus Templo se reddit uterque hierarcha.

» Ce monument, usé par le temps et d'ailleurs vide, a été enterré lors du nouveau pavage de l'église en 1625 (lire 1628). »

Ce qui est plus grave, le chapitre même de Saint-Servais, après Placentius et avant Junius, consacra offi-

---

(1) Le texte latin porte *memoria*. Ce mot peut s'entendre aussi du *monument* placé sur la tombe des deux saints.

ciellement cette première interprétation dans une inscription qu'il fit mettre, en 1628, sur une plaque de cuivre à l'emplacement du monument enfoui. En voici la partie qui nous intéresse :

HOC SACRO LOCO
SS. MONDOLPHI ET GONDOLPHI
XII ET XIII EPISCOPORUM
HIC VI SÆCULO SEPULTORUM
ANTIQUUM AC ALTUM E MARMORE
MONUMENTUM FUIT
CUM HAC MIRACULI ANNI DCCXCVII INSCRIPTIONE
EXCITUS HAC ARCHA MONDOLPHUS AQUISQUE DICATO
GONDOLPHUS TEMPLO SE REDDIT UTERQUE HIERARCHA.

Telle est donc la première version. Il est historiquement évident qu'elle énonce un fait controuvé. Et si elle donnait le véritable sens de l'épigraphe, il faudrait en conclure que son auteur s'est fait l'écho d'une légende absolument fabuleuse.

Le jésuite anversois, Guillaume Cuperus, dans les *Acta Sanctorum* (1), a recherché les plus anciennes traces de cette légende. Il cite à ce propos, outre Placentius, le *Codex hagenoyensis* (fin du XIV[e] ou commencement du XV[e] siècle), l'*Editio Lubeco-Coloniensis* (1490) et le *Codex Greveni* (édité en 1515 et 1521) du martyrologe d'Usuard. Ceux qui ont suivi Cuperus n'ont pas remonté plus haut. Et cependant il était tout indiqué de se renseigner chez ce grand conteur d'histoires que fut Jean d'Outremeuse, qui écrivit, on le sait, dans la seconde moitié du XIV[e] siècle. Jean d'Outremeuse, en effet, quoique ne citant pas notre distique, connaît la légende, et il en parle aussi bien dans

(1) Tome IV de juillet. Anvers, 1725; GHESQUIERES, *Acta sanctorum Belgii*, vol. II.

Ly Myreur des Histors que dans son premier ouvrage : *La Geste de Liége.*

Dans le *Myreur* (1), il fait prendre part à la dédicace de l'église d'Aix, outre le pape S. Léon III, trente cardinaux, seize évêques d'au delà des monts, trois cent soixante-six archevêques et évêques que Charles avait amenés « de sa partie ». Il ne sait donc pas, comme Placentius, que deux avaient manqué à l'appel, — c'est là un embellissement postérieur imaginé pour légitimer la résurrection des deux évêques de Maestricht, — mais il sait tout de même qu'elle a eu lieu. « Et à cely dicause (de N.-D. d'Aix) furent saints Monulphe et Gondulphe, evesques de Tongre, qui soy relevont de leur sepulcre à Treit; lesquels y donnarent grans pardons, et puis en rallerent et rentront en leur sepulcre à Treit dont ilh estoient partis. »

Dans la *Geste* (2), le poète dit que le nombre des évêques de « Germaine » est de trois cent soixante-cinq et ne parle pas du retour des saints Monulphe et Gondulphe à leur tombeau. Il n'en est que plus affirmatif sur le chapitre de leur résurrection et de leur voyage à Aix.

Et si nous dist l'istoire, c'on ne doit reproveir,
Qu'à celi dedicase se vorent presenteir
Sains Monulphe et Gondulf; Dieu les fist releveir
De leurs sepulcre à Treit, où leur corps enterreir
Vont-on apres leur mort, par le corps saint Omeir,
Liqueis ont grant pardons donneit sens discordeir.

On verra plus tard quelle espèce de connexion il y a entre notre épigraphe et le récit du poète.

---

(1) Tome III, Bruxelles, 1873, pp. 18 et suivantes.
(2) Tome II, Bruxelles, 1869, p. 671.

§ 2.

La seconde interprétation nous retiendra moins longtemps. Elle a été formulée un peu timidement une première fois par un anonyme qui a écrit postérieurement à l'apparition du tome IV des *Acta Sanctorum Belgii* de l'abbé Ghesquières (1787), puisqu'il le cite. M. A.-J. Flament, le savant conservateur des archives du royaume des Pays-Bas à Maestricht, l'a reprise et perfectionnée dans son excellent travail intitulé : *Wedervinding van het grafmonument van de HH. Monulphus en Gondulphus in de St-Servaaskerk te Maastricht* (1). »

D'après cette interprétation, il faudrait traduire les deux vers comme suit : « Monulphe et Gondulphe ont été tirés de ce tombeau; et, après la dédicace de l'église d'Aix, les deux pontifes font retour. »

Les faits dont il est question se seraient donc passés du temps de Charlemagne, qui a construit l'église de Notre-Dame d'Aix. Lors de la consécration du sanctuaire, on aurait tiré de leur sépulcre les restes des deux évêques pour les transporter à Aix; puis on les aurait ramenés à Maestricht et remis dans leur tombeau.

§ 3.

La troisième et dernière interprétation a pour auteur M. l'abbé Willemsen (2), un des prêtres les plus érudits

---

(1) *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. XXVII. Maestricht, 1890.

(2) *Antiquités sacrées de Saint-Servais et de Notre-Dame à Maestricht*, 1873, p. 111.

de la Hollande, et elle a été adoptée par mon vénéré maître et ami, M. le chanoine Daris (1).

Pour la bien comprendre, il faut savoir qu'en 1039 ont eu lieu la consécration de l'église Saint-Servais et la translation des saints Monulphe et Gondulphe de leur tombe primitive de la nef dans un sarcophage placé dans la crypte au-dessus du sol.

Cette translation eut pour auteurs l'évêque de Liége, Nithard, et l'évêque de Cambrai, Gérard.

Sur ce, voici la version que propose M. l'abbé Willemsen :

« Monulphe et Gondulphe ont été tirés de ce tombeau ; après la dédicace du temple, les deux évêques (sous-entendez Nithard et Gérard) se rendent à Aix. »

DEUXIÈME PARTIE.

DONNÉES DE L'HISTOIRE POUVANT SERVIR A L'INTERPRÉTATION DU DISTIQUE.

§ 1.

Toutes les trois interprétations que je viens d'exposer s'appuient sur le postulat que voici : le mot *Aquis* du premier vers est un nom propre et désigne la ville d'Aix. D'après celle que je préconise, c'est le nom commun qui signifie *eaux*, et presque toute la difficulté consiste

(1) *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége depuis leur origine jusqu'au XIIIe siècle*. Liége, 1890, p. 357.

dès lors à comprendre l'expression *aquis dicare templum*. Or il n'est nullement impossible d'en découvrir la signification, et encore moins celle du restant du distique, surtout si l'on se rappelle la liturgie de la dédicace des églises. — elle était à peu près la même au moyen âge que de notre temps, — et le rôle de l'eau dans ces rites si remplis de grandiose poésie.

Il arrivait souvent que l'église à consacrer était une ancienne église agrandie, contenant des reliques de saints, soit déjà « élevés » de terre, soit encore dans leur première et souterraine sépulture. Dans ce cas, il était de règle absolue qu'avant la dédicace, ces reliques fussent transportées au dehors, soit dans une église voisine, soit sous un pavillon dressé pour la circonstance. Et la chose se comprend, puisque toutes les cérémonies consécratoires supposent que le futur sanctuaire est un lieu entièrement profane. Cela est si vrai que, dans l'occurrence, on exhumait même les cadavres des personnes enterrées pour les transporter au dehors (1).

La longue cérémonie de la consécration comprend deux grandes parties, dont la seconde consiste surtout en

---

(1) Du Cange, *In voce dedicatio :* « In ecclesiarum dedicationibus id potissimum cavebatur ne in iis aliqua sepulta jacerent corpora defunctorum, adeo ut e tumulo eruerentur, post dedicationem iterum humanda, si quae in eis, quamvis multo ante, sepulta fuissent. » Charta a. 1230, t. 2. *Hist. Eccl. Meldensis inter Instrum.*, p. 126 : « Cujus (Dom. Hugonis de Oysi), corpus sepultum fuerat in hac Ecclesia ante majus altare antequam dedicaretur, et requieverat per quadraginta et unum annos, quando extractum ab Ecclesia pro dedicatione facienda, sicut decet, et celebrata Dedicatione reportatum fuit in Ecclesiam, et ab Episcopis superius nominatis, subhumatum. »

des onctions, et la première en de très nombreuses aspersions (1).

L'évêque consécrateur, après avoir procédé à la bénédiction de l'eau, fait trois fois le tour extérieur de l'église en l'aspergeant; puis il entre dans le temple, et après avoir procédé à une nouvelle bénédiction de l'eau, et chanté en des paroles pleines de grandeur l'éloge de l'élément liquide, il fait, l'aspersoir à la main, sept fois le tour du maître-autel et trois fois le tour intérieur de l'église; au milieu du temple, il jette l'eau sainte vers l'orient, l'occident, le septentrion et le sud, et il finit par en répandre tout autour de l'autel.

C'est alors seulement qu'il se dirige vers l'endroit où l'attendent les saintes reliques pour les introduire dans le sanctuaire, ou les réintroduire, s'il s'agit de reliques qui avaient déjà été précédemment dans le temple. A ce moment retentissent les lyriques antiennes : *Movete vos sancti Dei, de mansionibus vestris, ad loca festinate quae vobis parata sunt... Surgite, sancti Dei, de mansionibus vestris, loca sanctificate, plebem benedicite, et nos homines peccatores in pace custodite...* et d'autres analogues. Suivent quelques cérémonies, notamment une allocution de l'évêque consécrateur; et finalement a lieu la rentrée des corps saints avec la plus grande pompe.

De nos jours, il est rare que l'on ait d'autres reliques à introduire ou réintroduire que les quelques parcelles qui seront murées à l'intérieur de l'autel; mais au moyen âge,

---

(1) Ivo Carnotensis, dans Migne, *Patrologie latine*, t. 162, *Sermo de sacramentis dedicationis*, p. 528 : « Aedificato templo... ad commendandum baptismi sacramentum, per quod in eodem templo novi populi creandi sunt, ipsum templum *primum* suo modo *baptizamus*, et *deinceps* multiplici sacramentorum sanctitate dedicamus. »

il n'était pas rare que ce fussent des corps entiers précédemment déjà possédés par l'ancien sanctuaire. Les historiens, les chroniqueurs, les hagiographes, les rédacteurs des actes conciliaires nous en fournissent d'assez nombreux exemples. Il suffit de citer ici Suger dans son livre sur la consécration de l'église Saint-Denis (1), l'auteur anonyme du touchant récit de la translation de saint Lifard en l'église de ce saint, à Mehun-sur-Loire (2), le rédacteur des actes du Concile de Reims sous saint Léon IX (3).

§ 2.

Or il est établi, et ce, par des preuves historiques d'une complète certitude, qu'au début du règne d'Henri III, dit le Noir, au mois d'août 1039, eut lieu à Maestricht la consécration de l'église Saint-Servais, rendue nécessaire par l'ajoute d'une nouvelle abside (4) à l'ancienne église, où reposaient, au milieu de la nef, dans une tombe commune, saint Monulphe et saint Gondulphe son successeur immédiat. Ces restes vénérables devaient donc être exhumés et réintroduits dans le temple nouvellement consacré ; ce que, du reste, des témoignages contemporains nous apprennent avoir été fait.

---

(1) Migne, *Patrologie latine*, t. CLXXXVI, p. 1252.

(2) *Acta Sanctorum*, t. I, Junii, p. 303 : « Necessitas inevitabilis secundum tenorem canonum exigebat, ut quoniam ecclesiae dedicatio instabat, ab ecclesia corpus sanctissimum et omnes reliquiae asportarentur; et iterum in ecclesia rite dedicata, suis in locis competenter collocarentur. »

(3) Mansi, *Coll. Concil.*, t. XIX, p. 732.

(4) Bock et Willemsen, *Antiquités sacrées*. Maestricht, 1873, p. 123 (comp. p. 8).

L'évêque de Liége, Nithard, voulut donner le plus grand éclat à ces augustes cérémonies.

Il y invita non seulement son collègue de Cambrai, Gérard, mais aussi le roi d'Allemagne, Henri III (1), que d'ailleurs nous voyons plusieurs fois assister aux solennités de ce genre au cours de son règne. La cérémonie eut lieu le 10 août, jour de Saint-Laurent (2). On croit généralement que deux évêques seulement y prirent part, mais il doit y en avoir eu davantage. Henri III, qui se trouvait le 8 août à Aix, y confirme ce jour-là une donation de son père, et c'est l'archevêque Herman de Cologne qui figure au diplôme comme intercesseur. De plus, quand en 1611 et en 1623 on ouvrit le sarcophage de la crypte de Saint-Servais où étaient renfermés dans un coffre de plomb à quatre compartiments les restes des saints évêques Valentin, Candide, Monulphe et Gondulphe, plus certaines reliques de saint Servais, on trouva cinq sceaux, dont deux en cire blanche indéchiffrables, deux en cire verte de l'église Saint-Servais et

---

(1) BALDERIC, *Gesta Pontificum Cameracensium*, dans MIGNE, *Patrologie latine*, t. CXLIX, p. 171. — *Acta Sanctorum*, Junii, t. II. — GHESQUIÈRES, *Acta SS. Belgii*, t. II.

(2) BOCK et WILLEMSEN, *Antiquités sacrées*, p. 110. La fête de la translation des saints Monulphe et Gondulphe avait lieu anciennement le 10 août. Or la *consécration* a eu lieu le même jour que la translation. L'*anniversaire* de la dédicace peut cependant avoir été fixé par Nithard à un jour postérieur, et il semble qu'il en a été réellement ainsi, puisque le prêtre Jocundus, qui résidait à Maestricht dans la seconde moitié du même siècle, dit que la consécration a eu lieu deux jours avant l'Assomption, laquelle tombe le 15 août. (*Mon. Germaniae historica scriptorum*, t. XII.— JOCUNDUS, *Translatio S. Servatii*, p. 112.) — STEINDORFF (*Jahrbücher des Deutschen Reichs unter Heinrich III*, t. I, p. 52) met la dédicace au dimanche 12 août.

un cinquième, dit le procès-verbal, où on pouvait lire assez clairement, *satis manifeste*, les mots *Hermannus Dei gratia Episcopus Rem.*, Herman, évêque de Reims.

Le père Daniel Papebroek, dans une note qu'il ajoute à ce procès-verbal, remarque à bon droit qu'on a certainement mal lu cette légende, puisqu'à Reims il y avait un archevêque et non un évêque, et qu'il n'y a eu d'ailleurs sur le siége de Reims aucun archevêque du nom de Herman. Il opine que le prélat dont il s'agit est Herman, évêque de Metz (1073-1090), lequel aurait réouvert le coffre en plomb pendant son épiscopat pour y placer les reliques de saint Servais.

Il y aurait plusieurs choses à redire à cette conjecture; mais il suffira de faire remarquer qu'elle est tout à fait gratuite, et qu'en 1039 il y avait un évêque Herman de Munster (1032-1042), dont, par conséquent, le sceau devait porter : *Hermannus Dei gratia episcopus Mim.* (Mimigardevordensis) (1).

Voilà donc déjà quatre évêques. Ajoutons maintenant que Henri III était sans nul doute accompagné de plusieurs des prélats qui avaient assisté à la mort de son père à Utrecht ou qui s'étaient adjoints à lui dans son voyage à travers l'Allemagne.

Le prêtre Jocundus nous a transmis quelques détails

---

(1) Quand Herman fit consacrer, le 29 décembre 1040, son eglise de Munster, il invita à son tour Henri III à la cérémonie. Parmi les prelats consécrateurs figurent encore Herman, archevêque de Cologne, et Nithard, évêque de Liége; c'est même ce dernier qui assiste à l'autel l'évêque de Munster. Quelques mois auparavant (5 juin 1040), le prince et les trois prélats s'étaient trouvés à la consécration de l'église de Stavelot. Gérard de Cambrai y était aussi (Miraeus et Foppens, *Diplomata*, t. I, p. 660.)

sur la cérémonie, et comme il vivait à Maestricht, environ cinquante ans après l'événement, et qu'il s'appuie sur les renseignements fournis par les chanoines de la ville, je crois intéressant de les rapporter ici, malgré certaines exagérations de courtisan qui déparent le récit, mais ne surprennent pas chez Jocundus. « Henri, écrit-il, vint à Maestricht et avec lui la haute noblesse de tout le royaume... Le prévôt du chapitre, Gelduiphus, venait de construire une nouvelle église. Le roi décida qu'elle serait consacrée par douze évêques, en mémoire des douze apôtres. La consécration se fit avec une grande pompe, *in magna gloria et honore*. On offrit à cette occasion à l'église beaucoup de dons précieux. Le roi voulut que chaque pontife célébrât la messe à l'autel qu'il avait consacré. Pendant que la messe principale était célébrée au chœur, Henri III avait ainsi ordonné les choses que tout ce qui était à chanter et à lire fût commencé et terminé ensemble par tous, aussi bien par ceux qui étaient au chœur que par ceux qui étaient au dehors, par les évêques comme par les sous-diacres et les diacres. Tous étaient dans l'admiration, surtout les pontifes venus d'Italie, de Bourgogne et de France, et ils estimaient que le nouveau roi n'était pas inférieur à Moïse ni à Salomon dans la façon d'ordonner les choses humaines et ecclésiastiques (1). » On pensera ce que l'on voudra de cet éloge de Henri III, dont d'ailleurs on connaît le vigoureux esprit chrétien, mais on conclura de ce récit que la cérémonie du

(1) JOCUNDUS, *Translatio Sancti Servatii*, dans PERTZ, *Monum. Germ. hist. Script.*, p. 112. Jocundus dit, au même endroit, qu'après un séjour de neuf jours, le roi se rendit à Cologne : *Septem et duobus completis diebus in omni veritati et justitia, recessit Coloniam*

10 août 1039 fut réellement un événement de première grandeur pour la ville de Maestricht, et qu'il n'est pas étonnant dès lors que l'on ait voulu en perpétuer la mémoire sur la pierre.

TROISIÈME PARTIE.

L'INTERPRÉTATION DU DISTIQUE.

J'en viens maintenant à ma traduction du distique et à ses preuves.

Monulphe et Gondulphe ont été tirés de ce tombeau; et ces deux évêques font retour au temple après sa dédicace par l'eau sainte.

Cette version correspond d'abord aux faits historiquement certains : il y a eu, en 1039, une consécration de l'église Saint-Servais; en même temps les restes de Monulphe et de Gondulphe ont été tirés de leur tombe dans la nef; ils ont été transportés momentanément hors de l'église; après la partie de la consécration où ont lieu les aspersions, ils ont été réintroduits dans le temple. Ces coïncidences si précises des faits avec l'épigraphe entendue comme on vient de l'exposer, sont une marque de la vérité de cette exposition.

De plus, cette version permet d'assigner à la légende si répandue de la résurrection des deux saints une origine toute naturelle (1). Tout en étant véridique, le distique

(1) Jean d'Outremeuse semble bien avoir connu le distique. Il paraît avoir d'abord compris *aquis dicato templo se reddere* dans le sens de *se rendre au temple dédié à Aix;* et plus tard dans celui de *faire retour après la dédicace du temple à Aix.*

En effet, dans la *Geste de Liége,* non seulement il ne parle pas du retour des deux évêques à Maestricht, mais il dit, au contraire, qu'ils

prête à confusion pour le commun des lecteurs et pour ceux dont l'esprit serait rempli des légendes qui couraient sur Charlemagne et notamment sur la consécration de l'église d'Aix.

Elle rend, en outre, le sens littéral des mots et des locutions. L'expression *dicare templum aquis*, qui pourrait seule créer de prime abord un peu de difficulté, ne peut s'entendre que d'une bénédiction par des aspersions; et ceux qui ont connaissance des liturgies de l'antiquité païenne savent aussi bien que moi qu'on y rencontre des rites semblables et exprimés par les auteurs en termes équivalents à ceux-là (1). Il en est de même pour les écrivains du moyen âge (2).

---

restèrent à Aix au lieu d'aller à Liége à la consécration de « Sainte Vérone, à Averoit », où l'on vit (t. II, p. 673)

Pape et li cardinals evesques et prelas
Et trestout le conciel, ensi qu'il là estat.
Et qu'ilh furent à Ays. Sachiés qu'ilh n'y restat
Que Monulphe et Gondulfe : nul de ceauz dois n'y at.

Dans le *Myreur des Histors*, il les fait revenir à Maestricht après la dédicace de Notre-Dame d'Aix, ainsi qu'on l'a lu plus haut.

(1) Tertullien décrit ainsi la liturgie de l'eau chez les nations païennes (Édition Migne, t. I, p. 1312) : « Sed enim nationes extraneae ab omni intellectu spiritualium potestatum eadem efficacia idolis suis subministrant, sed, viduis aquis, sibi mentiuntur. Nam et sacris quibusdam per lavacrum initiantur, Isidis alicujus aut Mithrae; ipsos etiam deos suos lavationibus efferunt. Caeterum villas, domos, templa, totasque urbes aspergine circumlatae aquae expiant passim, certe ludis apollinaribus et Eleusiniis tinguntur. Idque se in regenerationem et impunitatem perjuriorum suorum agere praesumunt. Item penes veteres quisquis se homicidio infecerat, purgatrice aqua se expiabat. » (De baptismo, cap. 5.)

Tacite (*Historiae*, lib. IV, cap. 53) fournit un exemple de cet emploi de l'eau lors de la dédicace du nouveau Capitole ou plutôt du terrain

Elle correspond encore à l'orthographe de l'inscription, au moins dans la forme actuelle, ce qui est assez remarquable. Car tandis que ceux-là même qui l'avaient sous les yeux écrivent *aquis* avec une majuscule, l'épigraphe, qui met une petite majuscule à *Mondolphus* (1) à l'intérieur du vers, met certainement une minuscule à *aquis*.

Enfin, si l'on compare cette version avec les trois précédentes, il paraît évident que la comparaison est tout à son avantage.

La version carolingienne de la résurrection fait dire à

---

sur lequel il devait s'élever : « Spatium omne quod templo dicabatur... ingressae virgines vestales cum pueris puellisque patrimis matrimisque aqua vivis e fontibus amnibusque hausta perluere. »

(2 de la page précédente) Cf. *Remigii autissiodorensis monachi tractatus de dedicatione Ecclesiae*, dans MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. III. « Cum autem tertio eamdem Ecclesiam aqua lustratur » (p. 314); « Completa *expiatione* (par les aspersions)... pontifex... fundit quod remansit *de aqua purificationis* ad basim altaris. Quid significet *aqua ista ex qua purificatur Ecclesia*, jam superius dictum est (p. 315); post *emundationem* (altaris) per *aquam* (p. 317).

GULIELMUS DURANDUS, *Rationale*, lib. I, cap. VI : « Manifestum quidem est quod *haec aqua cujus aspersione Ecclesia consecratur*, baptismum significat, quia quodammodo *Ecclesia baptizatur*. »

Vita S. Gregorii Magni, lib. II, cap. XXXIV, dans *Acta Sanctorum*, t. II, Martii, p. 153 : « Praecipit quoque (Gregorius) ut in Anglorum gente fana (Augustinus) non destrueret, sed *sanctificatis aquis respersa in basilicas dedicaret*.

(1) La terminaison *olphus* de Mondolphus et Gondolphus au lieu de l'usuelle *ulphus* est sans exemple : l'auteur du distique semble avoir recherché le style lapidaire par l'emploi d'une forme d'apparence archaïque. Dans ce cas, il eût mieux fait de choisir l'orthographe *Mundulphus*, *Gundulphus*. La forme *Mondolphus* au lieu de *Monolphus* est pareillement unique : je vois dans l'ajoute de la consonne *d* un simple artifice de versificateur pour allonger la première syllabe et former à son aide le troisième pied du vers. Peut-être ce versificateur a-t-il aussi cherché l'allitération avec *Gondolphus*.

l'inscription une fausseté manifeste ; elle suppose un emploi, en somme, incorrect du verbe *se reddit ;* elle enlève un moyen aisé d'expliquer l'origine de la légende ; et, au surplus, je crois, et j'essaierai de le prouver plus loin, que l'épigraphe est antérieure à cette légende, et, par conséquent, ne peut pas en être l'écho.

La version du transport à Aix des saintes reliques au temps de Charlemagne ne mérite à coup sûr pas tous ces reproches. Toutefois, elle nous révèle un fait que les chroniqueurs contemporains n'ont pas rapporté, pas même Eginhard, cet ancien prévôt de Saint-Servais, particulièrement intéressé à relater les événements concernant son église. De plus, ce voyage des saintes reliques n'a pas en lui-même une importance bien considérable, tellement considérable qu'on ait dû penser à en éterniser la mémoire par une inscription gravée sur la pierre. Et enfin, s'il est compréhensible qu'on transporte une châsse dans une ville voisine à l'occasion d'une solennité, il l'est moins qu'on exhume deux corps pour cette circonstance et qu'on les replace ensuite en terre.

La version due à M. l'abbé Willemsen s'est beaucoup rapprochée de la vérité, puisqu'elle fait de l'épigraphe une commémoration de la consécration et de l'élévation des deux corps saints en 1059 ; mais il est absolument inadmissible que les mots *uterque jerarcha* désignent les pontifes assistant à la cérémonie (qui d'ailleurs ont été plus que deux) ; leur voyage à Aix est hypothétique (1) et, en fin de compte, il n'y avait pas là de quoi justifier l'emploi d'un lapicide pour en garder la mémoire aux générations futures.

(1) On a vu plus haut que d'après Jocundus le roi quitte Maestricht pour Cologne.

QUATRIÈME PARTIE.

L'ÉPOQUE DE LA COMPOSITION DU DISTIQUE.

A en juger par le caractère de l'écriture, l'inscription actuelle a été gravée au XVe siècle, si pas au XVIe, mais elle doit être la reproduction d'une autre plus ancienne, contemporaine des faits qu'elle remémore, survenus en 1039. C'est *a priori* très vraisemblable : c'est le cas pour la plupart des inscriptions. Cette vraisemblance grandit quand, comme la nôtre, elles coïncident avec les faits de façon très précise.

D'ailleurs le présent *se reddit* se comprend mieux dans l'hypothèse de la composition contemporaine. De même les mots *hac archa* ne pouvant s'entendre, comme je le dirai tantôt, du monument actuel, qui n'a jamais été un tombeau, ni surtout le tombeau des saints Monulphe et Gondulphe, s'entendent mieux si l'inscription est supposée avoir été primitivement inscrite sur le monument lui-même.

Ajoutons que si notre interprétation est admise, le distique doit avoir précédé la légende. En effet, on ne conçoit pas que l'auteur, s'il le composait du temps de la légende, ait choisi des termes qui la favorisaient. Il doit même avoir précédé d'assez longtemps son éclosion, car ce n'est pas de suite qu'un contresens se popularise dans toute une contrée. Or la légende existe dans le milieu du XIVe siècle, du temps où Jean d'Outremeuse composait *La Geste de Liége*. Ces deux remarques nous permettent de placer plus haut que le XVe siècle la composition de l'épigraphe.

Je tire une dernière preuve (1) des paroles de Placentius, qui écrivait à Maestricht, en 1520, et qui s'exprime en des termes qui font voir qu'il parle d'une inscription lue autrefois par lui et écrite en caractères fort différents de ceux de son temps : *Legi distichon antiquissimis litteris in hac eadem tumba graphice exaratum.*

---

(1) M. Flament a fait une hypothèse très ingénieuse qui fournirait un nouvel argument en faveur de l'existence de l'inscription antérieure. Le distique aurait été mal copié par le second lapicide, et aurait consisté en deux vers léonins :

Excitus hac archa se reddit uterque jerarcha
Gondolphus templo Mondolphus a quisque dicato.

L'erreur proviendrait de la disposition des vers primitifs sur les rebords de la salle.



Toutefois, la construction fort contournée de la phrase, la place très insolite de la conjonction *que* et l'ordre antichronologique de nomination des deux évêques ne plaident pas en faveur de cette conjecture.

On pourrait objecter que les vers sont plus ou moins rimés à la césure et à la fin, et que c'est une marque de fabrique du XIIIe ou, tout au plus, du XIIe siècle.

Mais il suffit de lire les épigraphes versifiées du Xe et du XIe siècle pour en rencontrer souvent dont les vers soient rimés ou assonnancés (1).

Concluons : Notre distique a été composé dès 1039 et gravé alors sur la pierre tumulaire de l'ancien sépulcre des deux saints évèques ; les pèlerins étaient ainsi avertis qu'ils se trouvaient devant un tombeau vénérable, sans doute, mais vide.

C'est ici le moment de parler de la structure toute spéciale du monument exhumé en 1890. C'est un monolithe évidé par dessous et percé sur les quatre côtés de douze ouvertures en losange. On s'est demandé quelle en pouvait être la destination. Selon moi, elle est évidente ; il devait servir de revêtement, d'abri pour le tombeau exposé à être détérioré par les fidèles. Les baies pratiquées sur son pourtour permettaient de voir à l'intérieur la dalle mortuaire (2). Son style, qui est de la meil-

---

(1) Sur le rouleau mortuaire de l'abbaye de Canigou, édité par L. Delille, *Rouleaux mortuaires du IXe au XVe siècle,* on trouve (p. 95) toute une série de petits poèmes. Comme le dit le vers final, ils comptent ensemble cent quatre-vingt-dix-neuf vers :

Versus in fidei dotem hi sunt undeducenti.

Tous, sauf six, sont léonins, c'est-à-dire assonancés ou même rimés au commencement du troisième pied et à la fin. Or ces poèmes ont été composés dans les cloîtres de Saint-Servais, à Maestricht, en 1051, donc douze ans seulement après la translation des saints Monulphe et Gondulphe.

(2) Martène (*Voyage littéraire,* t. II, p. 162) mentionne deux édicules analogues à Autun.

leure période du style roman, ne permet pas de le faire remonter plus haut que le XIIe siècle. Il est donc bien postérieur à l'an 1039 et n'a été placé que quand l'usure de la tombe proprement dite était devenue assez considérable. Et comme il est peu probable que l'on ait, en pleine efflorescence du style gothique, construit un meuble roman avec inscription gothique, il s'ensuit qu'il a été longtemps dépourvu de toute épigraphe : on se contentait alors de celle qu'il protégeait.

Je mets fin à ce travail. Si la dernière partie satisfait moins l'esprit par son caractère conjectural, j'ai la faiblesse de croire que mon objectif principal a été atteint et que l'interprétation du distique que j'ai proposée est à tout le moins la plus plausible.

APPENDICE.

TROIS AUTRES MONUMENTS RELATIFS AUX SAINTS MONULPHE ET GONDULPHE.

§ 1. — *L'étiquette mérovingienne de Chartres.*

Il a été question plusieurs fois ci-dessus de la pierre tumulaire qui recouvrait le tombeau de saint Monulphe, partagé plus tard par son successeur Gondulphe. Dans la langue latine du moyen âge, ces pierres étaient désignées par le mot de *coopertorium* (1), qui a passé dans

(1) Voir par exemple le récit de la Translation de saint Lifard, *Acta Sanctorum*, t. I, Junii, p. 302 : « Ostio sepulchri astitimus; et *coopertorio* sublato, sicut erant separatim Sancta membra, in ipso Sarcofago vidimus. »

Du Cange signale l'emploi de *coopertura* dans le même sens.

l'ancien français où l'on désigne souvent le couvercle des tombes par le mot *couverture* (1). Ces *couvertures* ont été souvent l'objet de la pieuse rapacité des pèlerins et l'on en transportait au loin des fragments, ordinairement réduits en poussière, surtout quand les ossements des saints étaient inaccessibles, leur élévation n'ayant pas encore eu lieu (2).

Or Le Blant, dans son magnifique travail (3), parle d'une pièce conservée à la préfecture d'Eure-et-Loire, dans les archives du fonds du chapitre de Notre-Dame de Chartres. « C'est une authentique, dit-il, en cursive mérovingienne, trouvée dans une châsse de la cathédrale, et attestant la présence d'un débris des vêtements de saint Monulphe, évêque d'Utrecht. Bien qu'il ne

---

(1) JEAN D'OUTREMEUSE, t. IV, p. 247 : « ... fut troveis 1 sareu de marbre, où ilh (Wason) gisoit ens; si fut connus à chu qu'ilh avoit, en la *coverture* de sarcu, escript che vers-chi :

Ante ruet mundus quam surgat Waso secundus.

DE RUFFI, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 55 : « On découvrit en ce lieu (au pied de la montagne de N.-D. de la Garde) quantité de tombeaux de pierre de taille faits en forme de caisse, avec leurs *couvertures*, qui étoient remplis d'ossemens, parmi lesquels on en trouva un fort avant dans la terre, où il avoit au-dessus une petite pierre de marbre qui contenoit une épitaphe. »

Pour les formes masculines de ce vocable, voir Littré, au mot *Couverture*.

(2) Grégoire de Tours en fournit de nombreux exemples. *Historia Francorum*, lib 8°, cap. XV° (MIGNE, *Patrologie latine*, t. LXXI, p. 457); *Liber de gloria confessorum*, cap. XLI (MIGNE, p. 859); cap. LXIV (MIGNE, p. 875); cap. LXXIV (MIGNE, p. 881). — J'ai constaté pendant mon séjour en Italie la persistance de cette forme de dévotion aux saints.

(3) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII*e *siècle*. Paris, 1856, t. I, pp. 311, 312; 1865, t. II, p. 227.

s'agisse pas ici, à proprement parler, d'un monument épigraphique, je crois devoir donner cette légende comme un reste inédit, précieux par son âge, son caractère et sa rareté.

Hyc sunt pignora de coberturio Domno
Monulpho Trejectensi Epo.

« Saint Monulphe vivait au VI[e] siècle; il est nommé par Grégoire de Tours... »

Au tome II, Le Blant dit que le mot *coberturium* pourrait aussi s'entendre du drap qui recouvrait les corps saints lors des funérailles ou leurs tombes.

J'ajouterai à mon tour que l'authentique ou plutôt l'étiquette en question peut fort probablement désigner des fragments de la dalle mortuaire.

§ 2. — *Le distique flamand de Saint-Servais.*

Quand j'ai rapporté plus haut le passage de Junius où il oppose à Fisen notre distique latin, c'était là sa seconde preuve. Il tirait la première d'un distique néerlandais (1) : « Notre premier argument est que, à la très haute voûte de notre temple, directement au-dessus de la tombe des saints Monulphe et Gondulphe, on voit peint un ange venant du ciel comme pour évoquer ces

(1) « Primum est, quod in fornice nostri templi altissimo, directe supra tombam alias (*sic*) Sanctorum Monulphi et Gondulphi depictus cernatur angelus de coelo veniens, quasi evocatum tumulo eosdem Sanctos, sub hoc vel simili textu flandrice scripto :

Surgite.
Aquisgranum properate. »

saints du tombeau, sous les mots que voici, ou à peu près, écrits en flamand :

> Levez-vous.....
> Allez en hâte à Aix..... »

Ceci s'imprimait en 1649. Van Heylerhoff a donné le texte flamand en 1828, dans sa *Notice sur l'église primaire, ci-devant collégiale de Saint-Servais à Maestricht* (1). Je reproduis ici les deux vers tels que M. Flament les reconstitue en s'aidant de la lecture de Van Heylerhoff et d'un manuscrit du XVIIIe siècle.

> Monulff, Gondulff, staet op ter vaert :
> Wijt Aken dat Munster, seyt Got, en gepaert (2).

Ces vers étaient écrits en caractères gothiques sur la voûte. D'après Herbenus, celle-ci doit avoir été reconstruite en pierre vers 1425; auparavant elle était en bois.

Il est visible que l'auteur du distique admet la légende de la résurrection. Il s'est inspiré, ce semble, d'abord, de l'inscription latine, en comprenant les mots *aquis dicato templo se reddere* dans le sens de *se rendre au temple à Aix;* mais aussi des antiennes liturgiques de la dédicace, notamment de celle-ci : *Surgite, Sancti Dei, de mansionibus vestris; loca sanctificate.*

---

(1) *Annuaire de la province de Limbourg,* année 1828. M. le baron de Chestret de Haneffe m'a fait connaître depuis une mention antérieure de ce distique flamand. Elle se trouve dans MEYER, *Aachensche Geschichten,* 1781, p. 87. La reproduction de Meyer est défectueuse : « Mondolph en Gondolph staet uff, en vertreckt uck zu die Weyh der kerck van Aacken. »

(2) « Monulphe, Gondulphe, levez-vous pour le voyage; consacrez tous deux le monastère d'Aix », dit Dieu.

§ 3. — *Le parchemin commémoratif de la translation.*

En 1625, on trouva sur le couvercle du coffre en plomb qui contenait les corps des saints Valentin, Candide, Monulphe et Gondulphe et des cendres de saint Servais, un antique parchemin, en partie consumé, et où on pouvait lire ce qui suit (1) :

..... IHU ..... XPI. MXXXVIIII ..... IN ..... ORE ..... REGE ROMANORUM AUGUSTO ANNO PRIMO COLLECTE SUNT RELIQUIE ..... ULFI TUNGRENSIS EPI. A NITHARDO LEODIENSI EP̃O ET A GERARDO CAMSI. EPO.

Le chanoine Fexhius, qui nous a conservé ces détails, propose la restitution suivante :

Anno a Nativitate Domini Nostri IHU. XPI. MXXXVIIII. I*m*peratORE conrardo II et henrico III REGE ROMANORUM AUGUSTO ANNO PRIMO COLLECTE SUNT RELIQUIE gondULFI ....., etc.

Le père Papebroek propose celle-ci :

Anno a Nativitate Domini Nostri IHU. XPI. MXXXVIIII heINrico juniORE conr. f. REGE ROM. *men* (*c'est-à-dire Mense*) AUGUSTO. etc.

M. l'abbé Willemsen adopte cette leçon du père Papebroek, sauf qu'il voit dans ULFI la fin du mot MONULFUS, ainsi orthographié sur la plaque de plomb du coffre, tandis que celle de son successeur porte GONDULPHUS ; toutefois, il est d'avis qu'il faut ajouter aussi le nom de GONDULPHUS.

---

(1) *Acta Sanctorum*, t. II, Junii; *Acta Sanctorum Belgii*, t. II, p. 200; Bock et Willemsen, *Antiquités sacrées*, p. 1, comp. p. 107.

Je produis à mon tour mon essai de restitution :

Anno a Nativitate IHU ✝ XPI. MXXXVIIII INdictiO*n*E septima henrico REGE ROMANORUM AUGUSTO ANNO PRIMO COLL*o*C*a*TE SUNT RELIQUIE monULFI TUNGRENSIS EPI, etc.

D'après cela, il semble que ce fut aux évêques de Liége et de Cambrai que revint l'honneur de transporter le corps de saint Monulphe.

Je ne crois pas qu'on puisse ajouter au document le nom de Gondulphe. On peut d'ailleurs expliquer de différentes manières l'absence d'un second parchemin lors de la seconde visite de 1625 (la première a eu lieu en 1611). Je suis pourtant d'avis que les corps des deux évêques ont été déposés en 1039 dans le coffre de plomb, quoi qu'en disent le chanoine Fexhius et le père Papebroek ; et que depuis 1039 ce coffre n'a plus été ouvert, malgré le sentiment contraire du père Papebroek et de M. l'abbé Willemsen.

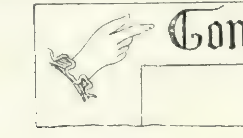
—

M. Brants fait une courte communication qu'il croit de nature à intéresser au moment du mariage du prince Albert de Belgique avec la duchesse Élisabeth.

De 1598 à 1621 régnèrent sur nos provinces les archiducs souverains Albert et Isabelle. Les érudits savent que les noms d'Isabelle et d'Élisabeth ne font qu'un. Mais on ignore généralement que l'Infante, connue sous le premier nom, se servait aussi parfois du nom d'Élisabeth. M. Brants a constaté le fait au cours de ses études aux archives. En réalité, ce furent donc bien Albert et Élisabeth qui régnèrent alors. L'Infante, d'ailleurs, avait reçu son nom en l'honneur de sa mère Élisabeth de France et avait pour patronne sainte Élisabeth de Hongrie.

Echelle de $\frac{1}{20}$e

 Exitus · hac · archa · Gondolphus · aquisq · dicato · &

 Gondolphus · templo · se · reddit · uterq · ierarcha · &

Coupe ABC
Echelle de $\frac{1}{5}$

1,5 3,5 1,5 45 15 8,5 2 5 2 5,5 1,5 2 10 8 50 8 C B B A 11,5 14,5 5 8,5 42 1,17 56 93

2,35 M

Exitus

34,5 13 8,5 13

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 8 novembre 1900.

M. Alfr. Cluysenaar, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Éd. Fétis, *vice-directeur;* F.-A. Gevaert, G. Guffens, Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gust. Biot, H. Hymans, Jos. Stallaert, Alex. Markelbach, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, A. Hennebicq, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Van Ysendyck, C. Meunier, *membres;* C. Hermans, G. Bordiau et L. Solvay, *correspondants.*

MM. Maquet et Smits motivent par écrit leur absence.

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification officielle de la mort de l'un de ses correspondants, M. Albrecht De Vriendt, directeur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, décédé en cette ville, le 14 octobre dernier.

Des remerciements sont votés à MM. Cluysenaar et le chevalier Marchal, qui ont assisté aux funérailles pour représenter l'Académie.

Le discours de M. Cluysenaar paraîtra au *Bulletin*.

Une lettre de condoléance sera adressée à Mme veuve Albrecht De Vriendt.

La Classe prend également notification de la mort de son associé, le Dr Hermann Riegel, décédé à Brunswick.

— M. le Ministre de l'Agriculture envoie un nouveau rapport semestriel de M. Jongen, grand prix de composition musicale en 1897. — Renvoi à MM. Radoux, van Duyse et Mathieu.

— M. le Président de la Commission royale des monuments envoie dix exemplaires du compte rendu de l'assemblée générale réglementaire du 16 octobre 1899. — Remerciements.

— M. René Van Bastelaer soumet la revision de son mémoire couronné en 1895, en réponse à la question : *Apprécier le rôle de la gravure en taille-douce depuis les derniers perfectionnements de la photographie et indiquer celui qu'elle peut être appelée à jouer dans l'avenir.* — Renvoi aux commissaires qui ont jugé le concours : MM. Demannez, Markelbach et Hymans.

Discours prononcé aux funérailles d'Albrecht De Vriendt, correspondant de l'Académie; par M. Alfr. Cluysenaar, directeur de la Classe.

Pour la troisième fois cette année, la Classe des beaux-arts de l'Académie de Belgique assiste aux funérailles d'un de ses membres ; après Dupont et Meunier, la mort inflexible nous enlève Albrecht De Vriendt dans la plénitude de son talent et dans la force de l'âge.

Sa robuste santé semblait lui assurer pendant de longues années encore le bonheur de poursuivre l'idéal artistique qu'il s'était créé dès le début de sa carrière.

Né à Gand en 1843, il s'inspira de bonne heure des œuvres de Van Eyck qui eurent une influence décisive sur son talent ; poursuivant les traditions laissées par Leys, il s'attacha à écarter toute tendance étrangère, qui, d'après lui, enlève à la peinture flamande son caractère purement national.

Travailleur infatigable, il laisse des œuvres nombreuses : *Sainte Élisabeth en prière ; Saint Luc peignant la madone ; Jacqueline de Bavière implorant de Philippe le Bon la grâce de son époux ; Charles-Quint au couvent de Saint-Juste ; L'excommunication de Bouchard d'Avesnes ; Philippe le Beau armant son fils, Charles de Luxembourg, chevalier de la Toison d'or.*

Un voyage qu'Albrecht De Vriendt fit en Orient sembla donner à ses recherches, pour quelque temps, un nouveau champ d'exploration. La ville d'Anvers l'appela ensuite à la direction de l'Académie laquelle, tout en absorbant une grande partie de son temps et de son activité, ne l'empêcha pas de se livrer à des travaux décoratifs de la plus grande importance.

Artiste passionné, il dépensait sa vie avec prodigalité pour la défense de tout ce qui pouvait rehausser l'art; il devait succomber dans cette lutte au-dessus des forces humaines.

Il fut élu membre correspondant de l'Académie en 1893. Sa vie, toute de labeur, servira d'exemple à ceux qui l'ont suivi dans la carrière artistique et qu'il a pu aider de ses lumières.

L'énergie et la volonté qu'il apportait en toutes choses ne parvenaient pas à ternir sa gaîté naturelle, et rien ne faisait prévoir la fin prématurée qui devait si tôt le ravir à l'affection de sa famille et de ses amis.

Je n'essaierai pas en ce moment d'adresser de vaines consolations à tous ceux que sa mort afflige, mais qu'il me soit permis, en cette triste circonstance, de présenter au nom de l'Académie à son frère Juliaan, qui a partagé avec lui dès le début ses peines et ses succès, l'expression de nos vifs regrets et de notre profonde sympathie pour une vie toute de travail et entièrement vouée à l'Art.

Adieu, cher confrère, adieu !

JUGEMENT DU CONCOURS POUR 1900.

Il est donné lecture des rapports sur les mémoires reçus en réponse à trois questions littéraires et sur les sujets d'art appliqué inscrits au programme.

La Classe se prononcera sur les conclusions de ces rapports dans sa séance du jeudi 22 novembre

COMMUNICATION ET LECTURE.

—

Amritsir et le Temple d'or; par Jean Robie, membre de l'Académie.

Amritsir, la métropole religieuse des Sikhs, est située dans le Pendjàb (le pays des cinq rivières), à 400 kilomètres de Delhy. Entre ces deux villes, la voie de Lahore se rapproche insensiblement des Himalayas, dont les premières ondulations se dessinent dans le lointain.

La population de ces vastes contrées se compose en partie de Sikhs (disciples) appartenant à la nation Jàte, originaire de la Scythie orientale. Longtemps persécuté par les musulmans, ce peuple laborieux et fier perdit peu à peu son caractère pacifique, et s'organisa en sorte de fédération militaire, dont les forces communes s'élevaient, vers la fin du XVIIIe siècle, à deux cent cinquante mille hommes.

Après la chute de Napoléon Ier, quelques officiers français, fatigués de leur inaction, entraînés par l'exemple du général Allard, offrirent leurs services au roi de Lahore, Randjit-Sing, le souverain le plus remarquable des provinces du Nord-Ouest, — les nobles Sikhs et Rajpouts ont l'habitude d'ajouter à leur nom le titre de Sing (Lion).

Nommé général en chef et conseiller de ce prince, Allard se mit en devoir d'organiser une armée selon le système français; envoyé en ambassade à la Cour de

France, en 1850, ce brillant officier fit en quelques mois la conquête du monde parisien.

Au bout de cinq ou six ans, la transformation fut complète, et Randjit-Sing, qu'on appelait le Lion du Pendjâb, se crut assez fort pour étendre son empire jusqu'au centre de l'Inde. Par malheur, le Lion se faisait vieux, et à sa mort, survenue en 1839, tout son édifice politique s'écroula.

Ses successeurs, ayant eu l'audace d'attaquer l'armée britannique en 1845, furent défaits, et perdirent l'une après l'autre toutes leurs possessions, hormis la splendide vallée du Cachemire, gouvernée aujourd'hui par un prince indigène, allié des Anglais.

Le rêve de Nanack, le fondateur de la religion des Sikhs, était la communion de tous les croyants de l'Inde. A cette fin, il abolissait du même coup la hiérarchie des castes, le culte de Vichnou, de Siva, et proscrivait l'adoration des images, ainsi que les grossières superstitions répandues parmi le peuple.

Ce prophète, de la caste des Kchatrias (guerriers), naquit à Lahore, vers la fin du XV[e] siècle. Sa religion, basée sur un déisme pur, se composait de préceptes de morale et de charité universelle, rappelant quelque peu le Jaïnisme et le Brahmanisme primitifs.

L'idée de Nanack ne manquait pas de grandeur; car s'il avait réussi à rallier les tronçons épars de toutes les sectes de l'Inde, jamais les Anglais n'auraient pu fonder leur vaste empire, au milieu d'une population hostile, de plus de deux cents millions d'individus.

Le célèbre réformateur fit bientôt de nombreux néophytes parmi les Indous convertis à l'Islamisme, à l'aide d'arguments tranchants; et ses préceptes égalitaires se

propageaient sans encombre, lorsque les mahométans, les êtres les plus féroces et les plus fanatiques de l'Inde, s'avisèrent d'y couper court, comme d'habitude, par la persécution et le massacre.

C'est de cette époque que date la réorganisation militaire des Sikhs. Alors aussi naquit la haine implacable qui existe encore aujourd'hui entre ces deux races, haine dont les Anglais ont habilement profité pendant la révolte de 1857, où ils trouvèrent parmi ces troupes auxiliaires leurs plus beaux régiments de cavalerie indienne.

Telle est, en quelques mots, l'histoire de la population la plus énergique des provinces du Nord-Ouest.

La ville d'Amritsir, fort bien bâtie, et entourée de remparts, renferme une population de 150,000 habitants. La cité sainte est, en même temps, un entrepôt de sel gemme, de thé, de café et de tous les produits de l'Europe et de l'Asie; mais l'industrie locale consiste dans la fabrication des fameux cachemires de l'Inde.

Une grande animation règne dans les quartiers du commerce, devant les échoppes en bambou et autour des ateliers de brodeurs, où des artisans accroupis retiennent les désœuvrés, satisfaits de voir travailler les autres.

De longues caravanes de marchands, de voyageurs, de pèlerins en guenilles, juchés sur des chameaux crasseux, traversent la ville et s'entrecroisent, au milieu du bazar, dans un tohu-bohu indescriptible, où toutes les races de l'Inde se confondent et s'interpellent en dialectes sonores qui frappent l'oreille comme un bruit de fanfares.

Les conducteurs se bousculent, les chameaux poussent des mugissements à fendre l'âme, tandis que les buffles et les mules de transport lèchent avec béatitude les blocs de sel déposés devant la porte des magasins.

Puis, tout à coup, des troupeaux de bœufs, chargés de grains, sous l'escorte de cavaliers banjaris, font une trouée dans la foule ondoyante qui s'éparpille, comme une vague, parmi les étalages de fruits et les monceaux de poteries.

Les Banjaris, dont l'origine est fort obscure, ont beaucoup d'analogie avec les Tziganes d'Europe.

Les hommes, aux traits distingués et réguliers, sont de rudes nomades, bien découplés, aux allures vives empreintes d'énergie.

Toujours en route, par monts et par vaux, et couchant à l'enseigne de la lune, ils portent avec aisance un costume fort pittoresque, usé jusqu'à la corde, et se campent sur l'oreille, en guise de turban, une espèce de béret qui leur donne l'apparence de casseurs d'assiettes. Avec tout leur attirail de combat: la rondache, l'estoc et la rapière, on croit voir revivre ces reîtres fantastiques, illustrés par Albert Dürer.

Les femmes sont grandes, souples et gracieuses; leur teint, d'un brun mat, n'est guère plus foncé que celui des paysannes siciliennes: de ma vie, je n'ai vu de plus belles créatures! De même que les femmes de ces tribus arabes, avides de soleil et d'espace, elles ont de longs cils qui donnent un charme étrange à leur regard plein de profondeur et d'éclat.

Leur vêtement se compose d'un manteau fixé sur l'épaule, et se terminant par un gracieux capuchon qui emprisonne leur chevelure noire et ondulée. — Ce capuchon rappelle assez bien la coiffure des grandes dames à l'époque de Marie de Bourgogne.

Elles ont les bras chargés de cercles d'argent, et portent de larges jupons retenus par une double ceinture byzantine, ornée d'ambre et de perles; le corsage légè-

rement décolleté, dessinant le buste ferme, élégant, est garni de nombreux colliers d'or et de pierres précieuses : une réserve pour les mauvais jours, car la fortune des Banjaris consiste principalement en chevaux, bœufs, chariots, tentes et ustensiles de toute espèce ; ils n'ont que faire des biens immobiliers, puisque toute l'Asie est à leur disposition.

Là où, vers le soir, le taureau du convoi s'arrête, la caravane forme le carré, on allume les feux, et tout est dit.

Au milieu des complications religieuses et des barrières infranchissables des castes, ces nomades privilégiés vivent dans une indépendance complète. Adonnés au commerce et au transport des denrées alimentaires, ils sont bien accueillis partout et rendent de grands services en temps de guerre et de famine. « On les estime aujourd'hui à quelques centaines de mille ; mais, à vrai dire, ce chiffre n'est appuyé par aucun document sérieux (1). »

Absorbés par le spectacle de la rue, nous oublions le motif principal de notre excursion : la basilique d'or.

Le nom de cet édifice n'est pas un de ces termes emphatiques dont les peuples de l'Asie se montrent très prodigues : la masse d'or ciselé recouvrant les façades et les murs intérieurs de ce temple renommé est seule à lui valoir ce titre ronflant.

Cette merveille fut édifiée par le prophète Ram Das, à l'aide des sommes fabuleuses recueillies par ses coadjuteurs pendant une tournée de propagande à travers le Pendjâb.

---

(1) Louis Rousselet, *L'Inde des Rajahs.*

Le lac de l'Immortalité, l'Amrita-Sara, au milieu duquel s'élève la basilique, étant borné par une foule de constructions et d'enclos, on y arrive à l'improviste, en traversant une vaste habitation occupée par les gardiens.

Pour pénétrer dans les édifices consacrés au culte, le voyageur doit se soumettre parfois à de petites formalités qu'il est prudent d'observer de bonne grâce : on peut rester couvert, mais le dépôt des chaussures est obligatoire, en échange d'une paire de babouches.

Ici c'est plus grave : un gardien rébarbatif commence par nous faire lire de grandes pancartes, écrites en plusieurs langues, dans lesquelles on engage les visiteurs étrangers à se conduire avec la plus grande circonspection ; bref, à ne blesser, en quoi que ce soit, les sentiments religieux des paisibles apôtres de Nanack, sous peine d'être massacrés ! Suivent quelques exemples qui donnent la chair de poule.

Les successeurs du prophète ayant proscrit l'usage du tabac, on ne peut garder sur soi ni étui à cigares, ni tabac sous n'importe quelle forme. Il faut, à la rigueur, se laisser visiter les poches, sans rechigner : telle est la consigne.

Après cet acte solennel, deux hommes de police indigènes, nu-pieds, se tiennent constamment près de vous, coude à coude, sous prétexte de vous protéger, mais, selon toutes les apparences, pour vous tordre le cou en cas d'infraction au règlement; car, depuis leurs démêlés avec les disciples de Mahomet, l'intolérance des Sikhs n'est pas moins redoutable que le fanatisme de leurs persécuteurs.

Tout bien réglé, nous nous mettons en marche, à la file indienne, flanqués de nos six olibrius.

Cahin-caha, et traînant les pieds avec nos énormes babouches, nous avions l'air de trois condamnés allant au supplice : c'était un supplice, en effet; car il est expressément recommandé de garder son sérieux...

Enfin nous voici au bord du lac; le temple est là, devant nous, dans toute sa splendeur.

Étalées ainsi en plein soleil, ces profusions de richesses inestimables, ces masses d'or et de mosaïques, dont la brillante image se réfléchit dans les eaux bleues, produisent, tout d'abord, une sorte de stupeur; on s'attendait à une chose criarde, insensée, complètement en opposition avec notre sentiment du Beau qui, en fait de construction, ne s'attache qu'à la forme; rien cependant n'est plus original, plus harmonieux.

Bien que l'or soit inaltérable à l'air, la pluie et la poussière, en ternissant le fond des ciselures, ont adouci l'éclat des façades, tandis qu'au-dessus de la corniche tout scintille, tout rayonne sous le beau ciel de l'Inde qui jette des étoiles fulgurantes sur les rondes bosses des dômes et sur le pourtour de l'attique couronné d'une enfilade de petites coupoles : de sorte que le précieux joyau paraît enveloppé d'une auréole de lumière.

Le corps de cet édifice est en style Jât, mais les détails des façades, composés de rinceaux, de corbeilles et de fleurons, rappellent plus ou moins l'art grec. Du reste, lorsqu'on étudie le développement de l'architecture hindoue à travers les siècles, on y retrouve l'empreinte de tous les peuples qui suivirent successivement les premiers envahisseurs de race aryenne, depuis l'aurore de la civilisation jusqu'aux temps modernes.

Élevé au milieu du lac, le sanctuaire n'est accessible que d'un seul côté, par une large chaussée de marbre

statuaire, ornée d'une double rangée de candélabres dont les lanternes sont couvertes d'or. La façade principale mesure 16 mètres de largeur; quatre kiosques surmontant les angles s'élèvent à 17 mètres, et le dôme central, en forme de coquille, atteint 22 mètres au-dessus de la porte d'entrée; ces dimensions, estimées à vue d'œil, sont tout à fait approximatives, car mes terribles gardiens ne m'ont pas lâché d'une minute.

Ainsi que les façades, la toiture, les kiosques et les dômes, tout est revêtu d'or gravé ou bruni; le soubassement, en marbre de Jeypore d'une blancheur d'ivoire, est incrusté de mosaïques en pierres dures, genre florentin; par un heureux contraste, les panneaux des portes sont en argent repoussé...

A mesure que le bourdonnement de la ville marchande s'éteint, les bords du lac s'animent : c'est l'heure de la Purification matinale.

Nous rencontrons de longues théories de femmes, très avenantes, se dirigeant vers le temple, le visage découvert, et portant des rameaux de jasmin et d'oranger en pleine floraison.

Au milieu de la grande salle, sous un vélum de soie, une dizaine de prêtres, accroupis sur de riches tapis, chantent des versets — les préceptes du Maître — suivis de répons accompagnés d'instruments à cordes métalliques.

Par grâce spéciale, peut-être aussi pour stimuler notre générosité, on nous permet de jeter les yeux sur le livre saint, intitulé Grântah.

Puis, crescendo, les chants reprennent; les fidèles, graves, recueillis, circulent dans le temple en portant leur offrande, dont les fleurs printanières embaument tout l'édifice.

De temps à autre, de gracieuses tourterelles s'abattent au milieu des officiants et viennent becqueter les sucreries que l'on distribue aux visiteurs.

A la vue de quelques roupies que nous déposons aux pieds du pontife, nos lugubres cerbères s'apprivoisent comme par enchantement.

Plusieurs salles du rez-de-chaussée et de l'étage surpassent encore en richesse tout ce que nous venons de voir. L'or éclate partout! Dans les compartiments des plafonds, le précieux métal, buriné avec un art exquis, est incrusté de fines mosaïques, composées de lapis, de turquoises et d'améthystes. Partout, dans la bordure des trumeaux, les rubis, les saphirs, les diamants forment des fleurons qui étincellent dans le clair-obscur et assourdissent les ors.

Çà et là, un rayon de soleil miroite sur les dalles de marbre, dont les reflets incandescents s'éparpillent sur les détails multiples des ciselures et se fondent dans un ensemble monochrome, d'une vigueur et d'une magnificence incomparables : en aucun temps, l'art des orfèvres n'a été poussé aussi loin !

Chose unique, malgré les guerres terribles dont les provinces du nord-ouest furent le théâtre, la basilique demeura toujours intacte : l'or, qui éveille sans cesse la convoitise et l'idée du vol, a réussi — par exception — à commander le respect aux conquérants insatiables et sans scrupules.

COMITÉ SECRET.

La Classe prend notification des candidatures aux places vacantes présentées par les sections.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 22 novembre 1900.

M. ALFR. CLUYSENAAR, directeur.

M. le chevalier EDMOND MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Éd. Fétis, *vice-directeur ;* F.-A. Gevaert, G. Guffens, Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gust. Biot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Jos. Stallaert, Alex. Markelbach, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, A. Hennebicq, Ch. Tardieu, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, C. Meunier, *membres ;* Ém. Mathieu, G. Bordiau et L. Solvay, *correspondants.*

M. Maquet écrit pour motiver son absence.

CORRESPONDANCE.

M. le comte P. de Borchgrave d'Altena, chef du Cabinet du Roi, exprime les regrets qu'éprouvent Leurs Majestés de ne pouvoir assister à la séance publique de la Classe.

— M. V. Godefroid, secrétaire de S. A. R. le Prince Albert de Belgique, fait savoir que LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert assisteront avec plaisir à la solennité.

— MM. les Ministres des Affaires étrangères, de l'Agri-

culture et des Beaux-Arts, des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, de la Guerre, de l'Industrie et du Travail, de l'Intérieur et de l'Instruction publique remercient pour les invitations à la séance publique qui leur ont été adressées et témoignent leurs regrets de ne pouvoir y assister.

— MM. le Secrétaire de l'Académie royale de médecine et le Premier Président de la Cour d'appel remercient pour les mêmes invitations.

M. le Ministre de l'Agriculture transmet une copie du procès-verbal du jugement de l'épreuve définitive du grand concours de sculpture de cette année.

CONCOURS ANNUEL DE 1900.

PARTIE LITTÉRAIRE.

DEUXIÈME QUESTION.

Écrire l'histoire des édifices construits Grand'place de Bruxelles, après le bombardement de 1695. Exposer les faits, donner une appréciation esthétique des bâtiments et faire connaître leur importance au point de vue de l'histoire du style architectonique auquel ils appartiennent.

Un mémoire a été reçu; il porte pour devise :

Laat ons 't verleden in eere houden.

Rapport de M. Max. Rooses, premier commissaire.

« L'auteur du mémoire envoyé à la Classe n'a pas compris la question et a traité de tout autre chose.

La question était cependant parfaitement claire;

l'attention des concurrents était appelée exclusivement sur les bâtiments de la Grand'place de Bruxelles, construits au cours des premières années après le bombardement. On demandait un exposé historique de leur origine, une étude critique de leur valeur artistique. La matière était hautement intéressante, nous semble-t-il. Au point de vue historique, les documents ne manquent pas et mériteraient d'être publiés et coordonnés; au point de vue artistique, les maisons des Corporations bruxelloises de 1695 à 1705 occupent une place à part dans l'histoire de l'architecture. Élevées dans un espace de temps fort restreint qui tombe entre le règne du style rubénien et l'avènement des styles français du XVIIIe siècle, elles constituent un groupe d'œuvres se rattachant à un art qui va disparaître et forment la transition à un art nouveau, tout en se distinguant par un caractère bien spécial. Certes, ce caractère n'est pas uniforme, mais dans les constructions qui ont le plus de cachet, il a une originalité indéniable, une allure décorative très particulière. Tout cela mérite d'attirer l'attention de l'historien de l'art, demande à être mis en lumière.

Coïncidant avec la restauration intelligente de la Grand'place, nous pouvions espérer que la question aurait tenté les chercheurs de notions exactes sur la vie de notre peuple, sur l'œuvre de nos architectes, les curieux des manifestations et des transformations de notre art national.

L'auteur du mémoire *Laat ons 't verleden in eere houden* n'a pas compris la question, disions-nous. Au lieu de se tenir dans le cadre tracé et nettement déterminé, il s'est étendu sur l'histoire du Grand Marché de Bruxelles à travers les siècles, depuis les temps les plus reculés

jusqu'à nos jours et sur le passé de chacune des constructions qui bordent la place, y compris l'Hôtel de ville et la Maison du Roi. L'histoire des maisons construites après le bombardement n'occupe que quelques lignes dans son travail, leur valeur artistique n'est pas signalée et paraît même n'être pas soupçonnée.

Comme œuvre scientifique, le mémoire est d'ailleurs d'un mérite secondaire : il utilise de façon banale des documents connus sans en faire jaillir quelque lumière nouvelle, sans y trouver une façon personnelle d'envisager des faits connus.

Comme réponse à la question posée, l'œuvre est absolument insuffisante et ne mérite point le prix offert par la Classe. »

Rapport de M. Winders, deuxième commissaire.

« *Laat ons 't verleden in eere houden*, telle est la devise du mémoire en réponse à la question : *Écrire l'histoire des édifices construits Grand'place de Bruxelles, après le bombardement de 1695. Exposer les faits, donner une appréciation esthétique des bâtiments et faire connaître leur importance au point de vue de l'histoire du style architectonique auquel ils appartiennent.*

Le sujet, si intéressant cependant, tant au point de vue artistique qu'historique, n'a attiré qu'un seul concurrent, et encore celui-ci, quoique la question fût bien nettement formulée, n'en a-t-il nullement compris le sens.

Alors que nous pouvions nous attendre à des dissertations esthétiques sur une période d'art se manifestant

d'une façon spéciale à la fin du XVIIe siècle, c'est-à-dire dont les productions témoignent déjà d'un léger acheminement vers le style Louis XIV et le genre rococo, alors aussi que nombre de considérations se présentent à l'esprit devant cette architecture dans laquelle se reflètent non seulement des modes de construction différents de ceux précédemment en honneur, mais aussi les mœurs, les besoins, la vie, en un mot, de cette société nouvelle qu'engendre le grand siècle de Louis XIV, l'auteur du mémoire se fourvoie dans d'interminables descriptions sur notre passé artistique en général et notamment sur l'art du moyen âge; il nous entretient de la pléiade glorieuse des peintres, graveurs, sculpteurs, etc., qui durant plusieurs siècles se sont illustrés en Belgique; des musiciens qui, dès les époques les plus reculées, dit l'auteur, se rendirent célèbres aussi en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne; de nos imprimeurs qui eux aussi, fixèrent l'attention de l'étranger; enfin, de nos architectes aux œuvres immortelles. Après, il mentionne les édifices remarquables érigés à Bruges, Gand, Anvers, Ypres, Bruxelles, Malines, etc., les hôtels de ville et aussi les halles dont les constructions d'abord en bois font bientôt place à d'autres en pierre; l'auteur fait encore l'historique des Halles d'Ypres dont, il a soin de l'ajouter, la première pierre fut posée par Baudouin de Constantinople; ensuite il se lance dans des descriptions de la Grand'place de Bruxelles à travers les âges, descriptions dans lesquelles ni d'Egmont, ni de Hornes, ni Anneessens, ni Jean IV, ni Charles le Téméraire, ni Dumouriez, ni les Patriotes, ni les Sans-Culottes n'ont été oubliés, mais dans lesquelles, au surplus,

l'écrivain nous initie aux diverses physionomies du marché de Bruxelles, et c'est à telles fins que nous apprenons ainsi qu'en *1360*, on y vendait du beurre, des œufs, du fromage, du plomb et des charbons! qu'en *1403*, il y eut défense d'y exposer en vente des porcs; enfin qu'en *1534*, la vente du bois, de la paille et du foin y était prohibée; enfin, comme prologue aux réflexions artistiques que nous espérions lire plus loin, mais qui ne se manifestent que de très maigre façon, nous apprenons encore, par ce mémoire, qu'en ladite année *1534*, ce marché comprenait trois bancs pour les marchands de plomb, huit aubettes pour les vendeurs de pommes, cinq autres aubettes pour les marchands de noix et, enfin, qu'il y en avait bien dix où pouvaient s'approvisionner les amateurs de figues; que plus tard le marché avait été restreint à la vente de fruits et de légumes; et enfin, qu'aujourd'hui, les dimanches, on y vend des chiens et oiseaux, aussi des fleurs, et qu'alors le forum de notre capitale présente un mélange de gens jeunes et vieux, de pauvres et de riches, d'acheteurs sérieux et de simples curieux !

Ces diverses descriptions présentent, à l'imagination du lecteur, des tableaux variés et pittoresques, sans doute, mais on se demande ce qu'elles ont bien de commun avec celles demandées et concernant l'histoire et le caractère artistique des maisons érigées depuis *1695* sur la place publique en question. Toute la première partie de ce mémoire est écrite dans cette même note. L'auteur reste à côté de la question, toujours; car, plus loin, il continue à nous entretenir des constructions en bois du XVIe siècle, de la façon dont celles-ci furent bâties, de

leurs vitrages, de leurs aménagements intérieurs, de leurs boiseries, tapisseries, cuirs dorés de Malines et d'Ypres; des dessins en petits plombs en usage courant pour les vitraux des XIIIe et XIVe siècles; des cheminées du XVe siècle; des toitures en chaume de cette époque; des deux grands incendies qui éclatèrent en *1276* et en *1326*, lequel dernier réduisit en cendres, au Sablon, deux mille maisons; d'un troisième grand incendie, lequel, en *1404*, mit quinze mille Bruxellois sur le pavé; d'un édit de *1546*, du magistrat d'Anvers, portant défense de construire des maisons en bois; enfin, le concurrent, qui semble avoir très à cœur de continuer à s'écarter de la question posée, croit encore devoir attirer notre attention sur des escaliers intérieurs, sur des pavements en carreaux, sur des tableaux destinés à orner les appartements et commandés aux grands peintres de l'époque, sur les habillements, les costumes des bourgeois et des hommes de guerre au moyen âge, se complaît dans une description très détaillée de l'Hôtel de Ville, tant de l'intérieur que de l'extérieur, fait bonne justice de la fable inventée par Regnard concernant le prétendu suicide de l'architecte Jan van Ruysbroeck, se lance dans une autre longue description qui, elle aussi, n'a que faire en cette occurrence, de la Maison du Roi, etc.

On pourrait à la rigueur excuser pareil exposé de lieux communs et le considérer comme une sorte de préface de l'objet principal à traiter; mais lorsque l'auteur s'occupe finalement des maisons se rapportant à la question posée, ce ne sont alors que de sèches descriptions qu'il nous présente et dans lesquelles les considérations esthétiques font absolument défaut. Devant ce tableau architectural

qui s'offre à ses regards, à ses réflexions, à son admiration, il ne trouve à placer que d'arides énumérations de portes, de fenêtres, de pilastres, de bas-reliefs ou de statues, alors que nous nous trouvons cependant là en face d'un mouvement artistique, devant une transition architecturale qui ne sont pas sans offrir un puissant intérêt pour l'artiste ou pour l'historien de l'art. Et, en effet, cette seconde période de la Renaissance ou style « baroque », cette architecture dite « des jésuites » s'étant implantée en Belgique, mais notamment en ses provinces septentrionales, s'y accentua d'une caractéristique toute particulière, pour ensuite subir une certaine transition penchant vers l'architecture française du XVIIIe siècle.

N'est-ce pas alors surtout que nos architectes s'inspirèrent des traditions de l'art italien pour produire ces œuvres qu'ils imprégnaient toutefois de sang flamand; pour réaliser ces conceptions engendrées les yeux tournés vers la terre classique des Arts, mais qu'ils savaient traduire dans l'esprit de leur race, c'est-à-dire en leur donnant ces formes hardies, mâles et vigoureuses, tout en leur conservant les silhouettes les plus décoratives et les plus pittoresques, oui, parfois même les plus tourmentées, les plus fantaisistes, et qui feraient croire que les édifices de cette époque sont sortis bien plutôt de quelque riche, exubérant pinceau de peintre que du crayon méthodique et raisonné de l'architecte! Et alors que dans les périodes artistiques précédentes la peinture et la sculpture dérivaient de l'architecture, ne semble-t-il pas, prenant comme exemple les édifices de la Grand'place de Bruxelles, et envisageant là cette brillante fanfare de

formes et de silhouettes si pittoresques, brillant sous le feu des ors, de tous ces moindres détails enfin qui résonnent gaiement dans l'espace comme autant de notes d'un de nos vieux carillons, que c'est maintenant la « peinture », que ce vigoureux athlète de l'Art qu'était Rubens venait d'élever aux hauteurs les plus étonnantes et les plus sublimes, qui trône décidément en maîtresse, et que c'est bien elle maintenant qui imprime la grande impulsion, agit, dirige, illuminant de ses fantaisies les plus richement décoratives et les plus somptueuses, toutes les autres manifestations de l'Art flamand.

Mais comme l'a fort bien fait ressortir notre honorable collègue M. Max Rooses, premier rapporteur de ce concours, l'auteur du mémoire *Laat ons 't verleden in eere houden,* loin de se laisser toucher par des considérations esthétiques, ne s'est complu qu'en de longues banalités; rien dans son travail n'accuse une manière de voir personnelle, et pas la moindre étincelle ne jaillit de sa plume pour venir éclairer ou réchauffer une question d'un intérêt d'autant plus palpitant qu'elle vient de se poser au moment même où le rideau vient de se lever devant un spectacle nous exhibant une résurrection architecturale certainement unique dans son genre !

Je conclus en émettant le même avis que celui avancé par M. Max Rooses : le travail nous présenté par l'auteur du mémoire *Laat ons 't verleden in eere houden,* est de trop peu de valeur pour mériter d'être couronné par l'Académie..»

—

Rapport de M. Éd. Van Even, troisième commissaire.

« Je partage complètement l'avis de mes honorables collègues MM. Max Rooses et Jacques Winders sur le mémoire *Laat ons 't verleden in eere houden*, présenté à la Classe des beaux-arts, en réponse à la question : *Écrire l'histoire des édifices construits Grand'place de Bruxelles, après le bombardement de 1695. Exposer les faits, donner une appréciation esthétique des bâtiments et faire connaître leur importance au point de vue de l'histoire du style architectonique auquel ils appartiennent.*

Au lieu de faire ressortir l'importance artistique des maisons s'élevant Grand'place de Bruxelles, — point capital de la question proposée par l'Académie, — l'auteur s'occupe plus spécialement de l'histoire de l'Hôtel de ville et de la Maison du Roi, en puisant ses renseignements dans les publications de MM. Henne et Wauters, Schayes et Hymans. Sans doute, il mentionne les diverses maisons et en fait connaître les emplacements et les noms; mais ses appréciations esthétiques sur ces intéressantes constructions sont évidemment trop élémentaires pour mériter le prix offert par la Classe des beaux-arts. »

La Classe adoptant les conclusions des rapports de ses commissaires, décide que le mémoire ne sera pas couronné.

TROISIÈME QUESTION.

Étudier la peinture murale en Belgique jusqu'à l'époque de la Renaissance, tant au point de vue des procédés techniques qu'au point de vue historique.

Devise du mémoire : *Léal désir.*

Rapport de M. Max. Rooses, premier commissaire.

« Sous la devise *Léal désir*, une réponse nous est parvenue à la question : « Étudier la peinture murale en Belgique jusqu'à l'époque de la Renaissance, tant au point de vue des procédés techniques qu'au point de vue historique. »

La question présente un double intérêt : la peinture murale est une manifestation importante de l'activité artistique dans notre pays; elle est peu étudiée, les matériaux plastiques et les documents écrits étant d'une rareté extrême.

Quand nous étudions l'origine de la peinture chez nous et ses produits à l'époque de ses débuts, la conclusion s'impose tout naturellement que les plus anciens maîtres du pinceau s'inspirèrent des œuvres des miniaturistes, que le tableau à l'huile n'est que la transformation, le développement des enluminures : couleurs éclatantes, travail minutieux, détails abondants se retrouvent également dans les feuilles des anciens manuscrits et dans les panneaux des primitifs. C'est là la vérité dominante qui nous frappe et qui a fait établir la règle généralement admise.

Et cependant, simultanément avec cet art de pré-

ciosité, un autre a vécu pendant plusieurs siècles, d'allure ample, de caractère imposant, de tendance décorative, développant ses créations sur les parois et les colonnes de nos églises, sur les murs de nos édifices publics. Cette peinture est d'une origine indéniablement différente, sa technique est tout autre, ses créations de nature diamétralement opposée à celles de nos enlumineurs et de nos plus anciens peintres de tableaux.

D'où nous est venu cet art plus rude et plus imposant, quelles œuvres a-t-il produites, de quels sentiments s'est-il inspiré, quels matériaux a-t-il employés, et de quelle manière les appliquait-il? Questions assurément importantes, mais difficiles à résoudre. En effet, à part des fragments plus ou moins considérables éparpillés dans les localités des diverses parties de notre pays, il ne s'est rien conservé de cette peinture monumentale : pas de création grandiose, d'œuvre célèbre attirant l'attention du grand public, provoquant les recherches des érudits. Même pénurie pour les documents historiques anciens et pour les études modernes. Celui donc qui nous fournirait un travail sérieux et complet sur la question mériterait bien de l'histoire de l'art et aurait amplement droit à nos félicitations et à nos récompenses.

L'auteur de la réponse *Léal désir* nous apporte-t-il l'œuvre sérieuse et complète que nous appelions de tous nos vœux?

Nous répondons : son travail est sérieux; il ne se borne pas à traiter les différentes parties du programme imposé, il amplifie et modifie sa tâche; il nous fournit non seulement une étude historique et technique de la peinture murale, il s'étend encore dans des considérations approfondies et dans des aperçus ingénieux sur la nature des

sujets traités, sur les intentions qui guidaient et les idées qui inspiraient leurs auteurs. Mais, en même temps que ces qualités très réelles, le travail présente des côtés faibles que nous indiquons dans l'aperçu rapide du travail que nous faisons suivre.

Dans un avant-propos qui occupe près du quart du mémoire, l'auteur esquisse en traits généraux l'histoire de la peinture monumentale, donne quelques conseils sur la conservation et la restauration des polychromies anciennes, parle des artistes qui travaillaient en Flandre et de leur influence en Allemagne et en Italie, fait connaître les caractères distinctifs de leur œuvre. Dans un tableau d'une poésie pénétrante, il dépeint la communion de l'art et de la nature dont est empreinte notre peinture monumentale (1).

L'étendue de cet avant-propos nous semble démesurée; la matière en est trop complexe et elle est traitée d'une manière diffuse. Ce n'est pas un exposé du plan de l'ouvrage, ce n'est pas une étude des sources, ce n'est pas une démonstration de l'importance du sujet, c'est un peu de tout cela, sans caractère bien déterminé, sans suite dans le raisonnement, sans indication précise de la vérité à prouver.

Dans le premier chapitre, l'auteur traite des origines de la polychromie monumentale. Cet art, dit-il, est né sur notre sol, son développement a été favorisé par la vue des étoffes teintes et décorées, spécialement de celles dont on ornait les églises aux jours de fête. Il écarte par un seul mot l'idée d'en chercher l'origine dans les mosaïques

(1) Voir page 33 du memoire : « Soit qu'au printemps, etc... »

dont aux premiers temps s'ornaient les basiliques chrétiennes. L'hypothèse est admissible, mais les preuves sur lesquelles elle s'appuie manquent de solidité. La distinction entre la peinture monumentale dont parle ici plus spécialement l'auteur et la peinture murale est perdue de vue.

Le chapitre suivant est consacré aux rapports des miniatures avec la peinture monumentale. L'auteur fait ressortir les emprunts que cette dernière fit naturellement aux œuvres des enlumineurs, mais néglige de faire ressortir leur profonde différence et d'expliquer leur apparition simultanée.

Il passe ensuite à la *Nécessité de la polychromie*. Ici encore il manque de clarté et de méthode, il ne prouve point sa thèse et s'écarte considérablement de la question.

Dans les subdivisions suivantes, il passe successivement en revue le style, le goût, l'expression de la décoration et de l'esthétique : questions traitées d'une manière générale, sans application précise à la peinture murale.

Les parties de l'ouvrage que nous abordons maintenant se distinguent avantageusement de celles qui précèdent ; elles forment le corps du mémoire, elles traitent bien réellement le sujet donné et le font d'une manière remarquable. Successivement l'auteur parle de la polychromie monumentale intérieure et extérieure à l'époque romane, à l'époque ogivale et à l'époque de la Renaissance. Il montre comment, dans les premiers temps de son apparition, cette peinture revêt un caractère hiératique d'une grande simplicité, se contentant de reproduire les figures et les scènes religieuses, sans relief et sans mouvement, concentrant l'expression de la vie dans les traits du visage, cherchant à animer et à éclairer les

austères lignes et les sombres profondeurs des églises romanes de la joie des couleurs et des consolantes visions de la vie future, faisant ressortir, au dehors comme au dedans des temples, les lignes architecturales des édifices.

A l'époque ogivale, le caractère des figures s'adoucit : le Dieu, immobile dans sa majesté de juge suprême, s'humanise et descend parmi nous; les saints dépouillent leurs draperies rigides et se montrent en chair et en os; la Vierge fait son apparition entourée de chœurs d'anges; les personnages historiques prennent place à côté des êtres célestes, un souffle de vie traverse l'art, les formes s'assouplissent, l'action dramatique et les passions diverses apparaissent dans la représentation de la vie des saints.

L'auteur montre cette transformation de l'art dans les précieuses reliques qu'il nous a laissées; il indique les principaux sujets traités aux diverses époques, appuyant ses affirmations sur des œuvres indiquées par lui. Il traite son sujet dans ses parties essentielles, les peintures des nefs d'église, et s'occupe également de la décoration des parties accessoires des édifices sacrés, des meubles et des tombeaux; il le fait en homme qui a beaucoup cherché, qui a vu d'un coup d'œil pénétrant et qui a mûrement réfléchi à ce qu'il a étudié.

Il termine son travail par un examen approfondi des diverses techniques de la peinture murale : la fresque, l'encaustique et la détrempe. Il s'arrête le plus longuement à cette dernière, le procédé national par excellence : il analyse les matériaux de coloration et les divers tons employés. Ici encore, il traite son sujet en chercheur qui a examiné par lui-même les choses dont il parle et s'est acquis une compétence toute spéciale.

Voilà l'ouvrage qui nous est soumis, ses côtés faibles et ses parties excellentes. En le lisant, on acquiert

bientôt la conviction que c'est moins un travail d'historien que d'artiste et d'esthète. L'auteur aime la synthèse, il néglige l'analyse et l'exposition des faits particuliers; il s'élève volontiers sur les hauteurs de la théorie et a une prédilection marquée à s'intéresser à la formation des conceptions, à la marche des idées. Il se préoccupe plus de ce que pensent et sentent les artistes que de ce qu'ils exécutent. Mais, hâtons-nous de le dire, il construit ses systèmes sur un fonds d'observation attentive et de science solide. Une lacune grave nous frappe dans son travail : il ne nous fait pas connaître méthodiquement les fragments subsistants de la polychromie monumentale; il ne s'inquiète ni de leurs auteurs ni de leur histoire, ou s'il s'en est inquiété, il ne nous communique pas le résultat de ses recherches. C'est un peu accidentellement et comme chose d'importance secondaire qu'il nous révèle l'existence des œuvres dont il parle; celles-ci ne semblent avoir de valeur et de droit à être mentionnées que comme documents à l'appui de sa thèse; généralement, il se contente de les rappeler par une ou deux lignes et comme des choses connues. Or le but de la question posée par la Classe était bien de mieux nous renseigner sur l'existence d'œuvres généralement ignorées, de nous révéler leur existence en même temps que leur histoire et leur importance relative.

Il est vrai, et ceci me semble de toute évidence, que le travail présenté n'était pas destiné, dans la pensée de l'auteur, à être publié dans les conditions où s'impriment les mémoires couronnés par l'Académie. A la page 29 de son manuscrit, à l'appui d'une affirmation, il emploie l'argument : *comme le démontre l'album de dessins, complément de ce recueil*. Or son mémoire n'est accompagné d'aucun document graphique. Il est clair que son texte

devait être illustré et complété par une série de reproductions ; et c'est probablement en se référant à ces dessins qu'il a cru pouvoir glisser légèrement sur les descriptions et l'étude des fragments existants.

En présence de ces défauts et de ces qualités, quel sera notre jugement définitif sur l'œuvre ? J'y vois un effort sérieux pour répondre à la question posée par la Classe, le travail d'un auteur qui a sérieusement étudié son sujet, qui a des idées intéressantes et personnelles sur les œuvres dont il traite. Je crois que, dans l'état où le mémoire se trouve, il contribuera considérablement à attirer l'attention sur l'importance de l'ancienne peinture murale et à mieux la faire connaître dans son essence esthétique et technique.

Je n'approuve pas la manière dont la matière est exposée, mais je respecte assez la liberté de l'auteur de choisir son point de vue et sa forme pour ne pas poser le remaniement du travail comme condition *sine qua non* de mon vote favorable. Tel qu'il est, je crois qu'il est digne d'être couronné.

J'ajoute cependant que je verrais avec le plus grand plaisir que le concurrent tînt compte des observations que j'ai présentées et qu'il fît disparaître les défauts et les lacunes signalés. Je crois que son travail gagnerait considérablement s'il pouvait se résoudre à exposer ses considérations théoriques des premiers chapitres avec plus de méthode. Et, en tout premier lieu, je voudrais obtenir de lui qu'il complète la partie documentaire du mémoire et nous fasse connaître, d'une manière précise, quelles sont les œuvres de peinture murale existant encore, quelle est leur importance et leur histoire. S'il juge utile d'illustrer la publication par la reproduction de quelques-uns des dessins auxquels il fait allusion, je

proposerais à la Classe de l'y autoriser. Je l'engagerais enfin à mentionner la source des textes qu'il cite ou auxquels il renvoie. »

—

Rapport de M. J. Stallaert, deuxième commissaire.

« Le rapport de M. Rooses, premier commissaire, concernant le seul mémoire qui nous soit parvenu sur la question relative à l'ancienne peinture murale, mise au concours par l'Académie, émet des appréciations si judicieuses, qu'il serait presque superflu de donner son opinion.

Je partage entièrement la manière de voir de M. Rooses. Comme lui, je dis que celui qui nous fournirait un travail sérieux et complet sur la question qui nous occupe, mériterait bien de l'histoire de l'Art et aurait droit à nos félicitations.

Je n'hésite pas à le dire, l'auteur du mémoire ayant pour devise : *Léal désir*, a traité la question d'une manière remarquable. Ce résultat surpasse mon attente.

Le sujet a été très sérieusement travaillé, non seulement avec une grande érudition, mais dans un ordre d'idées et avec un sentiment très élevés. Le travail que nous sommes chargés d'apprécier dénote un artiste capable d'apprécier la beauté des œuvres picturales du passé, et qui a dû les étudier d'une manière approfondie, pour formuler à leur sujet les remarquables appréciations que nous trouvons dans son mémoire.

L'auteur, page 29 de son travail, parle vaguement d'un album de dessins d'après des peintures du moyen âge.

Les termes dans lesquels il y fait allusion permettent de supposer que cet album pourrait bien être de lui, et s'il ne le dit pas nettement, c'est sans doute de crainte de trahir l'anonymat prescrit par le règlement des concours de l'Académie.

Si ma supposition était juste, c'est-à-dire si ces dessins d'après des peintures murales du moyen âge avaient réellement pour auteur celui qui nous a envoyé le mémoire que nous avons mission de juger, nous aurions à nous en féliciter. Le mémoire et l'album réunis formeraient des documents précieux pour l'histoire de l'Art monumental.

Quoi qu'il en soit, tel qu'il est, le travail qui nous est soumis prouve que l'auteur a beaucoup vu, étudié sérieusement les rares fragments qui nous restent encore de ces époques, et qu'il en a fait une consciencieuse analyse, non seulement sous le rapport de l'esthétique, de l'histoire et de l'archéologie, mais aussi de la technique, des procédés, des matières et des couleurs employés par les artistes du moyen âge; il en parle abondamment, avec une science solide et une compétence spéciale.

Les pages qu'il consacre aux divers procédés sont remarquables; ce sont des documents précieux pour les rares artistes qui, de nos jours encore, sont appelés à la peinture monumentale, à la polychromie décorative, historique ou ornementale.

Je ne pousserai pas plus loin l'analyse de ce long et intéressant mémoire, d'autant plus que mon honorable confrère M. Rooses a émis ses idées sur l'ensemble du travail, auxquelles je me rallie ainsi qu'à sa conclusion; comme lui, j'estime qu'il peut être couronné et obtenir le prix. »

—

Rapport de M. G. Guffens, troisième commissaire.

« Je me rallie pleinement à l'opinion de mes honorables confrères, MM. Max. Rooses et Stallaert, concernant le mémoire répondant à la troisième question : *Étudier la peinture murale en Belgique jusqu'à l'époque de la Renaissance, tant au point de vue des procédés techniques qu'au point de vue historique.* Comme eux, je déclare que le mémoire ayant pour devise : *Léal désir* mérite d'être couronné et d'obtenir le prix proposé.

Je trouve que ce mémoire offre un grand intérêt pour l'histoire de la peinture monumentale en Belgique. Si, malgré les études sérieuses et les recherches minutieuses auxquelles s'est livré l'auteur, celui-ci n'a pu nous signaler des chefs-d'œuvre de la peinture monumentale de ces époques reculées, les spécimens découverts et indiqués par lui prouvent que de tout temps on s'est occupé de l'art décoratif dans notre pays, qu'il y a toujours été en grand honneur.

L'auteur a apporté également beaucoup de soin à l'étude des procédés techniques employés anciennement et nous donne des indications précieuses et utiles à cet égard.

J'unis tous mes vœux à ceux que forme l'auteur pour le développement dans notre pays du grand art de la peinture monumentale. »

La Classe, adoptant les conclusions des rapports de ses commissaires, a décerné le prix à l'auteur du mémoire, M. Camille Tulpinck, artiste peintre, archéologue à Bruges.

CINQUIÈME QUESTION.

Esquisser l'histoire de la musique dans les provinces belgiques, y compris la principauté de Liége, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, avec les indications bibliographiques aussi complètes que possible des œuvres de cette époque qui ont été publiées.

Devise du mémoire : *Alea jacta est.*

Rapport de M. Huberti, premier commissaire.

« Le présent travail ne répond que très imparfaitement à la question posée par la Section de musique de la Classe des beaux-arts de l'Académie : *Esquisser l'histoire de la musique dans les provinces belgiques pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.* Ce n'est pas une histoire, mais une simple compilation de faits et de biographies de musiciens des époques précitées. Il s'y trouve quelques détails ne manquant pas d'intérêt, mais ces détails sont accumulés sans suite; nous n'avons pas devant les yeux une succession d'événements ni une marche quelconque caractérisant soit le mouvement des idées, soit la transformation des formes musicales. L'auteur cite une quantité d'œuvres dont il n'a certainement pas pris connaissance, car il ne dit mot de l'esprit dans lequel ces œuvres sont conçues, ni quelles influences elles produisent ou subissent, ni si elles témoignent de quelque caractère personnel.

Dans un ouvrage de ce genre, il faudrait surtout arriver à combler la lacune qui existe entre l'époque moderne et les anciens contrepointistes néerlandais. Il importe, en somme, assez peu de connaître les noms des compositeurs, des clavecinistes ou des carillonneurs qui ont vécu

aux XVIIe et XVIIIe siècles, si on n'arrive pas à se rendre compte des causes de la torpeur du mouvement musical de notre pays à ces époques, si on ne cherche pas à analyser les causes de cette torpeur.

Le travail en question est une étude superficielle, rédigée dans un style qui supporterait difficilement l'impression.

Quelque incomplète que soit cette esquisse, elle témoigne d'un effort qu'il serait utile d'encourager. En châtiant son style, en approfondissant son sujet, et surtout en essayant de mettre plus de suite dans son travail, l'auteur pourra peut-être, dans l'avenir, présenter une étude plus intéressante.

Je me borne donc à proposer une simple mention honorable à titre d'encouragement. »

M. Radoux déclare partager en tous points l'opinion exprimée sur ce travail par son honorable Confrère M. Huberti.

Ces conclusions sont adoptées par la Classe.

ART APPLIQUÉ.

Le jugement du concours d'art appliqué figure ci-après dans la proclamation.

PRÉPARATIFS DE LA SÉANCE PUBLIQUE.

M. Cluysenaar donne lecture du discours qu'il prononcera comme directeur de la Classe dans la séance publique du 25 : *Les moyens de faire progresser les arts plastiques et les causes nuisibles à leur développement.*

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance publique du dimanche 25 novembre 1900.

M. Alfr. Cluysenaar, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Prennent également place au bureau :

MM. Ch. Mesdach de ter Kiele, président de l'Académie, et Éd. Fétis, vice-directeur de la Classe des beaux-arts.

Sont présents : MM. Godfr. Guffens, Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gustave Biot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Jos. Stallaert, Alex. Markelbach, J. Robie, A. Hennebicq, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, J. Winders, Ém. Janlet, *membres;* G. Bordiau et L. Solvay, *correspondants.*

Classe des sciences. — MM. G. Dewalque, C. Malaise, F. Folie, Alfr. Gilkinet, G. Van der Mensbrugghe, Louis Henry, M. Mourlon, F. Terby, Léon Fredericq, Alb. Lancaster, A.-F. Renard et L. Errera, *membres;* Ch. de la Vallée Poussin, *associé.*

Classe des lettres. — MM. Paul Fredericq, vice-directeur; S. Bormans, T.-J. Lamy, Ad. Prins, J. Vuylsteke, A. Giron, G. Monchamp, A. Beernaert, *membres;* J.-C. Vollgraff, *associé,* et J. Lameere, *correspondant.*

A 1 heure et demie précise, LL. AA. RR. Monseigneur le Prince Albert et Madame la Princesse Albert de Belgique ont été reçus dans le grand vestibule du Palais des Académies, par MM. Mesdach de ter Kiele, président de l'Académie et directeur de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques, Alfred Cluysenaar, directeur, Éd. Fétis, vice-directeur de la Classe des beaux-arts, et le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Après l'offre d'usage d'un bouquet à la Princesse, Leurs Altesses Royales, toujours accompagnées de leur suite, Mmes la comtesse d'Oultremont et la baronne de Blommaert, ainsi que du colonel aide-de-camp Jungbluth et du lieutenant des guides, adjoint d'état-major, Albert du Roy de Blicquy, ont été conduites dans la salle de réception de l'Académie.

M. le Secrétaire perpétuel a prononcé l'allocution suivante, à laquelle S. A. R. Monseigneur le Prince Albert a répondu que la Princesse et Lui étaient extrêmement sensibles à ce souvenir patriotique concernant la Maison de Bavière et en remerciaient bien vivement l'Académie :

« Monseigneur, Madame,

» Permettez-nous, au moment où Vos Altesses veulent bien honorer pour la première fois l'Académie de Leur présence, de Vous dire que les Bruxellois, et en général tous les Belges, Vous aiment à un double titre. D'abord, Madame, pour Votre bonté et pour Vos grâces personnelles, puis en souvenir de l'un de Vos plus illustres ancêtres : Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas lors du bombardement de Bruxelles en 1695. C'est grâce à Maximilien-Emmanuel que

les Bruxellois parvinrent à bâtir, sur les ruines de leurs habitations, Grand'place, ces superbes édifices que Vos Altesses ont pu admirer, de l'Hôtel de ville, lors de Leur Réception inaugurale. Ce bien-aimé prince ne se borna pas à sécher les larmes des habitants qui avaient tout perdu dans ce désastre, il les a encore largement aidés par de larges subsides. Ce souvenir est impérissable parmi nous.

» Soyez donc les bienvenues, Altesses Royales.

» Tels sont les sentiments que je Vous exprime, en ce moment, au nom des trois Classes de l'Académie réunies pour la circonstance. »

Puis a eu lieu la présentation de chacun des membres formant l'assemblée et auxquels Leurs Altesses ont adressé les plus aimables et les plus affectueuses paroles.

Leurs Altesses Royales ont ensuite été conduites à la loge royale par la députation qui les avait reçues, et leur entrée dans la salle a été accueillie par des applaudissements.

M. Cluysenaar a ouvert officiellement la séance en donnant lecture de son discours portant pour titre : *Les moyens de faire progresser les arts plastiques et les causes nuisibles à leur développement.*

Ce n'est pas sans un étonnement profond que nous contemplons la profusion des œuvres remarquables laissées par certaines époques privilégiées, et, bien que leurs auteurs n'aient pu être égalés dans la suite, nous ne pouvons voir dans l'exubérante production de ces chefs-d'œuvre aucune cause providentielle, un examen attentif nous forçant à reconnaître que ce phénomène est dû à la

loi naturelle qui régit tout progrès humain : l'étude du passé et le travail.

Ces hommes extraordinaires n'ont pas surgi spontanément, ne devant leur élévation qu'à leur génie. Ils résument les idées de tout un peuple qui voulait de belles choses au prix de n'importe quel sacrifice et qui exigeait d'eux le maximum de travail. La perfection qu'ils ont atteinte est la conséquence logique d'un mouvement général auquel leur nature d'artistes les contraignait d'obéir. Leurs facultés, toujours en éveil, leur ont permis d'atteindre, par une pratique constante, la plus subtile délicatesse, de même que, par l'étude des traditions séculaires qui condensent le travail de milliers d'existences, ils devaient arriver à une science consommée.

Par tradition, on n'entend nullement des règles conventionnelles dont il serait défendu de s'écarter et qui bientôt dégénéreraient en recettes remplaçant le savoir. La tradition est la culture du Beau transmise de génération en génération.

Définir le Beau en quelques mots n'est pas possible, parce qu'il est multiple, et c'est la difficulté de nous entendre à ce sujet qui crée les différents courants artistiques et l'antagonisme des écoles.

Pourquoi sommes-nous émus devant les spectacles de la nature? C'est parce que, par le même esprit logique qui régit le fonctionnement de notre organisme, tout en nous est créé en conséquence et en rapport du milieu où nous vivons; et si nous trouvons belles certaines œuvres, c'est parce que les beautés artistiques sont celles qui, le plus directement inspirées de la nature, répercutent en nous des sentiments innés, en harmonie avec la création universelle qui nous entoure.

L'ensemble de toutes les beautés révélées constitue les traditions irréfutables et éternelles contre lesquelles on ne peut s'insurger sans nier ce qui est vrai.

C'est fortifiés par ces traditions et soutenus par leurs concitoyens, que les artistes du passé ont pu donner à leur talent des proportions incommensurables qui nous étonnent.

L'essor de l'art s'explique donc rationnellement. Il est dû à ces trois causes : *l'étude du passé, le travail* et *l'encouragement.*

Le contraire a toujours amené la décadence, et lorsque ces trois causes font défaut à la fois, nous assistons à l'effroyable chute qui a suivi la disparition de l'Empire romain. Les œuvres de cette longue période étonnent autant par leur médiocrité que celles qui ont vu le jour plus tard sur le même sol surprennent par la profusion des qualités et par la technique savante. S'il en était autrement, on devrait admettre que, par un caprice inexplicable de la nature, les hommes d'une même race naîtraient plus intelligents à une époque qu'à une autre, ce qui est contredit par les faits.

Les causes qui font progresser l'art étant admises, de même que celles qui peuvent l'abaisser, on peut prédire avec certitude les résultats auxquels on doit s'attendre, et, en comparant les moyens employés autrefois avec ceux dont on use de nos jours, nous verrons si nous sommes sur la bonne voie pour atteindre le but.

Jadis, les encouragements consistaient en travaux qui se donnaient aux artistes les plus méritants. Le talent des peintres était utilisé pour l'achèvement et l'embellissement des édifices. Aucun effort n'était stérile ni perdu. Aujourd'hui, on ne décore plus les édifices. Aucun projet

d'achèvement de l'ensemble n'est demandé aux architectes ; aucun subside n'est prévu dans ce but.

On achève, il est vrai, la décoration des édifices anciens dans le goût et le style où ils ont été construits, en s'efforçant parfois d'en exalter les défauts. C'est là un travail d'archéologue et de savant, où l'artiste doit sacrifier son originalité, ce qui est contraire au progrès. Quant à la peinture appropriée aux édifices modernes, on en fait fi. Tout effort individuel reste improductif. Les artistes qui font des tentatives dans ce sens finissent par se résigner devant l'indifférence, et l'exemple de leur existence de sacrifices n'est pas fait pour stimuler le zèle d'autres plus jeunes.

Les études n'attirent plus, faute d'un but élevé à atteindre.

Jadis, la peinture ne cherchait à rendre que les faits tirés de l'histoire, de la Bible ou de la mythologie. La scène et le prestige des personnages à représenter nécessitaient un effort d'imagination qui élevait l'artiste à la hauteur du sujet qu'il avait conçu et l'obligeait à exprimer, par une science indispensable, ce que son cœur ressentait de plus pur et de plus élevé.

De nos jours, on a dénigré de parti pris toute peinture s'inspirant du passe, et, de ce que certains peintres ont excellé à reproduire des objets minimes, tandis que d'autres se sont montrés inférieurs en entreprenant des sujets épiques, on a conclu pompeusement que le sujet et l'idée n'avaient aucune importance.

Sous prétexte qu'il faut être de son temps, on a prohibé tout effort d'imagination et de pensée en dehors de ce que l'on a sous les yeux, restreignant ainsi les frontières de l'art au récit de faits-divers d'un journal, sans

s'apercevoir que ce mot « modernité », qui a toute la sonorité d'une chose creuse, n'a aucun sens. On s'arrête à l'apparence des choses et, en réalité, on ne fait la guerre qu'au costume.

Ce qui exprime des sentiments vrais sera éternellement viable, car ce que l'on demande avant tout à une œuvre d'art, c'est la vie et l'émotion. Sous ce rapport, maintes œuvres des anciens sont plus actuelles que beaucoup d'autres qui nous sont contemporaines.

L'idée d'être moderne a halluciné certains peintres qui, ne pouvant renoncer à représenter des faits historiques, ont, par un compromis que l'on excuse chez nos devanciers absolument ignorants du costume, travesti leurs personnages en les affublant des vêtements de nos jours. C'est ainsi que, dans nos expositions, on nous montre le Christ prêchant devant les paysans tyroliens actuels et, plus loin, on le voit expiant sur la croix l'admirable idéal de ses doctrines, aux yeux de la population de Montmartre qui, pour un moment, délaisse les cantines et les bals publics.

Sans rechercher le sens philosophique qui se dégage de ces peintures, on peut se demander quelle aberration d'esprit peut avoir conduit ces artistes, puisque le costume n'a pour eux aucune importance. Ils ne semblent attirer l'attention sur eux que par un anachronisme révoltant et absurde qui distrait et détourne de l'œuvre.

En ravalant les sujets les plus épiques au niveau des scènes du genre moderne, on les dénature absolument et on ne produit que des œuvres fausses et choquantes. Le côté palpitant, l'émotion, la vérité d'expression se trouvent réduits, sans raison plausible, aux proportions anecdotiques.

Si, par un écart de raisonnement ou dans le but moins louable d'attirer l'attention, des artistes de valeur ont cru bon de verser dans un pareil travers, il est profondément regrettable que la foule, qui applaudit à tout ce qu'elle comprend sans effort, puisse y trouver cet enseignement : que l'art ne doit servir qu'à amuser par un côté burlesque ou nouveau. Et, tandis qu'à l'époque de la Renaissance, les Mécènes et les peuples se ruinaient pour accomplir de belles choses, nous constatons, à regret, qu'aujourd'hui on édifie à grands frais des expositions qui peuvent servir à dénaturer l'art et à le ridiculiser.

Dans ces dernières années, on s'est servi des musées pour y étaler sans contrôle des élucubrations insensées, et y développer des idées subversives qui visaient à la destruction de ce qu'on a honoré pendant des siècles et à la condamnation de ce qu'il y a de plus respectable, « la recherche libre de ce qui est beau ». L'autorité, qui veille avec tant de sollicitude sur les écoles d'art, a laissé naître ainsi le moyen de détruire son propre enseignement.

Toutes les tendances ont vu le jour. Quelques-unes, en pervertissant le goût, ont fini par être acceptées et, depuis longtemps déjà, nos collections publiques ne trahissent plus de but poursuivi.

Cette absence d'idéal facilite la tâche, et l'on arrive à ce résultat de contenter le plus grand nombre ; mais aussi à quelles conséquences cela ne conduit-il pas? L'art, au lieu de n'être que l'apanage de quelques natures privilégiées, est mis à la portée de tout le monde. Il devient, pour les médiocres, une profession qui n'exige aucune

étude, et les véritables artistes sont ravalés au rang des plus infimes.

L'art réel n'est nullement secouru ; au contraire, toutes les forces qui peuvent l'abaisser ou le détruire ont libre carrière.

Il ne m'appartient pas, à cette place, d'indiquer les réformes à introduire dans le jeu de nos institutions pour y remédier, mais il m'est permis, je crois, de regretter que la stabilité de l'impulsion donnée aux arts puisse varier, au gré de la foule, depuis le mysticisme gothique avec ses imperfections embryonnaires jusqu'aux atteintes les plus cyniques contre le goût et le Beau.

La sculpture, mieux secourue que la peinture, a vu naître des courants nouveaux dont quelques-uns sont très louables ; telle, par exemple, la recherche de la vie, de l'expression et du sentiment, qui semblaient jusqu'ici ne devoir être mis en évidence que très mitigés, comme de nature à troubler ou à atténuer la beauté des formes et des lignes, qui faisaient la préoccupation principale de l'art du statuaire d'autrefois.

Quelle que soit la portée intellectuelle ou morale nouvelle introduite, on ne devrait jamais perdre de vue que la statuaire antique imposera toujours les modèles qui initieront au goût, parce que son but essentiel a été de faire naître le sentiment du beau qui, lui aussi, a son expression, étant l'apparence extérieure et tangible de pensées élevées. Un goût exquis, né de la nature ambiante, dominait chez les Grecs qui, ennoblis par les traditions supérieures de l'art monumental, ont repoussé avec soin ce qui est trivial. Depuis une trentaine d'années, on a distribué aux sculpteurs des commandes autant qu'on a pu. On a même poussé la chose à l'excès en sur-

chargeant outre mesure certains édifices et promenades publiques. Pour celles-ci, on s'est surtout préoccupé du côté ornemental et décoratif que présente l'aspect d'un bronze ou d'un marbre, n'attachant pas toujours une importance assez grande à sa qualité.

L'exposition des objets d'art sur la voie publique est le moyen le plus efficace et le plus démocratique de propagande du goût; on devrait donc, dans leur choix, se montrer sévère.

Parmi les causes de décadence, il n'en est pas de plus nuisible que le moyen employé chez nous pour obtenir en un an l'érection d'un nombre incalculable de statues.

On s'adresse pour cela à tous les sculpteurs, jeunes et vieux, dont le ban et l'arrière-ban sont mobilisés en une armée ayant son état-major, ses généraux, ses soldats. L'état-major imagine et décide les sujets, les généraux font les modèles en esquisses réduites, lesquelles sont grandies par les jeunes qui les exécutent et les polissent.

Par ce moyen, on obtient l'unité dans le travail, et les statues alignées présentent une uniformité d'ensemble qui doit donner aux étrangers une haute idée de l'esprit d'ordre qui règne chez nous. Mais de semblables mesures administratives, qui seraient parfaitement appropriées à une manufacture d'armes, peuvent-elles s'appliquer à la confection d'œuvres d'art? Produit-on des statues comme on fait des canons? Et ne devrait-on pas savoir qu'il est impossible à un artiste de faire abstraction de ses sentiments personnels pour redire et balbutier ceux d'autrui? Et peut-on s'étonner s'ils ne parviennent à élaborer ainsi que de banales médiocrités où l'idée créatrice ne peut que dégénérer?

L'architecture, ne se basant pas sur une imitation

directe de la nature, est, par le fait, plus libre que la peinture et la sculpture. Ses traditions, subordonnées aux nécessités de la construction, forment une sorte de code dont il n'est pas permis de s'écarter sans enfreindre les lois de la stabilité et tomber dans l'absurde. Son histoire entière présente une filiation où les obligations de la stabilité, toujours maintenues et lentement modifiées dans la forme extérieure, ont produit les différents styles.

Le long travail des siècles a orné ces styles d'une telle richesse qu'il semble presque impossible d'y ajouter et que la source d'imagination est tarie.

De là des efforts constants pour s'affranchir en inventant un mode de construction où la personnalité de l'artiste n'est plus enserrée par des liens, d'autant plus despotiques qu'ils sont logiques dans leur perfection.

Puissent ces efforts faire engendrer des chefs-d'œuvre équivalant à ceux du passé! Ils sont, en tout cas, justifiés dans la construction par l'emploi d'éléments nouveaux permettant toutes les témérités.

L'art s'est, du reste, de tous temps modifié, reflétant avec sincérité les besoins et les aspirations des peuples; mais jamais il n'a été remanié de parti pris par une révolution rejetant en bloc tous les principes qui l'avaient fait fructifier et les remplaçant par d'autres sous le seul prétexte de la nouveauté.

Ce besoin de nouveauté, conséquence d'une production saturée, s'est, hélas! implanté chez nous avec la rapidité désespérante d'une véritable contagion et, par snobisme, des idées étranges ont vu le jour. Bientôt, un art cosmopolite, enfanté par les brouillards d'outre-mer, a trouvé le terrain suffisamment préparé pour s'implanter chez

nous. Art composé de réminiscences et qui, semblable à un phylloxera, s'est étendu sur l'Europe entière, détruisant toute sève et toute vitalité au contact de ses théories morbides et délétères.

Art prétentieux et vide, où se complaisent les impuissants à créer dans la voie du beau et du vrai, il déguise son néant dans la nébulosité de son expression et de son concept. Les adeptes d'une des éphémères confréries qui ont vu le jour, ayant la haine de ce qui les dépasse et les subjugue, ont trouvé la formule qui leur octroie des lettres de patente.

« Pour eux, le sujet n'est rien. Qu'importe qu'on les comprenne ! Ils ne doivent pas se comprendre eux-mêmes. L'exécution ne compte pas. »

De toutes les théories qui se sont succédé, la dernière confinait de trop près à la folie pour ne pas tomber sous le ridicule ; aussi devait-elle clôturer la série, et cette anarchie, menée avec la furie de sauvages en haine de civilisation, a cessé tout à coup, ne sachant plus à quoi s'attaquer, épuisée par ses propres efforts.

On n'a heureusement rien su détruire, le bilan des pertes n'est qu'un arrêt regrettable dans la marche ascendante. L'idéal artistique reste debout, comme un phare lumineux défiant dans sa majesté l'effort impuissant des vagues qui se brisent sur sa base immuable.

Ces apparentes divisions d'écoles ne pouvaient tarir les sources d'émotion pour les transformer en sensations factices et conventionnelles.

De toutes ces tentatives, il ne reste aucune vision nouvelle, aucun progrès.

L'émotion sincère et sans apprêt existait avec les primitifs Italiens de la Renaissance, Masaccio en tête. Les peintres vénitiens Bellini, Carpaccio, Véronèse et Cana-

letto pratiquaient les effets de lumière et de plein air, se gardant bien de sacrifier leur art à cette unique recherche. L'impression qui résume avec unité et par synthèse le mouvement, la vie et l'aspect, a été poussée aussi loin que possible par Rembrandt, Rubens, Vélasquez. Enfin, le symbolisme, qui n'a pas discontinué d'exister un seul jour, était pour les Égyptiens un langage usuel il y a plus de six mille ans!

N'est-il pas, dès lors, profondément triste de constater que tant de jeunes gens réellement doués aient sacrifié leur temps et leur talent à dévier dans des sentiers trompeurs, où les guidait un patronage officiel, et n'est-il pas grand temps qu'une mesure vigoureuse soit prise?

Devant l'indifférence ou le mépris qui accueillent les plus grands efforts, a-t-on le droit de se plaindre si, dans nos expositions, on ne voit plus d'œuvres transcendantes et de longue haleine? Que fait-on pour les encourager? Sait-on au prix de quels sacrifices on produit ces œuvres, et, si l'artiste a réussi, est-il rémunéré de ses peines?

Un pays comme le nôtre, qui marche en tête de tant de progrès, qui s'enorgueillit du talent de ses artistes, ne peut-il donc rien pour les aider? Son rôle se bornera-t-il toujours à ne former que des collections comme pourrait le faire un riche particulier?

Non, cela ne peut durer. Les mânes des artistes glorieux qui, par leurs travaux, ont honoré l'humanité, protesteraient, car l'art, de même que la science, est une haute manifestation de la pensée. Il survit à un peuple, il est la marque distinctive de son degré de civilisation.

L'art des Grecs et des Italiens n'a jamais été engendré pour la satisfaction unique d'amateurs friands d'une exé-

cution précieuse. Émané de la nation, et pour elle, il s'adressait à tous.

Il ne suffit donc pas, pour développer l'art, de lui accorder des secours pécuniaires en encourageant des expositions, comme on le fait pour toutes espèces de sports. Un rang plus honorable lui est dû. Il faut l'aimer et espérer de lui. Il faut l'appeler à traduire les pensées qui, par leur côté humain, élèvent, purifient et instruisent.

Il n'y a pas de pays au monde où les dons naturels qui prédisposent aux carrières artistiques soient plus répandus qu'en Belgique. Nul doute que l'art y atteindrait le premier rang, s'il était grandi au niveau intellectuel d'une civilisation qui réclame davantage que la simple virtuosité.

La virtuosité a, du reste, perdu beaucoup de son intérêt aujourd'hui. Les plaques au bromure d'argent ont aplani les difficultés. Ne demandant plus à la peinture un achèvement complet, on facilite encore la tâche. Les ébauches suffisent pour le public, et, ne pouvant dépasser ce niveau, on masque les défaillances par l'audace de la touche, qui devient d'autant plus alerte et impertinente qu'elle est plus servilement adaptée aux documents du cliché. Cet art ne vise que l'habileté par un procédé; il est condamné à l'avance, car les procédés se perfectionnent tous les jours.

Tous les mouvements qui ont tant bouleversé l'art dans ces dernières années se résument en deux groupes: l'un combattant pour la *réalité*, l'autre pour l'*idéalité*. Lutte séculaire qui, sous d'autres formes, a toujours existé et qui, poussée à l'exclusivisme, a chaque fois amené la décadence.

La peinture, tiraillée par ces deux courants opposés, a

été conduite, d'un côté, à une exécution qui, automatiquement obtenue, a détruit toute recherche; de l'autre côté, elle s'est fourvoyée dans la nébulosité d'une métaphysique où elle a perdu toute consistance à la poursuite de désirs extra-terrestres et de sensations fausses qui n'ont aucun rapport avec les sentiments que nous pouvons éprouver.

Le produit hybride et monstrueux qui résulte de la fusion de ces courants nous montre une imagination bercée majestueusement dans les espaces interplanétaires, remorquant péniblement une exécution rudimentaire, dont la trivialité semble être la recherche idéale.

Le juste milieu ne pourra être atteint que par un mouvement en arrière, en prenant exemple du passé et en donnant à l'art une destination qui le maintienne dans la voie du Beau et qui l'empêche de s'écarter de la saine logique.

Le seul moyen est de faire renaître l'art monumental qui débarrasserait des supercheries et des incertitudes, et qui, par la sélection du mérite, indiquerait les efforts à encourager. Les artistes sentiraient le besoin de s'instruire et de se perfectionner, devant, en s'adressant à la foule par une composition compréhensible et claire, s'exprimer en même temps pour l'élite des gens intelligents et instruits.

L'adaptation de la peinture aux monuments nécessiterait des architectes une conception d'art plus générale, grandirait le cadre de leurs recherches et les sauverait de l'abstraction dans laquelle ils doivent se confiner par l'emploi exclusif des moyens de construction. De plus, elle ajouterait à leurs œuvres une signification morale, dont on ne peut nier l'importance.

Si l'on veut être convaincu de la puissance de cette

signification, il suffit de se rappeler le bas-relief exécuté par Rude à l'arc de triomphe de la barrière de l'Étoile.

Dans sa forme générale, le monument rappelle les arcs de triomphe des Romains et, quoique très élégant et bien ordonné, il frappe surtout par sa masse imposante qui émerge d'une longue avenue semblant mener à une frontière à défendre.

Ce qui émeut, ce ne sont pas les apothéoses prétentieuses et vaines qui y sont figurées, c'est le bas-relief de Rude.

On y voit la France en armes, s'apprêtant à repousser la coalition de l'Europe insurgée contre la revendication des droits de l'homme et des libertés acquises.

C'est la traduction d'une pensée, née des entrailles du pays. C'est le cri d'alarme déchirant d'un chant patriotique qui réunit dans un même élan tous les défenseurs d'un bien légitime et sacré. L'émotion palpitante de tout un peuple y est peinte. C'est l'âme même de la France frémissante et altière qui s'est gravée dans le marbre.

Combien de peintures ne pourrait-on citer également qui rehaussent la splendeur des monuments au point de les surpasser?

De pareilles œuvres sont utiles, car elles ont le privilège de faire aimer le pays qui les produit.

Je n'ai aucun espoir que ma voix rencontre un écho. Notre époque est trop préoccupée de plaisirs matériels, et la lutte pour la possession de l'or laisse peu de place dans les cœurs pour des sentiments généreux et désintéressés; mais, en disant sans fard la vérité, j'aurai au moins la satisfaction d'avoir accompli un devoir pour mon pays et pour l'art.

—

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la proclamation suivante des grands concours du Gouvernement et des concours de l'Académie pour l'année 1900.

PRIX DU GOUVERNEMENT.

—

Prix décennal de philologie institué par arrêté royal du 20 décembre 1882.

Sa Majesté, par arrêté du 16 juillet 1900 pris sur les conclusions du rapport du jury qui a jugé la deuxième période de ce concours, a décerné le prix aux travaux de feu Mgr Charles de Harlez sur le *Yi-King*.

Le prix, consistant en une somme de *cinq mille francs*, a été remis aux héritiers de Mgr de Harlez.

Prix triennal de littérature dramatique en langue française.

Sa Majesté, par arrêté du 19 juillet 1900 pris sur les conclusions du rapport du jury qui a jugé la quatorzième période de ce concours, a décerné le prix à M. Émile Verhaeren pour sa pièce intitulée : *Le Cloître*.

Grand concours de sculpture de 1900.

Conformément aux conclusions du rapport du jury :

Le *grand prix* est décerné à M. Huygelen, François, d'Anvers, élève de l'Académie royale d'Anvers ;

Un *second prix en partage* est accordé à M. Grand-

moulin, Léandre, de La Hulpe, élève de l'Académie royale de Bruxelles, et à M. De Cuyper, Florent, d'Anvers, élève de l'Académie royale d'Anvers.

Mention honorable à M. Blickx, Théophile, de Malines, élève de l'Académie royale de Bruxelles.

—

PRIX DE LA CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Prix Anton Bergmann.

Par acte notarié en date du 22 mars 1877, ratifié par arrêté royal, M[me] veuve Anton Bergmann, actuellement M[me] Ernest Bergmann, a donné à l'Académie la somme de *cinq mille francs* constituant le prix de la cinquième période du concours quinquennal de littérature flamande qui avait été décerné à l'ouvrage de son premier mari : *Ernest Staas, schetsen en beelden.*

Cette donation avait pour but d'instituer, au moyen des intérêts accumulés, un prix décennal portant le titre d'ANTON BERGMANN, destiné à la meilleure histoire, écrite en néerlandais, d'une ville ou d'une commune des localités flamandes de la Belgique, comptant au moins cinq mille habitants et qui aurait paru pendant une période de dix ans.

La Classe des lettres et des sciences morales et politiques, appelée à se prononcer sur les propositions du jury qui a jugé la deuxième période de ce concours, relative aux villes et communes du *Brabant*, a décerné le prix à M. Herman Vander Linden, professeur à l'Athénée royal d'Anvers pour son livre : GESCHIEDENIS VAN DE STAD LEUVEN.

—

PRIX DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Concours annuel de 1900.

PARTIE LITTÉRAIRE.

Un mémoire portant pour devise : *Laat ons 't verleden in eere houden* a été reçu en réponse à la question suivante :

Écrire l'histoire des édifices construits Grand'place de Bruxelles, après le bombardement de 1695. Exposer les faits, donner une appréciation esthétique des bâtiments et faire connaître leur importance au point de vue de l'histoire du style architectonique auquel ils appartiennent.

La Classe, adoptant les conclusions des rapports de ses commissaires, n'a pas décerné le prix proposé.

Un mémoire portant la devise : *Léal désir* a été reçu en réponse à la question suivante :

Étudier la peinture murale en Belgique jusqu'à l'époque de la Renaissance, tant au point de vue des procédés techniques qu'au point de vue historique.

La Classe, adoptant les conclusions des rapports de ses commissaires, a décerné sa *médaille d'or,* d'une valeur de *mille francs,* à l'auteur de ce mémoire, M. Camille Tulpinck, artiste peintre, archéologue, à Bruges.

Un mémoire portant pour devise : *Alea jacta est* a été reçu en réponse à la question suivante :

Esquisser l'histoire de la musique dans les provinces belgiques, y compris la principauté de Liége, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, avec les indications bibliographiques

aussi complètes que possible des œuvres de cette époque qui ont été publiées.

Le prix n'a pas été décerné. La question sera remise au concours.

ART APPLIQUÉ.

MUSIQUE.

Sujet proposé

On demande, au choix du concurrent, un concerto pour violon et orchestre ou un concerto pour piano et orchestre.

Huit partitions ont été reçues, dont sept avec devise :

N° 1. *Volonté.*

N° 2. *Spes.*

N° 3. *De la musique avant toute chose...* (VERLAINE).

N° 4. *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

N° 5. *Ut queant laxis resonare fibris.*

N° 6. *Art long, vie courte.*

N° 7. Billet cacheté sans devise.

N° 8. *La vie est un nuage qui paraît, passe, fuit et disparaît.*

La Classe, sur la proposition de la Section de musique, a décerné le prix proposé de *mille francs* à l'auteur du n° 7, M. Louis-Florentin Delune, à Ixelles.

Une *première mention honorable ex-æquo* est accordée aux n°s 2 (*Spes*) et 6 (*Art long, vie courte*), et une *seconde mention honorable* au n° 3 (*De la musique avant toute chose...*).

Les auteurs sont priés de faire connaître s'ils acceptent les *mentions honorables*.

ARCHITECTURE.

Sujet proposé.

On demande un projet d'entrée monumentale pour arsenal de guerre d'une ville fortifiée de premier ordre.

Trois projets ont été reçus :

N° 1. Marque distinctive : *Coupe d'un piédestal dans un cercle.*

N° 2. Marque distinctive : *Un point dans un cercle.*

N° 3. Devise : *Vulcanus.*

Conformément aux propositions de la Section d'architecture, le prix proposé de *six cents francs* est décerné à l'auteur du n° 2 *(Un point dans un cercle)*, M. A. Van Arenbergh, architecte, à Louvain.

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert a bien voulu remettre à MM. Huygelen, Grandmoulin, De Cuyper et Blickx, les distinctions que ceux-ci ont remportées.

La séance a été terminée par l'exécution de la cantate : *Les Cloches nuptiales*, musique de M. Albert Dupuis, second prix du grand concours de composition musicale de 1899, traduction, par M. G. Antheunis, du poème *Bruiloftsklokken* de M. R. Verhulst, à Deurne lez-Anvers, lauréat du concours des cantates flamandes de cette année.

Solistes : M. H.-O. Longtain, baryton; Mlle Mariette Housman, soprano ; M. Jean David, ténor.

Les chœurs ont été chantés par la Société chorale *La Concorde,* de Verviers.

La séance était terminée à 3 heures. Leurs Altesses Royales ont vivement complimenté M. Albert Dupuis. Elles ont ensuite été reconduites par le Bureau avec le même cérémonial que lors de Leur arrivée.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Prins (*Adolphe*). L'Éducation générale et la formation de l'esprit humain. Discours. Bruxelles, 1900; extr. in-8° (29 p.).

Leclercq (*Jules*). Un séjour dans l'île de Ceylan. Paris, 1900; in-16 (293 p.).

Faider (*Alfred*). Cour d'appel de Liége. La publicité des débats criminels. Discours à l'audience solennelle de rentrée du 1er octobre 1900. Liége, 1900 : in-8° (44 p.).

Bastelaer (*D.-A. Van*). Opuscules historiques sur la ville de Charleroi, tome III. Bruxelles, 1900 ; in-8°.

Chauvin (*Victor*). Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885, tome IV. Liége-Leipzig, 1900 ; in-8° (228 p.).

— Les sources des « Palmblätter » de Herder et Liebeskind. Leipzig, 1900 ; extr. in-8° (21 p.).

Bidez (*J.*). Deux versions grecques inédites de la Vie de Paul de Thèbes, avec une introduction. Gand-Bruxelles, 1900 ; in-8° (XLVIII-33 p.).

Cumont (*Georges*). Numismatique brabançonne. Nicolas Chavre, officier monétaire de Jeanne et Wenceslas, 2e édition. Bruxelles, 1899; in-8° (15 p.).

— Découverte à Buysinghen (Brabant) d'un four à tuiles

de l'époque belgo-romaine, et Intaille romaine, trouvée à Uccle-Neerstalle, près Bruxelles. Bruxelles, 1900; extr. in-8° (16 p., fig.).

Cumont (Georges). Jeton de Jean Gelucwys ou Lucwis, maître particulier de la Monnaie de Brabant, à Anvers (1478-1481), 2e édition. Bruxelles, 1900; in-8° (14 p.).

Hansay (Alfred). Études d'histoire et d'économie politique. Traduction de l'ouvrage : *Die Entstehung der Volkswirthschaft*, par Karl Bücher. Bruxelles-Paris, 1901; in-8° (XII-376 p.).

Ruysch. Une alliance néerlando-belge. Traduit du hollandais par J.-S. Willems. Lebbeke, 1900; in-8° (32 p.).

Commission royale d'histoire. Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II, continuées par L. Gilliodts-van Severen, tome XI, 1900; in-4°.

Commission royale des monuments. Assemblée générale et réglementaire du 16 octobre 1899, au Palais des Académies. Bruxelles, 1900; in-8° (134 p.).

LESSINES. Rapport du Collège sur l'administration et la situation des affaires de la ville pendant l'exercice de 1899. In-8°.

—

ALLEMAGNE.

Koehler (Dr.-K.). Album der im Museum der Posener Gesellschaft der Freunde der Wissenschaften aufbewahrten prähistorischen Denkmäler der Grossherzogthums Posen, Heft 2. Posen, 1900; in-folio (47 p. et 21 pl.).

KIEL. *Museum vaterländischer Alterthümer.* 42. Bericht, 1900.

BONN. *Verein von Altertumsfreunden.* Jahrbücher, Heft 105, 1900.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1900. — N° 12.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 3 décembre 1900.

M. Ch. Mesdach de ter Kiele, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. T.-J. Lamy, L. Vanderkindere, le comte Goblet d'Alviella, Ad. Prins, J. Vuylsteke,

A. Giron, God. Kurth, H. Denis, le chevalier Éd. Descamps, G. Monchamp, Paul Thomas, Ernest Discailles, Ch. Duvivier, V. Brants, Polydore de Paepe, Aug. Beernaert, Alph. Willems, *membres;* J.-C. Vollgraff, *associé;* Jules Leclercq, M. Wilmotte, H. Pirenne, Ern. Gossart, E. Nys et J. Lameere, *correspondants.*

M. F. vander Haeghen écrit que son état de santé l'empêche d'assister à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. G. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris, envoie des exemplaires de la brochure contenant le compte rendu de la première session du Comité de l'Association internationale des Académies, qui a été tenue à Paris en juillet-août de cette année.

Il serait à désirer, ajoute M. Darboux, que des propositions nouvelles de nature à être étudiées dans l'assemblée générale qui aura lieu à Paris, le mardi 16 avril 1901, pussent être présentées par les diverses Académies qui composent l'Association, afin que le succès de la première réunion générale justifie, dès le début, les espérances qui se sont attachées à la formation de l'Association internationale des Académies.

— M. le Secrétaire général du Sénat envoie cent trente cartes permanentes pour la tribune réservée pendant la session législative de 1900-1901. — Remerciements.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique envoie, pour la bibliothèque de l'Académie, un exemplaire de l'*Inventaire des archives de la Belgique*, publié par ordre du Gouvernement, sous la direction de M. Goovaerts, tome Ier, 1900. — Remerciements.

— Hommages d'ouvrages :

1° *Notice biographique d'Auguste Orts*; par Ch. Mesdach de ter Kiele;

2° *A la mémoire d'Alphonse Rivier. Inauguration du monument érigé à l'Université de Bruxelles, le 15 octobre 1900*;

3° A. *Le crâne de Calaveras*; B. *Les élections anglaises*; par le marquis de Nadaillac, associé;

4° *Cour d'appel de Gand. L'organisation du notariat : Le recrutement des notaires. Discours prononcé à l'audience solennelle du 1er octobre 1900*, par le procureur général P. Van Iseghem;

5° *Histoire de la commune de Silly*, par Louis Mélisse.

— La Commission royale d'histoire offre le premier exemplaire du tome IV du *Cartulaire de l'église Saint-Lambert, à Liége*, publié par S. Bormans et E. Schoolmeesters. — Remerciements.

— M. E. Deneef, professeur à l'Athénée royal de Malines, offre le premier exemplaire de son livre : *Geschiedenis van de Nederlandsche letterkunde, voor het middelbaar onderwijs*, qui a obtenu un des prix De Keyn en mai 1900.

RAPPORTS.

MM. Discailles, Leclercq et le comte Goblet d'Alviella donnent lecture de leurs rapports sur un travail de M. le Dr Mees, à Hingene : *Henri le Navigateur et l'Académie portugaise de Sagres.*

L'auteur sera prié de satisfaire à certaines remarques de MM. les Commissaires avant que la Classe se prononce définitivement sur ce travail.

ÉLECTIONS.

La Classe procède au renouvellement de sa Commission spéciale des finances pour 1901 : MM. Bormans, de Paepe, Descamps, Giron et Lamy, membres sortants, sont réélus.

COMMUNICATION ET LECTURE.

Les comtes et les ducs de Tours au VIe siècle; par G. Kurth, membre de l'Académie.

La Touraine est, avec l'Auvergne, la seule région de France sur laquelle on puisse faire une enquête du genre de celle que j'entreprends. La raison en est que Grégoire de Tours, qui est notre source principale, pour ne pas dire exclusive, a été également chez lui dans les deux pays. Né en Auvergne et tout nourri des souvenirs patriotiques de cette contrée, il est devenu, en 573, évêque de Tours, et il a passé dans cette ville les vingt dernières

années de sa vie. Ce qu'il nous raconte de la Touraine, ce sont ou bien les souvenirs personnels qu'il a gardés d'une carrière mêlée aux principaux événements dont ce pays fut le théâtre, ou bien les traditions toutes récentes d'une génération dont il avait été le contemporain, et qui avait grandi à Tours pendant qu'il grandissait à Clermont.

Grégoire connaît donc les choses de sa ville épiscopale à la fois mieux et moins bien que celles de sa ville natale. Moins bien, parce qu'à Tours ses souvenirs remontent moins haut, tandis qu'à Clermont ils plongent dans un passé déjà lointain. Mieux, parce que c'est dans la pleine maturité de son talent qu'il a occupé à Tours son poste d'observateur. Aussi, tandis que sa liste des comtes de Clermont remonte jusqu'à 476, à Tours elle ne commence qu'en 556. En revanche, elle sera plus instructive et plus intéressante au point de vue de l'histoire générale.

I.

LES COMTES.

Grégoire ignore le nom du plus ancien comte de Tours qui joue un rôle dans ses récits. Cela n'a rien d'étonnant ; ce rôle ayant été assez secondaire, la population a oublié le personnage en question, et lui-même n'a pas pris la peine de s'en informer. Ce personnage anonyme figure dans l'histoire du duc Austrapius, qui, réfugié dans l'église Saint-Martin de Tours, s'y voyait privé de pain et d'eau par ordre de son ennemi, le prince Chramn. Le comte de la ville se chargea lui-même de renverser le vase dans lequel un habitant de Tours portait de l'eau au malheureux. Mais, dit notre narrateur, la vengeance de Dieu ne tarda pas à l'atteindre ; le même

jour, il fut saisi de la fièvre, et la nuit il expira (1). Ceci se passait en 556.

Alpinus, le premier comte de Tours dont Grégoire nous fait connaître le nom, paraît avoir succédé immédiatement à celui qui périt en 556. Il souffrait cruellement d'un pied, nous dit notre narrateur, lorsque ayant invoqué saint Martin, il eut une vision de ce saint qui le guérit en faisant le signe de la croix sur le membre malade. Ayant appris cela, continue Grégoire, Charigisil, alors référendaire du roi Clotaire Ier, vint au tombeau du saint et y obtint également sa guérison. Ce Charigisil devint plus tard *domestique* du roi Clotaire et eut ainsi l'occasion de rendre de grands services à la ville de Tours et à sa basilique (2).

Ces données nous permettent d'établir avec une précision approximative la chronologie du comte Alpinus. Clotaire Ier est mort en 561, et pour que, sous son règne, Charigisil ait pu, comme *domestique*, rendre à la ville de Tours les services dont parle Grégoire, il faut qu'il ait

---

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, IV, 18. Grégoire ne désigne ce comte que sous le nom de *judex loci;* mais que cette expression soit l'équivalent de celle de comte, c'est ce qui résulte clairement des divers passages de Grégoire où elle est employée; voir *H. F.*, IV, 46; V, 20 et 49; *Glor. Conf.*, 61. Cf. *H. F.*, VI, 8; *Virt. Mart.*, III, 53; *V. P.*, VIII, 3. C'est dans le même sens que Grégoire de Tours dit ailleurs *comes loci*, *H. F.*, VII, 27 Ailleurs, il prend les deux mots *comes* et *judex* comme absolument identiques. C'est ainsi qu'à l'occasion d'une plainte que l'évêque Phronimius d'Agde, étant à Lyon, formula contre un Burgonde qui avait dépouillé un pauvre, il écrit : « Episcopus autem narravit haec comiti, judex vero, vocatum Burgundionem, percunctari coepit ab eo quid exinde diceret... » et le reste du passage. *V. P.*, VIII, 8. Cf. WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, II, II. p. 25.

(2) GRÉGOIRE DE TOURS, *Virt. S. Martini*, I, 24 et 25.

rempli ses fonctions pendant un temps plus ou moins considérable, une couple d'années tout au moins. Cela placerait en 559 au plus tard sa promotion au domesticat. Cette promotion elle-même est postérieure de quelque temps à sa guérison; mettons que celle-ci ait eu lieu en 558. Or la guérison d'Alpinus lui-même est antérieure à cette date, donc elle eut lieu vers 557, et elle ne se produisit qu'après une année entière de maladie, ce qui nous ramène à 556, date de la mort du prédécesseur anonyme d'Alpinus.

Nous ne connaissons pas la durée du gouvernement de ce dernier; mais, s'il est permis de recourir à la conjecture, il est probable qu'il resta en fonctions jusqu'à la mort de Clotaire. Le partage de la succession de ce roi et l'avènement de Charibert à Tours aura alors, selon l'usage, amené un changement de gouverneur. Du moins nous voyons sous ce roi (561-567) gouverner dans cette ville un comte du nom de Gaiso, qui nous est connu par un curieux épisode d'histoire politique. Charibert avait promis, sous serment, aux Tourangeaux, qu'il n'innoverait rien au régime sous lequel ils vivaient et qu'il les laisserait jouir de la situation qui leur avait été faite sous son père, notamment qu'il ne les frapperait pas de nouveaux impôts. Malgré cette promesse royale, le comte Gaiso ne craignit pas d'imposer la cité; mais il en fut empêché par l'évêque Eufronius. Le roi lui-même, redoutant la colère de saint Martin, brûla les registres de Gaiso et renvoya les sommes déjà perçues à la basilique, en défendant au comte de faire payer quoi que ce fût aux habitants de Tours. Le mécontentement qu'à cette occasion Charibert éprouva ou dut feindre contre un agent trop zélé, détermina peut-être la retraite de celui-ci : toujours est-il que

nous lui voyons encore un successeur du vivant de son maître (1).

Ce successeur n'est autre que le trop fameux Leudastes, ce remuant et vilain personnage qui a causé tant de soucis à son évêque Grégoire de Tours. Leudastes était d'origine servile. Son père était un esclave gallo-romain employé comme vigneron sur les terres du fisc en Poitou. On l'avait d'abord attaché à la cuisine royale; mais, comme il était châssieux et qu'il ne supportait pas la fumée, on le fit passer, comme dit le chroniqueur, du pilon au pétrin. Il feignit d'abord une grande prédilection pour les pâtes fermentées, mais c'était pour mieux préparer sa fuite. Il se sauva jusqu'à trois fois, mais fut toujours rattrappé; la troisième, on lui fendit l'oreille comme on faisait aux esclaves fugitifs. Il parvint néanmoins à gagner les bonnes grâces de la reine Marcovèfe, qui en fit le gardien de ses chevaux, et il se hissa même jusqu'aux importantes fonctions de comte de l'étable royale. Son étoile ne pâlit pas après la mort de la reine; au contraire, Charibert lui fit gravir un nouvel échelon de la hiérarchie des dignités en lui confiant le gouvernement du comté de Tours. L'esclave devenu seigneur y fit ce qu'on pouvait attendre de lui; il se vautra dans les jouissances du pouvoir, se montra le plus odieux des tyrans et amassa d'immenses trésors, grâce à ses rapines. Mais la mort de son royal protecteur, en 567, vint renverser cette haute fortune. A l'avènement de Sigebert, il dut fuir de Tours et se réfugier auprès de Chilpéric,

---

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, IX, 30.

pendant que les fidèles du nouveau roi mettaient ses biens au pillage (1).

Le successeur de Leudastes fut le comte Justinus, qui, si je ne me trompe, garda ses fonctions pendant toute la durée du règne de son maître. Ce règne fut troublé à plusieurs reprises par les attaques de Chilpéric. Le roi de Neustrie ne se consolait pas de voir Tours et Poitiers en d'autres mains que les siennes. Il fit envahir la première de ces villes, dès le lendemain de la mort de Charibert, par des troupes placées sous les ordres de son fils Clovis. Les armées réunies de Sigebert et de Gontran eurent bientôt fait de chasser le jeune usurpateur (2), et Sigebert ainsi que Justinus, son comte, restèrent en paisible possession de Tours pendant six ans. Mais, en 575, une nouvelle tentative de Chilpéric eut plus de succès : cette fois, son fils Théodebert s'empara de Tours (3), dont il chassa Justinus, et alors on vit reparaître à l'horizon l'étoile de Leudastes. Ici se place un épisode bien curieux. Au lieu de mettre purement et simplement son homme de confiance à la tête de la ville conquise, le jeune conquérant s'en fut trouver l'évêque, qui venait à peine de prendre possession de son siège, — c'est Grégoire de Tours lui-même, — et lui recommanda vivement Leudastes pour qu'il rentrât en possession de son comté (4). Qu'est-ce à dire, si ce n'est

---

(1) Grégoire de Tours, *H. F.*, V, 48.

(2) Idem, *ibid.*, IV, 45.

(3) Idem, *ibid.*, IV, 47.

(4) « Pervadente igitur Chilperico rege per Theodobertum filium suum urbem Turonicam, cum jam ego Turonus advenissem, mihi a Theodoberto strenue commendatur (Leudastes), ut scilicet comitatum quem prius habuerat potiretur. » Grégoire de Tours, *H. F.*, V, 48.

que le roi de Neustrie ne veut plus imposer un gouverneur à la province par un coup d'autorité? Il entend plutôt la gagner en paraissant lui abandonner le choix de son nouveau comte, et la démarche de Théodebert auprès de l'évêque n'a d'autre but que d'assurer à son candidat — il faut bien employer ce mot — la grande autorité morale de l'Église. S'il en faut croire notre narrateur, Leudastes fit au prélat les plus belles promesses du monde, et, à la suite de ces démarches, entra en possession de son comté.

Il est d'ailleurs inutile d'ajouter qu'il n'eut ni l'envie ni le temps de tenir ses engagements. Peu après, en 573 et en 574, Sigebert reprenait la ville, en chassait pour la seconde fois le comte neustrien, et, si je ne me trompe, réinstallait le comte Justinus dans ses fonctions. Nous ne savons que peu de chose de ce dernier. Il racheta, pour le rendre à la liberté, un enfant d'origine servile, du nom de Securus, qui venait d'être guéri miraculeusement au tombeau de saint Martin. Le miraculé vivait encore au moment ou Grégoire écrivait (1). C'est Justinus encore qui, au nom du roi Sigebert, chargea Eufronius de Tours d'aller faire à Poitiers la translation des reliques de la sainte Croix, à la place de l'évêque Marovée qui se dérobait à ce devoir (2).

Mais, dès 575, la mort tragique de Sigebert, tombé sous le poignard des assassins envoyés par Frédégonde, faisait rentrer Tours sous l'autorité du roi Chilpéric et y ramenait le comte Leudastes. C'était la troisième fois que celui-ci prenait en mains l'administration du comté, et,

---

(1) Grégoire de Tours, *Virt. S. Martini*, I, 40.
(2) Baudonivia, *Vita S. Radegundis*, c. 16 (*SRM.*, III, p. 389).

cette fois, il la garda pendant cinq ans (575-580) (1). Son administration, pendant ce laps de temps, ne fut pas des plus faciles : elle fut troublée notamment, en 577, par son conflit avec le prince Mérovée, fils de Chilpéric, qui, réfugié à Tours, y était plus puissant que lui et qui pilla ses biens (2). Pour se venger de lui et pour faire sa cour à Frédégonde, la cruelle marâtre de ce jeune homme, il essaya de le faire périr (3). Leudastes eut, d'autre part, avec Grégoire de Tours lui-même plus d'une difficulté qu'il serait sans intérêt d'exposer en détail. Finalement, Chilpéric lui-même se fatigua de cet antipathique personnage, et il envoya Ansoald à Tours pour procéder à son remplacement. On vit alors, à la Saint-Martin de 580, se renouveler la curieuse pratique dont nous avons déjà eu un exemple plus haut. Pour la seconde fois depuis le règne de Chilpéric à Tours, la population fut appelée à procéder elle-même à l'élection de son comte (4). Je ne sais si Chilpéric appliqua ailleurs encore une pareille mesure, ni si d'autres rois mérovingiens y recoururent (5); ce qui est certain, c'est qu'elle

---

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, V, 48.

(2) IDEM, *ibid.*, V, 48.

(3) IDEM, *ibid.*, V, 14.

(4) « Data nobis populo optionem, Eunomius in comitatum erigitur. » GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, V, 47.

(5) C'est, à mon sens, exagérer énormément la portée de notre passage, qui est unique, que de dire avec JACOBS, *Géographie de Grégoire de Tours* : « En imposant un comte à une cité, le roi prenait l'avis de l'évêque et du peuple; de même, pour l'élection d'un évêque, le peuple était consulté. Ce respect du consentement populaire, si remarquable à cette époque, devait avoir sa cause et son origine dans les traditions du régime municipal, qui, sous les Romains, avait donné aux hommes de la cité l'habitude de faire leurs affaires eux-

prouve de la part de ce souverain une certaine entente de l'art de gouverner. La meilleure manière de gagner un peuple récemment conquis, et dont la fidélité n'était pas assurée, c'était incontestablement de l'appeler à choisir lui-même l'homme auquel il devait obéir.

L'élu des Tourangeaux s'appelait Eunomius : c'était évidemment un indigène. D'une part, l'élection populaire ne se serait guère portée sur un étranger, qui aurait été un inconnu; de l'autre, nous voyons qu'après sa sortie de charge il continua de résider à Tours. Son administration dura trois ou quatre ans. Entré en fonctions en 580, il ne les occupait plus à la fin de 584 (1). Selon toute apparence, il en fut relevé lorsque la mort tragique de Chilpéric, arrivée cette même année, eut livré la ville de Tours à l'ambition du roi Gontran, qui avait commencé par en dépouiller son neveu Childebert d'Austrasie.

Pendant le temps qu'Eunomius était à la tête du comté de Tours, nous voyons qu'il avait au-dessus de lui un duc dont l'autorité s'étendait sur les deux comtés de Tours et de Poitiers. Ce duc, ancien comte lui-même, s'appelait Berulfus. L'un et l'autre, au dire de Grégoire de Tours, furent d'accord pour mettre la ville dans une espèce d'état de siège pendant lequel ils faisaient conseiller à l'évêque de fuir ; ils se seraient alors emparés de sa personne et auraient prétendu trouver dans sa fuite une preuve de la

---

mêmes, etc. » (2e édition dans Grégoire de Tours, trad. Guizot, Paris, 1861, t. II, p. 320). D'abord, la participation du peuple à l'élection de l'évêque est un fait d'une tout autre nature que ne le dit l'auteur; ensuite, il n'existe pas un seul autre texte relatif à son intervention dans l'élection du comte; il en existe même qui prouvent tout le contraire, de l'aveu de Jacobs lui-même, comme *H. F.*, VIII, 38.

(1) Grégoire de Tours, *H. F.*, V, 47, 49; VII, 23.

vérité des accusations dont il était l'objet à la cour de Neustrie (1).

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici une autre particularité relative au comte Eunomius. Lorsqu'il entra en charge, il emprunta de l'argent à un juif nommé Armentarius, pour pouvoir constituer la caution réclamée par le fisc de ceux qui maniaient les deniers publics. Son vicaire, nommé Injuriosus, était également devenu le débiteur d'Armentarius. Lorsque, après l'expiration de leurs fonctions (584), le juif vint à Tours pour leur réclamer son argent, ses deux débiteurs promirent de lui payer l'intérêt avec le capital, mais Injuriosus, l'ayant invité à dîner, l'assassina (2). On ne nous dit pas quel rôle joua Eunomius dans cette odieuse affaire ; mais, si je comprends bien le silence de Grégoire de Tours, il lui est plutôt défavorable.

Au moment où se passait cette histoire, Eunomius, je l'ai déjà dit, n'était plus en fonctions, et Tours, quelque temps disputé entre l'Austrasie et la Bourgogne, avait dû sacrifier ses préférences pour son maître légi-

---

(1) Grégoire de Tours, *H. F.*, V, 49.

(2) Idem, *ibid.*, VII, 23. Une phrase de ce récit crée quelque difficulté : « Praesenti quoque anno [584] Armentarius Judaeus cum uno sectae suae satellite et duobus christianis ad exegendas cautionis, quas ei propter tributa puplica Injuriosus ex vicario, ex comite vere Eunomius deposuerant, Toronis advenit. » *Cautiones* ici signifie la *reconnaissance d'une dette;* il s'agit de billets souscrits entre les mains du juif par les deux emprunteurs, et dont il réclamait le paiement. Les sommes empruntées étaient destinées sans doute à couvrir le montant d'une année d'impôt à verser d'avance, et c'est pourquoi les intéressés, ne disposant pas d'autant de numéraire, avaient été obligés de recourir à l'emprunt. Cf. Lehuërou, *Histoire des institutions mérovingiennes*, pp. 309 et 327.

time et recevoir les troupes de Gontran. Celui-ci avait confié les fonctions comtales à Willacharius, qui était déjà investi du comté d'Orléans (1). Ce ne fut, selon toute apparence, qu'une nomination provisoire. Willacharius, que nous retrouvons encore en 590 comme comte d'Orléans (2), avait, au moins dès 587, résigné le comté de Tours, et c'est un certain comte Eborinus que nous en voyons investi en l'année susdite (3).

Mais le mandat d'Eborinus ne fut pas de longue durée. Dès le printemps de 589, il avait pour successeur Galienus (4). Ce rapide changement de gouverneur s'explique, comme la plupart des autres, par un changement dans la destinée politique de la Touraine. Le 28 novembre 587, le traité d'Andelot avait restitué la Touraine et le Poitou à Childebert, et celui-ci s'était empressé, selon une coutume à peu près invariable, d'y substituer un comte de son choix au mandataire de Gontran. C'est ainsi qu'entra en fonctions le dernier des comtes de Tours dont nous trouvons mention au VI[e] siècle. Grégoire de Tours paraît avoir collaboré efficacement à sa nomination : d'une part, il avait pour son maître Childebert un loyalisme qui devait lui valoir les bonnes grâces de la cour, et de l'autre, nous voyons que Galienus était son ami d'ancienne date. Lorsque l'évêque fut poursuivi pour avoir mal parlé de la reine Frédégonde, Galienus fut désigné

---

(1) Grégoire de Tours, *H. F.*, VII, 13.

(2) Idem, *ibid.*, X, 9, où son nom présente la variante *Wiliacharius*. Avec Krusch, *Index de Grégoire de Tours, s. v.*, j'admets l'identité des deux noms.

(3) Grégoire de Tours, *Virt. S. Martin.*, III, 34.

(4) Idem, *ibid.*, IV, 6, à combiner avec Fortunat, *Carm.*, X, 11.

comme un de ceux chez qui il avait trouvé écoute, et il fut de ce chef jeté en prison pendant quelque temps (1). C'était en 580, et neuf ans s'étaient écoulés depuis ces jours mauvais. Galienus était maintenant maître de cette ville où il avait souffert persécution, et on lui demandait justice ou pitié au nom de l'innocence opprimée. Nous possédons encore le texte de la supplique en vers que le poète Fortunat lui fit tenir, pour demander l'élargissement d'une jeune fille injustement arrêtée. C'était pendant l'été de 589, au mois de juillet. Il y avait alors à Tours, outre le comte et l'évêque, deux personnages de distinction, à savoir Romulfus, comte du palais, et Florentianus, maire du palais de la reine Faileuba. Ils venaient pour procéder à Tours et à Poitiers à un nouveau recensement en vue d'asseoir les impôts. Chacun de ces quatre dignitaires reçut, de la part du poète, une pétition en faveur de sa protégée. C'était le père qui portait lui-même ces pieuses requêtes, et celle qui était adressée au comte lui parlait sur le ton d'une amicale familiarité (2).

II.

LES DUCS.

Pendant la période que nous venons d'étudier, les comtes de Tours et de Poitiers ont été placés, à diverses

---

(1) Grégoire de Tours, *H. F.*, V, 49.

(2) Fortunat, *Carm.*, X, xii, abcd. Cf. Grégoire de Tours, *Virt. S. Martin*, IV, 6, 7 : « Advenerat etiam in hac festivitate (à la Saint-Martin d'été, le 4 juillet) et Florentianus major cum Romulfo palatii comite ... Et quia Florentiani majoris memoriam fecimus, quid ab eo didicerim nefas puto taceri. » Cf. Idem, *H. F.*, IX, 30.

reprises, sous l'autorité suprême d'un personnage revêtu du titre de duc.

Le plus ancien duc que nous rencontrons dans nos sources à Tours et à Poitiers y apparaît en même temps que le plus ancien comte de Tours. Il s'appelait Austrapius, et il était au service de Clotaire Ier. Celui-ci lui confia le soin de bâtir, d'accord avec l'évêque Pientius, le monastère où sainte Radegonde voulait s'enfermer à Poitiers (1). Il était trop fidèle à son roi pour n'être pas en butte aux mauvais traitements du prince Chramn, quand celui-ci imagina de se révolter contre son père, et il dut même chercher un refuge dans la basilique de Saint-Martin de Tours (556). Mais lorsque Clotaire eut triomphé du fils rebelle, Austrapius fut en très grande faveur ; il se fit promettre par le roi la succession de l'évêque Pientius de Poitiers, et, en attendant, comme il semble avoir été pressé d'entrer en possession du pouvoir épiscopal, il reçut les ordres et se fit tailler, dans la vaste étendue du diocèse de Poitiers, le plus grand de la Gaule, une espèce d'apanage ou d'évêché d'attente qui avait pour chef-lieu la ville de Chantoceaux. Mais Pientius ne se pressant pas de mourir, ce fut Clotaire Ier qui disparut le premier, et son fils Charibert ne se soucia pas de tenir les promesses faites par son père à Austrapius. Il donna l'évêché de Poitiers à Pascentius, abbé de Saint-Hilaire à Paris, et Austrapius réclama vainement. Il se retira alors dans son minuscule diocèse de Chantoceaux, mais il n'y trouva pas le repos. Il n'avait jamais trop bien traité la colonie de Taïfales qui occupait le pays ; ces bar-

(1) Baudonivia, *Vita S. Radegundis*, 5.

bares, un jour, se révoltèrent contre lui et le massacrèrent. Le sous-diocèse de Chantoceaux rentra sous l'obédience de Poitiers, et tout fut dit (1).

Qu'était devenu le duché de Tours et de Poitiers depuis le jour où Austrapius y avait renoncé pour se faire nommer évêque, et que devint-il pendant toute la durée des règnes de Charibert et de Sigebert? C'est seulement en 580, sous le règne de Chilpéric, que nous en entendons reparler. Le titulaire en est, à cette date, un ancien comte (2) neustrien (3), du nom de Berulfus. Il s'était signalé par son zèle à servir les intérêts de son maître, au cours de la lutte qui s'était terminée par la mort tragique de Sigebert. On sut par la suite qu'il y avait trouvé son profit, et qu'à la mort du roi d'Austrasie il avait fait main basse, en secret, sur son trésor. Devenu duc de Tours et de Poitiers, il déploya le même loyalisme à la fois contre Grégoire de Tours, qui lui était suspect, et contre Leudastes, qui venait d'être remplacé par le comte Eunomius (4).

La manière dont le duc et le comte exercent simultanément leur autorité à Tours est intéressante à considérer. Grégoire les montre opérant de concert : ils répandent le bruit que Gontran veut s'emparer de la ville; ils placent des sentinelles aux portes, moins pour garder la

---

(1) Grégoire de Tours, *H. F.*, IV, 18.

(2) Fortunat, *Carm.*, VII, 15

(3) C'est ce qui résulte des faits relatés ci-dessous. Berulfus n'aurait pas eu la confiance de Chilpéric s'il n'avait été Neustrien, et c'est en cette dernière qualité qu'il a pu piller le trésor de Sigebert, qui avait été sans doute transporté en Neustrie à la suite de ce roi.

(4) Grégoire de Tours, *H. F.*, V, 49, p. 242.

ville que pour surveiller l'évêque; ils font conseiller à celui-ci de se sauver, sans doute pour le compromettre en le faisant arrêter comme un coupable en aveu (1). Au surplus, lorsque, quelque temps après, Leudastes reparut sur le territoire du comté, c'est le duc Berulfus qui le fit arrêter par ses hommes d'armes, et le nom d'Eunomius n'est pas prononcé (2).

Les années suivantes, nous retrouvons Berulfus en campagne. En 581, il participe à la guerre sauvage que Chilpéric faisait à son frère Gontran. Les gens du comté de Bourges, qui était à Gontran, avaient envahi le pays de Tours et cruellement pillé les localités de Barrou et d'Yzeures. Berulfus alla les repousser, et les Tourangeaux qui ne l'accompagnaient pas expièrent plus tard leur négligence (3).

L'année suivante, il envahit le Berry à la tête des contingents de Tours, de Poitiers, d'Angers et de Nantes. Cela veut-il dire que ces deux dernières villes sont comprises dans son duché? Je n'ose pas l'affirmer, mais je suis assez porté à le croire.

Pendant que Berulfus attaquait d'un côté, Desiderius attaquait de l'autre ; il y eut des combats sanglants, suivis d'horribles déprédations, dont le récit n'appartient pas à notre sujet. Ce zèle atroce déployé au service de Chilpéric devait coûter cher à Berulfus. Quand son maître mourut en 584, Gontran, qui s'était emparé des villes

---

(1) Grégoire de Tours, *H. F.*, V, 49, p. 241.

(2) Idem, *ibid.*, p. 242.

(3) Idem, *ibid.*, VI, 12. Sur l'identité des noms de Barrou et d'Yzeures (*Isiodorensis ac Berravensis pagi*), Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, pp. 263 et 273.

de la Loire, commença par confier la dignité de duc de Tours et de Poitiers à un ancien serviteur de Sigebert, nommé Ennodius. Berulfus fut assez inconscient, à ce qu'il paraît, pour disputer ces fonctions à Ennodius : une telle imprudence ne fit que précipiter son destin. Gontran dirigea contre lui une enquête sévère. Elle révéla ce que personne n'avait osé dire tout haut jusqu'alors, et notamment la manière dont il s'était adjugé en secret la plus grande partie du trésor de Sigebert, neuf ans auparavant.

A la suite de ces révélations, son sort fut décidé. Le duc Rauching s'empara de sa personne par une ruse, pendant que ses gens allaient piller la maison de Berulfus et celle de son complice Arnegisil. Ce fut à grand'peine que l'intervention des évêques parvint à arrêter la hache déjà levée sur la tête des deux coupables (1).

Ennodius, avons-nous dit, était un ancien fidèle de Sigebert. Il avait rempli les fonctions de comte sous ce roi, peut-être à Poitiers, où nous le trouvons établi depuis sa retraite (2). Une preuve de son dévouement à la maison d'Austrasie, c'est l'acharnement de Chilpéric à le persécuter lorsqu'il se fut emparé de Poitiers en 577. Ennodius fut une de ses premières victimes : il le condamna à l'exil et confisqua son avoir. Toutefois, le châtiment d'Ennodius, pour une raison qu'on ignore, ne fut pas de longue durée; dès l'année suivante, le roi de Neustrie lui rendait sa patrie et ses biens. Lorsque, en 587, Gontran eut restitué la Touraine à son neveu Childebert, son légitime souverain, la fortune d'Ennodius attei-

(1) Grégoire de Tours, *H. F.*, VIII, 26.
(2) Idem, *ibid.*

gnit son apogée, car le roi lui confia encore le gouvernement des cités d'Aire et de Lescar (*Bénarn*) (1).

Mais les comtes de Tours et de Poitiers supportaient impatiemment au-dessus de leurs têtes un chef devenu inutile, à ce qu'il semble, depuis que la mort de Chilpéric avait fait disparaître le seul danger que pussent courir les cités de Tours et de Poitiers.

Ce fut probablement cette considération d'ordre politique qu'ils firent valoir auprès du roi, et celui-ci se rendit à leurs vœux en déchargeant Ennodius de ses fonctions, c'est-à-dire, si nous ne nous trompons point, en supprimant le duché. Il lui restait les cités d'Aire et de Lescar, également réunies sous son autorité, sans qu'on nous dise qu'il en a été le duc (2), mais la même raison qui avait fait supprimer le groupement de Tours et de Poitiers fit supprimer celui d'Aire et de Lescar. Ennodius, après cela, n'avait plus qu'à se retirer dans ses domaines et à y vivre en particulier : c'est ce qu'il fit, nous dit l'historien (3). La preuve que sa retraite ne fut

---

(1) Grégoire de Tours, *H. F.*, IX, 7.

(2) Les paroles de Grégoire de Tours, *H. F.*, IX, 7, sont à noter « Ennodius cum ducatum urbium Thoronicae atque Pictavae ministraret, adhuc et Vice Juliensis atque Benarnae urbium principatum accepit. » Il faut remarquer qu'Aire et Lescar sont deux *civitates* et partant deux sièges de comtés ; on en pourrait donc tirer la conclusion qu'elles formaient sous Ennodius un duché, tout comme les comtés de Tours et de Poitiers. Toutefois, Grégoire s'abstient de le dire, peut-être tout simplement pour éviter la répétition du mot *ducatus*.

(3) Je crois utile de citer son texte, pour permettre au lecteur de contrôler mon interprétation : « Ennodius cum ducatum urbium Thoronicae atque Pectavae ministraret, adhuc et Vice Juliensis atque Benarnae urbium principatum accepit. Sed euntibus comitibus Thoronicae atque Pectavae urbis ad regem Childebertum, obtenuerunt eum

pas une disgrâce, c'est que non seulement il ne fut pas inquiété dans sa personne et dans ses biens, mais que, deux ou trois ans plus tard, en 590, c'est lui qui fut chargé de diriger le procès d'Egidius de Reims, accusé de haute trahison (1).

III.

CONCLUSIONS.

Ce qui est remarquable dans l'histoire du comté de Touraine au VIe siècle, c'est le nombre des fonctionnaires qui sont chargés de le gouverner. Pour un espace de vingt-trois ans qu'embrassent nos sources (556-589), nous y rencontrons neuf comtes, alors qu'en Auvergne, pour une période de cent quatorze ans, il y en avait onze. En moyenne donc, la Touraine a un comte tous les deux ans et demi; l'Auvergne, tous les onze ans. Cette différence s'explique : l'Auvergne, pendant tout le VIe siècle, est restée sous la domination de l'Austrasie, et n'a pas connu d'autre autorité que celle de ses maîtres légitimes. La Touraine, au contraire, n'a cessé depuis 560 d'être disputée par divers rois et de passer de l'un à l'autre, comme une proie sans maître. Et chaque changement de régime entraînait un changement de gouverneur. C'est ce qui apparaîtra d'une façon bien claire par le petit tableau ci-après. J'y ai indiqué, dans trois colonnes : 1° les rois

---

a se removere. Ille vero ubi se remotum de his sensit, ad civitates superius memoratas properat, sed dum in illis commoraretur, mandatum accepit ut se ab eisdem removerit, et sic accepto ocio ad domum suam reversus privati operis curam gessit. » *H. F.*, IX, 7.

(1) Grégoire de Tours, *H. F.*, X, 19. « Tunc rex Ennodium ex duce ad negotium diregit prosequendo. »

qui ont possédé le pays; 2° les comtes; 3° les ducs. On remarquera qu'à chaque nouveau roi correspond un nouveau comte. Et si nous étions plus renseignés, il en serait de même pour les ducs.

Ducs et comtes de Tours (1).

Rois.	Comtes.	Ducs.
Clotaire (5..-561).	1. Alpinus.	Austrapius.
Charibert (561-567).	2. Gaiso.	
	3. Leudastes.	
Sigebert (567-573).	4. Justinus.	
Chilpéric (573).	Leudastes (2e fois).	
Sigebert (573-575).	Justinus (?).	
Chilpéric (575-584).	Leudastes (3e fois).	Berulfus.
	5. Eunomius.	
Gontran (584-587).	6. Willacharius.	Ennodius.
	7. Eborinus.	
Childebert (587-594).	8. Galienus.	

Ce tableau, me semble-t-il, est péremptoire. Il montre d'abord, ce qu'on pouvait supposer, que toute conquête entraînait un changement de gouverneur. Ce que nous voyons pratiquer régulièrement à Tours sert d'illustration à une parole de Grégoire, disant qu'en 582, Chilpéric en guerre avec son frère Gontran s'empara des villes de celui-ci, et y plaça de nouveaux comtes (2).

(1) C'est ici le lieu de rectifier en partie une liste des comtes de Tours donnée par Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*, p. 173. Roth ne connaît pas Galienus et ne donne en tout que sept comtes au lieu de huit; il place les ducs Berulfus et Ennodius parmi les comtes, mais il ne nomme pas Austrapius. Il ignore que Leudastes fut comte une première fois sous Charibert, chose attestée en termes exprès par Grégoire de Tours, *H. F.*, V, 48, et ne fait commencer son administration qu'en 570; enfin il écrit Ebroinus au lieu d'Eborinus.

(2) « Rex Chilpericus igitur, pervasis civitatibus fratris sui, novos comites ordinat. » Grégoire de Tours, *H. F.*, VI, 22; cf. VII, 12.

Et à cette autre du même écrivain : que Gontran envoya des comtes pour s'emparer des cités que son frère Sigebert avait héritées autrefois de Charibert, et qui auraient dû, en bonne justice, faire retour à Childebert (1). Mais ce n'est pas seulement dans le cas d'une prise de possession violente que nous voyons les souverains francs procéder au renouvellement des comtes dans les villes conquises. Le roi qui succède à un autre, même d'une manière légitime et pacifique, commence par remercier l'agent de son prédécesseur et le remplace par un homme de sa confiance. Sigebert, héritier de Charibert, renvoie Leudastes et donne le comté à Justinus. Childebert, héritier légitime de Gontran, renvoie le comte Eborinus et met à sa place le comte Galienus. Cela n'est probablement pas une règle sans exception ; j'imagine que dans certains cas le comte en fonctions était précisément l'homme qui inspirait le plus de confiance au nouveau roi, et alors il n'était pas écarté. D'autres fois aussi, il pouvait arriver que le nouveau souverain, indifférent sur le choix à faire, se laissait décider à prix d'or à conserver l'ancien comte. C'est dans ce sens que je crois devoir interpréter un épisode raconté par Grégoire de Tours. Péonius, habitant d'Auxerre, était comte de cette ville. Un jour, il envoya son fils au roi avec des présents pour obtenir le renouvellement de sa charge. Mummolus — c'est le nom du fils — se servit de l'argent pour se faire nommer comte lui-même, et supplanta son père au lieu de

---

(1) « Igitur Guntchramnus rex comites suos ad comprachendendas civitates ..... direxit, ut exegentes sacramenta suis eas ditionibus subjugarent. »

l'aider (1). Cela se passait sous le roi Gontran; on ne nous dit pas en quelle année, mais tout nous autorise à croire que le fait n'est pas postérieur à 561, c'est-à-dire à l'époque où Gontran entra en possession de son héritage à la mort de son père Clotaire. C'est donc, encore une fois, à l'avènement d'un nouveau roi légitime que le mandat du comte expire, et le comte le sait si bien qu'il envoie de riches présents au roi pour obtenir d'être maintenu dans sa charge (2).

Si nous pouvons nous fier ici aux lois de l'analogie, et nous autoriser d'un exemple unique, nous dirons qu'il en était des ducs comme des comtes : eux aussi voyaient leurs fonctions expirer avec le roi qui les leur avait conférées. La démarche que fit le duc Berulfus de Tours, à la mort du roi Chilpéric, pour se faire renouveler son mandat par le roi Gontran, est ici bien significative : elle

---

(1) « Hic enim (Eunius cognomento Mummolus) Peonio patre ortus, Audisiodorensis urbis incola fuit. Peonius vero hujus municipii comitatum regebat. Cumque *ad renovandam actionem* munera regi per filium transmisisset, ille, datis rebus paternis, comitatum patris ambivit supplantavitque genetorem, quem sublevare debuerat. » Grégoire de Tours, *H. F.*, IV, 42. Lehuërou, *o. c.*, p. 309, traduit inexactement les mots soulignés par : *renouveler le bail de sa charge.* Il n'est pas question ici de bail. Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, p. 210, ne verse pas dans une moindre erreur lorsqu'il croit pouvoir tirer du cas de Péonius la conclusion suivante : « Le comte n'est pas nommé à vie; il est nommé pour un temps indéterminé, peut-être pour une année. S'il veut se maintenir dans ses fonctions, ce qui est toujours possible, il faut qu'il obtienne du roi le renouvellement de sa nomination. »

(2) Waitz, *Verfassungsgeschichte*, II, I, p. 36, note 4, a donc tort de soutenir le contraire contre Pernice (*Encyclopädie* de Ersch et Gruber, t. LXXVIII, p. 135), qui d'ailleurs ne prouve pas son dire, et de soutenir qu'il n'y a rien de pareil dans les textes.

nous montre qu'à ses propres yeux ce mandat était expiré de plein droit. Si Berulfus avait cru qu'on le lui reprendrait pour une autre raison, c'est-à-dire pour indignité, il n'eût pas pris la peine de chercher à s'y maintenir, et il eût été heureux d'en être quitte au prix de son duché.

Mais si les fonctions ducales et comtales cessent de plein droit à la mort du souverain qui les a conférées, cela ne veut pas dire que celui-ci se fasse une obligation de les laisser au même personnel pendant toute la durée de son règne (1). Sans parler du cas de Willacharius que nous avons mentionné ci-dessus, nous voyons, au contraire, assez fréquemment des comtes déchargés de leur mandat, tantôt pour indignité, comme Leudastes, tantôt à la suite d'intrigues ourdies par des rivaux, comme Palladius, évincé à Javolz par Romanus, ou Nicetius, révoqué à Clermont à la suggestion d'Eulalius. Rien n'est plus fréquent que de rencontrer des gens qui ont exercé autrefois les fonctions de comte et qui sont rentrés ensuite

(1) Je ne parle pas ici de saint Grégoire de Langres, qui, avant son pontificat, avait été comte d'Autun pendant quarante ans (Grégoire de Tours, *Vit. Patr.*, VII, 1); c'était sous le gouvernement des rois burgondes (466-506). M. Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, II, p. 292, croit trouver dans Grégoire de Tours, *H. F.*, IX, 30, que le roi Charibert promit par serment aux habitants de Tours de ne point changer leur gouverneur. J'interprète autrement le passage en question, que voici : « Similiter etiam et ille (Charibertus) cum juramento promisit, ut leges consuetudinesque novas populo non infligeret, sed in illo quo quondam sub patris dominationem statu vixerant, in ipso hic eos deinceps retineret, *neque ullam novam ordinationem se inflicturum super eos, quod pertineret ad spolium, spopondit.* » Il s'agit ici exclusivement, à mon sens, de mesures fiscales, et tout le contexte en est la preuve.

dans la vie privée, et il serait excessif de soutenir que tous ont dû renoncer à leur charge à l'avènement d'un nouveau roi.

Quant aux ducs, on peut encore dégager de notre exposé les conclusions suivantes :

Il n'existe pas de subdivision territoriale stable et permanente dont le gouvernement serait confié d'une manière régulière aux ducs, comme les comtés le sont aux comtes. En un mot, il n'y a pas de duchés, mais seulement des groupements occasionnels et temporaires, se dissolvant et se reformant au gré de l'arbitraire royal et des besoins momentanés. On les créait lorsqu'il s'agissait, tantôt de défendre d'une manière plus efficace certains pays plus particulièrement exposés aux attaques de l'ennemi, tantôt d'avantager un favori dont on voulait augmenter l'importance, tantôt encore, je crois, de trouver un nouveau moyen de battre monnaie en vendant le titre de duc à beaux deniers comptants (1). Nous ne parlerons donc pas d'un duché de Tours-Poitiers, mais de ducs à qui l'on donna le gouvernement de ces deux cités, tantôt avec d'autres territoires, tantôt sans plus. Ainsi, à Tours, le duc Berulfus conduit à la guerre les contingents de cette ville et ceux de Poitiers, d'Angers et de Nantes. Ennodius, son successeur, n'a pas étendu son autorité sur ces deux dernières villes, mais, en revanche, a gouverné encore les cités d'Aire et de Lescar, et cette combinaison de deux groupes, territorialement éloignés

---

(1) Ainsi, à Clermont-Ferrand, Nicetius, évincé du comté par les intrigues d'Eulalius qui le supplanta, parvint à se faire nommer duc de Clermont et des cités voisines : « ducatum a regi expetiit, datis pro eo immensis muneribus. » GRÉGOIRE DE TOURS, *H. F.*, VIII, 18.

l'un de l'autre, sous l'autorité d'un même duc, montre mieux que toute autre preuve le caractère purement personnel de la dignité ducale (1).

L'exposé que je viens de faire ne serait pas complet si je ne cherchais à établir la nationalité et la condition des divers ducs et comtes qui ont gouverné la Touraine de 556 à 589. Or nous voyons que sur les dix noms des dignitaires de la liste ci-dessus, il y en a cinq qui sont romains (Ennodius, Alpinus, Justinus, Eunomius, Galienus) et cinq qui sont barbares (Berulfus, Gaiso, Leudastes, Eborinus (2) et Willacharius). Mais nous devons d'emblée attribuer la nationalité gallo-romaine à l'un de ces derniers, le comte Leudastes, fils de Leocadius, dont le nom dit suffisamment la race. Quant aux trois autres, leurs noms germaniques ne nous fournissent, comme on

---

(1) M. Glasson, selon moi, a excellemment défini cette situation dans le passage suivant : « La division du territoire en duchés n'était ni générale, ni fixe, ni permanente. Elle variait à l'infini suivant les circonstances, paraissait et disparaissait selon les besoins. Ainsi il arrivait que certains comtés étaient réunis en duchés et que d'autres n'étaient pas groupés de cette manière. Le territoire d'un duché pouvait toujours être augmenté ou amoindri. Le duché lui-même cessait d'exister dans certaines circonstances. » (*Histoire du droit et des institutions de la France*, t. II, p. 347.) Fustel de Coulanges dit de même. *Monarchie franque*, p. 219 : « Les fonctions de duc n'étaient ni permanentes ni générales pour tout le royaume. Quand le roi nommait un duc, c'est qu'il avait une raison particulière de placer un homme au-dessus de plusieurs comtes et de grouper plusieurs cités sous un chef d'une grande autorité, mais c'était une mesure transitoire. Quand cessait la raison qui avait fait établir le duc, le duc disparaissait et n'était pas remplacé. » Cf. Waitz. *Verfassungsgeschichte*, II, 2, pp. 50 et suiv.

(2) Sur Eborinus, voir Foerstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, t. I, 2e édition, p. 438.

le sait, aucune indication à l'endroit de leur race. Ils peuvent être tous les trois ou des Gallo-Romains ou des barbares. On pourrait soutenir que les probabilités sont plus grandes en faveur de l'origine germanique du premier, puisque, installé par Chilpéric, il appartient à ce royaume de Neustrie où la proportion des Francs de race barbare est plus forte qu'ailleurs. On pourrait admettre pareillement qu'il y a plus de présomptions en faveur de la nationalité gallo-romaine des deux autres, puisque, appartenant l'un au royaume de Charibert et l'autre à celui de Gontran, ils viennent probablement tous les deux de la Gaule méridionale, où les Francs barbares étaient peu nombreux. Mais ce ne sont là que des conjectures, et il serait oiseux d'insister.

Je crois pouvoir ajouter que deux au moins de nos comtes étaient des Tourangeaux : ce sont Eunomius et Galienus. Le premier fut élu comte par la population, et il continua de résider à Tours après sa charge. Le second y résidait également avant de devenir comte, et il jouissait de l'amitié de son évêque. Un troisième, Leudastes, était né dans l'île de Gracina, qui doit avoir existé au sud de la Loire, dans le marais méridional de la Vendée (1). Il est assez probable qu'Alpinus et Justinus étaient aussi des Tourangeaux, mais rien ne permet de l'affirmer.

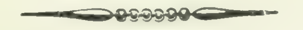
Quant à la condition sociale de ces divers personnages,

---

(1) A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 565, d'après Fontenelle de Vaudoré, *Histoire des villes de France*, t. IV, p. 318. L'opinion vulgaire qui identifiait cette île avec celle de Ré, et qu'a suivie encore A. Jacobs dans sa *Géographie de Grégoire de Tours*, à la suite de la nouvelle édition de la traduction de cet auteur par Guizot, t. II, p. 364, doit être abandonnée.

nous sommes, ici encore, dépourvus de tout renseignement, excepté au sujet du seul Leudastes, qui provenait d'un esclave fiscal. Il faut dire que le cas de Leudastes est fort probablement exceptionnel. Et c'est précisément parce qu'il est étranger, parce qu'il est par son éducation et par son tour d'esprit étranger aux milieux plus policés parmi lesquels s'exerce sa charge, qu'il a tant de difficultés et qu'il est évincé à deux reprises. Tout nous porte à croire que les autres comtes de Tours sont choisis dans la bonne société indigène. Il est remarquable toutefois que Grégoire de Tours ne dise d'aucun d'eux qu'il appartient à une famille sénatoriale, comme il le fait si souvent lorsqu'il parle des comtes et des autres grands personnages de Clermont. Qu'en faut-il conclure ? L'extraction plus modeste des comtes de Tours ? C'est loin d'être certain. Grégoire, en général, n'accorde guère le rang sénatorial qu'aux membres de sa famille et à quelques autres, très peu nombreux, et qui appartiennent pour la plupart à l'Auvergne. Cela nous induirait à croire, non pas qu'il n'y avait une aristocratie qu'en Auvergne, mais que Grégoire ne s'intéressait qu'à celle-là, ou encore qu'il était moins renseigné sur l'arbre généalogique des personnages qui n'étaient pas de sa famille.

Telles sont les données historiques que j'ai pu emprunter à l'histoire des comtes de Tours; peut-être trouvera-t-on qu'elles avaient assez d'intérêt pour être exposées.



CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 6 décembre 1900.

M. Alfr. Cluysenaar, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Éd. Fétis, *vice-directeur;* F.-A. Gevaert, G. Guffens, Th. Radoux, J. Demannez, G. De Groot, Gustave Biot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Jos. Stallaert, Alex. Markelbach, Max. Rooses, J. Robie, G. Huberti, A. Hennebicq, Éd. Van Even, Ch. Tardieu, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, C. Meunier, *membres;* G. Bordiau, Jef Lambeaux et L. Solvay, *correspondants.*

MM. Maquet, Mathieu et E. Smits motivent leur absence par écrit.

M. le Directeur souhaite la bienvenue à M. Jef Lambeaux, lequel assiste pour la première fois aux séances de la Classe.

CORRESPONDANCE.

M. François Rasse, premier prix du grand concours de composition musicale de 1899, se déclare l'auteur de la partition n° 2, concerto pour violon et orchestre (devise :

Spes), qui a obtenu une première mention honorable au concours d'art appliqué de la Classe pour cette année.

— Hommage d'ouvrages :

1° *Quelques lettres inédites concernant Hélène Fourment;* par Fernand Donnet;

2° Louis Gonse, associé de la Classe. — *Les chefs-d'œuvre des musées de France. La peinture* (offert, au nom de l'auteur, par M. Hymans, avec une note bibliographique qui figure ci-après). — Remerciements.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Au nom de M. Louis Gonse, associé de l'Académie, j'ai l'honneur d'offrir à la Classe le plus récent ouvrage de notre distingué confrère. Il le consacre aux *Chefs-d'œuvre des musées de France*, en d'autres termes des galeries départementales. On se fera une idée de l'importance du travail par l'énumération des quarante-deux musées auxquels M. Gonse a voué son étude. Ce sont les suivants : Amiens, Abbeville, Aix, Angers, Avignon, Villeneuve lès-Avignon, Carpentras, Beaune, Besançon, Bordeaux, Pau, Tarbes, Caen, Cherbourg, Castres, Dijon, Douai, Épinal, Langres, Grenoble, Le Havre, Lille, Lyon, Le Mans, Marseille, Toulon, Grasse, Montauban, Montpellier, Perpignan, Nantes, Nancy, Orléans, Le Puy, Reims, Laon, Rennes, Rouen, Saint-Quentin, Toulouse, Troyes, Valenciennes.

La France compte d'autres galeries provinciales, celles de Dunkerque, d'Arras, de Bayeux notamment, où figurent des créations d'un intérêt considérable; mais il semble

que notre confrère ait tenu à mettre spécialement en relief les pages capitales disséminées à travers les collections de province, et, à la plupart d'entre nous, son livre apporte de véritables révélations.

Les œuvres précédentes de M. Gonse : *La sculpture en France*, *L'Art gothique*, *L'Art japonais*, ont dès longtemps donné la mesure de son goût éclairé dans le choix des types. Le livre actuel en fournit une nouvelle preuve, et l'on peut dire que, dans l'ensemble, peu d'ouvrages sont plus attrayants. L'auteur y a su joindre au charme de la forme le sérieux mérite du fond.

H. Hymans.

PROGRAMME DU CONCOURS POUR 1903.

Conformément à l'article 13, § 8, du règlement de la Classe, il est procédé à la formation des Commissions chargées de présenter des questions littéraires pour le programme du concours de 1903 et des sujets d'art appliqué pour les programmes des concours de 1902 et 1903.

RAPPORTS.

Il est donné lecture de l'appréciation collective de MM. Winders, Janlet et Bordiau sur l'envoi réglementaire de M. Evrard, grand prix d'architecture en 1899. — Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture.

— Sur l'avis de MM. Demannez, Markelbach et Hymans, la Classe renvoie à la Commission administrative, avec avis favorable pour impression dans le *Recueil des mémoires couronnés,* in-8°, le mémoire de M. René Van Bastelaer, conservateur adjoint de la Section des Estampes à la Bibliothèque royale de Bruxelles : *La concurrence de la gravure et de la photographie.*

ÉLECTIONS.

La Classe procède :

1° A l'élection de sa Commission spéciale des finances pour l'année 1901. MM. Demannez, Huberti, Hymans, Robie et Stallaert, membres sortants, sont réélus;

2° A la discussion des titres des candidats présentés pour les places vacantes de membre titulaire, de correspondant et d'associé, ainsi qu'à l'admission de candidatures nouvelles.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

A la mémoire d'Alphonse Rivier. Inauguration du monument érigé à l'Université de Bruxelles, le 15 octobre 1900. Bruxelles, 1900; in-8° (25 p.).

Bormans (*S.*) et *Schoolmeesters*. Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége, tome IV. Bruxelles, 1900; in-4° (781 p.).

Mesdach de ter Kiele (*Ch.-J.*). Notice biographique de Auguste Orts. Bruxelles, 1900; extr. in-8° (7 p.).

Delescluze (*A.*) et *Henquet* (*Karl*). Nouvelles chartes inédites de l'abbaye d'Orval. Bruxelles, 1900; in-4° (36 p.).

Bacha (*Eugène*). La chronique liégeoise de 1402. Bruxelles, 1900; in-8° (XXXVI-529 p.).

Iseghem (*P. Van*). Cour d'appel de Gand. L'organisation du notariat. Le recrutement des notaires. Discours prononcé à l'audience solennelle du 1er octobre 1900. Gand, 1900; in-8° (49 p.).

Soignie (*Jules de*). Faire aimer la vie des champs. Bruxelles; in-12 (79 p.).

Donnet (*Fernand*). Quelques lettres inédites concernant Hélène Fourment. Anvers, 1900; extr. in-8° (10 p.).

Mélise (*Louis*). Histoire de la commune de Silly. Mons, 1900; in-8°.

Leuze (*Am. de*). Waha. Inscription dédicatoire de l'église. Arlon, 1900; extr. in-8° (12 p.).

Deneef (*Em.*). Geschiedenis van de nederlandsche letterkunde voor het middelbaar onderwijs. Bruxelles, 1900; in-8° (VIII-236 p.).

Gielkens (*Émile*). Discours sur l'art. Bruxelles, 1900; in-18 (36 p.).

Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Inventaires des archives de la Belgique publiés par ordre du Gouvernement, sous la direction de M. Goovaerts, tome Ier : Inventaire des Mémoriaux du Grand Conseil de Malines, par A. Gaillard. 1900.

— *Bibliothèque coloniale internationale.* Les chemins de fer aux colonies et dans les pays neufs, tomes I-III. 1900.

ARLON. *Institut archéologique.* Annales, tome XXXV. 1900.

GAND. *Kon. Vlaamsche Academie.* Vormleer van het oudfriesch werkwoord, door Jozef Jacobs.

— Idioticon van het Antwerpsch dialect, door O. Jozef Cornelissen en J.-B. Vervliet. 1900.

—

ALLEMAGNE.

KIEL. *Gesellschaft für Schleswig-Holsteinische Geschichte.* Zeitschrift, Band XXX. 1900.

HALLE. *Verein für Erdkunde.* Mitteilungen, 1900.

HANOVRE. *Historischer Verein.* Zeitschrift, 1900.

NUREMBERG. *Germanisches Nationalmuseum.* Anzeiger und Mitteilungen, 1899.

—

FRANCE.

Nadaillac (le marquis de). Le crâne de Calaveras. Louvain, 1900 ; extr. in-8° (22 p.).

— Les élections anglaises. Paris, 1900 ; extr. in-8° (15 p.).

Gonse (Louis). Les chefs-d'œuvre des musées de France. Paris, 1900 ; vol. in-4°.

Hamy (E.-T.). Laboureurs et pasteurs berbères, traditions et survivances. Paris, 1900 ; extr. in-8° (19 p.).

— Note sur le *Plaustellum poenicum.* Note sur les ruches berbères. Paris, 1900 ; extr. in-4° (4 p.).

Hamy (*E.-T.*). Note sur d'anciennes peintures sur peaux des Indiens illinois. Paris, 1899; extr in-4° (11 p.).

— Notes sur les collections ethnographiques du Dr Joseph Muneraty. Paris, 1898; extr. in-4° (14 p.).

Limousin (*Charles-M.*). La réforme de l'orthographe. Lettre ouverte à MM. les membres de l'Académie française. Paris, 1900; extr. in-8° (19 p.).

Pays divers.

Quack (*H.-P.-G.*). De socialisten, deel VI. Amsterdam, 1900; in-8°.

Lopez (*Giacomo-Licatra*). Geloo novella acragantina. Girgenti, 1900; in-8° (40 p.).

La Haye. *Koninklijke Bibliotheek.* Catalogus van de pamfletten-verzameling, deel III (Knuttel), 1900; in-8°.

L'Académie a reçu, en outre, pendant l'année 1900, les revues et les publications suivantes :

Anvers. *Académie d'archéologie. — Société royale de géographie.*

Bruges. *Société d'émulation.*

Bruxelles. *Analecta Bollandiana. — Bibliographie de la Belgique. — Commission royale d'histoire. — Commissions royales d'art et d'archéologie. — Institut des sciences sociales. — Institut international de bibliographie. — Revue bibliographique belge. — Revue de Belgique. — Revue générale. — Sociétés : d'archéologie, d'architecture, royale belge de géographie, de librairie, royale de numismatique.*

Enghien. *Cercle archéologique.*

Gand. *Koninklijke vlaamsche Academie.* — *Cercle historique et archéologique.* — *Willemsfonds.*

Liége. *Institut archéologique.* — *Revue de l'instruction publique.* — *Wallonia.*

Louvain. *Le Musée belge.* — *Le Muséon.* — *Revue néo-scolastique.* — *Revue sociale catholique.*

Maredsous. *Abbaye.*

Namur. *Société archéologique.*

Saint-Nicolas. *Cercle archéologique du Pays de Waes.*

Termonde. *Cercle archéologique.*

Verviers. *Société d'archéologie et d'histoire.*

Berlin. *Gesellschaft für Erdkunde.* — *Verein für Geschichte der Mark Brandenburg.*

Budapest. *Statistisches Bureau.*

Gotha. *Geographische Anstalt.*

Leipzig. *Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte.*

Albany. *University of the state of New York.*

Buenos-Ayres. *Bulletin mensuel de statistique municipale.*

New-York. *Geographical Society.*

Rio de Janeiro. *Instituto historico.* — *Sociedade de geographia.*

Washington. *Bureau of education.* — *Department of agriculture.*

Abbeville. *Société d'émulation.*

Amiens. *Société des Antiquaires.*

Arras. *Commission des antiquités départementales.*

Caen. *Société des beaux-arts.*

Lille. *Société des architectes.*

Paris. *École des Chartes.* — *Journal des Savants.* — *Musée*

Guimet. — Le Polybiblion. — Revue britannique. — Revue des questions historiques. — Revue politique et littéraire. — Société de géographie,

Saint-Omer. *Société des Antiquaires de la Morinie.*

Toulouse. *Société archéologique.*

Brisbane. *Royal geographical Society.*

Dublin. *Royal Irish Academy.*

Londres. *Royal Society of Antiquaries. — Royal Institute of British Architects. — Royal Geographical Society. — Numismatic Society.*

Manchester. *Literary and Philosophical Society.*

Florence. *Biblioteca nazionale centrale.*

Modène. *R. Stazione agraria sperimentali.*

Palerme. *Circolo giuridico.*

Rome. *Reale Academia dei Lincei.*

Harlem. *Musée Teyler.*

La Haye. *Instituut voor... volkenkunde.*

Leyde. *Maatschappij der Nederlandsche letterkunde.*

Berne. *Le Droit d'auteur.*

Copenhague. *Société des Antiquaires.*

Genève. *Société de géographie.*

Luxembourg. *Verein für Geschichte.*

Madrid. *R. Academia de la historia.*

Saint-Pétersbourg. *Société impériale de géographie.*

Stockholm. *Société des Antiquaires.*

Utrecht. *Historisch Genootschap.*

TABLES ALPHABÉTIQUES

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1900.

TABLE DES AUTEURS.

A

B

E

F

N

TABLE DES MATIÈRES.

C

D

I

J

L

P

R

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES.

